



La médiation urbaine, un champ émergent qui participe à la construction sociale des métropoles

Maël Meralli-Ballou

► To cite this version:

Maël Meralli-Ballou. La médiation urbaine, un champ émergent qui participe à la construction sociale des métropoles. Architecture, aménagement de l'espace. Université Lumière - Lyon II; Université de Lyon; Institut d'Urbanisme de Lyon, 2014. Français. <NNT : 2014LYO20075>. <tel-01130190>

HAL Id: tel-01130190

<https://shs.hal.science/tel-01130190v1>

Submitted on 11 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

Université Lumière - Lyon II

École doctorale des Sciences Sociales ED 483 ScSo

Faculté de géographie, Histoire, Histoire de l'Art et du Tourisme

Institut d'urbanisme de Lyon

Laboratoire Triangle - UMR 5206

La médiation urbaine, un champ émergent qui participe à la construction sociale des métropoles

Thèse de doctorat en géographie, aménagement et urbanisme

Maël Meralli-Ballou

Sous la direction de Philippe Chaudoir

Présentée et soutenue publiquement le 25 septembre 2014

Membres du Jury :

- BOINO Paul, Professeur, Université de Lyon (Lyon 2) ;
- CHAUDOIR Philippe, Professeur, Université de Lyon (Lyon 2) ;
- GELLEREAU Michèle, Professeure émérite, Université de Lille 3 ;
- PAGES Dominique, Maître de conférences, Centre d'Etudes Littéraires et Scientifiques Appliquées ;
- THEVENIN Olivier, professeur, Université de Haute-Alsace.

Sommaire

REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	7
Section A : L'étude d'un nouveau champ ; questionnement initial et problématique	9
Section B : Une méthodologie contrainte par une posture de recherche particulière : la thèse CIFRE	20
Section C : Plan de thèse	31
PARTIE 1 : UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN LYONNAIS	33
Chapitre I : Le territoire comme système, une définition opératoire pour aborder la médiation urbaine.....	35
Section A : Le territoire comme système	40
Section B : Les représentations des territoires.....	48
Conclusion du chapitre I.....	67
Chapitre II : Le territoire métropolitain lyonnais, un cadre d'étude pour comprendre la médiation urbaine.....	69
Section A : La métropolisation, une reconfiguration locale des territoires induite par une insertion dans l'économie globalisée.....	72
Section B : De la politique des métropoles d'équilibre à la construction du territoire métropolitain lyonnais	87
Section C : Le territoire métropolitain lyonnais	112
Conclusion du chapitre II	133
Chapitre III : Les raisons de l'émergence d'un hiatus entre la réalité métropolitaine et les représentations du territoire.....	135
Section A : Une construction institutionnelle insuffisante	136
Section B : Des pratiques sociales fragmentées	141
Section C : Un déficit d'efficacité des leviers classiques de construction des représentations des territoires.	144
Conclusion du chapitre III	147
PARTIE 2 : LA MEDIATION URBAINE UN CHAMP SOCIAL EN CONSTRUCTION	149
Chapitre IV. De la nécessité d'aborder le concept de médiation	151
Section A : La médiation, processus de la construction sociale	152
Section B : Les nouvelles médiations, une notion polymorphe.....	171

Conclusion du chapitre IV: la médiation, un processus de construction de la société.....	198
Chapitre V. La médiation urbaine, un sous-champ émergeant des nouvelles médiations	201
Section A : La délimitation du champ des actions de médiation urbaine	202
Section B : La médiation urbaine : émergence du champ et caractéristiques discriminantes.....	234
Conclusion du chapitre V : la médiation urbaine, une catégorie d'action à part entière	250
PARTIE 3 : LA CONSTRUCTION DES REPRÉSENTATIONS DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN LYONNAIS	253
Chapitre VI : Des actions de médiation urbaine en vue de construire une représentation du territoire métropolitain lyonnais	255
Section A : Le territoire métropolitain lyonnais : une diversité d'actions de médiation urbaine.....	256
Section B : Une structuration locale des stratégies de la médiation urbaine	315
Conclusion du chapitre VI.....	338
Chapitre VII : La mise en place d'actions de médiation urbaine	341
Section A : L'hybridité de la médiation urbaine, une qualité intrinsèque pour dépasser les antagonismes des acteurs	344
Section B : Les leviers de la médiation urbaine – des processus variés pour construire le territoire métropolitain	365
Conclusion du chapitre VII : Les « Utopies Réalisées » et le Défilé de la Biennale de la Danse, des outils de construction du territoire métropolitain	385
CONCLUSION : LA MEDIATION URBAINE, DES OUTILS PREFIGURATEURS DE L'INSTITUTION DES NOUVEAUX TERRITOIRES ?	389
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	403
TABLE DES MATIERES.....	439
LISTE DES ABREVIATIONS	449
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	451
ANNEXES	457

REMERCIEMENTS

Exercice difficile après toutes ces années passées à la réalisation de cet ouvrage dont chaque moment a été accompagné.

Je tiens à remercier en tout premier lieu mon directeur de recherche Philippe Chaudoir pour la confiance qu'il a su m'accorder en acceptant de m'accompagner dans ce travail. Ses connaissances et son expérience ont été déterminantes. Mes remerciements vont également à toute l'équipe du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône et en particulier à sa directrice Catherine Grandin-Maurin, pour leur accueil. Les trois années passées au CAUE ont été fertiles en enseignement et j'ai pu y acquérir une expérience professionnelle très enrichissante sans laquelle ce travail ne serait pas le même.

Merci également à l'équipe de l'Institut d'Urbanisme de Lyon qui m'a accueilli lors de cette dernière année de rédaction et a su, forte de son expérience passée, me prodiguer ses conseils.

Ce travail est dédié encore à toutes les personnes qui y ont participé de près ou de loin. Ces quelques phrases rappellent la portée collective de cette thèse. Tout d'abord, mes parents qui m'ont soutenu et apporté leurs regards sur mes premiers manuscrits. Ensuite, merci à tout mon entourage qui a partagé ma mauvaise humeur et pris le temps de s'intéresser à cette recherche. Relecteurs assidus, parents, collègues, partenaires de réflexion ou de distraction, ils ont tous aidé à l'amélioration de ce travail. Leurs remarques et questions m'ont toujours été utiles pour avancer. Enfin, mes remerciements vont bien évidemment à Yaël qui m'a toujours supporté.

INTRODUCTION¹

Défilé de la Biennale de la Danse à Lyon, Biennale de l'estuaire à Nantes, Nuits blanches à Paris, ou Capitale européenne de la culture : ce type de manifestations urbaines à mi-chemin entre culture, développement économique, politique de la ville et fête se sont démultipliées en France durant ces dernières décennies (LALLEMENT, 2007). Nous les retrouvons à l'échelle du quartier, de la ville et dorénavant des territoires métropolitains. Certains de ces événements apparaissent comme des réinterprétations de pratiques passées, d'autres des dispositifs construits ad hoc. Ils sont porteurs de discours sur le développement local et la cohésion sociale, parfois synonymes de recherche de renommée internationale. À Lyon, les manifestations à caractère métropolitain se multiplient et sont souvent associées à un discours novateur à cette échelle. Pourquoi cet engouement soudain envers ces dispositifs parfois lourds, souvent coûteux, dont les retombées économiques ou sociales sont difficiles à appréhender ?

À partir de cette observation, nous avons proposé au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Rhône de nous engager dans un travail de recherche-action sur les problématiques de métropolisation. En effet, le département du Rhône est fortement soumis à l'influence de la métropole lyonnaise. Le Grand Lyon, le principal pôle urbain, accueille ainsi 77 % de la population du département avec 1 340 155 habitants en 2009². La périurbanisation croît en continu et depuis 2011, la seconde agglomération départementale, Villefranche-sur-Saône, intègre la même aire urbaine (Insee Rhône-Alpes, 2011).

Face à ce constat, la direction du CAUE a choisi de s'appuyer sur ce travail de recherche pour engager une démarche innovante autour de la thématique « Médiation et métropolisation ». Le dispositif « Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE³) » a été le cadre d'un travail de recherche-action sur ce sujet.

¹ Une réforme de l'orthographe étant en cours, je prie les lecteurs de ce travail de m'excuser pour l'usage partiel de la nouvelle règle.

² Source : Insee (http://www.insee.fr/fr/regions/rhone-alpes/default.asp?page=themes/dossiers_electroniques/tableau_bord/cdra/cdra_grand_lyon.htm), le 5 mars 2013

³ Ce dispositif est porté par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie, plus de renseignement sur son site internet : www.anrt.asso.fr

Le dispositif CIFRE⁴ consiste à intégrer un doctorant au sein d'une entreprise pour développer un domaine de recherche. Les CAUE ont, par le biais de leur statut associatif et de l'éventail de leurs missions⁵, une grande liberté d'action. Or, cette capacité d'innovation est parfois peu exploitée par des équipes très engagées sur le terrain. La thèse CIFRE a ainsi permis de concilier une approche scientifique, dont les résultats sont exposés ici, en prolongement d'un travail plus opérationnel au sein du CAUE.

Avant de revenir sur cette implication directe dans le sujet de recherche et de soulever ses implications méthodologiques, il est nécessaire d'exposer les premiers questionnements qui ont motivé ces travaux. Nous finirons cette introduction en présentant la méthodologie et l'argumentaire déployés pour y répondre.

⁴ Pour simplifier le propos, nous parlerons de thèse CIFRE pour désigner les thèses rédigées dans le cadre du dispositif CIFRE.

⁵ « *Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.* », article 7 de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

Section A : L'étude d'un nouveau champ ; questionnement initial et problématique

Les premières observations des événements culturels précédemment cités nous ont questionnés sur leurs objectifs réels : attendus communicationnels autour de l'image d'une ville créative et « joyeuse », renforcement de la cohésion sociale, mieux vivre ensemble, etc. Il semblerait qu'un discours plus ou moins clair, plus ou moins affirmé appelle à la réunion, au partage ou à la rencontre autour de ces manifestations.

Un second questionnement a porté sur la dimension territoriale de ces nouvelles manifestations. Un nombre toujours plus important d'entre eux est structuré, et fait participer, ou fait appel, d'une manière ou d'une autre, au territoire métropolitain. Le Défilé de la Biennale de la Danse à Lyon intègre des compagnies de Saint-Étienne ou de L'Isle-d'Abeau, Marseille Provence Capitale de la culture collabore avec Aix-en-Provence, la Biennale de l'estuaire de Nantes-Saint-Nazaire regroupe ces deux villes, etc. Ces agglomérations soumises à la métropolisation semblent obligées de proposer un événement à cette échelle.

En effet, dans le contexte de concurrence internationale, les métropoles, en tant qu'ensembles urbains définis par leur rayonnement international (ASCHER, 1995), doivent se faire une place à l'échelle mondiale. Les grands événements représentent un levier de reconnaissance et de rayonnement planétaire souvent utilisés (AUGUSTIN, 2009, §1). Mais ils sont généralement associés à la commune centre et il ne semble pas nécessaire, pour remplir cet objectif, d'y associer les communes aux alentours. C'est essentiellement la ville-centre, considérée comme porte d'entrée vers l'extérieur, qui récolte les fruits de l'opération en termes de notoriété. Ainsi, le Défilé de la Biennale de la Danse à Lyon ne paraît pas gagner en renommée internationale en associant, par exemple, la MJC Jean Cocteau de Saint-Priest. Associer les communes limitrophes relève d'une autre logique.

En observant le contexte lyonnais, nous avons élaboré l'hypothèse que ces événements auraient pour objectif de construire le territoire métropolitain au-delà des logiques de développement économique, de rayonnement ou de développement touristique. En organisant ces nouvelles manifestations, les acteurs métropolitains souhaiteraient donner du sens à ce territoire en gestation. Nous supposons que ces actions croisant les champs de la culture, du tourisme ou de l'économie donneraient à voir le territoire métropolitain pour en construire une représentation partagée. Nous proposons d'appeler médiation urbaine l'ensemble de ces

nouvelles pratiques. Nous présumons que l'émergence de la médiation urbaine, et notamment son apparition à l'échelle des territoires métropolitains, proviendrait de l'obsolescence des cadres actuels de représentation des territoires.

1/ Un constat initial, l'apparition de nouvelles formes d'actions collectives

Les représentations territoriales en France se sont construites, au fur et à mesure de la constitution de l'État moderne, sur un triple système de représentation : démocratiques articulant local et national, visuelles (cartes, emblèmes, monuments, paysages) et collectives basées sur plusieurs niveaux institutionnels (commune, département, nation). La cohérence de ces représentations est fondée sur une simplification de la réalité s'appuyant sur une juxtaposition et un emboîtement des découpages administratifs (DEBARBIEUX, VANIER, 2002, p8-9). L'ensemble du territoire national est découpé en communes, regroupées en départements, ces derniers à nouveau réunis en région.

Ce système de représentation est entretenu par un ensemble de dispositifs. Les livres de géographie, les cartes touristiques, les panneaux routiers, mais également les différentes élections nous rappellent que ce système clair existe et a une efficacité (Ibid.). Un discours généralisé et répété autour de l'échelon communal comme lieu de rattachement et de la quotidienneté, dont le maire est l'interlocuteur privilégié de proximité, entretient ces représentations. L'échelon communal est, dès lors, logiquement associé au lieu de vie et de légitimité démocratique (BUSSI, 2006, p335).

Pourtant, lors de la seconde moitié du XXe siècle, des modifications des réalités territoriales viennent perturber ce système de représentation.

a) Métropolisation et complexification des territoires

La société contemporaine est en prise avec des phénomènes nouveaux qui impactent son rapport à l'espace. L'urbanisation du XXe siècle et son accentuation ont tout d'abord entraîné une individualisation croissante des comportements (GRAFMEYER, ISSAC, 2004 ; DE SINGLY, 2003). Ensuite, la mondialisation économique et la globalisation des flux financiers ont provoqué pour leur part une remise en cause du système économique (SASSEN, 1996 ; VELTZ, 1996).

1- Métropolisation et métropole

Une des matérialisations de ces changements, à la fois résultat et moteur, est la métropolisation des agglomérations. En plus du phénomène d'urbanisation, la métropolisation est, « *la concentration des hommes et des activités dans les principales agglomérations d'un système urbain donné. Cette dynamique s'appuie sur des régions urbaines qui se distinguent par leur capacité à polariser les grandes circulations planétaires de biens, de capitaux, de personnes, de connaissances scientifiques, de symboles, etc. Au cœur d'une mondialisation qui touche de plus en plus de domaines de la vie quotidienne, ces régions urbaines constituent les foyers de la production et de l'accumulation de richesses. Ce sont elles que nous nommons métropoles*⁶. » (HALBERT, 2010, p6). Le « statut » de métropole⁷ s'obtient non pas avec la fin du processus de métropolisation, mais avec le constat de la concentration au sein d'un même territoire métropolitain d'entreprises, de banques, d'universités, de capitaux, etc., ce que nous appellerons les fonctions métropolitaines, soit l'ensemble des activités à fort capital symbolique ou productrices de valeur ajoutée (JULIEN, 2002). Engagée avec la mondialisation économique, la métropolisation a des répercussions locales.

2- La complexification des territoires

La métropolisation s'accompagne d'une croissance démographique ainsi que du développement de l'urbanisation selon un double mouvement de densification et de dilatation (ASCHER, 1995 ; FLOCH, LEVY, 2011). La nécessité de se loger, ajoutée à la pression foncière et couplée avec le développement de la mobilité individuelle, a développé de nouveaux territoires, notamment périurbains, liés à la ville-centre (WIEL, 1999, p21). « *Les citadins vivent quotidiennement de plus en plus à l'échelle de vastes zones urbaines traversant et fréquentant de multiples communes qui appartiennent parfois à des bassins d'habitat et d'emploi différents* » (ASCHER, 1998a, p87).

Cette complexité de la société se spatiale dans les territoires. Elle s'incarne dans de nombreuses problématiques comme celle du rapport centre - périphérie qui perd de sa puissance, de la limite ville – campagne qui s'estompe. Le schéma de la ville-centre se délite et de nouvelles structures urbaines plus complexes, polycentriques, émergent. La société

⁶ Nous utiliserons pour notre part, par soucis de simplification, le terme de métropole pour désigner des territoires dans un stade avancé de métropolisation. Il faudra distinguer l'usage générique du terme, synonyme de territoire métropolitain, de métropole d'intérêt européen, nouveau statut administratif existant depuis la dernière réforme territoriale de 2010.

⁷ Souvent autoproclamé.

urbaine s'étend, et la ville en tant qu'entité distincte de la campagne tend à disparaître (ASCHER, 1995 ; MONGIN, 2005). Les modes de vie urbains se généralisent dépassant la ville historique (CHOAY, 1994 ; LUSSAULT, 2009).

Ce redéploiement de la société urbaine déstabilise la démocratie locale représentative. Les territoires institutionnels sont remis en cause pour leur incapacité à se saisir des nouvelles problématiques. Les repères territoriaux perdent de leur puissance. Les citoyens ne peuvent plus s'appuyer sur ces territoires dépassés par leurs pratiques. Les schémas établis des territoires administratifs sont déstructurés et les réseaux d'acteurs qui les composent également.

Martin Vanier et Bernard Debarbieux définissent la complexité territoriale autour de la démultiplication et de l'imbrication des espaces de référence (BEBARBIEUX, VANIER, 2002, p14-15). Elle résulte d'après eux de trois processus :

- la diversification des constructions identitaires des individus ou des groupes ;
- la diversification des modalités pratiques et techniques des rapports à l'espace et au mouvement ;
- la diversification des échelles pertinentes de l'action collective.

Ces modifications de l'organisation spatiale et des modes de vie entraînent l'obsolescence des cadres de représentations des territoires classiques.

b) Le territoire métropolitain, inaccessible aux représentations ?

Pour André Micoud et Marie-Christine Fourny (FOURNY, MICOUD, 2002, p34) les habitants de périphérie organisent l'espace en deux niveaux : l'agglomération comme espace de sociabilité et de choix, et le logement comme lieu d'ancrage. Cette organisation spatiale présente un décalage avec les modes d'identification sociale et institutionnelle. Les habitants s'identifient principalement à la commune qui n'est guère plus qu'une adresse. Le sentiment d'appartenance privilégie un lieu unique, malgré la multiplicité des pratiques et des lieux de vie.

Ce constat qu'André Micoud et Marie-Christine Fourny réalisent pour les habitants de la périphérie pourrait être étendu à de nombreux autres profils-types d'habitants⁸. Avec l'individualisation de la société, chaque habitant fonde son propre territoire en réseau, suivant ses activités et son mode de vie. Les territoires construits par le groupe sont désormais à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Mais, contrairement aux lieux de proximité, « *les limites des aires ne peuvent pas être appréhendées entièrement sans médiation d'instruments représentationnels (les cartes, les schémas, les images mentales), car elles excèdent toujours les capacités humaines d'appréhension et d'immédiation, in situ* » (LUSSAULT, 2007, p100). Les espaces administratifs sont représentés par divers moyens : panneaux d'entrée et de sortie des communes, des départements, des régions, cartes, logos ou encore par des hommes (conseillers régionaux, généraux, maires, etc.) ; alors que les régions métropolitaines ne font pas l'objet de représentations matérielles.

Pourtant, les territoires de vie s'organisent désormais à l'échelle des métropoles. Ces entités territoriales ne peuvent plus être appréhendées comme les espaces de proximité par les sens humains. Cependant, c'est à cette échelle que nous retrouvons désormais un territoire commun. Celui-ci se compose de l'ensemble des territorialités individuelles organisées autour d'un pôle urbain, mais sans pour autant être approprié par tous les individus. Cette multi-territorialité individuelle est plus signifiante que la mosaïque des territoires institutionnels (VANIER, 2008).

Cependant, « *les conventions de reconnaissances sociales et la charge signifiante des référents spatiaux semblent inviter à s'identifier à des formes pourtant débordées par les pratiques* » (FOURNY, MICOUD 2002, p36). L'administration, la représentation démocratique empêchent la mutabilité des représentations de la ville-réseau et leur mise en cohérence avec les nouveaux modes de vie métropolitains. Le rituel démocratique du vote favorise la réduction des enjeux politiques à l'échelle des territoires administratifs.

À partir du constat d'un décalage entre l'apparition de nouveaux espaces de vie aux limites floues, débordant des territoires administratifs classiques et la persistance de

⁸ Un échantillon de dix portraits de vécus métropolitains sont disponibles sur le blog « échos de métropole » : <http://echosdemetropole.caue69.fr/index.php/categorie/la-metropole-revue-et-illustree/parole-de-metropole/>, consulté le 20 avril 2013.

représentations territoriales, une partie des acteurs territoriaux a choisi de s'impliquer dans la médiation urbaine.

c) L'apparition de la médiation urbaine

Nous appelons « médiation urbaine⁹ » l'ensemble de nouveaux dispositifs qui ont pour vocation la construction d'une représentation partagée des territoires. Devant la déstabilisation du monde, les processus de recomposition des territoires et notamment le phénomène de métropolisation, des nouveaux outils sont mis en place pour redonner du sens au territoire. Au travers d'actions culturelles comme la Biennale d'art contemporain à Lyon ou la Nuit Blanche à Paris, de promotions économiques comme le marketing urbain, d'opérations de concertation ou d'actions de cohésion sociale, des acteurs diffusent un discours pour redonner du sens au territoire, offrir de nouvelles représentations des territoires plus en phase avec les modes de vie. Kévin Lynch (1960) écrit : « *celui qui possède une bonne image de son environnement en tire une grande impression de sécurité émotive* » (LYNCH, 1960) ; cette observation serait d'autant plus pertinente aujourd'hui que les territoires se complexifient.

La construction des représentations des territoires a toujours existé. L'apprentissage de la géographie à l'école, en passant par les élections, jusqu'aux célébrations du 14 juillet permettent de donner corps aux représentations actuelles du territoire français et de ses subdivisions. Mais il semblerait que des actions d'un nouveau genre se multiplient, mélangeant culture, développement économique, marketing ou encore opérations de concertation. Pourquoi les méthodes classiques ne fonctionnent-elles plus ? Qu'apporte la médiation urbaine ? Les outils de médiation urbaine répondent-ils aux changements des territoires ?

Ces questionnements nous font supposer que les acteurs du territoire essaient de répondre à la désynchronisation des représentations et des pratiques. Politiques, acteurs économiques et société civile auraient conscience de ce décalage grandissant. Ils tenteraient de trouver des solutions de médiation pour recréer des liens et des correspondances entre les différents aspects des territoires. Mais comment représenter un territoire quand l'urbain s'est généralisé ? Quand les limites ne sont plus clairement définies ? Qui coordonne les actions de médiation urbaine ? Et pourquoi ?

⁹ Nous avons opté pour le terme de médiation urbaine en référence au fait urbain, la métropolisation étant une de ses manifestations actuelles et caractéristiques.

Mieux comprendre ce nouveau phénomène de médiation urbaine dans sa complexité est l'objet de cette thèse : quelles sont ses formes, qui sont les porteurs de ces actions et quelles en sont les origines, sont les questions auxquelles nous essaierons de répondre.

2/ Problématique et hypothèses

a) Problématique

Notre problématique est axée autour de la qualification d'un nouveau champ d'action : la médiation urbaine. Quels sont les objectifs de ces rassemblements de la population métropolitaine le temps d'un événement ? Quels en sont les protagonistes ? De quel territoire métropolitain parlons-nous ? Quelles sont les distinctions entre marketing territorial et médiation urbaine ?

Ces interrogations nous amèneront à circonscrire les principales dimensions de la médiation urbaine afin de la caractériser comme un nouveau champ social. **Nous avançons l'idée que la médiation urbaine est une modalité émergente des nouvelles médiations, mais qui se distingue par son objet d'action : le territoire.** Les nouvelles médiations regroupent l'ensemble des pratiques polymorphes visant à pallier les ruptures de communication issues d'un système social trop complexe ou encore, de la sophistication des appareils administratifs et recouvrent essentiellement, la médiation sociale, la médiation judiciaire et la médiation culturelle.

À ce titre, la médiation urbaine se caractérise par l'intentionnalité des acteurs de transmettre une vision du territoire. Tous les acteurs souhaitant mettre en place une action collective possèdent une vision du territoire. Les actions de médiation urbaine se définissent par leur objectif spécifique de construire des représentations partagées du territoire. En ce sens, elles diffèrent des actions qui peuvent avoir un effet sur les représentations du territoire, mais ne l'ont pas pour objectif principal. Toutes les actions collectives sont portées dans le cadre d'une vision du territoire et concourent aux modifications des représentations, mais elles n'ont pas pour autant comme objet principal de transmettre une vision du territoire.

Dans le cadre de la politique du développement des transports en commun à l'échelle métropolitaine, les objectifs peuvent être par exemple de réduire les embouteillages, limiter la production de CO₂, etc., mais pas de présenter le territoire métropolitain comme une entité territoriale.

Notre recherche se focalise sur la médiation urbaine en tant que processus. Nous limitons notre travail à la compréhension de l'émergence de ces actions et de leur fonctionnement. Nous ne travaillerons pas sur les résultats de ces actions, correspondant à une recherche distincte, tant dans les objectifs que les méthodes. Caractériser un nouveau champ d'action est une première étape, préliminaire à la qualification du résultat des actions de médiation urbaine. Au même titre que de nombreuses politiques publiques, il est possible de les qualifier dans leurs objectifs et méthodes mises en place avant de rendre compte de leurs résultats.

b) Hypothèses

Devant la complexité croissante de la société, des pratiques de médiation se multiplient. Pour répondre à la difficulté de se repérer dans les institutions ou pour construire de nouveaux rapports entre citoyens et administrations, clients et entreprises, des dispositifs de médiation sociétale apparaissent. Il en est de même pour les territoires. Résultat de la complexification sociale, les représentations semblent dépassées. Ainsi, des acteurs se mobilisent pour redonner des cadres de représentation stables aux habitants. La crise des territoires institutionnels nécessite une mobilisation collective pour construire de nouveaux territoires. **Notre première hypothèse est que la médiation urbaine répond à la nécessité de construire de nouveaux cadres de représentation, suite aux mutations des territoires.** Sa naissance provient d'un bouleversement contextuel remettant en cause la pertinence des territoires historiques.

Notre deuxième hypothèse est que la médiation urbaine est portée par un nombre restreint d'acteurs. Même si les structures publiques et parapubliques élaborent historiquement les représentations des territoires, les évolutions récentes remettent en cause leur légitimité et induisent une complexification de la gouvernance¹⁰. Ainsi, les nouveaux territoires sont portés uniquement par une minorité d'acteurs qui souhaite lui donner corps au travers d'actions de médiation urbaine. Pour cela, ces porteurs d'actions élaborent un projet de territoire qui détermine la légitimité de la médiation urbaine et doit convaincre un nombre suffisant d'acteurs pour construire cette nouvelle échelle de territoire. Des formes

¹⁰ Nous entendons gouvernance comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et décidés collectivement dans des environnements fragmentés et incertains (BAGNASCO, LE GALES, 1997)

d'organisation innovantes apparaissent pour la société civile ou des institutions différentes et coconstruire un nouveau projet de territoire.

Notre troisième hypothèse est que la médiation urbaine est hybride et protéiforme.

Au regard de la complexité de construire des représentations sur des territoires, de la remise en cause de la légitimité institutionnelle et de la multiplicité des acteurs impliqués, nous supposons que la médiation urbaine fait appel à des processus innovants pour concilier les différents objectifs, postures et attentes des acteurs s'y appliquant. Toutes les manifestations rencontrées mélangent différents types de discours, économique, culturel, social en plus de celui de « *rassembler le territoire métropolitain*¹¹ ». Il semble que les acteurs s'impliquant dans la médiation urbaine possèdent leurs propres objectifs. Par exemple, ceux de la politique souhaitent retrouver une légitimité sur de nouveaux territoires, les acteurs de l'économie s'emploient à favoriser leur développement, les citoyens cherchent une amélioration de leur qualité de vie, etc.

Ainsi, pour fédérer un nombre suffisant d'acteurs, les porteurs de médiation urbaine créent des actions hybrides mêlant des objectifs différents. Dès lors, les actions de médiation urbaine font appel à une diversité de formes pour s'adapter à l'originalité des nouveaux territoires, à la variété des situations ou des objectifs. Nous supposons que les actions de médiation urbaine mobilisent différents leviers d'action pour influencer les représentations des territoires.

Cette innovation permanente et l'absence de standard constituent une difficulté pour catégoriser la médiation urbaine comme un champ social en tant que tel. La variété formelle empêche les acteurs locaux à la considérer comme une politique à part entière. En effet, les actions de médiation urbaine semblent systématiquement rattachées à un champ spécifique : culture, marketing, tourisme, etc.

¹¹ Par exemple pour le défilé de la Biennale de la danse à Lyon, Gérard Collomb, président du Grand Lyon énonce dans le dossier de presse 2012 : « *Avec le Défilé, moment festif et fédérateur pour nos territoires, c'est toute la métropole – de Saint-Étienne aux Portes de l'Isère, de Feyzin à Rillieux-la-Pape, de la Duchère à Mermoz – qui danse ensemble. Le Défilé, c'est l'incarnation du vivre-ensemble et de la mixité que nous promouvons partout dans l'agglomération lyonnaise* »

c) Notre cadre d'étude : le territoire métropolitain lyonnais

Nous avons choisi de prendre le territoire métropolitain lyonnais comme cadre d'étude. **Nous pensons que ce territoire en construction est un exemple emblématique des évolutions contemporaines des territoires.** L'armature urbaine autant que les évolutions des pratiques sociales ou encore l'émergence d'une structure institutionnelle font état d'un territoire naissant. Ce constat nous a convaincu de le sélectionner comme cadre d'étude, d'autant plus qu'il est le lieu de nos premières observations des actions de médiation urbaine. Dans le cadre d'actions tournées vers le grand public (par exemple : Biennale de la Danse, OnlyLyon, Utopies Réalisées, « Désir de Soie ») nous avons constaté la volonté d'acteurs publics de rendre plus visible le territoire métropolitain à travers des éléments de discours comme « *de forger une identité métropolitaine commune, un sentiment d'appartenance à une communauté* » (Pôle métropolitain, 2012, p3) qui s'ajoutent aux objectifs portant sur les enjeux économiques, touristiques, culturels ou sociaux.

Le dernier élément de décision est l'inscription de cette thèse dans le cadre d'une convention CIFRE prenant place dans le CAUE du Rhône. Ce cadre de travail impliquait de positionner la recherche localement.

Cette présentation succincte du contexte fait état de l'émergence supposée de la médiation urbaine. Les évolutions sociales récentes ont changé les territoires. Une partie d'entre eux sont sous l'emprise du phénomène de métropolisation. La concentration des hommes au sein des espaces urbains, le développement de l'urbanisation et, entre autres, des mobilités entraînent la création de territoires de vie débordant largement les périmètres administratifs. Pourtant, ces derniers restent les cadres de représentation structurants, entretenus par les différentes institutions.

La médiation urbaine interviendrait alors pour combler ce hiatus entre des représentations dépassées par des modes de vie de plus en plus éclatés. Devant la nécessité de reconstruire des représentations des territoires plus conformes à la réalité, des acteurs mettraient en place une nouvelle forme d'action collective : la médiation urbaine.

Nous nous proposons de vérifier dans cette thèse si notre intuition de l'émergence des nouvelles actions de médiation urbaine est fondée. Nous travaillerons sur trois hypothèses :

- la médiation urbaine est apparue suite aux mutations des territoires et à l'apparition d'un décalage entre les représentations et la réalité ;
- la médiation urbaine est portée par un nombre restreint d'acteurs ;
- les outils de médiation sont hybrides et protéiformes. Pour fédérer suffisamment d'acteurs, les actions de médiation urbaine intègrent des objectifs variés leur donnant un caractère d'hybridité. La complexité des contextes rencontrés nécessite des innovations constantes dans la forme des pratiques de médiation urbaine. La multiplication formelle entraîne une difficulté à qualifier ces actions comme une catégorie de l'action publique en tant que telle.

Pour valider ces hypothèses, nous avons travaillé en trois phases : une première étape a été de caractériser le concept de territoire. Dans un deuxième temps, nous avons défini le sous-champ de la médiation urbaine en procédant à un recensement d'actions large. Le troisième temps a été tourné vers l'observation spécifique de la médiation urbaine dans notre cadre d'étude. L'ensemble de ces tâches a été à la fois facilité et compliqué par le dispositif CIFRE, notre implication opérationnelle nous obligeant à mélanger recherche et action.

Section B : Une méthodologie contrainte par une posture de recherche particulière : la thèse CIFRE

Le dispositif CIFRE propose l'intégration d'un doctorant au sein d'une entreprise pendant les trois années de sa thèse. Le choix du sujet se fait en lien avec l'entreprise qui profite du travail de recherche pour développer de nouvelles actions. Cette position entraîne une posture particulière vis-à-vis de l'objet de recherche et du déroulement de la méthodologie.

Il semble nécessaire au préalable de préciser les conditions de mes activités au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Rhône pour saisir la portée de mon engagement dans les actions de médiation urbaine. Cette imbrication des rôles de chercheur et de chargé d'opération a eu des conséquences dans le déroulé de la recherche qu'il faut également spécifier.

1/ Un contexte de recherche particulier : le CAUE du Rhône, acteur de la médiation urbaine.

Le CAUE du Rhône est, comme tous les CAUE, une association à missions de service public créée par la loi de 1977 sur l'architecture. Il est financé par la taxe d'aménagement à l'échelle du département. Les statuts sont fixés par la loi et notamment la composition du conseil d'administration.

Les CAUE ont pour mission d'informer, sensibiliser et favoriser « *l'esprit de participation du public*¹² » sur les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. L'environnement est entendu, en tout cas au CAUE du Rhône, dans un sens très large, c'est-à-dire tout ce qui compose le contexte paysagé. Les CAUE ont également le devoir de former et conseiller les maîtres d'ouvrage, les professionnels et les collectivités.

À la fin de mon master en urbanisme, j'ai travaillé une année au CAUE du Rhône sur des missions de conseil et de sensibilisation. C'est durant cette année que le projet de thèse a mûri. Au vu de la prégnance du phénomène de métropolisation sur le département du Rhône et des missions du CAUE, il m'a semblé tout à fait approprié de proposer un sujet sur ce

¹² Loi sur l'architecture de 1977

thème. Pour le CAUE, soulever les enjeux de la construction métropolitaine semblait correspondre à son rôle. Du point de vue de la recherche, mettre en lumière les mécanismes de la construction des territoires métropolitains paraissait digne d'intérêt. J'ai donc proposé ce projet à la direction qui, après consultation du conseil d'administration, a souhaité y donner suite.

La thématique de métropolisation était floue pour une partie des membres du conseil d'administration et de l'équipe salariée. Aborder ce sujet atypique pour le CAUE du Rhône a soulevé de nombreux débats en interne.

a) Le CAUE du Rhône, le choix d'aborder un nouveau champ d'investigation avec l'appui d'un doctorant

Ma mission au CAUE du Rhône a reposé sur trois axes. Le premier était l'apport de connaissances sur le phénomène de métropolisation, le second l'élaboration de nouveaux outils pour permettre la diffusion des connaissances, le troisième la mise en place et le suivi de différentes actions.

Ma première mission d'élaboration d'un discours sur la métropolisation a été la plus classique. Des recherches théoriques, à travers la lecture d'articles et de documents techniques m'ont aidé à comprendre la métropolisation de la région lyonnaise, d'en appréhender le jeu d'acteurs et de déployer ainsi un véritable propos. Cette étape a été indispensable avant de pouvoir concevoir des actions de sensibilisation sur cette thématique, mais également d'obtenir une légitimité auprès de mes collègues. J'ai proposé ensuite une première action pour partager le sujet avec l'ensemble de l'équipe.

1- Une méthode de conception partagée d'un événement de sensibilisation

Cette phase d'appropriation était d'autant plus importante que je devais concevoir des projets transversaux. La direction souhaitait que le sujet soit abordé dans les quatre missions du CAUE : conseil, formation, pédagogie et sensibilisation.

Pour cela, j'ai organisé un séminaire de conception de projet avec toute l'équipe. Il en est ressorti des idées d'actions dont j'ai extrait les grands objectifs de l'action principale intitulée « Habitants Métropolitains ».

Même si de nombreuses contraintes sont venues perturber l'idée initiale, ce séminaire a permis d'enclencher une dynamique dans le travail opérationnel. Mais il a été également l'occasion de faire ressortir des points de vue différents sur le rôle du CAUE dans la médiatisation du phénomène de métropolisation.

2- Des débats en interne sur l'intérêt de la médiation urbaine

De nombreux débats ont eu lieu au CAUE au fur et à mesure de la mise en place du projet. Ils ont concerné principalement deux points : pourquoi le CAUE s'engage-t-il dans une démarche sur un sujet qui dépasse largement son territoire ? Le CAUE doit-il devenir un acteur de la construction de l'identité métropolitaine ?

CAUE du Rhône et métropolisation

Le premier point concerne la légitimité du CAUE à aborder un phénomène qui déborde largement de son assise territoriale. La métropolisation ne tient pas compte par définition des limites administratives. Pourquoi donc s'intéresser à un phénomène qui concerne au minimum quatre départements ? Une partie de l'argumentaire s'appuie sur le fait que ce sont les habitants du département qui payent pour l'activité du CAUE et que l'échelon régional semble plus approprié pour évoquer ce thème¹³.

Ces premiers débats se sont conclus par le constat que le département du Rhône héberge l'agglomération-centre de la métropole et que l'ensemble du département est soumis à son influence. Les Rhodaniens se doivent donc d'être informés des évolutions de leur territoire. Le futur passage du Grand Lyon à la Métropole d'Intérêt Européen en 2015¹⁴ et l'amputation du département de son agglomération montre d'ailleurs toute la pertinence de ce raisonnement. Mais le point de crispation principal s'est focalisé sur un autre aspect de la médiation.

Le CAUE, acteur de la métropolisation ?

Le deuxième point de débat en interne au CAUE a été sur la différence entre médiation et sensibilisation. J'ai utilisé indistinctement les deux termes durant un premier temps puis, suite aux questionnements en interne, j'ai préféré le terme de sensibilisation pour mes activités au CAUE.

¹³ Il a fini par l'être avec l'organisation par l'Union Régionale des CAUE Rhône-Alpes d'un cycle de conférences intitulé « Recomposer le territoire » initié suite à mon travail au CAUE du Rhône.

¹⁴ Loi votée par le Sénat le 04 juin 2013.

La problématique du débat était sur les enjeux de pouvoir, notamment politique, dans lesquels le CAUE n'a pas de légitimité. Sans renier l'existence du phénomène de métropolisation, des membres de l'équipe ne souhaitaient pas voir le CAUE construire le territoire métropolitain ou son identité.

Cette polémique, issue surtout de crainte de l'instrumentalisation du CAUE, s'est résolue à travers la recherche permanente d'une objectivité sur le phénomène. La ligne de conduite de toutes les actions portées par le CAUE a été de donner de la visibilité à un phénomène peu connu du grand public, lui offrir une place dans le débat démocratique ou tout du moins susciter l'intérêt du plus grand nombre autour de cette question.

Le refus de contribuer à une identité à la métropole lyonnaise a toujours été présent, même si cela ne m'a pas empêché d'être confronté aux jeux de pouvoir dans la conduite de certaines actions.

b) Mon insertion dans le jeu d'acteurs

Le premier volet opérationnel du travail de recherche a été l'utilisation du recensement des pratiques de médiation urbaine sur le territoire métropolitain lyonnais. Cette première observation m'a permis de proposer plusieurs actions complètement inédites sur ce territoire.

Un certain nombre d'entre elles n'a eu que peu d'impact sur le travail de recherche, car uniquement dirigé vers des publics précis. Par exemple, la mise en place d'activités pédagogiques à destination des collèges et des lycées sur le phénomène de métropolisation est restée confinée au milieu scolaire et n'a pas eu d'interférences sur mon travail de recherche.

Par contre, des actions de sensibilisation ont contribué logiquement à mon identification comme « spécialiste » de la métropolisation.

1- Le blog « Échos de métropole »

Un premier constat a fait état de l'absence de moyens de communication didactiques sur le phénomène de métropolisation. Des sites officiels existent¹⁵, ainsi que des plateformes d'échanges d'articles autour de ces sujets. Mais ils sont destinés à un public de spécialistes. À l'inverse, des particuliers sont à l'origine de nombreux sites sur l'urbanisme¹⁶ opérationnel.

¹⁵ À titre d'exemple <http://www.40ans.grandlyon.com/>, <http://www.millenaire3.com/>, <http://OnlyLyon.org>.

¹⁶ Par exemple : <http://www.lyon-en-lignes.org>, <http://www.skyscrapercity.com/forumdisplay.php?f=867>, <http://www.lyon-urbain.com/>, <http://lyon-urbanisme.superforum.fr/>.



Illustration 1. Page d'accueil du blog « Échos de métropole »

Source : <http://echosdemetropole.caue69.fr/>

J'ai alors proposé un blog sur ce sujet. Le choix s'est porté sur un média virtuel pour sa capacité à toucher un grand nombre de personnes. Créé en février 2010, le blog est devenu au fil du temps une plateforme d'expérimentation de nouveaux médias (courts-métrages, illustrations, carte sonore, portraits métropolitains). Il a eu pour vocation de toucher un public le plus large possible de lecteurs¹⁷. Il a parfois interféré avec le travail de recherche lors des entretiens : il me positionnait comme acteur de la sensibilisation du phénomène de métropolisation.

2- Quand les métropoles se passeront du pétrole

En plus du public adolescent, il a semblé intéressant de toucher également les étudiants. Le lancement en septembre 2011 de l'appel à idées « Quand les métropoles se passeront du pétrole » a été l'occasion de leur demander de réaliser un exercice de prospective sur le territoire métropolitain lyonnais.

L'objectif de ce concours a été autant de sensibiliser le public étudiant aux questions de métropolisation que de proposer aux professionnels des visions renouvelées du futur de la métropole lyonnaise. Durant cette phase, j'ai travaillé avec des acteurs universitaires et professionnels, à l'échelle métropolitaine.

¹⁷ 29 085 visiteurs du 01/05/2010 au 01/04/2013 soit une moyenne de 808 visiteurs mensuels.

3- Habitants métropolitains

L'action phare du programme a été la réalisation d'une exposition dédiée au phénomène de métropolisation. Cette exposition intitulée « Habitants métropolitains » devait se développer sur les neuf arrêts de la ligne de tramway T3 pour être en contact direct avec le grand public. Il a été convenu d'aborder le phénomène de manière aussi objective que possible en mettant en scène des données quantitatives illustrées par des photographies et des portraits d'habitants. Un spectacle de théâtre devait introduire le sujet de manière ludique et susciter l'intérêt des spectateurs potentiels.



Illustration 2. Panneau de l'exposition « Habitants métropolitains »

Source : CAUE du Rhône

Pour composer le contenu, le CAUE a travaillé avec la Région Urbaine de Lyon et l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise¹⁸. Nous avons par la suite pris contact avec le Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (Sytral) pour la mise à disposition des arrêts de tramway en tant que support de l'exposition.

L'entrée dans les jeux de pouvoir

Le Sytral est l'Autorité Organisatrice des Transports du Grand Lyon. Son président, Bernard Rivalta, est 38e vice-président de la communauté urbaine de Lyon, conseiller général du canton de Villeurbanne nord et conseiller municipal de Vénissieux.

¹⁸ Pour alléger le texte nous la nommerons par la suite « agence d'urbanisme de Lyon ».

Le Sytral est fortement concerné par le phénomène de métropolisation dans la mesure où il accompagne le développement des transports en commun. Son engagement dans ce sens est révélé par son adhésion au 1^{er} janvier 2013 au Syndicat Mixte des Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise qui se propose de coordonner toutes les autorités organisatrices de transport sur le territoire métropolitain.

L'accueil de la personne responsable des relations extérieures et partenariats a été dans un premier temps ouvert. Les relations se sont rapidement dégradées à l'évocation du sujet de l'exposition : la métropolisation du territoire lyonnais. Après avoir été dirigé vers le cabinet du président, le dossier a été renvoyé vers le cabinet du président du Grand Lyon. Après six mois de rebondissements et d'atermoiements, ce dernier a conclu qu'il ne lui serait pas possible de soutenir le projet.

En effet durant cette période, le Grand Lyon participait à la création d'un pôle métropolitain avec les agglomérations de Vienne, Bourgoin-Jallieu et Saint-Étienne¹⁹. Il semble que les enjeux de communication autour de cette nouvelle structure aient interféré avec le projet d'exposition.

La médiation urbaine, un enjeu de pouvoir

Cet épisode m'a permis de mieux saisir les enjeux liés au pouvoir sur les territoires et comment un projet, même peu influent comme une exposition sur la métropolisation, a pu sembler dérangeant d'un point de vue politique.

Le phénomène de métropolisation est un domaine dans lequel une partie de l'équipe du CAUE ne souhaitait pas s'impliquer. Malgré les prudences prises en concertation avec les établissements partenaires de l'exposition, nous n'avons pu éviter d'être rattrapés par les enjeux politiques, confirmant les réserves émises.

1- La participation à un programme de recherche.

Les activités pédagogiques ont fait l'objet d'un travail de recherche complémentaire intitulé : les représentations du territoire métropolitain des lycéens à l'épreuve d'une action pédagogique « *la métropole en mouvement* ». Il a été initié dans le cadre du programme de recherche territorialisé Rhône-Alpes (PRTRA).

¹⁹ Le pôle métropolitain a été créé par arrêté préfectoral le lundi 16 avril 2012.

Le PRTRA est un programme de recherche lancé en mars 2011 par les ministères de la Culture et de l'Équipement²⁰ dans la région Rhône-Alpes en partenariat avec des acteurs locaux. L'appel à projet intitulé « *formes de l'urbanité et dynamiques culturelles dans une métropole en chantier ; pratiques et représentations à l'œuvre dans la région urbaine Lyon / Saint-Étienne* » a permis de structurer une équipe²¹ pour mieux comprendre les représentations des élèves participant à l'activité pédagogique.

Ce programme a fortement contribué à entretenir la confusion, notamment lors des séminaires de présentation de l'avancée des travaux, entre mes deux postures

2/ Les conséquences de ma double posture

a) Les missions du CAUE, support pour la recherche

1- La connaissance de la médiation urbaine

Dans le cadre de mon travail opérationnel, j'ai dû construire une étude de benchmarking²² pour justifier le choix et la conception des actions mises en place. Les résultats sont venus nourrir directement le travail quantitatif, en apportant de nombreuses expériences et en proposant une première grille d'analyse. Cette implication dans un travail opérationnel a induit une meilleure appréhension du travail de recherche.

- L'apport de connaissances sur la métropolisation

Le CAUE n'avait que très peu de données sur la métropolisation, car il est habituellement focalisé sur des échelles de l'aménagement urbain ou paysager et peu sur les phénomènes de cette dimension territoriale. Pour alimenter les actions de sensibilisation, il m'a fallu construire un propos sur la métropolisation et plus particulièrement sur celle de la région lyonnaise. J'ai ainsi rassemblé des données qui ont alimenté par la suite le travail de recherche.

²⁰ Le 14 juillet 2013, dénommé le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

²¹ L'équipe s'est structurée autour du CAUE, de l'Observatoire Social de Lyon et de Philippe Chaudoir, du laboratoire Triangle.

²² Le benchmarking ou analyse comparative est une technique qui consiste à observer les organisations afin d'identifier les meilleures méthodes d'exécution d'une activité donnée.

2- Un retour d'expérience utile à la recherche

Le travail de recherche a apporté des connaissances théoriques aux actions opérationnelles. Il s'est également nourri du vécu professionnel.

Une prise de recul par rapport à l'objet d'étude

Ainsi, les premiers débats sur la posture du CAUE vis-à-vis de l'identité de la métropole lyonnaise m'ont permis d'affiner mon regard lors de l'étude quantitative et qualitative. J'ai pu juger lors de la grille de lecture de l'analyse quantitative, au travers de ma propre expérience, des limites parfois ténues entre les actions de sensibilisation et de médiation.

De plus, l'expérience avec le Sytral a mis en évidence les enjeux de pouvoir liés à la médiation urbaine. Elle a fait écho aux réflexions théoriques abordées autour de la médiation comme nouveau principe de la construction de la société.

La limite de l'exercice se situe dans une implication parfois trop importante dans les objectifs de sensibilisation. Il m'a fallu prendre du recul pour aborder le terrain avec de la rigueur scientifique et non comme chargé de mission.

Une insertion dans le jeu d'acteurs

Au travers de la mise en place des actions de médiation urbaine, j'ai rencontré une partie des personnes s'impliquant dans l'étude, l'analyse du phénomène de la métropolisation et dans la mise en place des politiques liées. Ce travail a été important pour comprendre les rouages de la métropolisation et le jeu d'acteurs associés notamment sur le territoire métropolitain lyonnais.

En plus de cette approche pratique qui a permis de compléter les lectures théoriques, la rencontre avec des personnes clés a facilité la prise de rendez-vous pour les entretiens. De ce point de vue, la thèse CIFRE a été un réel avantage, notamment lors de l'analyse du terrain d'étude. En effet, les « Utopies Réalisées » comme le Défilé de la Biennale de la Danse font appel à de nombreux acteurs de la métropolisation que j'ai rencontrés par ailleurs. Mes analyses des études de cas en ont été d'autant plus simplifiées.

Aborder le sujet de thèse au travers de rencontres informelles, avant ou après des réunions de travail, a été également l'occasion d'obtenir des informations complémentaires aux entretiens que j'ai menés.

Cette connaissance personnelle du terrain m'a ainsi aidé à comprendre l'objet de recherche, mais elle a aussi posé quelques problèmes.

b) Acteur et chercheur, confusion des rôles

L'insertion dans le milieu professionnel que je souhaitais étudier a parfois provoqué des interférences dans la posture à adopter.

1- La confusion des rôles

En tant que chargé de mission, je devais être force de proposition, défendre le point de vue du CAUE, faire avancer des dossiers, montrer une légitimité à aborder des questions complexes, etc. En tant que chercheur, une posture de retrait semblait plus appropriée, par exemple, ne pas monopoliser la parole, mais au contraire, observer et écouter les personnes en présence. C'est pourquoi, lors de rencontres à différents moments, certaines personnes rencontrées n'ont pas compris les diverses postures que j'adoptais. Cette ambivalence a constitué une limite au déroulement du travail de recherche. Apprendre à se faire discret et à se présenter clairement dans telle ou telle mission a été fondamental pour mener à bien la recherche.

2- La séparation des rôles

Lors des entretiens et des moments d'observation, j'ai dû apprendre à développer des stratégies pour ne pas entretenir une confusion entre les deux rôles. J'ai pratiqué, contraint, le mensonge par omission pour éviter de révéler mon implication dans d'autres actions.

Mais, c'est surtout lors des entretiens que le risque de méprise a existé. J'ai soigné particulièrement la présentation du travail de recherche pour expliquer autant l'implication au CAUE que le sujet de thèse. J'ai focalisé l'introduction et les premières questions sur l'objet des « Utopies Réalisées » ou du Défilé. Cette manière de procéder a permis d'évacuer la métropolisation dans un premier temps. La notion était réactivée uniquement une fois que l'interviewé en faisait part.

Ces différentes précautions et parfois acrobaties sémantiques m'ont permis de récolter les informations nécessaires pour l'analyse du terrain. La thèse CIFRE a été un véritable atout. Alimentant directement l'activité du CAUE, j'ai pu ainsi injecter les connaissances théoriques du travail de recherche. La pratique et l'insertion dans le milieu professionnel m'ont aidé à mieux saisir les jeux d'acteurs et les tenants et aboutissants de la médiation urbaine. Cette complémentarité a été très riche en matière d'apports réciproques même si elle a engendré des

confusions entre les deux postures. C'est dans ce contexte de thèse CIFRE que j'ai mené à bien mon travail de recherche pour faire émerger le concept de médiation urbaine

Section C : Plan de thèse

Notre recherche se déroulera en trois parties.

Dans la première partie, nous aborderons dans le chapitre I, notre définition du territoire, notion polysémique qui nécessite d'être redéfinie pour être opérationnelle dans le cadre de ce travail. La particularité de notre approche est notamment l'articulation entre le territoire et ses représentations. Nous verrons que c'est à l'intérieur de cette interface que se joue l'efficacité de la médiation urbaine.

Nous poursuivrons dans le chapitre II par la présentation de notre cadre d'étude, le territoire métropolitain lyonnais. Après avoir analysé le phénomène de métropolisation, nous en énoncerons les caractéristiques locales.

Nous terminerons dans le chapitre III en abordant les processus territoriaux qui participent de l'émergence de la médiation urbaine.

Dans la deuxième partie, le chapitre IV est dédié à la question de la médiation. Nous parcourrons les différentes manières de l'aborder en tant que nouvel outil de construction sociale. Nous nous insérerons dans la théorie du constructivisme sociale pour développer notre propos. Nous distinguerons alors la médiation traditionnelle, processus de construction de la société inhérent aux relations interpersonnelles de la médiation nouvelle, processus volontaire de la construction de lien sociale. Nous mettrons alors en avant les particularités du champ des nouvelles médiations.

Le chapitre V est dédié à la définition de la médiation urbaine. Sous-champ des nouvelles médiations, elle se distingue par son objet, le territoire. Une étude de soixante-dix-sept actions articulée à notre approche de territoire sera l'occasion de préciser les caractéristiques fondatrices et son fonctionnement.

La troisième partie abordera les actions de médiation urbaine au sein de notre cadre d'étude. Le chapitre VI sera destiné à comprendre le cadre général de la mise en place des actions présentes. Le chapitre VII se focalisera plus particulièrement sur deux actions afin de comprendre les rouages du fonctionnement de la médiation urbaine.

PARTIE 1 : UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN LYONNAIS

Nous présentons dans cette partie un cadrage théorique destiné à comprendre l'émergence de la médiation urbaine. Nous proposons de définir cette médiation urbaine comme les dispositifs mis en place par des acteurs pour agir sur les représentations des territoires, en vue de les modifier. Ces stratégies sont mobilisées au regard du constat d'un hiatus entre l'élaboration concrète des territoires et les représentations qui y sont associées. Pour comprendre le fonctionnement de ce phénomène, il est nécessaire de nous intéresser en premier lieu au territoire en tant que notion afin d'appréhender de quelle manière ces nouveaux dispositifs s'insèrent dans son développement. Puis, nous justifierons à l'aide de ce prisme théorique notre cadre d'étude, le territoire métropolitain lyonnais, exemple représentatif de territoire en construction.

Dans un premier chapitre, nous proposerons une définition opératoire du « territoire » pour analyser la médiation urbaine. Une approche systémique nous paraît appropriée, car elle articule trois dimensions : l'espace, les acteurs et les représentations, la médiation urbaine agissant essentiellement sur ces dernières. La première section nous permettra d'explicitier le fonctionnement des représentations dans les systèmes territoriaux. La seconde section sera l'occasion d'aborder les mécanismes de la construction des représentations. Après avoir précisé quels sont leurs rôles dans l'identification des territoires, nous décrirons les modalités de leur construction à l'échelle individuelle puis collective. Nous terminerons sur les leviers territoriaux spécifiques sur lesquels s'appuient les représentations.

Le second chapitre sera centré sur une présentation de notre cadre d'étude, le territoire métropolitain lyonnais. Dans la première section, nous rappellerons les facteurs de l'émergence d'un processus de métropolisation. Nous aborderons ensuite, dans la seconde section, les principales étapes de la genèse du territoire métropolitain lyonnais. Puis, nous présenterons, dans la troisième section, les correspondances entre ce territoire avec les caractéristiques spécifiques des métropoles.

Enfin, dans un troisième chapitre, nous montrerons que le territoire métropolitain lyonnais est l'objet de peu de représentations partagées. Cette analyse fera émerger les raisons de la mise en place du processus de médiation urbaine par les acteurs locaux. Elle justifiera également ce territoire comme étant propice à l'étude de la médiation urbaine.

Chapitre I : Le territoire comme système, une définition opératoire pour aborder la médiation urbaine.

Le territoire est un terme polysémique dont l'utilisation scientifique est relativement récente²³. Un premier sens du mot territoire renvoie à l'espace. Il peut en être un simple synonyme ou se rapporter dans d'autres cas à un espace particulier (LEVY, LUSSAULT, 2003, p910). Dans ce cas, le territoire remplace le local en se référant à la spécificité d'une ville ou d'une région (ibid.). Ainsi, le territoire lyonnais désigne l'espace de la ville de Lyon et ses alentours. Il inclut alors « *un enracinement historique, une identité qui sont autant de ressources propres pour le développement local*²⁴ » (FOURNIER, 2007, p29). Pourtant, même si le territoire métropolitain lyonnais fait référence à une étendue spatiale autour de Lyon, il ne peut se résumer à cette dimension. Il intègre également des modifications des pratiques sociales et des représentations, la médiation urbaine s'insérant dans ces dynamiques.

Une seconde approche considère le territoire comme un espace contrôlé. Elle est utilisée en éthologie pour désigner les espèces territoriales, c'est-à-dire protégées par leur contrôle de l'espace. Au sens géopolitique du terme, le territoire est un espace contrôlé et borné. En sciences politiques, il correspond à la logique de l'État. En France, « *la notion s'est imposée à partir d'une représentation "naturelle" des frontières politiques* » (FAURE, 2004). Concernant le territoire métropolitain, cette définition ne peut être satisfaisante dans la mesure où celui-ci n'est pas adossé à une administration unique. De plus, la délimitation spatiale est liée à la multiplication des pratiques sociales. Par contre, cette approche est intéressante, car elle fait référence à la dimension administrative d'un territoire et à ses conséquences sur les représentations.

Nous allons préférer une approche qui définit le territoire par les relations entre plusieurs dimensions, dont l'espace géographique. Bernard Debarbieux propose de le définir ainsi (LEVY, LUSSAULT, 2003, p910) :

²³ Son entrée officielle dans la production scientifique francophone est datée de 1982 par Bernard Debarbieux (LEVY, LUSSAULT, 2003, p907).

²⁴ GRUPO Aduar (2000), *Diccionario de geografía urbana, urbanismo y ordenación del territorio*, Barcelona, Editorial Ariel, 406 p.

« Agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité. »

Les écrits de Roger Brunet complètent cette définition en précisant que *« le territoire tient à la projection sur un espace donné des structures spécifiques d'un groupe humain, qui incluent le mode de découpage et de gestion de l'espace, l'aménagement de cet espace. Il contribue en retour à fonder cette spécificité, à conforter le sentiment d'appartenance »* (BRUNET et al, 1993, p435).

Cette définition du territoire intègre l'espace tout en le dépassant. Elle fait référence à la dimension spatiale comme projection des pratiques sociales. L'espace ainsi produit prend des formes très diverses : tout d'abord se trouve l'espace naturel dans sa configuration initiale, à partir duquel la société l'aménage (DAUPHINE, 1998, p45) ; ensuite, les sociétés produisent un ensemble d'objets matériels tels les routes, infrastructures ou les constructions. Cette production reflète leurs dimensions culturelles, politiques, idéologiques. Pour autant, l'espace ne peut être réduit à sa dimension matérielle. Voies de communication maritimes ou aériennes, lois, religions, systèmes politiques sont également inclus dans l'espace en tant que modalités de la vie sociale. De même, le territoire comprend des moyens de gestion, dont le découpage institutionnel. En plus de ces éléments, l'espace intègre des pratiques sociales.

L'espace de vie correspond à *« L'ensemble des lieux fréquentés habituellement »* (FREMONT et al, 1984, p172). Il se compose de différents lieux utilisés par les individus. Il est caractérisé par une fréquentation différente en matière de temps et d'intensité d'expérience. L'espace de vie alimente les représentations en offrant souvenirs et ressentis. Les interconnexions entre les individus tissent des relations sociales qui, associées aux espaces de vies, constituent l'espace social (ibid., p173).

Le territoire inclut donc une dimension spatiale : l'espace géographique. Il est doté d'une composante naturelle, d'une composante matérielle anthropique, d'une composante institutionnelle et d'un espace social.

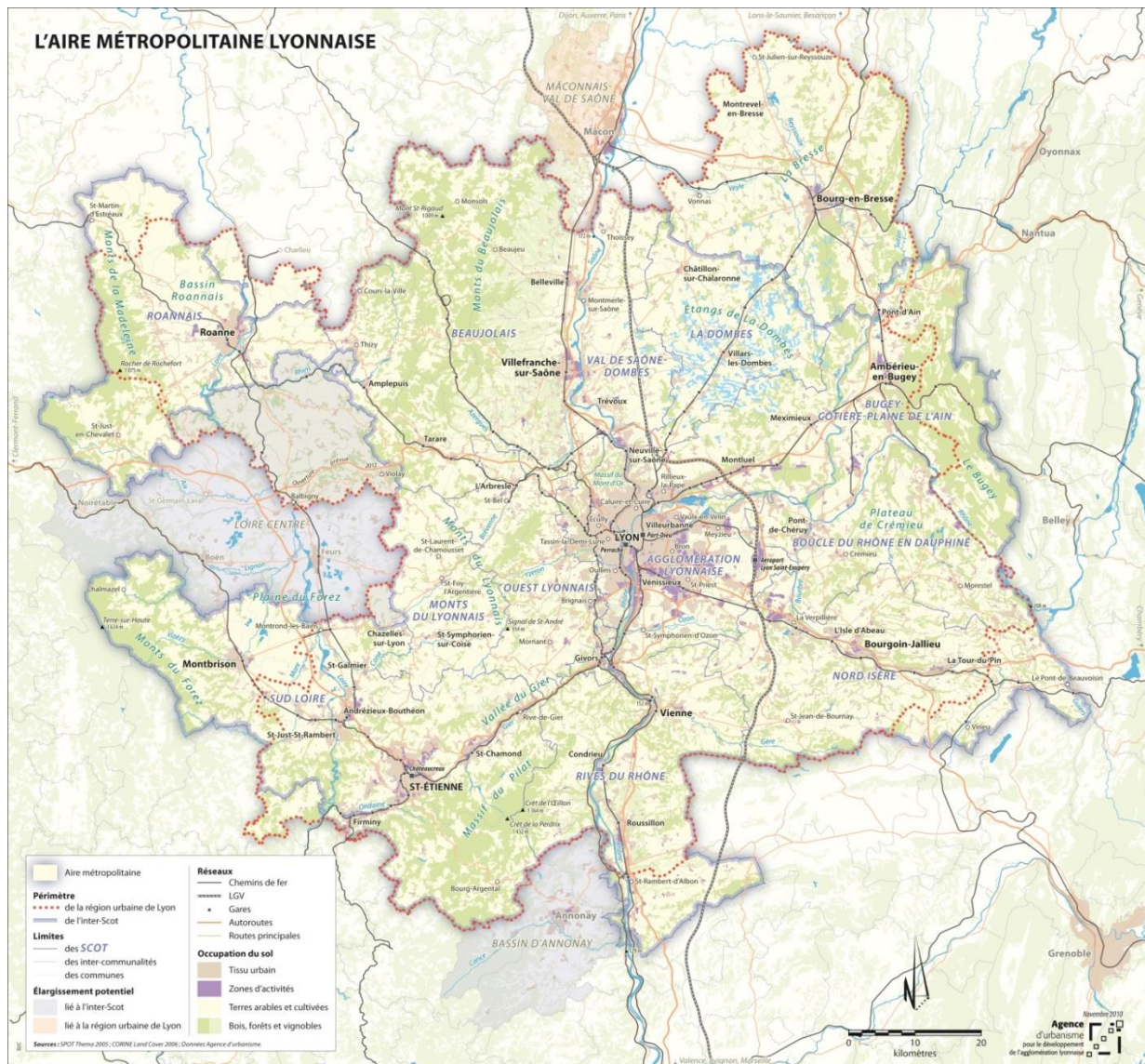
Nous retrouvons ces quatre composantes dans l'espace géographique du territoire métropolitain lyonnais. Le territoire métropolitain est encadré à l'est par le Bugey qui compose les contreforts du massif du Jura et à l'Ouest par les monts du Forez et de la Madeleine qui font partie du Massif Central. Entre les deux, le Pilat sépare la vallée de la

Loire de celle du Rhône au sud. Les monts du Lyonnais et du Beaujolais poursuivent la séparation entre la Loire et la vallée de la Saône.

Trois vallées structurent le territoire : la vallée de la Loire à l'est traversant la plaine du Forez située au nord de Saint-Étienne, la vallée de la Saône rejoignant le Rhône au sud de Lyon, la vallée du Rhône arrivant de l'est et traversant la plaine des Boucles du Rhône avant de se diriger vers le sud à partir de l'agglomération lyonnaise. Ces trois vallées accueillent les cours d'eau éponymes qui forment une partie du réseau hydrographique du territoire métropolitain lyonnais.

L'espace métropolitain lyonnais est parcouru par de nombreuses rivières qui le structurent. En plus des trois précédemment citées, il nous faut évoquer le Gier qui fait le lien entre Lyon et Saint-Étienne et la Bourbre qui traverse Bourgoin-Jallieu et se jette dans le Rhône, peu avant la confluence de l'Ain. Les étangs de la Dombes, situés entre Lyon et Bourg-en-Bresse représentent le dernier élément important naturel structurant. Ces principaux éléments géographiques sont repérables sur la carte ci-dessous (cf. Carte 1). Nous avons choisi cette carte de l'aire métropolitaine, car elle permet d'identifier les principaux éléments géographiques. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la définition des limites spatiales du territoire métropolitain lyonnais.

La structure naturelle de l'espace métropolitain a été aménagée par les hommes (cf. Carte 1). Une importante armature urbaine existe, complétée par des infrastructures de transport. L'agglomération lyonnaise reste centrale dans l'organisation du territoire métropolitain. Elle intègre 40% de la population et structure l'activité économique (Pôle métropolitain, 2013). Elle forme une armature urbaine avec un réseau de pôles secondaires dont Saint-Étienne, deuxième agglomération du territoire, et Vienne, Bourgoin-Jallieu, Villefranche-sur-Saône, Ambérieu-en-Bugey, Bourg-en-Bresse, puis Roanne.



Carte 1. L'espace géographique du territoire métropolitain lyonnais en 2006

Source : Agence d'urbanisme pour le développement de la région lyonnaise.

Nous observons également des exemples de gestion du territoire métropolitain sur cette carte : tout d'abord, le découpage institutionnel classique des communes et intercommunalités et celui de la gestion de l'espace au travers des Schémas de Cohérence Territoriale (Scot). Deux modalités de gestion de l'espace spécifiques au territoire métropolitain lyonnais apparaissent également : la démarche de l'Inter-Scot²⁵ et la Région Urbaine de Lyon²⁶ (RUL).

²⁵ « L'inter-Scot est une démarche de coopération entre onze syndicats mixtes porteurs de Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise. Initiée en 2002 par les élus et les partenaires de l'Agence d'urbanisme de Lyon et officialisée en 2004 par la signature d'une convention, elle témoigne de la volonté politique des collectivités territoriales d'articuler leurs démarches de planification. Ce dispositif d'attache, en partant du vécu de chaque territoire, à identifier des problématiques et des enjeux à l'échelle de l'aire métropolitaine, ou de plusieurs Scot, et à apporter des réponses communes. » (Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, 2010c, p2)

L'espace géographique est donc l'assemblage de plusieurs composantes, mais il ne suffit pas à faire territoire. Une seconde dimension le complète, cette fois idéale.

« Le territoire est une réordination de l'espace dont l'ordre est à chercher dans les systèmes informationnels dont dispose l'homme en tant qu'il appartient à une culture. Le territoire peut être considéré comme de l'espace informé par la sémiosphère²⁷. » (RAFFESTIN, 1986, p 177).

Le territoire possède, de surcroît, une dimension symbolique qui donne du sens à l'environnement. Cette facette idéale se compose de l'ensemble des représentations du territoire. En effet, *« le territoire est souvent abstrait, idéal, vécu et ressenti plus que visuellement repéré »* (BULÉON, DI MÉO, 2005, p61). Le territoire, en tant que réalité complexe, reste dans sa globalité imperceptible par les sens. Comme entité globale, il reste une abstraction imaginée. Ces représentations, bien que différentes de la réalité, offrent aux individus une grille de lecture pour l'appréhender. Elles possèdent un aspect prospectif en permettant de projeter des intentions futures.

Le territoire possède donc une dimension matérielle, l'espace géographique, et une dimension idéale, composée des représentations. Les définitions de territoire, prises sous cet angle, mettent également en avant le rôle des individus, des collectifs sociaux et des groupes. Les acteurs forment ainsi le troisième élément constitutif des territoires. Ils produisent et gèrent l'espace géographique en l'aménageant. Ils ont des pratiques sociales qui se spatialisent. Enfin, nous ne pouvons parler de représentations sans évoquer les acteurs.

Le système territoire se compose finalement de trois dimensions ou sous-systèmes en interrelation que nous allons aborder dans la section A, avant de nous focaliser sur le fonctionnement des représentations dans la section B.

²⁶ La RUL est une association Loi 1901 composée des grandes collectivités territoriales ou intercommunalités du territoire métropolitain lyonnais. Elle a pour objet de favoriser le dialogue entre les acteurs du territoire métropolitain et porter des projets à cette échelle. Nous aborderons plus en détail cette structure dans le chapitre II, section B, 2/ a)

²⁷ La sémiosphère est l'ensemble des signes qui donne du sens à l'environnement.

Section A : Le territoire comme système

L'approche du territoire en tant que système nous paraît pertinente pour aborder la question de la construction des représentations du territoire métropolitain. Elle permet en effet de comprendre l'imbrication de la médiation urbaine dans le fonctionnement complexe des territoires au travers des représentations.

En effet, cette approche met en relation trois sous-systèmes : un espace géographique avec un jeu d'acteurs reliés par des représentations (1/).

Nous exposerons dans notre deuxième point le rôle organisateur des acteurs dans les territoires (2/).

La médiation urbaine désigne l'ensemble des stratégies portées par des acteurs qui visent à modifier les représentations par le biais d'actions portées dans un espace géographique. Nous terminerons en nous interrogeant sur la façon de déterminer un territoire (3/).

1/ Trois sous-systèmes en interrelation

L'approche systémique semble efficiente pour aborder la question des territoires (MOINE, 2006, p120). Ainsi, le territoire, comme un système, intègre une grande variété d'éléments : il est composé d'acteurs et des objets qu'ils ont créés, d'éléments matériels et immatériels... d'où une impossibilité de dénombrer les éléments qui le constituent. L'approche systémique du territoire permet, en outre, d'aborder la complexité des relations dynamiques entre les différentes composantes, d'intégrer les limites floues et changeantes en dehors des mailles administratives connues. « *Il s'agit d'un tout, composé de sous-systèmes, d'éléments, et surtout de relations multiples, notamment de boucles de rétroaction positive ou négative, qui évoluent dans le temps* » (ibid., p120). Enfin, le territoire en tant que système est plus que la somme de ses parties. Cette approche permet d'appréhender la réalité complexe, tout en proposant une grille de lecture pertinente au regard de notre objet de recherche.

L'approche du territoire comme système est une construction intellectuelle visant à rendre compte de la réalité. La multiplicité des éléments composant les territoires empêche de les saisir dans leur globalité selon le principe d'incomplétude (LUGAN, 2010). Pour étudier le processus de médiation urbaine, à l'instar d'Alexandre Moine, nous considérons que le territoire se compose de trois sous-systèmes en relation :

■ **l'espace géographique** correspondant à l'espace naturel aménagé par l'homme. Il intègre l'ensemble des pratiques sociales et il est le reflet du jeu d'acteurs à travers les objets qu'il produit. Il possède une dimension matérielle et immatérielle en incluant également les caractéristiques culturelles, économiques ou encore politiques du groupe social du territoire ;

■ **les acteurs** agissant sur l'espace géographique, influencés par leurs propres représentations. Nous pouvons décomposer ce sous-système entre les différentes institutions (État, collectivités territoriales, intercommunalités), la société civile formée des entreprises, des milieux associatifs, culturels, sportifs et les individus ;

■ **les représentations**, ensemble de filtres individuels ou collectifs, influençant les acteurs dans leurs prises de décision. Le sous-système des représentations est alimenté par l'expérience et les observations de l'espace géographique.

L'imbrication, les liens et effets réciproques entre ces trois sous-systèmes finissent par former un système suffisamment cohérent et stable pour devenir une entité territoriale à part entière. Chaque sous-système peut être divisé en plusieurs sous-éléments : l'espace géographique possède ainsi quatre composantes(cf. supra); le système des représentations peut être partagé en deux : les représentations individuelles et les représentations sociales.

Pour chaque dimension du territoire, nous nous limiterons à la prise en compte des éléments essentiels pour comprendre le fonctionnement de la médiation urbaine. Nous privilégierons la mise en lumière des relations institutionnelles et informelles nécessaires à la compréhension de la structure du territoire métropolitain lyonnais et de la médiation urbaine. Ce qui nous intéresse dans le territoire, ce sont les relations entre les différentes composantes : ces éléments permettront de comprendre le processus de la médiation urbaine inséré dans les relations entre ces sous-systèmes.

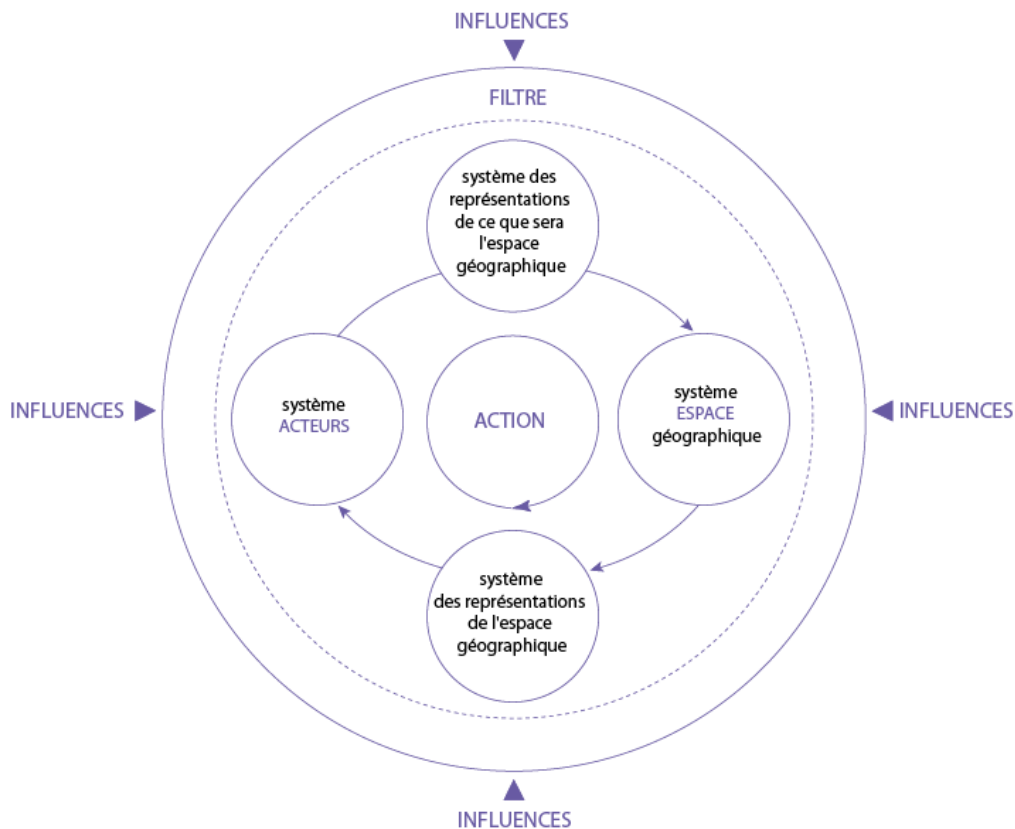


Figure 1. Le système territoire : trois sous-systèmes en interrelation à travers une boucle de rétroaction.

Source : MOINE, 2006, p121

Ces échanges entre les sous-systèmes sont partiels, ils évoluent en permanence dans le temps, s'intensifient, peuvent être antagonistes ou disparaître. De plus, chaque sous-système possède une marge d'autonomie plus ou moins importante vis-à-vis des autres sous-systèmes.

Les sous-systèmes s'influencent réciproquement au travers de la boucle de rétroaction qui, à partir d'une action portée par les acteurs influencés selon leurs représentations, modifie l'espace géographique (cf. Figure 1). Cette modification va produire alors de nouvelles contraintes et aménités qui vont ensuite informer les acteurs et modifier leurs représentations. Les relations entre les sous-systèmes et notamment celles entre les acteurs sont donc organisatrices du territoire (BRUNET, 1980). Cette boucle de rétroaction schématique est continue et multiple, sans cesse renouvelée. Elle est principalement l'objet des sous-systèmes internes, mais peut subir l'influence de milieux extérieurs. « *Un territoire est un ensemble ouvert sur l'extérieur ; il peut donc être considéré comme système complexe procédant à des échanges avec des systèmes extérieurs* » (LUGAN, 2010, p64).

Ainsi, les territoires sont organisés autour de relations multiples et variées entre les différents éléments élaborés par des boucles de rétroaction animées par les acteurs.

2/ Les acteurs, éléments organisateurs des territoires

Le sous-système acteur est composé de nombreux éléments, acteurs individuels ou acteurs collectifs. Ceux-ci s'organisent les territoires à travers un jeu de relations formelles et informelles. L'ensemble de ces relations constitue un système d'action concret (CROZIER, FRIEDBERG, 1977).

a) Le sous-système acteurs, un ensemble complexe

L'espace géographique devient territoire grâce à la présence des nombreux acteurs qui l'animent. Il existe des acteurs individuels et des acteurs institutionnels. Ces derniers regroupent les organisations possédant un ensemble de caractères suffisamment fort pour les doter d'une identité, comme des entreprises ou des associations. À l'instar d'Hervé Gumuchian (2003), nous considérons que les actions sont menées par des acteurs individuels. En effet, ils traduisent concrètement des décisions prises par d'autres acteurs dans des organisations porteuses de logiques propres, mais possèdent toujours une liberté d'interprétation et de positionnement. Les acteurs individuels entretiennent ainsi des réseaux distincts des relations officielles entre les institutions. Ces relations informelles jouent un rôle important dans la mise en place d'actions.

Nous caractérisons l'acteur individuel selon Charles Pigeassou²⁸ (2001) suivant quatre orientations principales :

- la pluralité des comportements chez un même acteur : chaque acteur possède ainsi plusieurs rôles qui vont multiplier les comportements possibles. Un élu local peut avoir des responsabilités à l'échelle intercommunale, mais se positionner en tant qu'usager sur d'autres problématiques. Il abordera des positionnements différents suivant les situations et le rôle qu'il doit tenir à ce moment-là;
- l'existence individuelle comme une co-construction au contact des autres et de la réalité sociale;
- la prégnance des représentations et des connaissances, et par-là, la prise en compte du sens donné à l'action, conformément à notre approche du territoire;

²⁸ Cité par Hervé Gumuchian et al. (2003)

- l'inscription de l'acteur dans la société, envisagée comme un réseau d'interdépendances.

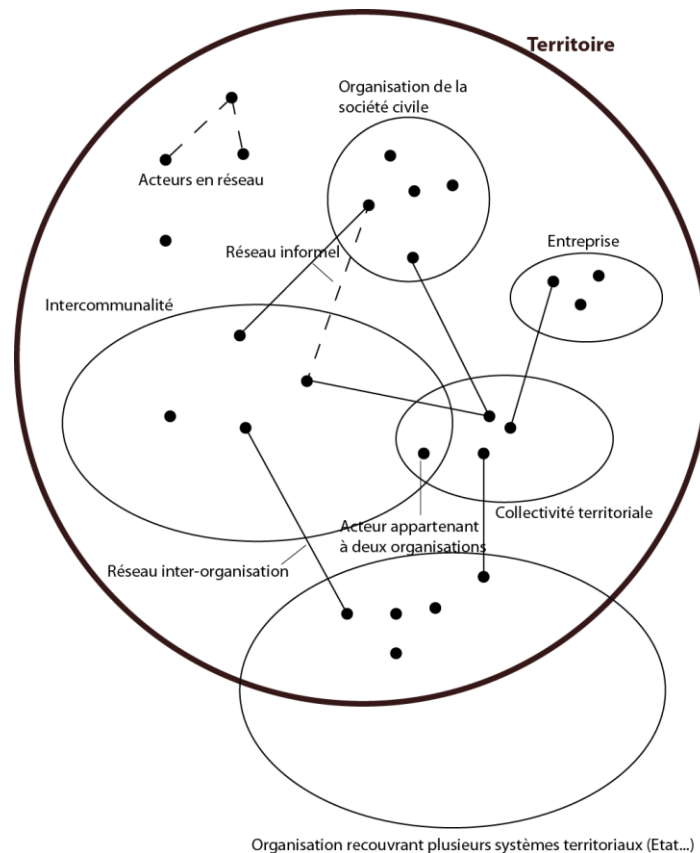


Figure 2. Le sous-système acteurs, un ensemble de liens structuré par des organisations et des réseaux

Source : Maël Meralli-Ballou

Dans une approche systémique, le nombre d'acteurs, leurs relations sont impossibles à recenser de manière exhaustive, mais nous pouvons en délimiter un certain nombre. Nous classerons les organisations d'acteurs en cinq catégories : l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les intercommunalités, la société civile. Ces différentes organisations regroupent des acteurs et tissent des relations entre elles selon des réseaux formels ou informels. Des acteurs peuvent également évoluer en dehors d'une organisation, isolément ou en réseau comme présenté sur le schéma ci-dessus (cf. Figure 2). Leur action s'insère dans des stratégies qui se déploient dans le cadre d'un système d'action concret.

b) Les acteurs des territoires, des individus guidés par des stratégies

Les acteurs sont les éléments organisateurs des territoires. L'espace géographique, hormis dans sa composante naturelle, est vécu et aménagé par les acteurs. Ils sont à l'origine des

pratiques sociales, de la production et de l'aménagement de l'espace dans ses dimensions matérielles et immatérielles. Les acteurs construisent les territoires en les façonnant à leur image : cultures, systèmes politiques, religion imprègnent le territoire par l'action. Cette gestion vient par la suite structurer les relations entre les acteurs. Ceux-ci ont donc un rôle prépondérant dans la stabilité des territoires.

Les acteurs opèrent au sein d'un système d'action concret, considéré comme « *un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par mécanisme de jeu relativement stable et qui maintient la structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et des rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulations qui constituent d'autres jeux* » (CROZIER, FRIEDBERG, 1977, p286). Chaque système d'action évolue en fonction du cadre législatif, de nouvelles positions d'acteurs ou de nouveaux agencements. Ils sont également perméables entre eux. Ces systèmes d'actions « *permettent de construire la décision et de transformer collectivement des objets spatiaux* » (GUMUCHIAN et al., 2003, p14).

Les acteurs peuvent agir pour consolider le territoire, mais également le modifier. Leurs actions peuvent être centripètes, lorsqu'ils veulent conserver le territoire tel qu'il est ou centrifuges s'ils veulent le modifier. L'organisation spatiale produite par le système territoire « *apparaît (...) comme un construit politique et culturel*²⁹, *comme l'instrument que des acteurs sociaux se sont forgé pour "régler" leurs interactions de façon à obtenir le minimum de coopération nécessaire à la poursuite d'objectifs collectifs, tout en maintenant leur autonomie d'agents relativement libres* » (CROZIER, FRIEDBERG, 1977, p196).

Ainsi, l'ensemble des individus agit au sein du territoire, chacun se positionnant selon sa propre stratégie. Les acteurs du territoire et les structures qui les regroupent, luttent et coopèrent en fonction de leurs objectifs (MOINE, 2006, p124; NEGRIER, 2005). Une négociation permanente vient doubler le jeu d'acteurs pour stabiliser le territoire au sein d'un équilibre précaire. Une lutte de pouvoir se joue à différents niveaux entre les acteurs. Les différentes stratégies de chacun font évoluer le territoire, lui conférant une stabilité dynamique toujours en tension. L'équilibre est constamment remis en cause, les actions et les stratégies se renouvelant perpétuellement en fonction des contraintes et événements modifiant sans cesse le contexte.

²⁹ Note des auteurs : Au sens où « culturel » s'oppose à « naturel ».

Dans ce cadre, les territoires se distinguent par différents critères dont celui de la stabilité des relations du sous-système acteurs.

3 / Comment déterminer un territoire ?

Un territoire ne peut être fabriqué. Il « *est issu d'une construction lente, complexe, appuyée sur une multitude d'acteurs rendant de ce fait une impossible construction ex nihilo* » (MOINE, 2007, p37). Il s'inscrit donc dans une dimension temporelle longue qui implique des déterminants historiques (LUGAN, 2010). Un territoire ne peut être décrété ad hoc. Chaque sous-système du territoire s'inscrit dans le temps. L'espace géographique dans la production d'objets, de symboles, dans les pratiques sociales fait état d'une continuité historique. Il « *a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes [...] pour exister comme territoire*³⁰ » (DI MEO, 1990, p 368).

Pour Alexandre Moine, le territoire correspond à une « *sorte d'autonomisation spatiale du local (objets et acteurs)* » (MOINE, 2006, p122). Autrement dit, un territoire fait état d'une grande variété de relations endogènes entre les acteurs et les objets de l'espace géographique ; ces relations lui permettent de s'autoréguler, c'est-à-dire de pouvoir disposer d'une autonomie dans le choix de son avenir. L'appropriation par les acteurs du territoire et de son devenir, sans limiter le territoire au contrôle, renvoie à la prégnance d'une représentation partagée d'un destin commun.

Ainsi, les différentes approches théoriques existantes font état d'un territoire composé de trois éléments : l'espace géographique, les acteurs et leurs représentations. Cette approche nous intéresse, car elle positionne les acteurs au centre des territoires. Mais, elle met également en évidence le fait que les représentations agissent comme pivot entre les deux autres composantes. La médiation urbaine articule les dimensions des représentations et de l'espace grâce à la mise en place de stratégies d'acteurs. Cette articulation nous permet d'appréhender son fonctionnement et notamment son impact sur les représentations. En effet, l'action sur les territoires s'ajuste en fonction des représentations des acteurs et ces dernières

³⁰ Marié Michel (1982), *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Édition des Méridiens, Paris

sont modifiées par l'expérience de l'espace géographique. La médiation urbaine prend place dans cette boucle de rétroaction en participant aux évolutions des représentations.

Section B : Les représentations des territoires

Au-delà d'une continuité historique et d'un fonctionnement relativement autonome, « pour reconnaître un territoire, c'est peut-être d'abord l'utilisation identitaire qu'en font ses occupants » qui semble essentielle (DENEFLÉ, 2002, p89). La médiation urbaine s'inscrit dans cette production en donnant aux territoires une identité globalement partagée et reconnue, et en favorisant ainsi leur appropriation.

Nous présenterons tout d'abord comment les représentations sociales participent à la reconnaissance des territoires (1/).

Nous poursuivrons en exposant le processus de construction des représentations territoriales. Celui-ci se déploie entre l'expérience individuelle, les échanges interindividuels et la présence de marqueurs territoriaux (2/).

Nous terminerons en développant plus précisément les différentes caractéristiques des leviers de la construction des territoires (3/).

1/ Les représentations des territoires, un élément déterminant de leur identification.

Les représentations, les pratiques et leur lecture symbolique permettent aux hommes de s'identifier aux territoires.

« L'identité a pour objet de fabriquer une continuité temporelle du sujet. Celle-ci ne saurait ignorer les contraintes spatiales. L'individu, en s'identifiant, doit s'inscrire également dans une cohérence de sa territorialité : donner du sens à ce qui l'entoure, à la continuité comme aux discontinuités géographiques, celles qui le séparent, par exemple, des êtres chers. Dans ce dernier cas, les ancrages soutiennent la cohérence identitaire de l'individu en lui fournissant une continuité. » (DI MEO, 2007, p.84). L'inscription dans un territoire permet donc aux individus d'assurer une continuité biographique au sein de leur expérience vécue en mettant en relation des pratiques et des espaces dans la durée. À ce titre, les habitants se représentent les lieux comme des espaces spécifiques rattachés à des souvenirs. La territorialité, entendue comme « système de relations qu'entretient une collectivité — et, partant, un individu qui y appartient — avec l'extériorité et/ou l'altérité à l'aide de médiateurs » (RAFFESTIN, 1986, p183) est ainsi la base de la construction de l'identité

territoriale. L'intensité des pratiques et des relations sociales construit une territorialité individuelle cohérente en lien avec l'espace sémiotisé. Elle permet l'appropriation des lieux en leur donnant des valeurs différenciées.

Il existe donc une multitude de rapports à l'espace géographique dans les pratiques spatiales et sociales et les représentations extraites. La territorialité repose sur « *des référentiels représentés d'échelles multiples [qui sont] plus qu' [un simple] emboîtement impeccable de formes territoriales* » (DI MEO, 2004, p101, cité par ALDHUY, 2008). Les territorialités individuelles se combinent pour produire une territorialité collective qui correspond à une mise en tension de l'ensemble des pratiques sociales des membres d'un groupe.

Cette territorialité intègre également les représentations sociales du groupe, associant des lieux et des temps à des symboles partagés. La sémiotisation de l'espace géographique participe de l'émergence des territoires en liant des acteurs à un espace géographique aménagé. En outre, le sentiment territorial ne peut être dissocié de l'organisation territoriale associée (RONCAYOLO, 1997a, p195). Les territorialités individuelles renvoient à une construction sociale en intégrant « *les conditionnements implicites des collectivités auxquelles ils appartiennent, y compris par le territoire* » (ALDHUY, 2008, p3). Ce sont des processus dynamiques qui s'inscrivent dans le temps. Les représentations évoluent selon des facteurs individuels et collectifs. Elles n'existent pas comme réalités immanentes et atemporelles. Elles sont le produit d'un travail de délimitation d'un groupe au croisement de différents courants.

Par conséquent, l'appropriation d'un espace par un groupe d'acteurs est constitutive de son identité. « *L'identité spatiale peut être considérée comme l'ensemble des valeurs fixées sur un espace (...) qui constitue une référence utilisée par un et/ou des acteurs qui le pratiquent pour se définir en se distinguant des autres acteurs* » (LUSSAULT, 2007, p93).

En parcourant l'espace, en lui donnant une valeur spécifique liée à des pratiques, les individus le marquent spatialement et symboliquement pour construire la sémiosphère (RAFFESTIN, 1986). Ces valeurs fixées socialement permettent de différencier un espace pour construire des références partagées. Elles sont finalement vectrices de distinctions entre les groupes et leur attribuent des identités.

Comme pour les individus, l'identité spatiale donne au groupe une cohérence biographique en inscrivant le temps dans l'espace. Ainsi, comme le rappelle Guy DI MEO

(2007, p87), « *la construction d'un État-nation et d'une identité nationale requiert l'historicité d'un territoire et la territorialisation d'une histoire* »³¹

L'identité territoriale d'un groupe s'appuie donc sur la combinaison d'un ensemble de pratiques associé à l'intégration de valeurs et représentations communes. Malgré son caractère évolutif, elle permet de distinguer un territoire d'un autre en donnant à la société des repères de distinction spatiaux ("Je suis de cet endroit") et sociaux ("je suis de tel groupe") se maintenant dans le temps. Cette construction symbolique est un élément important des territoires, car « *à ce titre, il participe toujours d'une vision du monde et d'une représentation autoréférencée et identitaire du groupe qui la construit* » (LEVY, LUSSAULT, 2003, p.912).

Ainsi, le sentiment identitaire des habitants reste un élément déterminant de l'identification des territoires (DENEFFLE, 2002, p8).

Une identité se construit avec la représentation que nous nous faisons de nous-mêmes et de notre territoire, mais également par la reconnaissance de celui-ci par les personnes extérieures. « *Il [JENKINS³²] décrit l'identité sociale collective comme élaborée au sein d'une interaction dialectique de processus de définitions internes et externes. D'un côté, les individus doivent être capables de se différencier des autres en se fondant sur des critères communs et sur un sens de l'appartenance partagé au sein de leur sous-groupe. D'un autre côté, pour qu'une identité collective objectivée émerge, ce processus d'identification interne doit être reconnu par les personnes extérieures au groupe* » (BAIL, LAMONT, 2008, §8). Un élément symbolique doit donc être reconnu en interne, mais également par les personnes extérieures pour être complètement représentatif d'un territoire. Il s'agit d'un jeu de relations entre représentations internes et externes qui finit par former l'identité d'un territoire. Cependant, un élément symbolique peut être très significatif en interne, mais peu à l'extérieur ou inversement. Les stéréotypes font partie de la seconde catégorie, reprenant des images déformées qui n'ont plus nécessairement de réalité et ne sont plus partagées par les habitants.

Dans le cadre du territoire métropolitain, nous constatons la persistance d'un hiatus entre les représentations des habitants et la constitution concrète de ce territoire. Celui-ci reste imperceptible pour le plus grand nombre. Malgré des pratiques sociales se déployant à l'échelle métropolitaine et la mise en place de politiques spécifiques, le territoire métropolitain ne fait pas l'objet de représentations partagées : il n'est pas perçu comme une

³¹ Il cite Nicos Poulantzas.

³² JENKINS Richard (1996) Social Identity. New York : Routledge.

entité matérielle tangible ni comme territoire d'appartenance par les habitants. Sa construction récente peut expliquer le déficit d'identité, mais l'appropriation d'un territoire ne se construit pas uniquement en référence à une histoire.

La médiation urbaine prend son sens en proposant de constituer une société métropolitaine autour d'une vision commune, d'un projet de territoire, d'une représentation partagée de ce territoire. « *Comme le proposent F. Poulle et Y. Gorgeu, « le sentiment d'appartenance n'est pas un héritage du passé, mais l'adhésion à un projet »* (MOINE, 2006, p119). Cette adhésion à un projet, à un sens commun, est une des clés de la construction de l'action collective à l'échelle métropolitaine, action nécessaire dans l'édification d'un territoire d'appartenance. « *Nombre de territoires deviennent lisibles seulement au moment où ils bâtissent un projet* » (GUMUCHIAN et al, 2003) ». Ainsi, les territoires sont déterminés par la capacité des acteurs à être autonomes localement et sont reconnus en tant qu'espace d'ancrage historique et de projets futurs.

À travers l'action, les acteurs produisent une autonomie locale. En nommant le territoire, en le caractérisant, en lui donnant une structuration sociale, ils le construisent et lui confère une représentation.

2/ La création des représentations des territoires : un processus dynamique alimenté par l'action.

« La représentation consiste à évoquer des objets en leur absence, et lorsqu'elle double leur perception en leur présence, à compléter la connaissance perceptive en se référant à d'autres objets non actuellement perçus » (PIAGET J., INHELDER B, 1947, p342).

Nous nommerons représentation territoriale l'évocation d'images mentales permettant de se représenter un territoire. Nous faisons appel à celles-ci lorsque nous sommes présents dans ce territoire, pour compléter notre image mentale des éléments perçus, mais également pour évoquer un territoire que nous ne percevons pas.

Il faut différencier les représentations immatérielles, des représentations matérielles. Ces dernières prennent la forme d'images, cartes, symboles, lieux, monuments qui concrétisent une partie de la réalité. Elles alimentent les représentations immatérielles, présentes dans l'esprit humain.

Les représentations mentales sont individuelles. Mais des recoupements importants entre des représentations individuelles permettent la constitution de représentations sociales.

a) La construction des représentations individuelles
des territoires

L'ensemble des images construites par l'esprit humain pour évoquer des objets en leur absence, ou pour compléter la perception immédiate d'un objet constitue les représentations individuelles immatérielles. Ces images mentales se construisent par l'expérience individuelle, la perception sensible des objets et l'imprégnation de souvenirs qui permettent d'acquérir des représentations. Elles se complexifient dans le temps, chaque expérience supplémentaire venant se combiner aux représentations existantes.

Les représentations sont liées à l'imaginaire, même s'il faut les distinguer de l'imagination, c'est-à-dire l'invention décontextualisée d'histoires, de personnages ou d'images déconnectés du réel.

Nous pouvons nous représenter Lyon, car nous y sommes allés et y avons vécu un certain nombre d'expériences. Mais nous pouvons également évoquer Lyon au travers d'images vues dans les reportages télévisés, après la lecture de magazines ou le récit de voyage de notre voisin.

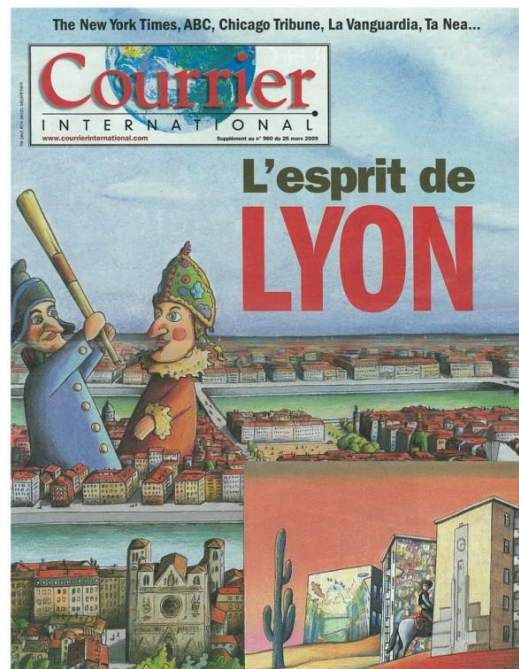


Illustration 3. La couverture du magazine « Courrier international » consacrée à Lyon. Un exemple de représentation matérielle, vecteur de la construction des représentations sociales.

Source : Courrier international, numéro 960 du 26 mars 2009.

Nous nous représentons l'ensemble des réalités que nous avons vécues ou dont nous avons appris l'existence. Les représentations englobent les objets réels, les hommes, les pratiques sociales, etc.

Tout territoire, que ce soit à l'échelle individuelle ou collective, est vécu dans une portion limitée à l'espace embrassé à un moment donné. Tant ses composantes sociales que spatiales sont donc inévitablement représentées en permanence pour donner de la cohérence au ressenti instantané de chaque individu. De même, il est généralement impossible d'aller en tout point d'un territoire, de connaître toute sa structure sociale ou tous les acteurs le composant. L'espace géographique est toujours appréhendé par petits morceaux et ce sont bien les représentations qui permettent de le comprendre dans sa globalité. Il en est de même pour la société où seules des relations sociales limitées sont ressenties et vécues. Nous pouvons intégrer la société dans son ensemble uniquement par extrapolation. À partir de ce constat, les représentations d'une réalité sont aussi importantes que la réalité elle-même, dans la mesure où nous percevons une partie de la réalité exclusivement à travers les représentations que nous nous en faisons (BONNEMAISON, 2004).

De même, le territoire lyonnais ne peut être appréhendé dans sa réalité spatiale uniquement par les sens. Une médiation par des représentations matérielles (cartes) ou des

récits et nécessaire pour l'évoquer. La médiation par les lieux, comme symboles du territoire dans son ensemble (cf. infra) reste indispensable pour appréhender tout un territoire. En effet, un espace est toujours rattaché à des éléments disparates. Ainsi, la ville de Lyon va être représentée par des lieux symboliques (place Bellecour), des éléments gastronomiques, sa réputation (ville bourgeoise froide et peu accueillante (AUTHIER et al, 2010, p.14), des événements (la fête des Lumières, le Défilé de la Biennale de la Danse), des éléments géographiques (les deux collines, Fourvière et Croix-Rousse), etc. L'ensemble de ces données et leurs combinaisons vont donner aux habitants, mais également aux personnes extérieures, une image de la ville.

Les représentations mentales sont donc des processus en mouvement permanent. La combinaison des représentations acquises nous permet d'avoir une grille d'intelligibilité de nos expériences. Elle constitue une image complexe de l'environnement, une interface qui permet de connaître et d'interagir avec lui. Même si les images conservées de l'environnement sont toujours déformées par rapport à la réalité, elles donnent des grilles de lecture pour régler sa propre conduite au sein de celui-ci (JODELET, 1993). Les interactions avec le milieu réactualisent en retour les représentations. Il existe donc une dialectique entre les représentations des individus et leurs pratiques qui s'inscrit dans la boucle de rétroaction des territoires (cf. Figure 1, supra).

Nous appelons pratiques nos confrontations au réel dans sa dimension sociale ou matérielle, c'est-à-dire l'expérimentation du réel dans nos activités, mais également socialement, car les représentations doivent correspondre aux normes sociales.

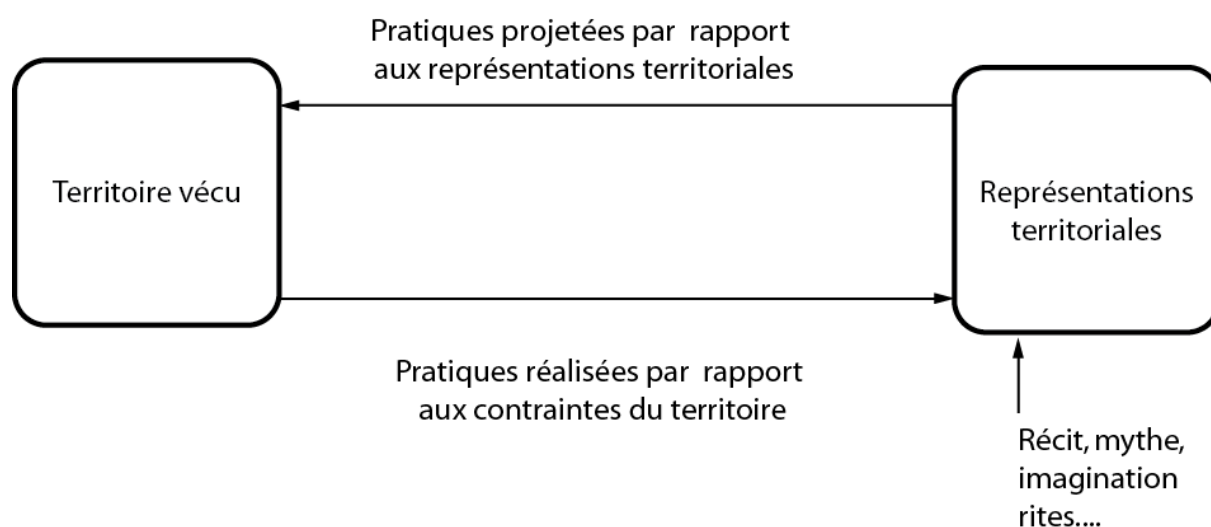


Figure 3. Schéma de la relation structurants / structurés qu'entretiennent les représentations et le territoire vécu pour l'individu.

Source : Maël Meralli-Ballou

Comme illustré dans la Figure 3, nos représentations de la réalité sont à la base des pratiques projetées des individus. Elles façonnent ainsi le vécu, car elles bornent l'horizon des possibilités : pour s'engager dans une nouvelle expérience, il faut effectivement pouvoir se juger de la faisabilité de cette expérience en fonction du stock de représentations accumulées. Les représentations sont ainsi structurantes pour nos comportements ; elles sont à l'origine de nos actes, car préalablement projetés par rapport à l'idée que nous nous faisons de la réalité : *« les comportements des sujets ou des groupes ne sont pas déterminés par les caractéristiques objectives de la situation, mais par la représentation de cette situation »* (ABRIC, 1989, p188-189). Pierre Mannoni ajoute que l'*« homme reste très attaché à son désir de cohérence interne au point de se livrer à des réélaborations, des aménagements, voire un véritable bricolage allant jusqu'à la transformation de la réalité dans le sens de ses désirs »* (MANNONI, 1998, p35).

En retour, le réel est porteur de contraintes et de possibilités qui ne sont pas nécessairement concordantes avec les aspirations des individus. La réalité borne elle aussi l'horizon des possibles, en rendant impossible des pratiques souhaitées qui ne sont pas en adéquation avec les ressources de l'individu ni avec les ressources matérielles ou sociales. De cette expérience, nous obtenons un certain nombre de représentations supplémentaires qui permettent d'ajuster notre grille de lecture pour nos expérimentations futures. Le vécu, par le biais des pratiques réalisées, façonne lui aussi les représentations territoriales en indiquant les actions possibles.

Nos représentations sont également alimentées par un ensemble de données complémentaires. Les images, évocations matérielles de la réalité, les récits, les connaissances sont autant d'éléments supplémentaires à la construction des représentations. Elles jouent également un rôle dans la construction de la grille de lecture de notre environnement.

Les représentations du territoire génèrent les pratiques projetées, désirées des individus. Les images mentales façonnent ainsi le territoire vécu, car elles bornent les actions envisageables : pour étendre son territoire vécu, pour le modifier, pour aller dans de nouveaux lieux, il faut projeter une intention possible ou bien imaginer des possibilités nouvelles. C'est ainsi qu'il ne suffit pas de désenclaver un quartier en difficulté pour démultiplier la mobilité de ses résidents : si ceux-ci ne voient pas d'opportunités à saisir en dehors de leur quartier, ils n'en sortiront pas.

L'ensemble des images mentales évoquées continuellement permet aux individus de se situer tant spatialement, que sémiotiquement. Les représentations du territoire sont donc essentielles pour se repérer et agir au sein d'un espace. Kevin Lynch (1969), dans son ouvrage « l'image de la cité », pose la question de la lisibilité de la ville du point de vue des habitants. Selon lui, posséder une représentation erronée de son environnement entraîne mal-être, peur de se déplacer, difficulté à vivre son environnement. Un décalage existe entre le territoire en tant que réalité et les représentations des individus : « *Il n'existe nulle coïncidence entre le plan d'une ville dont nous consultons le dépliant et l'image mentale qui surgit en nous, à l'appel de son nom, du sédiment dans la mémoire par nos vagabondages quotidiens*³³ » (RONCAYOLO, 1997b, p17). Ce hiatus peut entraîner des difficultés pour se saisir de cet environnement. Les représentations des quartiers périphériques sont souvent négatives. Un individu va ainsi éviter d'y acheter une maison, de s'y promener, etc. Ses représentations du territoire vont immanquablement influencer sa pratique.

b) Les représentations sociales des territoires

Lorsqu'un certain nombre de représentations individuelles se recoupent autour d'images supposées similaires et sont porteuses de pratiques relativement homogènes, alors des représentations collectives se créent. Une représentation sociale constitue « *un ensemble organisé de cognitions relatives à un « objet*³⁴ », *partagé par les membres d'une population homogène par rapport à cet objet* » (FLAMENT, 1994, p37). Les représentations sociales « *comportent une spécificité individuelle, mais également un noyau commun partagé par la plupart des esprits humains participant de la même culture* » (DENIS, 1999, p191). Elles se constituent à la suite de l'extériorisation d'un nombre suffisant de représentations individuelles.

Ces représentations permettent de réguler les comportements au sein du groupe en instituant des normes, des typifications, en produisant des mythes, en fournissant un sens à la vie individuelle et collective. Les représentations sociales sont les « *grilles de lecture et de décodage de la réalité* » permettant « *l'anticipation des actes et des conduites (de soi et des autres), l'interprétation de la situation dans un sens préétabli, grâce à un système de*

³³ GRACQ Julien, La forme d'une ville, Paris, Corti, 1985.

³⁴ Les guillemets ont été ajoutés par l'auteur pour souligner que le terme « objet » est utilisé de manière générique pour désigner une entité cernable et identifiable en tant que tel, mais qui peut être d'ordre matériel, humain, social, animal, etc.

catégorisation cohérent et stable. Initiatrices des conduites, elles permettent leur justification par rapport aux normes sociales, et leur intégration » (JODELET, 1989, p202).

Pour compléter cette approche des représentations collectives basée sur le contenu, la notion de représentation sociale aborde la question en tant que processus d'interactions entre individus et groupes (MOSCOVICI, 1976). Les représentations sociales sont alors le produit d'un système en perpétuel mouvement englobant des relations interindividuelles, les contacts entre groupes et avec la réalité.

Les représentations sociales sont structurées autour d'un noyau central composé des éléments les plus stables, cohérents entre eux et qui résistent le plus aux différentes sollicitations extérieures (ABRIC, 1984). Ces éléments donnent une valeur générale des principes largement partagés de la représentation. Ils sont présents chez tous les individus d'une société. Le noyau est complété par des éléments périphériques plus variés, moins stables qui présentent des différences selon les individus. Les éléments périphériques aident à conserver la stabilité du noyau central. Ils permettent de comprendre, de s'adapter et d'ajuster les représentations à la réalité. Ils sont changeants, négociés, mais ne perturbent pas pour autant la partie stable de la représentation sociale. Les éléments périphériques forment ainsi une membrane de protection du noyau central, en incorporant les différences entre la réalité et la représentation afin de conserver la représentation comme stable (AISSANI, BONARDI, 1991). Ils sont également porteurs de modulations individuelles qui reflètent le positionnement particulier de chacun (DOISE et al, 1992).

Dans le cadre d'une enquête sur les représentations sociales de Lyon des adolescents (CAUE - OSL - TRIANGLE, 2012) nous avons recueilli des qualificatifs très larges : « grandes villes », « immeubles », « magasins » et des géosymboles fortement partagés : « parc de la Tête d'Or », « Fourvière », « Bellecour ». Ces éléments constituent le noyau central de la représentation sociale de Lyon. Ils ne font pas l'objet de jugements de valeur qui sont eux individuels : grande ville va renvoyer vers « surpeuplé » ou « pollution » si les jeunes en ont une vision négative et « activités » et « animation » en cas d'image positive. Nous retrouvons ces notions dans les éléments périphériques, complétant les éléments centraux, selon chaque lycéen, en fonction de leur expérience et connaissance de la ville : « cinéma », pour ceux qui les fréquentent le cinéma ou ceux qui connaissent l'histoire des frères Lumière, « gare » pour les utilisateurs des chemins de fer ou encore « lycée », etc.

Nous allons maintenant évoquer plus précisément quels sont les leviers de la construction des représentations des territoires.

3) Les leviers de construction des représentations sociales des territoires

Un des premiers éléments de la construction des représentations sociales des territoires est l'expérience. Chaque jour, en se déplaçant, en participant à la vie sociale, les individus se forgent une carte subjective du territoire. Cette carte mentale permet de se repérer, de retrouver son domicile, d'aller au travail ou à l'école, etc. L'expérience du territoire va également donner de l'intensité aux différents lieux parcourus, des accroches à certaines parties du territoire, suivant les situations vécues et les ressentis. Cette représentation par l'expérience se structure avec les éléments rencontrés.

Nous appellerons *marqueur territorial* l'ensemble des concepts présentés ci-dessous. Ils rendent compte du territoire dans la mesure où ils offrent une passerelle entre les dimensions spatiales et sociales, l'expérience des individus et leurs représentations.

Les marqueurs territoriaux participent du noyau central de la représentation du territoire. Communs à tous les individus, ils associent un objet connu à un territoire identifié. Chaque marqueur territorial peut également faire l'objet de représentations plus personnelles comprises dans les éléments périphériques, suivant le vécu de chaque individu.

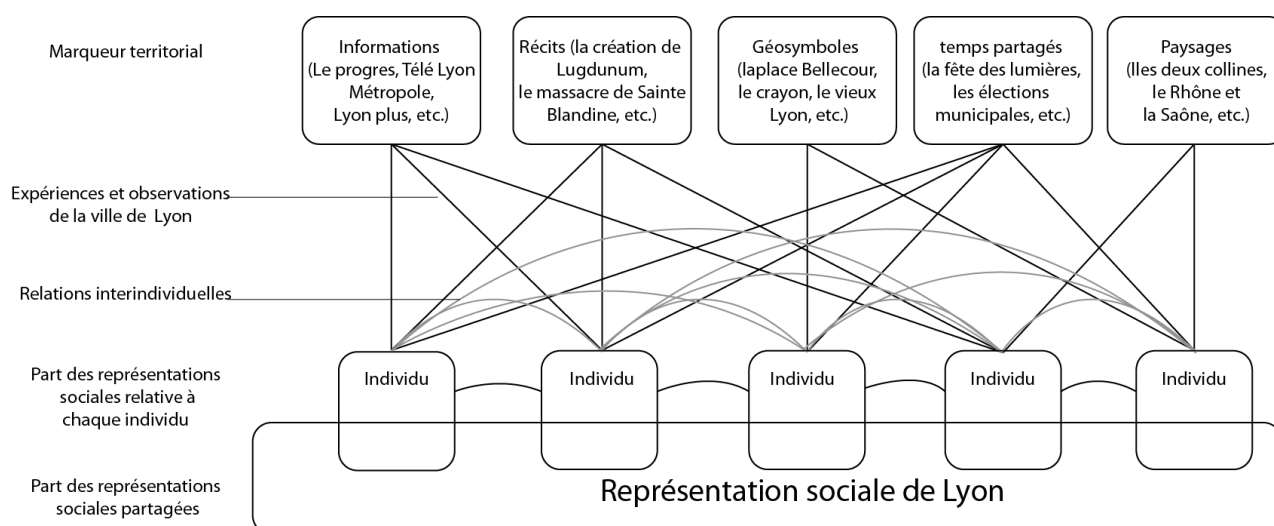


Figure 4. La construction des représentations sociales, un processus dynamique alimenté par les expériences du territoire et les relations individuelles.

Source : Maël Meralli-Ballou

Les représentations du territoire peuvent être construites par différents moyens, comme présenté dans la Figure 4. Elles utilisent souvent des formules de rhétorique, telles les figures de substitution comme la synecdoque, suggérer un tout par une partie, ou la métonymie,

associer un terme à un autre terme qui ne désigne pas la même chose, mais qui lui est lié par un rapport logique (BARTHES, 1967) ou encore les figures de l'analogie. Les relations sociales jouent un rôle prépondérant en participant à la diffusion des représentations et à leur homogénéisation. Nous avons regroupé ces marqueurs territoriaux en quatre groupes : les géosymboles, les représentations matérielles, les structures sociales et les rites.

a) Les géosymboles

Joël Bonnemaison (2004) propose le concept du géosymbole pour définir les éléments du territoire qui permettent les constructions de sa représentation. Le géosymbole est un lieu ou un objet emblématique d'un territoire. Il apporte du sens, et surtout un sens commun pour l'ensemble des membres de la société qui vit dans ce territoire : c'est un symbole du territoire localisé. Le propre « *du symbole est de mettre en relation, de créer le lien entre des réalités de nature différente, d'articuler des ordres : le matériel et l'idéal, le concret et l'imaginaire, l'espace et le pouvoir* » (MONNET, 1998, §10).

Le géosymbole comporte un sens pour les personnes qui n'habitent pas le territoire : il représente un espace et les personnes qui l'habitent. C'est un véritable repère spatio-temporel qui fixe les représentations, et par là même, le fonctionnement de la société. Cela peut être par exemple un marqueur d'une histoire commune (patrimoine), un paysage ou une figure matérielle de l'autorité politique. Ces géosymboles sont matérialisés dans l'espace et le structurent. Ils rendent signifiant l'espace : l'hôtel de ville est par exemple un géosymbole du pouvoir du maire ; généralement, il organise le visage de la ville en devenant une centralité importante.

Ce concept concerne différents éléments que nous avons regroupés en trois catégories : le lieu, le paysage et le patrimoine.

1- Le lieu

Le lieu se distingue du territoire en tant que plus petite unité spatiale complexe. C'est l'espace de base de la vie sociale. Nous y retrouvons la complexité de la vie sociale. Il est composé d'éléments fixes (architecture...) et changeants (flux...). Le lieu est aussi entouré de discours, de récits qui le déterminent symboliquement. Le lieu est l'affirmation de la coprésence : nous nous retrouvons au sein du même espace. Les limites d'un lieu sont sensibles, car elles constituent des éléments d'une pratique. « *Les bornes du lieu sont perçues et vécues en situation, sans médiation autre que celle des sens engagés dans la pratique* »

(LUSSAULT, 2007, p100) contrairement au territoire qui ne peut être appréhendé physiquement et sensiblement, instantanément, dans sa globalité. Il n'a pas besoin d'être représenté matériellement ou mentalement pour être perçu dans son ensemble.

Le lieu est l'unité spatiale de la construction de la territorialité (GUMUCHIAN et al, 2003). Il accueille des pratiques différenciées et est mis en réseau par les acteurs. Ceux-ci l'expérimentent avec des fréquentations variées (quotidiennement, de temps en temps, exceptionnellement, etc.) pour des motivations ou des moments symboliquement différents. *« Le lieu réalise (au sens de rendre réel) la mise en connexion d'une série d'éléments, il contribue à définir une identité, en associant des personnes, des objets, un sol particulier, une vue sur la mer, etc. »* (NOVEMBER et al, 2004, §23).

Les lieux sont porteurs de sens et sont identifiés à l'aide d'un nom. Cet aspect en favorise l'appropriation par les acteurs qui les hiérarchisent suivant l'intensité des vécus. Vecteur d'appropriation, car il est l'échelle de l'action individuelle, le lieu est également un référentiel symbolique.

Les lieux résument les territoires en les symbolisant de manière condensée. Ils sont en relation étroite dans la mesure où ils le définissent en lui donnant des caractéristiques propres. Mais les territoires façonnent également des lieux dans lesquels ils sont incarnés (LAZZAROTTI, 2006, p56). Ils sont réceptacles de l'histoire au travers de la patrimonialisation. Ils personnifient l'histoire en donnant à voir, à vivre un temps particulier. Ils permettent la mise en scène de commémorations.

André Micoud (1991, p54) nomme lieux exemplaires, les lieux construits pour signifier la possibilité d'un avenir différent : la construction d'un bâtiment emblématique des pouvoirs publics dans les quartiers populaires pour signifier qu'un futur meilleur est possible.

Plusieurs auteurs abordent la représentation des territoires par le biais du lieu. Ce dernier permet d'évoquer des localités éloignées ou un espace plus large, présent par l'une de ses parties – le lieu où nous nous situons –, mais inaccessible au sens dans sa globalité (DEBARBIEUX, 1995). Bernard Debarbieux en définit trois types : le lieu attribut, le lieu générique et le lieu de condensation.

Le lieu attribut désigne un lieu choisi emblématique d'un territoire plus large par exemple, Paris et la tour Eiffel. La signification s'élabore par le fait que le lieu est situé dans l'espace du territoire ; elle est conventionnelle, car choisie parmi d'autres. L'usage abondant diffuse la convention, et le lieu est peu à peu assimilé à sa signification. De nombreux bâtiments

monumentaux représentent cette catégorie (la Grande Arche de la Défense, l'opéra de Sydney (SANSON, 1999), le beffroi (DE ROSE, 2011), Fourvière pour Lyon).

Le lieu générique rappelle le territoire, mais n'est pas unique (le village pour la France). L'image de ce lieu relève de l'allégorie, c'est-à-dire qu'il figure l'abstraction. Le village correspond à la cohésion sociale, à la tradition, etc.

Le lieu de condensation dépasse le rôle d'image comme le lieu attribut, en étant également « *le cadre d'expériences individuelles et collectives qui ravivent leur référence au groupement social et au territoire de ce dernier* » (DEBARBIEUX, 1995). La synecdoque porte sur le spatial et le social : par exemple, Washington rappelle les États-Unis et la vie politique.

Sans correspondre tout à fait à la notion de lieu, le paysage consiste également en un marqueur territorial fort.

2- Le paysage

Le paysage est un élément symbolique représentant les territoires (DONADIEU, 2007, §9). Les territoires se repèrent par leur paysage, étendue de pays qui s'offre à la vue, qu'ils soient d'essence humaine comme les vignes de la région de Bordeaux, naturelle comme le Mont-Blanc pour Chamonix ou « *l'ensemble des traits issus de la géographie naturelle et des apports accumulés des civilisations* » (GEORGE, VERGER, 2006, p306). Sans être tout à fait un lieu, car appartenant à la grande échelle, le paysage peut devenir structurant pour les représentations d'un territoire associant l'espace à des pratiques ou symbolisant des traits du territoire. « *Le concept de paysage urbain procède d'une redécouverte des dimensions signifiantes des espaces habités* » (SANSON, 2011, p300). Lié à la perception d'un observateur, le paysage renvoie à l'environnement en ajoutant une dimension esthétique, c'est-à-dire relevant d'un sentiment particulier.

La morphologie urbaine peut être également déterminante pour structurer les représentations des villes. Kevin Lynch (1969) démontre que la morphologie du cadre urbain est déterminante pour pouvoir se représenter une ville de façon claire. Ainsi, les plans en damier sont plus simples à appréhender, surtout quand ils sont ponctués de géosymboles forts comme Central Parc à New York. L'absence de lisibilité du cadre urbain peut être également une manière de se représenter une ville, comme les dédales des souks pour les villes du Maghreb. Des caractéristiques spécifiques de la morphologie urbaine peuvent s'ajouter pour

former une représentation différenciée d'un autre territoire (par exemple les canaux de Venise).

Le paysage incorpore des notions liées à l'histoire du territoire, mais le patrimoine forme une catégorie à lui seul.

3- Le patrimoine

Le patrimoine fait aussi référence au territoire, car il inscrit les individus dans l'histoire, une durée qui les dépasse, la durée de la société. Il nous installe dans une continuité et pose les bases de notre avenir. Il est un élément essentiel de l'identification d'un territoire, preuve matérielle de sa capacité à perdurer et commune à tous. Notre inscription sociale se construit sur des bases collectives qui nous amènent à nous reconnaître dans un espace et une histoire partagés. Ainsi, le patrimoine est un marqueur symbolique des territoires. Il concrétise notre mémoire collective et nous la rappelle en permanence. Ce que nous sommes collectivement prend sens à travers l'ensemble de nos productions spatialisées (CHAUDOIR, 2002 ; GAUDIN, 1997).

Le patrimoine peut prendre la forme d'un lieu, mais également d'un objet ou d'une pratique reproduite pour la mémoire collective. Le patrimoine peut être également idéal, tout en symbolisant un territoire précis, par exemple, la gastronomie pour la France.

Les géosymboles peuvent faire l'objet de représentations matérielles, décuplant ainsi leur portée symbolique.

b) Les images matérielles

D'autres outils permettent la construction des représentations des territoires. « *Tous les objets que nous appelons cartes ont au moins un point commun : leur principe de fonctionnement comme modèle symbolique du monde* » (TORRICELLI, 2002, p145). La carte représente une réalité, elle la donne à voir au travers d'un code symbolique (BAILLY, 1998, p210). C'est une manière différente des géosymboles de figurer un territoire.

Les cartes sont des éléments de construction des représentations des territoires en mettant en avant des éléments caractéristiques. Elles construisent ainsi le noyau central des représentations. « *"La carte est ce dispositif qui montre ce que nul œil ne peut voir, quand*

bien même elle représenterait le territoire le plus familier³⁵. (...) Elle est le médium entre la société et son territoire. (...). Elle contribue à créer le territoire en lui donnant un corps. » (DI MEO, 1998, p183).

Les cartes touristiques classiques sont, à ce titre, emblématiques, car elles présentent généralement uniquement les éléments les plus connus d'un territoire, entretenant le noyau central : quelle carte touristique de Paris pourrait se permettre, par exemple, de ne pas citer la tour Eiffel ?

D'autres formes de fixation aident à la construction des représentations et notamment l'ensemble des « *instruments de visualisation* » comme le cinéma, les romans, la publicité, la photographie, les journaux, etc. (LUSSAULT, 2007, p98 ; SOULAGES, 2007 ; VOGEL, 1997). Les représentations matérielles peuvent rappeler le territoire uniquement dans une de ses composantes, spatiales (une carte postale de paysage) ou sociales (un documentaire sur une pratique particulière).

Nous inclurons dans cette catégorie, les récits, la musique, les sons ou les odeurs liés ou racontant les territoires. Pouvant être inventées et diffusées par l'homme comme la musique ou les récits, ces images participent « *en tant qu'accessoires et outils à l'organisation sémiologique de la ville : elles valorisent ou dévoilent certaines représentations, elles se font symboles et / ou vecteur de symbolisation* » (LENOIR, 2011, p250).

Les récits, mais également l'ensemble des représentations matérielles, font appel au nom des territoires pour les identifier et les représenter. Construit politiquement pour donner une existence au territoire de projets (GUMUCHIAN, 2003, p46 ; VANIER, 1995, p101), référence légendaire ou mythologique pour inscrire un territoire dans une histoire (Rives Nord-méditerranéennes, 2004), la toponymie est utilisée pour identifier et caractériser les territoires autour de valeurs positives ou négatives.

Ces représentations matérielles peuvent être produites par les organisations sociales mises en place par le territoire.

³⁵ JACOB Christian (1992), *l'empire des cartes, Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Albin Michel, Paris, 537 p

c) Le rôle des structures sociales et des services associés dans la construction des représentations du territoire

La notion de territoire réfère à la relation entre une société et un espace donné. La société s'organise autour de structures pour gérer l'espace et les relations sociales. Une partie des structures sont des administrations publiques. Leurs activités sont déterminantes dans le cadre de la mise en place des territoires, en stabilisant les relations sociales (cf. supra.). Elles produisent des représentations matérielles (logos, aménagement de l'espace, mobilier urbain (FORET, 2008b)) et immatérielles (discours politiques, manifestations, sites internet, etc. (GOMEZ-MEJIA, 2010 ; PAGES, 2012)) qui définissent le territoire qu'elles doivent gérer. Leur existence est très importante et structurante dans les représentations. « *La pertinence de l'identification communale s'exprime dans la participation élevée aux scrutins municipaux* » (FOURNY, MICOUD, 2002, p36), elles aménagent le territoire (panneaux d'entrée de ville, département, région), prélèvent l'impôt, etc. Le marketing territorial et la dénomination participent de cette structuration des représentations des territoires (DE LA SOURDIÈRE, 2004).

Mais d'autres structures sociales contribuent au travers de leurs actions à la construction des représentations, notamment celles qui proposent des services. Les usagers, et notamment par leur expérience individuelle répétée, fondent les représentations des territoires. Les services publics, mais également les services privés avec des opérateurs présents sur des territoires précis structurent les représentations (BOURDIN, 1998). Les transports en commun sont généralement représentatifs d'un territoire : les TCL pour Lyon, la RATP pour Paris ou encore la SNCF pour la France. Lorsque nous les utilisons successivement à plusieurs endroits d'un même territoire, nous percevons ce dernier comme un ensemble.

La presse et la diffusion d'information contribuent aussi à la construction d'un territoire en tant qu'ensemble, et ceci au travers de deux axes : la diffusion d'une information commune et l'offre d'un service commun (AWAD, 2011). La presse locale en est un bon exemple. En effet, chaque titre de presse est associé à un espace particulier et les lecteurs d'un titre font donc partie du territoire. Ainsi, « Le Progrès » informe l'ensemble de ses lecteurs avec le même contenu sur l'agglomération lyonnaise, développant de la sorte une connaissance commune sur cet espace, c'est-à-dire une représentation commune du territoire. Les grands

titres de presse régionaux sont associés aux régions de leur diffusion et en portent parfois le nom : la Provence, le Dauphiné Libéré, etc.

d) Les rites, évènements et manifestations

Certains rites structurent eux aussi la partie symbolique des territoires. Défini comme *« l'ensemble des conduites individuelles ou collectives, relativement codifiées, ayant un support corporel, à caractère plus ou moins répétitif, à forte charge symbolique pour leurs acteurs et habituellement pour leurs témoins, fondées sur une adhésion mentale, éventuellement non conscientisées, à des valeurs relatives à des choix sociaux jugés importants, et dont l'efficacité attendue ne relève pas d'une logique purement technique de lien cause-effet »* (RIVIÈRE, 1995, p11)

Ces rites donnent du sens à une société, ils légitiment le pouvoir en place, l'organisation sociale et possèdent les conditions de leur reconduction : les initiés deviennent les initiateurs. *« Le rite institue en ce qu'il sanctionne et sanctifie un ordre établi »* (ibid.). Les rites sont aussi des moments où la société exprime ses valeurs et ses croyances. Ils procèdent d'une réalisation matérielle de l'imaginaire, de la pensée, de la partie idéelle du territoire. Le rite démocratique du vote est un bon exemple de son influence sur les appartenances. C'est pourquoi les habitants s'identifient fortement à l'échelle communale, même si elle est de moins en moins l'espace de vie réel (FOURNY, MICOUD, 2002, p36). Sous certaines conditions, des rites peuvent être créés, tel le Défilé de la biennale de la Danse à Lyon (DUJARDIN, 2002)

Les évènements sont également l'occasion de produire des représentations, et une image globale (CHAUDOIR, 2007). En cherchant à donner de l'attractivité, les organisateurs engendrent des représentations structurantes. Les évènements artistiques sont souvent utilisés, entre autres, pour cet effet. Par exemple, le label Capitale européenne de la culture a permis à Lille de retrouver une image plus dynamique (LIEFOOGHE, 2010). *« Sans jeu de mots, à Lyon, la lumière crée l'image, celle d'une ville innovante, technologique et artistique, mondialement repérée »* (DI MEO, 2005, p235).

Ces évènements et manifestations jouent un rôle dans les représentations à une échelle nationale, voire internationale, mais également sur des échelles plus petites. Ils concourent activement à l'identification, par exemple, de telle ou telle commune et de leur catégorisation (BERU, 2008).

Les manifestations ont une visée différente du rite, car elles proposent de qualifier le territoire autour de principes organisateurs positifs. Les événements culturels ou sportifs sont là pour produire une image attirante du territoire. Ils le caractérisent selon des critères d'attractivité ou de dynamisme.

Conclusion du chapitre I

L'approche systémique permet ainsi de définir le territoire comme un système organisé autour de multiples relations, entre un espace géographique et des acteurs qui l'aménagent (MOINE, 2007, p45). Les représentations forment l'ensemble des filtres individuels ou collectifs qui influencent les acteurs dans la mise en œuvre de leurs actions, et sont alimentées en retour par les expériences de chacun. Cette définition semble un cadre opératoire pertinent pour appréhender la médiation urbaine. La production d'actions au sein de l'espace géographique influence les représentations des acteurs y prenant part, et s'insère dans la construction sociale des territoires en élaborant des représentations partagées, indispensables dans l'appropriation et l'identification des territoires. Les représentations des territoires sont constituées à partir de multiples marqueurs territoriaux, ceux-ci formant les principaux leviers d'actions de la médiation urbaine.

Cette approche systémique du concept de territoire va nous permettre de prendre en compte la complexité du territoire métropolitain lyonnais, afin d'y étudier les stratégies de médiation urbaine mises en œuvre.

Chapitre II : Le territoire métropolitain lyonnais, un cadre d'étude pour comprendre la médiation urbaine

La métropolisation est le processus actuel qui dynamise les territoires urbains. Loin de l'agglomération structurée par le rapport centre / périphérie, de nouveaux systèmes territoriaux s'organisent : les métropoles. L'usage étymologique de métropole réfère à la ville mère antique considérée par rapport aux colonies qui dépendent d'elle. Les métropoles contemporaines se distinguent par leur insertion dans un espace mondial interdépendant. Elles retournent également du passage de la ville industrielle, bâtie sur les oppositions centre – périphérie, urbain – rural à des systèmes urbains polycentriques, dilatés (CHALAS, 2011) où la distinction ville-campagne s'estompe.

Dans ce chapitre nous tâcherons de caractériser le territoire métropolitain lyonnais. Dans la première section (section A), nous reviendrons succinctement sur les modifications du système économique des cinquante dernières années qui nous ont plongés dans l'économie globalisée. Ces transformations se matérialisent dans les métropoles, définies comme des « système(s) ouvert(s) en échange permanent avec le monde extérieur, mû(s) à la fois par une dynamique interne et par les interactions développées avec d'autres métropoles constitutives d'un suprasystème métropolitain au plan mondial » (BASSAND et al, 1995, p. 30). La notion de métropole relève ainsi d'une position dans l'économie globalisée. Elle implique des transformations locales que nous détaillerons également avant de nous intéresser plus particulièrement au territoire métropolitain lyonnais.

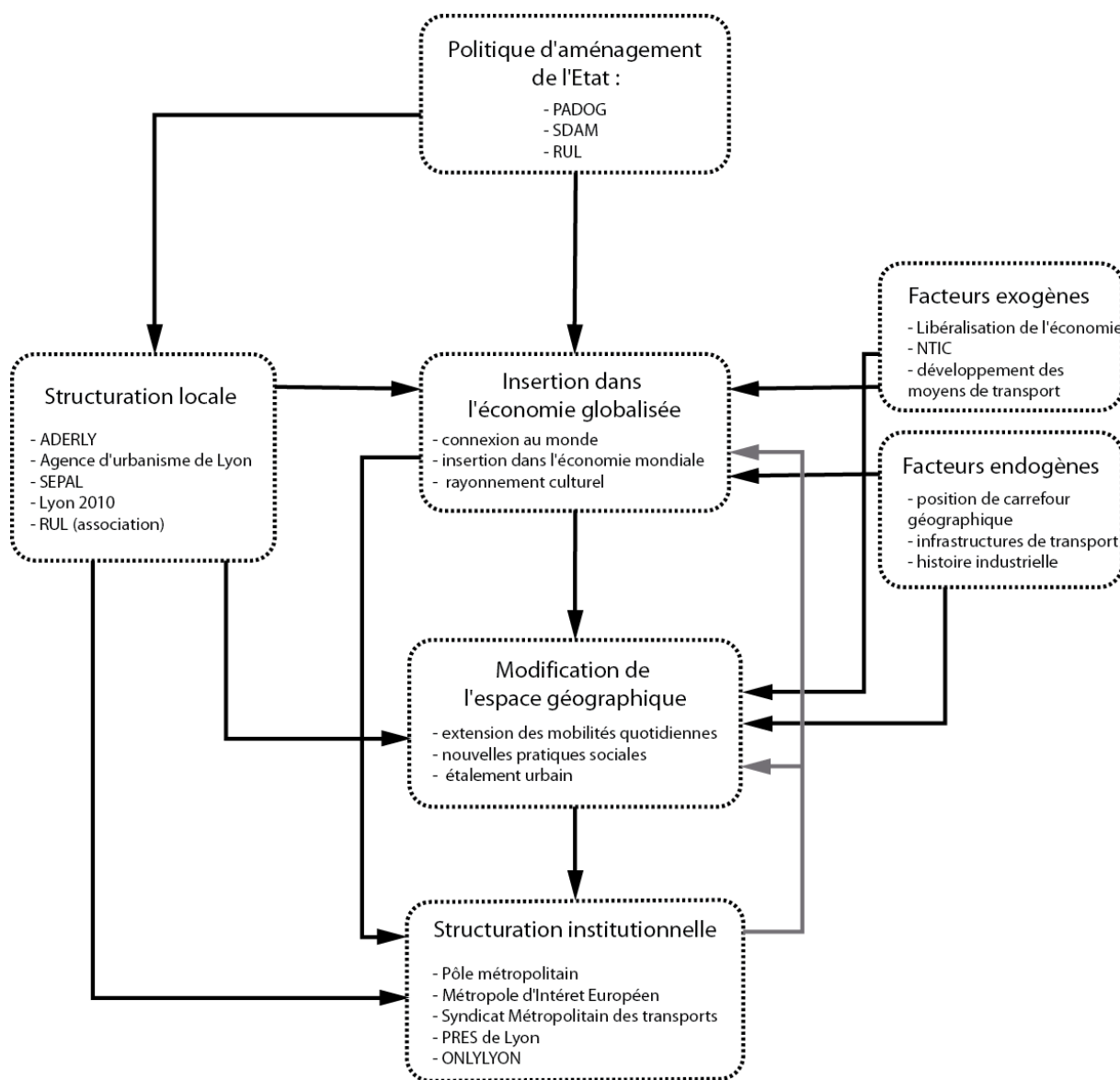


Figure 5. Le processus de la construction du territoire métropolitain lyonnais

Source : Maël Meralli-Ballou

Dans la section B, nous montrerons comment le territoire métropolitain s'est constitué institutionnellement. Au prisme du changement de paradigme dans la conduite des politiques territoriales, effectué dans les années quatre-vingt, nous reviendrons dans un premier temps sur les politiques d'aménagement initiées par l'État. Les politiques des métropoles d'équilibre visent autant au rééquilibrage démographique et économique de la France qu'à la modernisation des espaces productifs et leur insertion dans l'économie globalisée (COLOMBEL, OSTER, 2011). De cette politique de redistribution à l'échelle nationale, le

« keynésianisme spatial³⁶ » (BRENNER, 2004), le territoire métropolitain lyonnais s'est autonomisé localement pour rentrer dans une logique de compétitivité accompagnée par l'État dont les pôles de compétitivité et la Directive Territoriale d'Aménagement sont les outils actuels. Après la présentation du paysage institutionnel métropolitain issu de cette reconfiguration, nous terminerons sur sa structuration.

Enfin, dans la section C, nous présenterons les conséquences locales de l'influence réciproque issue de l'insertion du territoire métropolitain lyonnais dans l'économie globalisée. Nous poursuivrons sur leurs implications dans la configuration territoriale : extension des mobilités, nouvelle répartition spatiale des entreprises et des ménages, développement du tourisme métropolitain, etc. À partir de l'ensemble de ces éléments, nous déterminerons le périmètre spatial de notre cadre d'étude.

³⁶ « Au plan le plus général, le keynésianisme spatial peut être compris comme une large constellation de formes institutionnelles et de stratégies régulatrices des Etats nationaux mises en place pour soulager le développement géographique inégal à l'intérieur de l'espace économique national, et de ce fait, pour promouvoir une croissance industrielle nationale stabilisée. (...) L'objectif de l'action étatique, dans ce contexte, était moins d'augmenter la force productive des configurations capitalistes socio-spatiales que de répandre le processus d'industrialisation aussi régulièrement que possible sur la surface entière du territoire national – un peu comme du beurre sur une tartine de pain. Dans la mesure où les importantes disparités territoriales étaient perçues comme une menace majeure aux modèles stabilisés de croissance macroéconomique, des stratégies politiques pour remédier à la polarisation socio-spatiale intra-nationale devinrent des instruments importants de la politique nationale socioéconomique et industrielle » (Brenner, 2004, p130)

Section A : La métropolisation, une reconfiguration locale des territoires induite par une insertion dans l'économie globalisée

François Ascher définit la métropole³⁷ comme « *un espace de mobilité, dans lequel les relations de proximité se dissolvent en grande partie. Elle est connectée à de multiples réseaux nationaux et internationaux (formels : réseaux aériens, ferroviaires à grande vitesse, autoroutiers, fibres optiques ; informels : réseaux économiques, financiers, culturels) et entretient parfois ainsi avec des territoires éloignés des relations plus intenses qu'avec son environnement proche, qui ne joue plus le rôle d'un arrière-pays.* » (ASCHER, 1995, p175). Cette définition nous renvoie aux évolutions récentes des territoires urbains : le développement des communications et la libéralisation de l'économie ont entraîné ceux-ci dans de nouvelles relations. Après avoir décrit les liens entre mondialisation et métropolisation (1/), nous analyserons les modifications locales apportées par la métropolisation. Pour cela, nous nous intéresserons, entre autres, aux recompositions spatiales de la métropolisation qui vont de pair avec des évolutions fonctionnelles (2/).

1/ La métropolisation, une transformation des territoires s'inscrivant dans la globalisation de l'économie

Nous allons maintenant préciser quels sont les liens entre la mondialisation de l'économie et l'émergence des métropoles.

a) Une économie globalisée

Un consensus se dessine pour établir que depuis les années soixante-dix et quatre-vingt, la libéralisation des économies nationales a permis la constitution d'un nouvel ordre économique mondialisé. Issue d'une histoire longue, la mondialisation de l'économie s'est accélérée sous

³⁷ François Ascher utilise le terme de métapole qui se distingue de métropole mais, « à la lecture de l'ouvrage, il semble toute fois que la différence entre "métapole" et "métropole" reste très formelle, car, après l'affirmation forte de définir par un terme nouveau l'émergence de nouvelles configurations que le vocable de métropole ne suffit plus à décrire, il demeure que les deux termes sont presque indifféremment employés dans le cours de l'ouvrage. » (SANDER, VERGES, 1996, p47). Pour notre part, nous éviterons le terme de métapole afin de ne pas entraîner de confusions.

la double pression de la libéralisation des échanges financiers et le développement des télécommunications et des moyens de déplacement (ADDA, 2012).

La mondialisation est « *l'extension tendancielle planétaire des interdépendances économiques, appuyées sur le développement des échanges des biens, des services, des capitaux et des hommes* » (VELTZ, 1996, p98). Au travers d'un certain nombre de décisions prises à différentes échelles, comme la baisse de droits de douane, la déréglementation financière, la diffusion des technologies de communication (baisse des coûts des communications intercontinentales, diffusion d'internet, etc.) et la baisse du coût des transports, la mondialisation s'opère dans tous les domaines : commerce, investissement à l'étranger, finance et technologie, mais également culture et politique (VELTZ, 1996 ; SASSEN, 1996).

Ces transformations économiques à l'échelle du monde ont abouti à la création de grandes firmes multinationales. La multiplication des Investissements Directs à l'Étranger (IDE) a permis à des entreprises de s'étendre sur l'ensemble de la planète et mettre en place une stratégie de délocalisation de la production.

Il en résulte une complexification de l'économie : les grands groupes internationaux possèdent des filiales et des unités de production dans plusieurs pays du monde. Ce processus entraîne une multiplication des échanges intra-entreprises et notamment l'échange de produits intermédiaires (VELTZ, 1996). La financiarisation de l'économie et notamment la titrisation a eu comme effet de multiplier les typologies d'actionnaires (personnes physiques, hedge fund, fonds de pension, etc.).

La déréglementation de la mobilité des capitaux a eu pour conséquence une modification des schémas économiques notamment à travers la délocalisation des systèmes de production. L'accroissement des échanges financiers est en partie dû à l'investissement massif des institutions financières qui peuvent dorénavant investir sur la totalité de la planète. Cette envolée des échanges a été largement favorisée par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et des moyens de transport (automobile en premier lieu, mais également ferroviaire ou aérien). Or, cela aurait pu permettre une dispersion des activités économiques grâce à la possibilité de communiquer dorénavant de n'importe quel point du globe à un autre, abolissant la distance spatiale (OFFNER, PUMAIN, 1996). Au contraire, « *par bien des aspects, ces développements technologiques ont nourri la métropolisation* » (PINSON, 2011, p30) et ont participé à la constitution de villes globales ou métropoles.

Saskia Sassen (1996) explique cette concentration par la complexité de la gestion des activités économiques mondialisées. Cette complexité nécessite des services aux entreprises à haute valeur ajoutée (services juridiques, financiers, comptables, de télécommunication, de transports...) ou indispensables à leur fonctionnement (nettoyage, sécurité, entretien, maintenance informatique...). Ces entreprises de service, une fois regroupées, créent des économies d'échelle pour l'ensemble des sièges sociaux présents. Par exemple, une entreprise qui propose la sécurisation des réseaux informatiques s'implantera dans une ville où des banques, assurances sont présentes. Et les banques s'établiront dans cette ville, car elles pourront assurer leur sécurité informatique.

Cette démarche de réflexion est similaire pour les fonctions d'innovation et de recherche. Ces activités se rassemblent dans un même lieu par spécialités pour profiter d'un large réseau de services et de sous-traitances profitable à l'ensemble des bureaux d'études et des laboratoires.

C'est pourquoi, par ce phénomène de concentration, le développement d'une économie de marché à l'échelle mondiale et le déploiement des technologies de communication ont participé à la formation des métropoles (PINSON, 2011, p30).

b) Une économie globalisée qui se spatialise dans les métropoles

1- Les caractéristiques des métropoles

La libéralisation de l'économie a permis une plus grande mobilité des capitaux et des activités économiques. Tout en diffusant les capitaux sur l'ensemble de la planète, cette nouvelle forme du système économique a concentré les plateformes d'échanges financiers (bourses) et les centres de commandement économique (sièges sociaux des entreprises) dans les grandes villes. Pour faire fonctionner cette société en réseaux (CASTELLS, 1999) à l'échelle mondiale, de nouveaux secteurs économiques se sont développés afin de gérer la complexité des informations produites. Les fonctions métropolitaines supérieures, nommées ainsi par l'INSEE, regroupent les métiers à forte valeur ajoutée. Ce type d'activité est principalement présent dans les sièges sociaux des grandes entreprises, les places financières, les centres de recherche, les bureaux d'études, etc. dans des domaines d'activité variés : art, banque, assurance, commerce, gestion, information, informatique, recherche, services aux entreprises, télécommunications, transports (JULIEN, 2002). La concentration des fonctions

métropolitaines s'explique par la nécessité, pour les grands groupes multinationaux, de s'appuyer sur des outils de maîtrise de la complexité induite par la mondialisation. Ces outils sont en partie composés de fonctions intermédiaires (expertise comptable, gestion informatique, etc.) localisées sur les lieux où se situent les sièges sociaux des grands groupes. L'effet de renforcement réciproque entre agglomération des fonctions « *support* » et localisation de centres de commandement est entretenu par les stratégies locales de mise en valeur des secteurs d'emploi stratégiques. La constitution de « *clusties* » (GASCHET, LACOUR, 2007), comme lieu de concentration et la mise en synergie des compétences spécialisées, participent de la constitution de systèmes productifs localisés métropolitains. Ces derniers sont porteurs de forte valeur ajoutée avec la présence de fonctions métropolitaines et forment un enjeu d'attractivité important des métropoles (BOURDEAU-LEPAGE, 2011, p7) au même titre que les infrastructures de connexion au monde.

Pour s'inscrire dans l'économie mondiale, les métropoles doivent être en capacité de se connecter directement entre elles (TROIN, 2002, §14 ; MANGIN, 2009). Elles se définissent donc par leur position de carrefour, de pôle d'échanges. L'offre de mobilité des biens et des personnes (portuaire, aéroportuaire, ferroviaire et routière) est un élément indispensable ainsi que la connexion aux réseaux de télécommunication. Les connexions disponibles aux réseaux mondiaux d'information et d'innovation le sont tout autant. Les métropoles communiquent ainsi en « sautant » les niveaux intermédiaires : Paris communique directement avec New York, Londres avec Berlin, par exemple.

Cependant, l'influence d'une métropole ne se limite pas au pouvoir économique : les instances politiques, les organisations internationales ou encore les centres religieux possèdent eux aussi une influence importante sur le monde. Une décision prise à Bruxelles implique des conséquences dans l'ensemble du territoire européen, voire pour la planète.

L'attraction métropolitaine est aussi symbolique. Les fonctions rayonnantes sont présentes dans les domaines des loisirs, de la culture, du sport. Elles sont représentées par les équipements et événements dans ces différents secteurs et sont des éléments essentiels, car elles participent de l'aura de la métropole. Leur représentation dans les arts et l'imaginaire est un facteur également primordial : l'accueil de la Fashion Week, la présence de grandes institutions artistiques ou les biennales sont des éléments importants de leur renommée internationale. « *L'organisation des Jeux olympiques est un coup médiatique (...) dans un contexte où la mondialisation met les métropoles en concurrence* » (LIEFOOGHE, 2004, p35).

La classe créative, décrite par Richard FLORIDA (2002), serait notamment attirée par les aménités culturelles, artistiques et récréatives. Composée d'actifs travaillant dans les fonctions métropolitaines, sa présence participerait du dynamisme économique des métropoles.

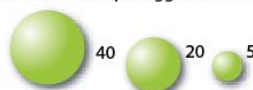
Il existe d'autres éléments structurellement importants pour le développement d'une métropole et, sans faire partie des critères suffisants, ils sont souvent nécessaires. Ainsi, les ressources universitaires sont essentielles pour développer la recherche et fournir le potentiel humain indispensable aux activités économiques. La capacité d'accueil de foires et de salons internationaux est déterminante pour valoriser les activités métropolitaines, etc. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle permet de comprendre le lien entre les qualités spatiales d'une métropole et son inscription dans l'économie mondialisée. Ces différents éléments sont difficilement quantifiables, mais la présence de fonctions métropolitaines, de centres de décision, la connexion au monde et une réputation à l'échelle internationale sont des points fondamentaux.

Les avis diffèrent dans la pondération des critères ou les méthodes de calcul pour qualifier ou non telle ou telle agglomération de métropole. La question de la taille peut être évacuée au regard de la distinction entre métropole et mégapole. Une dimension critique semble nécessaire pour qu'une ville rentre dans le processus de métropolisation. De nombreux auteurs ont montré la corrélation entre la concentration des fonctions métropolitaines et la population (BOURDEAU-LEPAGE, 2011, p11). Mais, une population importante représentative d'une mégapole ne saurait être la manifestation d'une connexion au monde et de l'intégration dans l'archipel métropolitain : Kinshasa au Congo, par exemple, malgré ses huit millions d'habitants, est tenue à l'écart du réseau métropolitain mondial (GHORRA-GOBIN, 2006, p242).

A l'échelle du monde, les grandes fonctions économiques, politiques, culturelles ou récréatives, se concentrent essentiellement dans les métropoles que sont, pour ne citer qu'elles : Tokyo, New-York, Singapour, Shanghai, Londres ou Paris.

Monde économique

Les 500 plus grandes sociétés mondialisées en 2011 (en nombre de sièges de grandes sociétés mondialisées par agglomération)



Monde de l'échange

Echange de passagers entre les 25 villes ayant les trafics les plus importants en 2004

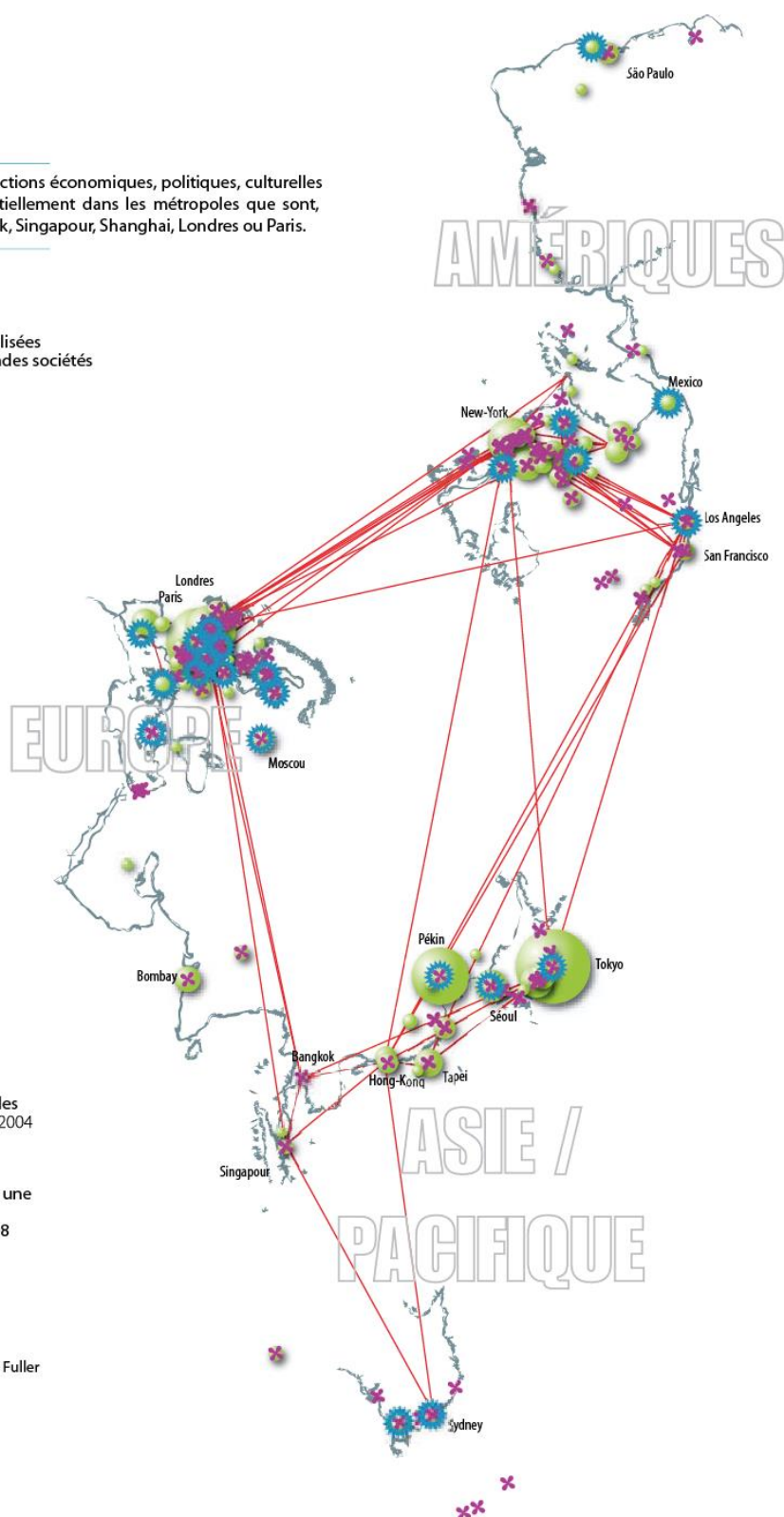
Monde de la connaissance

Agglomération ayant au moins une université classée d'après le Times Higher Education en 2008

Monde récréatif

Ville ayant ou allant accueillir les jeux olympiques d'été

Projection cartographique de Buckminster Fuller



Carte 2. Représentation des échanges mondiaux, de la répartition de la production de la connaissance et des loisirs entre les principales métropoles mondiales.

Source : Territoire 2040, n°3 (2011), p16.

Ce qui nous intéresse est le « *lien constitutif entre l'avènement des régions métropolitaines et la mondialisation en cours.* Ce n'est pas seulement que les métropoles

constituent la "traduction urbaine de la mondialisation"³⁸, comme si elles étaient les simples réceptacles dans lesquels les grands courants migratoires, les flux de marchandises et les circulations du capital se déverseraient. Plus fondamentalement, la mondialisation s'appuie sur les régions métropolitaines, qui la façonnent en retour³⁹, dans une relation de nature réflexive » (HALBERT, 2009, p22).

Cette implication dans le système économique mondial entraîne des reconfigurations importantes localement.

2- Métropoles et territoire

« Depuis l'après-guerre, c'est la figure des territoires emboîtés qui prenait la place : mosaïque de zones emboîtées comme des poupées russes, où les activités et les fonctions descendent en cascade de la ville – capitale au petit bourg rural » (VELTZ, 1996). Paris et les grandes villes possédaient les centres de commandement économique, politique et régnaient sur le territoire national ou régional. Cette vision de l'organisation du territoire à l'échelle du territoire national se matérialisait dans la hiérarchie pyramidale des villes, Paris dominant le reste du territoire français.

Toutefois, l'émergence du marché mondial et la position prépondérante des métropoles dans la mise en place de cette économie ont introduit une discontinuité dans la hiérarchie urbaine (SASSEN, 1996). Au lieu de territoires emboîtés, structurés par une ville-centre, ce sont des réseaux planétaires qui se sont installés : les métropoles sont tournées vers d'autres métropoles de même rang, délaissant leur territoire proche, leur arrière-pays. Ce ne sont plus des territoires enchâssés, chacun répondant à l'échelon supérieur, mais une économie en réseaux qui « saute » les territoires intermédiaires pour s'inscrire dans une économie en archipel (VELTZ, 1996). Le centre mondial serait alors d'origine réticulaire. Il se composerait de l'ensemble du réseau des villes globales, la périphérie désignant le reste des territoires peu connectés (BOURDEAU-LEPAGE, 2009, p568).

Il faut bien entendu modérer cette vision archétype, l'ancien système et le nouveau cohabitent la plupart du temps. Pour Saskia Sassen, dans les années 1990, seules trois métropoles pouvaient être qualifiées de ville globale : Tokyo, Londres et New York. Mais ce

³⁸ ROUSIER Nicole (2005), « La métropolisation, traduction urbaine de la mondialisation », Actes des XVI^e entretiens Jacques Cartier, 2-3 décembre 2003, Lyon, INRETS.

³⁹ SCOTT A., SOJA E., AGNEW J., Global City-Régions: Trends, Theory, Policy, Oxford, Oxford University Press, 2001

qui nous intéresse dans ce raisonnement est la modification des rapports territoriaux. Les métropoles auraient tendance à se couper de leur territoire de proximité pour rentrer directement en lien avec d'autres métropoles de leur rang. Il y a donc une modification du système territorial et notamment dans ses relations avec l'extérieur qui dépassent les relations de proximité.

Ce qu'il nous faut signaler à cette étape est la distinction entre métropole et métropolisation. Le terme de métropole correspond à un statut obtenu lors de l'accumulation de caractéristiques développées précédemment. Si le statut de ville globale ne peut être obtenu, il est possible de décliner le terme : métropole européenne, métropole régionale, etc. Les différents classements internationaux, réalisés par des scientifiques ou des entreprises font état d'une véritable hiérarchie métropolitaine. Lise Bourdeau-Lepage (2011) en cite dix, faisant varier les indicateurs, de l'attractivité au « Global power city index ». La métropole lyonnaise apparaît rarement dans les premières places des classements mondiaux, et elle est généralement classée dans la catégorie des métropoles européennes, marquant son insertion dans le processus de métropolisation, mais à un degré moindre que les villes globales telles que Londres ou Paris.

La métropolisation est le processus local qui tend à l'obtention du statut de métropole.

2/ La métropolisation, reconfiguration locale des territoires

D'un point de vue local, la concentration des hommes et des activités entraîne un débordement des cadres institutionnels classiques, en premier lieu celui de la commune, mais aussi ceux des groupements de communes et même des territoires nationaux dans le cas des métropoles transfrontalières comme Lille ou Genève. Comme nous le verrons par la suite, le territoire métropolitain lyonnais est traversé par ces transformations. La correspondance avec ces caractéristiques permettra d'affirmer son inscription dans la métropolisation, même si elle reste relative au regard des critères de distinction des villes globales.

a) Un développement urbain métropolitain

Une des conséquences locales de la métropolisation est le développement de l'urbanisation et une complexification de l'organisation spatiale.

1- L'étalement urbain

La métropolisation se caractérise par la polarisation des activités économiques au sein de grands centres urbains. Cette concentration économique entraîne le regroupement des hommes. Le besoin de main-d'œuvre pour produire la richesse nécessite une croissance démographique soutenue et l'assurance offerte par un bassin d'emplois important attire les populations (VELTZ, 1996).

Cette croissance de la population urbaine à l'échelle du monde est de différentes intensités selon « *les pays, l'ancienneté de leur urbanisation, leurs densités urbaines, leurs cultures, leurs politiques territoriales* (LEVY, LUSSAULT, 2003, p612). » Mais la métropolisation des villes est systématiquement associée à un double mouvement de dilatation et de densification (ASCHER, 1995 ; BEHAR, 2010 ; FLOCH, LEVY, 2011).

La densification est concomitante à l'agrégation des hommes dans un nombre d'agglomérations réduites. Les succès des systèmes productifs métropolitains adossés, entre autres, à la concentration des fonctions métropolitaines et des fonctions supports, sont les vecteurs d'un renforcement de la proximité des entreprises et donc des employés. Mais, l'installation du plus grand nombre au même endroit a pour conséquence la dilatation des zones urbaines.

L'évolution simultanée des moyens de transport à coûts réduits, et notamment le développement de la voiture individuelle et des infrastructures routières, a permis aux agglomérations de s'étendre spatialement selon plusieurs schémas : étalement urbain, développement le long des axes routiers ou également absorption des villes moyennes périphériques (WIEL, 1999).

Les territoires métropolitains se composent dorénavant d'une ou plusieurs agglomérations anciennes dont la mise en réseau s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés ; la densité urbaine est variable, mais les liens quotidiens entre les pôles urbains sont très importants.

La notion de territoire métropolitain dépasse celle d'agglomération qui renvoie à l'association de communes liées par la continuité du bâti⁴⁰. Le territoire métropolitain

⁴⁰ Définition Insee d'agglomération multi-communale : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. **Si l'unité urbaine**

recouvre un territoire beaucoup plus lâche où les liens fonctionnels entre les zones bâties sont très prédominants. « *La métropolisation (...) est un processus qui fait entrer dans l'aire de fonctionnement quotidien de ces grandes agglomérations, des villes et des villages de plus en plus éloignés et qui engendre ainsi des morphologies urbaines, mais aussi « rurales » de type nouveau.* » (ASCHER, 1998b, p. 18). L'apparition de « *Edge cities* » (GARREAU, 1991) ou villes – lisières marquent cette apparition de nouvelles centralités périphériques.

Les habitants des espaces ruraux, et notamment les néoruraux, deviennent les principaux opérateurs de l'extension des systèmes urbains (LUSSAULT, 2011, p14). Ils emportent dans leur déménagement les caractéristiques urbaines et déploient le fonctionnement quotidien des métropoles sur des espaces toujours plus lointains.

Pour cerner les caractéristiques géographiques d'une métropole, il nous faut ajouter à cette description du développement urbain celle des aménités métropolitaines qui matérialisent les particularités des métropoles : fonctions métropolitaines supérieures, connexion au monde et rayonnement international.

2- Équipements et aménités métropolitains

Les métropoles se caractérisent par leur insertion dans le monde économique mondialisé. En plus du phénomène de concentration, dilatation de leur territoire, la métropolisation s'accompagne localement d'une course aux infrastructures. Celle-ci s'organise autour de la dépendance aux systèmes sociotechniques pour assurer son fonctionnement quotidien (LUSSAULT, 2011, p18), mais aussi autour de la recherche d'aménités attractives.

Michel Lussault désigne par systèmes sociotechniques l'ensemble des infrastructures, des équipements et des institutions : réseau technique classique (eau, énergie, transport, déchet) et écoles, universités, hôpitaux, espaces publics, etc. Ces équipements doivent assurer le fonctionnement urbain et sont indispensables à la satisfaction des acteurs.

Les aménités métropolitaines sont constituées de l'ensemble des objets destinés au développement économique et fondent le caractère métropolitain d'un territoire, au même titre que les fonctions métropolitaines décrites plus haut (BOURDEAU-LEPAGE, 2011, p22). Ainsi, la concentration des hubs et des moyens de communication est le premier attrait des territoires métropolitains : aéroport international, gare TGV pour l'Europe ; accès à un réseau

s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multi-communale.

routier, mais également à la fibre optique sont les premiers éléments de constitution des métropoles.

Le second type d'aménité est la multiplication des centres d'affaires et de clusters économiques ou d'innovation pour pouvoir s'insérer dans la compétition économique mondiale au travers de la présence de sièges sociaux ou places financières (CICILLE, ROZENBLAT, 2003, p16).

Ensuite, « *dans une économie tertiaire, le prestige et le facteur du « bien-être » deviennent des atouts de plus en plus importants* » (SCHWABE, 2007, §4). Suivant ce précepte, les territoires métropolitains s'équipent d'institutions culturelles et sportives, d'une offre commerciale et de loisirs importante pour proposer un cadre de vie agréable. Cet ensemble compose le troisième type d'aménités. La création d'un *people climate* (FLORIDA, 2002), soit un environnement urbain ouvert, tolérant, et diversifié participe de l'attractivité des villes et de la classe créative. À ce titre, le « storytelling identitaire », mis en place par les institutions métropolitaines (PINSON, 2011, p41) doit permettre de faire exister cette image idéalisée sur le marché des métropoles. Les valeurs de tolérance, d'accueil, de qualités culturelles se retrouvent dans les discours de marketing territorial⁴¹ qui visent à valoriser ces aménités.

Les aménités et le discours marketing qui les accompagnent sont représentatifs de « *l'âge de l'accès* » défini par Jeremy Rifkin (2005). Ils sont les ressources matérielles et symboliques qui permettent aux individus d'accéder à l'information, à la connaissance, à des réseaux, à certaines pratiques vectrices d'images positives déterminant désormais l'identité et la valeur des personnes.

L'ensemble de ces aménités se localise à différents endroits de l'aire métropolitaine. Avec l'étalement urbain, c'est une recomposition fonctionnelle entière à laquelle sont soumis les territoires métropolitains.

b) Une recomposition des territoires

Les modifications spatiales induites par la métropolisation entraînent une complexification de l'espace qui ouvre sur de nouvelles problématiques urbaines.

⁴¹ Un exemple de discours présent dans la démarche OnlyLyon, dans la brochure « Be You, be in Lyon » : « *J'ai découvert une ville ouverte et conviviale, douce et florentine, sous la lumière d'automne, bouillonnant de terrasses animées dans la chaleur des soirées d'été et culinairement très chaleureuse au cœur de l'hiver...* » (OnlyLyon, 2011, p2)

1- La complexification de l'espace

La métropolisation transforme les agglomérations unies par un bâti continu en un territoire fonctionnel regroupant un seul bassin d'emploi et d'habitat. Les espaces qui composent ce bassin sont hétérogènes et pas nécessairement contigus. (ASCHER, 1995, p34).

L'hétérogénéité associée à la dilatation du territoire de proximité engendre une complexification du territoire métropolitain. Le rapport centre – périphérie structurant dans les agglomérations, de même que la limite ville - campagne perdent de leur efficacité pour s'orienter vers une recomposition spatiale selon des formes de spécialisation et d'interdépendance nouvelles (ASCHER, 1995 ; FERRIER, 1997 ; MIRLOUP, 2004 ; MONGIN, 2005). Le développement en archipel, qui comprend des axes de développement, mais également des îlots séparés, entraîne des usages ponctuels du territoire métropolitain (BEHAR, 2010). La « *métropolisation se conjugue à l'étalement urbain, à la fragmentation des espaces fonctionnels et à la recomposition des milieux de vie, mettant l'accent sur une mobilité accrue des individus, de l'information et des activités. De nouveaux lieux de spécialisation – technopôles, corridors d'activités, parcs à thèmes, centres commerciaux périphériques intégrés – participent à la construction d'un espace métropolitain* (HAMEL, 2010, §9) ».

Cet enchevêtrement de nouveaux lieux, accompagné de l'accroissement de la mobilité, est à l'origine d'une complexification de l'espace (APPERT, 2004). Les territoires métropolitains se détachent du modèle des agglomérations urbaines. « *La géographie des flux internes se complique, des mouvements en tous sens se substituant à l'alternance des déplacements centripètes et centrifuges* » (PUMAIN, 1999, p150)

Cette complexification spatiale se double d'une fragmentation sociale. « *La hiérarchie claire entre les espaces et quartiers a cédé la place à une grande variété de modes d'occupation et de marquage social de l'espace* » (PINSON, 2011, p32). Cette démultiplication des appropriations spatiales se double d'une « *clubbisation* » de l'espace. Éric Charmes (2011) constate un émiettement de la ville autour de la constitution de clubs résidentiels. Les habitants deviennent des membres d'un club fondé sur la « *jouissance partagée de biens et de services* » fournis par la commune. Un pouvoir d'achat correspondant à un type de club. La métropole offre ainsi la possibilité de construire des espaces d'entre-soi.

Le rapport centre – périphérie de la ville industrielle se délite pour engager de nouveaux rapports autour de multiples centres spécialisés et autant de périphéries émiettées en clubs

fermés. Chaque centre possède sa propre zone de chalandise selon son activité et la concurrence présente dans le territoire métropolitain. Le manque de place entraîne un repositionnement des infrastructures supports (de transport, de production d'énergie ou de traitement des déchets) à l'extérieur des pôles urbains, mais également des infrastructures attractives. Les nouveaux stades sont situés dorénavant hors de la ville de l'équipe, généralement la ville-centre. La commune de Décines-Charpieu, située en deuxième couronne lyonnaise a été choisie pour accueillir le nouveau stade, de même, le stade de Lille est installé sur la commune voisine de Villeneuve-d'Ascq.

Les limites habituelles, en premier lieu les limites administratives, perdent de leur légitimité. Les communes sont confondues avec des quartiers (CAUE - OSL - TRIANGLE, 2012), les transports en commun sont gérés à l'échelle de l'agglomération, les déplacements se font sur l'espace métropolitain, se dédouanant ainsi des périmètres des collectivités. Les limites du bâti deviennent également obsolètes, le fonctionnement en réseau des habitants métropolitains les dépassant largement.

Cette complexification de l'espace entraîne une multiplication des tiers espaces. *« La notion de tiers espace se justifie par la proposition suivante : dans le phénomène général et composite que nous appelons périurbanisation, il se multiplie des situations géographiques investies par les pratiques interterritoriales qui produisent un espace particulier. Le tiers espace est une des formes locales de l'interterritorialité, c'est un espace interterritorial quotidien par excellence »* (VANIER, 2008, p50). Martin Vanier, dans sa proposition de tiers espace, résume cette complexification de l'espace qui forme de nouveaux lieux et accueille de nouvelles pratiques sortant des classifications classiques : centre, banlieue, périphérie, de même qu'il considère les anciens territoires dépassés. Dans notre cas, c'est donc la construction d'un territoire métropolitain qui se dessine. Cette construction s'observe également dans les pratiques sociales.

2- Des usages en évolutions

Les modifications spatiales induites par la métropolisation sont le fait des ménages et des entreprises qui utilisent l'espace métropolitain quotidiennement. Ainsi, les habitants métropolitains peuvent vivre dans une commune, travailler dans une autre, faire leurs courses encore ailleurs et se divertir dans différents points du territoire. La commune de résidence ne devient plus que le réceptacle de l'habitat. Il en est de même pour les entreprises qui peuvent être implantées hors de l'agglomération centrale, dans une zone d'activité, mais qui profitent

des avantages des centralités, s'appuient sur ses infrastructures et services, font venir leurs employés des quatre coins du territoire métropolitain. Les dynamiques fonctionnelles des ménages et des activités constituent des usages sociaux participant à la construction de ce nouveau territoire.

Ce constat d'usages du territoire métropolitain, en accord avec les évolutions spatiales se visualise dans la croissance des migrations alternantes (ASCHER, 1995), mais également dans la complexification des déplacements qui ne sont plus liés uniquement à la problématique centre – périphérie, mais également suivant des directions périphéries – périphéries, ou polycentriques.

L'individualisation des usages (BOURDIN, 2005) a pour effet de produire des pratiques différenciées qui, toutes, prennent part dans le nouvel espace métropolitain. C'est la confrontation de ces usages et la modification de l'espace qui nous ouvre à la constatation de l'émergence de ce territoire (ibid.)

Cette réorganisation de l'espace appuyée sur la multiplication des usages entraîne de nouveaux problèmes d'aménagement et de gestion du territoire.

En plus des rééquilibrages centre – périphérie classiques, c'est la gestion d'équilibres multiples qu'il faut intégrer entre les différentes polarités urbaines et les espaces interstitiels. À ce titre, la problématique des transports se complexifie largement.

La problématique sociale et les contradictions entre espaces productifs et résidentiels sont également d'autant plus difficiles à gérer que démultipliées. Il existe, en outre, des intérêts contraires entre les résidents et les usagers de chaque sous-espace du territoire métropolitain. « *L'enjeu n'est plus d'agir à la bonne échelle, c'est aussi de gérer les contradictions entre les échelles* » (BEHAR, 2010). Le territoire métropolitain se développant sur un espace conséquent, il faut prendre en compte les problématiques locales et globales.

Les métropoles sont donc issues de la libéralisation des marchés intérieurs, de la dérégulation financière ainsi que du développement des moyens de communication physiques et virtuels ayant permis la création de réseaux à l'échelle mondiale. Au lieu de construire une société répartie sur l'ensemble de la planète en abolissant les distances, la mondialisation a produit la concentration des richesses dans de grandes entités urbaines : les métropoles.

C'est pourquoi les métropoles se définissent avant tout par leur insertion dans les réseaux mondiaux : actrices et influencées principalement en retour. Elles sont caractérisées par la présence des lieux de pouvoir, l'accueil de fonctions métropolitaines et des principaux hubs de dimension internationale. Leur rayonnement intellectuel, économique et culturel s'évalue au regard des événements et des aménités existantes.

Plus localement, la métropolisation est le processus de concentration des hommes au sein de grandes régions urbaines. À l'échelle des territoires, les évolutions sociales et spatiales impliquées sont nombreuses. L'urbanisation s'intensifie sous le double mouvement de concentration et de dilution. La configuration spatiale se complexifie en accord avec de nouvelles pratiques sociales, entraînant la constitution de territoires polycentriques.

La métropolisation renvoie à l'évolution des territoires vers de nouvelles configurations à l'échelle métropolitaine (ASCHER, 1995). Nous utiliserons le terme de territoire métropolitain lyonnais ou métropole lyonnaise pour désigner le territoire en transformation sous l'effet de la métropolisation.

Section B : De la politique des métropoles d'équilibre à la construction du territoire métropolitain lyonnais

Nous avons choisi le territoire métropolitain lyonnais comme cadre d'étude. Dans cette section, nous reviendrons sur son organisation institutionnelle. Un territoire est constitué par un ensemble de relations stables dans le temps. Celles-ci sont garantes de la gestion de l'espace et de la régulation des dynamiques internes au territoire.

Le territoire métropolitain lyonnais se structure dès les années soixante-dix. Son évolution peut être envisagée au prisme d'un changement de paradigme des politiques publiques : d'un keynésianisme spatial à l'émergence de « *locational policies* » (BRENNER, 2004). Les politiques redistributives de l'État, dans une optique de régulation spatiale à l'échelle nationale, ont évolué vers des politiques territoriales axées sur la concurrence internationale, accompagnant ainsi la mondialisation économique. Ces politiques sont centrées sur les territoires considérés comme les plus à même de s'insérer dans la compétition internationale : les métropoles.

Dès lors, selon un certain nombre de travaux de géographie critique d'inspiration régulationniste, un changement de rationalité s'observe par le biais de politiques priorisant les métropoles afin de les inscrire dans l'économie mondialisée. Celles-ci sont dénommées « *urban locational policies* ». Elles incitent les acteurs locaux à se structurer dans une logique de coopérations, caractéristique des « *régions qui gagnent* » (BENKO, LIPIETZ, 1992). Ce tournant idéologique explique comment les métropoles sont devenues les espaces privilégiés de la libéralisation économique. Désormais, les acteurs de la métropole lyonnaise s'inscrivent essentiellement dans cette rationalité en proposant un paysage institutionnel dense, mais complexe.

Nous présenterons dans cette section un panorama historique montrant les évolutions institutionnelles du territoire métropolitain lyonnais (1/). Ainsi, dans les années 1960, les politiques d'aménagement de l'État sont principalement dirigées vers la réalisation de grands équipements structurants et l'élaboration d'outils de planification. Incarnées, entre autres, par la création des métropoles d'équilibre, ces politiques sont représentatives de la logique du keynésianisme spatial. Ce basculement vers un nouveau registre se concrétise avec les derniers outils déployés, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) et les pôles de

compétitivité qui consiste plutôt à offrir aux autorités locales les moyens de soutenir la concurrence internationale. Parallèlement, des structures se mettent en place construisant une expertise technique locale, nécessaire pour assurer un développement endogène.

Nous poursuivrons la description du paysage institutionnel actuel résultant de ces évolutions (2/). La création de la RUL, à l'initiative de l'État, se révèle un moteur de la coopération métropolitaine. En devenant une association portée uniquement par des élus locaux, elle devient la première structure métropolitaine. Elle ouvre la voie au G4, espace de coopération anticipateur de la réforme territoriale. Le pôle métropolitain qui en sera issu marque alors la création de la première institution à cette échelle.

De manière concomitante à cette institutionnalisation, des structures sectorielles sont créées pour pallier les problèmes de cohérence (3/). L'ADERLY et ONLYLYON assurent le développement économique, le PRES de Lyon porte le secteur universitaire et la recherche. La planification est coordonnée par la démarche de l'Inter-Scot et les transports par un syndicat mixte dédié.

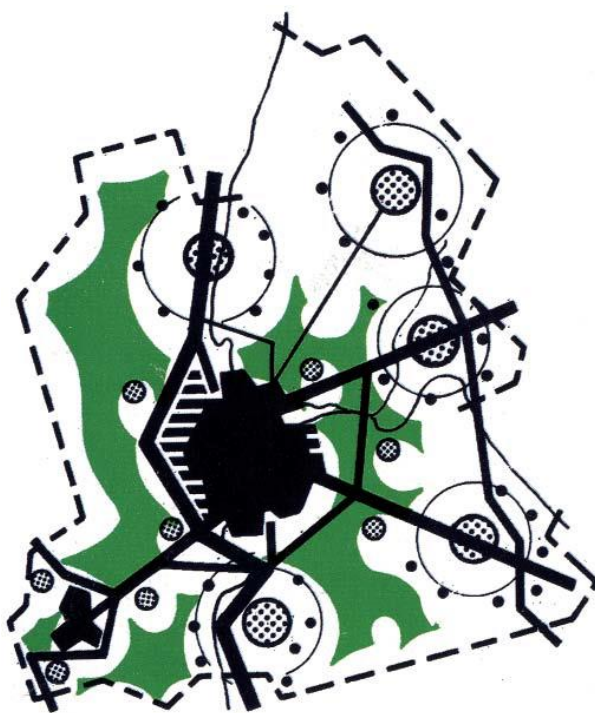
L'ensemble de ces structures indique un retrait progressif de l'État que nous aborderons dans une série d'analyses (4/). Nous analyserons alors les densités des relations entre toutes les structures métropolitaines existantes. Nous finirons par la comparaison des différents périmètres institutionnels afin de comprendre l'emboîtement spatial de l'organisation territoriale.

1/ Historique de la structuration institutionnelle

a) Les politiques d'aménagement, points de départ de l'organisation du territoire

Dès les années soixante émerge l'idée d'organiser le territoire métropolitain lyonnais face aux évolutions sociales (BARDET, JOUVE, 1999). C'est l'époque de l'aménagement du territoire par l'État, du keynésianisme spatial. En 1962, le Plan d'Aménagement et D'Organisation Générale de la région lyonnaise (PADOG), à l'initiative du Ministère de l'Équipement et de la préfecture du Rhône, tente d'établir une première vision globale de cet espace. Il réunit 913 communes des quatre départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône. D'après Marc Bonneville, le PADOG préfigure le périmètre de la Région Urbaine de Lyon et son organisation multipolaire :

« La première [qualité du PADOG], c'est la multipolarité. Imaginé localement, le PADOG traite d'un périmètre qui a des développements importants en Isère, dans l'Ain et dans la Loire, pour l'arrondissement de Saint-Étienne. Il ressemble furieusement au périmètre de la Région Urbaine de Lyon sur lequel on essaie de travailler aujourd'hui. L'histoire est têtue... » (Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2010b, p9)



Scénario n°3 du PADOG qui propose la création d'une ceinture verte autour de Lyon (tache noire centrale) et une multipolarité sur les communes de (dans le sens des aiguilles d'une montre, du nord au sud) : Villefranche-sur-Saône, Bourg-en-Bresse, Meximieux, Bourgoin-Jallieu et Vienne. Le périmètre de planification réfère déjà à une échelle spatiale proche de celle de la RUL.

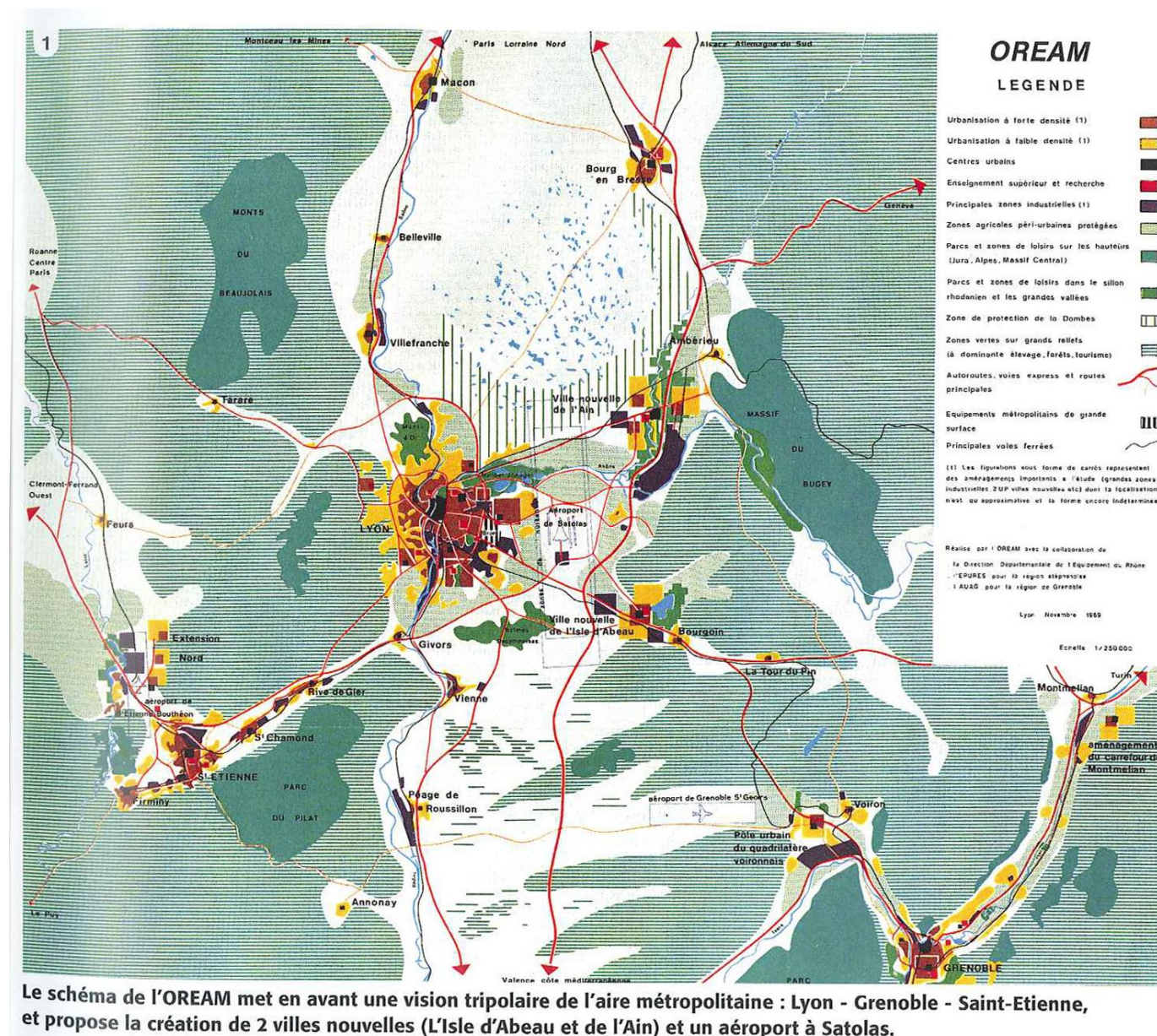
Carte 3. Scénario n°3 du PADOG

Source : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2010b, p9

Cependant, ce plan reste lettre morte. Il est remplacé par le schéma de l'OREAM⁴² en 1966 qui reprendra les précédents travaux (BEN MABROUK, JOUVE, 1999). Cet organisme a eu une importance majeure pour l'aménagement du territoire métropolitain lyonnais : création de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau, relocalisation de l'aéroport à Satolas, développement du parc industriel de la plaine de l'Ain (Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, 2010b). Il vise, selon les principes de la

⁴² Organisme Régional d'Étude et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine de Grenoble, Lyon et Saint-Étienne

DATAR, à produire une métropole régionale ou métropole d'équilibre⁴³. Il s'agit de faire du centre lyonnais un véritable centre métropolitain doté des équipements et des services nécessaires pour équilibrer le territoire vis-à-vis de la prédominance parisienne. Pour cela, l'État accompagne la collectivité dans de grands travaux. À Lyon, l'opération de la Part-Dieu inaugurée en 1973 permet à la métropole de bâtir un centre tertiaire, et l'aéroport Satolas de la connecter au monde.



Carte 4. Schéma directeur de l'OREAM sur le territoire métropolitain lyonnais

Source : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2010b

⁴³ Le qualificatif de « métropole d'équilibre » ou « métropole régionale » désignait pour la DATAR l'ensemble du territoire métropolitain, défini à l'époque jusqu'à Grenoble.

Dans ce document, « *la dimension européenne fonde également les ambitions proposées pour Lyon, sur la base des exemples fournis par les autres métropoles économiques européennes non capitales.* » (LINOSSIER, 2006, p145). Cette étape de la planification reflète le passage d'une démarche pilotée par l'État à la structuration d'une société locale, en partie autour des entreprises qui veulent porter un développement économique du territoire métropolitain (ibid.).

Au même moment, en 1970, la conférence de la Région Urbaine de Lyon (RUL, cf. infra 2/a)) est créée. Elle est présidée à cette époque par le préfet, signe de l'implication de l'État dans le développement local, mais selon une nouvelle rationalité : les acteurs locaux doivent coopérer pour mener à bien le développement de la métropole lyonnaise.

b) La construction d'une expertise locale⁴⁴

Quelques années plus tard, en 1974 naît l'Association pour le Développement Économique de la Région LYonnaise (ADERLY). La structuration locale du territoire métropolitain commence à prendre de nouvelles dimensions : politique avec la RUL, et économique avec l'ADERLY. Cette période voit également éclore une ingénierie locale avec la création de l'agence d'urbanisme de Lyon, en 1976.

Un premier Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de l'agglomération lyonnaise est élaboré localement à cette même période (POLERE, 2008b, p5). Après de longues procédures, il ne sera approuvé qu'en 1978. Cette naissance difficile lui confère un caractère d'obsolescence dès sa sortie.

Mais, à la faveur des lois de décentralisation de 1982, la démarche « *Lyon 2010* » relance la métropole dès 1984 à l'occasion d'un colloque « *Demain l'agglomération lyonnaise* ». Plus participative et appuyée par les élus communautaires, « *Lyon 2010* » est une action désignée comme « *un projet d'agglomération pour une métropole européenne* » (Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2010b). Elle est menée par un syndicat mixte d'études et de programmation, le SEPAL⁴⁵, créé en 1985.

En parallèle de la révision du SDAU, « *Lyon 2010* » vise à définir « *une vision du futur avec des thématiques plus larges que la seule dimension spatiale : rayonnement international,*

⁴⁴ Les institutions présentées sont décrites plus précisément par la suite.

⁴⁵ Syndicat mixte d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise. Il porte aujourd'hui le Scot de l'agglomération lyonnaise.

université et fonctions métropolitaines, culture, sport, environnement et paysages... (Lyon 20110) intègre de la prospective (scénarios, avenir incertain, audits, benchmarking...) au projet partagé (acteurs économiques, société civile...) et une ouverture sur les territoires voisins (échelle RUL) » (Urbanisme, 2010, p45). Le SDAU est approuvé en 1992, peu après la transformation de la conférence de la Région Urbaine de Lyon en association, désormais présidée par un élu local. Elle n'intègre alors plus de représentant de l'État dans ses instances dirigeantes⁴⁶ : c'est un signe du désengagement de l'État et de l'autonomisation progressive du territoire métropolitain lyonnais.

Dans la continuité des initiatives précédentes, la démarche de planification stratégique « Lyon 2010 » participe aussi de la construction du territoire métropolitain lyonnais. Même si, à l'origine, l'action est proposée sur un espace plus restreint spatialement, l'ouverture vers l'échelle métropolitaine est présente ainsi que l'intégration de multiples dimensions qui concourent à l'émergence de ce territoire.

Cette étape de la planification lyonnaise s'inscrit pleinement dans les évolutions des rapports entre les collectivités locales et l'État. Dans les années soixante, l'État porte les ambitions pour le territoire métropolitain lyonnais. Au fur et à mesure de la structuration des acteurs locaux et de la mise en place d'une ingénierie locale (RUL, Communauté urbaine de Lyon en 1969, Agence d'urbanisme de Lyon en 1976, ADERLY), le territoire métropolitain s'affirme comme autonome pour organiser son propre développement. Sous l'impulsion de l'État, une gouvernance métropolitaine se met en place entre les nouvelles institutions urbaines et la société civile (SCHERER, 2010).

Actuellement, le territoire métropolitain s'est autonomisé. L'État reste présent au travers de « *locational policies* », principalement la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) et les pôles de compétitivité.

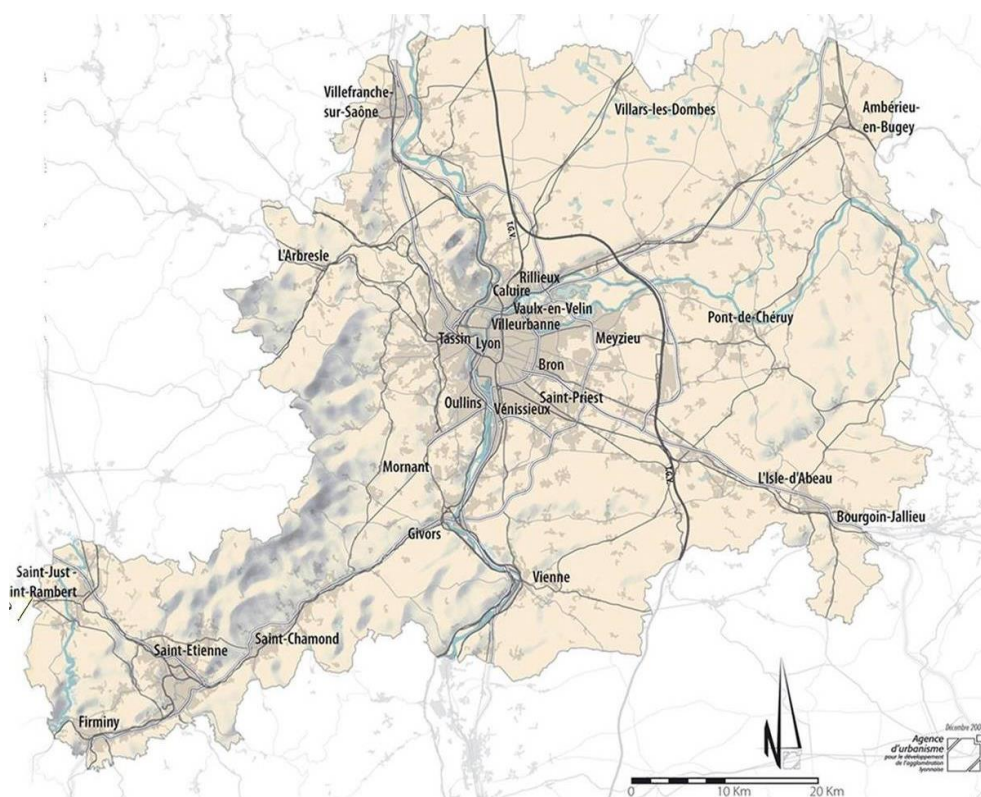
c) La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) et les pôles de compétitivité

En 2007, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) élaborée par l'État est approuvée. Elle fixe les grandes orientations et les projets d'intérêt national sur l'aire métropolitaine. Elle est l'aboutissement d'une réflexion concertée avec les acteurs locaux à

⁴⁶ Conseil d'orientation et assemblée générale

cette échelle. Elle propose une vision de l'avenir de la région métropole lyonnaise à l'horizon 2030 qui s'impose aux Scots. Afin de promouvoir une métropole internationale, la DTA définit les objectifs suivants (Préfecture du Rhône, 2006) :

- miser sur des pôles d'excellence pour permettre une spécialisation de l'économie lyonnaise et développer les fonctions métropolitaines (enseignement supérieur, culture, santé) ;
- organiser une métropole multipolaire ;
- valoriser la situation géostratégique ;
- répartir la dynamique démographique vers les territoires en perte d'attractivité et les pôles urbains déjà équipés et revaloriser ces territoires ;
- maîtriser l'étalement urbain et lutter contre la banalisation de l'espace ;
- prendre en compte les risques naturels et technologiques dans les projets de développement.



Carte 5. Le périmètre de la DTA

Source : Préfecture de la région Rhône-Alpes (2006).

En éditant un document qui s'impose localement aux Scot, l'État montre qu'il joue encore un rôle dans l'aménagement du territoire, mais qui se réduit à soutenir les initiatives locales d'intégration dans la concurrence internationale, tout en veillant à corriger les excès du développement métropolitain.

Les pôles de compétitivité sont axés uniquement sur la constitution de clusters autour de thématiques précises sur des territoires. Lancée en France en 2004, cette politique vise à soutenir les initiatives locales émanant des acteurs économiques et académiques présents sur un territoire. Un pôle de compétitivité réunit entreprises, centres de formation et unités de recherche, engagés dans une coopération pour développer des projets communs innovants et s'inscrire ainsi dans la concurrence internationale. L'État, dans ce cadre, finance la gouvernance ou les actions collectives par le biais d'appels à projets. Le territoire métropolitain lyonnais en accueille sept différents : Lyonbiopôle, Axelera, Lyon Urban Truck & Bus, Techtera, Imaginove, Plastipolis et Viaméca. Chacun d'entre eux est le fruit d'une politique de collaboration entre les acteurs locaux. Par exemple, Viaméca, situé à Saint-Étienne, regroupe soixante-douze grandes entreprises, trente-sept PME, cinq laboratoires de recherche, onze centres de formation et vingt-sept autres partenaires. Ce soutien gouvernemental est représentatif du changement de rationalité ouvrant sur l'appui d'initiatives localisées axées sur le développement métropolitain. Dans le cadre du territoire métropolitain lyonnais, ces politiques ont généré de nombreux dispositifs institutionnels.

2/ La structure institutionnelle locale

La création de la Région Urbaine de Lyon par l'État semble bien confirmer l'implication gouvernementale dans le développement métropolitain. En initiant une démarche de coopération, le gouvernement central a incité à la structuration d'une coopération locale. Ces évolutions récentes ont été légitimées législativement avec la création des pôles métropolitains et des métropoles d'intérêt métropolitain.

a) La Région Urbaine de Lyon

La Région Urbaine de Lyon a été, en 1989 constituée en association loi 1901 à l'initiative de Francisque Collomb, à l'époque maire de Lyon (POLERE, 2008b, p6). Composée des

grandes collectivités territoriales⁴⁷, cette structure est issue de la volonté des acteurs du territoire métropolitain « *de transcender les périmètres administratifs pour proposer et construire une vision cohérente et partagée de l'aménagement et du développement de l'espace métropolitain*⁴⁸ ». Pour cela, elle se saisit de grands sujets comme la logistique ou les transports, et initie de nouvelles pistes de projet à l'échelle du territoire métropolitain.

La RUL s'est construite au départ autour de Lyon, l'adhésion se faisant sur la base du volontariat. Saint-Étienne l'a rejointe dès 1991 par le biais du département de la Loire, la communauté d'agglomération de Saint-Étienne n'existant pas à l'époque. La région, les quatre départements, le Grand Lyon et Saint-Étienne Métropole font partie du « collège des membres fondateurs » de la RUL ; celui-ci possède plus de représentants que le « collège des membres » qui se compose des communautés d'agglomérations plus récemment arrivées : en 2002, les communautés d'agglomération du Pays Viennois et de Villefranche-sur-Saône, ainsi que le Syndicat d'Études pour l'Aménagement du Territoire de l'Isère du Nord (SATIN, préfigurant la communauté d'agglomération des Portes de l'Isère ou CAPI) et, en 2005, les communautés d'agglomération de Roanne et Bourg-en-Bresse.

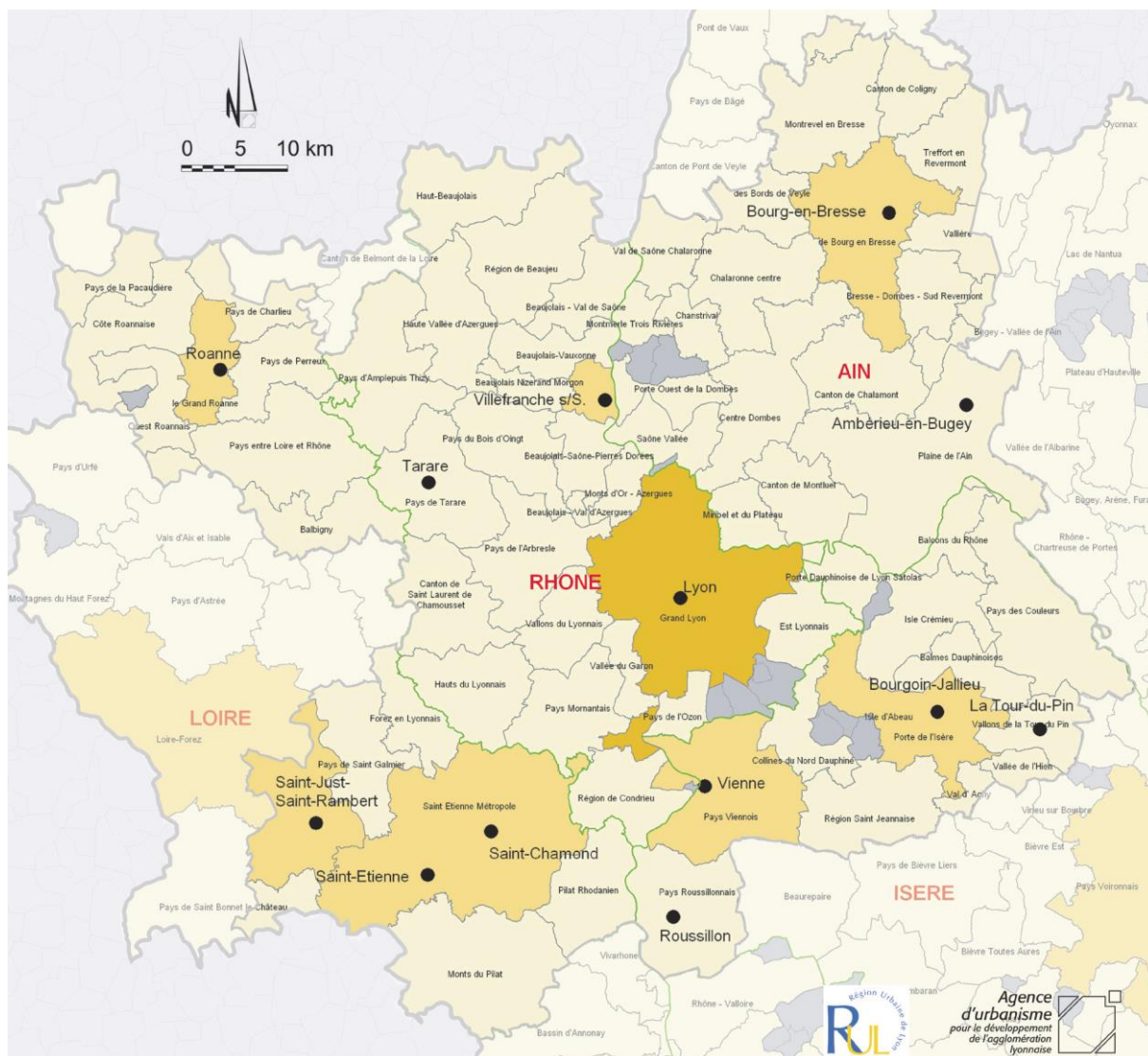
Le territoire de la RUL s'étend désormais sur 10 378 km² et regroupe 3,2 millions d'habitants. Il est entièrement inscrit dans le périmètre de la Région Rhône-Alpes et recouvre totalement ou partiellement quatre départements : le Rhône, la Loire, l'Ain et l'Isère. Les huit cent dix communes composant son territoire sont regroupées en une communauté urbaine (le Grand Lyon⁴⁹), sept communautés d'agglomération⁵⁰ et soixante-sept communautés de communes (cf. Carte 6).

⁴⁷ En 2013 : le pôle métropolitain (cf. infra), départements de l'Ain, de l'Isère, de la Loire et du Rhône, communautés d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, du Grand Roanne et de Bourg-en-Bresse.

⁴⁸ <http://www.regionurbainedelyon.fr/association-rul/objectifs-14-1.html>, novembre 2012

⁴⁹ 58 communes et 1.3 millions d'habitants (Source : INSEE)

⁵⁰ Saint-Etienne métropole (360 000 habitants), Vienne Agglomération, la communauté d'agglomération des portes de l'Isère (la CAPI, organisée autour de Bourgoin-Jallieu), La communauté d'agglomération Loire Forez (autour de la commune de Saint Just-Saint-Rambert), les communautés d'agglomération de Villefranche-sur-Saône, du Roannais, et de Bourg-en-Bresse.



Carte 6. Le périmètre de la RUL et sa structure institutionnelle en 2007.

Source : RUL et Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise.

Le fonctionnement de la Région Urbaine de Lyon repose sur une assemblée générale et un comité d'orientation. L'assemblée générale valide les grandes orientations et adopte le budget et le comité d'orientation définit le programme de travail de l'association (thématiques à aborder, études à engager, projets à mettre en œuvre, etc.). Les ressources de l'association proviennent des cotisations versées par ses membres. La RUL emploie quatre salariés à temps complet. Cet effectif réduit s'explique par les missions de la RUL ; celle-ci n'intervient pas en tant que bureau d'études parapublic et n'est pas censée porter des projets durablement. Son budget, 593 500 euros en 2012, est principalement destiné à financer des études complémentaires.

Depuis 2013, la RUL bénéficie d'une coprésidence entre le président du pôle métropolitain, Gérard Collomb, et le président de la région Rhône-Alpes, Jean-Jack

Queyranne. Cette coprésidence est représentée par le délégué des coprésidents, Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne, conseiller communautaire du Grand Lyon.

La RUL œuvre depuis sa création à la constitution du territoire métropolitain. À sa création, la constitution de la « *charte RUL 2010* » a permis d'engager un premier dialogue et un consensus relatif sur le devenir du territoire métropolitain entre les différents services techniques (POLERE, 2008b, p7).

Suite à ce document qui présente des orientations générales, la RUL se concentre sur des thématiques plus précises, une par an : la logistique en 1997, puis le développement durable et enfin les fonctions métropolitaines en 1999. Dans la continuité de ces grandes réflexions, la RUL rentre en action les années suivantes. Elle porte des démarches concrètes : la création d'une association « Alliance Logistique » pour fédérer les acteurs publics et privés de ce secteur ou encore la création d'un produit touristique métropolitain, « les Utopies Réalisées ». Dès le départ, la RUL anime la construction de l'action, mais n'a pas vocation à la réaliser. Cependant, la difficulté à faire porter des actions métropolitaines par les acteurs locaux l'oblige à prendre plus de responsabilités que prévu, notamment pour financer les premières étapes de la mise en place de Multitud'. Le système d'information Multitud' est une plateforme partagée d'information sur le réseau des transports en commun à l'échelle métropolitaine : calcul d'itinéraire, carte interactive, tarifs, etc. Il répond à la multiplicité des acteurs intervenant dans le cadre des transports en commun. Pas moins de dix-huit réseaux coexistent sur le territoire métropolitain (réseaux urbains, car, train). Afin de faciliter le voyage des usagers, la plateforme Multitud' réunit toutes les informations au sein du même site internet (www.multitud.org).



Illustration 4. Page d'accueil du site Multitud.org.

Source : www.multitud.org, consulté le 14 janvier 2014.

Le territoire métropolitain accueille depuis avril 2012 un pôle métropolitain qui poursuit la structuration institutionnelle du territoire en réunissant les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de Lyon, Bourgoin-Jallieu, Vienne et Saint-Étienne.

b) Le pôle métropolitain

Dès 2009, le Grand Lyon s'associe à Saint-Étienne Métropole et à la communauté d'agglomération des Portes de l'Isère⁵¹ (CAPI) pour élaborer des projets d'intérêt métropolitain dans le cadre d'une collaboration informelle appelée G3. Devenue G4 lorsqu'elle est rejointe en 2010 par la communauté d'agglomération du Pays Viennois, cette coopération se transforme en syndicat à la faveur de la réforme des collectivités territoriales de 2010. Celui-ci est créé officiellement le 16 avril 2012 par arrêté préfectoral.

Réunissant 140 communes, 2 000 000 d'habitants, 1 000 000 d'emplois⁵², le pôle métropolitain est doté de quatre domaines de compétence :

⁵¹ Etablissement Public de Coopération Intercommunale de Bourgoin-Jallieu

⁵² Fiche présentation « Pôle métropolitain », <http://www.poles-metropolitains.fr/presentation-des-poles/item/2-p%C3%B4le-m%C3%A9tropolitain-du-g4>, consulté le 1er mai 2013.

- développement économique, promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur ;
- développement des infrastructures et des services de transport ;
- aménagement et planification ;
- culture.

Le pôle métropolitain organise la coordination des actions d'intérêt métropolitain dans ces quatre domaines. Il s'agit de se positionner à la « *bonne échelle pour répondre au mieux aux besoins des habitants. La création de pôles métropolitains s'inscrit dans un contexte de métropolisation des grands territoires en lien avec la mondialisation. Elle doit permettre d'être visible, lisible et attractif pour être mieux reconnu sur la scène des grandes métropoles européennes*⁵³. »

Ce discours qui rappelle notre approche de la métropolisation – insertion dans l'économie internationale et nécessité de construire le territoire métropolitain – montre la volonté des acteurs à proposer des réponses institutionnelles aux évolutions territoriales. Il s'agit dès lors d'impulser des institutions légitimes pour gérer le territoire métropolitain.

Pour cela, le pôle métropolitain s'appuie sur une gouvernance interne complexe afin d'être aussi légitime que possible. Il possède un budget limité, les collectivités prenant à leur charge la plupart des actions portées. Construit comme un syndicat mixte fermé, le pôle métropolitain est régi par une instance délibérative : le Conseil métropolitain. Celui-ci règle les affaires du pôle, secondé par un bureau et des commissions thématiques. Le conseil se compose de soixante-quatre membres⁵⁴. Début 2014⁵⁵, Gérard Collomb, Président du Grand Lyon, siège également à la présidence du pôle métropolitain. Il est accompagné de trois Vice-présidents : Maurice Vincent, Président de Saint-Étienne Métropole ; Alain Cottalorda, Président de la communauté d'agglomération Porte de l'Isère ; Christian Trouiller, Président de ViennAgglo. Le bureau se compose du président, des trois vice-présidents et de treize conseillers métropolitains.

Le conseil métropolitain s'appuie également sur une assemblée générale annuelle des maires qui rassemble les cent quarante élus des communes du pôle pour conforter son assise.

⁵³ <http://www.polemetropolitain.fr/quest-ce-que-cest/objectifs/>, consulté le 1er mai 2013.

⁵⁴ 31 sièges pour le Grand Lyon, 15 pour Saint Etienne Métropole, 9 pour la CAPI et 9 pour ViennAgglo

⁵⁵ Les élections municipales d'avril 2014 ont modifié substantiellement les équipes municipales et par conséquent la composition du conseil métropolitain.

Il accueille aussi une conférence métropolitaine des conseils de développement pour inclure la société civile. Avec la conférence économique métropolitaine, les acteurs économiques contribuent à la gouvernance de manière consultative. Enfin, un syndicat mixte spécifique pour les transports en commun a pour mission de coordonner la politique de déplacement sur la métropole⁵⁶. Il réunit les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) du territoire métropolitain.

Sans concerner le territoire métropolitain dans son intégralité spatiale -, seulement cent quarante communes sur huit cents dix (soit 17 %) - et centré uniquement sur quatre compétences, le pôle métropolitain et l'ensemble des instances consultatives qui l'accompagne participent à la construction du territoire métropolitain.

En plus de ces deux institutions transversales, une troisième est en constitution : la métropole d'intérêt européen.

c) La métropole d'intérêt européen : une évolution législative en cours

Les évolutions législatives récentes touchent de près le territoire métropolitain. Dans le cadre d'une future loi sur la décentralisation, la communauté urbaine de Lyon doit devenir une métropole d'intérêt européen. Cette nouvelle forme d'intercommunalité aura des pouvoirs élargis en intégrant les compétences du département. La seconde modification doit être l'élection au suffrage direct des conseillers communautaires. *A priori*, le périmètre du Grand Lyon ne sera pas modifié. Le transfert d'infrastructures et d'équipements est également programmé. Actuellement, le sort de toutes les structures publiques ou parapubliques départementales n'est pas encore déterminé : service départemental d'incendie et de secours, CAUE, etc.

Cette évolution institutionnelle, même si elle ne concerne pas la totalité du territoire métropolitain, modifiera considérablement le contexte local. Elle assoira l'agglomération comme chef de file du territoire métropolitain en concentrant les compétences de deux collectivités locales au sein de la même institution.

⁵⁶ Créé le mercredi 24 janvier 2013, le syndicat mixte des transports (SMT) de l'aire métropolitaine lyonnaise regroupe la Région, le Sytral (Syndicat de transport de l'agglomération lyonnaise) et les communautés d'agglomération de Saint-Étienne, Porte de l'Isère et Pays viennois, cf. infra.

S'ajoutant aux structures transversales existantes, des structures spécifiques ont donc pris corps pour répondre à des objectifs précis à l'échelle du territoire métropolitain.

3/ Des structures sectorielles complémentaires

La mise en cohérence du territoire métropolitain pour favoriser son inscription dans les réseaux mondiaux s'établit également au travers de structures sectorielles. La première a porté sur le développement économique avec la création de L'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY), imaginée pour assurer le développement économique métropolitain. Après une période de maturation, les domaines de l'aménagement du territoire, de la recherche et des transports font désormais l'objet d'une politique métropolitaine.

a) L'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY)

L'ADERLY est une agence de développement économique créée en 1974 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, le Grand Lyon, le Conseil Général du Rhône et le Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF) Lyon-Rhône. Elle s'appuie sur des membres actifs : entreprises, responsables du monde de l'enseignement et de la recherche, décideurs et acteurs majeurs de la vie économique de la région lyonnaise pour faire la promotion du territoire métropolitain lyonnais ainsi que l'accompagnement de l'implantation d'entreprises. Elle développe une série d'actions et de services pour le développement économique.

Cette agence spécifique participe de la construction du territoire métropolitain en produisant un discours sur sa cohérence et en présentant une image homogène à l'international, notamment avec le dispositif de marketing OnlyLyon⁵⁷. Contrairement au pôle métropolitain ou à la RUL, l'ADERLY est une agence mixte et ouverte où la société civile est fortement représentée. Par contre, elle n'a qu'un champ d'exercices limité, s'appuyant sur les pouvoirs publics pour développer de nouvelles actions d'animation du territoire.

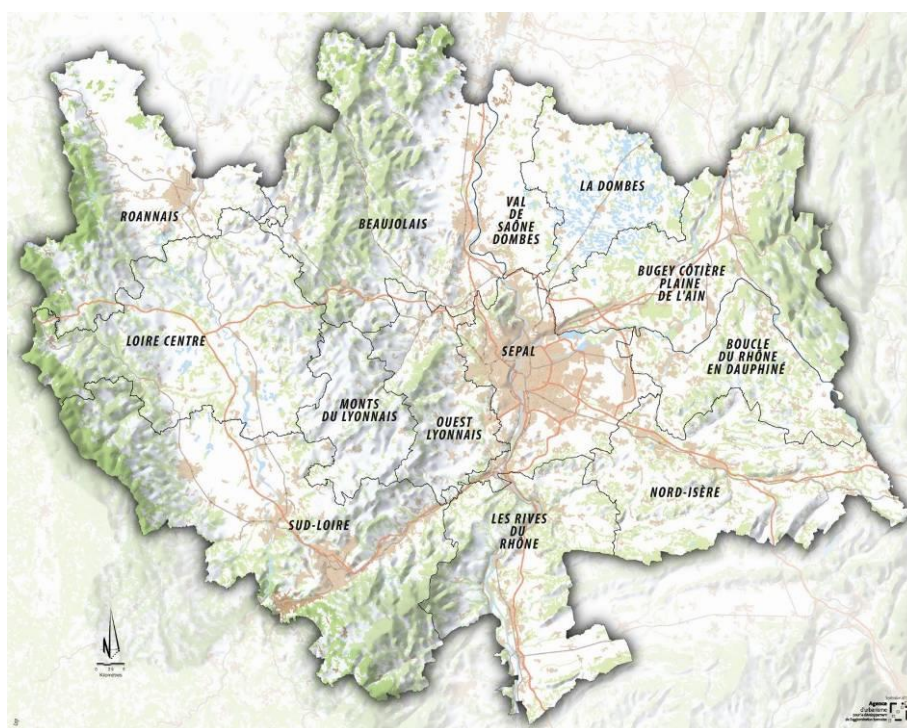
⁵⁷ L'ADERLY pilote OnlyLyon qui réunit 13 partenaires : l'ADERLY, la ville de Lyon, le Grand Lyon, le département du Rhône, les Aéroports de Lyon, la chambre de commerce et de l'industrie de Lyon (CCI), Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) du Rhône, Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), Palais des congrès, Eurexpo, Office de Tourisme de Lyon (OT), MEDEF, Université de Lyon (Cf.. infra).

b) La démarche de l'Inter-Scot

Pour assurer la cohérence de l'aménagement du territoire métropolitain lyonnais, les treize Schémas de Cohérence Territoriale⁵⁸ (Scot) le composant se sont réunis autour d'une démarche de coordination appelée l'inter-Scot. La démarche de l'Inter-Scot regroupe désormais 743 communes soit 2,65 millions d'habitants.

Les Scot ont pour objectif de proposer une planification intercommunale définissant une stratégie globale de mise en cohérence des politiques sectorielles : habitat, déplacement, développement commercial, environnement, spatialisation des équipements, etc.

Le dispositif inter-Scot vise à identifier des problématiques à l'échelle de l'aire métropolitaine, concernant plusieurs Scot, pour proposer des réponses adéquates.



Carte 7. Les treize Schémas de Cohérence Territoriale du territoire métropolitain lyonnais participant à la démarche de l'inter-Scot

Source : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2010

Initiée en 2002, la démarche de l'inter-Scot permet de réunir régulièrement les équipes techniques et politiques. Après une phase de diagnostic et la réalisation d'un chapitre commun

⁵⁸ Scot de l'Agglomération lyonnaise (SEPAL) ; Boucle du Rhône en Dauphiné ; Beaujolais ; Bugey - Côtière - Plaine de l'Ain ; La Dombes ; Nord – Isère ; Ouest Lyonnais ; Rives du Rhône ; Roannais ; Sud Loire ; Loire centre ; Val de Saône Dombes ; monts du lyonnais

présentant le projet métropolitain, le groupe de l'inter-Scot développe des chantiers comme un travail sur l'urbanisation autour des gares.

La démarche de l'inter-Scot est un exemple de coordination possible autour des problématiques de l'aménagement du territoire. Cristallisés dans des espaces d'interface métropolitains (DUGUA, TROTTA BRAMBILLA, 2012, p122), les enjeux du territoire métropolitain font ainsi l'objet d'une production concertée.

L'initiative de l'inter-Scot compose une politique d'aménagement à l'échelle du territoire métropolitain. Elle se formalise dans un chapitre commun à tous les Scots qui regroupe six objectifs : une métropole accueillante, une attractivité métropolitaine fondée sur un développement cohérent du réseau ferroviaire et de l'habitat, une métropole nature qui protège et valorise son environnement, une attractivité économique conçue sur la complémentarité, l'inscription de cette démarche métropolitaine dans une gouvernance renforcée.

Cet exemple de mise en œuvre d'une gouvernance à l'échelle métropolitaine peut être mis en parallèle avec le PRES de Lyon dédié à la recherche.

c) Pôle de Recherche et de l'Enseignement Supérieur
de Lyon – Saint-Étienne (PRES ou Université de
Lyon)

L'université de Lyon est le regroupement de vingt établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon et Saint-Étienne au sein d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES). Créé en 2007 par décret, le PRES se compose des établissements de Lyon et de Saint-Étienne associés pour produire une politique concertée en matière de recherche et d'enseignement supérieur tout en lui donnant une identité commune. Regroupant 120 000 étudiants, 11 500 chercheurs et enseignants-chercheurs, 5 700 doctorants, 196 laboratoires publics, l'Université de Lyon est le premier site universitaire français hors Ile-de-France. Elle rassemble des écoles et des universités du secteur public et privé, des établissements relevant de quatre ministères différents, ainsi que des établissements publics de coopération scientifique nationale (CNRS).

L'Université de Lyon a pour mission de fédérer et promouvoir le potentiel scientifique de la métropole, en partenariat avec les collectivités locales⁵⁹, les organismes de recherche et en lien étroit avec les entreprises. Le PRES de Lyon porte les grands projets pour l'avenir du site et souhaite devenir un acteur de la stratégie métropolitaine en produisant des passerelles opérationnelles entre chercheurs, étudiants, doctorants et entreprises. Pour mener ses objectifs à terme, l'Université de Lyon s'appuie sur huit missions variées, de la promotion des diplômes de doctorat et de la marque « *Université de Lyon* » à l'aménagement des campus, en passant par la création de liens entre recherches universitaires, milieu économique et société civile. Au quotidien, l'utilisation d'une carte de bibliothèque unique pour l'ensemble du territoire est un exemple de l'amélioration des services pour les étudiants.

d) Le syndicat métropolitain des transports (SMT)

Dans la continuité des actions portées par la RUL (Multitud'), les quatre agglomérations du pôle métropolitain, le Syndicat des Transports de l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) et la région Rhône-Alpes se sont associés pour mettre en place un syndicat mixte. Les syndicats mixtes de transports dits SRU, en référence à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, sont régis par les articles L1231-10 à L1231-13 du Code des Transports. Ils ont pour mission :

- la coordination des services organisés par les autorités organisatrices des transports membres ;
- la mise en place d'un système d'information des usagers ;
- la mise en place de tarification coordonnée permettant la délivrance de titres de transport uniques ou unifiés.

Le syndicat métropolitain des transports (SMT), qui n'a *a priori* aucune compétence opérationnelle, veillera à une meilleure coordination entre les différents réseaux. Sa seconde mission sera de consolider la plateforme Multitud'. Enfin à terme, le SMT visera à l'instauration d'une tarification zonale sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'intégration des départements doit se faire dans un deuxième temps.

⁵⁹ Région Rhône-Alpes, EPCI de Lyon et Saint-Étienne

4/ L'autonomisation du territoire métropolitain lyonnais

La présentation du paysage institutionnel du territoire métropolitain lyonnais fait état d'une véritable organisation locale. Nous reviendrons sur sa constitution avant de montrer que le système de coopération marque un dispositif institutionnel complexe. Nous terminerons en présentant sa structure spatiale.

a) Un désengagement progressif de l'État

Conformément à l'approche de Neil Brenner, nous pouvons observer le passage d'un keynésianisme spatial à des politiques territoriales axées sur la compétitivité du territoire métropolitain. Cette évolution entraîne les collectivités dans un interventionnisme local qui alimente la concurrence des territoires.

L'État, tout en se retirant progressivement du paysage institutionnel local reste présent en appuyant les politiques de développement économique avec les pôles de compétitivité ou au travers de la DTA. Il agit désormais également en légiférant pour donner aux territoires locaux les outils de leur propre développement.

Cette structuration du paysage institutionnel s'est élaborée dans le temps au travers d'évolutions successives comme présenté sur la figure suivante (cf. Figure 6). Elle est désormais caractérisée par un ensemble complexe de relations.

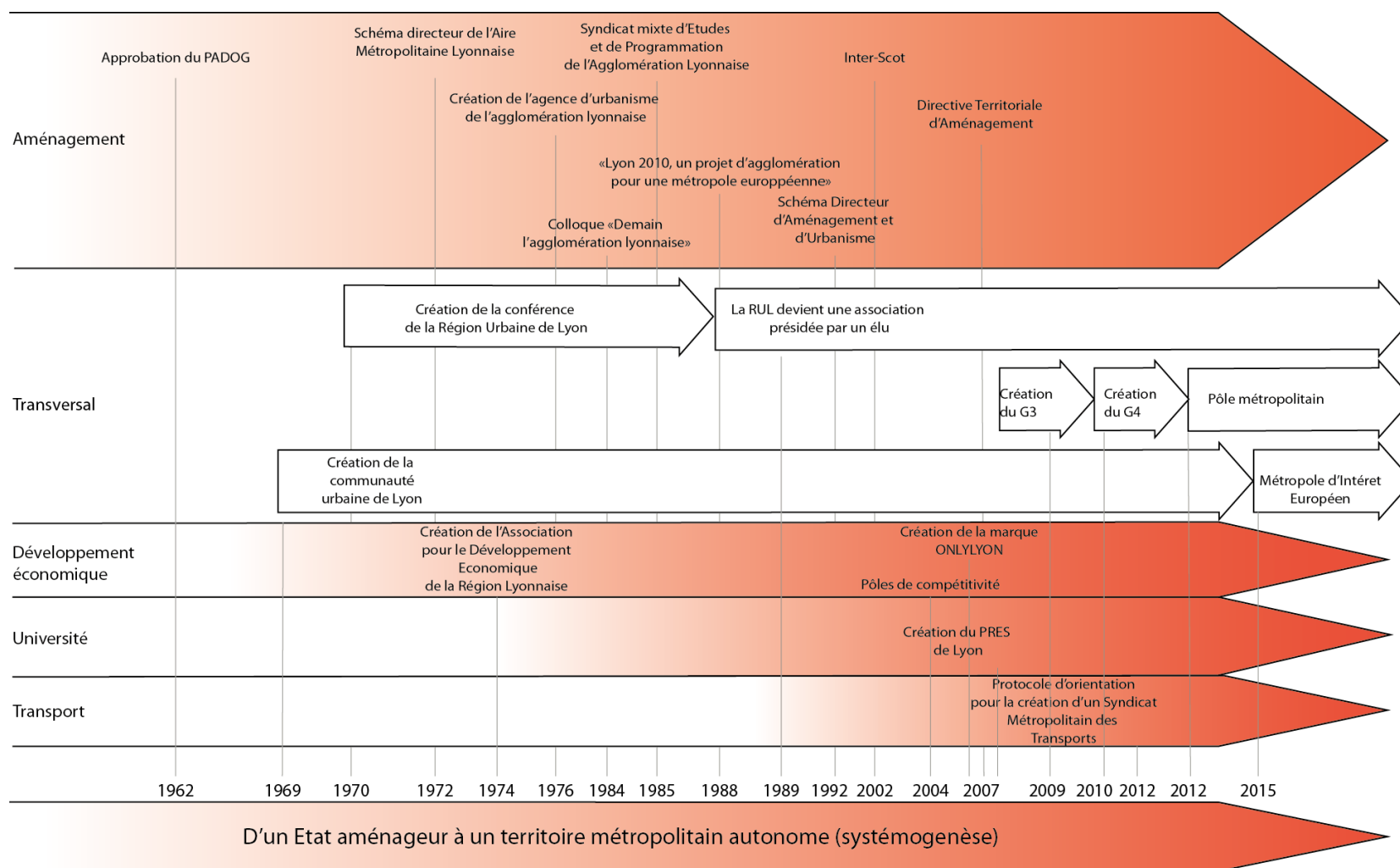


Figure 6. Principales étapes de la création du territoire métropolitain

Source : Maël Meralli-Ballou.

b) Des relations interinstitutionnelles complexes

La constitution d'un territoire se lit dans la stabilité et la force des relations de son jeu d'acteurs montrant l'émergence d'un système d'action concret. Les différentes institutions présentées entretiennent des relations variées et importantes. Cette structuration du local se joue dans la mise en place de dispositifs institutionnels résultant d'une coopération entre acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources territoriales.

Dans le cas de la métropole lyonnaise, les différentes institutions sont imbriquées en réseaux interinstitutionnels. En plus des liens entre les communes et les intercommunalités, la présence d'associations et de syndicats permet à l'ensemble des collectivités de participer aux institutions mises en place. Désormais, le territoire métropolitain lyonnais montre une densité de relations interinstitutionnelles. Sur le schéma suivant (cf. Figure 7) nous avons reproduit les différents liens pouvant exister entre les institutions métropolitaines et les collectivités territoriales. Par souci de clarté, nous n'avons pas indiqué les huit cents dix communes de la RUL, mais seulement les plus importantes, même si un grand nombre participe aux structures intercommunales : Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et syndicats porteurs des Scots.

Nous pouvons observer qu'il existe une véritable implication de la société civile dans le développement économique à l'échelle métropolitaine. Les établissements consulaires (MEDEF, CGPME, CMA), mais également les grands équipements (Aéroports, palais des congrès, Eurexpo) sont directement engagés dans les organisations dédiées.

Nous pouvons également noter le rôle prépondérant du Grand Lyon participant à toutes les institutions à l'exception du PRES et de la RUL. Pour cette dernière, l'implication se formalise par l'intermédiaire du pôle métropolitain. En tant que pôle urbain principal, le Grand Lyon possède un pouvoir d'influence et de gestion important. Il est également au cœur des différents périmètres des structures métropolitaines.

Légende des abréviations :

CAVIL : Communauté d'Agglomération de VILLEfranche-sur-Saône

GR : Communauté d'agglomération du Grand Roanne

BEBA : Bourg-en-Bresse Agglomération

SEM : Saint-Étienne Métropole

CAPV : Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

CAPI : Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (de Bourgoin-Jallieu)

GL : Communauté Urbaine de Lyon ou Grand Lyon

CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

CMA : Chambre des métiers et de l'artisanat

MEDEF : Mouvement des Entreprises DE France

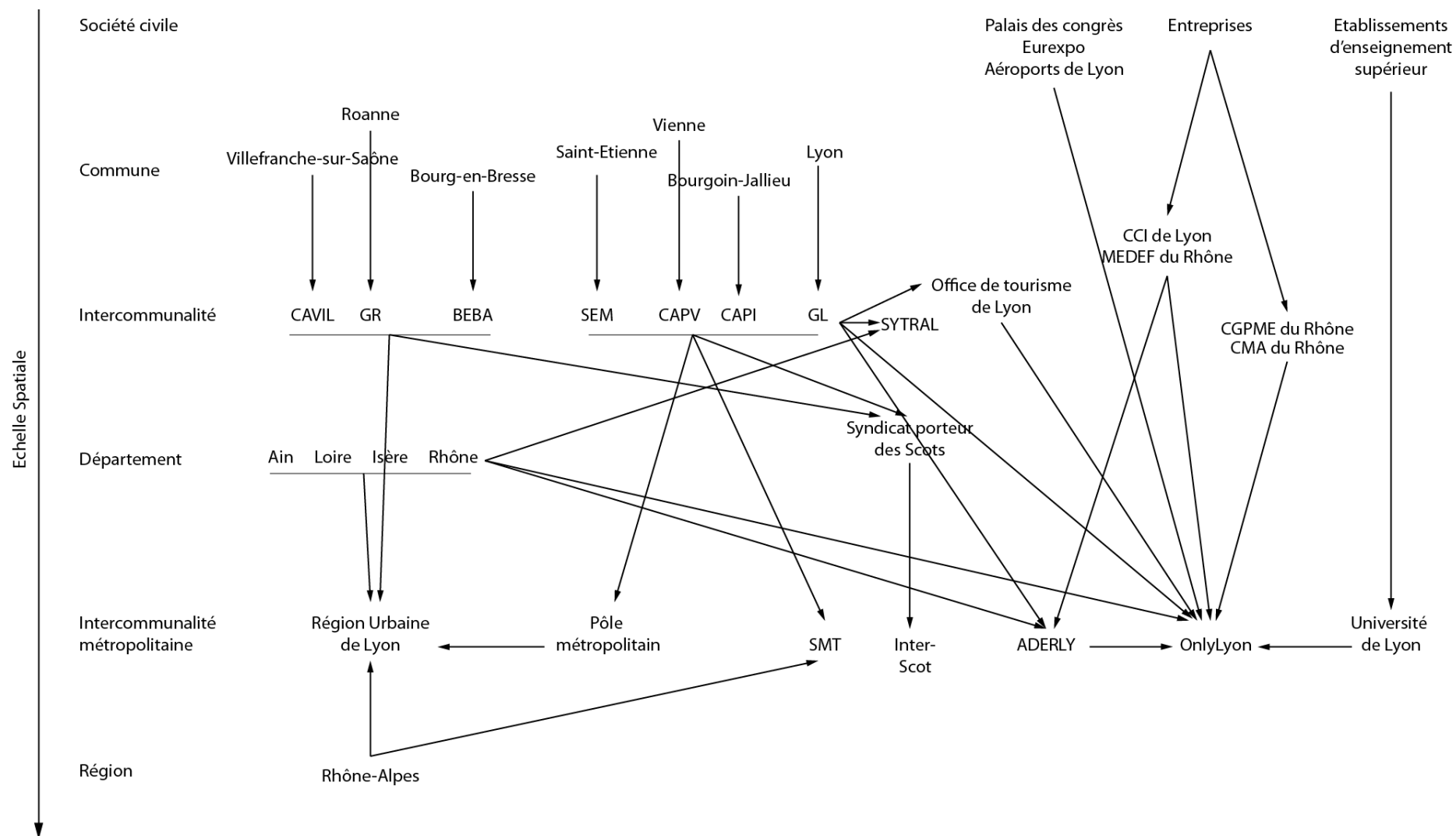
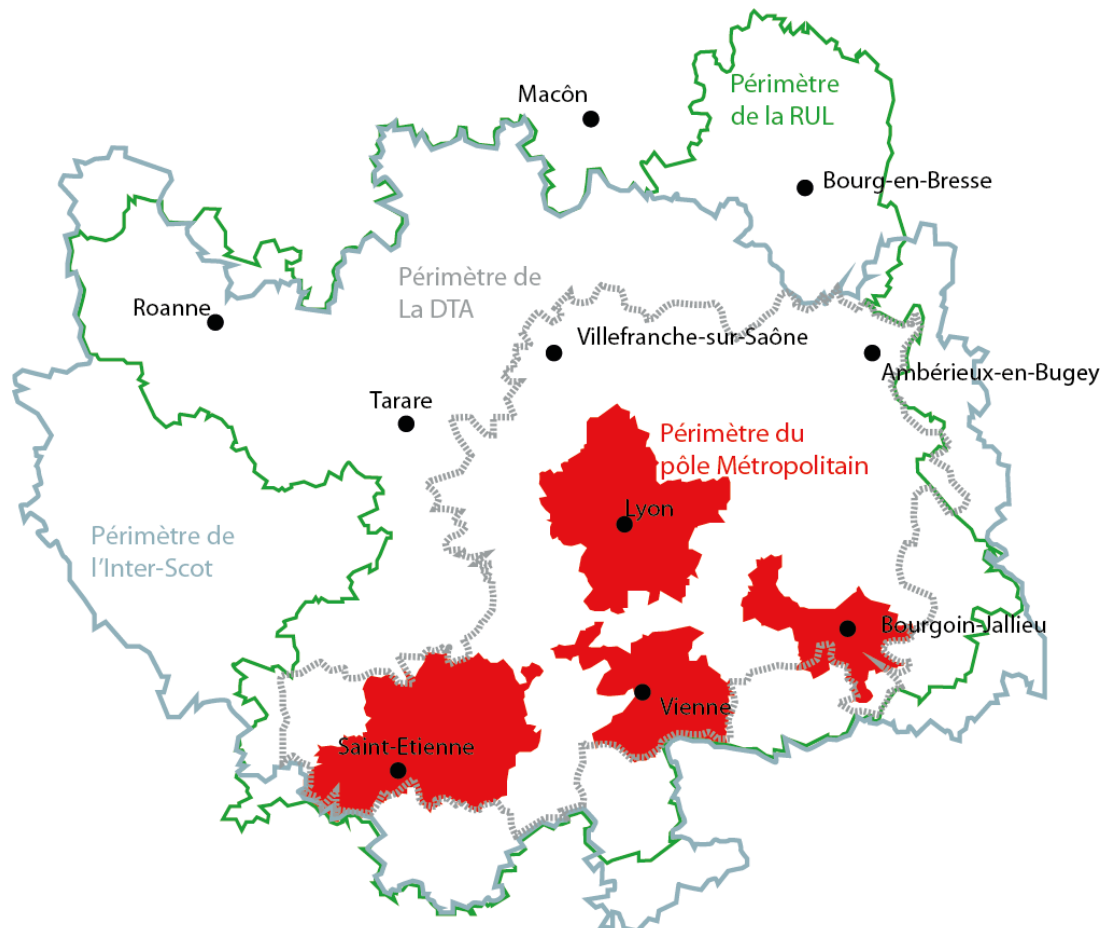


Figure 7. L'organisation institutionnelle du territoire métropolitain lyonnais, Source : Maël Meralli-Ballou

c) Des périmètres imbriqués

Le territoire métropolitain possède sept organisations à cette échelle pour assurer sa gestion : deux sont transversales, la RUL et le pôle métropolitain, les autres sectorielles. Ces organisations concernent toutes des périmètres d'action différents. Nous les avons représentées sur la Carte 8.



Carte 8. Les différents périmètres institutionnels du territoire métropolitain lyonnais.

Source : Maël Meralli-Ballou, 2013

Sur cette carte n'apparaissent pas toutes les organisations sectorielles : le PRES et l'ADERLY ne sont pas strictement rattachés à un périmètre. Le PRES agit sur les emprises spatiales des universités, mais peut avoir des actions au-delà de ses limites. L'ADERLY fonctionne sur un système similaire. Quant au SMT, il possède le même périmètre d'action que le pôle métropolitain auquel il faut ajouter les liaisons TER.

Cette complexité spatiale est issue de la modification récente des pratiques sociales. Les différents périmètres essayent ainsi de couvrir l'ensemble de l'espace fonctionnel. Les initiatives locales doivent également intégrer les évolutions législatives : les Scots ont été

créés en 2000 avec la loi SRU, les pôles métropolitains en 2010 et la métropole d'intérêt européen est en cours de construction législative.

Les jeux d'acteurs influent profondément sur la capacité des institutions à agir sur l'ensemble du territoire métropolitain. La RUL en tant qu'espace de débat et d'incubation, reste la forme la plus fédérative. Le pôle métropolitain se caractérise par une exclusivité avec seulement quatre agglomérations. Mais c'est l'ensemble des outils de gestion qui concrétise le territoire métropolitain comme un territoire à part entière.

L'ensemble des institutions forme ainsi un réseau complexe s'ajoutant aux caractéristiques géographiques définissant la métropole. Les multiples liens construits historiquement montrent l'existence d'une gouvernance partagée faisant état de la structuration du territoire métropolitain. De plus, nous retrouvons ce marqueur de la métropolisation dans le sous-système acteurs du territoire lyonnais

Section C : Le territoire métropolitain lyonnais

Bien qu'il possède des limites juridiques et géographiques floues, le territoire métropolitain lyonnais semble bien en construction au travers des dynamiques métropolitaines. La difficulté à cerner ses frontières provient de son origine : il est issu de multiples évolutions des pratiques sociales.

Dans cette section, nous présenterons tout d'abord les critères d'insertion de la métropole lyonnaise dans l'économie globalisée (1/). Nous rappellerons les principaux facteurs endogènes du territoire qui ont entraîné, avec les politiques mises en place, l'insertion du territoire métropolitain lyonnais dans les réseaux économiques européens. Selon Marc Bonneville, dès les années 90, « *Lyon constitue une métropole qui n'a pas d'équivalent en France en dehors de Paris* » (BONNEVILLE, 1997, p193). L'évolution des caractéristiques économiques montre que ce constat est toujours d'actualité. « *Les transformations récentes de la ville ont aussi engendré une forte exurbanisation des activités et de la population, qui a favorisé l'émergence d'une région urbaine plus diluée et une réorganisation fonctionnelle des espaces* » (Ibid., p193).

Nous poursuivrons par une analyse des conséquences sociospatiales (2/). Le territoire métropolitain lyonnais attire une population importante. La nouvelle répartition des entreprises et des ménages fait état de la constitution d'un vaste territoire interdépendant.

À cette étape de notre raisonnement, nous ne préciserons pas de limites strictes au territoire métropolitain lyonnais. La multiplication des pratiques et des périmètres institutionnels (cf. supra, Carte 8) aboutit à un flou dans la définition spatiale de la métropole lyonnaise. Notre approche systémique définit aussi que les territoires par la continuité dans le temps de leur espace institutionnel et social ; après avoir examiné ce deuxième aspect, nous justifierons le périmètre de la RUL comme étant le plus adapté pour étudier le territoire métropolitain pour le reste de notre travail (3/).

1/ Un territoire en prise avec la métropolisation

L'insertion du territoire métropolitain lyonnais dans l'économie internationale s'établit par une position de carrefour européen (BONNEVILLE, 1997, p7), mais également par la présence des fonctions métropolitaines (BOURDEAU-LEPAGE, 2011, p5).

a) Les ressources locales d'une économie métropolitaine

La métropole lyonnaise est le second pôle économique français après Paris. Elle bénéficie de facteurs endogènes de développement lui offrant une valeur assurantielle importante dans la compétition internationale.

Son positionnement de territoire carrefour, charnière entre le nord et le sud de l'Europe de l'ouest, lui assure de véritables retombées économiques, notamment dans le domaine de la logistique.

Cette situation géographique est exploitée dès le quinzième siècle. Lyon est une ville marchande majeure : elle rayonne alors à l'échelle régionale comme à l'échelle européenne. Cette influence repose sur deux domaines phares: l'imprimerie et la soierie. En 1536, François 1^{er} accorde à Lyon l'exclusivité de la fabrication des étoffes d'or, d'argent et de soie en accordant des privilèges financiers aux ouvriers qui s'installent à Lyon. Ce développement irrigue les territoires voisins. L'industrie dans la région lyonnaise va prendre de l'importance au cours du XVII^e siècle. En effet, la production de la soie irradie les campagnes autour de Lyon et de Saint-Étienne avec notamment la rubanerie à Bourgoin-Jallieu, en passant par Roanne, Tarare et sa mousseline (Grand Lyon, 2006c, p11).

L'industrie textile se développe alors au XIX^e siècle soutenue par les banques locales. Cette activité est à l'origine du développement des activités chimiques lyonnaises autour des besoins en teinture. De même, les activités mécaniques se multiplient autour des différents modèles de métiers à tisser et se diversifient pour répondre aux besoins en matière de transport.

La constitution de savoir-faire productifs très importants dans ces différents domaines, mais également en pharmacologie et dans la recherche médicale, a permis le développement d'industries locales en lien avec des groupes nationaux (LINOSSIER, 2006, p57).

La position de la métropole lyonnaise comme carrefour de l'Europe ajoutée à une véritable tradition de l'entrepreneuriat au cours des siècles (ibid., p36) ont constitué les principaux facteurs endogènes du développement métropolitain lyonnais. Combinés aux politiques de développement, ces facteurs ont favorisé l'entrée de la métropole lyonnaise dans l'économie mondialisée, ce qui se matérialise, entre autres, dans les infrastructures de transports.

b) Les infrastructures de transport

Les trafics de passagers attestent l'insertion dans un espace économique élargi. Le territoire métropolitain lyonnais accueille en effet trois aéroports, deux internationaux et un aéroport d'affaires⁶⁰. Le trafic passager atteint 7,7 millions de passagers en 2009 pour Lyon-Saint-Exupéry (Région Urbaine de Lyon, 2010c)⁶¹. Le service à destination de l'Europe est aussi très complet avec 18 métropoles accessibles pour un voyage journalier. Nous relevons un trafic ferroviaire important avec quatre gares TGV⁶². Les liaisons nationales (21 TGV par jour pour Paris) et internationales (Bruxelles à 3h50, nouvelle ligne vers Turin⁶³) indiquent la position de territoire métropolitain comme lieu de transit et nœud ferroviaire important (cf. Carte. 9).

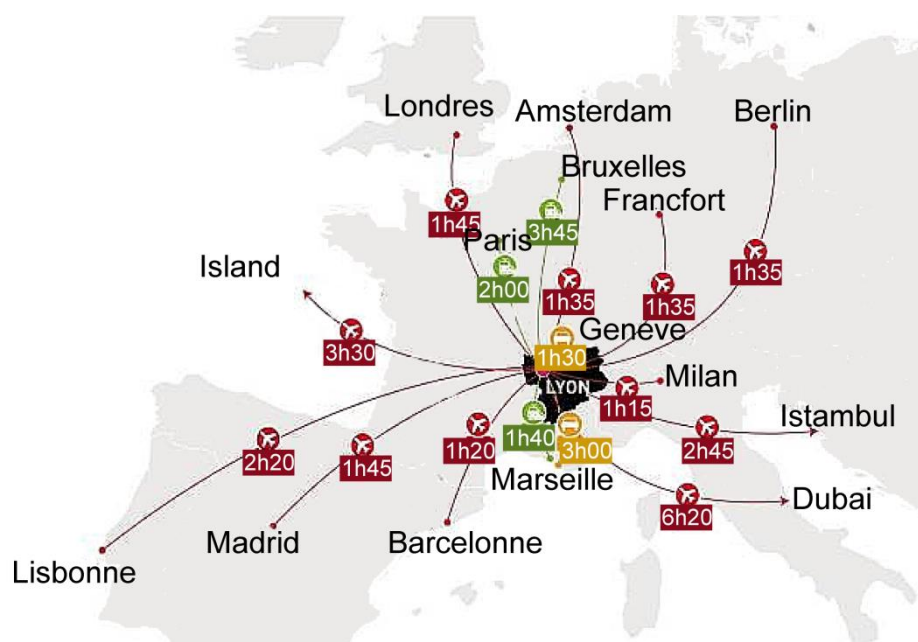
Le transport de marchandises est également concerné. Les plateformes logistiques se développent dans le territoire métropolitain sur plus de 4,5 millions de m² logistiques en région urbaine de Lyon et regroupent 115 000 emplois (Région Urbaine de Lyon, 2010b). Le port Édouard Herriot est le 1^{er} port intérieur français pour les conteneurs. Il permet de déployer une stratégie de fret multimodal.

⁶⁰ Lyon Saint-Exupéry, Saint-Etienne Bouthéon et l'aéroport de Bron

⁶¹ À comparer avec (en millions de passagers) : Lille 1,1 ; Marseille 7,3 ; Genève 11,3 ; Barcelone 27,4.

⁶² Lyon Part-Dieu, Lyon Perrache, Lyon Saint-Exupéry et Saint-Etienne Chateaucieux.

⁶³ <http://www.aderly.com/reseau-de-transport/plate-forme-logistique,p,13,FR.jsp>., consulté le 1^{er} mai 2013



Carte 9. L'accessibilité du territoire métropolitain lyonnais avec les autres métropoles européennes.

Source : <http://www.aderly.com/reseau-de-transport/plate-forme-logistique,p,13,FR.jsp>, consulté le 12 décembre 2013

L'espace métropolitain lyonnais accueille de surcroît un nœud important de connexions autoroutières. L'A6 vers Paris, l'A7 en direction de Marseille. L'A42 et l'A43 le relie à l'est à Grenoble ou Genève et depuis peu l'A89 va directement jusqu'à Bordeaux.

Cette connexion aux flux physiques marque une insertion dans l'économie globalisée. Elle est aussi révélée par la présence de sièges sociaux et d'entreprises étrangères.

c) L'insertion dans l'économie mondialisée

Le principal critère pour qualifier le lien avec l'économie mondiale est celui de la présence de sièges sociaux d'envergure internationale. Nous constatons cette dernière dans les deux principales agglomérations du territoire métropolitain : le Grand Lyon et Saint-Étienne Métropole regroupent en effet 1500 centres de décision⁶⁴ (Sanofi Aventis, Biomérieux, Groupe Seb, Renault Trucks, le Club Med, Euronews, Casino, Bayer Cropscience, JTEKT ou Scotts International, etc.). Le Grand Lyon est la seule agglomération française, hors Paris, à posséder deux quartiers d'affaires, la Part-Dieu et Gerland, eux-mêmes complétés par le quartier de Chateaufort à Saint-Étienne.

⁶⁴ <http://www.aderly.com/lyon/contents/lyon-europe-metropole/ville-europe-metropole-europeenne.jsp?lang=1>, consulté le 1^{er} mai 2013

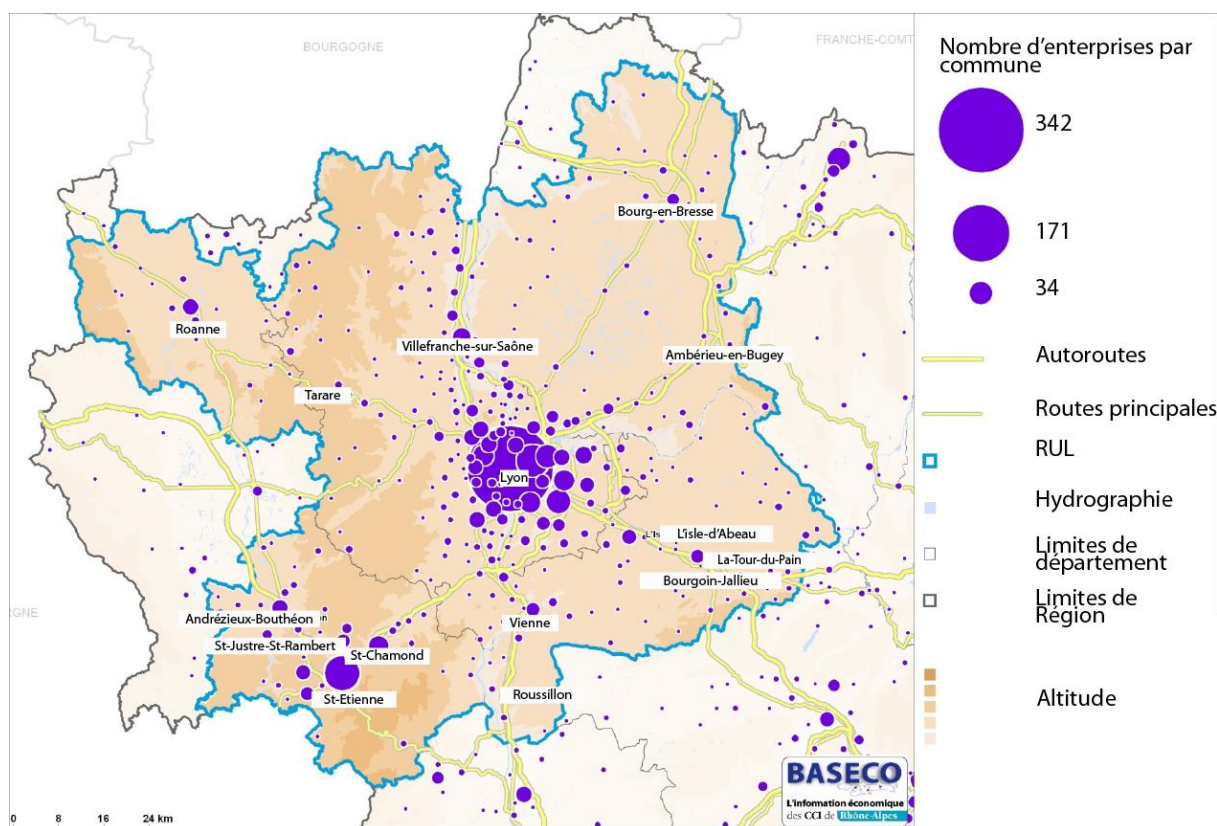
Le territoire métropolitain est également doté de sept pôles de compétitivité : deux de renommée internationale : Lyon Biopole et Axelera et trois à vocation nationale : Lyon urban truck & bus, Imaginove, Techtera, Plastipolis et Viaméca. Chacun d'eux repose sur de grandes entreprises implantées historiquement et qui ont entraîné le reste du secteur d'activité, par exemple, Renault pour Lyon urban truck ou Arkema (Total) pour Axelera. Ces pôles de compétitivité incarnent le phénomène de métropolisation du point de vue économique. La présence de sièges sociaux et de clusters participe de la concentration d'emplois métropolitains supérieurs. Ils sont des marqueurs de l'intégration au phénomène de métropolisation.

Comme précisé sur le site « OnlyLyon⁶⁵ », le territoire métropolitain regroupe aussi des services tertiaires (banques, ressources humaines, audits, conseils en immobilier...) et un tissu de sous-traitance important indispensable pour l'implantation de grandes entreprises.

En 1999, les aires urbaines de Lyon et de Saint-Étienne concentrent 84 019 emplois qualifiés de « métropolitains supérieurs » à hauteur de 10,6 %, soit 75 935 emplois pour Lyon et 6,3 % et 8 084 emplois pour Saint-Étienne. Un chiffre en progression d'environ 15 % par rapport à 1990 (JULIEN, 2002). Ces emplois regroupent les postes à haut niveau de qualification et à responsabilité ainsi que les secteurs créatifs (Ibid.).

Le recensement de l'INSEE fait également le classement des différentes aires urbaines en fonction du pourcentage d'emplois métropolitains supérieurs. L'aire urbaine de Lyon se positionne à la cinquième place, derrière Paris, Toulouse, Grenoble et Montpellier. La métropole lyonnaise fait partie des territoires insérés dans l'économie mondiale, mais dans une moindre mesure, Paris restant toujours largement à la tête du classement.

⁶⁵ <http://www.OnlyLyon.org/attraction-des-leaders-mondiaux-6-1.html>, consulté le 1^{er} mai 2013



Carte 10. Répartition des entreprises réalisant plus de 25% de leur chiffre d'affaires à l'export sur le territoire de la Région Urbaine de Lyon en 2010

Source : OMPREL.

En outre, plus de 2000 établissements d'entreprises étrangères sont installés dans la RUL et 1700 entreprises réalisent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires à l'export. Comme le précise Ludovic Halbert (2010), les territoires métropolitains participent à la mondialisation en tant qu'acteurs. Le territoire métropolitain lyonnais s'insère dans le marché mondial afin de profiter de nouveaux débouchés économiques pour le développement d'une partie de ses entreprises.

Sa capacité à s'implanter dans l'économie mondialisée se retrouve également dans l'accueil de salons internationaux. Les cinquante-deux événements accueillis en 2009 situent la métropole lyonnaise à une place non négligeable dans le système mondial comme présenté dans le tableau suivant (cf. Tableau 1) (Région Urbaine de Lyon, 2010c). En plus des salons économiques, la métropole lyonnaise accueille trois biennales à dimension internationale. La Biennale de la Danse, avec plus de cent quarante-sept représentations et trente-quatre compagnies, dont quinze internationales, participe largement au rayonnement de la métropole. La Biennale d'Art contemporain réunit par exemple plus de deux cents mille spectateurs en 2013, « la Biennale affirme son statut de rendez-vous artistique incontournable sur la scène

internationale » (Biennale de Lyon, 2013a). Le Festival de jazz de Vienne et le label UNESCO « ville créative design » ou encore les nuits sonores participent à ce mouvement. La métropole lyonnaise est en outre connue pour son patrimoine : le centre de Lyon est classé UNESCO, le domaine viticole du Beaujolais est reconnu internationalement. L'ensemble de ces éléments confère à la métropole lyonnaise un fort rayonnement international.

Ainsi, l'insertion dans l'économie globalisée semble réelle au regard des données économiques (BONNEVILLE, 1997). En effet, elles le positionnent comme une métropole d'envergure européenne au quatrième rang sur sept selon la DATAR (CICILLE, ROZENBLAT, 2002, p52). Lyon est classée neuvième des villes innovantes⁶⁶ ou encore première ville intelligente pour l'opérateur m2ocity⁶⁷. De plus, le Grand Lyon se classe 75e sur 176 en Europe, pour les emplois de services financiers ou d'affaires, selon Urbanaudit⁶⁸.

Le degré de métropolisation des systèmes métropolitains français a été mesuré par la DATAR récemment à partir d'indicateurs liés à quatre capacités métropolitaines : ouverture internationale, innovation, emplois métropolitains, et interconnexion aux autres systèmes urbains. « *Sept classes ont été identifiées. Après le système interurbain « parisien », celui de Lyon-Saint-Étienne-Grenoble se positionne en second* » (DATAR, 2012, p7).

⁶⁶ innovation Cities program., Source : <http://www.innovation-cities.com/>, consulté le 15 janvier 2014.

⁶⁷ Étude m2ocity « Ville de demain 2014 », novembre 2013

⁶⁸ <http://www.urbandit.org/rank.aspx>, l'année de comparaison est 2001

Caractéristique structurelle	Très forte concentration des pouvoirs de décisions	Structure d'activité diversifiée, forte concentration d'entreprises ou d'institutions internationales, très bonne accessibilité	Structure d'activité légèrement spécialisée, fonctions internationales spécialisées ou incomplètes.	Faiblesse des services tertiaires de niveau métropolitain, fonctions internationales peu développées.	Faiblesse des services tertiaires de niveau métropolitain, fonctions internationales très peu développées, accessibilité médiocre
Position hiérarchique					
Métropoles internationales dominantes	Londres ; Paris				
Métropoles internationales à fonction spécialisées		Amsterdam Hambourg, Berlin, Copenhagen, Bruxelles, Munich, Düsseldorf, Strasbourg, Frankfort, Zurich, Genève, Vienne			
Métropoles régionales à fort rayonnement international		Anvers, LYON , Bâle, Marseille, Brême, Milan, Hanovre, Nuremberg, Cologne, Bonn, Rotterdam, Luxembourg, Stuttgart	Barcelone, Manchester, Berne, Naples, Bologne, Nice, Bristol, Rome, Florence, Salzburg, Madrid, The Midlands		
Métropoles régionales périphériques à rayonnement international limité			Bordeaux, Munster, Edinburg, Nantes, Innsbruck, Southampton, Toulouse	Athènes, Belfast, Lille, Séville, Linz, Salonique, Bilbao, Lisbonne, Turin, Gênes, Malaga, Tyneside, Glasgow, Palerme, Valence, Graz, Porto, Venise	Montpellier, Nancy-Metz, Plymouth, Grenade, Grenoble
Métropoles régionales à rayonnement international très limité et fortement spécialisé			Cardiff, Clermont-Ferrand; Eindhoven	Alicante, Liege, Bari, West Yorkshire, Catena, Saragossa	Murcia, Kiel, Pampelune, La Corogne, Rennes, Le Havre, Saint-Étienne, Saint-Sébastien, Valladolid, Santander, Toulon, Vigo

Tableau 1. Classification des villes européennes en 1999 selon leurs caractéristiques métropolitaines ;

Source : PUAMIN et al, 1999, p 204

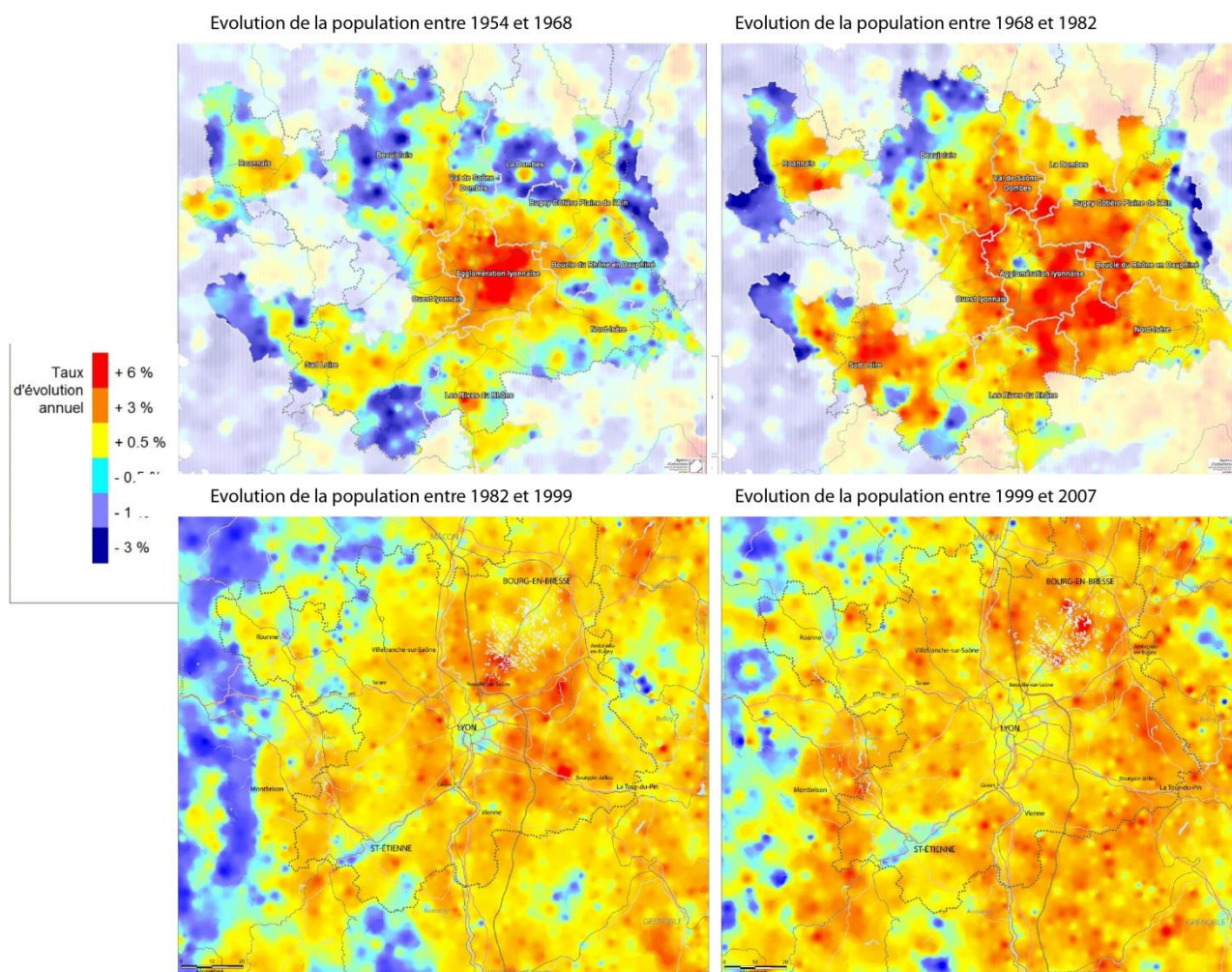
La capacité de Lyon à s'insérer dans l'économie mondiale, en tout cas à l'échelle européenne, semble donc avérée, même si Lyon ne s'inscrit pas dans le cadre d'une ville globale. La métropole lyonnaise appartiendrait au groupe des territoires d'interface entre l'économie mondiale et leur région, en possédant une accessibilité importante, mais une portée économique qui reste locale, compensée par un rayonnement plus large (cf. Tableau 1). *« Elle se distingue ainsi des villes internationales spécialisées dont l'ouverture au monde est dépendante de l'internationalisation de leur base productive, mais aussi des villes internationales tirant leur statut des fonctions de régulation des relations internationales qu'elles abritent. »* (LISNNOSSIER, 2006, p51). Nous allons maintenant observer comment les évolutions du secteur économique agissent localement sur le territoire lyonnais.

2/ Un territoire remodelé

La concentration des caractéristiques métropolitaines fait émerger une valeur assurantielle (VELTZ, 1996) qui attire les entreprises et les populations. Cette attraction entraîne des conséquences spatiales locales se traduisant par un étalement urbain généralisé autant que par la dispersion des implantations d'entreprises. Ces transformations sociospatiales font état de la construction d'un territoire métropolitain sur un territoire élargi débordant largement de l'agglomération (BOINO, 2009, p28).

a) Une nouvelle donne démographique

La première caractéristique du territoire métropolitain lyonnais consiste en un double mouvement de concentration et dilatation de la population. Ainsi, depuis 1968, la population du territoire métropolitain lyonnais croît constamment comme nous pouvons l'observer sur les cartes ci-après (cf. Carte 11).



Carte 11. Les évolutions démographiques du territoire métropolitain lyonnais entre 1954 et 2007

Source : Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise.

Avant les années soixante-dix, l'exode rural a tout d'abord entraîné une concentration dans les centres urbains. La périurbanisation a ensuite pris place s'accompagnant d'un déclin des centres-villes : le développement du territoire métropolitain s'est fait à partir du centre des agglomérations jusqu'à la première couronne dans les années soixante-dix. Puis, « *L'urbanisation s'est développée au cours des années 1974-1994 dans une seconde couronne* » (BONNEVILLE, 1997, p21). Enfin, depuis 1999, la dilatation de l'habitat s'accroît avec une périurbanisation généralisée. La concentration urbaine se poursuit à un rythme plus souple pour arriver à 2 985 000 habitants au recensement de 2007 au sein de la Région Urbaine de Lyon.

Ce double mouvement d'étalement et de concentration fait émerger la complexification spatiale du territoire métropolitain. L'urbanisation, traditionnellement organisée autour de la relation centre-périphérie dont le cœur est la ville-centre, se répartit désormais selon un

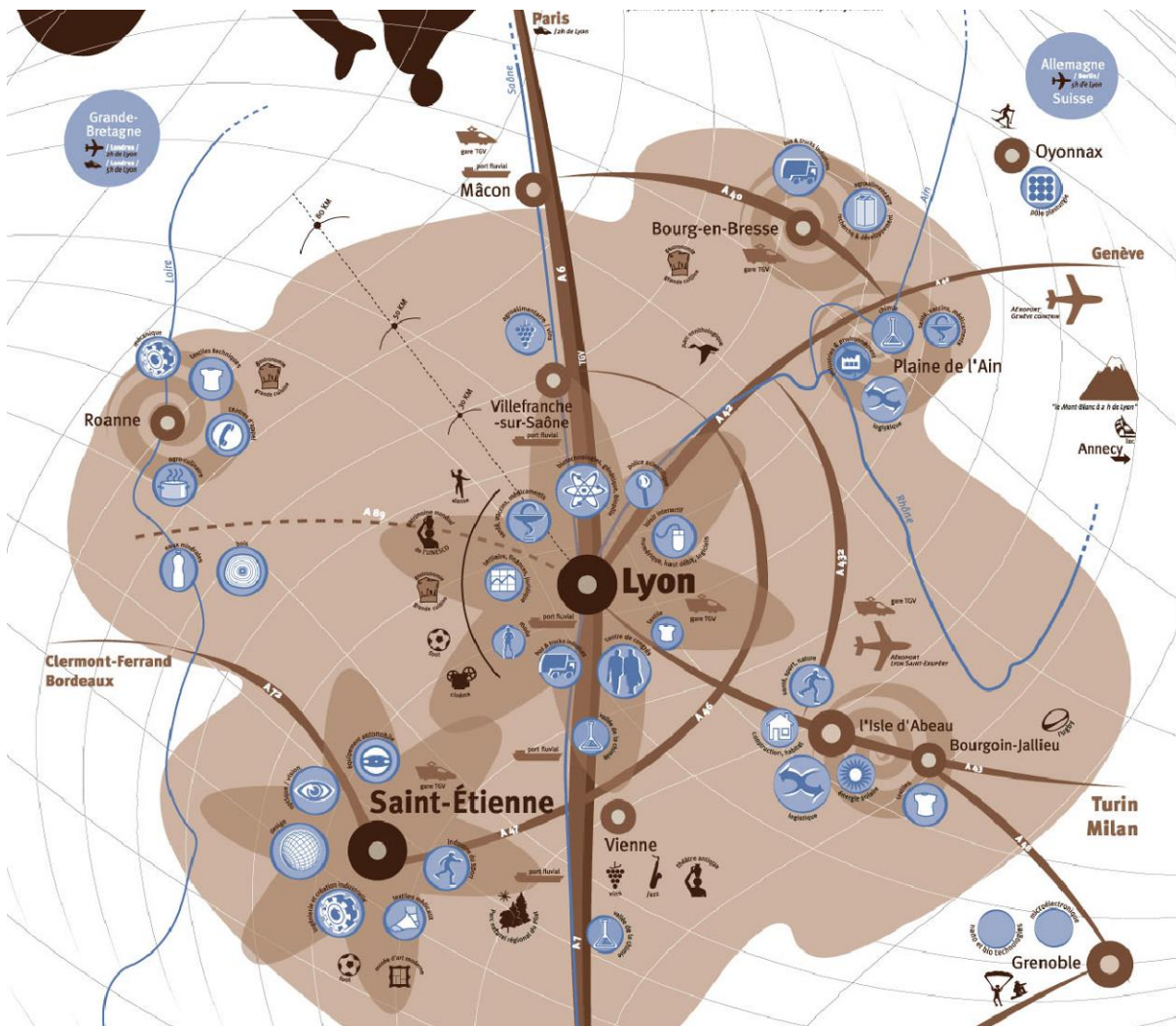
schéma plus complexe (MIRLOUP, 2004, p639). Elle s'organise autour de pôles secondaires, modifiant en profondeur l'armature urbaine (BOINO, 1999).

b) Une répartition métropolitaine des emplois

Le phénomène de métropolisation se manifeste dans l'augmentation notable des échanges quotidiens ou ponctuels entre les différents espaces du territoire métropolitain lyonnais. Dès 1999, la croissance de la population et des emplois se situe majoritairement en dehors de l'agglomération-centre (BUISSON, 2001, p274). Les pôles urbains secondaires entretiennent une relation de dépendance / complémentarité avec la ville-centre.

Il en résulte une nouvelle répartition des emplois avec la spécialisation des différents secteurs du territoire métropolitain. Les « *moteurs industriels*⁶⁹ indiquent très clairement une forte concentration sur l'agglomération lyonnaise et l'existence de « *moteurs* » dans quelques centres secondaires autour notamment des communes de Villefranche-sur-Saône au nord de Lyon et Saint-Chamond à l'ouest et dans une moindre mesure, les communes de Vienne, Bourgoin-Jallieu et Givors » (MIGNOT, 1999, p104). Les moteurs tertiaires font également apparaître un dynamisme de l'agglomération-centre tout en faisant émerger des pôles secondaires : « *Vienne et Villefranche-sur-Saône et, dans une moindre mesure, Bourgoin-Jallieu ainsi que des communes de l'est de l'agglomération lyonnaise comme Vénissieux et Saint-Priest* » (Ibid., p105).

⁶⁹ Dominique Mignot nomme « *secteur "moteur"* tout secteur qui présente à la fois un nombre d'établissements suffisant et une part importante d'établissements « *récents* », c'est-à-dire représentatif d'un dynamisme économique.



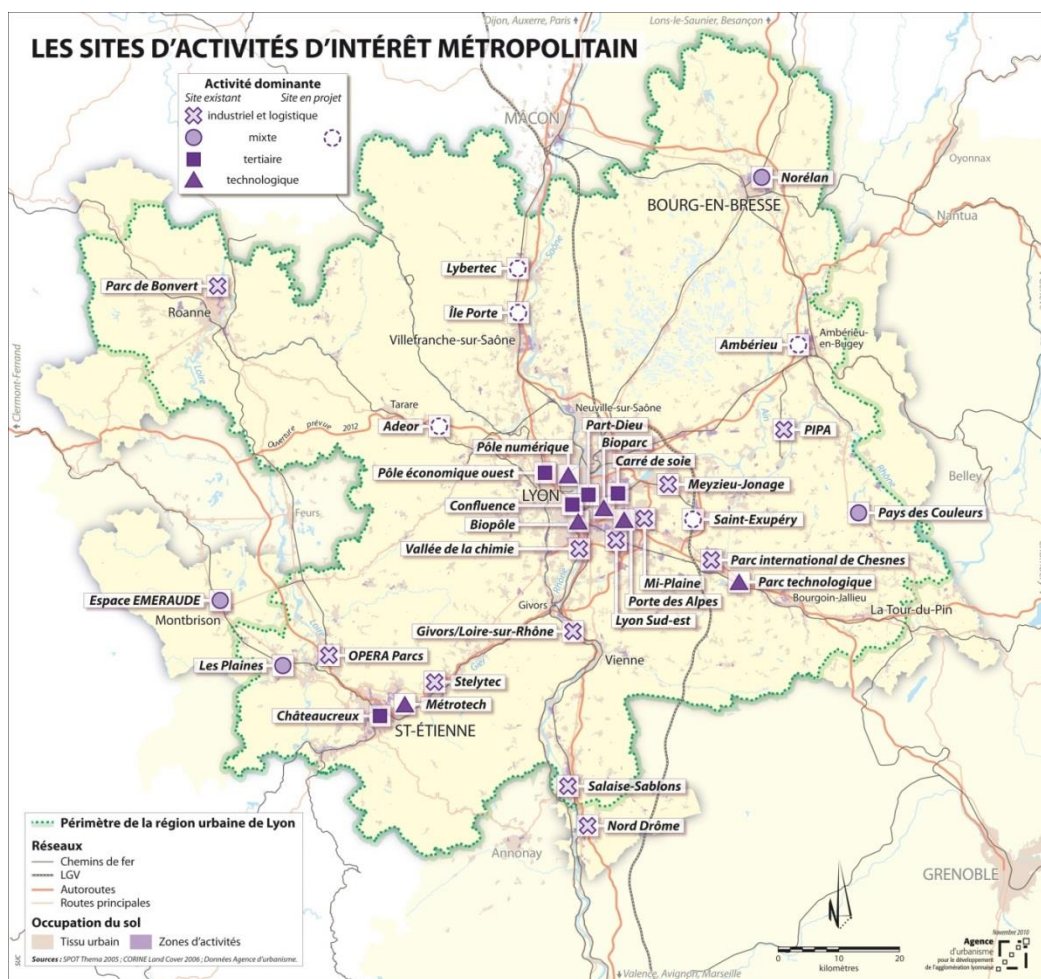
Carte 12. Répartition des secteurs économiques sur le territoire métropolitain lyonnais

Source : Agence de Développement Economique de la Région Lyonnaise, 2010

Le territoire métropolitain lyonnais se développe ainsi autour « *d'une polycentralité au sens de LACOUR⁷⁰, les pôles émergents étant soit de « simples » pôles d'emploi, soit des "noyaux périphériques d'agglomération", suggérant une évolution vers une organisation urbaine polycentrique polyfonctionnelle au niveau de la "grande" agglomération lyonnaise.* » (Ibid., p107)

⁷⁰ « Le centre historique garde une influence forte et une aire d'attraction évidemment large pour des activités ou services rares ou de luxe. Mais, de nouveaux espaces se développent et se diversifient. Ces formes polycentriques ne sont pas exclusives par ailleurs de la constitution d'espaces en voie de marginalisation ou de paupérisation aussi bien centraux, péri-centraux que périurbains. Ici chaque centre cherche à devenir polyfonctionnel. L'agglomération urbaine est alors caractérisée par un ensemble de lieux de centralité "ensembles intégrés d'activités et de services". Il y a donc transformation de l'organisation intra-urbaine des villes avec une remise en cause des relations centre-périphérie et l'émergence de pôles périphériques » (MIGNOT, 1999, p93)

Les sites d'intérêt métropolitain se répartissent à l'échelle de l'ensemble du territoire. Nous pouvons constater une concentration des sites tertiaires au sein des deux agglomérations centres, Lyon et Saint-Étienne. Mais d'autres composantes importantes de l'économie locale sont situées dans des communes de moindre importance à l'instar de l'ensemble des sites industriels et logistiques. Ceux-ci sont répartis le long des axes de transports : accessibilité et espace constituent en effet des conditions indispensables pour ce type d'activités.



Carte 13. Les sites d'intérêts métropolitains, une répartition sur l'ensemble du territoire métropolitain en 2006

Source : Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise.

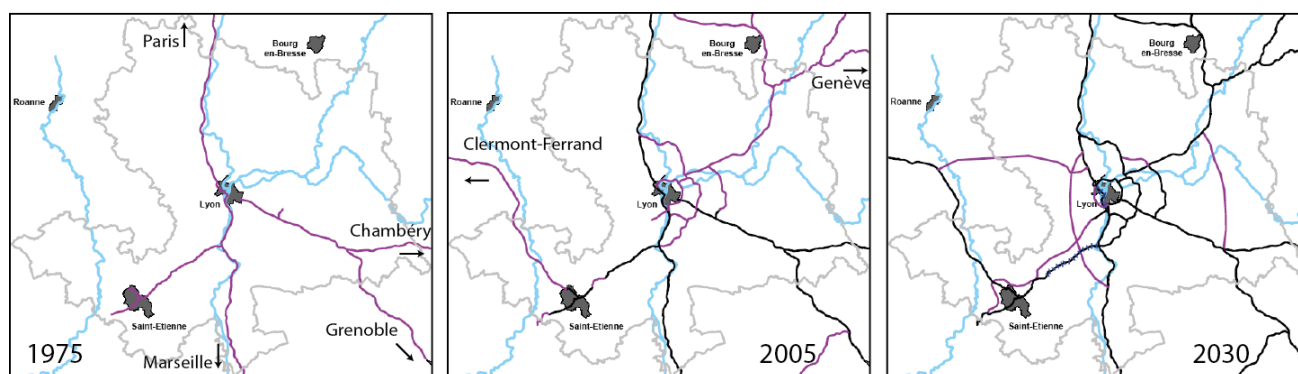
La répartition des entreprises sur l'ensemble du territoire métropolitain constitue un bassin d'emplois important rendu accessible grâce au développement des mobilités. Sans remettre en cause la place prépondérante de l'agglomération lyonnaise, l'apparition des polarités économiques secondaires marque la construction d'un système territoire métropolitain polycentrique ou en tout cas multipolaire. « *Il y a plusieurs pôles, mais un centre : l'espace urbain est " multipolaire-monocentrique " »* (BOURDEAU-LEPAGE, 2009, p565). La répartition des activités économiques sur le territoire métropolitain ne peut totalement

contrebalancer la concentration des activités notamment tertiaires dans la ville-centre (LACOUR, PUISSANT, 1999).

La répartition spatiale d'activités fait état de la capacité des entreprises à s'appuyer sur des aménités de centralité, d'accessibilité spécifiques de ces nouveaux pôles. Cette nouvelle répartition des entreprises entraîne une augmentation des échanges internes au territoire.

c) Des échanges quotidiens en augmentation

Le développement de l'automobile avec le doublement du parc en 20 ans soit désormais deux voitures par ménage en moyenne (Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2005), et celui du réseau routier (doublement des autoroutes en 30 ans de 260 km en 1975, à 490 km en 2005, 670 km prévus en 2030) a favorisé la mobilité individuelle. Après de premiers aménagements en direction des autres agglomérations importantes dès les années soixante aux années quatre-vingt-dix, le réseau autoroutier de la métropole lyonnaise a été organisé pour assurer l'interconnexion entre les différentes centralités.



Carte 14. Évolution du réseau autoroutier métropolitain de 1975 à 2030.

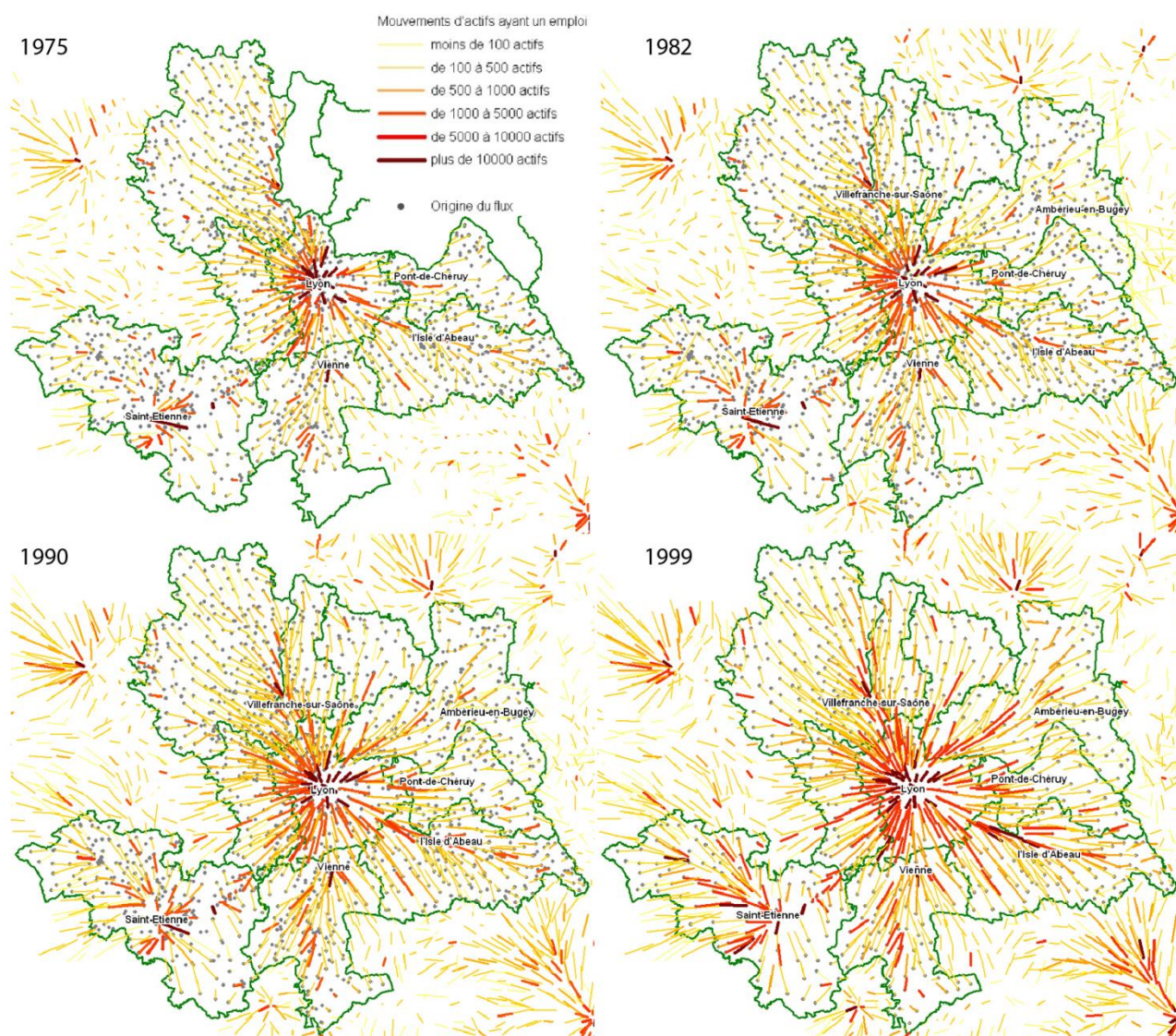
Source : Agence d'Urbanisme pour le développement de l'Agglomération Lyonnaise.

L'hyperaccessibilité locale du territoire métropolitain a permis la répartition de la population et de l'emploi sur l'ensemble du territoire métropolitain, suivant l'effet structurant des infrastructures routières (WIEL, 1999, p57).

Le temps quotidien gagné grâce à l'amélioration du réseau routier a été utilisé par les ménages pour progresser en distance d'éloignement du lieu de travail avec un doublement de la distance moyenne parcourue depuis 1975 en corrélation avec l'étalement urbain (cf. supra).

Les déplacements pendulaires se sont fortement développés comme nous pouvons l'observer sur les cartes suivantes (cf. Carte 15). Les flux d'échanges entre l'agglomération

lyonnaise et le reste du territoire métropolitain ont progressé de 32 % entre 1990 et 2005 pour atteindre environ 580 000 véhicules entrant et sortant chaque jour de l'agglomération lyonnaise.



Carte 15. Le développement des migrations pendulaires entre 1975 et 1999

Source : Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise.

Le nombre de déplacements augmente également pour arriver à une moyenne de 3,5 fois par jour, les habitants des secteurs ruraux étant les plus mobiles (Sytral, 2006, p15). Ces déplacements sont liés pour un tiers au travail. Un cinquième d'entre eux appartient à la catégorie des déplacements secondaires⁷¹ révélateurs d'une multiplication des déplacements intermédiaires.

⁷¹ Les déplacements sont qualifiés de « secondaires », lorsqu'ils ne concernent pas le domicile.

L'ensemble de ces échanges manifeste l'apparition d'un nouveau territoire fonctionnel. Le dépassement des limites administratives, mais également des limites bâties montre que les relations locales se jouent aujourd'hui à l'échelle du territoire métropolitain. La carte ci-dessous (cf. Carte 16) présente les différentes aires urbaines⁷² de ce grand territoire.

Le périmètre de la RUL intègre cinq aires urbaines majeures (cf. Carte 16) : celles de Lyon, Saint-Étienne, Roanne, Bourg-en-Bresse et Vienne. Depuis le dernier recensement de 1999, l'aire urbaine de l'agglomération lyonnaise intègre désormais celle de Villefranche-sur-Saône et Bourgoin-Jallieu (Lettre Insee Rhône-Alpes, 2011). Cette évolution marque l'extension des relations entre ces deux agglomérations.

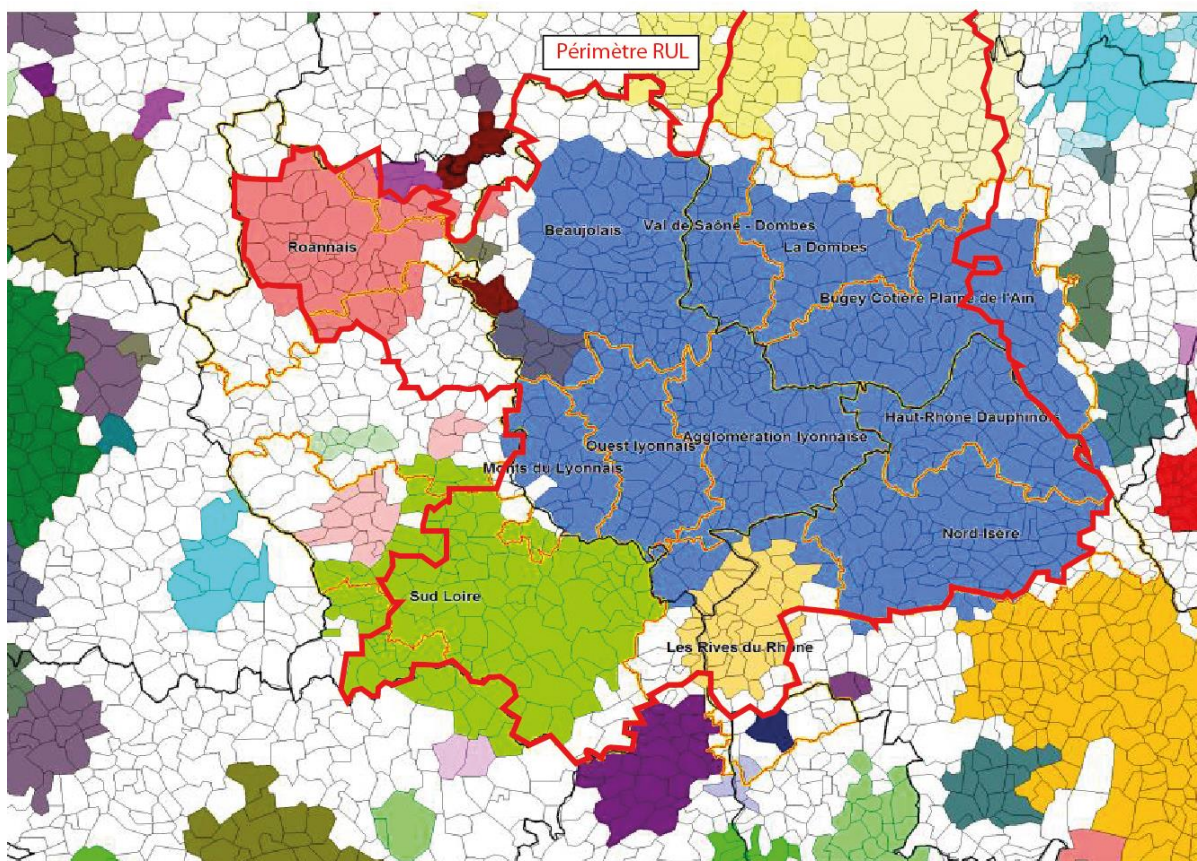
Mais, cette « *coalescence d'aires urbaines [...] forme aujourd'hui bien autre chose qu'une simple juxtaposition de villes différentes. L'intensité des déplacements de toutes sortes qui s'opèrent quotidiennement entre ces différents territoires en fait une aire métropolitaine*⁷³ » (BOINO, 2009, p30). La ligne de TER Lyon-Saint-Étienne est la première liaison ferrée TER de France avec environ 15 000 passagers et 124 allers-retours par jour. Elle est en augmentation constante (+24% entre 1998 et 2001). Elle complète les échanges automobiles qui se chiffrent à plus de 60 000 véhicules par jour.

⁷² Définition Insee : Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

⁷³ Paul Boino propose le terme d'aire métropolitaine pour définir le territoire soumis à la métropolisation. Il choisi en fonction des recensements de 1999, un espace plus restreint de 7000 km² et comprenant 2.5 millions d'habitants.



Carte 16. Les aires urbaines du territoire métropolitain lyonnais

Source : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2011.

L'étalement urbain, conjointement au développement spécialisé des emplois, entraîne la constitution d'un grand territoire fonctionnel sur la région lyonnaise. La ville-centre reste le moteur du système métropolitain selon la définition de Joël Mirloup (2004, p639). Mais, comme le propose cet auteur, des relations se créent entre les différents pôles : de la dépendance classique entre le centre et la périphérie matérialisée par les trajets domicile-travail, à une complémentarité des pôles secondaires qui s'incarne dans la répartition des sites d'intérêt métropolitain (cf. Carte 12). Nous retrouvons cette évolution des pratiques dans le secteur du tourisme.

d) Les nouvelles pratiques touristiques métropolitaines

Les nouveaux modes de vie, les nouveaux rythmes du travail, la multiplication des compagnies aériennes « low cost » ont entraîné le développement des séjours courts urbains au sein des territoires métropolitains. Une nouvelle forme de tourisme prend forme dans ces séjours brefs, le temps d'un week-end rallongé, dans les villes européennes. La possibilité de

voyager vite à des tarifs avantageux, le développement des Réductions de Temps de Travail (RTT), ont contribué à promouvoir ce type de tourisme urbain (Région Urbaine de Lyon, 2002).

Ce tourisme, principalement dirigé vers les villes européennes, s'oriente autour des grandes manifestations culturelles ou d'un patrimoine particulier. Dans le cas de la métropole lyonnaise ou de taille équivalente, les tendances montrent que les touristes cherchent à compléter leur séjour urbain par la découverte de l'espace situé à proximité de la ville-centre. Ainsi, le Beaujolais ou les étangs de la Dombes accueillent depuis longtemps les touristes. L'accompagnement du tourisme métropolitain passe par la proposition d'activités entraînant un rallongement des séjours et donc un développement économique plus important. Favoriser des voies alternatives dans le développement touristique des villes périphériques ou des quartiers périphériques devient une piste d'action (MIRLOUP, 1987). La mise en tourisme des espaces attenants aux grandes villes permet de capter les touristes plus longtemps que pour les séjours classiques et de les amener à parcourir le territoire plus largement. De plus, les touristes urbains recherchent une offre classique liée à l'environnement urbain, mais également des activités ou des événements insolites, de dépaysement, que les acteurs du tourisme nomment « *attentions particulières*⁷⁴ ». Deux dispositifs existent sur le territoire métropolitain lyonnais pour répondre à ces attentes : « Utopies Réalisées » et « Désir de Soie ». Le premier déploie une mise en tourisme des sites architecturaux et urbains du XX^e siècle, le second met en avant l'histoire de la production de la Soie. Nous reviendrons sur ces deux dispositifs dans la partie 3, chapitre VI, section A.

74 Hugues Beesau, Directeur de la Mission d'Ingénierie Touristique au sein de Rhône-Alpes Tourisme (Région Urbaine de Lyon, 2011, p4).



Illustration 5. Lyon, une porte d'entrée pour développer le tourisme métropolitain

Source : Région Urbaine de Lyon (2011)

Le second intérêt du tourisme métropolitain est l'essor du tourisme de proximité. Certains acteurs invoquent le développement durable, d'autres un développement économique endogène : dans les deux cas, il s'agit de promouvoir une offre culturelle et de loisir pour les habitants d'un territoire. Amener à redécouvrir son propre territoire sous un angle nouveau est le principe novateur de cette offre. Le succès des journées du patrimoine montre les potentialités de ce positionnement. D'ailleurs, la majorité des visiteurs des sites naturels du territoire métropolitain lyonnais sont des habitants. Le parc de Miribel-Jonage, situé à l'est de l'agglomération lyonnaise, accueille quatre millions de visiteurs par an dont 75 % sont des habitués (Grand parc de Miribel-Jonage, 2011, p4).

L'intérêt du territoire métropolitain est qu'il possède intrinsèquement les caractéristiques nécessaires pour répondre aux évolutions contemporaines des pratiques sociales et spatiales touristiques : territoire vaste, composé d'un patrimoine et de paysages multiples. Il offre des ressources inédites. Ainsi, cette échelle de territoire est propice à l'émergence de nouvelles thématiques difficiles à développer sur un territoire restreint⁷⁵. Le renouvellement de l'offre

⁷⁵ Emile HOOGE, consultant du cabinet Nova 7, entretien le 24 juillet 2012.

des produits urbains se trouve facilité grâce aux nouveaux recoupements possibles. La réunion des sites à l'échelle de la RUL a permis ainsi de faire émerger les fondements culturels des produits touristiques « Utopies Réalisées » et « Désir de Soie », ce qui n'aurait pas été possible à l'échelle lyonnaise. Cet exemple montre comment se structure les relations d'interdépendance institutionnelle pour répondre aux évolutions des pratiques sociales à l'échelle métropolitaine.

3/ La Région Urbaine de Lyon comme cadre d'étude

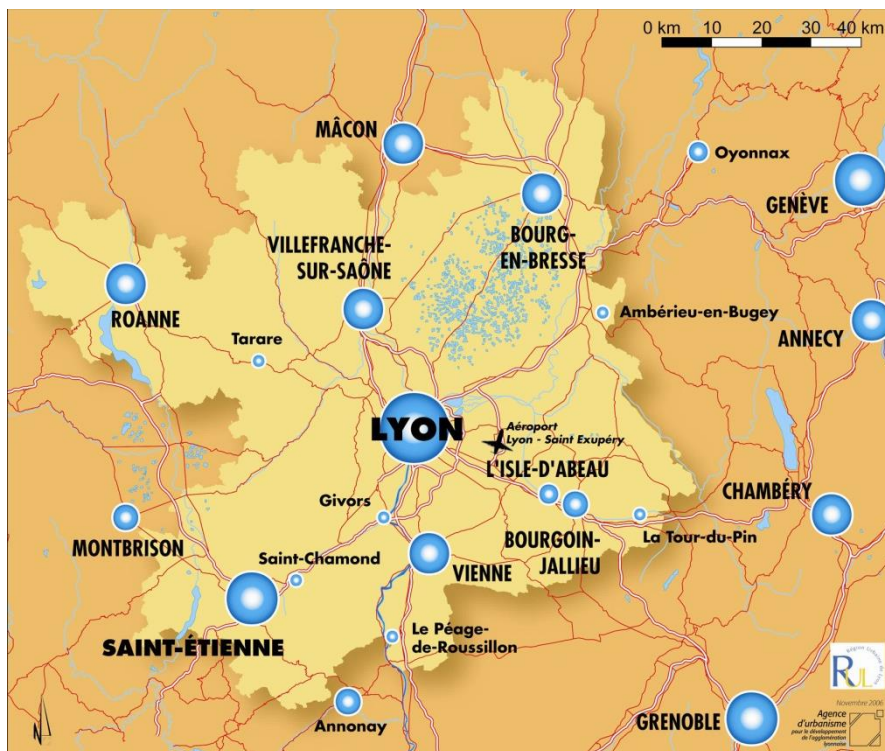
Pour définir le territoire métropolitain lyonnais, il nous faut lui donner des limites spatiales. Devant ce territoire vaste, construit à partir de l'évolution de pratiques sociales, nous avons choisi de baser notre étude sur le périmètre de la Région Urbaine de Lyon. Le choix d'un territoire politique s'explique d'abord par notre approche du territoire comme système. Ce périmètre se justifie également par sa relative longévité au regard du phénomène de métropolisation. Même si la construction du territoire métropolitain démarre dès les années 1960, la RUL est la première institution intercommunale à perdurer dans le temps. En effet, née en 1970, la RUL « *a pour vocation de faire travailler les acteurs ensemble, renforcer les liens et imaginer des solutions nouvelles*⁷⁶ ». Depuis sa création la RUL est la première pierre de la création d'un espace d'échange local, pérenne, à l'échelle du territoire métropolitain. Ce périmètre a également l'avantage d'englober l'ensemble des périmètres administratifs et statistiques liés au phénomène de métropolisation⁷⁷ (cf. Carte 8). Par contre, comme tout périmètre, il ne reflète pas complètement la réalité des échanges et des pratiques métropolitaines. Il exclut notamment une partie de l'aire d'influence de Saint-Étienne.

En revanche, il a l'avantage d'être très proche du périmètre de l'Inter Scot (cf. Carte 8). Les deux sont relativement similaires en termes de couverture spatiale : ils sont inclus dans la région Rhône-Alpes et recouvrent partiellement les quatre mêmes départements (Ain, Isère, Loire, Rhône). La RUL concerne huit cent dix communes et l'Inter-Scot sept cent quarante-trois. Ils se recoupent suffisamment pour être révélateurs du phénomène de métropolisation du territoire métropolitain lyonnais sous une même approche spatiale. Les principales

⁷⁶ <http://www.regionurbainedelyon.fr/qui-sommes-nous>, consulté le 13 janvier 2014.

⁷⁷ Directive territoriale d'aménagement, Inter-Scot, Région Urbaine de Lyon, pôle métropolitain, aire urbaine, etc. (Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, 2011).

agglomérations sont concernées par les deux périmètres sauf celle de Bourg-en-Bresse qui est incluse uniquement dans la RUL.



Carte 15. Le périmètre de la Région Urbaine de Lyon en 2007 et son armature urbaine
Source : Région Urbaine de Lyon

Ces deux entités ont servi à un grand nombre d'études (urbanisation, déplacements, etc.) qui nous seront utiles pour analyser ce processus en cours d'élaboration du territoire métropolitain.

L'espace géographique de la RUL s'étend jusqu'aux agglomérations de Villefranche-sur-Saône et Bourg-en-Bresse au nord, Vienne au sud, Saint-Étienne et Roanne à l'ouest et Bourgoin-Jallieu à l'est, comme présenté dans la carte ci-dessus (cf. Carte 15).

Conclusion du chapitre II

Le territoire métropolitain lyonnais est désormais couvert par un ensemble d'institutions révélant son autonomie vis-à-vis de l'État. Les structures sectorielles tournées vers le développement économique (ADERLY), universitaire (PRES de Lyon), les transports (SMT) ou l'aménagement (Inter-Scot), complétées par deux dispositifs plus transversaux : le pôle métropolitain et la RUL forment un système d'action concret qui montre l'existence d'un jeu d'acteur métropolitain. Nous avons choisi le périmètre de la RUL comme cadre d'étude, car ses « frontières » paraissent les plus adaptées pour appréhender l'essentiel du phénomène.

Le territoire métropolitain lyonnais présente donc de nombreux traits caractéristiques de la métropolisation. Son insertion dans l'économie globalisée existe même si elle reste mesurée. Pour autant, les transformations locales semblent particulièrement importantes. L'augmentation des flux endogènes atteste la constitution d'un territoire fonctionnel qui dépasse largement les anciens périmètres administratifs (BOINO, 2009, p30). Le territoire métropolitain s'élabore au travers de pratiques sociales nouvelles, notamment liées à un développement de la mobilité et à la transformation de l'espace associé pour s'y adapter. Il correspond à la définition de François Ascher de métropole⁷⁸ : *« ensemble des espaces, dont tout ou partie des habitants, des activités économiques ou des territoires sont intégrés dans le fonctionnement quotidien (ordinaire). La (métropole) constitue généralement un seul bassin d'emploi, d'habitat, d'activité. Les espaces qui composent une (métropole) sont profondément hétérogènes et pas nécessairement contigus. Une (métropole) comprend au moins une centaine de milliers d'habitants »* (ASCHER, 1995, p34). Cette approche résume les différentes facettes du territoire métropolitain lyonnais, à la fois compact et dilué, aggloméré et discontinu. En effet, organisée autour de polarités urbaines denses, la métropole lyonnaise intègre également des espaces ruraux plus lâches. Même si le territoire métropolitain lyonnais est composé de différentes aires urbaines, les échanges économiques et quotidiens entre elles sont suffisamment denses pour les considérer comme un espace fonctionnel quotidien, composé de lieux hétérogènes, reliés par des axes de communication multiples. Pour encadrer le développement du territoire métropolitain, des organisations d'acteurs se sont mises en place. Sectorielles ou transversales, elles participent de la définition de ce territoire.

⁷⁸cf. supra, p69 pour la distinction entre métapole et métropole.

Malgré son existence fonctionnelle et institutionnelle, le territoire métropolitain reste peu identifié par les habitants et semble rarement approprié. Le décalage entre les représentations et sa construction sociale s'avère donc important. C'est dans cette rupture que s'insère la médiation urbaine.

Chapitre III : Les raisons de l'émergence d'un hiatus entre la réalité métropolitaine et les représentations du territoire

Un territoire, pour être reconnu, doit faire l'objet d'une représentation partagée qui puisse permettre de l'identifier et de s'y identifier. Nous allons voir dans cette section pourquoi les représentations du territoire métropolitain « *sont portées par un monde d'initiés (des professionnels de l'urbanisme, pour l'essentiel) et qu'il existe un décrochage, de ce point de vue, avec le vocabulaire utilisé par la majorité des élus locaux* (PRTRA, 2010, p5) » un hiatus est également évident entre la réalité de la métropole et les représentations des habitants.

Nous pouvons estimer que ce décalage entre réalité et représentations persiste du fait de la structuration institutionnelle du territoire métropolitain (section A), de la fragmentation des pratiques sociales (Section B) et du déficit d'efficacité des leviers classiques de construction des représentations (Section C).

Section A : Une construction institutionnelle insuffisante

Territoire jeune, caractérisé par des institutions récentes (RUL – 1989 ; ADERLY - 1974) voire très récentes (pôle métropolitain - 2013), ou encore en constitution (Métropole d'intérêt européen - 2015), le territoire métropolitain ne s'inscrit pas dans une histoire longue. Ses racines historiques ne sont pas suffisamment prégnantes pour être support d'une représentation.

1/ Des institutions sectorielles et décalées spatialement

La métropolisation induit la mise en place d'un territoire qui dépasse les limites administratives traditionnelles existantes pour renvoyer à une nouvelle organisation fonctionnelle. Déjà, au travers des évolutions passées, la question de la gouvernance s'est posée. « *Dans une logique de gouvernement d'agglomération, la question institutionnelle est : quelle est l'institution à la bonne échelle ? L'échelle qui va permettre d'embrasser le centre et la périphérie* » (BEHAR, 2010). Le passage de la commune à l'agglomération a entraîné des modifications législatives successives pour permettre l'adéquation du « *territoire hérité* » au « *territoire en gestation* » (SCHERRER, 1995).

Cette construction du territoire à l'échelle de l'agglomération, plus ou moins nécessaire et aboutie selon les territoires, s'est conclue avec la généralisation des intercommunalités⁷⁹.

La métropolisation pose la question de la gouvernance dans la mesure où le territoire métropolitain dépasse largement les frontières des agglomérations pour s'inscrire dans un cadre spatial plus vaste. Les limites communales sont largement dépassées et les agglomérations sont devenues à leur tour trop petites pour proposer des politiques publiques cohérentes à l'échelle du territoire métropolitain.

La construction fonctionnelle du territoire métropolitain à travers les nouvelles pratiques des habitants et usagers rend également caducs les découpages départementaux et régionaux (THOENIG, 1996 cité par ARAB, 2012).

⁷⁹ La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 dite « de réforme des collectivités territoriales » prévoit d'achever et de rationaliser la carte intercommunale, de manière à ce que toutes les communes soient intégrées dans une intercommunalité à fiscalité propre dès le 1^{er} janvier 2014

Pour proposer des politiques publiques afin de gérer les nouvelles contradictions induites par la construction du territoire métropolitain, des initiatives sont prises par les institutions confrontées au problème. Mais, les institutions mises en place à cette échelle sont majoritairement sectorielles. En effet, ADERLY, PRES, SMT, Inter-Scot, seuls la RUL et le pôle métropolitain sont des organisations transversales. Ces dernières ne sont pas des collectivités et ne possèdent pas de clause de compétence générale. L'action du pôle est limitée à quatre secteurs d'intervention dans le cadre d'opération d'intérêt métropolitain (cf. supra, chapitre II, section B/ 2/ b)). La RUL n'a pas vocation à porter des actions, mais plutôt à accompagner leur émergence. Elle investit des champs d'action de manière plus ou moins ponctuelle. Or, *« les institutions sectorielles, c'est-à-dire l'institutionnalisation de relations sur des secteurs particuliers de politiques publiques (transport, environnement, planification), ne peuvent servir de base au projet métropolitain parce que leur existence renvoie à un registre complètement différent de l'action publique collective »* (LEFEVRE, 2004a, p63).

De plus, *a contrario* des collectivités territoriales, le territoire métropolitain ne s'insère pas dans le maillage historique du territoire. Cette logique d'emboîtement et de juxtaposition des territoires administratifs constitue pourtant la base du système de représentation de l'espace (DEBARBIEUX, VANIER, 2002, p.9). Le territoire métropolitain s'inscrit sur plusieurs départements et remet en cause le découpage classique. Les différentes institutions le composant renvoient à des espaces d'action différents (cf. Carte 8 supra). Ainsi, *« un décalage important semble exister entre le projet métropolitain tel qu'il se développe au niveau politique et les représentations mentales qui ont cours dans la société »* (PRTRA, 2010, p10).

2/ une représentation des citoyens peu efficiente

Nous avons déjà relevé l'importance de la représentation de l'échelle communale (FOURNY, MICOUD 2002) pour les habitants des territoires. Réceptacle du geste démocratique, le vote, mais également représentative d'une condition sociale, la commune reste le lieu d'appartenance privilégié. L'administration et la représentation démocratique héritées des anciens territoires empêchent la mutabilité des représentations des territoires et donc leur mise en cohérence avec les nouveaux modes de vie métropolitains. Les administrations marquent leur territoire : panneaux d'entrée et de sortie de communes, départements et régions, cartes, logos, discours d'élus ou magazines d'information

(DEBARBIEUX, VANIER, 2002, p8 ; MOTTE, 1997). Échelles d'action des services publics, supports de la représentation démocratique et principaux acteurs de l'aménagement du territoire, les collectivités locales structurent les représentations des territoires.

Or, dans le cadre du territoire métropolitain, chaque institution métropolitaine déploie ses actions sectorielles sur un périmètre différent. Il devient difficile de construire une représentation au travers de la démultiplication : comment faire le lien entre l'Université de Lyon, un pôle métropolitain et la Région Urbaine de Lyon?

Les représentations des collectivités locales perdurent également, car les institutions métropolitaines souffrent d'un déficit de représentation démocratique. Celles-ci sont en effet composées d'un système complexe d'acteurs. Aucun organisme métropolitain n'est représenté par un élu unique, désigné au suffrage universel. La représentation par le rite électif reste pourtant un des éléments structurants de la représentation des territoires, « *la pertinence de l'identification communale s'exprime aussi dans la participation élevée aux scrutins municipaux* » (FOURNY, MICOUD, 2002, p36). Or, les élus des institutions assurant la gestion du territoire métropolitain sont désignés, dans le meilleur des cas au troisième degré, c'est-à-dire nommés par des élus intercommunaux : le pôle métropolitain, SMT, RUL, Inter-Scot, ADERLY, OnlyLyon. Certaines d'entre elles sont administrées par des représentants au « quatrième degré » comme présenté dans le tableau suivant (cf. Tableau 2). Or, nous pouvons estimer que « *les identités métropolitaines naîtront lorsque les espaces intercommunaux et métropolitains seront des espaces de compétition politique pluraliste.* » (PINSON, ROUSSEAU, 2001, p42).

Structure élue	Collectivité territoriale	Intercommunalité	Scots	Pôle métropolitain,	SMT	RUL	Inter-Scot	ADERLY	PRES	Only-Lyon
Électeurs										
citoyen										
Collectivité territoriale										
Intercommunalité										
Pôle métropolitain										
SMT										
Scots										
ADERLY										
Degré de représentativité des citoyens		1er degré, suffrage direct, élu directement par les citoyens					2d degré, suffrage indirect, élu par des élus.			
		3e degré, élu par des représentants d'élus					4e degré			

Tableau 2. Degré de représentativité des différentes institutions du territoire métropolitain

Source : Maël Meralli-Ballou

Dans le même ordre d'idées, la structure institutionnelle du territoire métropolitain lyonnais ne lui permet pas d'être directement associée aux services publics mis en place, au même titre que les collectivités territoriales. Ainsi, la mise en service de « l'étoile ferroviaire⁸⁰ » et de la plateforme Multitud'⁸¹ pour l'organisation des transports à l'échelle métropolitaine est identifiée par une pluralité d'acteurs : La RUL a initié la démarche, puis la région Rhône-Alpes l'a portée temporairement jusqu'à la prise en main du SMT nouvellement créé. Les dix-huit autorités organisatrices des transports sont mentionnées comme porteurs de projet.

⁸⁰ Le Réseau Express de l'Agglomération Lyonnaise ou Réseau Express de l'Aire métropolitaine Lyonnaise est porté par 12 partenaires. Principalement axé sur une amélioration des services du TER, REAL est associé à une action portée par la région Rhône-Alpes.

⁸¹ « La plateforme Multitud' a été initiée par l'association Région Urbaine de Lyon ; le projet Multitud' est l'une des actions du projet REAL pour le développement de l'intermodalité à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lyon et Saint-Etienne. 15 autorités organisatrices de transport constituent ce partenariat. Son objectif est de mettre à votre disposition toute l'information nécessaire pour planifier vos déplacements : horaires, calcul d'itinéraires, actualités, perturbations, infos pratiques, etc. Pour cela, les données et les informations des 15 réseaux de transport en commun qui desservent la région Lyonnaise sont croisées au sein d'un seul et même site Internet : www.multitud.org ». Source : www.multitud.org, consulté le 20 décembre 2013.

Ce caractère sectoriel et labile empêche la construction de représentations claires qui puissent être partagées. De plus, il est impossible d'en dessiner des limites claires du point de vue institutionnel comme des pratiques sociales. Leur fractionnement dessine un espace à géométrie variable à l'échelle des individus et des dynamiques. Seul l'assemblage de l'intégralité des pratiques sociales individuelles peut définir sans doute le territoire métropolitain.

Section B : Des pratiques sociales fragmentées

Les territoires de vie s'organisent désormais à l'échelle du territoire métropolitain lyonnais. Cette échelle peut difficilement être appréhendée par les sens humains *a contrario* des lieux aisément identifiables. Cependant, c'est sur cet espace que nous retrouvons désormais un territoire commun à la société urbaine. Il se compose de l'ensemble des territorialités individuelles organisées autour de pôles urbains, mais sans pour autant parvenir à être approprié par tous les individus. La société métropolitaine se compose donc d'individus vivant détachés d'un cadre territorial précis. Les rythmes fordistes sont détruits pour se transformer en multitudes de rythmes fragmentés à l'échelle individuelle. Il existe encore des heures de pointe, mais sur des plages horaires plus longues, dans des sens de circulation plus variés.

Ce mouvement permanent est consubstantiel au territoire métropolitain (BOURDIN, 2005). Il aide également les individus à construire leurs réseaux d'appartenance, lieux de vie à leur convenance. La métropolisation favorise le zapping territorial pour changer de monde social rapidement (PARK, in GRAFMEYER, ISSAC, 1979). Cette division du territoire métropolitain en microsociétés permet aux individus de choisir leur milieu d'appartenance : affranchi d'une appartenance forte à un lieu, « l'air de la ville rend libre ». Cette mutation de l'espace social observé dès le début de la constitution des métropoles par Georg Simmel (1923) ou Tönnies (1922) qui distingue les sociétés industrielles des sociétés traditionnelles ou communautés. Les premières, renvoyant à la constitution des métropoles produisent des individus libres, mais possédant un réseau social basé sur des liens faibles, caractérisé par des normes sociales peu présentes et un espace social fractionné.

1/ Un territoire urbain fractionné

Le territoire métropolitain, malgré sa cohérence globale, renferme des « *clubs* » différents (CHARMES, 2011). Ce morcellement social de la ville recoupe une fragmentation spatiale dont Jacques Donzelot (2004) a fait le constat. La division sociale et spatiale s'accroît et touche l'ensemble des champs sociétaux : espace, loisirs, travail, etc. (MAY, VELTZ, LANDRIEU, SPECTO, 1998).

Cette segmentation de l'espace renforce la difficulté d'institutionnalisation des représentations partagées. L'espace social, en perpétuel mouvement, ne correspond plus à une

lecture simple et répétitive de la forme urbaine. La multiplication de tiers espaces (VANIER, 2008, p49) entretient une confusion en empêchant la distinction et la catégorisation des lieux et des espaces sociaux. Il devient de plus en plus complexe de qualifier et délimiter les espaces urbains, ruraux ou périurbains tant les frontières se brouillent et évoluent. Les espaces de transition ou de passage, sans référence ou repère, se développent pour constituer des non-lieux (AUGÉ, 1992).

C'est pourquoi il devient impossible de tracer des limites claires au territoire métropolitain. La logique de frontière fait place à un fonctionnement par membranes poreuses. Le fractionnement des pratiques sociales et des espaces marque un espace à géométrie variable à l'échelle des individus et des dynamiques.

L'objectivation perpétuellement renouvelée des pratiques empêche la construction d'un noyau central partagé, chaque individu ne percevant qu'une partie du territoire métropolitain. Ainsi, le partage des représentations ne peut être constitué à l'échelle métropolitaine, car trop de sous-systèmes spatiaux et sociaux sont sollicités.

2/ Des pratiques en réseau, des représentations en archipel

Le territoire métropolitain est donc construit autour de pratiques individualisées qui entraînent un morcellement social et spatial. L'espace métropolitain, par sa dimension importante, fait obstacle à une intégration totale par les individus. Contrairement à un quartier ou à une commune, il est impossible d'en appréhender l'ensemble.

Les usages du territoire sont répartis suivant les besoins de chaque individu qui « zappe » de lieu en lieu le territoire pour l'utiliser de la manière la plus efficace : du domicile au lieu de travail, à la salle de sport, etc. Ces pratiques en réseaux ne s'accompagnent pas d'une représentation euclidienne du territoire. Chaque lieu est évoqué indépendamment des autres (CAUE - OSL - TRIANGLE, 2012). Les effets tunnel produits par les différents moyens de transport déstructurent les notions de durée, de distance ou de continuité spatiale pour produire des espaces de vie en archipel. Selon le moyen de transport utilisé, le temps de parcours renvoie à une distance différente.

La composition sociale et spatiale différenciée du territoire métropolitain s'accompagne donc de pratiques individualisées qui ne sont pas conçues comme prenant place dans un tout, mais restent du zapping territorial. Le manque de représentations matérielles entraîne un déficit de ressources d'images mobilisables pour assembler les différents lieux parcourus. Il se

conjugue avec une surutilisation du terme de métropole et une efficacité limitée des marqueurs territoriaux.

Section C : Un déficit d'efficacité des leviers classiques de construction des représentations des territoires.

Au ce hiatus entre pratiques et représentations, il faut ajouter un déficit des leviers classiques participant à la construction des représentations territoriales.

1/ Un territoire sans nom ni paysage

Notons tout d'abord que le territoire métropolitain lyonnais ne possède pas de nom et qu'il ne fait pas encore l'objet de communication officielle ni de production de supports de représentation matérielle, comme la carte, qui participent de la construction symbolique des territoires (TORRICELLI, 2002, p146). « *Pour (Michel) Lussault, on a affaire à une crise figurative (...) : "On n'y voit goutte, les schémas d'imagerie classiques sont impuissants à imposer un ordre de lecture possible aux désordres des phénomènes"* » (PINSON, ROUSSEAU, 2011, p50).

D'ailleurs, le concept même de métropole ne renvoie pas à une représentation sociale homogène, « *la (première) caractéristique de cette notion se situe donc dans son indéniable ubiquité sociale* » (BUE et al., 2004, p72). Le terme de métropole est utilisé pour désigner des éléments très différents qui continuent d'entretenir une confusion. Les regroupements de communes l'utilisent régulièrement pour permettre le rapprochement avec les « métropoles images ». Ces dernières, correspondant aux villes globales, sont synonymes de puissance et de dynamisme. Le terme est donc réutilisé par de nombreuses agglomérations pour produire un effet d'annonce : Amiens Métropole, Saint-Étienne Métropole, Brest Métropole, etc. (GILLI, 2010, p36). À cette utilisation, la loi de 2010, dite de la réforme des collectivités territoriales, propose, elle aussi, plusieurs utilisations supplémentaires du terme en tant qu'entité juridique, proche du statut de communauté urbaine : métropole et pôle métropolitain, de plus les Métropole d'Intérêt Européen vont bientôt être créées. Si nous ajoutant le terme de métropole utilisé pour désigner le territoire français par opposition aux territoires et départements d'outre-mer, nous avons un tableau complet de la confusion possible existante autour du terme.

La dimension spatiale étendue et la structure urbaine multipolaire du territoire métropolitain empêchent son association à un paysage simple et identifiable. Le territoire métropolitain reste associé à une mosaïque paysagère (PRTRA, 2012, p11). Qu'il soit naturel ou urbain, il existe une trop grande différence entre les paysages qui le composent et ils ne sont pas encore liés :

Les différents massifs s'inscrivent dans des logiques particulières, notamment valorisés par des institutions spécifiques (Pays Beaujolais, Scots, Contrats de Développement Durable Rhône-Alpes⁸² (CDDRA), Parc Naturel Régional du Pilat, etc.) ;

Chaque ville ou agglomération possède ses propres spécificités qui sont peu mises en lien avec le reste du territoire : les parties antiques de Lyon et Vienne ne sont pas mises en relation, de même que l'histoire de la soie de Saint-Étienne, Tarare et Lyon.

À ce déficit de lien entre les paysages, nous pouvons également pointer la faiblesse de représentativité des lieux du territoire métropolitain.

2/ Des lieux en construction

Les lieux peuvent devenir des espaces de condensés emblématiques des territoires. Or, dans le cadre du territoire métropolitain, les lieux existants réfèrent à des territoires administratifs plus anciens. Le pôle métropolitain vient d'intégrer symboliquement des locaux situés à Givors, à la confluence du Rhône et du Gier, à mi-chemin entre Lyon, Saint-Étienne et Vienne. Mais son installation, très récente et son invisibilité pour un large public ne lui apportent pas de renommée spécifique.

Dans le cadre de notre étude, nous émettons l'hypothèse que le territoire métropolitain construit ses propres lieux et temporalités au travers de la médiation urbaine. Les différentes actions deviennent porteuses de sens au travers du discours des acteurs du territoire métropolitain, même si les lieux restent encore associés à d'autres échelles. Le rassemblement des habitants métropolitains, lors du Défilé de la biennale de la Danse au centre de l'agglomération lyonnaise, construit un nouveau sens pour la place Bellecour, mais reste pour l'instant associé à Lyon (CAUE-OSL-TRIANGLE, 2012). Les lieux de production de la Soie

⁸² Les Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) Le CDDRA (Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes) est un engagement contractuel passé entre la Région Rhône-Alpes et les représentants d'un territoire en vue de mobiliser une des ressources financière Alpes pour l'accompagnement de projets de développement local.

au sein de la fabrique lyonnaise sont encore rattachés à chaque ville : Lyon accueille les Canuts, Tarare la mousseline, Saint-Étienne les métiers Jacquard, etc. Lors des visites au travers du dispositif « Désir de Soie », ces lieux sont mis en relief dans leur dimension métropolitaine. Les moments partagés, la mise en scène locale leur donnent sens et ils deviennent eux-mêmes vecteurs du territoire métropolitain.

Conclusion du chapitre III

Le phénomène de métropolisation consiste en la concentration des activités économiques au sein de territoires urbains. Cette agrégation de richesses est une des conséquences de la globalisation de l'économie. Elle entraîne une croissance démographique s'étalant sur des espaces toujours plus grands. Nous constatons ces différentes caractéristiques sur le territoire métropolitain lyonnais.

Portée par les agglomérations lyonnaise et stéphanoise qui concentrent les fonctions métropolitaines et les sièges sociaux d'entreprises, la métropole lyonnaise se construit sur un espace que nous avons délimité au périmètre de la Région Urbaine de Lyon. Le territoire métropolitain lyonnais est issu du développement des pratiques sociales, accompagné par celui des infrastructures de transport. Des institutions transversales ou sectorielles émergent pour le structurer. Pour autant, il semblerait que la métropole lyonnaise ne possède pas de représentations partagées hors d'un cercle restreint de techniciens, chercheurs et politiques, les acteurs métropolitains.

Le peu d'efficacité des processus de construction de représentations dans le cadre du territoire métropolitain explique ce déficit de sens partagé. La médiation urbaine semble alors une stratégie mise en place par les acteurs métropolitains pour diffuser une représentation de la métropole lyonnaise.

L'approche systémique et notamment la boucle de rétroaction de fonctionnement du territoire (cf. supra, Figure 1, p 38) confèrent un cadre opératoire pour aborder la médiation urbaine en mettant en avant les liens entre l'espace et les acteurs, par le biais des représentations. Des acteurs mettent alors en place des actions de médiation urbaine dans l'espace géographique métropolitain pour construire des représentations communes à tous les habitants.

Pour comprendre comment la médiation urbaine fonctionne et dans quelle mesure elle s'inscrit dans le champ des nouvelles médiations, il est désormais nécessaire de s'intéresser au fonctionnement de la médiation.

PARTIE 2 : La médiation urbaine un champ social en construction

Nous allons aborder dans cette partie le questionnement central de notre thèse. En effet, nous allons montrer que la médiation urbaine est un champ social émergent. Pour arriver à ce résultat, nous procéderons en deux mouvements.

Dans le premier chapitre (chapitre IV), nous établirons tout d'abord une définition des nouvelles médiations comme champ social. Pour cela, dans la première section, nous reviendrons sur le fonctionnement théorique de la médiation. Le courant relationniste en sociologie nous éclairera sur les liens de coproduction entre l'individu et la société. À partir de ces différentes approches, nous considérerons la médiation comme un processus non-linéaire de la construction sociale des territoires.

La seconde section sera l'occasion d'aborder le champ des nouvelles médiations, ensemble de pratiques visant à renouveler la construction sociale. Nous décrirons trois catégories spécifiques : la médiation sociale, la médiation culturelle et la médiation environnementale. Nous proposerons d'envisager ces nouvelles médiations comme un champ social au sens de Pierre Bourdieu, caractérisé par leur origine, l'intentionnalité des acteurs, des légitimités variées des porteurs de projets et des actions protéiformes.

Le second chapitre (chapitre V) sera centré sur la médiation urbaine. Nous commencerons par étudier un échantillon de soixante-dix-sept actions. Cette analyse quantitative sera l'occasion de mieux délimiter le champ de cette médiation. Au regard des caractéristiques des nouvelles médiations mises à jour dans le chapitre précédent, nous montrerons les éléments communs et distinctifs de la médiation urbaine. Celle-ci s'affirme, en effet, comme un sous-champ social à part entière, mais en construction, inscrit dans celui des nouvelles médiations.

Chapitre IV. De la nécessité d'aborder le concept de médiation

Avant d'aborder les nouvelles pratiques de médiation, il est nécessaire de préciser la ce qui distingue celles-ci des médiations traditionnelles (DE BRIANT, PALAU, 1999). Ces dernières, abordées dans la section A, désignent les médiations interindividuelles ou institutionnelles qui s'opèrent sans être nommées comme telles (la religion, mais aussi l'image du maire dans les villages pour résoudre les problèmes de voisinage, etc.). Elles préexistent au phénomène des nouvelles médiations décrites dans la section B et concernant la mise en place volontaire d'actions visant à construire du lien social.

La première section (Section A) se focalisera donc sur la médiation traditionnelle comme mécanisme de la construction sociale. Après avoir analysé la médiation en tant que processus, nous en détaillerons les mécanismes à l'aide du constructivisme. Ces éléments nous apporteront une compréhension de l'insertion de la médiation traditionnelle dans la boucle de rétroaction des territoires.

Dans la seconde section (section B), nous examinerons alors les nouvelles médiations. Nous en préciserons les principaux critères de définition tout en rappelant leurs liens avec la médiation traditionnelle. Nous poursuivrons avec les implications politiques de ces nouvelles médiations comme renouvellement du processus de construction sociale. Nous porterons ensuite notre attention sur les trois groupes principaux : la médiation sociale, la médiation culturelle, la médiation environnementale. Nous ferons alors émerger leurs points communs structurant les nouvelles médiations comme champ social que nous retrouverons dans la médiation urbaine.

Section A : La médiation, processus de la construction sociale

Dans cette section, nous centrerons notre propos sur la médiation traditionnelle. Nous préciserons comment le constructivisme aborde la médiation au travers d'une boucle de rétroaction. Différents auteurs développent une approche qui permet s'inscrire dans la complexité des territoires.

1/ Approche théorique de la médiation

a) La médiation, un principe de construction de la société

La définition générique de la médiation est « *le fait de servir d'intermédiaire entre deux ou plusieurs choses*⁸³ ». Prise sous cet angle, la médiation est une notion polymorphe. Yves Palau et Vincent De Briant (1999) la considèrent comme l'ensemble des processus relationnels existants entre les individus, les groupes et la société qui participent de la création de la société, de liens sociaux. Les médiations du langage, de la loi, du droit, de l'école sont autant d'opérations de construction de la société, c'est-à-dire de liens sociaux. Nous pouvons aussi y faire figurer les ponts, les routes et tout artefact qui jouent un rôle social en produisant un usage commun et des images de référence. Par ce fait, les objets matériels peuvent devenir également médiateurs. Yves Palau et Vincent De Briant considèrent la médiation comme une relation dialectique entre les deux facettes d'une même réalité. Ils proposent deux médiations principales : la médiation interindividuelle et la médiation sociétale.

⁸³ www.cnrtl.fr, Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales du CNRS, consulté le 18 mars 2013.

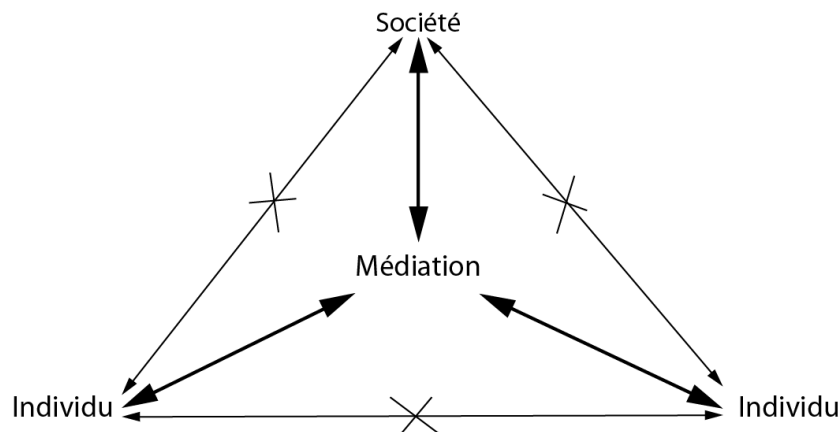


Figure 8. Le principe de la médiation, une interface interindividuelle et sociale.

Source : Maël Meralli-Ballou, 2013

La médiation interindividuelle repose sur la relation dialectique entre deux individus. La médiation sociétale ou la construction de la société se réalise à chaque fois qu'une médiation interindividuelle existe : c'est la création de valeurs communes, de symboles communs, d'un monde idéal commun comme base de la société. Cette forme de médiation n'est pas rattachée à la notion de conflit, elle existe en soi dans la société.

Les médiations interindividuelles immédiates construisent par addition et répétition la médiation sociétale. Cette dernière est issue des relations entre deux individus et produit des valeurs qui les transcendent. La médiation s'insère dans la production d'un sens collectif en instituant des relations interindividuelles.

De la même manière, Jean Caune (1999) dans son ouvrage sur la médiation culturelle reprend ce principe de construction de la société autour de deux axes :

« Le concept de médiation doit se concevoir dans la mise en rapport entre un axe horizontal, celui des relations interpersonnelles, et un axe vertical, celui d'un sens transcendantal qui oriente les rapports longs. C'est dire que la médiation comme projet social ne peut se contenter de forger des liens éphémères, elle doit aussi participer à la production d'un sens qui engage la collectivité » (CAUNE, 1999, p2).

Il développe son propos autour de trois notions qui recoupent cette conception. La première concerne les usages sociopolitiques : elle apparaît comme un moyen que se donne l'institution (juridique, politique ou culturelle) pour maintenir le contact avec ses administrés et imposer des représentations et des relations sociales par le biais de médias.

La deuxième approche est d'ordre théorique : la médiation « *est alors à envisager comme un phénomène qui permet de comprendre la diffusion de formes langagières ou symboliques, dans l'espace et le temps, pour produire une signification partagée dans une communauté.* » (Ibid., p2)

Enfin, la médiation peut être examinée comme un ensemble de pratiques sociales visant à construire un espace déterminé et légitimé par les relations s'y produisant. Par exemple, l'école est déterminée par la relation de transmission du savoir, qui est aussi sa légitimation.

Ces trois approches de la médiation renvoient au processus de la construction sociale dans la mesure où une relation interpersonnelle permet de faire émerger des éléments sociaux partagés.

Bernard Lamizet (2008) définit la médiation, dans le domaine des sciences de l'information et de la communication, comme « *la dialectique entre le singulier et le collectif* » : chaque individu « *a son identité propre, distincte et reconnaissable, mais, dans le même temps, l'ensemble des [...] (individus) se retrouve dans un projet collectif, dans un système collectif qui exprime une identité d'ensemble* » (LAMIZET, 2007, §16). Dans cette définition le langage reste « *la première manifestation de cette dialectique, puisqu'il structure (...) des normes collectives apprises et une pratique singulière du sujet d'énonciation* » (LAMIZET, 2008, p4).

Nous retrouvons dans ce passage, les deux aspects de la médiation, la dimension interindividuelle (« *pratique singulière du sujet d'énonciation* ») et la dimension sociale (« *normes collectives apprises* »). Cette médiation amorce la construction d'un monde commun composé d'un ensemble d'individus réunis autour d'une culture commune. Elle se réalise principalement dans le langage, principal outil d'objectivation, mais elle se matérialise également dans de nombreux artefacts, comme le paysage ou les journaux, en tant que supports de références communes.

b) Le processus de médiation matérialisé sous des formes variées

Nous constatons le processus de médiation dans différents domaines. Pierre Donadieu (2007, §13) présente le paysage sous cet angle :

« *Le paysage (...) est une notion relationnelle, un entre-deux qui crée le sens des étendues et des lieux visibles. C'est pourquoi il se présente comme un outil de*

passage entre le visible et l'invisible, entre l'objectif et le subjectif, entre la science et l'art, entre l'écologique et le symbolique, entre les espaces vus et vécus, entre le matériel et le spirituel, entre la totalité et les parties, et surtout entre la connaissance et l'action. »

Ainsi, le paysage est conçu comme un entre-deux, médiation entre le visible et l'invisible, qui crée le sens des étendues. Pierre Donadieu propose de considérer le paysage comme un artefact chargé de sens. La connaissance partagée du territoire nous informe sur sa dimension commune. Au travers de sa production, que ce soit dans le cadre de l'agriculture ou par une démarche de valorisation d'un espace naturel, les acteurs produisent une forme de langage visant à considérer le paysage comme un artefact, représentant la société.

Le journal peut être également un objet créateur d'une société ou participant de son institutionnalisation (AWAD, 2010, §3).

« Par son mode opératoire, qui est celui d'un rapport entre un lecteur et un texte, il (le journal) a permis au lecteur de s'imaginer au-delà de sa communauté d'appartenance immédiate. »

La force d'un journal est sa dimension écrite et répétitive qui permet de diffuser largement une information. Elle est ainsi partagée par une communauté plus large que celle produite par la relation interindividuelle.

Bernard Lamizet (2006) développe une thèse similaire en s'intéressant à la médiation d'un évènement. *« Un évènement n'est tout d'abord perçu comme tel uniquement parce qu'il est le résultat d'une médiation qui nous permet de structurer et de penser notre appartenance commune dans un espace de sociabilité défini par les mêmes codes. Dans les représentations du monde qu'ils mettent en scène, les médias participent d'une forme d'unification culturelle de la société autour d'une identité et d'une conscience politiques communes »* (Lamizet analysé par GORIN, 2011, §3). Les médias contribuent à la création d'un monde commun en proposant une lecture homogénéisée d'un évènement.

Paysages, journaux, médias : ces exemples proposent la médiation, comme processus de construction de la société.

À partir de cette définition, nous pouvons considérer que la médiation a toujours existé dans la mesure où les hommes élaborent un monde commun matériel et symbolique : c'est la médiation traditionnelle. Au travers des interactions et des échanges, les individus créent un monde de références : lors d'une relation interindividuelle, le monde commun est réduit à

deux personnes, mais lorsque l'école transmet un savoir, tous les enfants intériorisent des références communes. La médiation est alors constitutive de la cohésion sociale de la société. Même si elle intervient systématiquement dans toutes les relations, elle est plus ou moins importante, selon sa portée et le sens qui lui est rattaché. La médiation fait également partie des processus de la construction des territoires.

2/ La médiation, processus de construction des territoires

La réalité sociale n'est ni naturelle ni immuable. Elle se bâtit à travers l'action des hommes. Cette approche de la construction sociale par le courant constructiviste s'inscrit dans le prolongement de notre approche systémique du territoire. Elle affirme que l'acteur possède une place prépondérante dans le système territoire : il en est le principal protagoniste au travers de ses actions. Pour autant, le territoire forme un ensemble qui est plus que la somme de ses parties. Élaboré par l'intermédiaire des acteurs, il devient à son tour organisant.

Le constructivisme social se situe dans le courant relationniste visant à « dépasser » la distinction entre l'individualisme et l'holisme⁸⁴. Ces derniers, classiquement associés à Max Weber et Émile Durkheim. En effet, cette séparation semble inappropriée pour la compréhension des systèmes territoriaux.

L'approche holistique se focalise sur la dimension explicative de la structure sociale. Le déterminisme social établi par Durkheim (1894) dans « *Les règles de la méthode sociologique* » propose l'existence d'un facteur social qui s'imposerait aux individus. De même, Karl Marx considère que le comportement des hommes est également déterminé par une infrastructure sociale (l'organisation économique) et une superstructure sociale (l'ensemble des institutions sociales). Les phénomènes sociaux se comprennent grâce aux grandes structures sociales : système politique ou économique (le capitalisme), religion, fonctionnement de l'État, etc.

Cette conception théorique nous propose de prendre en considération la structure institutionnelle d'un territoire ou le système économique dominant. Dans notre cas, l'insertion dans l'économie globalisée est un facteur explicatif important de la métropolisation. De

⁸⁴ « Le programme relationnaliste ne « dépasse » pas dans une « synthèse » supérieure, selon une formule magique d'inspiration hégélienne courante en sciences sociales, l'opposition entre le collectif et l'individuel. Il "déplace" simplement notre regard sur elle, ce qui est différent, plus modeste. Il permet de traiter dans un même cadre ces deux dimensions » (CORCUFF, 2005).

même, nous avons vu que la structure institutionnelle de notre cadre d'étude, et notamment les modes d'élection des représentants ou sa complexité, explique le manque de représentations du territoire métropolitain. Mais, pour autant, ce facteur ne semble pas suffisant pour comprendre la place de la médiation dans la construction des territoires. L'holisme délaisse la prise en compte des relations interindividuelles et des individus. La théorie de l'individualisme repositionne l'individu au centre du questionnement.

Laissant une plus grande part d'autonomie aux acteurs, la sociologie compréhensive de Max Weber avance l'idée que les phénomènes sociaux sont le résultat de stratégies individuelles correspondant à des motivations personnelles. La médiation se situe dans cette approche où les « *comportements sont conçus comme des actions dotées de finalités* » (BOUDON, 1979, p52). En tant qu'action mise en place par des acteurs, la médiation résulte de relations interindividuelles ayant pour but de construire des références partagées socialement. De plus, les acteurs sont au centre du fonctionnement des territoires.

Nous trouvons dans la médiation la double facette de la construction sociale : la médiation sociétale qui transcende les individus et la médiation interindividuelle qui reste l'apanage des acteurs. Le processus de la médiation semble dépasser les approches holistes et individualistes pour intégrer la proposition relationniste (CORCUFF, 1995) invitant à une lecture des phénomènes sociaux comme une relation de codétermination et de covariation entre le collectif et les individus.

Pierre Bourdieu (1987) présente ainsi une posture intermédiaire avec le constructivisme structuraliste. En accolant ces deux termes perçus comme contradictoires, il reconnaît qu'il existe des structures indépendantes des acteurs capables d'orienter et contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Mais, les structures sociales sont produites par les individus. Cette relation dialectique entre les individus et le collectif se retrouve dans l'approche constructiviste : « *La société est une production humaine. La société est une réalité objective. L'homme est une production sociale* » (BERGER, LUCKMANN, 1966, p128). Pour Peter Berger et Thomas Luckmann (1966), l'homme produit la société qu'il expérimente par la suite comme une réalité extérieure, une réalité sociale qui lui préexiste. En partant du constat que le monde social est le produit de l'activité humaine, mais qu'il est également perçu comme extérieur à nous et naturel, Berger et Luckmann posent cette

question : « *Comment se construit cette réalité sociale ?* ». Ils proposent alors une explication du processus de production de la société que nous allons développer.

a) Le fonctionnement de la médiation, une boucle de rétroaction entre les individus et le collectif

Pour étayer leur thèse, les auteurs stipulent que « *les individus saisissent des processus sociaux comme des réalités objectives. La vie sociale est déjà là, et elle est toujours appréhendée comme une réalité ordonnée et significative* » (ibid., p16). De plus, les individus savent « *qu'il existe une correspondance continue entre mes significations et leurs significations dans ce monde, que nous partageons un sens commun de la réalité* » (ibid., p17).

Pour en arriver à cet état de fait, un monde social est perçu comme réel par l'individu qui s'y meut, avec un sens qu'il comprend et partage avec d'autres, Peter Berger et Thomas Luckmann décrivent une construction en quatre étapes :

- l'objectivation ;
- l'institutionnalisation ;
- la légitimation ;
- l'intériorisation.

Ces quatre étapes s'inscrivent dans une durée longue. Ce processus fonctionne sur plusieurs générations avant d'arriver à terme. Il est continu, car les individus objectivent en permanence leurs ressentis et intériorisent constamment les normes sociales.

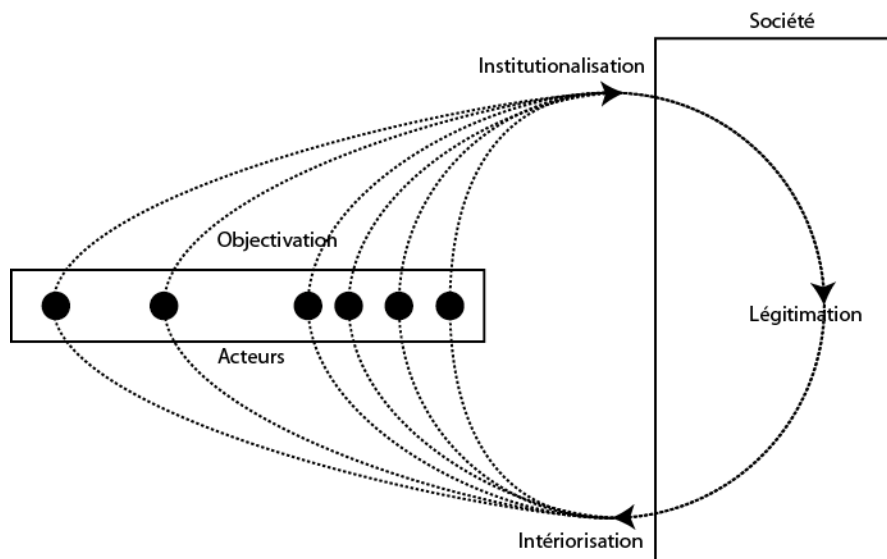


Figure 9. Le fonctionnement de la médiation, une boucle de rétroaction entre les individus et le collectif

Source : Maël Meralli-Ballou

1- L'objectivation

Cette étape consiste en l'extériorisation des ressentis personnels principalement grâce au langage. Chaque personne possède un ressenti propre devant la réalité. L'action d'exprimer ce ressenti aux autres membres de la société est appelée « extériorisation » ou « objectivation ». Elle peut s'exprimer oralement, mais également par l'écrit, par la production d'images ou encore à travers des expressions corporelles.

L'extériorisation est notamment nécessaire pour la création de figures-types de relations interpersonnelles, dites « typifications ». Leur assemblage aboutit à la construction d'une grille de lecture de la vie sociale. Elle permet d'agir de manière adéquate dans une situation précise répondant à l'une de ces « typifications ».

« La structure sociale est la somme totale de ces typifications et des modèles récurrents d'interactions établis au moyen de celle-ci. En tant que telle, la structure sociale est un élément essentiel de la réalité de la vie quotidienne » (ibid., p88).

Cette grille de lecture est ensuite partagée avec d'autres individus, intégrée et accumulée.

« En vertu de cette accumulation, un stock social de connaissances est constitué, transmis de génération en génération et rendu disponible pour l'individu dans la vie quotidienne. Je vis dans ce monde de sens commun, muni d'un corps spécifique de connaissances. Plus encore, je sais que les autres partagent au

moins une partie de cette connaissance avec moi, et ils savent aussi que je sais cela » (Ibid., p 99).

L'objectivation constitue ce partage de connaissances personnelles d'un individu avec d'autres. Cette étape de la construction sociale est également nommée extériorisation, car elle consiste à extérioriser des sentiments, expériences ou pensées qui ne peuvent être que personnels. La construction sociale débute par la réunion d'individus et la mise en commun de leurs ressentis. La médiation interindividuelle correspond à cette phase, décrite par Peter Berger et Thomas Luckmann, de création d'un sens commun, et comme cela est présenté dans la figure ci-dessous (cf. Figure 10).

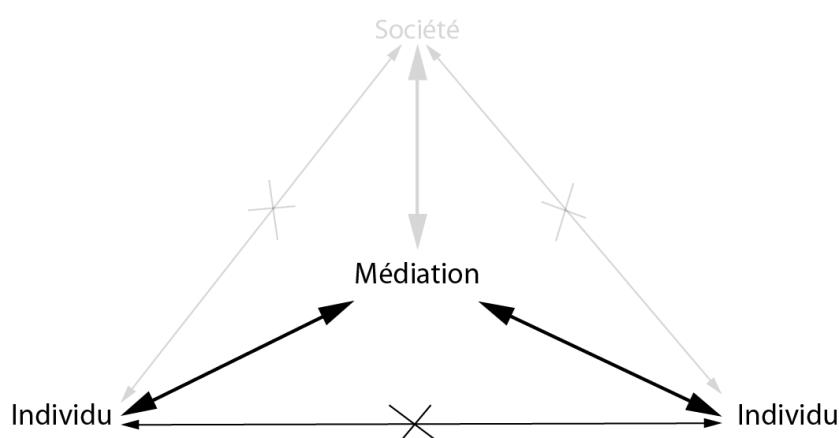


Figure 10. L'objectivation dans le processus de la médiation

Source : Maël Meralli-Ballou

La médiation interindividuelle correspond au processus d'objectivation. Elle restitue le phénomène de mise en lien de deux individus dans le cadre d'un échange. Par le langage ou un autre médium, les individus vont extérioriser leur subjectivité et la mettre en commun.

Dans le cadre de la construction d'un territoire, l'objectivation va se matérialiser sous de multiples formes. Les pratiques et les discours associés vont donner du sens à un espace au regard d'une communauté d'individus. Le territoire métropolitain va ainsi être objectivé, par exemple, par les navetteurs entre Lyon et Saint-Étienne. D'autres individus exprimeront les avantages de ce territoire au regard de la proximité de la campagne et de l'urbanisation limitée. C'est la mise en discours de l'espace géographique, dans ses composantes spatiales et sociales, matérielles et immatérielles, naturelles et anthropiques. La multiplication des objectivations finit par institutionnaliser des expressions individuelles.

2- L'institutionnalisation

L'institutionnalisation du processus d'objectivation découle de la « *routinisation* » des relations sociales. Pour pouvoir vivre dans un environnement relativement simple, la société propose des rôles que les individus adoptent naturellement. Nous ne réinventons pas constamment la fonction des membres de la famille ou de l'État. Nous « *routinisons* » nos relations sociales pour construire un cadre de vie stable dans lequel nous trouvons nos marques. L'homme établit cette institutionnalisation des relations sociales. Il construit des codes de conduites, des cadres primaires correspondant aux situations de la vie commune (GOFFMAN, 1974). Cependant, pour la génération suivante, les cadres primaires sont perçus comme naturels et allant de soi, car préexistants.

L'institutionnalisation provient de l'échange répété et continu de situations sociales similaires, de ressentis proches ou d'opinions sur un même objet. C'est un processus long, inconscient, qui introduit un sens commun partagé. Comme l'énonce Norbert Elias sur le quartier de Winston Parva, « *les opinions de chacun sur son quartier et sur les autres ne se formaient donc pas isolément ; elles étaient le résultat d'un échange continu d'opinions au sein de la communauté*⁸⁵ » (DUCRET, 2011, §36).

L'institutionnalisation est une co-construction d'un sens commun. Nous retrouvons ici l'apport des individus sur l'espace social. Les connaissances individuelles sont mises en commun. Elles sont appropriées par d'autres individus qui les partagent ensuite dans de nouvelles situations. L'institutionnalisation est plus que le regroupement d'opinions individuelles, elle est la constitution d'une réalité sociale partagée par tous. Cette étape correspond à la médiation sociétale comme réalisation d'un sens commun qui transcende les opinions et vécus individuels.

⁸⁵ ELIAS Norbert & SCOTSON John L. (1997), *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur d'une communauté*, Éditions Fayard, Paris, traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, p.76.

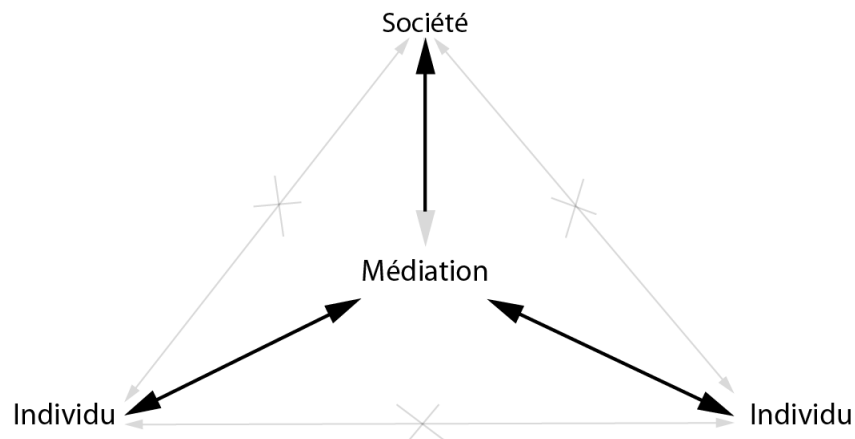


Figure 11. L'institutionnalisation dans le processus de la médiation

Source : Maël Meralli-Ballou

Dans le cadre du territoire, l'institutionnalisation consiste en l'acceptation par le plus grand nombre de son existence et son identification comme un cadre spatial et social. Elle va permettre de lui conférer des attributs partagés et connus par tous, les marqueurs territoriaux. Cette construction d'une représentation partagée apparaît bloquée dans le cas du territoire métropolitain lyonnais. L'articulation entre la médiation interindividuelle et la médiation sociétale ne fonctionne pas, comme nous l'avons constaté dans la première partie de ce travail (cf. supra, partie 1, chapitre III). Le manque d'objectivations partagées empêche l'institutionnalisation du territoire métropolitain.

Pourtant, cette étape de l'institutionnalisation est nécessaire, car elle fonde la société comme une réalité objective. Elle agit ensuite sur les individus comme cadre et le processus de la légitimation permet de maintenir la société dans la durée.

3- La légitimation

Le processus de légitimation donne un sens global à la société et une continuité tout au long de la vie de chaque individu. Il donne des explications sur l'existence même des réalités sociales. La légitimation stabilise l'ordre institutionnel au travers des fonctions de nomination et de rangement. Chaque chose est nommée et classée pour prendre place dans un ordre globalisant, rassurant. Pour cela, un ordre symbolique construit la légitimation :

« Il (l'ordre symbolique) est conçu comme la matrice de toutes les significations socialement objectivées et subjectivement réelles. La société historique entière et la biographie complète de l'individu sont considérées comme des événements prenant place à l'intérieur de cet univers. Ce qui est particulièrement important,

c'est que les situations limites de la vie de l'individu sont également englobées par l'univers symbolique » (BERGER, LUCKMANN, 1966, p176).

Cet univers symbolique est élaboré à l'aide de procédés qui offrent une connaissance et une structuration générales du monde comme la religion, la politique ou les sciences. Il construit « *ce que Durkheim appelle le conformisme logique, c'est-à-dire « une conception homogène du temps, de l'espace, du nombre, de la cause, qui rend l'accord possible entre les intelligences » » (BOURDIEU, 1987, p.407).* Une légitimation efficace intègre les situations limites dans l'ordre symbolique global. Toutes les actions qui sortent du cadre des conventions sociales existantes trouvent une place dans le sens général de la société. Les justifier et proposer des solutions inclusives ou exclusives font partie du travail de légitimation.

Cette étape de la construction sociale vise à structurer et maintenir la cohérence sociale obtenue par l'institutionnalisation. Elle va constituer dans la création d'un discours englobant, mais également dans les structures institutionnelles qui portent ce discours. La légitimation va également entériner les rapports de force au sein d'un champ social. Les relations interindividuelles et les échanges qui ont façonné le capital social, culturel et symbolique des individus vont être formalisés dans des normes collectives (lois) ou des obligations sociales (par exemple, la réciprocité du service rendu) tributaires de valeurs partagées ou de relations d'autorité. L'ensemble de ces différents liens structure les relations entre les individus. Cet univers symbolique peut être produit collectivement, comme les mythes, ou au contraire pour légitimer la domination d'un groupe (BOURDIEU, 1987, p408).

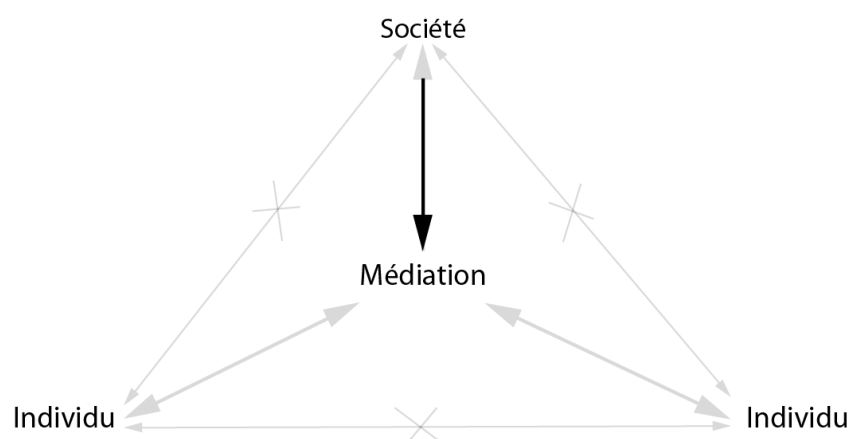


Figure 12. La légitimation dans le processus de médiation

Source : Maël Meralli-Ballou

Norbert Elias nous apporte un concept supplémentaire pour comprendre le résultat de la légitimation. Il appelle configuration, une structure sociale isolable formée d'être humains. Celle-ci se maintient dans le temps, car tous les individus sont liés par des relations d'interdépendance : chacun d'entre eux est associé aux autres par de multiples liens (relations économiques, familiales, de voisinage, etc.). L'interdépendance permet de maintenir les configurations dans des états de stabilité dynamique. Même si des luttes de pouvoir les traversent, les configurations perdurent. Pour Norbert Elias, la liberté individuelle s'inscrit dans ces relations d'interdépendances qui limitent ce que chaque individu peut décider ou faire. Il utilise la métaphore du jeu qui « *n'est autre qu'une configuration particulière, où les individus sont unis par des liens d'interdépendance qui donnent sens à leurs actions.* » (HEINICH, 2010, p76). La légitimation de règles ou loi permet de constituer des configurations sociales stables dans lesquelles s'inscrivent les pratiques sociales.

La notion de champ social développée par Pierre Bourdieu fait référence à une idée similaire, c'est-à-dire à une autonomisation d'une partie de la sphère sociale. Son approche inclut les rapports de force entre les individus au sein d'un même champ. Les notions de pouvoir et de lutte sont essentielles pour comprendre les structurations des champs. Bourdieu distingue quatre formes de capital structurant les rapports de forces :

- le capital économique qui rassemble l'ensemble des moyens économiques possédés par un individu ;
- le capital culturel qui renvoie à la connaissance, à la possession d'objets culturels ou de diplômes ;
- le capital symbolique, obtenu par l'appartenance à des groupes reconnus socialement (parti politique, religion, etc.) ou par des postures considérées symboliquement ;
- le capital social est « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance* » (BOURDIEU, 1980, p. 2).

La valeur sociale de chaque capital est légitimée par un discours englobant. Le capital de chaque individu constitue des ressources qu'il pourra utiliser pour atteindre ses objectifs dans une démarche rationnelle. Pour James Coleman, « *le capital social est inhérent à la structure des relations entre les acteurs* » (Coleman J., 1988, p. 101). Cet auteur différencie le capital

humain qui est propre à chaque individu du capital social qui est lié aux relations entre les individus. Ainsi, le jeu d'acteurs est façonné par l'ensemble des relations entre les individus qui constitue à la fois des ressources et des contraintes : c'est le capital social. Il est mobilisé par les acteurs comme ressources pour atteindre leurs objectifs.

Ces éléments nous aident à comprendre l'émergence des territoires. Pour Bourdieu, le champ n'est pas territorialisé ou spécifiquement spatialisé. Il s'agit plutôt du champ économique, politique ou journalistique. L'analogie du jeu de Norbert Elias renvoie à une situation spatialisée, mais qui reste secondaire. Pourtant, notre définition du territoire peut correspondre à une partie de la sphère sociale autonome et spatialisée. D'ailleurs Emmanuel Négrier s'appuie sur les configurations pour analyser la question métropolitaine (2005), notamment sur le territoire montpelliérain. En effet, en tant que champ ou configuration, le territoire possède une structure interne cohérente, il est traversé par des jeux d'acteurs. Les relations entre les acteurs dépendent du capital accumulé par chacun et de leur disposition à lutter pour la conservation de leur statut ou le changement. Les relations entre les acteurs sont tributaires de la structure sociale, mais ils en sont également à l'origine. En tant que configuration, les territoires émergent suite aux actions d'acteurs. L'accumulation d'actions territorialisées finit par produire une cohérence aux territoires.

La mise en place d'institutions va produire et entretenir un discours sur sa naturalité, son inscription dans l'histoire, la naturalité de ses frontières. La production d'objets matériels, comme des cartes, va participer à la constitution d'un imaginaire commun. Ainsi, le territoire métropolitain lyonnais souffre d'un déficit de légitimation. Un discours économique dominant l'associe au nouveau territoire d'action pour le développement économique. Les structures institutionnelles ne sont pas connues et les discours associés à sa construction sont confus. La médiation urbaine doit contribuer à la création de représentations partagées afin de produire un univers symbolique cohérent, intériorisé par les individus.

4- L'intériorisation

L'intériorisation de la société objectivée est définie comme l'installation durable des individus à l'intérieur de la société. Il s'agit donc d'intégrer les typifications et les schémas de pensée de la société et leurs justifications au travers de l'ordre symbolique. Berger et Luckmann précisent deux principaux modes d'intériorisation : la socialisation primaire renvoie à l'enfance grâce à laquelle l'individu devient un membre de la société et la socialisation secondaire incorpore un individu déjà socialisé dans de nouveaux secteurs de la

société, au travers de nouvelles expériences ou d'apprentissages théoriques. Ces processus d'intériorisation se poursuivent tout au long de la vie des individus et sont réajustés à chaque expérience individuelle. Nous retrouvons dans cette ultime étape de la construction de la société, le concept de l'habitus de Pierre Bourdieu. En effet, il considère que les individus intègrent des dispositions sociales. Il utilise également les notions d'habitus primaire pour désigner nos premiers apprentissages et habitus secondaires pour intégrer les apprentissages plus tardifs. L'habitus est différent selon les individus d'un même groupe, car il se compose de l'intériorisation d'une combinaison de champs : classe sociale, famille, religion, etc. Même si des individus peuvent posséder des habitus proches, ceux-ci restent distincts et susceptibles d'évoluer dans le temps. De plus, l'intériorisation ou l'habitus constitue un facteur explicatif important des comportements individuels, mais laisse une marge de manœuvre aux individus qui peuvent choisir de respecter les cadres classiques intériorisés ou de ne pas les respecter.

L'intériorisation correspond à la dernière étape de la médiation en diffusant les normes sociales auprès des individus. Elle fait référence au caractère organisant de la société en structurant les comportements individuels.

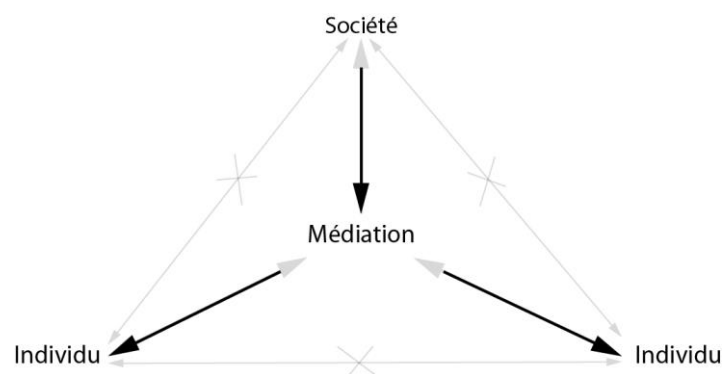


Figure 13. L'intériorisation dans le processus de la médiation

Source : Maël Meralli-Ballou

Des formes distinctes d'intériorisation existent. Nous pouvons reprendre la distinction faite par Tönnies (1922) entre communauté et société. La première renvoie selon lui à une intériorisation importante où les individus possèdent une conscience très proche et sont socialement très intégrés. Au contraire, la seconde reflète une société très individuelle où l'intériorisation est faible. Cette distinction entre société traditionnelle et industrielle est reprise par Georg Simmel (1923) pour qui la métropole produit des individus libres, objectifs, mais possédant des relations basées sur des liens faibles. L'intériorisation d'un univers symbolique est moins profonde, chaque individu possédant une sphère de références propres qui vide l'espace de son sens symbolique partagé. L'école de Chicago reprend ce thème et

Robert Park (1952) considère la ville comme une mosaïque de microsociétés. Elles assurent ainsi pour chaque individu la possibilité de trouver ou composer son milieu. Par contre, cette configuration induit une intériorisation faible. La production d'un lien symbolique entre ces différents milieux n'a rien de naturel, c'est le domaine du politique (GRAFMEYER, JOSEPH, 1979, p14).

b) Une boucle de rétroaction non-linéaire

Cette boucle de rétroaction entre les individus et le collectif explique le fonctionnement dialectique entre les individus et la société. La médiation prend place dans ce double mouvement continu et non linéaire.

Anthony Giddens, tout en partant du caractère réflexif des individus, met en avant que les *« propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois des conditions et des résultats des activités accomplies par les agents qui font partie de ces systèmes »* (GIDDENS, 1987, p15). Cette approche propose une boucle de rétroaction analogue à celle du territoire. Les acteurs, au travers de leurs actions, modèlent le système qui devient à son tour organisant pour les acteurs. La théorie d'Anthony Giddens rejoint notre approche systémique en abordant la question des effets des actions individuelles sur la structure du système. En dépassant les limites spatiales et temporelles immédiates de leur cadre, les actions entraînent des conséquences fortuites sur la structure. Ce phénomène rend la complexité du système difficile à appréhender avec *« l'infinité de relations qui lient les acteurs, les objets de l'espace géographique, la multitude de boucles de rétroaction qui font évoluer des systèmes imbriqués aux limites floues »* (MOINE, 2006, p116).

Norbert Elias décrit également ce processus en évoquant la naissance d'un *« phénomène que personne n'a explicitement voulu ou programmé, mais qui découle néanmoins des ambitions et actions d'un grand nombre d'individus »* (ELIAS, 1975, 102). Il insiste ainsi sur le caractère imprévisible des actes, mais il y apporte une nuance supplémentaire. Les configurations sociales peuvent être modifiées par l'action d'un grand nombre d'individus, même si leurs intentions initiales étaient autres. Il prend pour exemple la création de l'État centralisé. Ce n'est qu'à la suite d'une multitude d'actions étalées sur un temps long que l'État français s'est constitué.

Cette approche de la complexité et de la multiplicité des boucles de rétroaction correspond à notre approche systémique du territoire. Elle considère que le tout est plus que l'agrégation de ses parties et que les relations entre les individus entraînent des conséquences qui les

dépassent. Comme pour l'exemple de l'État français, un territoire ne se décrète pas, mais se construit dans la durée : l'accumulation d'actions finit par assembler toutes les composantes du territoire et leur donner une cohérence. La médiation procède ainsi d'un processus non linéaire qui, par accumulation et répétitions, participe à la construction des territoires. Dans le cas de la création du territoire métropolitain, l'évolution des pratiques sociales inhérentes à son origine n'a pas pour objet de le construire. Pour autant, elle participe pleinement de la construction de l'espace géographique. *A contrario*, des acteurs peuvent souhaiter l'émergence du territoire métropolitain lyonnais. Ils agissent alors en ce sens au travers, entre autres, de la médiation urbaine pour le construire.

c) La médiation, une partie du processus de la construction des territoires

Le processus de construction sociale développé par Peter Berger et Thomas Luckmann nous apporte une manière de comprendre le fonctionnement de la médiation. La médiation est ce double mouvement, cette mise en lien entre le particulier et le collectif, l'individu et la société. La médiation procède de cette dialectique d'institutionnalisation de la subjectivité et de l'intériorisation de l'objectivité.

La médiation interindividuelle est le partage de ressentis individuels. Elle procède de la construction d'un sens commun entre acteurs. L'objectivation répétée participe de la mise en commun pour institutionnaliser une vision du monde. Cette médiation interindividuelle devient sociétale lorsqu'elle transcende les rapports horizontaux lors de l'institutionnalisation : ce n'est plus une somme d'intériorités, mais une véritable entité sociale. Dans le cadre des territoires, c'est le passage de territoires de vie au territoire, comme entité sociale reconnue. Cette médiation permet le passage d'une appropriation individuelle à une appropriation collective en donnant un sens partagé aux marqueurs territoriaux.

La médiation sociétale renvoie au double processus d'institutionnalisation et d'intériorisation. Les symboles mis en commun font désormais partie de la structure sociale en structurant, organisant les individus. L'intériorisation procède de cette capacité à assimiler les symboles ou lieux emblématiques.

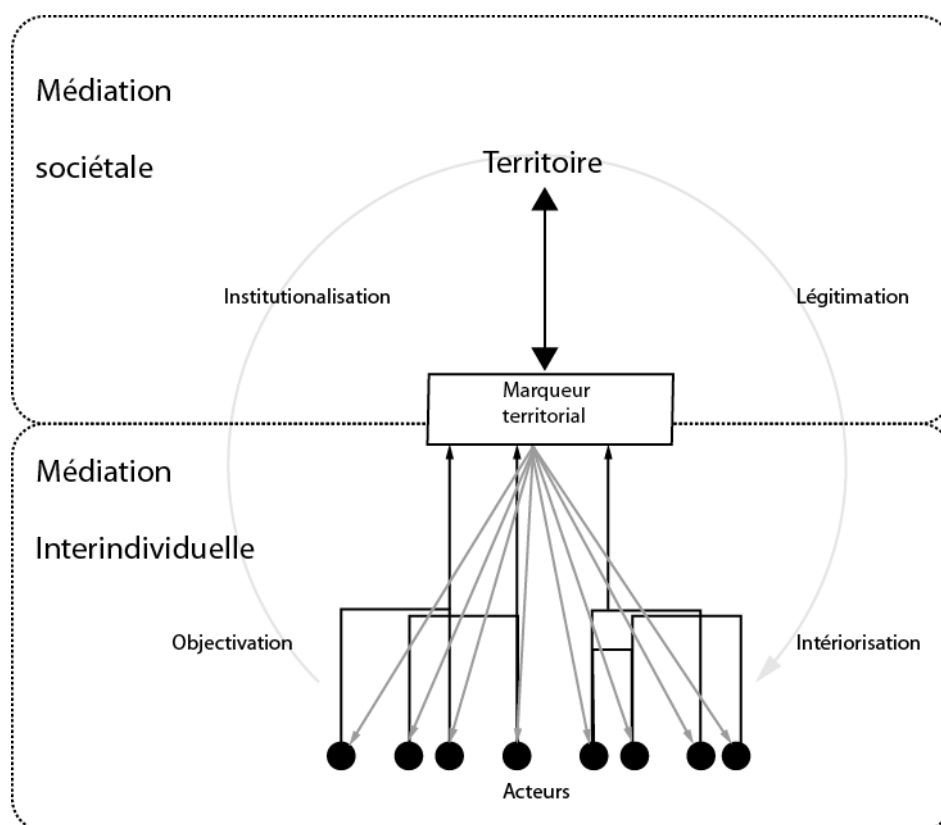


Figure 14. La médiation interindividuelle et la médiation sociale : les deux facettes d'un même processus.

Source : Maël Meralli-Ballou

Nous retrouvons dans la médiation, le processus de construction des représentations des territoires. Les marqueurs territoriaux en sont les outils en devenant le tiers permettant la mise en lien. Le paysage devient par exemple l'incarnation matérielle d'un territoire. Sa reproduction évoquera, pour la majorité, le dit territoire. Il fait le lien symbolique entre les dimensions sociales et spatiales et permet de rendre appréhendable ce territoire. Cette appropriation des représentations devient ensuite naturelle. Les représentations territoriales positionnent les territoires comme une réalité objective. Elle encadre notre vie quotidienne, structurant notre rapport au monde. Elle entretient le vivre ensemble en proposant des symboles partagés par exemple. Elle construit les identités en élaborant la relation d'identification commune avec un espace. La médiation fait bouger les territoires dans leur dimension symbolique en structurant les pratiques. Elle participe activement à leur évolution au même titre que les transformations des pratiques spatiales ou sociales ou de la modification des institutions.

La constitution de liens forts présents dans la définition de la communauté de Tönnies réfère à une médiation dont les quatre étapes seraient très intégrées. C'est-à-dire où les

représentations individuelles et les représentations sociales seraient très proches. Dans le cadre du territoire métropolitain, le manque de représentations partagées relève de la faible efficacité de la médiation traditionnelle.

La médiation traditionnelle renvoie donc à ce processus naturel de la construction d'un sens partagé. Il est inhérent à toute société humaine et participe à la création d'un univers symbolique commun. La médiation urbaine, quant à elle, renvoie à la légitimation volontaire d'un univers symbolique. Nous retrouvons dans le champ des nouvelles médiations ce processus conscient et volontaire de mise en œuvre de médiation.

Section B : Les nouvelles médiations, une notion polymorphe

Les nouvelles médiations sont une réponse aux problèmes sociaux et aux défaillances des systèmes de médiation traditionnelle. Nous nous interrogerons dans un premier temps sur les définitions des nouvelles médiations. Nous nous pencherons à cette occasion sur la pensée politique induite autour de cette émergence.

Dans un second temps, nous présenterons les différentes pratiques existantes. Nous conclurons en précisant leurs caractéristiques communes permettant de définir le champ des nouvelles médiations.

1/ Les nouvelles médiations : une réponse aux défaillances de la médiation traditionnelle.

Les lieux de régulation sociale comme la famille ou l'école perdent peu à peu leur légitimité dans la construction de la société et son maintien (BONAFE-SCHMITT, 1997, §45). Depuis les années soixante-dix, la médiation en tant que nouvelle forme d'intervention, conscientisée et volontaire, émerge. Elle s'insère dans tous les champs de la société : famille, justice, culture, dans les « *quartiers sensibles* », etc.

a) Définition générale

Les nouvelles médiations désignent « *la pratique sociale proliférante et polymorphe, issue dans la plupart des cas de rupture de communication, des opacités et des blocages d'un système social compliqué à l'extrême, de la sophistication des appareils administratifs et juridiques* » (PAILLET, 1982, p6).

Les actes du séminaire de Créteil définissent ainsi la médiation : « *processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose* » (Délégation interministérielle à la ville, 2000, p128).

Cet aspect de la médiation correspond à la médiation dite nouvelle. Nous allons l'aborder plus en détail pour en éclaircir les différents usages.

1- Les principales caractéristiques des nouvelles médiations

Nous repartirons de la définition proposée par Michèle Guillaume-Hofnung (2009, p76), c'est-à-dire la médiation comme « *mode de construction et de gestion de la vie sociale grâce à l'entremise d'un tiers, neutre, indépendant sans autre pouvoir que l'autorité que lui reconnaissent les médiateurs qui l'auront choisi et reconnu librement* ».

Dans cette définition, il faut prendre tout d'abord en compte la notion de tiers impartial, indépendant, neutre et sans pouvoir autre que celui reconnu par les médiateurs. Le médiateur⁸⁶ doit être impartial, sans *a priori* pour une des parties ; neutre, sans désir d'infléchir le résultat vers une solution estimée comme bénéfique ou au profit d'une mission complémentaire (justice, sécurité, social, assistance...) ; indépendant par rapport aux médiateurs et à leur environnement (institution, voisin, connaissance...) ; enfin sans pouvoir.

Toutefois, les pratiques dites « *de médiation* » font souvent appel à des « médiateurs » institutionnels (le médiateur de la république, de l'éducation ou le médiateur des enseignes de distribution pour le service après-vente...), dépendants d'une institution ou possédant un pouvoir comme le médiateur judiciaire. À partir de cette définition, Michèle Guillaume-Hofnung rappelle que théoriquement la médiation doit être pratiquée uniquement par la société civile : associations, citoyens, professionnels.

Il faut ajouter une éthique de la médiation se tournant vers la reconnaissance de la valeur de l'autre, sans pour autant nier les éventuelles oppositions ou la découverte de valeurs communes inconnues. À la notion d'altruisme, Michèle Guillaume-Hofnung ajoute la notion d'éthique de la responsabilité (« *j'ai à répondre d'autrui* »). Dès lors, la communication n'est pas unilatérale, mais un dialogue tripartite qui doit permettre de faire évoluer des conflits ou des situations binaires vers une relation ternaire porteuse de nouveauté ou de nouvelles solutions et d'un renouvellement de la pensée. L'aspect éthique de ce postulat se comprend lorsque nous évaluons les conséquences d'un système qui nie les conflits : « *C'est le propre de la pensée totalitaire de concevoir une fin des conflits* (ARENDT, 1989) ». La médiation suppose que le conflit fasse partie du processus de développement d'une société. Ainsi, si les conflits ne servent pas à définir la médiation, celle-ci contribue à les résoudre. Elle les perçoit d'une manière propre au travers d'une vision de la complexité du phénomène humain.

⁸⁶ Le médiateur renvoie à la personne physique qui organise la médiation entre les médiés.

2- Les « nouvelles médiations», une branche de la médiation

À cette approche des nouvelles médiations, il semble que nous pouvons ajouter une vision différente et complémentaire. Jean-François Six (2002) propose lui aussi une médiation éthique basée sur des valeurs similaires à celles de Michèle Guillaume-Hofnung. Il refuse en revanche l'incarnation de la médiation par un tiers. Il propose une médiation où le tiers est la relation entre les parties, leurs conflits, leurs dialogues. C'est ce qui les relie. Il en arrive à une définition légèrement différente :

« La médiation est une démarche librement décidée, par laquelle une personne ou un groupe entreprend, devant soi-même ou devant autrui (le catalyseur de la médiation) une dynamique de lien. Cette démarche requiert un certain dessaisissement de soi. Elle a pour but d'accéder à une perspective nouvelle et de construire un meilleur univers relationnel » (MUSSAUD, SIX, 2002, p110).

Dans cette définition, les auteurs proposent une médiation sans médiateur, qui laisse toute leur place aux médiés, qui, dans le discours et le « dessaisissement de soi », trouvent par eux-mêmes une solution. Ce dessaisissement de soi est une prise de recul par rapport à une situation qui doit permettre d'ouvrir sur un nouvel horizon, et débute souvent par une remise en cause de soi-même.

Cette approche de la médiation s'inscrit dans une perspective esthétique environnementale (BLANC, 2008) qui accorde une place privilégiée à l'expérience esthétique. *« Il s'agit de transformer l'observation distante et essentiellement visuelle de l'environnement en une immersion sensorielle globale de l'environnement. L'esthétique de l'engagement de Berleant⁸⁷ valorise l'activité plutôt que la passivité, l'implication que la mise à distance, le caractère situé de l'expérience vécue (la situation) plutôt que le détachement. »* (BLANC, LOLIVE, 2009, p286). La construction sociale est du domaine du subjectif, de la relation interindividuelle, avant d'être commune. L'approche esthétique de Nathalie Blanc renvoie à la dimension subjective des relations individuelles détenant une dimension sociale lors de leur partage. Elle la définit dans la continuité d'une *« perspective pragmatiste axée sur l'agir politique »* (Ibid.). L'individu, en tant qu'acteur politique, possède une capacité d'initiative pour conduire une action et une réflexivité pour lui donner du sens. Il n'est plus passif dans

⁸⁷ BERLEANT A. (1991), *Art an Engagement*, Temple University Press, Philadelphia ; BERLEANT A. (1992), *the Aesthetics of Environment*, Temple University Press, Philadelphia.

les situations de vie sociale, mais participe à sa construction, l'expérience vécue dans la médiation statuant sur la validité sociale du processus.

Cette conception de la médiation semble intéressante, car elle s'extrait du concept de médiateurs, la médiation étant ramenée au phénomène. Elle fait plutôt référence aux expressions de catalyseur, de facilitateur de médiation entre les médiés. Même si dans les cas pratiques, le résultat semble le même - une personne intervient dans la résolution d'un conflit - l'approche portée par Jean-François Six et Véronique Mussaud est différente. Elle nous intéresse, car elle rappelle les racines de la médiation nouvelle. C'est bien la construction de la société au travers de la création d'un sens commun objectivé qui en est à l'origine. Grâce à la parole, d'une expérience partagée, chaque protagoniste objective son point de vue. La médiation permet de dépasser le stade conflictuel pour arriver à institutionnaliser la solution : acceptée par les deux parties, elle devient recevable socialement. Elle est légitimée à l'échelle du groupe social intervenu dans la médiation au travers d'un vécu commun, encadré par un médiateur.

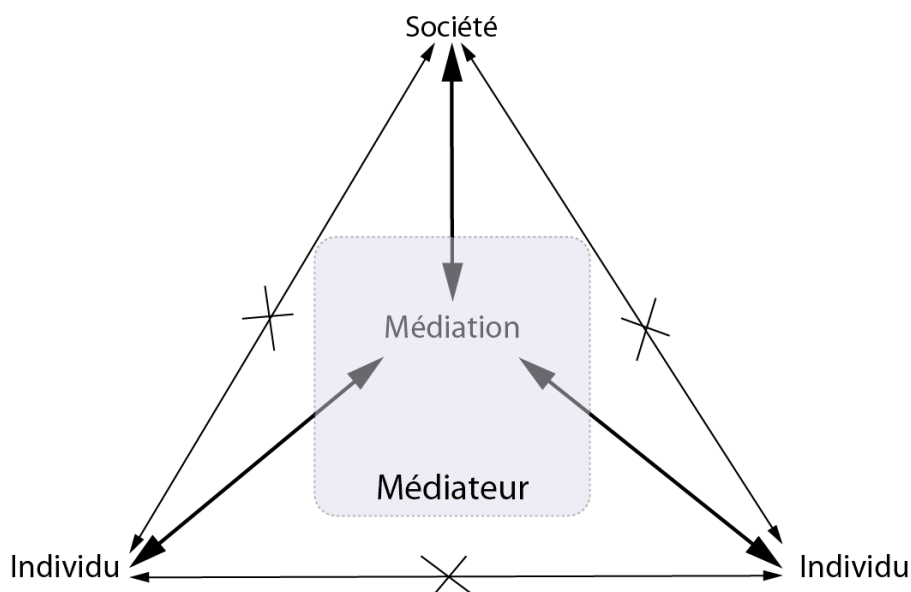


Figure 15. Fonctionnement des nouvelles médiations : un accompagnement de la médiation traditionnelle par le biais d'un médiateur

Source : Maël Meralli-Ballou

Les nouvelles pratiques de médiation font référence à une prolifération d'actions protéiformes. Il nous semble nécessaire de parcourir les principales pour illustrer la définition que nous venons d'en donner. Cela nous servira également à qualifier la médiation urbaine en précisant par la suite quelles pratiques la concernent plus particulièrement.

b) La médiation, une nouvelle manière de « faire société »

Les nouvelles médiations ont pour point de départ la crise des institutions sociales et politiques traditionnellement basées sur les notions de représentation, de délégation ou de subordination hiérarchique : familles, écoles, entreprises, églises, partis politiques, syndicats, etc. (BONAFE-SCHMITT, 1997 ; PALAU, 1996). Ces médiateurs traditionnels ne sont plus reconnus comme légitimes, car ils sont confrontés à de nouvelles logiques individuelles, partielles, particulières, qui constituent d'autres manières de faire société.

La médiation devient alors un nouveau principe de construction de la société au travers de l'émergence d'un tiers entre l'État et le citoyen. Elle se développe en réaction à la perte de la légitimité de la représentation démocratique.

Les nouvelles médiations cherchent des cadres différents plus légitimes que les institutions pour construire la société.

« La construction idéologique qui fonde la technique de la médiation ne peut être comprise qu'en référence à trois de ces éléments constitutifs : l'exigence d'une société civile comme sphère autonome entre l'État et l'individu, l'idéal participatif comme revitalisation de l'espace démocratique ; la valorisation de l'association, acteur principal d'un nouveau jeu social. Sans ces trois éléments, la médiation sociale apparaîtrait comme simple technique de gestion des conflits. Ils lui donnent sa dimension politique en l'inscrivant dans un courant théorique alternatif de la tradition républicaine, au nom d'une démocratie plus directe qui prétend répondre à la crise de la représentation (PALAU, 1996, p 614) ».

Nous retrouvons, dans l'analyse d'Yves Palau et dans l'observation des pratiques de médiation présentées auparavant, cette volonté d'individus de proposer d'autres cadres pour la construction de la société : la médiation intervient autour d'une problématique commune, des individus adhèrent librement à un processus représenté par une personne neutre.

Les nouvelles médiations considèrent que les institutions ne sont plus capables d'offrir une réponse satisfaisante aux problèmes de la vie quotidienne. Les problèmes de vivre ensemble ne sont plus résolus par des normes sociales établies. Grâce aux nouvelles médiations, d'autres liens s'élaborent entre les individus et des processus de régulation se construisent.

La médiation est donc constitutive d'un lien social structurant pour les citoyens (les médiés) dans un processus (la médiation) incarné par un médiateur, représentant une structure médiatrice. Elle propose, de ce point de vue, une nouvelle forme de distribution du pouvoir. Dans cette configuration, l'État prendrait une place de médiateur. Cette nouvelle forme de régulation sociale semble une remise en cause du système républicain ; elle repose la question de la définition de l'intérêt général.

1- Intérêt collectif et intérêt général

L'idéologie de la médiation induit l'intervention d'un tiers entre l'État et les citoyens pour former un trait d'union en vue d'aboutir à des solutions plus satisfaisantes pour la gestion de la société. Elle refuse l'existence d'un État indépendant porteur de ses propres intérêts et déconnecté des besoins de ses administrés.

Cette remise en cause de l'État, comme structure indépendante, extérieure à la société et organisatrice de l'intérêt général, a pour objet de déterminer le bien commun de la société par la constitution d'un intérêt collectif.

« L'intérêt collectif défendu par les associations possède une consistance propre : s'interposant dans le face-à-face État / société civile, les associations médiatisent leurs relations et dépassent leurs oppositions. Les intérêts particuliers, qui gravitent dans la sphère privée, peuvent se trouver coagulés dans l'espace associatif par un intérêt collectif puis agrégés dans la sphère publique pour former l'intérêt général » (CHEVALIER, 1981, p100).

Cet intérêt général est composé des aspirations plurielles de la société en opposition à un intérêt général trop uniforme porté par une structure étatique indépendante. Il est formé de l'agrégation d'intérêts individuels. Contrairement à l'intérêt général décidé par l'État dans une légitimité indépendante, détachée des individus, l'intérêt collectif est tiré des attentes individuelles. L'intérêt collectif se pose ainsi contre l'intérêt général décrété par l'État. Il en modifie la nature. Dans le cas de l'intérêt collectif, l'État est médiateur entre les différentes forces avec lesquelles il compose. *« Le système public n'est plus traité comme un îlot coupé du reste de la société et obéissant à une logique fondamentalement différente. Il y a des volontés transversales et communes qui régissent l'ensemble des activités sociales (Ibid., p99) ».* L'État ne décide plus de l'intérêt général à partir de la légitimité que lui confère la démocratie représentative, il compose l'intérêt collectif avec la société civile. L'intérêt

général en tant qu'idéal absolu porté par l'État est remplacé par un intérêt général construit par l'agrégation d'intérêts collectifs.

La médiation est donc porteuse d'un processus de réappropriation par les administrés de l'espace social dont ils ont été expropriés au profit des institutions publiques. Mais ce processus pose aussi la question de la représentativité, la constitution de structures intermédiaires pouvant conduire à une surreprésentation des catégories sociales les mieux structurées au détriment de catégories sociales moins armées.

Cette légitimation de l'intérêt collectif par rapport à l'intérêt général par la médiation fait écho à la défiance des citoyens envers l'État. La recherche de nouvelles manières de construire la société renvoie à l'entrée dans le « *postmodernisme*⁸⁸ ».

2- La médiation, un processus « postmoderne »

L'apparition des nouvelles médiations est constitutive de l'entrée de la société dans le postmodernisme au sens de la perte de sens des grands récits (LYOTARD, 1979). « *Les stratégies narratives destinées à fonder les discours et les pratiques, les « grands récits » [...], c'est-à-dire les métadiscours de légitimation qui étaient destinés à assurer le fonctionnement « normal » des discours à vocation cognitive et morale, et plus largement le recours à la légitimation, ne fonctionnent plus* » (BESSE, 2004, §7), comme la croyance dans le progrès ou le sens de l'histoire. Cette perte de légitimité est également avérée concernant les institutions porteuses de ces récits. En effet, ces dernières ne sont plus crédibles puisqu'elles n'apportent plus un projet clair pour le futur. Cette crise de la croyance porte également sur la capacité des institutions à jouer leur rôle de régulateur social (BONAFESCHMITT, 1997, §45). Les symboles communs perdent de leur valeur et de leur visibilité, les règles sociales établies ne sont plus reconnues. La dégradation des repères sociaux entraîne une difficulté à vivre au quotidien que les nouvelles médiations essayent de pallier.

La médiation apporte ainsi de nouveaux outils pour répondre à cette crise de légitimité. Dans les nouvelles médiations, une personne se propose de construire avec les médiés une solution sur mesure. Cette demande de sur-mesure répond à une complexification des situations individuelles à laquelle la société n'arrive plus à faire face. « *Cette morale postmoderne doit compléter les morales traditionnelles en tenant compte du singulier des*

⁸⁸ Nous ne nous attarderons pas sur les débats sur cette notion, mais nous souscrivons à l'idée qui considère que le postmodernisme est une phase succédant à l'époque moderne, même si certains auteurs contestent cette définition comme Bruno Latour.

situations, la sollicitude ou une sagesse pratique » (GUILLAUME-HOFFNUNG, 2000, p97). Mais cette médiation demande de la part des intéressés un travail personnel de remise en cause de leur point de vue, d'échange, de compréhension de la complexité de l'autre, de « *dessaisissement de soi* », pour reprendre les mots de Jean-François Six et Véronique Mussaud (2002). Au lieu d'accepter une solution toute faite, proposée par une institution, les médiés doivent construire leur propre sortie de crise. La médiation devient elle-même une source de complexité.

La multiplication des médiations entraîne une complexification des constructions identitaires individuelles de la même manière que celles-ci constituent à leur tour une condition de l'accroissement des médiations. Ainsi ce système conforte l'homme dans son autonomie au nom d'une liberté plus grande, mais plus ardue (EHRENBERG, 1998).

Les médiations remplissent une fonction de nature thérapeutique afin d'accompagner l'individu dans sa recherche d'inscription dans la société. Elles proposent des clés de lecture, de compréhension et de construction individuelle. C'est pourquoi leur accroissement est le moteur de cette autonomie qui rend si éprouvante la recherche de soi. En construisant des solutions adaptées à chaque situation, la médiation propose une solution personnalisée constitutive de liens faibles (ASCHER, GODARD, 1999). D'autre part, cette efficacité à l'échelle individuelle remet en cause les grands principes structurants d'une société dans son ensemble. En effet, une réponse trouvée et adoptée comme légitime par un groupe ne le sera pas systématiquement par un autre groupe, ou dans le cadre d'une nouvelle situation. La médiation rejette dans les relations sociales toute forme de pérennité en proposant des solutions nouvelles pour chaque situation. Les médiations sont ainsi révélatrices d'une condition majeure de la société « postmoderne ».

Dans le social par exemple, les problèmes sociaux ne sont plus traités par de grandes catégories, mais au travers d'une stratégie de projet individuel ou collectif. « *D'une logique d'assistance, le travail social passe à une logique de développement.* » (LARROQUE, 2007, p34). Concernant la médiation culturelle, dans le cas de PLUG (cf. infra Encart 3), la médiation se réalise dans la pratique ludique de l'espace du musée. Ce n'est plus un symbole partagé par tous qui fait sens, mais plutôt une pratique partagée autour de multiples objets du musée. Le musée tient lieu de médiation, non pas dans l'instauration d'un symbole fort représentant l'institution muséale par tous les visiteurs, mais à travers l'expérience vécue différemment pour chaque groupe participant à l'activité. La faiblesse des nouvelles médiations provient de sa difficulté à proposer une médiation sociétale qui s'émancipe des

rapports interindividuels pour proposer « *un sens transcendantal qui oriente les rapports longs* » (CAUNE, 1999, p2).

Pourtant, paradoxalement, les médiations essayent de résoudre le sentiment de vide laissé par la profusion de repères partiels et segmentaires présents sur le marché des valeurs et des références. Pour cela, elles doivent être institutives d'un espace commun durable. Par exemple, dans le cadre de la justice, l'incompréhension du système judiciaire et de la décision des juges peut être comblée par la médiation sociale. Cette dernière trouve entre les deux parties un terrain d'entente afin de réparer le préjudice subi et, surtout, propose une acceptation de la situation de conflit. Mais cette résolution n'est valable que dans le cadre d'une situation particulière, alors que le système judiciaire offre un cadre, certes imparfait, mais commun à l'ensemble de la société.

Les nouvelles médiations se trouvent prises dans ce paradoxe, entre facilitation de l'action individuelle et conception d'un espace collectif. Elles tendent à instituer une société où l'expression de l'individualité (mon choix, ma solution...) devrait produire simultanément de la société (faire du lien). Elles semblent ne résoudre que partiellement les problèmes de perte de légitimité des récits structurants et offrent une solution uniquement aux personnes et groupes sociaux les plus solides.

Quels sont donc les différents types de « médiations nouvelles » existantes actuellement ? Selon les principaux auteurs, les multiples utilisations du terme conduisent à ranger sous ce terme des pratiques qui ne respectent pas tous les critères définis préalablement : neutre, impartial, sans pouvoir, librement consenti, etc. Ce modèle paraît plus de l'ordre de la théorie que de la pratique.

2/ Caractéristiques du champ des nouvelles médiations

Pour définir le champ des nouvelles médiations, nous présenterons dans un premier temps les principales pratiques, puis nous en ferons ressortir les éléments structurants.

a) Les différents types de médiation et leurs caractéristiques

Nous avons relevé trois principaux groupes : la médiation sociale, la médiation culturelle et la médiation environnementale.

1- Médiation sociale

Dans cette catégorie, nous allons rassembler la totalité des actions traitant de la prévention des conflits et de la construction, ou reconstruction, de la communication et du lien, à savoir la résolution des antagonismes ou des dysfonctionnements sociaux. Cette médiation est généralement caractérisée par une volonté de résoudre les conflits de manière consensuelle que ce soit par des professionnels ou des amateurs (BONAFE-SCHMITT, 1997, §9).

La médiation sociale se décline dans tous les domaines de la vie. Nous la trouvons dans le domaine de la justice avec une recherche de solution entre le plaignant et l'accusé, sans passer devant un juge. Elle peut être conduite par les professionnels de la justice dans le cadre d'une légitimité déléguée, par des professionnels ou par des associations qui souhaitent proposer un mode de règlement des différends (BONAFE-SCHMITT, 1997, §20). Il s'agit dans ce cadre, de faire dialoguer victimes et auteurs pour réparer le litige, tant d'un point de vue matériel que psychologique. La médiation sociale se décline ainsi pour les différents lieux de vie : voisinage, famille, école, etc.



Illustration 6. La médiation sociale, une alternative à la justice

Source : <http://www.mediation-justice.be/fr/divers/criteres.html>

Nous ajouterons dans cette catégorie les médiateurs de la République, ou médiateurs agissant dans toute autre institution, qui traitent officiellement des litiges avec l'administration. Les médiateurs issus des entreprises privées ont un rôle similaire souvent réduit à trouver un compromis satisfaisant pour tous avant de s'engager devant le tribunal. Nous intégrerons également les médiateurs de quartier dans le cadre de la politique de la ville,

et les médiateurs culturels⁸⁹ destinés à la résolution des conflits liés à l'interculturalité (MADELIN, 2001).

Origine

La médiation sociale tire son origine de *«l'apparition d'un vide social, d'une perte de perception des règles communes : chacun ne sachant plus ce qu'il peut espérer s'oppose aux autres et s'enferme lui-même.»* (DONZELOT, 1998, p13). L'apparition du chômage de masse (LAROQUE, 2007, p33), la présence importante d'une population immigrée (Délégation interministérielle à la ville, 2000, forum 2, p. 39), l'individualisation croissante des rapports sociaux constituent les principales causes de l'apparition de la médiation sociale. Il ne s'agit plus de traiter uniquement une précarité matérielle des individus en difficulté comme dans le cadre des politiques sociales. La médiation sociale doit également participer à la reconstitution du lien social tout en proposant des solutions aux problèmes matériels (LAROQUE, 2007, p31).

Différentes pratiques

Les pratiques de médiation sociale sont portées par multiples structures ou individus. Elles recouvrent un large spectre d'initiatives (REVILLARD, 2012, p99), de la médiation institutionnelle à la médiation citoyenne (BONAFE-SCHMITT et al, 1999).

Les premières sont conduites par des professionnels issus pour la plupart d'une institution. Celui-ci possède en général un pouvoir dans la décision (le policier qui essaye de régler un différend de voisinage peut dresser un procès-verbal, par exemple) ou une mission lui a été confiée (le médiateur en justice doit désengorger les tribunaux). Il est donc porteur d'une légitimité institutionnelle. Ces initiatives s'écartent fortement de la définition de médiation qui la restreint au médiateur, tiers impartial et neutre.

⁸⁹ À ne pas confondre avec les médiateurs culturels opérant dans le milieu de la culture.

« Depuis 1980, la Boutique de droit de Lyon organise une permanence assurée par un collectif de personnes (...) pour permettre à chacun de connaître ses droits afin de l'aider à résoudre ses problèmes dans le cadre de litiges de la vie quotidienne (...), pour faire face à des conflits résultant de situations inégalitaires (...); de faire reconnaître ses droits, de préparer sa défense sans en rester aux seules solutions juridiques. La résolution du conflit ne passe pas inévitablement par la voie judiciaire uniquement. Pour l'aider dans cette démarche, la boutique dispose d'une documentation (...) pour agir par soi-même ou avec d'autres si le problème a une dimension collective. Pour la résolution de celui-ci, il pourra bénéficier de l'expérience accumulée en la matière par les membres de la boutique de droit. La Boutique c'est aussi un lieu d'échanges d'expériences pour la recherche de nouvelles modalités de résolution des conflits (...); pour développer de nouvelles règles de vie élaborées en commun (...). Cette volonté de vivre autrement le droit et la justice passe, pour la Boutique de droit, par la participation à un réseau formé non seulement d'autres Boutiques, mais aussi d'associations de quartier, de consommateurs, de syndicats et d'anciens usagers de la Boutique, afin de favoriser l'émergence de nouvelles solidarités au niveau du quartier, du lieu de travail »

Encart 1. La Boutique de Droit de Lyon – une forme de médiation sociale citoyenne

Source : <http://www.agirledroit.org/article582.html>, consulté le 20 avril 2013

De nombreuses initiatives citoyennes existent également. Elles recoupent les préoccupations des institutions liées à la nécessité de mieux gérer le « vivre ensemble ». En revanche, elles se démarquent de la volonté instrumentale des pratiques institutionnelles. D'ailleurs, « la méfiance des habitants vis-à-vis des institutions va les conduire à s'organiser de façon autonome autour des grands champs de l'intervention et de l'animation sociale » (FERRE, 2002, p 12). Ces actions de médiations sont nombreuses et sont plus ou moins structurées ou accompagnées par les institutions.

La médiation sociale comme outil de la construction de la société

Les processus de construction sociale font partie de ce type de médiation, à travers la boucle de rétroaction décrite dans la section précédente. La phase d'objectivation intervient lors des premières discussions engagées par les parties devant le médiateur. L'institutionnalisation de la solution trouvée se réalise au fur et à mesure de l'avancée vers

une solution. Cette solution est ensuite légitimée par le médiateur doté du pouvoir symbolique confié par les médiés. Cette forme de justice a pour but d'être plus efficace que la justice traditionnelle dans la construction du lien social.

Comme précisé dans l'encart 1 l'objectif des Boutiques de droit est double. Il s'agit de produire une solution pour la résolution de litiges de la vie quotidienne, de connaître ses droits, de diffuser de l'information, etc. Mais les Boutiques de droit visent également à élaborer des règles de vie en commun et faire émerger de nouvelles solidarités. La construction du lien social semble aussi importante que la résolution juridique du conflit.

La médiation sociale est généralement la plus identifiée en tant que médiation. Elle comprend toutes les activités en rapport avec la rupture de lien et la perte des cadres de socialisation anciens. La seconde catégorie que nous allons aborder maintenant diffère par son objet.

2- Médiation culturelle

La médiation culturelle peut sembler *a priori* ne pas participer à la définition telle que nous l'avons établie (portée par un tiers impartial, indépendant, neutre, sans pouvoir décisionnel avec la seule autorité que lui reconnaissent les médiateurs). Pourtant, même si elle ne fait pas directement référence à des situations de conflit, elle renvoie bien à une situation de rupture ou d'absence de lien. C'est la relation entre le public et l'art qui est cette fois-ci évoquée.

Origine

Apparue parallèlement à la démocratisation de la culture dans les années 1980, la médiation culturelle répond au vœu de « *l'accessibilité pour tous aux œuvres de qualité* » (BORDEAUX, 2008, p1). Son origine « *se fonde sur la séparation des mondes de la création artistique et des publics : le médiateur serait celui qui dispose de connaissances et d'outils pour créer les conditions de leur rencontre.* » (DUFRENE, GELLEREAU, 2004, p. 201). Les pratiques de médiation culturelle recoupent donc l'objectif ancien de la communication culturelle : la diffusion des œuvres à l'ensemble de la population serait le moyen par excellence d'établir un lien social (ibid., p202).

Différentes pratiques

« *La médiation culturelle regroupe l'ensemble des actions qui visent à réduire l'écart entre l'œuvre, l'objet d'art ou de culture, les publics et les populations* » (ministère de la

Culture, 2003, p224). Mais désormais, d'autres champs d'intervention se développent recoupant les mêmes préoccupations que celles de la médiation culturelle. Dans le domaine des sciences, la création des Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) participe à cette dynamique de même que les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement dans leur propre domaine. De nombreuses initiatives se mettent en place pour donner des clés de compréhension des découvertes scientifiques ou des créations artistiques.

Dans cette catégorie, nous regroupons donc un champ de pratiques très vaste englobant la mise en place de conférences, manifestations, activités pédagogiques, etc.

Nous retrouvons également dans ce groupe des professionnels liés ou non à des institutions qui répondent à des objectifs particuliers, mais, également, des citoyens organisateurs de manifestations ou de visites pour mettre en avant des pratiques amateurs, afin de valoriser un patrimoine local ou présenter un courant artistique.

Comme pour la médiation sociale, la médiation culturelle ne répond pas systématiquement dans la pratique à la définition théorique. Même si les acteurs peuvent paraître plus désintéressés que dans la médiation sociale, des enjeux économiques et sociaux sont présents. La fréquentation d'un établissement public, l'image d'un quartier, l'intégration de la population sont des objectifs poursuivis par les médiateurs en plus d'une meilleure connaissance et diffusion de la culture.

Un CCSTI est une structure ayant pour mission de favoriser les échanges entre la communauté scientifique et le public. Cette mission s'inscrit dans une démarche de partage des savoirs, de citoyenneté active, permettant à chacun d'aborder les nouveaux enjeux liés à l'accroissement des connaissances.

Dans ce contexte, le CCSTI s'attache tout particulièrement à la mise en évidence des implications et des conséquences de cette évolution sur l'environnement du citoyen.

Par les actions qu'il met en place, le CCSTI suscite l'émergence d'une prise de conscience individuelle, au profit d'un avenir collectif, en améliorant la connaissance de la science et de ses enjeux par les citoyens.

À ce titre, le CCSTI poursuit une approche pluridisciplinaire et transversale de la notion de science et de technique et engage des démarches de partenariat et de mise en œuvre permettant d'impliquer une multitude de publics, diversifiés dans leurs origines et leurs implantations géographiques.

Encart 2. Les Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI), des médiateurs culturels tournés vers le domaine de la science.

Source : <http://www.ccsti.fr/>, consulté le 15 janvier 2014

Comme la médiation sociale, la médiation culturelle recouvre un champ de pratiques extrêmement large. Les points importants sont la diversité des approches, des mises en œuvre, des sujets touchés, etc. Sous l'étendard conjoint de la démocratisation culturelle et de la démocratie culturelle⁹⁰ se retrouvent des pratiques et des objectifs très différents et notamment la construction partagée d'une culture en devenir dans une visée démocratique (Médiation Culturelle Association, 2008, p3).

La médiation culturelle comme outil de la construction de la société

La médiation culturelle projette d'établir un sens de l'art sur des voies nouvelles, non plus basées uniquement sur la signification préétablie par les élites culturelles. Cette symbolique n'est plus imposée par l'État, comme dans le cas de la démocratie culturelle, autour de grandes figures ou objets. La médiation culturelle propose de coconstruire une symbolique

⁹⁰ Démocratisation culturelle : diffusion des œuvres légitimes à l'ensemble de la population ; démocratie culturelle : légitimation des pratiques culturelles populaires (Ministère de la culture, 2003).

partagée autour de pratiques culturelles inédites, l'élaboration du sens résultant d'un dialogue ou d'activités.

La médiation culturelle procède ainsi du principe de la construction de la société au travers de la création d'un discours commun ou tout du moins d'un échange entre les parties. Sans nécessairement se focaliser sur un conflit, la médiation culturelle propose, dans des formes plus ou moins complexes, un échange sur une œuvre, une connaissance ou une découverte. De cet échange, une signification commune se constitue, acceptée ou non par toutes les parties. La découverte de l'œuvre va ainsi engager l'institutionnalisation du sens et sa légitimation. L'institutionnalisation et la légitimation se produisent généralement dans le cadre d'un groupe restreint participant à la médiation. La multiplication des visites et des interventions peuvent donner à une œuvre une audience et un sens très largement partagés. L'intériorisation se poursuit par le souvenir du sens collectif proposé lors de la médiation culturelle.

À la différence de la sensibilisation qui ne vise qu'à transférer une connaissance, la médiation culturelle souhaite construire du vivre ensemble au travers de la restauration du lien social. Pour une pratique originale, le dispositif PLUG (cf. Encart 3) fait ressortir le musée et ses artefacts comme sujet commun (GENTES, GUYOT, JUTANT, 2009, §22). La médiation culturelle établit autour d'une expérience commune le musée comme lieu symbolique. « *"Le jeu PLUG : les secrets du musée" modifie l'expérience de visite. Il permet en effet de jouer avec des personnes très différentes, d'être en contact physique avec elles et de former un type de communauté différent des catégories traditionnelles de visiteurs au musée* » (ibid., p29). Comme pour cette expérimentation au musée des Arts et Métiers de Paris, les CCSTI cherchent à produire un « *avenir commun* » autour de la connaissance scientifique. Par le biais d'activités, c'est la place collective de la science et de la recherche, son sens dans la société, qui est interrogé pour produire un projet partagé.

L'objectif (...) du jeu « *PLUG : les secrets du musée* » est de faire du visiteur un acteur dans le musée. Il s'agit de lui permettre de découvrir les différents objets et salles du musée en les reliant entre eux à partir d'un dispositif technique composé d'un téléphone, de bornes interactives, de tags RFID (Radio Frequency Identification) et de cartes virtuelles. Les différentes actions engagées dans le jeu (explorer les bornes, ranger, échanger ou collecter les cartes virtuelles) doivent encourager le visiteur à découvrir les objets réels du musée, mais aussi à produire des liens symboliques entre eux à partir de valeurs comme « l'archivage », le « civisme », la « curiosité » et « l'esprit collectif ». Le travail des joueurs est donc valorisé à partir d'une volonté de partage et de découverte et non pas à partir d'une connaissance exhaustive sur les objets du musée. Ainsi le jeu peut être pratiqué par tous, sans discrimination vis-à-vis des visiteurs moins familiers de l'histoire des sciences et techniques.

Encart 3. PLUG : les secrets du musée – un exemple de médiation culturelle

Source : (GENTES, GUYOT, JUTANT, 2009, §2)

Notre dernière catégorie regroupe un autre type de pratiques qui conserve la particularité de mettre en avant le tiers, constructeur de sens commun.

3- Médiation environnementale

La médiation environnementale, parfois appelée médiation territoriale est, comme pour la médiation culturelle, centrée sur l'absence de lien. Même s'il peut s'agir d'une résolution de conflit, cette médiation correspond à un ensemble de pratiques destinées à réguler des enjeux territoriaux (BEURET, LASBENNES, 2004). À l'origine focalisée sur la gestion des ressources naturelles, la médiation environnementale ou territoriale, vise à « *trouver des solutions concertées à des problèmes d'aménagement de l'espace, de gestion du territoire ou de préservation et de valorisation de l'environnement* » (BEURET, 2000, p9). Rejoignant les notions de gouvernance et de concertation, la médiation environnementale se singularise entre autres par les méthodes employées : l'intervention d'un tiers.

« *De façon générale, la concertation désigne un processus d'organisation d'une réflexion en commun sur un projet par différents acteurs concernés, dans le but d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans la réponse qu'il apporte* » (Grand Lyon, 2006d, p10). Au contraire de la médiation, la concertation reste un processus institutionnel, déclenché par une institution

autour d'un projet. Même si un gradient d'implication des citoyens existe, pouvant aller jusqu'à la coproduction (ibid., p1), la concertation reste la posture d'une institution maîtrisant le processus. Si un tiers intervient, c'est en tant que prestataire au service de l'institution. La médiation environnementale se détache du principe de gouvernance, car elle ne cherche pas à gérer un territoire (MOINE, 2006, p123). Même si elle participe au mouvement généralisé du retrait de l'État, cette médiation reste un processus différent : elle ne vise pas à proposer « *une institution collective qui [...] se distingue de l'État* » (ibid.), mais produire du lien entre différents acteurs grâce à l'intervention d'un tiers.

Origine

L'origine de la médiation environnementale est issue d'une série d'évolutions de la gestion territoriale. En premier lieu, le désengagement de l'État, principal interlocuteur, a entraîné une multiplication des acteurs. Jean-Eudes Beuret présente la médiation comme la traduction, par un tiers, des enjeux territoriaux des différents acteurs en présence. « *Le travail de médiation permet de tisser des liens entre les acteurs, d'ouvrir le dialogue ou encore de mettre en évidence l'existence d'intérêts communs.* » (BEURET, TREHET, 2001, p26). Les défaillances des politiques publiques sont encore évoquées pour expliquer les apparitions de nouvelles pratiques de médiation (ibid., p25). La production d'une gouvernance où les acteurs économiques et sociaux participent à l'action publique et à la prise de décision (BEURET, CADORET, 2010, p23) induit la mise en place de passerelles entre les interlocuteurs.

Ce courant de médiation est porté théoriquement par l'École Nationale d'Agriculture de Rennes qui suppose la création d'un champ théorique nouveau à partir de l'étude de pratiques existantes. Dans la réalité, médiation, concertation et gouvernance se chevauchent.

Différentes pratiques

Comparée aux autres médiations, la médiation environnementale ou territoriale se distingue par son objet : l'espace. Contrairement à la médiation sociale où les parties sont généralement bien identifiées, et à la médiation culturelle dont la relation s'établit entre une ou des œuvres et des publics, la médiation environnementale, en prenant place au sein d'un territoire, fait front avec de nombreux acteurs et une situation complexe spatialisée. Cette situation s'amplifie d'autant plus que les enjeux spatiaux peuvent faire appel à des groupes extérieurs, à un pouvoir central, etc. Le cas de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est emblématique de la complexité à dénouer ces conflits, sans réel succès à ce jour dans ce cas par ailleurs (AVRY, 2013).

« La montagne Basque est une montagne de moyenne altitude au sein de laquelle (...) l'économie et la vie des villages reposent sur l'agro-pastoralisme et la sylviculture. Du fait de la proximité d'agglomérations, ce territoire est confronté à de profondes mutations depuis une quinzaine d'années. Celles-ci sont liées (...) au développement croissant des activités touristiques et de loisir sur ce territoire d'accueil, ouvert. Cette multifonctionnalité (...) provoque une multiplication des conflits d'usages et des tensions. (...) L'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB), regroupe les quatre Commissions Syndicales du Pays Basque. Ces commissions sont les principaux organes de gestion et d'aménagement de la partie est des montagnes du Pays Basque. Elles ont une tradition ancestrale de "gestion en bien commun" de ces territoires montagnards, notamment concernant les activités pastorales et forestières. Elles jouent un rôle permanent de médiation et de conciliation, pour régler des conflits (...). Cette association a déjà produit une charte de développement durable de la montagne basque, dans le cadre d'une vaste démarche participative, avec l'ensemble des utilisateurs de la montagne. (...) Ce projet est porté par EHMEB, mais les autres collectivités locales (...) se joignent à l'association et les acteurs locaux (...).

Pour mener à bien cette concertation et élaborer le guide de bonnes pratiques, EHMEB, soutenue par des personnes ressources, met en place un processus en 4 étapes : Identification des conflits, (...) recherche et mise en place de solutions, (...), élaboration du document (...) et diffusion et communication. (...) L'élaboration du Guide de bonnes pratiques s'appuie ainsi sur une démarche participative, avec l'ensemble des usagers de la montagne Basque. C'est la clé même de la crédibilité et de la réussite de ce projet ».

Encart 4. Code de bonnes pratiques de la montagne basque – une forme de médiation environnementale ou territoriale

Source :

http://www.comedie.org/carte.php?action=8&recherche_mots_cles=basque&rechercher=Rechercher&personne=s=tous&recherche_effectuee=1&recherche_avancee=1&id_fiche=528, consulté le 20 avril 2013.

La médiation environnementale, comme les autres médiations, fait référence à une multitude de pratiques allant de la médiation institutionnelle à la médiation citoyenne. Il peut s'agir de l'intervention d'un professionnel pour faire émerger des enjeux partagés sur un territoire, ou afin de résoudre une situation de conflits. Le médiateur peut être extérieur au territoire ou être un des acteurs impliqués adoptant une position plus neutre vis-à-vis d'une situation. Dans l'exemple qui suit (cf. Encart 4), le médiateur est constitué d'une réunion

d'acteurs locaux. La production d'outils à partir de dialogues multipartites permet ainsi de construire les bases d'un vivre ensemble sur la montagne Basque.

L'espace géographique comme sujet de négociation et la multiplication des acteurs font de la médiation environnementale une catégorie à part, hybride, entre la médiation sociale et la médiation culturelle. Pourtant nous retrouvons les mêmes questionnements autour de la délimitation de la profession, les enjeux, la position du médiateur, etc.

La médiation environnementale, outil de construction de la société

La médiation environnementale propose de nouveaux espaces de discussion pour participer à la gestion des territoires. Les autorités de tutelle n'étant plus légitimes pour arbitrer des situations de tension, c'est la co-construction d'une solution qui est privilégiée par l'intervention d'un tiers.

Nous retrouvons donc la construction d'un sens commun dans le processus de médiation environnementale. Souvent mise en place autour d'un enjeu, la discussion offre un cadre d'objectivation et d'institutionnalisation. La légitimation et l'intériorisation interviennent lors de la réussite de la médiation et son appropriation par les médiés. Dans tous les cas, elle propose une nouvelle manière d'appréhender la société. L'exemple de la production d'un outil de gestion pour la montagne Basque présente les quatre étapes de la boucle de rétroaction : « *identification des conflits* » (objectivation), « *recherche et mise en place de solutions et élaboration du document* » (institutionnalisation), et « *diffusion et communication* » (légitimation). L'élaboration du Guide de bonnes pratiques s'appuie ainsi sur une démarche participative, avec l'ensemble des usagers. C'est la clé même de la crédibilité et de la réussite de ce projet. L'association joue le rôle de médiateur indépendant pour provoquer la médiation. Dans ce cas, c'est une indépendance artificielle, car l'association EHMEB est composée de différents syndicats gestionnaires.

Ces trois formes de nouvelles médiations opèrent avec des caractéristiques communes qui semblent faire état de l'existence d'un véritable champ social.

b) Les nouvelles médiations, un champ social distinct basé sur des caractéristiques communes

Nous avons proposé trois sous-champs des nouvelles médiations : sociale, culturelle et environnementale. Nous avons présenté comment dans chaque groupe la médiation s'organise autour de la présence d'un tiers faisant lien. En plus de ce critère de définition initial que nous

retrouvons également dans la médiation urbaine, quatre caractéristiques communes définissent les médiations nouvelles : les composantes de leur émergence, le caractère intentionnel de la démarche, la grande variété des légitimités des structures porteuses et l'hybridité des actions. C'est finalement un champ social autonome qui se structure autour des pratiques des nouvelles médiations.

1- Une émergence des nouvelles médiations autour du délitement du lien social

Comme nous le précisons en début de cette section, les nouvelles médiations émergent pour pallier l'augmentation des dysfonctionnements de la médiation traditionnelle. Dans le cadre de la médiation sociale, le délitement du lien social et la complexification, ou en tout cas l'éloignement des instances de régulation classique, ont entraîné l'apparition de nouvelles formes de construction de la société.

Cette origine se retrouve également dans la médiation culturelle : « *la légitimité du médiateur culturel est acquise pour briser la distance qui sépare ces populations⁹¹ de la culture commune* » (LUCAS, 2009, p9).

Enfin, dans le cadre de la médiation environnementale, le désengagement de l'État prive les acteurs locaux d'un arbitre dans les conflits environnementaux. Associée à une démultiplication des acteurs, la médiation environnementale est engendrée par la nécessité de trouver des solutions partagées aux problèmes soulevés. Cette nécessité fait écho à l'intentionnalité particulière des acteurs réclamant la mise en place de médiation.

2- Une intentionnalité des acteurs fondée sur une nouvelle manière de créer des liens

La seconde caractéristique commune aux nouvelles médiations est l'intentionnalité des acteurs qui s'inscrivent dans une nouvelle forme de rationalité. Les acteurs porteurs de médiation cherchent à proposer des formes innovantes de régulation sociale, de production d'une culture commune ou de recherche de compromis territoriaux afin de reconstruire le lien social autour d'une situation.

⁹¹ Michel Lucas évoque « *cette partie largement majoritaire de la population qui n'a pas pour habitude la fréquentation volontaire des œuvres d'art* ».

Les nouvelles médiations sont à l'origine de l'évolution des régulations sociales. Que l'initiative soit d'origine privée ou publique, elles visent à mettre en avant une construction sociale coélaborée ou tendant à l'être. La boutique de droit (cf. Encart 1) propose par exemple une initiative parallèle aux circuits classiques de la résolution de conflits. Les CCSTI produisent, eux, des actions de médiation culturelle dans une volonté de partage de la connaissance et de collaboration entre société civile et recherche. « *Le projet boutique des sciences conduit par le service Science et Société de l'Université de Lyon (CCSTI du Rhône) vise à démocratiser l'accès à la recherche*⁹² ».

Cette intentionnalité de trouver d'autres formes de régulation sociale autonomes vis-à-vis d'une autorité régulatrice extérieure est partagée par les structures publiques et privées. Ces actions se distinguent des régulations sociales classiques tournées vers l'aide matérielle (aides à la personne, allocations, etc.), des démarches de diffusion culturelle classique (expositions, pièces de théâtre, etc.) ou encore des arbitrages institutionnels. Les structures publiques souhaitent désormais co-construire des solutions, ou résoudre les conflits par la médiation, car celle-ci est considérée comme une forme efficace de régulation sociale. Les structures privées proposent également des solutions par la médiation pour pallier les dysfonctionnements des services publics.

Si, en théorie, médiation et représentation institutionnelle s'opposent, dans la réalité, des arrangements existent pour faire converger les intérêts. Dans la plupart des situations, c'est un compromis qui s'installe entre les institutions possédant une légitimité forte assise historiquement et des associations. La médiation est alors portée par des structures hybrides aux légitimités variées.

3- Des médiateurs aux légitimités variées

Dans les trois types de nouvelles médiations décrits précédemment, la posture de médiateur varie en fonction de son origine. Jean Bonafé – Schmitt (1997, §20) propose une classification selon la légitimité tirée de la sphère sociale : la légitimité peut être déléguée, professionnelle ou sociale.

La légitimité déléguée correspond à une mise en œuvre par des institutions qui cherchent à combler leur déficit d'efficacité dans la conduite de leur mission. Ce type de médiation

⁹² Source : <http://www.universite-lyon.fr/science-societe/shopping-particulier--163600.kjsp>, consulté le 15 février 2014.

s'organise généralement par la délégation à une personne d'une partie du pouvoir de l'institution afin de résoudre en amont un problème. C'est, par exemple, la logique du médiateur de la République dans la médiation sociale, celle des médiateurs culturels des musées.

L'origine du médiateur provient de la défiance des citoyens envers les institutions. L'initiative est issue de la volonté de trouver une autre forme de régulation sociale pour répondre à cette appréhension. Mais ces pratiques relèvent-elles encore de la médiation ? Au regard de la définition de Michèle Guillaume-Hofnung, l'impartialité n'est pas respectée et la légitimité reste dans le champ des institutions, même si celles-ci font appel à des personnes extérieures, associations ou professionnels, pour mettre en place la médiation. Effectivement, en tant que maître d'ouvrage de la médiation, l'institution possède un pouvoir d'interférence trop important. Elle peut influencer le médiateur qui perd alors son statut d'indépendance. Pourtant, la médiation reste existante dans l'intentionnalité de la démarche.

Aujourd'hui, la légitimité professionnelle des médiateurs se fonde sur l'existence d'une compétence et se développe avec la mise en place d'une nouvelle profession. Les médiateurs se structurent pour obtenir un statut reconnu. Des formations universitaires se développent, des associations de professionnels se créent et établissent des chartes (Médiation culturelle association ; centre national de la médiation, etc.). L'existence de colloques scientifiques ou professionnels ou la reconnaissance par les autorités et l'État montrent une véritable légitimité sociale (entretien Jacques Cartier 2009, colloque délégation interministérielle de la ville 2002, etc.).

La légitimité sociale se fonde principalement sur la reconnaissance sociale du médiateur. Les médiations sociale, culturelle et environnementale se développent également à l'initiative de citoyens ou d'acteurs de la société civile qui cherchent à construire de nouveaux cadres de régulation sociale.

Les pratiques portées par des citoyens sont souvent soutenues par les pouvoirs publics par différents moyens : subventions, prêts de matériel ou locaux, etc. Selon leurs compétences et postures, les médiateurs s'inscrivent dans une légitimité déléguée, professionnelle ou sociale, ou dans une combinaison des trois.

« À la fin des années quatre-vingt, dans les quartiers dits « sensibles » de Seine-Saint-Denis, des femmes majoritairement issues de l'immigration vont inventer des modes d'intervention pour rapprocher les familles d'origine immigrée et les institutions (services sociaux, services de santé, justice, etc.). Ce sera la naissance de la médiation sociale (et culturelle). Elles sont aujourd'hui une dizaine d'associations sur le département, implantées dans les quartiers d'habitat social où la population étrangère ou d'origine étrangère est particulièrement représentée (de 60 à 95%). Certaines femmes-relais sont bénévoles (à Villepinte par exemple), d'autres sont intégrées à un service municipal de la ville comme à Bondy. Mais la plupart sont en poste sur des contrats aidés notamment d'adultes relais. »

Encart 5. Les femmes relais

Source : Plume (2010, p5)

Dans le cas des « femmes-relais », le succès de l'initiative a intéressé les pouvoirs publics. Ils ont alors choisi d'aider à la pérennisation de ces différentes structures en proposant des formations et l'obtention d'un diplôme, parfois l'accueil dans l'équipe municipale, etc. Les femmes relais, issues d'une légitimité sociale, ont obtenu une légitimité déléguée. Par la suite, la structuration professionnelle du mouvement leur a permis d'obtenir également une légitimité professionnelle.

Dans la réalité, c'est un donc un compromis qui s'installe entre les différentes légitimités. Jean-Eudes Beuret et Florence Labesnnes (2004) proposent six postures différentes :

Détachement Absolu	Médiation <= Posture de compromis entre détachement et implication=>				Implication totale
De la légitimité sociale à la légitimité déléguée					
Médiateur		Animateur		Acteur	
Le professionnel froid	Le professionnel chaleureux	L'animateur engagé pour l'intérêt général	L'animateur engagé auprès d'un groupe	L'acteur « multicasquettes »	Le « représentant »
Neutralité passive (terme de Jacques Salzer) = ne s'implique avec personne	Neutralité active = s'implique avec tout le monde, mais dans la transparence totale	Travaille pour une collectivité publique placée au-dessus de la mêlée et milite pour l'intérêt général	Travaille pour un groupe, mais je prends du recul pour me mettre en situation de médiation.	Appartient à plusieurs groupes et jouant de cette multiappartenance pour prendre une position de surplomb, mais sans renier mes implications.	Assimilé à un groupe, défendant les intérêts de ce groupe, tout en favorisant la recherche d'un compromis

Tableau 3. Les six différentes postures possibles du médiateur.

Source : (BEURET, LABESNNES, 2004, p5)

Ces différentes postures tirées d'observations empiriques montrent la gradation entre une légitimité déléguée et une légitimité sociale, hormis les cas extrêmes comme les médiateurs des entreprises où « *les "services médiation" qui ont remplacé les "services consommation"* » (BONAFE-SCHMITT, 1997, §34). La médiation institutionnelle, réalisée par un médiateur légitimée par l'institution correspond aux médiateurs de la république. À l'opposé, l'expérience des boutiques du droit marque une légitimité basée sur la reconnaissance sociale.

Cette variété de légitimité a pour conséquence une grande pluralité dans les formes d'actions.

4- Les nouvelles médiations : des actions protéiformes

La dernière caractéristique commune aux différents types de nouvelles médiations est l'aspect protéiforme de leurs actions de médiation. « *Les médiations sont plurielles par leurs sujets, par leurs objets, par leurs méthodes, par leurs outils, par leurs buts, par leurs effets, et certainement pour d'autres raisons encore.* » (BATTISTONI, 2012, p38).

La médiation sociale, comme la médiation culturelle ou environnementale recouvre un vaste champ de pratiques : de la réunion publique au rendez-vous privé tripartite, les nouvelles médiations adaptent leur forme pour coller au mieux à leurs objectifs et à leur légitimité. Dans les exemples que nous venons de présenter, la boutique du droit est un espace d'accueil, les femmes relais font de l'accompagnement personnalisé, le dispositif PLUG est

autonome grâce à un procédé technologique, la médiation du Pays basque est basée sur la rencontre et la diffusion de documents. Il ne semble pas y avoir de formes spécifiques destinées à rassembler les actions de médiation urbaine.

Pour certains praticiens, le caractère protéiforme est intrinsèque à la médiation : elle « *est multiple et ne prend sens que par sa pluralité. Aussi entendons-nous la médiation (culturelle) comme plurielle, multidimensionnelle, transversale et transdisciplinaire.* » (Médiation culturelle association, 2008, p3). En mettant les médiés au centre, la médiation admet une multitude de formes conçues pour correspondre à des expériences différentes. La médiation est protéiforme dans les modalités des actions proposées, mais également dans l'appréhension esthétique des participants : les médiés vivent, ressentent et appréhendent chaque situation différemment, l'expérience validant la médiation.

Cet aspect de la médiation, ensemble de pratiques protéiformes, se révèle comme une autre caractéristique commune. Ainsi, les nouvelles médiations apparaissent structurées comme un champ à part entière.

5- Les nouvelles médiations, un champ autonome

Les nouvelles médiations semblent constituer un champ social au sens de Bourdieu. Au vu des différentes caractéristiques présentées, nous avons pu délimiter son étendue au travers de deux critères spécifiques : intervention d'un tiers et volonté de construire le lien social. Ils représentent les conditions indispensables pour qu'une démarche soit reconnue dans le champ des nouvelles médiations. Leur mise en œuvre se fait à travers une pluralité d'actions qui intègrent des objectifs différents : faire justice, remédier à la précarité, diffuser la culture, résoudre un problème environnemental, etc. Ainsi, le champ des nouvelles médiations possède *au minimum* trois sous-champs : la médiation sociale, la médiation culturelle et la médiation environnementale. Cette hybridité semble caractériser les nouvelles médiations, plus que les formes très variées des actions.

Le champ des nouvelles médiations se distingue par son autonomie relative : les principaux protagonistes (médiateurs et médiés) définissent eux-mêmes les enjeux internes, selon des normes spécifiques. Les médiateurs se détachent des profanes en construisant un ensemble de compétences dédiées. Les médiés reconnaissent les médiateurs en s'inscrivant dans la médiation et en leur concédant une posture particulière. La professionnalisation des métiers de la médiation participe à la construction de l'autonomie du champ des nouvelles

médiations avec, notamment, un autoréférencement professionnel à travers la constitution d'institutions de régulation.

Le champ des nouvelles médiations est structuré par un réseau de relations qui impliquent des légitimités variées et des rapports de force différents : de la domination entre une institution et son médiateur à la coproduction entre un médiateur et des médiés citoyens.

Le champ des nouvelles médiations est donc le produit d'un ensemble de débats, de compromis, de luttes qui ont permis d'en construire une vision autonome. C'est pourquoi il fait l'objet d'écrits scientifiques qui distinguent la médiation des autres pratiques (cf. les références citées précédemment).

Conclusion du chapitre IV: la médiation, un processus de construction de la société

Nous avons présenté dans ce chapitre le cadre conceptuel de la médiation urbaine. Le constructivisme social nous offre un concept opératoire pour l'analyser et comprendre comment elle participe à la construction des territoires. Nous avons décrypté la médiation comme processus de la construction sociale au travers des quatre phases décrites par Peter Berger et Thomas Luckmann : objectivation, institutionnalisation, légitimation et intériorisation.

La médiation se définit comme le processus de construction de la société au travers d'un tiers, porteur de sens commun. Dans le cadre des territoires, il s'agit des marqueurs territoriaux décrits dans le chapitre I, section B, 3/. Sous cette forme, la médiation est spontanée et la construction sociale involontaire. Aucun individu ne cherche à façonner la société, mais elle se produit dans les échanges interindividuels. Cette approche de la médiation traditionnelle se différencie des nouvelles médiations dans lesquelles s'inscrit la médiation urbaine. La dissolution de la légitimité des institutions et l'apparition de dysfonctionnements dans le système administratif ont entraîné l'apparition de pratiques cherchant à résoudre ces problèmes : la médiation sociale regroupe toutes les pratiques liées à la régulation de conflit ou la création de liens entre les différentes composantes de la société (justice, famille, voisinage, etc.) ; la médiation culturelle désigne les pratiques liées à la recherche d'un sens commun à l'art ; la médiation environnementale s'emploie à définir un futur commun pour des espaces.

Ces trois médiations partagent une définition théorique développée autour d'un processus volontaire de communication dans lequel un tiers, impartial, indépendant, neutre tente de rétablir du lien social, ou de régler un conflit (GUILLAUME-HOFNUNG, 2009, MUSSAUD, SIX, 2002). Les trois groupes de médiation décrits s'inscrivent dans le processus d'objectivation, institutionnalisation, légitimation, intériorisation. L'objectivation de son point de vue permet de le rendre disponible aux autres. De cette relation naît une interconnaissance autour du sujet qui permet de l'institutionnaliser : le sens est partagé par un groupe. La présence du médiateur sert à légitimer la situation en lui offrant une stabilité dans le temps et une garantie, même fragile, au regard du pouvoir qui lui a été confié. L'intériorisation intervient au fur et à mesure de l'acceptation de la solution légitimée.

Au vu de cette approche, la réalité semble plus nuancée. Seulement une partie des « médiations nouvelles » coïncide avec la définition de Michèle Guillaume-Hofnung. Une partie des pratiques de médiation émane des institutions cherchant à renouveler leur capacité de gestion de la société. Les médiations d'initiative citoyenne correspondent mieux à notre définition en proposant des démarches innovantes pour la reconstruction du sens social.

Nous retrouvons ainsi, un panel de situations qui se définissent comme des pratiques de médiation. Elles possèdent un ensemble de caractéristiques communes et nous permettent d'affirmer qu'elles constituent un champ social spécifique.

Les médiations nouvelles trouvent donc leur origine dans les évolutions récentes de la société et notamment les dysfonctionnements de la médiation traditionnelle. Leurs actions sont issues d'une volonté des acteurs de refonder le lien social selon un nouveau rapport entre les citoyens et les institutions. Portées par des acteurs différents, leurs légitimités sont variées suivant l'origine du médiateur. Elles sont parfois issues des institutions ou alors de la reconnaissance sociale. Nous avons recensé au moins six postures types différentes, mais des combinaisons de postures diverses existent dans la réalité. De plus, les dispositifs des nouvelles médiations ont des formes hybrides. Elles mélangent différents domaines d'application pour construire du lien social : tourisme, culture ou enjeux territoriaux sont mis à contribution. L'ensemble de ses caractéristiques et la professionnalisation des métiers de la médiation montrent que ces nouvelles médiations constituent un champ autonome. Nous avons estimé que la médiation urbaine, catégorie émergente, en fait partie. Une analyse des dispositifs existants montrera dans quelle mesure elle en constitue un sous-champ.

Chapitre V. La médiation urbaine, un sous-champ émergeant des nouvelles médiations

Dans ce chapitre central de notre thèse, nous qualifierons la médiation urbaine au regard de l'ensemble des éléments étudiés jusqu'ici. Contrairement aux nouvelles médiations abordées précédemment, le sous-champ de la médiation urbaine n'est pas constitué, mais en émergence. En proposant de le nommer « *médiation urbaine* », nous pensons recouvrir un ensemble de dispositifs homogènes qui sont caractéristiques des nouvelles médiations tout en possédant des éléments distinctifs liés à son objet le territoire.

Pour cela, dans la section A, nous commencerons par une analyse de soixante-dix-sept actions de médiation urbaine. Nous avons fait état de la couverture de trois champs par les nouvelles médiations. Ces dernières se caractérisent, entre autres, par la variété des dispositifs existants. Définir la médiation urbaine nécessite que nous délimitions son étendue empiriquement afin de montrer qu'il s'inscrit bien dans le champ des nouvelles médiations. En nous appuyant sur les caractéristiques des nouvelles médiations décrites précédemment, nous avons constitué une grille d'analyse. À l'aide d'une analyse de correspondances multiples, nous ferons ressortir des profils d'actions circonscrivant le champ.

Dans la section B, nous proposerons une définition de la médiation urbaine en articulant notre approche du territoire et celle de la médiation avec les résultats de l'analyse quantitative. Nous ferons ressortir les éléments caractéristiques du champ des nouvelles médiations apparaissant dans la médiation urbaine. Nous préciserons également, quels sont les éléments qui distinguent la médiation urbaine des autres médiations et notamment de la médiation environnementale.

Section A : La délimitation du champ des actions de médiation urbaine

Délimiter le champ de la médiation urbaine revient à identifier les actions qui en font partie et celles qui sont de l'ordre de l'action collective classique. Nous analyserons les récurrences, oppositions et divergences entre les différentes actions recensées afin d'essayer de mieux comprendre comment, dans la réalité, se structure la médiation urbaine. Nous chercherons dans cette section à montrer l'appartenance des actions de médiation urbaine au champ des nouvelles médiations.

Dans ce but, nous présenterons dans un premier temps notre méthode pour constituer un échantillon de soixante-dix-sept dispositifs relevant *a priori* de la médiation urbaine (cf. Annexe 1) (1/). Ces dispositifs ont été retenus sans critères de taille, de territoire ni de type de structure. La sélection a été déterminée sur la base de l'intuition de leur appartenance à la médiation urbaine, c'est-à-dire sur l'intentionnalité des acteurs à modifier les représentations des territoires. Ils ont tous été choisis en France pour éviter des confusions entre les systèmes administratifs. De plus, le choix de l'échelle nationale permet de conserver une homogénéité de point de vue des systèmes de gouvernances, mais également des référentiels linguistiques et culturels.

Nous aborderons ensuite les modalités d'élaboration de la grille d'analyse (2/). Celle-ci a été construite à partir d'écrits théoriques portant sur la médiation, d'analyses d'actions ou encore d'innovations sociales. Les variables descriptives ont été conçues pour faire ressortir l'appartenance des actions sélectionnées au champ des nouvelles médiations.

Enfin, nous procéderons à l'analyse quantitative qui nous a permis de faire émerger la délimitation du champ de la médiation urbaine (3/). La réalisation d'une Analyse de Correspondances Multiples (ACM) a aidé à extraire les différences et points communs entre les multiples actions. Ce premier examen nous informera sur leur appartenance à ce nouveau champ.

1/ Un échantillon représentatif de la diversité des actions de médiation urbaine

Pour constituer l'échantillon, nous avons donc procédé à la recherche d'actions avec, comme critère discriminant, la volonté de modifier les représentations du territoire. Pour atteindre une meilleure représentativité, nous avons étendu notre recherche dans un souci de diversité des actions jusqu'à obtenir une « *saturation empirique* » (PIRES, 1997, p.67).

a) La volonté de modifier les représentations du territoire : un critère déterminant

Dès les premières recherches, il est apparu que les actions ou les structures porteuses n'affichaient pas systématiquement leur volonté d'agir sur les représentations.

Notre recensement a été émaillé d'interrogations portant sur la volonté des acteurs à construire une représentation des territoires. Par exemple, lors d'une exposition dans l'espace public, s'agit-il de renforcer une image artistique du quartier ou plutôt de proposer un accès différent à l'art ? La première option renvoie à de la médiation urbaine en structurant les représentations de ce territoire, mais elle procède également d'une mise à disposition d'œuvres. Dans le second cas, la médiation culturelle est prépondérante même si elle participe à la construction de la représentation du quartier. Cette ambiguïté se retrouve dans les discours et expérimentations mélangeant art et espace public (SANSON, 2011 ; LALLEMENT, 2007, p6).

Des doutes sont apparus également pour qualifier certaines actions de médiation urbaine. Le processus de médiation traditionnelle prend place dans la construction de tous les territoires et la distinction avec la médiation urbaine n'est pas toujours claire. La mise en place d'un système de transport à l'échelle métropolitaine fait ainsi partie d'une opération d'aménagement. Mais la mise à disposition d'une carte de transport unique pour tous les habitants métropolitains participe à la construction de la représentation du territoire autant qu'à la mise en place du service. Quelle est la part des motivations liée à ce nouveau dispositif ? Quelle est celle liée à la construction d'un territoire ? Nous avons opté pour un recensement large, son analyse a permis d'établir la différence.

Nous avons principalement effectué nos recherches sur les territoires soumis à la métropolisation. La médiation urbaine s'inscrivant dans une dynamique de construction des territoires, nous avons estimé que la métropolisation est un indicateur de sa présence. Pour

autant, nous n'avons pas restreint l'espace ou la temporalité de l'intervention. La métropolisation concerne la formation de grands territoires, mais possède également un impact à toutes les échelles spatiales. L'action peut ainsi se dérouler à l'échelle locale ou métropolitaine. Dans les deux cas, c'est leur rôle dans les processus de construction des représentations qui nous intéresse.

Nous avons défini le territoire métropolitain lyonnais comme notre cadre d'étude. Cette expression neutre a été choisie pour qualifier la formation d'un grand territoire (cf. chapitre 2, section B). Mais, elle n'est pas utilisée couramment dans la vie quotidienne. Les différents acteurs rencontrés, structures ou actions étudiées utilisent généralement l'expression « métropole » pour parler du territoire métropolitain. Un flou constant est présent dans l'utilisation de ce terme qui peut qualifier, la ville-centre, l'agglomération ou encore un territoire beaucoup plus vaste.

La confusion est générale et entretenue par des discours contradictoires. Par exemple, dans le cas d'ONLYLYON, les expressions « Lyon » ou « métropole lyonnaise » font autant référence à la ville avec ses projets urbains (Confluence et Part-Dieu, sans évoquer Chateaucroix à Saint-Étienne) qu'à l'agglomération (« Construire une métropole qui se développe pour durer. Tel est le défi de l'agglomération lyonnaise ») ou au territoire métropolitain avec ses 2,6 millions d'habitants qui incluent la population de Saint-Étienne. (OnlyLyon, 2013).

Encart 6. Question de vocabulaire : métropole et territoire métropolitain, une utilisation floue

Le panel d'actions existantes est trop vaste pour permettre une vérification de la motivation réelle des acteurs impliqués. Nous avons donc choisi de nous référer aux textes officiels produits. Sites internet, plaquettes de présentation, mais également articles de presse et déclarations politiques nous ont permis d'établir des distinctions entre les finalités des acteurs (cf. Annexe 2). Il est apparu que ceux-ci ne mentionnent pas systématiquement leur volonté de modifier les représentations du territoire ou n'inscrivent pas systématiquement leur action dans une vision plus large. Afin de ne pas limiter pour autant l'échantillon de manière trop drastique au regard de notre critère discriminant, nous avons identifié deux sous-critères :

- la structure est porteuse d'une vision du territoire : par exemple, le journal Mégalopolis (action n°5, cf. Figure 18⁹³), le journal du très Grand Paris, fait référence à la métropole parisienne sans évoquer une véritable action⁹⁴ ;
- la structure est porteuse d'une volonté d'influencer le territoire : par exemple, le « Bruit du frigo » (action n°8) qui, dans le cadre des actions « lieux possibles », propose « *de nourrir l'imaginaire urbain, activer le potentiel créatif de ces endroits et interroger nos valeurs d'usage dans le quotidien de nos villes* »⁹⁵ sans en référer à un territoire précis.



Illustration 7. Lieux possibles # 2 ; épisode 1 : la plage, mirage à Beaudésert. Un renouvellement des pratiques urbaines qui ne s'inscrit pas dans une vision globale affichée de l'agglomération.

Source : Bruit du frigo (2009)

Nous pouvons admettre que la volonté ou la vision du territoire ne sont pas automatiquement énoncées clairement dans l'action. Ainsi, au fur et à mesure du recueil de

⁹³ L'ensemble des actions évoquées sont positionnées sur la figure 18 et décrites dans l'Annexe 1.

⁹⁴ La ligne éditoriale du magazine renvoie directement à la métropole parisienne « *Nous voulons la (la métropole parisienne) montrer, la raconter, la décrypter à travers des sujets susceptibles de toucher aussi bien les Parisiens et les banlieusards. (...) nous sommes tous des habitants d'une seule et même métropole* », Source : <http://www.megalopolismag.com/qui-sommes-nous/>, consulté le 20 mai 2011, site fermé depuis.

⁹⁵ Source : <http://www.bruitdufrigo.com/index.php?id=117>

données, nous avons choisi de diviser chacun de nos deux critères discriminants en trois modalités :

- **la vision ou la volonté est formulée** : OnlyLyon (action n°1) assume clairement sa volonté de « *développer l'image et la notoriété de Lyon*⁹⁶ » ;

- **la vision ou la volonté n'est pas formulée, mais transparait** : l'exposition « Villeurbanne la laborieuse » (n° 62) par exemple fait état d'une vision de la ville de Villeurbanne et de *son identité industrielle* (Le Rize, 2011, p3.), mais la volonté de l'entretenir n'est pas formulée de manière explicite ;

- **la vision ou la volonté n'est pas formulée, mais peut exister** : les balades urbaines de Lyon (n°28) proposent de (re)découvrir la ville sans porter une vision précise (les programmes changent régulièrement) ni une volonté d'influencer les représentations (Musée Gadagne, 2014).

Cette décomposition de notre critère discriminant nous a permis de constituer une base importante de données. Pour les repérer, nous nous sommes appuyés sur les leviers d'actions de la médiation : les marqueurs territoriaux.

b) Une sélection axée sur les leviers de construction des représentations des territoires

Notre approche du territoire nous a permis de faire ressortir les objets supports du processus de construction des représentations sociales. Pour diriger notre recherche d'actions de médiation urbaine, nous avons relevé toutes les actions témoignant de la volonté de modifier des représentations soit :

- la mise en valeur ou l'édification d'un géosymbole (par exemple, Louvre Lens, n° 63, cf. Figure 18⁹⁷.);

- la construction de représentations matérielles (par exemple, le magazine Mégapolis, n°5) ;

- la mise en place de services ou de structures dédiées à leur gestion (par exemple, un service de location de vélos en libre-service, type Vélo'v, n°42);

⁹⁶ Source : <http://presse.OnlyLyon.org/#!/OnlyLyon-edito>, consulté le 14 décembre 2013. Lyon évoque dans ce cas le territoire métropolitain (Cf. encart 6.).

⁹⁷ L'ensemble des actions évoquées sont positionnées sur la figure 18.

- la création de rites, évènements ou manifestations (par exemple, le Défilé de la Biennale de la Danse de Lyon, n°38).

Ces quatre directions de recherche ont contribué à la construction de notre échantillon. Les actions prennent des formes très diverses (conférences, services, défilés, balades, etc.) et touchent des domaines très variés (communication, culture, aménagement, etc.) ou relèvent de structures porteuses variées (publiques (Grand Lyon et le dispositif « Désir de Soie », n° 37)), parapubliques (CAUE avec l'université de la ville, n° 58)) ou privées (association, des Rives et des Rêves, n°52)). Dans cette phase de recherche extensive, nous n'avons pas cherché à limiter les actions, mais, au contraire, à obtenir une diversité représentative de la réalité.

c) Un recensement construit avec une diversité externe et dans une optique de saturation.

Nous avons donc défini notre méthode de recherche afin de maximaliser la quantité d'actions. Le champ de la médiation étant en construction, il n'existe pas de critères de représentativité posés à l'origine. L'échantillon constitué ne pouvait être représentatif d'une population connue. Nous avons visé à obtenir un recensement qui permet de généraliser les résultats.

Ainsi, nous avons constitué l'échantillon dans un souci de diversification externe du champ (PIRES, 1997, p65). Nous avons recherché des actions les plus diverses en prenant en compte toutes les combinaisons possibles entre les critères déterminants (la vision et la volonté, formulées, non formulées et supposées de la structure). Pour optimiser la diversité de l'échantillon et obtenir un portrait global de la médiation urbaine, nous avons également multiplié les types de marqueurs territoriaux. Il nous a semblé plus pertinent de prendre en compte un nombre important d'actions qui peuvent être de la médiation urbaine afin de réaliser un échantillon exhaustif.

Nous avons considéré l'échantillon suffisamment exhaustif une fois la saturation empirique atteinte (ibid., p67). En d'autres termes, nous avons arrêté la recherche à partir du moment où aucune expérience nouvelle n'émergeait. Le recueil d'actions répondant à des critères d'analyses similaires n'apportait pas d'informations supplémentaires pour délimiter le champ.

2/ Les critères d'analyse des actions recensées

Notre recensement est composé de soixante-dix-sept actions supposées de médiation urbaine (cf. Annexe 1). Chaque action a été qualifiée, à ce moment-là, par deux variables descriptives, la volonté d'influencer les représentations du territoire et la vision du territoire⁹⁸, décomposées en trois modalités chacune : Pour les analyser au mieux, nous avons conçu une grille d'analyse structurée autour de trois thématiques : la structure porteuse de l'action, la forme de l'action, le rapport au territoire.

Cette étape d'analyse quantitative est, dans le cadre de notre recherche, l'occasion de clarifier le champ de la médiation urbaine. Nous proposons une série de variables afin de décrire les structures porteuses, les actions ou le rapport au territoire qui nous a semblé également pertinent pour appréhender l'intégration de la médiation urbaine au champ des nouvelles médiations. Sans prétendre à la description de l'exhaustivité des situations existantes, ces critères aboutissent à cerner la réalité de la médiation urbaine. Une analyse plus fine de la mécanique d'action de médiation urbaine sera faite dans les chapitres suivants. Pour autant, le nombre de critères permet d'offrir une première compréhension de la diversité des situations. Par exemple, les quatre variables descriptives des structures présentent trente-six combinaisons possibles entre toutes les modalités. Il ne s'agit pas de montrer toutes les nuances existantes, mais de produire une photographie globale du champ de la médiation urbaine.

Nous avons pu juger de la volonté de porter une action de médiation urbaine et la vision proposée du territoire dans différentes sources d'information (cf. Annexe 2). Les textes officiels de présentation des actions et des structures porteuses ou de leurs dirigeants nous ont permis d'avoir une première vision de chaque action. Mais les discours politiques associés à l'évènement, les déclarations publiques et les articles de presse sont également des sources d'information importantes pour établir les motivations initiales des acteurs. En plus de ces sources d'information, certains événements ont fait l'objet d'articles scientifiques également exploités (Biennale de l'estuaire n°59 (COEFFE, MORICE, 2013), Capitale européenne de la culture n°13 (GRESILON, 2011), des cartes plein la tête n°18 (GUY, 2011), etc.).

⁹⁸ Pour ces deux variables, les trois modalités sont : une vision (ou une volonté) formulée (1), non formulée (2) ou pas de vision (ou de volonté) (3).

Lorsque cela a été possible, nous avons participé nous même à certaines des actions, généralement en tant que spectateur (Invites de Villeurbanne, n°12 ; Nuits sonores, n°39, Utopies Réalisées, n°55, etc.) voire même, une fois, en tant qu'animateur (balade urbaine de Lyon n°28).

Nous avons également interrogé certains des porteurs de projets pour comprendre les portées des différents dispositifs (Barbara Prost, projet spoutnik, n°4 ; Fabien Bressan, robin des villes, n°51, 52, 53 ; etc.). L'ensemble de ces sources d'information nous a permis d'apprécier les actions en fonction des variables définies dans les trois thématiques : la structure, la forme de l'action et le rapport au territoire.

a) Les structures porteuses de médiation urbaine

Pour qu'une action puisse être mise en place, les acteurs doivent s'organiser autour d'une structure. Cette première famille de critères doit nous amener à comprendre comment s'ordonnent les organisations porteuses de médiation en fonction de leur statut. Il s'agit de faire ressortir des éléments de distinction sur les structures porteuses de médiation, et notamment si nous retrouvons des variations de légitimité. Les six postures décrites dans le tableau 3 (cf. chapitre IV, section B, 2/, b), 3) correspondent aux combinaisons de ces critères. Des typologies de structures réfèrent à des critères similaires (toutes les collectivités territoriales possèdent le même fonctionnement), mais d'autres, notamment dans la société civile ou les structures intercommunales, possèdent des modes de fonctionnement beaucoup plus variés. Nous avons déterminé quatre variables descriptives :

La première variable est celle de la gestion de la structure : est-elle publique, privée ou structurée autour d'un partenariat public – privé ? Cette interrogation permet de connaître le degré d'implication des pouvoirs publics et de la société civile dans les actions de médiation urbaine. Pour évaluer ce critère, nous avons examiné le statut juridique de la structure. La distinction publique et privée est évidente, lorsque la structure intègre des composantes des deux parties, elle est classée comme public privé.

La seconde variable renvoie à la capacité de la structure à associer de nouveaux partenaires. Nous l'avons appelé « gestion ouverte ou fermée ». Il permet d'évaluer la variété des acteurs du territoire pouvant prendre part à la structure. Il est à mettre en regard avec le critère précédent. Une gestion ouverte correspond à la possibilité d'intégrer des acteurs venant de milieux très différents, alors qu'une « *gestion fermée n'a rien pour favoriser l'appropriation du projet par les citoyens, car ceux-ci sont placés à l'écart des choix qui, en*

principe, sont faits pour eux » (PRÉVOST, SEVIGNY, 2003, p11.). Ainsi, une structure publique ne peut pas ouvrir ses portes à d'autres acteurs, seuls les élus siègent à son conseil. Les structures privées ou parapubliques permettent d'associer des acteurs variés au travers d'un conseil d'administration élargi. Des structures totalement privées peuvent avoir une gestion fermée avec un conseil d'administration ou une direction tournée uniquement vers des actionnaires. La composition du conseil d'administration, si les statuts sont figés par la loi (les statuts des CAUE dépendent de la loi de 1977 sur l'architecture) ou non, la présence de différents collèges sont autant de renseignements pour déterminer la capacité d'ouverture d'une structure.

La troisième variable est la source de financement, publique, privée ou mixte, c'est-à-dire le type de gestion en partant du principe que tout financeur possède une motivation. Ce critère nous informe sur le degré de dépendance des structures vis-à-vis de ces financeurs privés ou publics.

Enfin, **la quatrième variable est le type de financement : par action ou de fonctionnement**. Elle nous informe sur l'implication des financeurs de l'organisation et donc leur soutien. Si le financement est de l'ordre du fonctionnement, alors l'implication des financeurs est plus grande que dans le cadre d'un financement par action.

Pour les deux dernières variables, les sites officiels et les bilans annuels sont autant de sources d'information déterminant l'origine des ressources financières. Nous avons considéré la vente à destination du grand public comme un financement privé par action (par exemple pour Mégapolis, n°5).

N°	Nom de la structure	Nom de l'action	Type de gestion :	Degré d'ouverture de la structure :	Type de financement :	Mode de financement :
			publique / privée / PPP ⁹⁹	ouverte / fermée	public / privé / ppp	fonctionnement / action
4	La Hors De	Projet Spoutnik	privée	fermée	ppp	action
5	Mégalopolis	Magazine du très grand Paris	privée	fermée	privé	action
14	Lille horizon 2004	Lille Capitale de la culture	ppp	ouverte	ppp	fonctionnement
34	Ville de Lyon	La fête des Lumières	publique	fermée	public	fonctionnement

Tableau 4. Quatre exemples des différents types de structures porteuses de médiation urbaine en fonction des quatre variables descriptives

Source : Maël Meralli-Ballou

Nous observons dans le tableau 4 différents types de structures porteuses de médiation urbaine. Celles de Mégalopolis et de la Ville de Lyon représentent les deux extrêmes : en effet, la ville de Lyon est une collectivité territoriale alors que le projet Mégalopolis est totalement privé et indépendant des pouvoirs publics. La première est évidemment financée par des fonds publics et le conseil municipal est fixé par la loi et ne peut être modifié. Mégalopolis, cette structure privée est financée par la vente des journaux, donc un financement entièrement privé, centrée autour de chaque action, réduite ici à l'achat d'un numéro ; l'équipe de gestion est fixe. Ces deux structures ont des systèmes de gestion fermée pour des raisons différentes.

Entre ces deux situations, nous retrouvons des structures parapubliques, par exemple Lille horizon 2004, qui, sous couvert de statut associatif, intègre quatre collèges (institutionnel, culturel, économique et société civile) et un financement mixte (Lille Métropole, 2003 et 2005). C'est donc une structure possédant une gestion ouverte avec un financement partagé entre structures privées (mécènes) et publiques (collectivités territoriales). Son financement concerne l'ensemble de son fonctionnement et non uniquement une seule action comme Lille - Capitale de la culture.

⁹⁹ Partenariat public-privé

« La Hors De » est pour sa part une compagnie de théâtre privée qui possède une gestion fermée organisée autour d'une équipe, mais qui bénéficie de financement mixte suivant les actions portées. Par exemple, le projet Spoutnik est financé à moitié par le contrat urbain de cohésion sociale et à moitié par des financements complémentaires (entretien avec Barbara Prost, administratrice de la Hors De, le 30 juin 2010.).

La combinaison de ces quatre critères offre un aperçu de la variété des structures porteuses de médiation urbaine. Elle montre également quelle est la légitimité de chacune d'entre elles : légitimité déléguée pour les collectivités, légitimité sociale pour Mégapolis¹⁰⁰. La définition théorique des nouvelles médiations (cf. chapitre IV, section B, 1/) pose comme préalable une posture spécifique du médiateur. Mais, cette condition ne résiste pas à la réalité, qui présente une diversité de légitimités. Nous retrouvons cette pluralité dans les structures porteuses de médiation urbaine comme cela est présenté dans le tableau 5, ci-dessous.

Détachement Absolu	Médiation =< Posture de compromis entre détachement et implication=>		Implication totale
<= De la légitimité sociale à la légitimité déléguée =>			
Mégalopolis	La Hors De	Lille Horizon 2004	Ville de Lyon

Tableau 5. Exemple de variation de légitimité entre des structures porteuses de médiation urbaine.

Source : BEURET, LABESNNES, 2004, p5 ; modifié par Maël Meralli-Ballou

Cette variation de légitimité reflète classiquement le découpage public – privé avec toutes les situations intermédiaires existantes : de la structure parapublique dont le fonctionnement est financé à cent pour cent par des fonds publics (CAUE) à la structure privée qui intègre des représentants de collectivité, mais perçoit des financements périodiquement pour des actions (l'association des Robins des Villes, n°51 à 53, Figure 18).

Nous allons aborder maintenant la seconde thématique de la grille d'analyse qui concerne la nature même de l'action de médiation urbaine.

b) La nature de l'action de médiation urbaine

Pour apporter des éléments d'analyse complémentaire, nous avons fait ressortir huit variables afin de qualifier les actions de médiation urbaine. Ces variables permettent de

¹⁰⁰ Légitimité insuffisante car le journal a fermé au bout de deux ans...

décrire les principales formes possibles des actions de médiation urbaine. Les documents descriptifs produits ont généralement suffi pour apprécier les modalités de l'action.

La première variable est de savoir si l'action est une initiative publique ou privée. Ce critère aide à mieux connaître le degré d'implication de la société civile dans l'action. Il est à distinguer de la gestion publique ou privée, car des initiatives publiques peuvent être gérées ensuite par des structures privées et des initiatives privées reprises en main par le public. Les opérations d'initiatives privées comme les « Utopies Réalisées¹⁰¹ » (n°55, cf. Figure 18¹⁰²), « Des rives des Rêves¹⁰³ » (n°52) ou « En cours » (n°73) puis soutenues très fortement par le public marquent l'ambiguïté des situations intermédiaires. Des initiatives publiques sont reprises par le privé comme dans le cadre des balades de chantier sur le quartier de Confluence (N° 53) animées par les Robins des Villes ou encore les interventions artistiques sur la ligne de tramway (n° 17) relèvent plus du statut de prestataire, contrairement au premier cas. Cette information complète l'évaluation de la légitimité de la structure porteuse.

La deuxième variable descriptive décrit si une action unique est portée ou au contraire si elle déploie un système d'actions (DUFRENE, GELLEREAU, 2004). Lorsque nous parlons de système d'actions, il s'agit d'actions différentes, mais tournées vers le même objectif et non de la déclinaison d'une action dans différents contextes. Ainsi, la mise en place de Wiki-Bret (n° 49) ou des Vélo'v (n°42) ou encore de Mégalopolis (n°5) ne concerne qu'une action, alors qu'OnlyLyon (n°1) ou Lille capitale de la culture (n°14) ont recours à un ensemble d'actions.

La troisième variable qualifie la temporalité de l'action : est-elle ponctuelle et unique ou répétée de manière récurrente ou continue dans le temps ? Nous pouvons supposer que la temporalité est significative d'objectifs différents et renvoie à des formes d'actions distinctes. Nous avons opté pour trois temporalités : continue qui caractérise les actions sans interruption (Vélo'v, n°42, ou les « Utopies Réalisées », n°55), ponctuelle pour les événements non répétitifs (capitale de la culture, n°13 et n°14) et récurrente (les invites de Villeurbanne (n°12), les biennales (n°33 et n°38).

La quatrième variable descriptive concerne le domaine d'activité de l'action, afin de savoir si celle-ci est de l'ordre de l'information, de la sensibilisation, de la concertation, de

¹⁰¹ Bruno DELAS, directeur de la Mission Site Historique de Lyon, entretien le 1^{er} août 2012

¹⁰² L'ensemble des actions évoquées sont positionnées sur la figure 18 et décrite dans l'annexe 1

¹⁰³ <http://www.desrivesetdesreves.org/spip.php?article120>, consulté le 14 février 2014

l'aménagement, du marketing, de la culture, ou encore du sport (cf. Tableau 6, infra). La construction des représentations peut passer par différents leviers. Connaître le champ de l'action va nous indiquer les secteurs d'activité les plus pertinents pour intégrer les objectifs de la médiation urbaine. Cette variable caractérise l'hybridité des nouvelles médiations associant des objectifs différents dans une même action.

Information	« <i>L'information consiste à mettre au courant quelqu'un sur des idées, des faits ou des intentions. La relation est a priori à sens unique entre l'émetteur et le récepteur du message</i> » (Grand Lyon, 2006d, p11). Ex. : Megalopolis, n°5 ; 20 min, n°6
Sensibilisation	Action pour susciter l'intérêt, la curiosité de quelqu'un dans le but de changement de pratiques individuelles ou collectives, pour accompagner la mutation de la société. Ex. : L'avenir de la métropole, n°75 ; Université de la ville, n°58
Concertation	« <i>Processus d'organisation d'une réflexion en commun sur un projet par différents acteurs concernés, dans le but d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans la réponse qu'il apporte</i> » (Grand Lyon, 2006d, p10). Ex : ma ville demain, n°60 ; métro 202, n°67
Aménagement	Nous avons réuni sous ce terme l'ensemble des actions dont la finalité est « <i>d'organiser les espaces des sociétés à différentes échelles</i> » (LEVY, LUSSAULT, 2003, p64). Nous y avons inclus les transformations physiques de l'espace et la mise en place de service urbain. Ex. : Vélo'v, n°42 ; Louvre Lens, n°63.
Marketing	Nous avons réuni sous ce terme l'ensemble des actions dont la finalité est organisée « <i>autour de trois points fondamentaux : la connaissance du marché comme lieu de rencontre entre une offre et une demande ; la satisfaction du consommateur dont on espère qu'elle se traduira par sa fidélisation ou "captation"</i> » (COCHOY, 2004) ; <i>l'influence sur le consommateur pour qu'il utilise les produits et services que l'on souhaite lui "offrir"</i> » (RAVENEL, 2011). Ex. : OnlyLyon, n°1
Culture	« <i>Ensemble des activités humaines créatrices visant à produire ou mettre en valeur une expression artistique</i> » (LEVY, LUSSAULT, 2003, p90). Ex. : Biennale de l'Estuaire, n°59 ; Défilé de la biennale de la Danse, n°38
Sport	« <i>Activité physique, le plus souvent de plein air et nécessitant généralement un entraînement, qui s'exerce sous forme de jeu ou de compétition, suivant des règles déterminées</i> ¹⁰⁴ » Ex. : La Saintélyon, n°25

Tableau 6. Les modalités de la quatrième variable descriptive des actions de médiation urbaine : les différents champs d'application

Source : Maël Meralli-Ballou

La cinquième variable précise si l'action est dirigée vers un groupe spécifique ou au contraire s'adresse à toute la population (intégrée). Ce critère renvoie à la portée du projet (PREVOST, SEVIGNY, 2003, p7). En effet, selon le public touché, les effets territoriaux de l'action diffèrent.

¹⁰⁴ Source : www.cntrl.fr

La sixième variable propose de décrire le rapport au public : soit l'action est dans une démarche de diffusion de l'information (informationnelle), soit elle attend une relation avec lui (relationnelle). Dans ce cas, « *le citoyen joue davantage un rôle de producteur que de consommateur d'information* » (Ibid., p8).

Ces deux critères nous renseignent sur le degré de volonté de co-construction du territoire en fonction de l'ouverture au public de l'action et des possibilités de participation.

Les septième et huitième variables décrivent l'échelle du territoire concerné par l'action de médiation. Ils permettent de distinguer des différences entre les actions en fonction des objectifs à atteindre. **Il faut distinguer l'échelle du discours (septième variable) et l'échelle de la mise en œuvre de l'action (huitième variable).** Ainsi, une action peut prendre place dans un lieu, mais concerner un espace beaucoup plus vaste.

Nous avons choisi de qualifier l'espace évoqué par un système d'échelles emboîtées, du quartier au territoire métropolitain. Cet emboîtement correspond aux représentations classiques du territoire en France (DEBARBIEUX, VANIER, 2002, p.9).

Quartier	« <i>Fraction d'un territoire d'une ville, dotée d'une physionomie propre et caractérisée par des traits distinctifs lui conférant une certaine unité et une individualité</i> » (CHOAY, MERLAIN, 1987). Ex : Les pentes de la Croix-Rousse à Lyon (Perffusion, n°3) ou la Duchère (Spoutnik, n°4)
Commune	Plus petite division administrative du territoire national. Ex. : Villeurbanne (Les invites, n°12), Lyon (la fête des Lumières, n°34).
Agglomération	Un ensemble de communes réunies au sein d'un même EPCI : communauté urbaine, communauté d'agglomération ou une communauté de communes. Ex. : Le Grand Lyon (Grand Lyon magazine, n°35) ; Grenoble Métropole (Métro 2020, n°67)
Territoire métropolitain	Espace fonctionnel se composant d'une ou plusieurs agglomérations réunies par des liens d'interdépendance. Ex le territoire métropolitain lyonnais (Les Utopies Réalisées, n°55), la métropole Nantes-Saint-Nazaire (Biennale de l'Estuaire, n°59).

Tableau 7. Les différentes modalités de la septième variable : les échelles de territoire évoqué par les actions de médiation urbaine

Source : Maël Meralli-Ballou

Le huitième critère concerne les espaces de l'action. C'est au travers des figures du lieu, de l'aire, du réseau ou du parcours que nous les avons décrits (cf. Tableau 8). Nous avons introduit l'espace virtuel pour évoquer les actions complètement dématérialisées. Cette dernière variable renvoie à l'espace dans lequel prend place l'action. Nous parlons de l'espace public (place, rue), du quartier, ou des différents lieux mis en réseau.

Lieu	« <i>Espace dans lequel la distance n'est pas pertinente</i> » (LEVY, LUSSAULT, 2003, p560). Ex. : Une conférence prend place dans un lieu (l'avenir de la métropole, n°75)
Aire	« <i>Espace comprenant un ensemble de lieux séparés par des distances non nulles</i> » (ibid., p54). Nous utiliserons l'aire pour évoquer des actions prenant place sur des espaces importants en référence à une aire de diffusion (Grand Lyon magazine, n°35) ; un quartier (Perffusion, n°3)
Réseau	Ensemble de lieux et d'aires disjoints reliés par des liens territorialisés ou symboliques : Ex. : Les « Utopies Réalisées » sont la mise en réseau de 5 lieux.
Parcours	Espace comprenant une succession de lieux organisés autour d'une ligne ou d'un trajet. Ex. : Arts publics sur les rives de Saône (n°47), balade urbaine de Lyon (n°28)
Espace virtuel	Ensemble des actions virtuelles qui ne prennent pas place physiquement dans un lieu. Ex. : les communes de Paris (68), Wiki-Brest (n°49)

Tableau 8. Les modalités de la huitième variable : les différentes échelles des actions de médiation urbaine

Source : Maël Meralli-Ballou

Le rapport entre ces deux dernières variables nous informe sur les marqueurs territoriaux utilisés et les processus de la construction des représentations. Certaines actions de médiation urbaine utilisent des objets matériels (magazine, Mégapolis n°5) ou virtuels (site internet, Wiki-Brest, n°49) pour représenter un territoire. D'autres actions visent à produire un service qui couvre l'ensemble du territoire (les Vélo'v, service de déplacement n°42, aménagement des espaces publics du Grand Lyon, n°43). Certaines actions agissent via des géosymboles comme la création d'un aménagement emblématique (Louvre Lens, n°63).

L'ensemble de ces huit variables (cf. Annexe 3) permet de décrire les actions de médiation urbaine. Il nous expose un paysage des typologies existantes. Nous en présentons quelques exemples dans le tableau suivant (cf. Tableau 9, infra).

N°	Nom de l'action	Initiative	Nombre d'actions	temporalité	Domaine de l'action	Public visé	Relation au public	Échelle territoire évoqué	Échelle d'action
		publique / privée	Action / système d'actions	ponctuelle / continue / récurrente	Marketing/ culture / information/ sensibilisation / Concertation / sport / aménagement	spécifique / intégrée	informationnel / relationnel	Territoire métropolitain/ agglomération/ ville /quartier	lieu, aire, réseau, parcours, virtuel
1	OnlyLyon	publique	système d'actions	continue	marketing	intégrée	relationnelle	territoire métropolitain	réseau
5	mégalopolis	privée	action	continue	information	intégrée	informationnelle	territoire métropolitain	aire
7	mise en débat du Grand Paris	privée	système d'actions	récurrente	concertation	intégrée	Relationnelle	territoire métropolitain	réseau
9	balades curieuses	privée	action	ponctuelle	sensibilisation	fédéré	informationnelle	quartier	parcours
12	Les invites	publique	système d'actions	récurrente	artistique	intégrée	Relationnelle	ville	aire
13	Marseille Provence 2013	publique	système d'actions	ponctuelle	artistique	intégré	Relationnelle	territoire métropolitain	réseau
18	Des cartes plein la tête	privée	action	récurrente	sensibilisation	fédéré	Relationnelle	agglomération	réseau
25	La Saintélyon	privée	action	récurrente	sport	intégrée	Relationnelle	territoire métropolitain	parcours
63	Louvre Lens	publique	action	continue	aménagement	intégrée	informationnelle	territoire métropolitain	Lieu

Tableau 9. Neuf exemples d'actions de médiation urbaine qualifiés selon huit variables descriptives

Source : Maël Meralli-Ballou

La dernière thématique de variables que nous allons maintenant examiner vise à déterminer les leviers d'action mis en place pour influencer les représentations du territoire.

c) Le rapport au territoire

Nous traitons dans cette famille les variables faisant référence aux liens entre l'action de médiation urbaine et le territoire. Nous en avons déterminé sept permettant de retracer les diverses formes du rapport au territoire.

Les deux premières variables concernent la vision du territoire et la volonté de la transmettre. Ces deux premiers critères discriminants amènent à qualifier la portée de l'action.

La troisième variable nous permet de mieux comprendre sur quelle composante du territoire l'action de médiation s'appuie pour influencer les représentations : espace, société ou directement les représentations. L'action de médiation agit sur une de ces deux dimensions ou directement sur les représentations. Ainsi, agir sur l'espace peut correspondre à une politique d'aménagement des espaces publics (FORET, 2008a), transformer la société peut, par exemple, renvoyer à la mise en place de services (BOURDIN, 1998) ; quant au magazine Mégalopolis, il s'appuie directement sur les représentations en apportant une vision complémentaire de la métropole parisienne.

Les quatrième et cinquième variables renvoient à l'intégration de l'action dans un réseau d'autres actions et acteurs. Pour cela, nous avons estimé sa mise en relation avec d'autres structures, c'est-à-dire si elle s'inscrit dans la structure sociospatiale du territoire (PREVOST, SEVIGNY, 2006). **La quatrième variable dépend de la force du réseau (fort ou faible).**

La cinquième variable qualifie spatialement l'étendue du réseau, local ou global. Un réseau local décrit plutôt une dynamique interne au territoire et un réseau global s'inscrit dans une dynamique exogène. Ce cinquième critère peut avoir comme troisième entrée « local et global » dans la mesure où certaines structures adoptent des stratégies visant à s'ouvrir sur le monde tout en conservant un ancrage local.

Posséder un réseau fort induit de nombreux contacts et des relations partenariales importantes. La structure le « Louvre-Lens » (n°63) possède par exemple des partenariats avec deux communautés d'agglomération, le département, la région, le Louvre, le ministère de la Culture et l'Europe, auquel il faut ajouter un réseau d'entreprises privées locales (le Pré

Fleuri) ou internationales (Mc Cain) ; c'est donc un réseau fort, ancré localement et mondialement. *A contrario*, le web-doc des communes de Paris (n°68) ne possède pas de partenariat, mis à part la FEMIS et s'inscrit donc dans un réseau local et faible.

Le nombre de partenaires, de financeurs ou encore de collaborateurs montre la capacité de la structure à s'inscrire dans un territoire. Nous n'avons pas déterminé de seuil strict (plus ou moins cinq partenaires, par exemple), car nous estimons qu'un partenariat est plus complexe : de la simple ligne de financement à la coproduction, c'est à la lecture des différents documents que nous avons estimé la force du réseau. Quant à sa dimension géographique, nous avons évalué si les partenaires étaient uniquement présents dans le territoire ou non.

Les sixième et septième variables décrivent la capacité promotionnelle développée par l'action : faible ou forte, extérieure ou intérieure au territoire. Il faut noter que les images renvoyées d'un territoire par l'extérieur sont constitutives des représentations internes. Une relation réciproque alimente les images projetées à l'extérieur, et perçues à l'intérieur d'un territoire.

Pour évaluer la promotion de l'action, nous avons pris en compte le nombre de retombées médiatiques associées, les moyens de promotion mis en place ou encore la fréquentation de l'action. La dimension géographique a également été évaluée en fonction de la portée de l'évènement. Nous n'avons pas souhaité non plus mettre une limite entre une promotion forte ou faible. Il semble par exemple difficile de mettre en balance un compte Facebook avec 7 585 « j'aime » pour « démocratie créative » (n°3) et un article dans le New York Times pour les « Utopies Réalisées » (n°55).

Ainsi, le rapport au territoire pointe des distinctions fortes entre les actions. Mais il peut s'avérer parfois similaire pour des actions très différentes. Par exemple, OnlyLyon (n°1) – une démarche de marketing territorial – et Lille Capitale Européenne de la Culture (n°14) ont une configuration très similaire : toutes deux inscrites dans une volonté de modifier les représentations du territoire, elles possèdent des réseaux locaux et internationaux forts. Les outils promotionnels sont très sollicités dans les deux cas. Elles visent à travailler principalement les représentations. Pour autant, la première est liée à une dimension économique, alors que la seconde développe une démarche plus sociale de refondation collective et de légitimation d'un projet de développement par la culture d'un territoire (LIEFOOGH, 2010). La démarche de concertation de Nantes Métropole « Ma ville Demain » (n°60) s'inscrit dans des rapports identiques : « *C'est l'ambition de Ma Ville Demain,*

*inventons la métropole nantaise de 2030*¹⁰⁵ ». La seule différence est dans cet exemple,, la dimension plus locale du réseau et de la promotion.

À l’opposé de ce type de démarche, l’édition du « Petit Paumé » (n°22), guide critique et gratuit de la ville de Lyon, ne présente pas de volonté de modifier les représentations de l’agglomération et n’en possède pas de vision spécifique affichée. Pourtant, la force de son réseau de diffusion (300 000 exemplaires) en fait un élément particulier de la construction des représentations de Lyon. Entre ces alternatives, le Louvre Lens et le Petit Paumé, différentes configurations existent.

En effet, certaines actions affichent une volonté de modifier les représentations du territoire (« *imaginer la ville et ses possibilités* » pour Perffusion), d’autres une vision formulée explicitement (« *les Utopies Réalisées (sont) un élément fondateur de l’histoire commune et de l’avenir métropolitain partagé* » de Lyon et Saint-Étienne (Ragot, 2010, p6)), mais plusieurs actions présentent un positionnement hybride. Elles oscillent entre les objectifs de la médiation urbaine et des objectifs plus larges. Ce rapport ambigu au territoire sera éclairé par l’analyse quantitative.

Le tableau suivant (Tableau 10) regroupe un panel d’actions représentatif des rapports au territoire rencontrés.

¹⁰⁵ <http://www.mavilledemain.fr/articles/127-principes.html>, consulté le 10 décembre 2014.

N°	Nom de l'action	Volonté	Vision	Dimension spatiale du réseau	Force du réseau	Force de la promotion	Dimension spatiale de la promotion	Rapport au territoire
		Formulée / non formulée / non	Formulée / non formulée / non		Fort / faible	Forte / faible	Locale / globale / locale et globale	Représentation / espace / société
1	OnlyLyon	Formulée	Formulée	Locale & global	Fort	Forte	Locale & globale	Représentation
3	Perffusion	Formulée	Non	Locale & global	Faible	Faible	Locale	Espace
14	Capitale européenne de la culture - Lille	Formulée	Formulée	Locale & global	Fort	Forte	Locale & globale	Représentation
22	Le petit paumé	Non	Non	Locale	Fort	Forte	Locale	Représentation
42	VELO'V	Non formulée	Formulée	Locale	Fort	Forte	Locale & globale	Espace
55	« Utopies Réalisées »	Non formulée	Formulée	Locale	Fort	Forte	Locale & globale	Représentation
60	Ma ville demain	Formulée	Formulée	locale	Fort	Forte	Locale	Société

Tableau 10. Sept exemples des différents rapports au territoire entretenus par les actions de médiation urbaine

Source : Maël Meralli-Ballou

Nous avons établi dix-neuf variables d'analyse différentes. L'ensemble des critères et des modalités est rassemblé en annexe (cf. Annexe 3). Une fois la grille constituée, nous avons réalisé un tableau d'analyse pour croiser les différentes variables. Au vu de la complexité de l'étude à effectuer avec dix-neuf critères différents et soixante-dix-sept actions, nous avons choisi d'utiliser une méthode statistique de représentation : l'analyse de correspondances multiples.

3/ L'analyse de correspondances multiples pour mettre en évidence des profils d'actions

L'analyse de correspondances multiples (ACM) est une méthode de traitement multivariée. Elle est utilisée dans le cadre d'un corpus de données qualitatives homogènes composé de plus de deux variables.

Nous avons choisi cette méthode, car l'Analyse en Composantes Principales (ou A.C.P.) traite un nombre quelconque de variables, mais uniquement quantitatives (BACHINI, 2010, p5). L'Analyse Factorielle de Correspondances (AFC), quant à elle, permet le traitement de variables qualitatives, mais uniquement deux par deux (ibid., p15).

Nous avons utilisé le logiciel libre « R » avec le package FactomineR. Ce logiciel développé internationalement permet de procéder à des analyses statistiques de manière très complète et simple. L'ensemble des calculs mathématiques étant déjà intégré, seule la constitution de la base de données reste à la charge de l'utilisateur.

a) Une représentation graphique pour donner une image du champ de la médiation urbaine

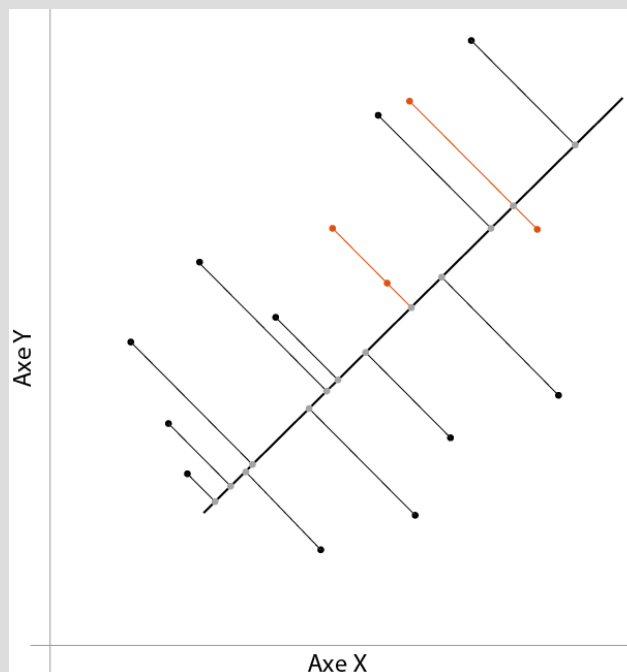
L'ACM vise à réduire le nombre de variables initiales à un nombre réduit de variables explicatives, généralement deux. Elle produit un positionnement graphique des individus (ou des actions dans notre cas) représenté graphiquement par deux axes. Cette technique permet d'interpréter et de visualiser la position relative des données les uns par rapport aux autres.

Pour comprendre une ACM, trois principaux graphiques sont produits. Le premier représente l'ensemble des individus positionnés selon deux axes (cf. Figure 18). Les deux autres accompagnent la lecture du graphique principal (cf. Figure 16 et 17). Ils représentent

l'influence des variables et des modalités sur la constitution des deux axes¹⁰⁶. La lecture des graphiques permet de constituer des groupes d'individus.

L'étude du regroupement des variables et des modalités permet de qualifier les populations observées en les classant. Chaque variable correspond à un critère d'analyse présenté auparavant. Les modalités sont les réponses possibles prises par la variable. La variable « type de gestion » comprend trois modalités : « gestion publique », « gestion privée » ou gestion « publique-privée » (cf. Annexe 3).

¹⁰⁶ Notre grille de lecture comprend dix-neuf variables et cinquante-cinq modalités, cf. annexe 3.



Sur le schéma ci-dessus, considérons l'ensemble des points noirs comme des individus définis par deux qualités, X et Y. L'utilisation d'une ACM permet de réduire ces deux qualités à une seule en définissant quel est l'axe le plus approprié pour conserver la meilleure représentativité. C'est le positionnement relatif des individus les uns par rapport aux autres qui est conservé. Mais, deux individus peuvent posséder une place proche, voire similaire, même s'ils possèdent des positionnements différents initialement. Les deux axes signifiés en rouge présentent cette possibilité. Ce biais dans l'analyse est important, car toute ACM nécessite une prise de recul vis-à-vis des résultats produits. Ils doivent être analysés au prisme de la connaissance de la réalité.

D'ailleurs, *a contrario* d'une AFC, il est impossible d'estimer statistiquement la significativité d'une ACM. Le pourcentage d'inertie utilisé pour estimer la représentativité d'une AFC est sous-estimé dans le cas d'une ACM (BACCINI, 2010, p31). Dans notre exemple, la représentation graphique correspond à minima à 48% de la réalité (Annexe 4).

Encart 7. Explication du fonctionnement d'une ACM¹⁰⁷

¹⁰⁷ Le graphique a uniquement une valeur explicative du principe de l'ACM. Une ACM sur deux variables est une AFC, mais le principe de projection reste le même (il est impossible de représenter graphiquement une projection en plus de trois dimensions).

Ainsi, sur le graphique représentant les dix-neuf variables, nous allons pouvoir lire la pondération de chaque variable sur les deux axes : si celle-ci est proche de l'axe « x » et loin du centre, elle est explicative de cet axe, comme cela est présenté dans la figure 16 ci-dessous.

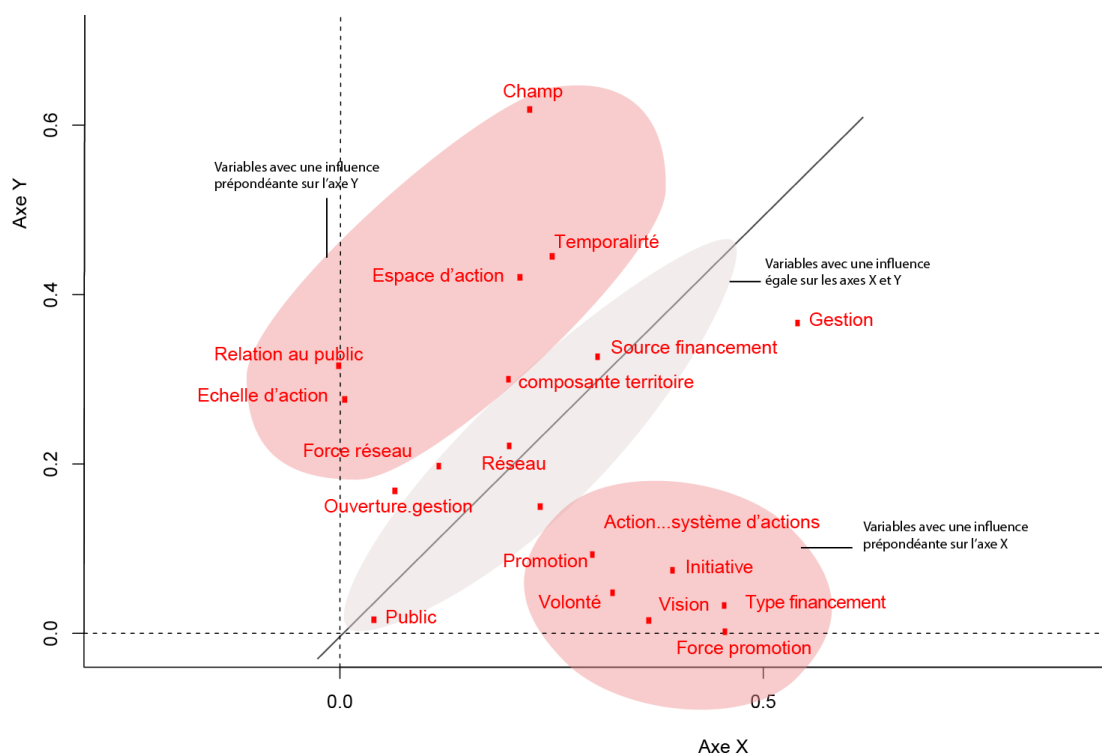


Figure 16. Répartition des dix-neuf variables suivant les axes X et Y.

Source : Maël Meralli-Ballou

Un raisonnement similaire s'applique à la lecture du graphique représentant les modalités (cf. Figure 17). Ces deux graphiques nous donnent des indications pour délimiter le champ de la médiation urbaine et comprendre la répartition des individus.

Un autre élément important pour analyser les graphiques concerne le rapport entre les différentes modalités d'une variable : les modalités d'une même variable se répartissent différemment. La variable champ (cf. Figure 16) est fortement explicative de l'axe Y., mais, ses modalités vont se répartir sur l'ensemble du graphique. Les groupes d'individus seront expliqués par les variables, alors que la position des individus est fondée sur les modalités. Pour la variable « force promotion » explicative de l'axe X, les actions de médiation urbaine avec une promotion forte seront situées alors sur la gauche et celles avec une promotion faible sur la droite.



Figure 17. Répartition des cinquante-cinq modalités suivant les axes X et Y.

Source : Maël Meralli-Ballou

Le traitement de l'ensemble du tableau au travers de l'ACM nous offre une représentation graphique de la répartition des individus en fonction des variables et des modalités. L'analyse des graphiques est porteuse de tendances de regroupement entre les actions afin de mieux cerner le champ de la médiation urbaine. Les individus sont donc proches s'ils possèdent un nombre important de modalités similaires. Leur positionnement horizontal et vertical met en relief leurs caractéristiques communes. Deux individus situés à deux points opposés du

graphique possèdent ainsi des caractéristiques opposées. Cette représentation va nous donner des éclaircissements afin de définir le champ de la médiation urbaine.

b) La délimitation du champ de la médiation urbaine.

Nous avons analysé le graphique en plusieurs temps. Dans une première lecture générale, le nuage de points semble uniformément réparti. Ce premier indicateur annonce une grande variation dans les situations recensées, mais également de la porosité entre les groupes d'individus : les groupes ne sont pas constitués de critères tranchés distinctement, mais tendent plutôt à se différencier. Le grand nombre de variables apporte une vision globale de chaque action qu'il est toutefois impossible de simplifier dans la représentation graphique : la position relative des individus en fonction des croisements des modalités est représentée. Pour déterminer les groupes, nous avons procédé à une classification hiérarchique sur composantes principales (cf. Figure 18). Cette classification rassemble les individus dans des groupes en fonction des similitudes entre les modalités. L'interprétation du graphique se poursuit ensuite sur la base des connaissances acquises lors de la recherche d'information. La classification a d'ailleurs été corroborée par nos propres observations et analyses.

La classification hiérarchique fait ressortir quatre groupes. Pour les qualifier, nous considérons les positionnements des individus en fonction des variables et des modalités. Les individus positionnés aux extrémités du graphique sont des indicateurs de positions extrêmes révélatrices des caractéristiques d'un groupe. Nous allons nous intéresser, tout d'abord, aux deux premiers groupes situés sur la partie supérieure du graphique.

Le groupe n°1 situé en haut à gauche du graphique fait ressortir essentiellement les opérations d'aménagement et de service public : grands équipements emblématiques, services innovants associés à un discours sur la construction du territoire. Il s'agit d'opérations, comme les « Vélo'v¹⁰⁸ » (n°42) mis en place sur Lyon et Villeurbanne, accompagnées d'un discours sur les capacités innovantes de l'agglomération. Mais, les Vélo'v ont été mis en place avant tout pour proposer un service de location.

Le territoire est influencé par ce type d'action dans sa dimension spatiale et sociétale, mais les effets sur les représentations restent secondaires. Les modalités qui caractérisent ce groupe sont l'aménagement, l'aire comme espace d'action, et une temporalité continue.

¹⁰⁸ Système de location de vélos en libre service.

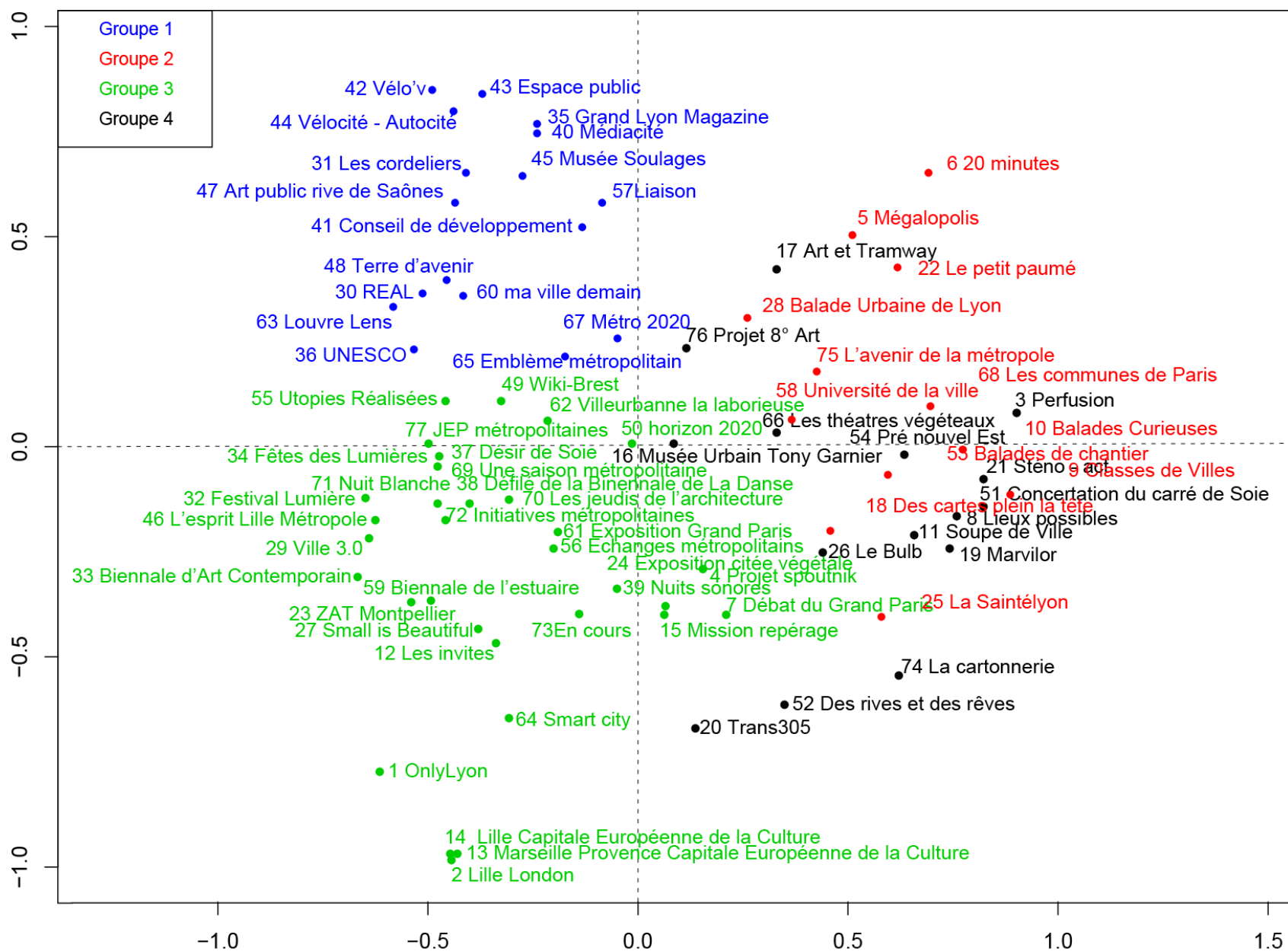
L'agglomération, échelle principale de territoire évoquée, reflète le passage des compétences de l'aménagement des communes aux établissements publics de coopération intercommunale.

Le groupe n°2, situé à droite et principalement dans le cadran supérieur, est tourné vers les actions de diffusion de l'information. Il inclut aussi bien les journaux classiques que les balades urbaines.

L'analyse de ces deux premiers groupes, recoupée avec l'analyse des modalités, nous permet de dire que ceux-ci se distinguent selon les statuts, privé ou public, des structures porteuses : les modalités « initiative privée », « financement privé », « gestion privée » se situent à droite et celles relevant du public à gauche du graphique.

Figure 18. Représentation de la classification hiérarchique sur composantes principales des actions de médiation urbaine.

Source : Maël Meralli-Ballou, 2013



Les deux premiers groupes identifiés, nous allons nous intéresser à la partie inférieure du graphique, moins clairement délimitée, même si, une séparation autour de l'axe central vertical se dessine.

La distinction entre les groupes situés en haut et en bas du graphique s'organise autour des variables définissant le type d'action : champ d'action, relation au public, intervention sur l'espace, la société ou les représentations. Il semblerait que le graphique nous indique une gradation du haut vers le bas entre des actions relevant du service public, de la diffusion d'information, et donc de la médiation traditionnelle, vers des actions plus axées sur le partage d'un univers artistique, du marketing, sur le relationnel, supposées correspondre à une construction partagée d'une vision du territoire. Cette analyse nous éclaire ainsi sur les actions appartenant à la politique publique classique et celles relevant de la médiation urbaine.

En observant nos critères discriminants (la vision du territoire et la volonté de la transmettre), nous constatons qu'ils jouent un rôle principalement pour déterminer l'axe horizontal et sont fortement corrélés : les positions des modalités des deux variables sont relativement proches (cf. Figure 16). Il y a une différence notable entre les structures qui n'affichent pas de vision du territoire située à l'extrémité droite du graphique et les autres situées au centre et à gauche. Le groupe n°2 rend compte sous différentes formes de l'état du territoire, mais n'en propose pas pour autant une représentation. Par exemple, les balades pédagogiques organisées par l'association APIEU (Balades curieuses n°10) relèvent d'une volonté de parler du territoire, sans pour autant vouloir en modifier les représentations selon une vision précise.

Lorsque la vision du territoire est mise en avant et la volonté de la transmettre également, nous nous situons dans le cadran situé en bas à gauche (cf. Figure 18), où nous retrouvons les grandes actions culturelles à l'échelle métropolitaine comme le Défilé de la Biennale de la Danse (n°38), Marseille Provence Capitale européenne de la culture (n°13) ou les Nuits blanches à Paris (n°71). Les actions relevant de la nouvelle médiation urbaine se situent dans le groupe n°3. La distinction n'est toutefois pas tranchée clairement sur le graphique entre les individus formulant leur volonté de transmettre une représentation du territoire, et ceux qui ne la formulent pas.

Nous pointons ici le caractère hybride de la médiation urbaine et la difficulté d'identification qui en découle. Certaines actions sont portées principalement pour influencer les représentations d'un territoire, mais l'objectif est masqué derrière un objectif prétexte. À cette première source de confusion s'ajoute celle des politiques publiques qui impliquent des

changements de représentation importants, mais ne les considèrent pas comme des objectifs en soi.

Les actions de médiation urbaine, comme les « Emblèmes métropolitains¹⁰⁹ » (n°65), portées uniquement par les pouvoirs publics, et dans ce cas par le Grand Lyon, sont à l'interface des groupes n°1 et n°3. Un groupe n°3 élargi par rapport à la classification hiérarchique (cf. Figure 18) se constitue en intégrant les actions formulant ou non une volonté de transmettre une représentation des territoires, mais avec l'objectif avéré de la transformer. Lorsque la représentation du territoire et la volonté de la transmettre ne sont plus un objectif central, nous nous situons dans le groupe n°1, c'est-à-dire l'action de service public procédant de la médiation urbaine traditionnelle.

« Dans le cas de REAL¹¹⁰ (n°30), nous rencontrons une situation où domine une forte conscience des interdépendances stratégiques (...) tandis que dans le cas de Lille (Capitale de la culture 2004, n°14), il s'agit de créer ces interdépendances » (ARAB et al, 2008, p105).

La mise en place de l'opération REAL est donc liée à une représentation d'un territoire métropolitain uni qui nécessite la mise en place d'un service spécifique. Au contraire, Lille Capitale de la Culture est l'occasion de créer une représentation commune de la métropole lilloise.

Ce groupe n°3 élargi se cantonne au cadran situé en bas à gauche et fait plutôt référence à des structures publiques-privées représentant des coalitions larges d'acteurs. Il se démarque du groupe n°4 situé en bas à droite (cf. Figure 18) regroupant les structures principalement privées.

Le groupe n°4 se distingue par son implication, graduée de gauche à droite, dans la volonté de construire des représentations de territoire au travers de structures privées, ouvertes. Nous retrouvons dans cet ensemble toutes les initiatives locales conduites par des habitants avec des réseaux forts qui souhaitent donner leur propre vision du territoire en se démarquant des pouvoirs publics, comme dans le cadre de la requalification d'un espace public (Soupe de Ville n°11), d'un quartier en transformation, etc. Souvent concentrée autour d'un lieu ou d'une opération emblématiques, la vision du territoire est peu englobante et

¹⁰⁹ La démarche des emblèmes métropolitains vise à trouver des symboles pour construire les représentations de la métropole lyonnaise (cf. infra chapitre VI, section A/2/).

¹¹⁰ Réseau Express de l'Agglomération Lyonnaise : politique coordonnée de création d'un système de RER à l'échelle du territoire métropolitain lyonnais.

rarement énoncée, ce qui distingue ce groupe du troisième. Portées par des acteurs privés, les actions du groupe n°4 répondent à la demande de démocratie directe et participative. La résurgence du local montre le besoin pour les habitants de posséder des cadres territoriaux bien identifiés et de revenir à une échelle plus humaine. L'échelle du quartier, espace de transition entre l'intimité du domicile et l'espace moins familier de l'agglomération (DE CERTEAU, 1980), est réinvestie comme nouvel espace maîtrisable.

Dans cette section, nous avons fait apparaître quatre types d'actions, deux relèvent de la médiation traditionnelle et deux relèvent de la médiation urbaine. Les distinctions entre les quatre groupes sont mises en valeur dans le tableau suivant (cf. Tableau 11) afin de montrer comment se structure le champ de la médiation urbaine.

Les deux premiers groupes sont ainsi des vecteurs de la médiation traditionnelle. Le groupe n°1 rassemble les structures publiques qui façonnent le territoire. Ces structures participent à l'élaboration des représentations des territoires. Le groupe n°2 concerne les actions de diffusion d'information sans velléité à porter une vision du territoire spécifique. Les deux autres groupes réunissent des pratiques de médiation urbaine. Le groupe n°3 renvoie surtout aux actions structurées principalement à l'échelle des territoires pour les construire en tant qu'entité. Le groupe n°4 réfère à la volonté locale d'interagir avec les pouvoirs publics sur le devenir des espaces locaux.

Les deux derniers groupes s'inscrivent dans la dynamique des nouvelles médiations, actes volontaires pour produire un nouveau territoire. Ils possèdent une vision et une volonté de transformer les représentations des territoires et paraissent principalement agir à des échelles non institutionnelles, comme le quartier ou le territoire métropolitain. Malgré tout, les échelles administratives restent encore largement représentées. La médiation urbaine a pour objet l'*urbs* – la ville – et son action se dirige principalement vers la forme urbaine émergente de la métropole, mais pas seulement : elle semble se mettre en place à différentes échelles.

Médiation traditionnelle

Groupe n°1 : Le service public	Groupe n°2 : La diffusion d'information
■ Structure publique gérant le territoire (service public, aménagement) ; ■ une vision du territoire, mais non formulée, car sous-entendue dans son action ; ■ une volonté de modifier le territoire ; ■ exemple : le réseau REAL n°30.	■ Structure privée diffusant une information sur le territoire sous différentes formes (papier, balade, conférence, etc.) ; ■ pas de volonté de modifier le territoire, une vision du territoire variable selon les actions ; ■ transmission d'informations relatives à un territoire ; ■ exemple : Balade urbaine de Lyon n°28.
Médiation urbaine	
Groupe n°3 : Les actions de médiation urbaine	Groupe n°4 : Les actions locales de médiation urbaine
■ Structure mixte publique-privée proposant une construction du territoire au travers d'actions ; ■ la vision et la volonté d'influencer les représentations du territoire formulées, car moteur de l'action ; ■ exemple : Le Défilé de la biennale de la Danse de Lyon, n°38.	■ Structure privée proposant une construction d'espace local très participative ; ■ une volonté de modifier les représentations variable selon les initiatives ; ■ Exemple : Soupe de ville, n°11.

Tableau 11. La délimitation du champ de la médiation urbaine des actions de médiation traditionnelle

Source : Maël Meralli-Ballou

L'analyse quantitative montre l'homogénéité du champ d'action de la médiation urbaine. Des similitudes attestent l'inscription de cette médiation dans le champ plus large des nouvelles médiations.

Section B : La médiation urbaine : émergence du champ et caractéristiques discriminantes

L'analyse quantitative a permis de délimiter du champ de la médiation urbaine. Dans cette section nous allons faire apparaître les principales caractéristiques relevant des nouvelles médiations. Nous reviendrons tout d'abord sur les conditions de leur émergence. Nous poursuivrons ensuite en introduisant le processus de la médiation urbaine dans la boucle de rétroaction des territoires. Nous continuerons avec les modalités de mise en œuvre des actions de médiation urbaine et la variété des structures porteuses.

1/ Émergence et métropolisation

Nous avons abordé dans le chapitre III, l'émergence de la médiation urbaine. Elle serait issue des défaillances de la médiation traditionnelle dans la construction des territoires. L'analyse quantitative a fait ressortir que la médiation urbaine concerne l'ensemble des territoires en construction. Les recompositions territoriales sont multiples et existent à différentes échelles spatiales recoupant les évolutions du fait urbain ; nous les retrouvons à toutes les échelles dont le territoire métropolitain en est l'exemple archétypal. Ainsi, la complexité institutionnelle s'ajoutant à un manque de représentativité des citoyens entraîne un éloignement des habitants des institutions. Celles-ci ne sont pas reconnues comme représentatives des territoires. De plus, la fragmentation des pratiques sociales empêche l'institutionnalisation des vécus et les représentations qui en découlent sont structurées en archipel, c'est-à-dire sans mise en lien des différents espaces, ou raccrochées aux anciens territoires.

Il semblerait donc que les territoires métropolitains ne constituent pas de référentiels, car les marqueurs territoriaux classiques ne possèdent pas d'efficacité. L'identification des territoires métropolitains comme espace d'appartenance reste très relative et la médiation urbaine émerge alors pour construire la cohésion de ces territoires.

Comme pour les nouvelles médiations, la médiation urbaine a pour origine la disparition des cadres régulateurs. Il semble nécessaire de produire une nouvelle vision de la société afin de trouver des relais de construction du vivre ensemble. Nadine Gelas, élue du Grand Lyon,

justifie la mise en place d'une politique culturelle d'agglomération sous couvert d'objectifs de médiation urbaine en ces termes : *« À l'heure où, comme les autres autorités traditionnelles, le politique perd de sa sacralité et de sa centralité, mais alors qu'il est plus que jamais important d'affirmer et de partager les valeurs de la collectivité, l'éditorialisation propose donc fondamentalement une nouvelle façon d'élaborer la parole publique »* (Grand Lyon, 2103b, p58). Nadine Gelas nomme « éditorialisation » la politique visant à *« faire du collectif à partir des créations et des initiatives multiples qui s'expriment dans cette société (...) l'éditorialisation doit permettre au Grand Lyon de faire émerger des représentations collectives de l'agglomération à partir de la richesse de ses territoires »* (Grand Lyon, 2013b, p38). L'éditorialisation est une des déclinaisons de ce que nous nommons médiation urbaine (cf. infra. Conclusion du chapitre V).

La médiation urbaine participe de cette volonté de bâtir de nouvelles représentations d'un futur partagé. Elle est mise en place intentionnellement par des acteurs dans ce but.

2/ Un processus volontaire de construction des territoires

Pour modifier les représentations, la médiation urbaine s'insère dans la boucle de rétroaction des territoires. Son processus se fractionne en quatre mouvements décrits précédemment (cf. supra, chapitre I, section A, 1/) et présentés dans le schéma ci-dessous (cf. Figure 19).

Afin de produire des actions à l'échelle d'un nouveau territoire, des acteurs s'impliquent dans la construction d'un discours autour de territoires de projets (BOURDIN, 1994 ; LAJARGE, 2002). Les acteurs vont négocier ce projet de territoire afin qu'il devienne le socle d'une légitimité suffisante. Cette dernière permettra alors de produire une vision stable et partagée du territoire en construction, lui donnant un caractère de réalité objective. L'évocation d'un territoire de projet est ainsi un moteur d'adhésion.

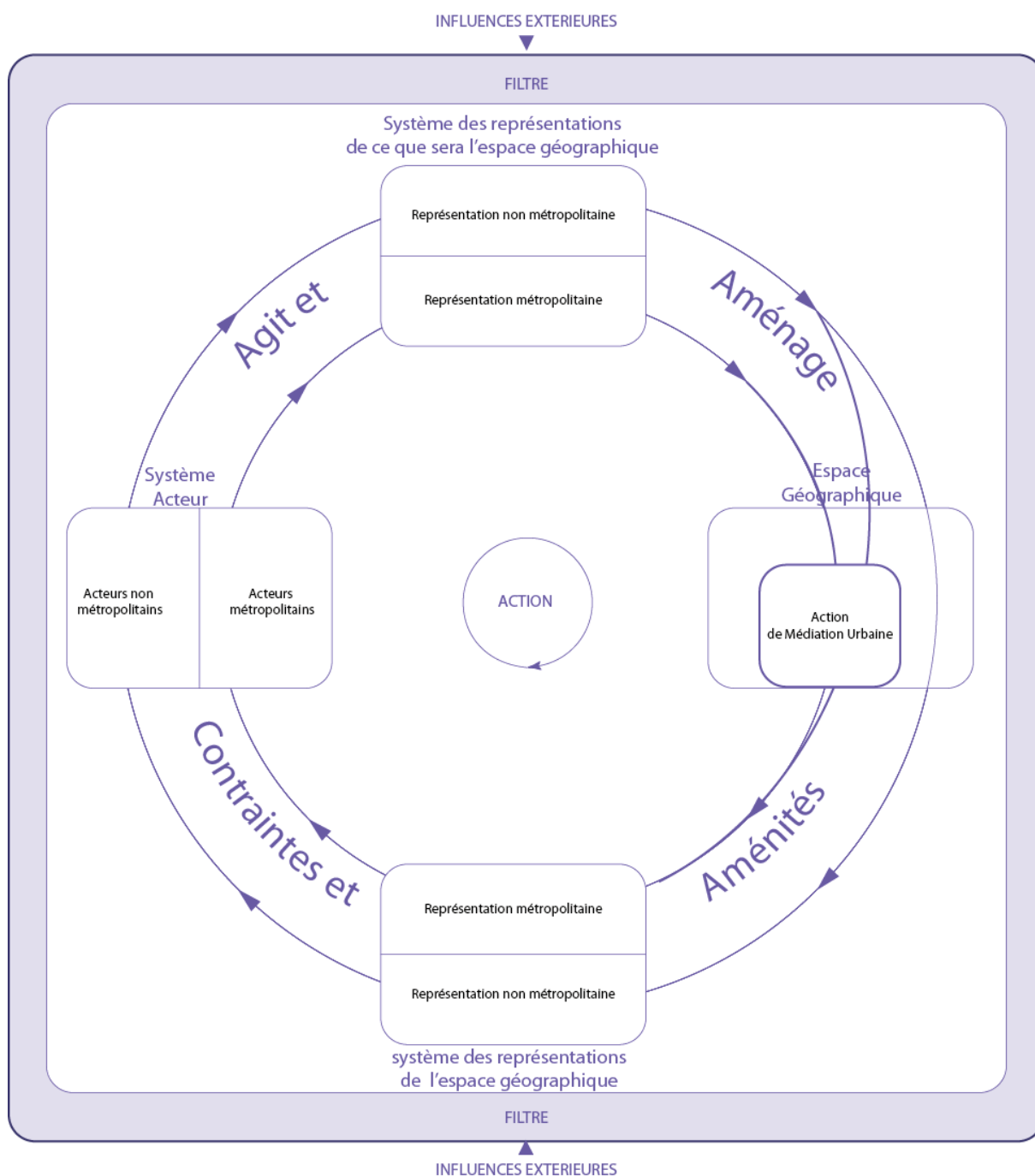


Figure 19. Le fonctionnement de la médiation urbaine intégré à la boucle de rétroaction des territoires.

Source : (MOINE, 2006, p121) ; modifié par Maël Meralli-Ballou

Dans le cas des territoires métropolitains, la première phase consiste en la volonté d'acteurs dits « métropolitains » de transformer les représentations. Après une phase de négociation stabilisant la forme de la structure porteuse, la vision projetée, l'action de médiation urbaine se déroule au sein de l'espace géographique. C'est à ce moment qu'elle touche des acteurs « non métropolitains ». En s'appuyant sur des leviers différents, elle produit des marqueurs territoriaux. Ces derniers sont adoptés ou non, perçus partiellement par

les individus participant à l'action. La vision métropolitaine est, dès lors, partagée plus largement et produit un caractère "naturel" au territoire.

Le processus de médiation urbaine renvoie à la volonté d'acteurs de modifier des perceptions pour les faire coïncider avec leurs propres visions d'un territoire. L'incapacité de la médiation traditionnelle à construire de nouvelles représentations cohérentes, nécessite une construction sociale ad hoc : une vision objectivée par des acteurs, une vision institutionnalisée par des actions, une représentation légitimée par l'adhésion à un discours. L'intériorisation des représentations a pour but de produire une cohérence sur le nouveau territoire en produisant des pratiques en accord avec l'espace géographique métropolitain.

L'efficacité des actions peut être plus ou moins importante et dans tous les cas difficilement mesurable. Selon leur sensationnalisme, leur durée, leur répétition, leur capacité à mobiliser une grande partie de la population, les actions modifient les représentations dans des conditions très variables. Elles s'inscrivent dans le processus long de l'évolution des territoires. Ainsi, la combinaison, l'accumulation, la référence à des pratiques et la conjugaison à de nombreux autres facteurs permettent la constitution des représentations.

Le contexte de construction des territoires est la source des caractéristiques de la médiation urbaine. La recomposition territoriale entraîne une multiplication des acteurs y prenant part (LAJARGE, 2002, p 118). Dans le cas de la métropole lyonnaise, huit cents dix communes regroupées en une communauté urbaine, sept communautés d'agglomération et soixante-sept communautés de communes sont désormais concernées. Pour chaque nouvelle structure créée à cette échelle, il est nécessaire d'inclure de nombreux acteurs : treize Scots pour l'Inter-Scot, treize partenaires pour l'ADERLY, etc. Cette inflation du nombre de partenaires requiert d'adapter les formes d'action pour intégrer les multiples contraintes. Les différentes formes de coalition et de mise en place des actions de médiation urbaine renvoient directement à cette intégration d'un nombre important d'acteurs.

Selon Romain Lajarge (2002, p118), nous pouvons classer les acteurs prenant part à la recomposition des territoires en trois groupes :

- « - les acteurs chargés officiellement de la réorganisation ou de la remise en ordre de l'existant (...) ;
- ceux mobilisés pour construire du neuf (certains regroupements de communes (...), les associations d'élus, d'usagers ou d'habitants, les groupements professionnels, les militants de toutes les causes...);

- toutes les institutions qui continuent à composer et à faire vivre, tel quel, l'héritage territorial reçu des recombinaisons antérieures de projets. »

Ces acteurs luttent entre eux selon leur propre rationalité. Ainsi, les acteurs métropolitains peuvent être officiellement chargés d'une réorganisation des territoires ou mobilisés pour construire du neuf ; ils ne possèdent pas pour autant une vision partagée du futur territoire. Malgré tout, ils sont dans un rapport de force relativement équilibré du fait du contexte polycentrique de la métropolisation (ARAB, 2012). L'agglomération-centre ne peut s'octroyer une légitimité sur d'autres pôles urbains ou espaces intermédiaires. Il est donc nécessaire pour les acteurs de trouver de nouvelles associations afin de faire converger des objectifs différents et obtenir une légitimité essentielle à la mise en place de l'action de médiation urbaine.

3/ Une diversité des modalités d'action

Nous avons établi une grille de lecture dans la section précédente (cf. chapitre V, section A, 2/) avec des critères représentant le paysage des actions de médiation urbaine. Mais cette grille ne retranscrit pas toutes les nuances possibles : nous avons rencontré des configurations d'organisation beaucoup plus variées, présentées dans la figure suivante (cf. Figure 20).

Si nous reprenons les étapes de la médiation telles que nous les avons définies dans le chapitre précédent (cf. chapitre IV, section A, 2/), la phase d'objectivation correspond au temps d'élaboration d'un accord autour de l'objectif de construire une représentation d'un territoire. Cette phase d'objectivation est également le temps de partage d'une vision commune du territoire. La définition d'une structure et sa création institutionnalisent la vision du territoire. La structure devient porteuse de médiation urbaine. Elle légitime son existence et les décisions initiales des acteurs, en mettant en place des actions de médiation urbaine.

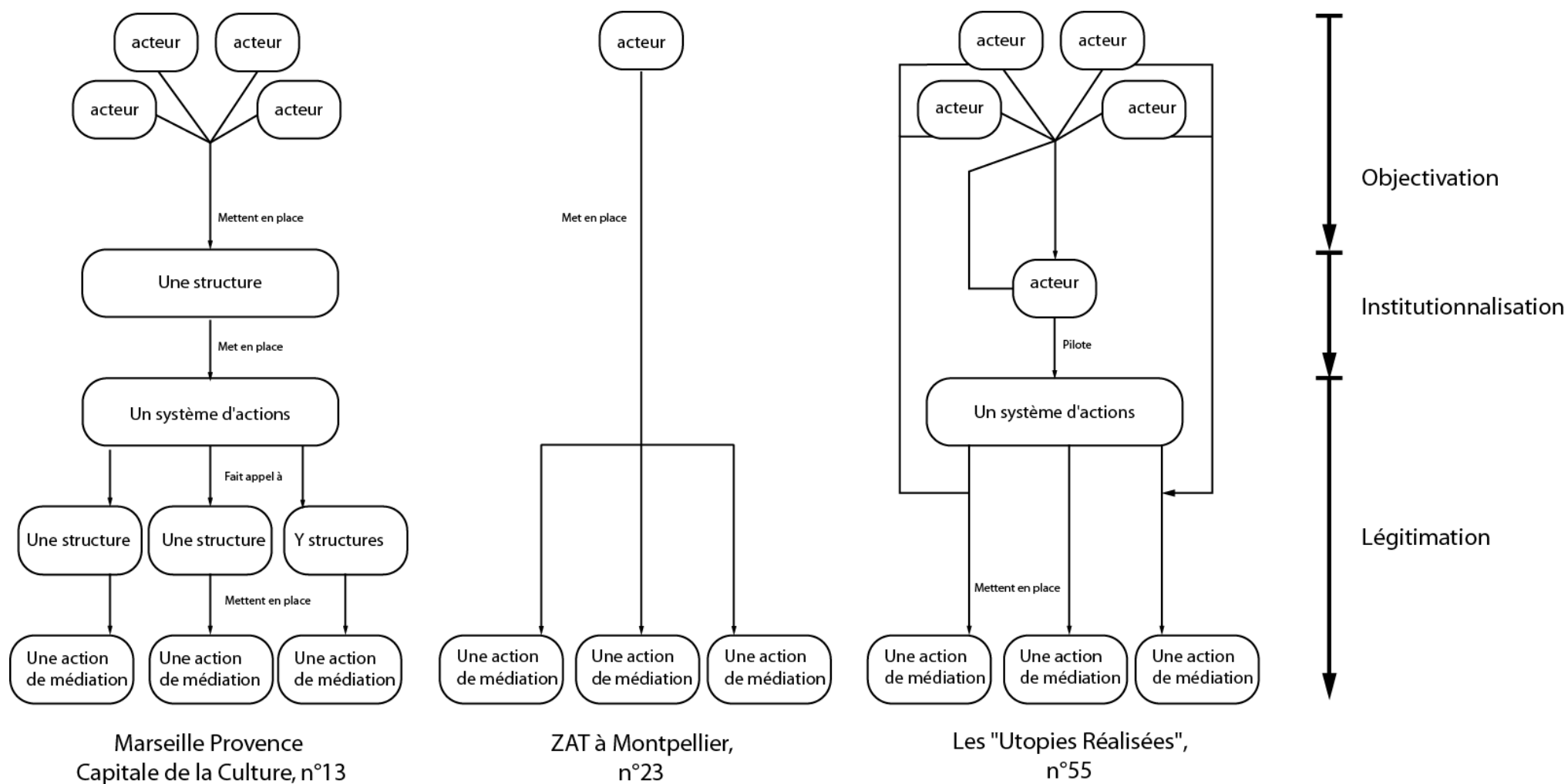


Figure 20. Différentes formes d'organisation des actions de médiation urbaine

Source : Maël Meralli-Ballou

Trois exemples illustrent notre propos. Dans le cadre de Marseille Capitale de la culture, une structure ad hoc a été créée par les quatorze partenaires¹¹¹ initiaux afin de coordonner les différentes actions mises en place par des prestataires. En ce qui concerne les « Zones Artistiques Temporaires » de Montpellier, la municipalité porte directement les actions. Dans le cas des « Utopies Réalisées¹¹² », la structure porteuse est un des acteurs participant au projet.

Les actions de médiation urbaine ont donc pour origine des processus très distincts. Nous pouvons, à partir des trois précédents exemples cités, faire la distinction entre les actions portées par une institution sur son espace administratif et celles liées à l'échelle métropolitaine.

Parmi les trois exemples cités, la ville de Montpellier est autonome dans la prise de décision. Ici, la médiation intervient principalement entre l'institution et les habitants. Dans le cas de Marseille capitale de la culture ou des « Utopies Réalisées », c'est une pluralité d'acteurs qui s'associent. La médiation intervient dans ce cadre, une première fois entre les acteurs, puis dans un second temps avec les habitants.

Ces multiples formes d'associations et d'organisations possibles produisent, comme dans le cadre des nouvelles médiations, une variété de légitimités.

4/ Des organisations avec des légitimités variées

Les actions de médiation urbaine recouvrent une variété des légitimités, similaires à celles rencontrées dans les nouvelles médiations et établies à l'origine de l'échantillonnage, comme présenté dans le tableau suivant (cf. Tableau 12).

¹¹¹ Ville de Marseille, Région PACA, conseil général des Bouches du Rhône, Communauté urbaine de Marseille, communauté d'agglomération de Toulon et les huit communautés de communes ont été rejoints par de nombreux partenaires économiques et culturels par la suite.

¹¹² Pour un descriptif des « Utopies Réalisées » voir chapitre VI.

Détachement absolu	Médiation urbaine <= Posture de compromis => <= entre détachement et implication =>		Implication totale
◀De la légitimité sociale à la légitimité déléguée▶			
Structure privée, financée par action	Structure mixte publique-privée	Structure publique ou parapublique	Collectivité locale ou EPCI
■ <u>CT de Lyon</u> ; ■ KompleXKarphanÜM ; ■ Dédale ; ■ Arty farty.	■ <u>ADERLY</u> ; ■ <u>Lille 3000</u> ; ■ <u>Capitale européenne de la culture – Marseille</u> ; ■ <u>Lille 2004</u> ; ■ Lieux publics.	■ <u>RUL</u> ; ■ Le Rize ; ■ <u>Cité de l'architecture - Palais Chaillot</u> ; ■ <u>Lieu unique, scène nationale de Nantes</u> ; ■ <u>Pavillon de l'arsenal.</u>	■ Ville de Lyon ; ■ <u>Paris</u> ; ■ <u>Pays de Brest</u> ; ■ <u>Pays de Rennes</u> ; ■ <u>Grand Lyon</u> ; ■ Tournefeuille ; ■ <u>Montpellier.</u>

Les structures soulignées traitent de l'échelle métropolitaine.

Tableau 12. Les différentes légitimités entre des structures porteuses de médiation urbaine.

Source : (BEURET, LABESNNES, 2004, p5) ; modifié par Maël Meralli-Ballou

Suivant l'implication de la société civile, la légitimité de l'action se détache des enjeux institutionnels pour se focaliser sur des problématiques différentes. Par exemple, le programme « En cours » de KompleXKarphanüM (n°73) fait référence à la volonté de ce collectif de s'impliquer dans les mutations en cours dans leur quartier. Il s'agit véritablement d'une envie de se saisir des enjeux locaux. Lille horizon 2004 (n°14), est, quant à elle, portée par des enjeux économiques et institutionnels, et le résultat d'une collusion entre des acteurs économiques et des collectivités locales. Enfin, l'exposition Horizon 202 (n°50) souhaite construire le territoire métropolitain, mais se structure autour des objectifs liés au Scot du Pays de Rennes. C'est dans ce cas une légitimité institutionnelle.

La variété des montages permet de construire de multiples modes de financement, de gestion et donc des combinaisons de légitimité. Le statut associatif est très utilisé, avec parfois un conseil d'administration étendu pour que chaque partenaire ou financeur puisse s'impliquer. Les structures porteuses possèdent donc des légitimités différentes selon l'implication plus ou moins forte des pouvoirs publics dans la construction des territoires.

Comme dans le cas des autres catégories de médiations nouvelles, les actions de médiation urbaine sont protéiformes.

5/ Des leviers multiples de modification des représentations

Les actions de médiation urbaine recouvrent un large spectre d'organisations et de structures porteuses. À cette diversité des modalités d'action, il faut ajouter un rapport à l'espace variable ainsi qu'une hybridité des domaines d'action.

a) Des rapports à l'espace différent

Selon l'organisation choisie et les acteurs impliqués, il existe différentes échelles d'action. Au vu de l'étendue du territoire métropolitain, les actions de médiation urbaine ne recouvrent pas la totalité de son espace géographique. L'échantillon d'actions renferme cinq formes de spatialité, comme présenté ci-dessous (cf. Figure 21). La cinquième possibilité renvoie à un espace virtuel.

Dans la première forme de spatialité, le lieu de l'action renvoie généralement à l'accueil d'expositions ou de conférences. Dans ce cadre, la force symbolique du géosymbole est relativement faible : la cité de l'architecture à Paris, par exemple, n'a pas à vocation à devenir un symbole du Grand Paris¹¹³ (action n°61). C'est autour de la transmission d'une vision, d'un récit, de représentations matérielles que la médiation urbaine agit.

Concernant l'aire, c'est la mise en place d'une densité d'actions sur un espace qui fait référence au territoire. Ainsi, la « fête des Lumières » à Lyon (n° 32) est principalement concentrée dans le centre-ville, mais représente un territoire beaucoup plus grand.

¹¹³ L'exposition du Grand Paris a consisté en la présentation des dix projets lauréats pour la consultation « La Métropole du XXIème de l'après Kyoto » en 2008.

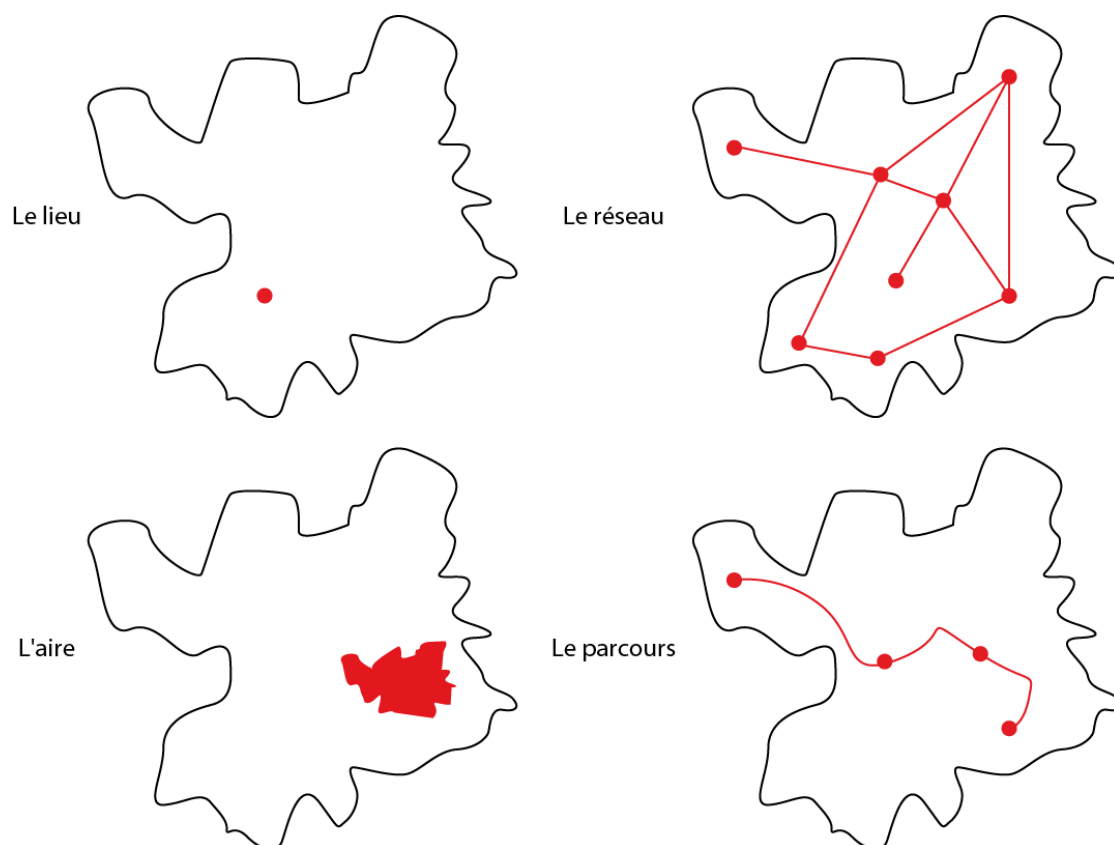


Figure 21. Les différents rapports entre l'espace d'action de la médiation urbaine et le territoire évoqué

Source : Maël Meralli-Ballou

Le parcours, renvoie-lui, à la mise en lien de points du territoire. La course Saintélyon (n°25) est à ce titre caractéristique, car elle associe les deux agglomérations principales du territoire métropolitain.

Le réseau est la mise en lien d'évènements prenant place dans différents lieux. Cette mise en lien peut être articulée autour d'un programme, et s'étaler dans le temps. Les évènements tels que les « capitales de la culture » sont représentatifs de ce type d'organisation spatiale.

Les multiples combinaisons possibles entre les formes d'organisation et les modalités spatiales des actions de médiation urbaine font état de sa grande plasticité. Sa caractéristique protéiforme est également liée à l'hybridité des champs d'action.

b) Une hybridité constitutive de la médiation urbaine

1- Des objectifs difficiles à hiérarchiser

Toutes les actions de médiation urbaine étudiées sont systématiquement associées à un champ d'action. Sport, culture, marketing, sensibilisation sont des domaines sollicités pour

construire la représentation des territoires. Il est *a priori* difficile de pointer l'objectif prépondérant dans une action. Nous sommes devant un faisceau d'intentions de la part des acteurs mettant en place l'action. Face à ce mélange des genres, il est intéressant de se demander quelle part des motivations est dédiée à la médiation urbaine et quelle est la position des acteurs vis-à-vis de ces objectifs. Nous pouvons alors établir des différenciations entre les actions, selon l'impact de l'objectif (cf. Figure 22). Nous estimons, par exemple, que dans la course Saintélyon, les enjeux de médiation urbaine sont relativement faibles. En effet, cette course a été créée à partir d'enjeux sportifs classiques, l'entraînement des cyclistes lyonnais durant l'hiver en 1951¹¹⁴, et les objectifs de mise en lien du territoire métropolitain lyonnais sont très récents.

En revanche, les Zones Artistiques Temporaires (ZAT) ont été conçues pour « *conforter l'identité de Montpellier*¹¹⁵ ». Le vivre ensemble, le partage d'un moment convivial entre Montpelliérains autour de la construction du territoire de la ville en sont les ambitions principales. Les objectifs de promotion existent, mais restent secondaires. La médiation urbaine est donc plus présente que dans le cadre de la course la Saintélyon comme cela est schématisé sur la figure suivante (cf. Figure 22).

L'exposition du Grand Paris donne à voir la métropole parisienne ou plus précisément son futur. Même si le Grand Paris est un projet d'aménagement, l'identité de la métropole parisienne et son appropriation sont les objectifs principaux de l'exposition.

¹¹⁴ Source : <http://www.saintelyon.com/levenement/historique-2/>, consulté le 1^{er} février 2014.

¹¹⁵ <http://zat.montpellier.fr/en-savoir-plus>, consulté le 1^{er} mai 2014

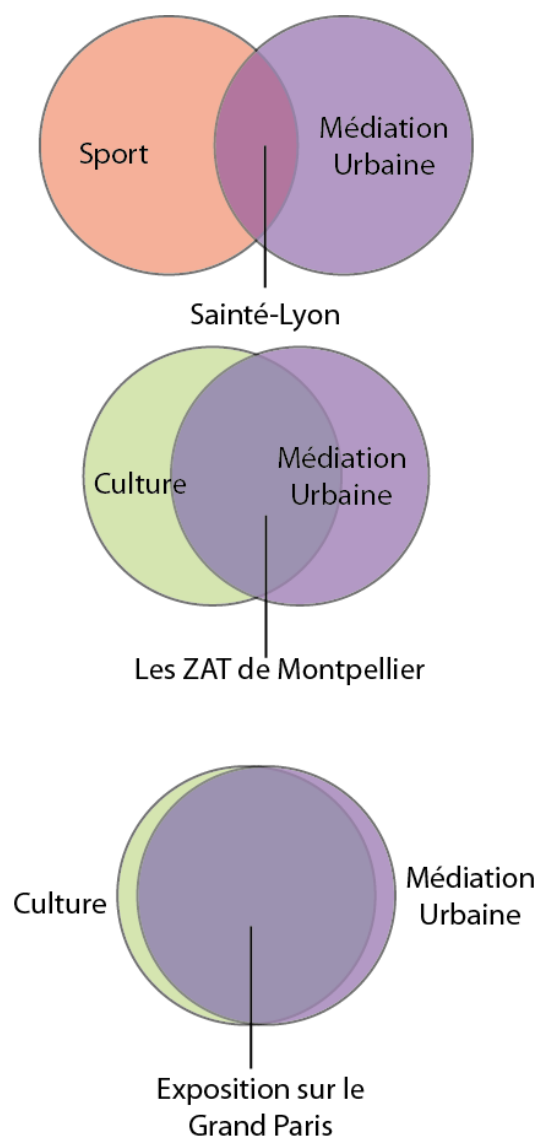


Figure 22. La proportion des objectifs de médiation urbaine dans trois actions différentes.

Source : Maël Meralli-Ballou

À cette variété d'implications, nous pouvons ajouter une différenciation dans l'introduction des objectifs de la médiation urbaine.

2- Trois postures d'acteurs différentes

Nous constatons trois postures d'acteurs dans l'intégration de la médiation urbaine à travers des actions relevant d'autres champs.

La première est la posture de créateur. Une action est créée de toute pièce pour constituer une action de médiation urbaine. La dimension culturelle est alors au service de la construction du territoire métropolitain. C'est le cas pour les ZAT (n°23) ou l'exposition du Grand Paris (n°61).

dehors des enjeux de médiation urbaine. Le pôle métropolitain s'est emparé de cette course pour en faire un symbole du territoire.

3- Le cas du marketing territorial

Nous avons classé certaines actions de marketing territorial comme faisant partie de la médiation urbaine. Ainsi, la démarche OnlyLyon (n°1) est avant tout du marketing territorial, mais la volonté de construire le territoire métropolitain lyonnais accompagne la stratégie de développement économique autour de la production d'une image de la métropole lyonnaise.

Or, la médiation urbaine produit le territoire, elle cherche à le rendre appropriable par tous, à le doter d'une capacité collective, à lui donner un sens et pas seulement à le vendre pour justifier une implantation d'entreprise ou une action politique. Le marketing territorial participe à la construction des représentations des territoires, mais avec des objectifs différents, essentiellement économiques. (LUSSAULT, 1998 ; PAGES, 2010 ; PINSON 2010 ; DUJARDIN, 2008). Ainsi, les objectifs de la médiation urbaine et du marketing territorial peuvent se recouper : la constitution de l'identité d'un territoire rentre également dans les stratégies du marketing territorial. Ainsi, certaines démarches de marketing territorial participent de la médiation urbaine en proposant une image, un imaginaire. Par exemple, OnlyLyon (n°1) s'appuie sur des actions de médiation au territoire pour s'imposer comme un symbole commun, au même titre qu'« I ♥ NY ». Une statue géante est déplacée dans les principaux lieux de l'agglomération lyonnaise pour faciliter une appropriation symbolique des habitants (cf. Illustration 8) : un concours de photos originales est organisé et les photos sont publiées sur le compte Flickr¹¹⁶ de l'Office de tourisme¹¹⁶.

¹¹⁶ <http://www.flickr.com/groups/myOnlyLyon/>

« Le marketing est surtout une démarche opératoire définie (suivant Denis Lindon et Frédéric Jallat (2002)) autour de trois points fondamentaux : la connaissance du marché comme lieu de rencontre entre une offre et une demande ; la satisfaction du consommateur dont on espère qu'elle se traduira par sa fidélisation ou "captation" (Cochoy, 2004) ; l'influence sur le consommateur pour qu'il utilise les produits et services que l'on souhaite lui "offrir" » (RAVENEL, 2011, §16).

Le marketing territorial se rattache à *« l'effort collectif de valorisation et d'adaptation des territoires à des marchés concurrentiels, pour influencer, en leur faveur, le comportement de leurs publics par une offre différente dont la valeur perçue est durablement supérieure à celle des concurrents »* (GOLLAIN, 2012, p8). Dans ce cadre, la dimension concurrentielle est prépondérante. La marchandisation du territoire, de ses ressources, la segmentation en public cible réduisent le marketing territorial à une dimension utilitariste tournée vers un public principalement extérieur, puisque sur un marché concurrentiel ouvert à l'échelle du monde dans le cadre de la métropolisation. Même si le marketing territorial n'a pas pour objet principal la construction du territoire en lui-même, son impact peut-être important, d'autant plus avec l'élargissement des stratégies concurrentielles au travers du « mix marketing », c'est-à-dire *« l'assemblage d'actions cohérentes destinées à améliorer les résultats du territoire en matière d'attractivité »* (GOLLAIN, 2013).

Encart 8. Définition du marketing et du marketing territorial

L'équipe d'OnlyLyon organise des flashs mob ou des rassemblements spécifiques. La mise en place d'un réseau d'ambassadeurs est l'occasion de fédérer les Lyonnais autour de leur territoire. Il s'agit donc bien d'une démarche de la médiation urbaine, même si les objectifs de marketing sont toujours sous-entendus : fédérer les Lyonnais avec le système des ambassadeurs est l'occasion de construire une communauté pour faire la promotion du territoire à l'extérieur.



Illustration 8. La statue OnlyLyon, un dispositif d'appropriation de la marque à destination des habitants.

Source : OnlyLyon

Les actions de médiation urbaine sont donc protéiformes à la fois dans les modalités de leur mise en œuvre et leurs objectifs. L'ensemble de ces critères semble confirmer la constitution du sous-champ de la médiation urbaine comme prenant place dans les nouvelles médiations.

Conclusion du chapitre V : la médiation urbaine, une catégorie d'action à part entière

Dans ce chapitre, nous avons défini plus précisément la médiation urbaine en nous appuyant sur les éléments abordés depuis le début de ce travail. Pour cela, nous avons procédé à la délimitation de son champ en analysant un échantillon de soixante-dix-sept actions. À partir d'une grille d'analyse portant sur le type de structure porteuse, les modalités d'action et le rapport au territoire, nous avons séparé les actions relevant de la médiation traditionnelle des actions de médiation urbaine.

Après cette première étape, nous nous sommes focalisés sur la partie de l'échantillon la plus représentative de la médiation urbaine. Nous en avons extrait les caractéristiques prépondérantes qui correspondent aux médiations nouvelles. Or, dans le cadre d'un territoire en construction, les actions sont portées par des coalitions d'acteurs. Pour obtenir une légitimité suffisante, les actions de médiation urbaine doivent donc être bâties sur un consensus autour de la vision du territoire en construction. Cette phase d'objectivation des intérêts des différents acteurs s'institutionnalise dans la construction d'une structure porteuse. Pour intégrer les différentes attentes, la médiation urbaine semble intrinsèquement hybride et protéiforme : hybride, car l'introduction d'une représentation commune sur un autre projet ou champ d'action permet de faciliter l'obtention d'un consensus entre les acteurs ; protéiforme, car, les conditions de structuration d'un consensus sont sans cesse renouvelées au regard des nouvelles contraintes et acteurs participant à l'élaboration du nouveau territoire.

À partir d'une représentation commune établie, les acteurs métropolitains mettent en place des actions dans l'espace géographique pour partager leur conception du territoire. La médiation urbaine s'intègre ainsi à la boucle de rétroaction des territoires afin de les faire évoluer. Elle légitime ensuite les organisations porteuses pour intervenir sur le nouveau territoire. En diffusant des images du territoire, ces organisations deviennent porteuses du processus en cours. Par la suite, les représentations modifiées autorisent des aménagements innovants, la création d'organisations spécifiques ou entraînent également de nouvelles pratiques.

C'est donc au travers d'une vision construite sur un territoire projeté que se fonde la légitimité d'une structure à porter une action de médiation urbaine. Les caractéristiques de la médiation urbaine que nous venons d'évoquer, modalités variées de mise en œuvre,

légitimités négociées et hybridité des champs d'action, sont issues de la nécessité de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs dans le but de porter l'action à l'échelle du territoire métropolitain en élaborant une représentation commune (BEN MABROUK, 2007 ; BOURDIN, 1994).

La médiation urbaine désigne l'ensemble des actions visant à produire intentionnellement la représentation partagée d'un territoire. Celle-ci a comme objectif de constituer une société autour d'une vision commune, d'un projet, d'une représentation partagée de ce territoire. Cette adhésion à un projet, à un sens commun, est une des clés de la construction du vivre ensemble et de la structuration d'une action collective.

La médiation urbaine émerge suite à l'apparition de nouveaux territoires, les représentations ne correspondant plus à cette nouvelle configuration. Elle se structure autour d'un projet de territoire négocié entre différents acteurs. Ce projet est la base de la constitution des actions de médiation urbaine. Il est légitimé par la participation d'un nombre important d'acteurs du territoire à sa mise en place.

L'intensité des relations et la confrontation des projets de territoire induisent des légitimités variables pour les structures porteuses de médiation urbaine.

Les actions de médiation urbaine se caractérisent par leurs caractères hybrides et protéiformes. Pour intégrer l'ensemble des contraintes, elles multiplient les formes de compromis spatiaux et organisationnels ainsi que les associations avec d'autres champs d'action.

Encart 9. Définition de la médiation urbaine

Cette définition de la médiation urbaine donne le cadre général de l'appréhension de ce nouveau phénomène. Nous avons montré que les dispositifs de médiation urbaine apparaissent face à la nécessité d'accompagner la constitution du territoire métropolitain en le rendant appropriable par les habitants.

Nous retrouvons dans les dispositifs de cette forme de médiation les caractéristiques des nouvelles médiations. La médiation urbaine s'avère en constituer un sous-champ au même titre que la médiation sociale ou culturelle. Elle se distingue par son objet, l'urbain, comme espace de vivre ensemble. Elle émerge autour de la construction des territoires métropolitains comme nouveaux territoires de l'urbain, mais nous la retrouvons à d'autres échelles spatiales.

Elle se différencie de la médiation environnementale focalisée sur des objets de l'espace géographique l'installation d'éoliennes, enjeux agricoles, la gestion d'un espace, etc. dont la gestion ou la résolution d'un conflit nécessite l'intervention d'un tiers. La médiation urbaine vise, elle, à construire un territoire pour produire du vivre ensemble. Elle n'a pas de but utilitariste. Elle se distingue également du marketing territorial, même si elle peut user de certaines de ses techniques comme le storytelling. Elle ne s'inscrit pas dans une démarche commerciale, mais dans une démarche de construction symbolique d'un territoire.

Contrairement à la médiation sociale ou culturelle, la médiation urbaine est un champ émergeant. Nous venons d'en poser les principales bases.

Nous pouvons tout de même constater un intérêt scientifique pour ce champ émergeant. Les chercheurs et praticiens évoquent « *la fabrique territoriale* » (COËFFE, MORICE, 2013), « *l'interprétation du territoire* » (urbanisme, 2013, p41), la mise en scène des territoires ou les temps de refondation collective, etc. pour évoquer ces nouvelles actions ou dispositifs qui relèvent de la médiation urbaine. Gilles Pinson s'interroge sur ce qui peut « *faire "monde commun" dans les métropoles* » ? Ou s'il existe des entrepreneurs de l'identité métropolitaine (PINSON, 2011, p41). Michel Lussault évoque « *la production de singularité via l'image (comme) un des éléments clés de la métropolisation* » (LUSSAULT, 2011, p19) et suggère que le débat politique devrait l'investir rapidement (ibid.). Nous retrouvons des références à la médiation urbaine également dans le discours des techniciens, mais sous d'autres formes. Certains évoqueront « *l'éditorialisation des politiques publiques*¹¹⁷ », d'autres la création « *d'une vision culturelle du territoire*¹¹⁸ », ou encore la notion de « *paysage touristique métropolitain*¹¹⁹ ». Ces différentes appellations renvoient à la médiation urbaine en interrogeant ou soulevant des modalités de la construction des territoires métropolitains.

Pour poursuivre notre propos et comprendre comment la médiation urbaine se structure dans un territoire, nous allons désormais nous focaliser sur notre cadre d'étude, le territoire métropolitain lyonnais.

¹¹⁷ Nadine Gelas, vice-présidente aux grands événements du Grand Lyon, in Grand Lyon (2013b).

¹¹⁸ Bruno DELAS, directeur de la Mission Site Historique de Lyon, entretien le 1^{er} août 2012

¹¹⁹ Bruno JAN, responsable ingénierie tourisme urbain et innovation la MITRA, entretien le 26 juin 2012.

PARTIE 3 : LA CONSTRUCTION DES REPRÉSENTATIONS DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN LYONNAIS

Dans cette partie nous centrerons notre propos sur les actions de médiation urbaine existantes sur le territoire métropolitain lyonnais afin de comprendre comment se structure localement la médiation urbaine. Nous poursuivrons par l'étude plus précise de la mise en œuvre de deux actions.

Dans un premier chapitre (chapitre 6), nous présenterons l'ensemble des actions présentes à l'échelle métropolitaine. Ce panorama de sept actions existantes sera l'occasion de faire ressortir la structuration des stratégies mises en place. Les acteurs métropolitains semblent avoir changé de posture au fur et à mesure de la construction du territoire, les actions de médiation urbaine évoluant au même rythme. Ainsi, les légitimités des porteurs de projet varient, de même que les méthodes de mise en place des actions. L'utilisation principale du tourisme culturel et de la culture trouve son origine dans les dynamiques locales enclenchées précédemment. Les sept actions analysées paraissent faire état d'une stratégie concertée entre une partie des acteurs métropolitains lyonnais, d'autant plus que leur efficacité semble se situer dans leur multiplication.

Dans un second chapitre (chapitre 7), nous interrogerons plus en détail deux actions de médiation urbaine. Après avoir présenté notre méthode de sélection, nous reviendrons sur la constitution et le processus de production des « Utopies Réalisées » et du Défilé de la Biennale de la Danse. La première se positionne comme une action pionnière de médiation urbaine, conçue en 2003, la seconde, plus récente, est redéployée à l'échelle métropolitaine en 2012. Cette analyse détaillée sera l'occasion de confirmer nos hypothèses et de montrer pourquoi la médiation urbaine est portée par un nombre réduit d'acteurs et comment expliquer son caractère hybride. Afin de comprendre toutes les facettes du fonctionnement des actions de médiation, nous terminerons en abordant les leviers déployés pour modifier les représentations territoriales.

Chapitre VI : Des actions de médiation urbaine en vue de construire une représentation du territoire métropolitain lyonnais

Dans ce chapitre, nous aborderons plus précisément le fonctionnement de la médiation urbaine sur le territoire métropolitain lyonnais. Pour cela, dans la première section (section A), nous détaillerons systématiquement sept actions lyonnaises de médiation urbaine traitant de ce territoire. Pour chacune d'entre elles, après les avoir décrites, nous mettrons en avant les éléments de discours portant sur la volonté de modifier les représentations du territoire métropolitain. Nous poursuivrons ensuite par leur émergence en tant qu'action de médiation urbaine afin de comprendre comment elles se sont structurées. Nous terminerons en présentant les différents acteurs porteurs et participants ainsi que leur organisation.

À partir de cette description, nous mettrons en perspective les différentes actions décrites dans la seconde section (section B). Pour donner des éléments de compréhension sur les dynamiques locales enclenchées par la médiation urbaine, nous démontrerons dans un premier temps une dichotomie des actions en fonction des modalités d'organisation ainsi que les éléments de leur constitution. Dans un second temps, nous aborderons les deux principaux domaines sollicités par les actions de médiation urbaine : le tourisme et la culture. Pour des raisons différentes, ils semblent jouer des rôles clés. Nous terminerons sur les logiques d'acteurs qui structurent la mise en place de la médiation urbaine sur ce territoire et la nécessaire multiplication des actions pour arriver à construire une représentation partagée.

Section A : Le territoire métropolitain lyonnais : une diversité d'actions de médiation urbaine

Dans notre recensement, quarante-sept actions prennent place sur le territoire métropolitain lyonnais. Comme annoncé dans le chapitre IV, seules les actions n°1, n°25, n°37, N°38, 56, 65 et n°77 correspondent à de la médiation urbaine portée à l'échelle métropolitaine. Les autres évoquent des échelles plus restreintes ou relèvent de la médiation traditionnelle. Nous avons écarté également les actions de médiation urbaine trop récentes ou redondantes,¹²⁰ car leur description n'apporte pas d'éléments supplémentaires, nous les évoquons dans la section suivante pour les replacer dans la structuration globale des actions de médiation urbaine.

■ **N°1 OnlyLyon (ADERLY)** : opération de marketing urbain autour de la marque OnlyLyon. À l'origine destinée à l'international avec des campagnes de communication, la stratégie de la marque s'est aussi orientée vers la construction d'une identité partagée pour les habitants du territoire lyonnais : communication locale et outils participatifs (Flash mob, les ambassadeurs) sont désormais mis en place.

■ **N° 25 La Saintélyon (Club de Cyclotourisme de Lyon)** : course à pied nocturne de Saint-Étienne à Lyon. En plus des aspects strictement sportifs, la course est également utilisée comme élément symbolique réunissant les agglomérations du pôle métropolitain.

■ **N° 37 « Désir de Soie » (Grand Lyon)** : opération de mise en tourisme du territoire métropolitain autour de la thématique de la soie. Le discours produit autour de l'histoire commune du territoire métropolitain relate l'appartenance à un système productif local en résonance avec les interdépendances décrites actuellement.

■ **N° 38 Défilé de la Biennale de la Danse (Biennale de Lyon)** : regroupement lors d'une journée d'une quinzaine de groupes d'amateurs, encadrés par des artistes professionnels pour défiler ensemble à Lyon. Les compagnies proviennent de

¹²⁰ La balade des confluences est en cours de création, les biennales du cirque de Bourgoin-Jallieu, du Design de Saint-Etienne sont redondantes en tant que résonances par exemple, cf. infra section B/ 3/.

différents sites du territoire métropolitain, rassemblées lors d'une journée pour incarner dans un mouvement commun le territoire métropolitain.

■ **N°55 Les « Utopies Réalisées » (Région Urbaine de Lyon)** : opération de mise en tourisme du patrimoine du XXe siècle à l'échelle du territoire métropolitain. Les « Utopies » tirent des fils entre les cinq sites révélant les points communs du territoire métropolitain autour de son patrimoine bâti.

■ **N°65 Emblèmes métropolitains (Grand Lyon)** : en 2006, dans le cadre de la démarche « Lyon 2020 » sur la vision métropolitaine, la Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération (DPSA) du Grand Lyon a proposé la création de huit emblèmes métropolitains¹²¹. Ce projet a deux objectifs parallèles : projeter l'image de la métropole à l'international et rassembler les habitants autour de thèmes porteurs pour faire émerger un sentiment d'appartenance.

■ **N°77 Les Journées Européennes du Patrimoine dans le Pôle métropolitain (Pôle métropolitain)** : opération de mise en tourisme du territoire métropolitain autour de la thématique annuelle des journées du patrimoine. Celles-ci sont l'occasion de montrer une histoire commune à l'ensemble du pôle métropolitain.

Nous allons décrire les actions dans l'ordre chronologique de la constitution du dispositif en tant que médiation urbaine, même si ce dispositif est apparu antérieurement. Certaines actions sont parfois anciennes, mais ont été reprises récemment avec les objectifs de la médiation urbaine. Ce classement chronologique (cf. Figure 23) permettra de mettre en valeur l'évolution des stratégies présentée dans la section suivante.

¹²¹ Les fleuves, la gastronomie, la santé, les arts vivants, la mode et le design, la lumière, la solidarité, le cinéma et les images nouvelles.

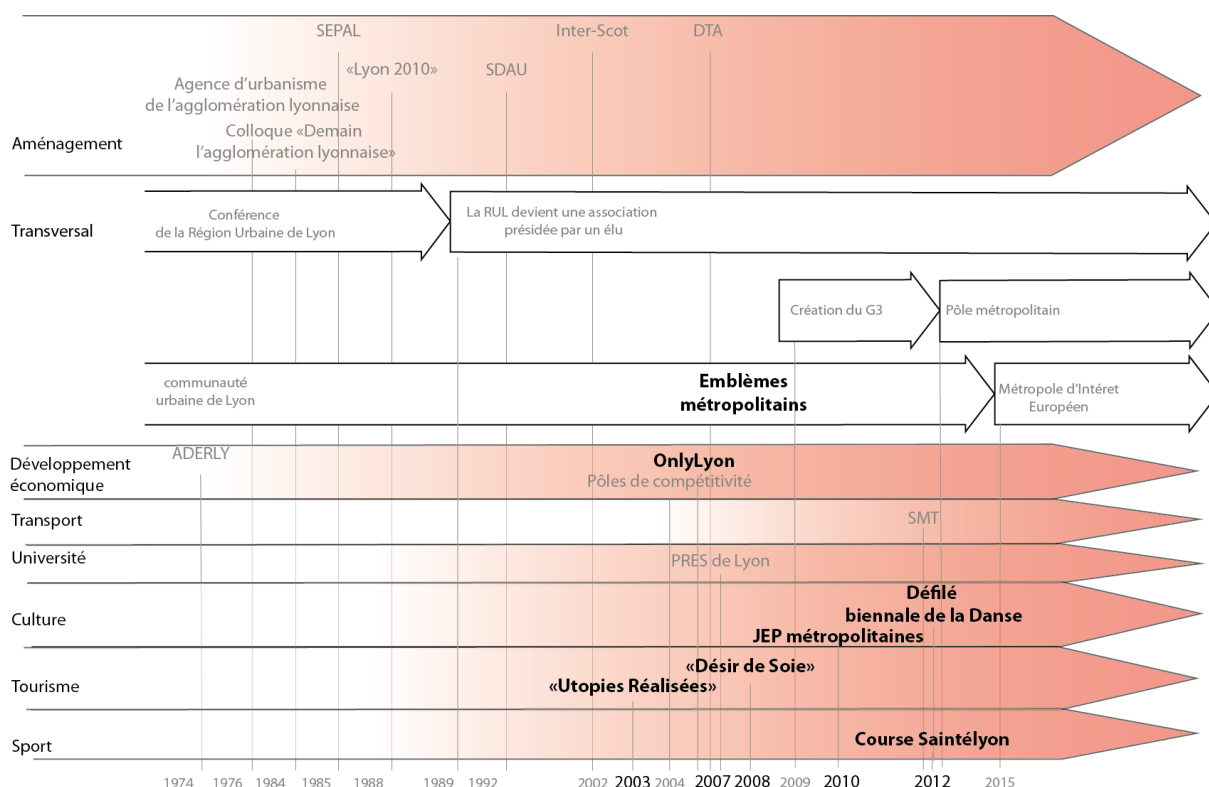


Figure 23. Historique de l'apparition des actions de médiation urbaine dans la construction du territoire métropolitain lyonnais

Source : Maël Meralli-Ballou

Les actions qui vont être étudiées dans cette partie le seront avec des niveaux de détail très différents : dans leur construction, leur mode de fonctionnement ou encore leur aboutissement. Ces disparités s'expliquent, entre autres, par des variations dans les systèmes d'organisation, le nombre d'acteurs impliqués ou encore des durées d'existence variables. La quantité d'informations disponibles pour chaque action n'a pas non plus été équivalente. Cette diversité est révélatrice de typologies que nous aborderons dans la section suivante. Les dispositifs des « Utopies Réalisées » et du Défilé de la Biennale de la Danse sont plus amplement détaillés, car ils serviront de cas d'étude dans le chapitre suivant pour approfondir le fonctionnement des dispositifs de médiation urbaine.

Malgré ces distinctions, nous présenterons les sept actions en adoptant un plan homogène en débutant par leur objet et les éléments justifiant leur qualification en tant que dispositif de médiation urbaine. Nous poursuivrons en décrivant leurs modalités d'action et si possible leurs résultats. Nous terminerons en précisant les éléments clés de leur création avant de préciser leur organisation et financement.

1/ Les « Utopies réalisées »

Les « Utopies Réalisées » sont un produit de tourisme culturel métropolitain racontant l'histoire du Mouvement moderne de l'architecture et de l'urbanisme. Elles se sont constituées sous leur forme définitive, en 2006, autour de la mise en réseau de cinq sites du patrimoine bâti du XXe siècle dans la région lyonnaise sur la base de critères communs :

- patrimoine récent - du XXe siècle - en rapport avec le Mouvement de l'architecture moderne ;
- patrimoine composé d'opérations d'aménagement à l'échelle d'un quartier ;
- patrimoine vivant, car toujours habité.

Ces points communs ont permis l'élaboration du concept d'« Utopies Réalisées » et la création d'un réseau du même nom autour d'un discours identique, comme décrit dans l'encart suivant (cf. Encart 10).

La notion d'utopie tire son origine du livre de Thomas More (1516) et de son projet de société (Ragot G., 2010, p16). L'idée d'utopie appréhendée sous cet angle et adossée au terme « *réalisé* », qualifie les cinq sites incarnant une réponse neuve aux problèmes sociaux de leur époque et notamment ceux liés au logement.

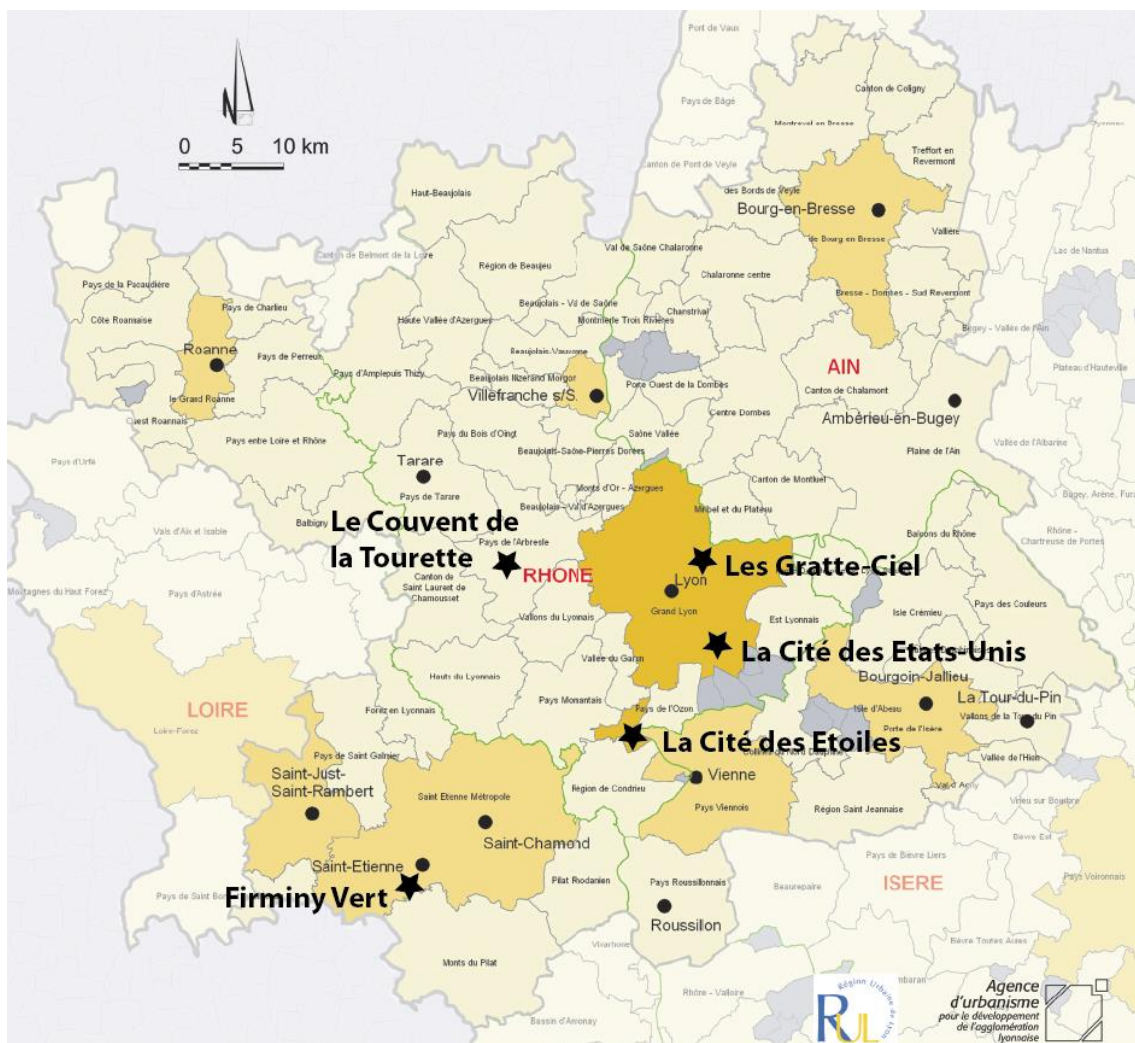
L'idéal de projet de société portée par les différentes opérations des « Utopies Réalisées » part d'un diagnostic commun sur la difficulté générale à obtenir un logement décent au XXe siècle. Pour pallier la prolifération des taudis, un groupe d'architectes croit au pouvoir de l'architecture et de l'urbanisme de changer les choses. En utilisant un « *langage puriste à vocation universelle, fondé sur l'utilisation de couleurs et de formes primaires* » (ibid., p34), les architectes imaginent alors de nouvelles sociétés plus ouvertes et plus égalitaires. Cette utopie sociale portée par un maire allié à un architecte motive la réalisation de quatre des cinq sites. Elle s'incarne dans la radicalité formelle des bâtiments construits. La dimension sociale du mouvement moderne se traduit également dans la recherche de l'équilibre entre individuel et collectif. L'articulation entre les espaces personnels des logements et les espaces publics au travers de nouvelles formes architecturales est une constante sur les cinq sites et renvoie également aux questions sociales de l'époque.

Encart 10. Le concept des « Utopies réalisées »

Les cinq sites sont (par ordre chronologique de construction) :

- la cité Tony Garnier, située dans le 8e arrondissement de Lyon (69) ;
- les Gratte-ciel à Villeurbanne (69) ;
- Firminy Vert à Firminy (42) ;
- le couvent de la Tourette à Eveux (69) ;
- la Cité des Étoiles à Givors (69).

Un descriptif plus précis des cinq sites est disponible en annexe (cf. Annexe 8). Ils se répartissent sur le territoire métropolitain comme présenté dans la carte ci-dessous (cf. Carte 17) :



Carte 17. La répartition des cinq sites sur le territoire métropolitain lyonnais

Source : Fond de carte Région Urbaine de Lyon ; Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise ; modifié par Maël Meralli-Ballou

a) Une action de médiation urbaine adossée à des objectifs de développement touristique

Avec les « Utopies Réalisées », les acteurs font état de leur volonté de construire le territoire métropolitain au travers d'un récit qui « rappelle » son histoire commune. Cette réinvention est mise en récit ; ce dernier fédère le territoire métropolitain autour de l'accueil d'opérations urbaines remarquables plastiquement et socialement, et d'une tradition de prise en compte des questions sociales. Terre d'utopies, de plus réalisées, la région lyonnaise possède une histoire partagée que le réseau souhaite dévoiler.

La dimension médiation urbaine des « Utopies Réalisées » est reprise à plusieurs moments fondateurs du réseau :

« Une des actions a été de donner une identité, culturelle, urbaine à cette agglomération avec l'opération des "Utopies Réalisées". (...) Cette notion d' "Utopie Réalisée" (...) nous a donné un substrat et une colonne vertébrale à cette région urbaine de Lyon¹²² »

L'intérêt du dispositif touristique se situe dans la diffusion, mais également dans la nécessité de construire ce récit identitaire. La patrimonialisation des cinq sites et leur mise en réseau sont l'occasion pour les habitants et les acteurs locaux de concevoir une histoire commune. En élaborant conjointement le récit des « Utopies Réalisées », les acteurs de chaque site participent en fait activement à l'élaboration de l'identité métropolitaine (cf. infra, chapitre 7, section B/1/). Pour mettre le dispositif en place, une première médiation a lieu au sein même de l'équipe des « Utopies ». Chaque acteur participant objective son point de vue, son ressenti vis-à-vis du réseau, et ses intérêts. À l'aide d'un médiateur, le cabinet NOVA7, ils institutionnalisent le concept « d'Utopie Réalisée ». Le concept est ensuite légitimé par un discours scientifique et des actions de diffusion.

Une seconde médiation a lieu envers les habitants. En objectivant le discours des « Utopies Réalisées », les acteurs du réseau élaborent alors avec les visiteurs une histoire commune incarnée dans les cinq sites. Celle-ci institue et légitime le territoire métropolitain comme espace uni¹²³.

Les deux facettes combinées forment les leviers de l'action de médiation urbaine. Cet outil intervient dans « *la création d'un nouveau produit touristique, facteur d'identité et de rayonnement de la Région Urbaine de Lyon* » (RAGOT, 2010, p10). Dès les premiers séminaires autour de la création du réseau des « Utopies Réalisées », un des objectifs est de « *créer des dynamiques de coopération à une nouvelle échelle pour construire un sentiment d'appartenance et contribuer au rayonnement de la métropole* » (RUL, 2006, p29).

Les « Utopies Réalisées » mélangent objectifs touristiques et médiation urbaine. Cette hybridité ne semble pas être antagoniste pour les acteurs du réseau. En effet, ceux-ci considèrent que la « *force du tourisme métropolitain est de donner à voir ou de créer des liens entre les territoires urbains et les territoires ruraux de proximité à l'échelle de la métropole. (...) Parce qu'il porte en lui des valeurs de solidarité entre les territoires, de mixité des usages et d'ouverture aux autres, le tourisme métropolitain constitue un formidable levier*

¹²² Yvon DESCAMPS, président de l'OPAC du Grand Lyon et élu du 8ème arrondissement de Lyon, entretien le 26 juin 2012.

¹²³ Nous reviendrons en détail sur les processus de médiation dans le chapitre suivant (chapitre VII, section B/1/)

pour l'émergence d'un espace métropolitain loin de toute construction artificielle ou conceptuelle. La Région Urbaine de Lyon perçoit dans cet attachement, un moyen "sensible" de construire la métropole, en la structurant et en modifiant ses habitudes de façon douce et harmonieuse » (Région Urbaine de Lyon, 2011, p5.). Philippe Dujardin, administrateur du Musée Urbain Tony Garnier, qualifie les « Utopies Réalisées » en ces termes :

« (c'est un dispositif) très habile, parce que l'on tirait un fil dans l'espace permettant d'aller de Firminy à Eveux très intelligemment. On crée un artefact en quelque sorte, quelque chose de l'idée d'une appartenance à un territoire honoré et honorable par la qualité de ses réalisations architecturales et urbanistiques. J'en suis et j'assume. Le coup était beau politiquement et intellectuellement¹²⁴ ».

La double dimension culturelle et touristique a été une première occasion d'inscrire l'histoire métropolitaine dans une réalité territoriale et de la diffuser.

1- La diffusion du récit

Le réseau diffuse le récit des « Utopies Réalisées » principalement au travers de la publication d'outils promotionnels classiques :

- édition d'un DVD ;
- charte graphique ;
- création de dépliants promotionnels et de totems publicitaires ;
- édition d'un livre « *Les « Utopies Réalisées », cinq sites en région urbaine de Lyon* » (RAGOT, 2010,), diffusé nationalement (paru en deux mille trois cents exemplaires, actuellement épuisé) ;
- mise en ligne d'audioguides téléchargeables gratuitement ;
- site internet et réseaux sociaux (2010) ;
- campagnes de presse.

¹²⁴ Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014.



Illustration 9. Pages 1, 5, 12 et 14 du dépliant des « Utopies Réalisées ».

Source : « Utopies Réalisées »

Parallèlement à cette diffusion, le réseau des « Utopies Réalisées » harmonise dans chaque site les discours à destination des visiteurs. Dès 2009, une journée de formation des guides est organisée pour harmoniser un discours commun directement transmis au public. Cette étape est importante, d'autant plus que le réseau ne propose pas de circuits organisés entre les différents sites. Une organisation spécifique est mise en place pour déplacer des groupes en car uniquement à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine ou lors de manifestations bien particulières, les « journées utopiques ».

Lors des visites sur chaque site, les autres lieux sont évoqués afin de mettre en perspective le discours tenu pour l'intégrer à un contexte plus large. Dans le cas des Étoiles et des Gratte-ciel, toute la présentation est basée sur les principes des « Utopies Réalisées » : l'inscription dans l'histoire du Mouvement moderne et dans la dimension sociale du projet architectural et urbain. Dans le cas des trois autres sites, la Cité des États-Unis, Firminy-Vert et la Tourette, les « Utopies Réalisées » sont évoquées systématiquement, mais composent le cœur du discours des guides uniquement lors de visites spécifiques dites « utopiques ». Les responsables ont préféré cette formule, car ces trois sites présentent des possibilités de discours beaucoup plus étendues avec Le Corbusier ou au travers des murs peints de la Cité des États-Unis.

Les « Utopies Réalisées » produisent des actions plus ambitieuses grâce à la mutualisation de moyens. Afin d'animer le réseau, une première exposition itinérante a été créée. Intitulée

« Les Utopies prennent de la hauteur », cette exposition se compose d'un ensemble de vues aériennes obliques prises à l'aide d'un appareil photo suspendu à un ballon d'hélium. Elle met en scène le discours développé par le réseau notamment par le biais des quatre thématiques qui font le lien entre les sites : « réinventer la ville », « un nouveau langage architectural », « un patrimoine vivant », « équilibre individuel / collectif ». L'exposition donne de la visibilité aux cinq lieux, assure une promotion événementielle et alimente le contenu culturel avec de nouveaux éléments. La première inauguration de cette exposition a lieu au Musée Urbain Tony Garnier le 25 juin 2011. Chaque inauguration est l'occasion de créer un événement particulier offrant aux visiteurs et invités une nouvelle manière de voir le site qui accueille l'exposition : un voyage en ballon à Firminy, une visite nocturne à Givors, une conférence de Gilles Ragot à la Tourette ou une découverte du toit de l'hôtel de ville des Gratte-ciel. Cette exposition permet d'attirer l'attention des médias sur le réseau en lui donnant une visibilité¹²⁵. Une nouvelle exposition est à l'étude, plus fortement axée sur l'aspect du patrimoine vivant, car encore habité.

2- Les résultats des « Utopies »

Les retombées engendrées par le dispositif peuvent s'évaluer sur le plan de la fréquentation, mais également en termes de retombées médiatiques.

Il est extrêmement difficile de savoir dans quelle mesure le réseau des « Utopies » a permis une hausse de la fréquentation des sites. Tout d'abord, les tableaux de bord de fréquentation sont récents. Seuls les Gratte-ciel et Firminy possèdent des statistiques depuis 2008 ; les Étoiles de Givors comptabilisent leurs visiteurs depuis 2009 ; le Musée Urbain Tony Garnier depuis 2010, et le couvent de la Tourette depuis 2012. Les cinq sites totalisent 32 075 visiteurs pour l'année 2012¹²⁶. Il faut préciser que les visiteurs ne signalent pas systématiquement s'ils viennent pour les « Utopies Réalisées » ou uniquement pour le site.

Concernant les outils de promotion, un succès relatif marque la diffusion du récit. La fréquentation du site internet reste relativement stable : entre 453 et 716 « visiteurs uniques » par mois. Les téléchargements d'audioguides sont nombreux, plus de 8 300. La réédition du dépliant en 2010 à plus de 25 000 exemplaires, après les 30 000 exemplaires initiaux et

¹²⁵ 567 visiteurs lors de sa première présentation au Musée Urbain Tony Garnier.

¹²⁶ MUTG : 8 907 visiteurs ; Gratte-ciel : 754 ; Couvent de la Tourette : 5 466 ; Firminy Vert : 16 624 ; Etoiles de Givors : 324 ; Source : Région Urbaine de Lyon

l'épuisement du livre témoignent de l'intérêt pour les « Utopies » et la production culturelle associée.

Dès 2011, une campagne de presse met en avant le réseau médiatiquement, mais les « Utopies Réalisées » avaient déjà pu éprouver les retombées du dispositif au travers d'articles de presse. Les « Utopies » ont eu notamment une page entière dans le New York Times sur les « Achieved Utopias » in « Lyon's urban regional authority » (édition du 2 août 2009). Régulièrement, des articles paraissent dans la presse locale et nationale¹²⁷. Les articles de journaux sont aussi l'occasion de diffuser le contenu culturel du dispositif.

Deux récompenses consacrent l'aspect novateur du dispositif : le réseau a été lauréat de l'appel à *projets innovants Rhône-Alpes* décerné en 2009 et a reçu le prix de la fondation Crédit coopératif lors des trophées de *l'Innovation patrimoniale* en 2012. Elles montrent la valorisation par les pairs : que ce soit par les acteurs du tourisme dans le cadre du prix de l'innovation Rhône-Alpes ou par les acteurs du patrimoine, les deux milieux reconnaissent l'innovation produite par la démarche. Enfin, nous retrouvons l'intérêt des professionnels pour le réseau dans les invitations régulières aux colloques à l'échelle nationale et internationale.

Cette reconnaissance s'est bâtie sur une structuration lente du réseau.

b) La construction lente et réfléchie du réseau

Le réseau des « Utopies Réalisées » prend sa forme définitive à partir de 2006 lorsque la Région Urbaine de Lyon s'engage pour porter le projet. Mais la constitution du réseau est plus ancienne. L'initiative a démarré à partir des réflexions de la Ville de Lyon pour le développement de son offre touristique, puis s'est structurée à une échelle plus large, celle de la métropole. (cf. carte 17, supra)

1- À l'origine, une initiative lyonnaise

La Mission Site Historique (MSH) est à l'origine du réseau des « Utopies Réalisées ». Elle a initié ce réseau pour développer une « vision culturelle du territoire » métropolitain à destination des habitants et des visiteurs.

¹²⁷ 4 en 2009, 5 en 2010, 3 en 2011 et 14 en 2012 de différents médias : Le Progrès, journaux municipaux, Télérama, Le Monde, etc.

La « vision culturelle du territoire » est une notion qui s'appuie sur le concept de la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) développée par l'UNESCO. Ce critère, qui relève de la valeur d'un site pour l'humanité, a la particularité de prendre en compte l'environnement autour du patrimoine lui-même. C'est dans cette logique que la ville de Lyon est classée en développant la notion de territoire exceptionnel. Il s'agit de considérer non pas un patrimoine bâti exceptionnel comme les grandes pyramides d'Égypte ou le Machu Picchu, mais un ensemble urbain représentatif d'un développement harmonieux pendant près de 2000 ans de l'époque gallo-romaine au XIXe siècle. La continuité historique du développement urbain fait la valeur de Lyon. C'est cette relecture du territoire qui lui donne du sens et que Bruno Delas appelle « *vision culturelle du territoire* ». Le territoire devient lui-même patrimoine, c'est-à-dire lien entre les hommes. Il met en scène le rapport d'un groupe à son espace dans les actions portées (BONERANDI, 2005).

Encart 11. La vision culturelle du territoire, une approche de construction des territoires¹²⁸

À la fin des années 1990, la Ville de Lyon entreprend une phase de développement du tourisme d'agrément sur son territoire. En effet, l'agglomération lyonnaise était jusque là organisée autour du tourisme professionnel. L'ouverture de la Cité internationale, la construction du centre de congrès Eurexpo dans les années quatre-vingt, sont les réalisations les plus visibles d'une véritable stratégie d'accueil des salons professionnels. Suite à ce développement réussi, les équipes techniques font le constat d'un secteur touristique très actif la semaine, mais peu dynamique lors des périodes de vacances et des week-ends.

Cette prise de conscience débouche entre autres sur l'acquisition du label UNESCO « ville patrimoine mondial de l'humanité » en 1998. Ce classement est l'occasion d'une véritable ouverture au tourisme pour la Ville de Lyon. En 1999, celle-ci met en place la Mission Site Historique (MSH) de Lyon qui a pour objet la construction d'un projet de développement autour du site UNESCO et, plus largement, d'ouvrir la ville au tourisme d'agrément. La MSH de Lyon anime le territoire en proposant des produits touristiques complémentaires aux éléments phares de la ville de Lyon, essentiellement limités au Vieux Lyon.

¹²⁸ Bruno DELAS, directeur de la Mission Site Historique de Lyon, entretien le 1^{er} août 2012

Bruno Delas dirige la structure depuis sa création, dans un premier temps à l'échelle communale, puis dès les années 2000, à l'échelle de la communauté urbaine. Cette redéfinition de son échelle d'intervention se produit en préfiguration de la prise de compétence par le Grand Lyon de l'organisation des grands événements culturels en 2005, biennales et Journées Européennes du Patrimoine (JEP), et plus tard, de la politique de développement du tourisme.

Dès lors, tous les ans, la MSH coordonne la mise en place des JEP en les thématisant pour créer un lien entre toutes les communes. Elle co-construit avec les partenaires une thématique qui colore toutes les activités proposées. C'est l'occasion de produire une mise en scène de l'agglomération sous un angle particulier : la technique, les jardins, etc. Comme pour le périmètre UNESCO, Bruno Delas recherche des relations historiques, des liens fonctionnels ou des points communs, afin de développer des récits culturels du territoire. Il présente à ce sujet l'exemple d'une commune de l'Est lyonnais :

« Partant du fait qu'Imbert Colomès, figure industrielle et politique lyonnaise du XVIII^e siècle, avait ses magnaneries¹²⁹ dans cette commune. J'ai proposé de remonter ce fil de l'histoire en engageant un travail avec la Croix-Rousse. C'est sur ce genre de projet que se construit une lecture culturelle du territoire »¹³⁰.

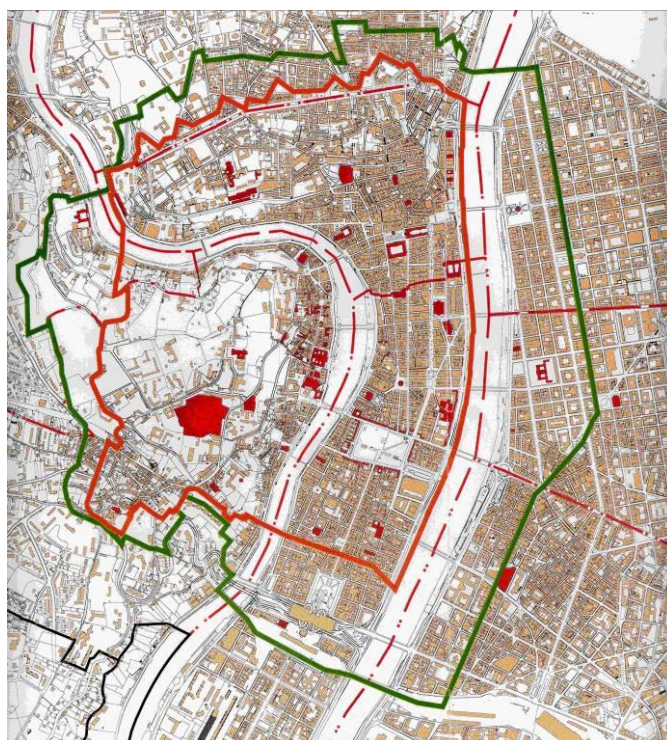
En faisant ressortir des liens historiques entre les différents points de l'agglomération, Bruno Delas propose une mise en récit montrant la cohérence du territoire. Le Grand Lyon a du sens : c'est une institution ancrée historiquement, car, à l'époque de la production de la soie, les acteurs travaillaient déjà ensemble à l'échelle de l'agglomération. Construire une vision culturelle consiste à montrer l'assise historique, fonctionnelle, culturelle du territoire en s'appuyant sur des ressources territoriales latentes (FRANÇOIS, 2006). L'action de la MSH est structurée dorénavant à l'échelle métropolitaine avec la mise en place des « Utopies réalisées », de « Désir de Soie » et des JEP (cf. infra, 4/ et 5/).

Pour découvrir de nouveaux territoires à valoriser, Bruno Delas se tourne alors vers le territoire de l'Est lyonnais. En effet, la partie historique de la ville de Lyon couverte par le label UNESCO est localisée sur les pentes de Fourvière et de la Croix-Rousse, avec la presque île au centre. L'Est de l'agglomération est composé d'un bâti plus hétérogène et présente notamment de nombreuses marques d'un patrimoine industriel du XX^e siècle.

¹²⁹ Une magnanerie est un lieu d'exploitation de sériciculture (l'élevage du ver à soie)

¹³⁰ Bruno DELAS, directeur de la Mission Site Historique de Lyon, entretien le 1^{er} août 2012

L'intérêt de Bruno Delas pour cet urbanisme se double, à l'orée du passage au XXI^e siècle, de la création du label « patrimoine XX^e » mis en place par le ministère de la Culture. Lancé en 1999, ce label a pour objectif de valoriser les édifices bâtis remarquables. Une trentaine de sites sont repérés dans la région lyonnaise. Bruno Delas profite de l'opportunité pour essayer de mettre en réseau les acteurs du patrimoine XX^e, afin de construire un nouveau produit touristique. La multitude des acteurs et leur diversité conduisent le projet à un échec. Bruno Delas se focalise alors, au sein du Grand Lyon, sur trois sites déjà structurés pour accueillir des visites, et porteurs d'une volonté de développement : la Cité des États-Unis, boulevard des États-Unis (Lyon 8^e), les Gratte-ciel de Villeurbanne et les Étoiles de Renaudie à Givors. En 2003, Givors ne fait pas encore partie du Grand Lyon, mais a demandé son intégration à la communauté urbaine. La mise en place de l'action « territoires partenaires » autorise une collaboration institutionnelle préfigurant la future intégration.



Le tracé rouge figure le périmètre inscrit par l'UNESCO au patrimoine mondial

Le tracé vert indique la zone de préservation des abords du site

Carte 18. Le périmètre UNESCO à Lyon

Source : site de la mairie de Lyon¹³¹

¹³¹ http://www.mairie6.lyon.fr/vdl/sections/fr/urbanisme/sauvegarde_du_patrim, consulté le 10 novembre 2012.

2- Un premier succès et l'élargissement du groupe

Le partenariat entre la cité des États-Unis, les Gratte-ciel et la cité des Étoiles se concrétise au travers d'une opération pilote menée à l'échelle de l'agglomération, lors des JEP en 2004. Celle-ci regroupe une visite du Musée Urbain Tony Garnier, une croisière en bateau et se termine par les Étoiles de Givors. Cette première opération rencontre un véritable succès qui conforte les acteurs dans la possibilité de construire un dispositif touristique autour du patrimoine du XXe siècle.

Il apparaît alors indispensable d'intégrer Firminy et la Tourette au groupe. La renommée de Le Corbusier s'avère intéressante pour muscler l'attractivité du dispositif. En outre, les deux sites sont déjà organisés pour recevoir du public et ils ont déjà travaillé avec le Musée Urbain Tony Garnier sur la base d'un billet unique pour les trois sites¹³².

À cette étape, les cinq sites sont réunis informellement avec l'envie de construire une action commune autour du patrimoine du XXe siècle. Bruno Delas qui porte le projet préfigure une mise en réseau intitulé « patrimoine XXe ». Mais ce portage ne peut plus se poursuivre pour deux raisons. Tout d'abord, les sites de Firminy et de la Tourette à Éveux ne sont pas sur le territoire du Grand Lyon : Bruno Delas n'a pas la légitimité territoriale pour accompagner la démarche. Ensuite, le Grand Lyon ne possède pas encore la compétence « tourisme ». Bruno Delas peut accompagner l'émergence du réseau à travers les JEP et les missions de préfiguration, mais ne peut pas porter la construction d'un produit touristique pérenne. La question de la maîtrise d'ouvrage se pose alors.

3- Le soutien de la Région Urbaine de Lyon (RUL)

Dès les années 2000, la Région Urbaine de Lyon s'intéresse de son côté à de nouveaux thèmes à développer sur le territoire métropolitain lyonnais. Au regard des mutations des pratiques sociales et notamment des évolutions du temps libre¹³³, la Région Urbaine de Lyon affirme à cette époque l'importance de développer le tourisme de proximité et les loisirs, sources de développement local pour la région lyonnaise. Ces réflexions se formalisent lors d'un séminaire en 2002 où professionnels et politiques discutent de ces nouveaux enjeux (Région Urbaine de Lyon, 2002). La Région Urbaine de Lyon rencontre à ce moment-là de

¹³² Cette expérience a été avortée pour des problèmes de compatibilité des systèmes de gestion de trésorerie.

¹³³ Cf. supra, partie 1, chapitre II, section C, 2/

futurs acteurs partenaires des « Utopies Réalisées » comme Bruno Delas ou encore le Comité Régional de Tourisme Rhône-Alpes (CRTRA).

En 2004, la réponse à un appel à coopération de la DATAR intitulé « *Pour un rayonnement européen des métropoles françaises* » est l'occasion pour la Région Urbaine de Lyon de poursuivre ses réflexions sur le développement du tourisme à l'échelle métropolitaine autour notamment des séjours courts d'agrément. Durant cette période, elle collabore avec la Mission d'Ingénierie de Tourisme Rhône-Alpes (MITRA) qui la conforte dans l'idée de l'intérêt du tourisme pour le développement du territoire métropolitain.

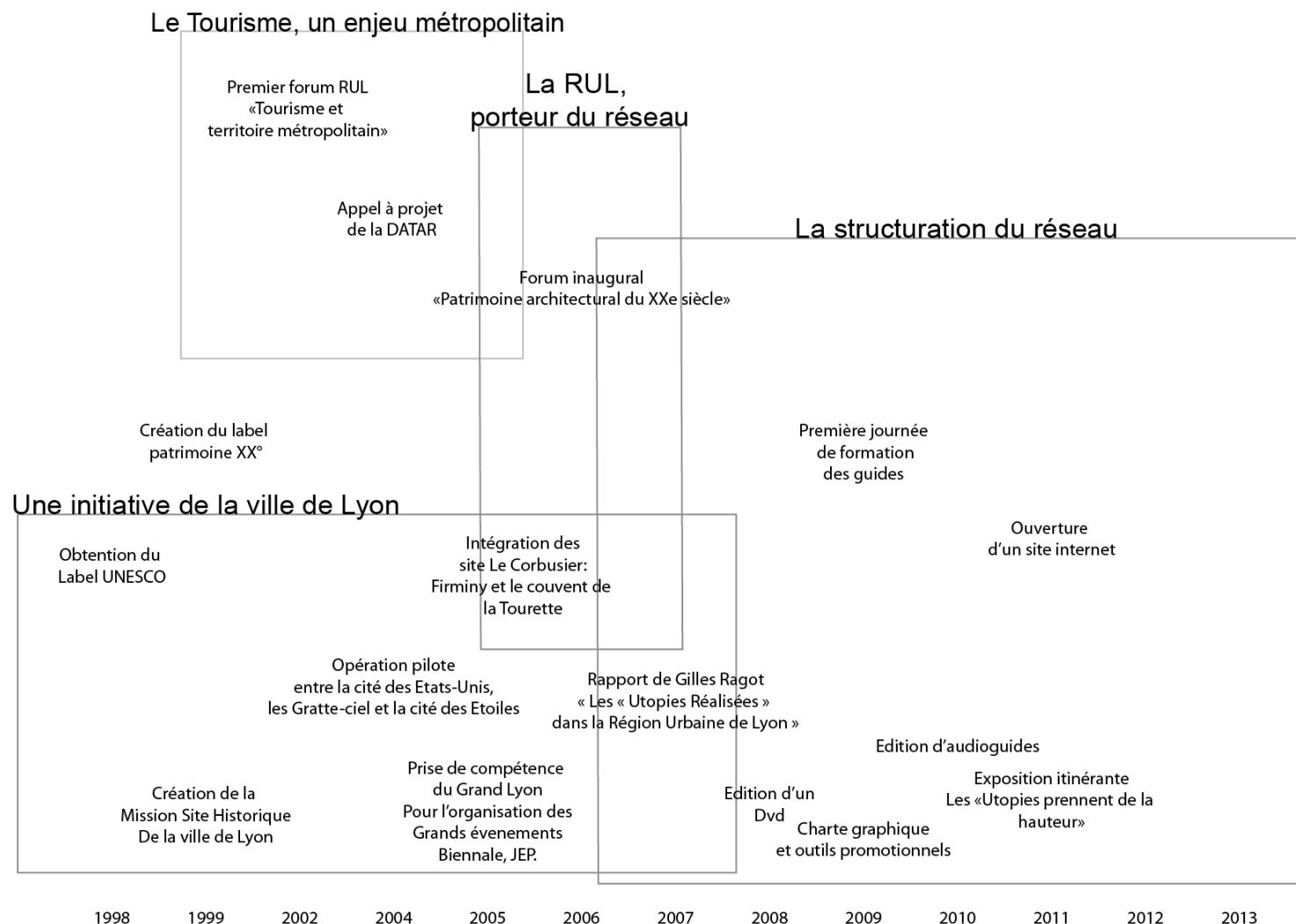


Figure 24. La construction du réseau des « Utopies Réalisées »,

Source : Maël Meralli-Ballou

La MITRA est une branche de l'association loi 1901 Rhône-Alpes Tourisme créée par la région. Rhône-Alpes Tourisme est un Comité Régional de Tourisme (CRT) dont les compétences consistent à élaborer le schéma régional de développement du tourisme. Il se charge de la mise en œuvre stratégique et opérationnelle de la politique touristique. Les CRT ont un rôle de développement local des régions avec comme levier l'activité touristique. Ils se positionnent en tant qu'acteurs économiques : *« les comités régionaux du tourisme (CRT) souhaitent réaffirmer le rôle économique essentiel du tourisme, secteur où les enjeux sont considérables pour la France et ses habitants (...) Porteur d'emplois pour tous, le tourisme contribue à préserver le tissu social et à animer les territoires »*. La MITRA a pour objet l'accompagnement et le développement de l'offre touristique sur la région Rhône-Alpes.

Encart 12. La MITRA

La Région Urbaine de Lyon, forte de ses réflexions sur le tourisme et le loisir de proximité menées les années précédentes, est sollicitée alors par Bruno Delas pour porter le réseau des « Utopies Réalisées ». Ce réseau naissant présente trois éléments intéressants pour la Région Urbaine de Lyon en tant que dispositif touristique : échelle métropolitaine, possibilité d'expérimenter les éléments théoriques abordés lors des séminaires de réflexion, capacité à construire une histoire originale.

Accompagnée par la MITRA, la RUL entame donc une démarche de projet pour définir plus précisément les objectifs du réseau. Un séminaire en 2006¹³⁴ réunit les milieux de la culture et du tourisme devant les élus de la Région Urbaine de Lyon et les représentants des différents sites pour présenter la démarche et ses objectifs. C'est l'officialisation du portage du projet par la RUL. L'hybridité des « Utopies Réalisées » est pensée dès sa naissance autour de trois objectifs principaux (RUL, 2006, p29) :

- « - valoriser à des fins touristiques le patrimoine architectural et urbain du XXe siècle de la région ;*
- construire un sentiment d'appartenance et contribuer au rayonnement de la métropole ;*

¹³⁴ Région Urbaine de Lyon (2006), Parole d'acteurs n°7, Patrimoine architectural du XXe siècle, Un nouveau produit du tourisme culturel par la mise en réseau de cinq sites porteurs des utopies sociales et urbaines réalisées, acte du séminaire RUL.

- renforcer la vocation touristique des cinq sites partenaires et développer leur fréquentation. »

Au moment de l'intégration de la RUL en 2005, tout reste encore à construire. Le réseau n'a pas encore d'identité, de nom définitif, ni de programme d'actions. Pour consolider ses fondements et sa légitimité, le comité technique commande un travail de recherche à l'historien Gilles Ragot, spécialiste de l'architecture moderne. Son travail formalise dès lors le concept d'« Utopie réalisée » au travers d'un rapport intitulé « *Les "Utopies Réalisées" dans la région urbaine de Lyon* » (RAGOT, 2007) qui définit les grands principes du réseau.

En parallèle à cette recherche, la RUL établit avec les acteurs du réseau les principales modalités de développement ainsi qu'un calendrier pour le déroulement des actions des « Utopies Réalisées » présentées précédemment.

c) Une organisation intégrant tous les acteurs impliqués

Les « Utopies Réalisées » sont portées par la RUL, mais pilotées par un groupement de partenaires comprenant des acteurs stratégiques et les gestionnaires des sites. Les acteurs stratégiques interviennent dans l'accompagnement et la structuration du réseau : ils sont composés de la MITRA, de la MSH et de la DRAC. Chaque site est géré et exploité par de nombreux acteurs (cf. Tableau 13).

Site	Acteur opérationnel		Soutien financier	
Cité Tony Garnier	Musée Urbain Tony Garnier	Office du tourisme du Grand Lyon	Grand Lyon	
Les Gratte-ciel	Le Rize	Office du tourisme du Grand Lyon	Grand Lyon	Ville de Villeurbanne
Le couvent de la Tourette	La communauté dominicaine		Communauté de communes du Pays de l'Arbresle	
Firminy Vert	Office de tourisme de Saint-Étienne Métropole		Saint-Étienne Métropole	Ville de Firminy
La Cité des Étoiles	Office du tourisme du Grand Lyon – antenne sud		Grand Lyon	Ville de Givors

Tableau 13. Répartition des gestionnaires et financeurs dans les cinq sites des « Utopies Réalisées »

Source : Maël Meralli-Ballou

Un comité de pilotage est réuni pour décider des grandes orientations du réseau. Il est composé d'élus de la RUL, des élus des institutions financières et d'experts extérieurs au réseau invités pour partager leur expertise dans les domaines du tourisme et de la culture. Ce comité est convoqué environ une fois par an, voire tous les deux ans. En mai 2011, lors de sa dernière réunion, le comité de pilotage était de vingt-cinq membres (cf. Annexe 5.).

Un comité technique met en application les programmes pluriannuels décidés en comité de pilotage. Il est restreint aux techniciens s'occupant directement de l'animation des sites. En octobre 2012, il était composé de dix membres provenant des différentes institutions participant à la gestion des sites¹³⁵.

Le comité technique est régulièrement renouvelé au fur et à mesure des changements des personnes référentes pour chaque site. Il prend les décisions au fur et à mesure de l'avancement des projets, en fonction des orientations choisies par le comité de pilotage : choix des prestataires, du nom du réseau, de la charte graphique, etc.

¹³⁵ Saint-Étienne Métropole ; Mission Site Historique ; Le Rize - Ville de Villeurbanne ; Couvent de la Tourette ; Office de Tourisme de Saint-Étienne ; Ville de Firminy ; Office de tourisme du Grand Lyon ; Antenne sud de l'Office de tourisme du Grand Lyon ; Musée Urbain Tony Garnier ; RUL

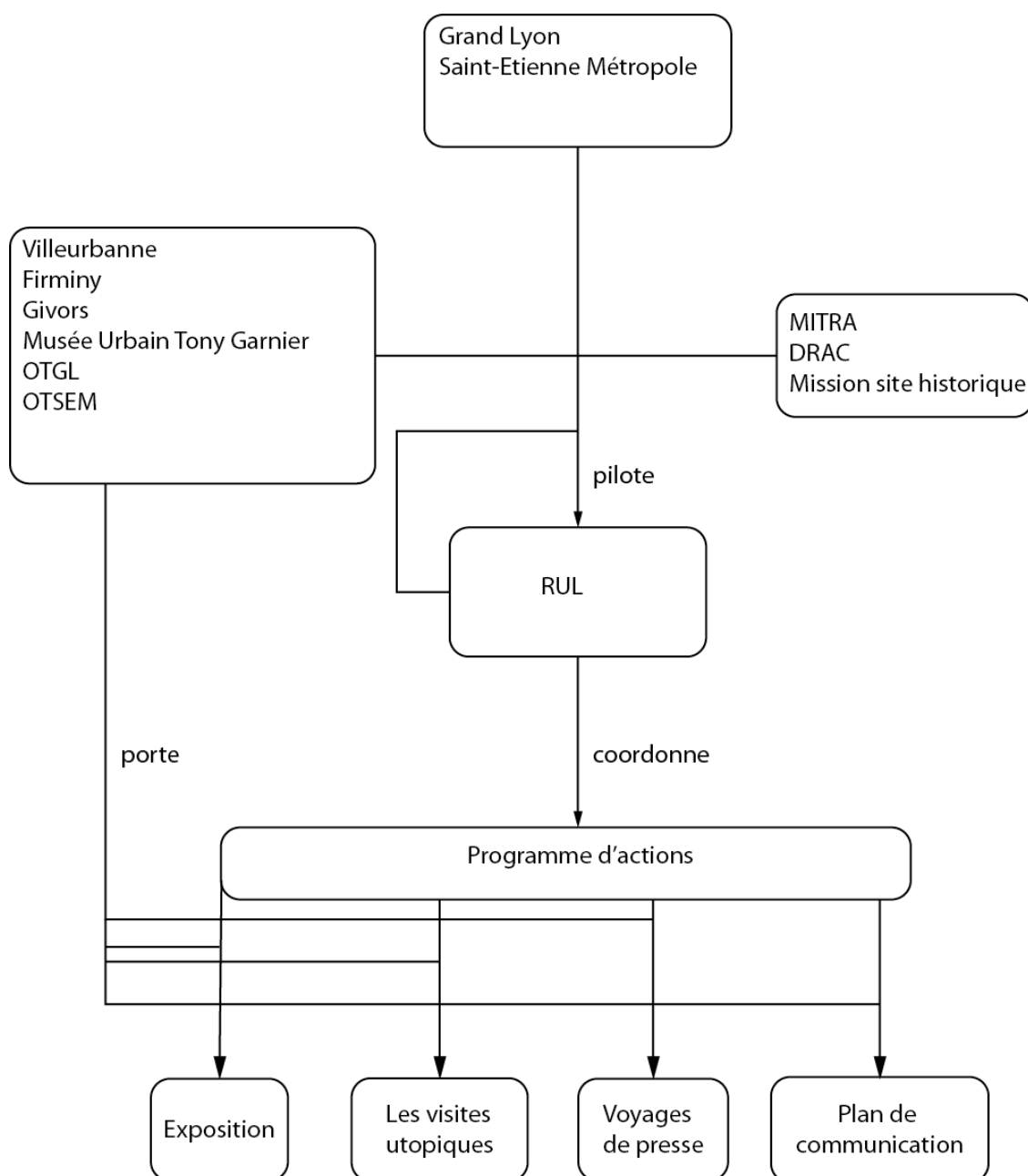


Figure 25. Organisation des « Utopies Réalisées »

Source : Maël Meralli-Ballou

La RUL ne décide pas des actions portées par le réseau. Sa mission se résume à l'animation et au soutien financier et technique. Les sites définissent eux-mêmes la stratégie à suivre. Tous les acteurs sont censés participer au financement des actions.

1- Le financement du réseau

Le réseau ne mène aucune action en interne et fait systématiquement appel à des prestataires pour mener à bien les actions décidées. Pour financer celles-ci, le réseau a procédé en deux étapes. Dans un premier temps, la RUL a financé l'ensemble des actions.

Mais depuis 2009, tous les sites participent au financement selon une clé de répartition négociée, soit pour le programme bisannuel 2009-2010 : un tiers payé par la Région Urbaine de Lyon ($\approx 29\,000\text{€}$), un tiers payé par les sites ($\approx 5\,700\text{€}$ chacun), un tiers payé par les collectivités territoriales ($\approx 21\,500\text{€}$ et $\approx 7\,800\text{€}$ respectivement pour le Grand Lyon et Saint-Étienne Métropole) pour un budget total de $132\,000\text{€}$, une fois augmenté d'une subvention régionale (budget en Annexe 6).

Cette répartition théorique est mise à mal dans la réalité. En effet, les sites ne peuvent pas tous payer leur participation en raison de leurs finances parfois limitées. Le couvent de la Tourette et le Musée Urbain Tony Garnier, les deux seuls sites complètement privés, sont dans cette situation. Pour les trois autres sites, ce sont les collectivités, respectivement les villes de Villeurbanne, Givors et Firminy qui prennent à leur charge la cotisation. La répartition théorique n'est pas non plus respectée, car le Grand Lyon n'a pu, pour des raisons juridiques, s'acquitter du montant dû : finançant déjà les « Utopies Réalisées » par le biais de sa cotisation à la Région Urbaine de Lyon, le Grand Lyon n'a pas pu participer une deuxième fois au financement de l'action.

Pour le plan d'action 2013-2014, une participation équivalente est demandée à tous les partenaires. Afin de résoudre les manquements des années précédentes, le couvent de la Tourette et la Région Urbaine de Lyon sont en négociation avec la communauté de communes du Pays de l'Arbresle pour trouver une nouvelle source de financement, et des négociations avec le Grand Lyon sont réalisées en amont.

Cette trésorerie divisée en trois dissimule la part supplémentaire supportée par la Région Urbaine de Lyon au travers du mi-temps dédiée à la gestion du réseau. Pourtant, cette organisation soutenue par la RUL a permis au réseau de se développer à un rythme régulier. Cette action a pour objet de perdurer contrairement à la prochaine, les emblèmes métropolitains, qui est terminée en 2007.

2/ Les emblèmes métropolitains

La démarche des emblèmes consiste en la production et l'illustration de neuf thématiques capable de symboliser le territoire métropolitain lyonnais. Elle s'inscrit dans un programme de prospective plus large intitulé « Lyon 2020 ». *« L'objectif de Lyon 2020 est ainsi de construire, à partir des valeurs qui nous unissent et des emblèmes qui nous distinguent, une*

ambition qui renforce l'adhésion à la métropole et sa visibilité à l'international¹³⁶. » (Grand Lyon, 2005, p1).

a) Une démarche alliant prospective économique et médiation urbaine

Débuté en 2005 et conclu en 2007 avec la publication d'un document (Grand Lyon, 2007), Lyon 2020 avait pour objectif de construire une vision métropolitaine de Lyon qui puisse :

« - prendre davantage en compte le contexte de concurrence internationale et répondre aux enjeux de visibilité et de différenciation qu'il implique ;

- travailler sur des thèmes incontournables et emblématiques de la métropole afin de mieux révéler ce qui la singularise et d'anticiper les symboles compréhensibles par tous qui lui permettront d'être repérée par tous et partout demain ;

- anticiper l'avenir à 15 ans du Grand Lyon en le positionnant à l'échelle de l'aire métropolitaine (soit un territoire de plus de 2 millions d'habitants), véritable espace stratégique en termes d'aménagement, de taille critique, de force de frappe économique ;

- intégrer les enseignements et les orientations issues des autres démarches stratégiques en cours » (Grand Lyon, 2007, p1)

« Dans ce cadre, la démarche des emblèmes métropolitains avait pour objectif de proposer neuf images pouvant « différencier la métropole lyonnaise, lui donner visibilité, et générer un sentiment de fierté et d'appartenance » (POLERE, 2008, p15).

Les deux volontés - démarche de prospective avec une visée de développement économique et construction d'une adhésion métropolitaine issue des valeurs et de son histoire - sont donc intimement liées. Nous retrouvons systématiquement dans les documents ce double objectif.

« L'histoire de la métropole, son identité et ses qualités sont autant de lignes de force et de leviers pour appréhender l'avenir, se rendre visible et progresser dans la hiérarchie des villes. » (Grand Lyon, 2007a, p 3)

¹³⁶ Gérard Collomb, président du Grand Lyon

1- La médiation urbaine inscrite dans une démarche de coproduction

Le document final « Lyon 2020 » (Grand Lyon, 2007a) n'intègre qu'une partie du travail développé dans le cadre des emblèmes. Dans la version finale, seuls trois des neuf emblèmes ont été retenus : santé, gastronomie et fleuve.

Cependant, il nous semble que l'ensemble de la démarche de réflexion commune autour des huit emblèmes¹³⁷ fait sens autour d'une vision construite sur un discours adossé au territoire projeté. La démarche des emblèmes fonde ainsi la légitimité du Grand Lyon à mobiliser des acteurs à l'échelle du territoire métropolitain au travers de la formation d'un consensus territorial. *« En effet, la mise en récit du local et les autres techniques qualitatives de la prospective urbaine visent à contenir ou à neutraliser la conflictualité sociale liée à la contradiction d'intérêts qu'ils soient sociaux et/ou territoriaux ».* (BEN MABROUK, 2007, p113). La capacité des emblèmes à proposer une image partagée qui fasse projet, à l'issue d'une construction collective, constitue son aspect « médiation urbaine ». À l'instar des « Utopies », deux médiations successives ont eu lieu. Une première au sein des groupes de travail pour définir les emblèmes entre techniciens, puis une seconde à destination des habitants. La seconde phase est, non pas associée à des lieux précis, mais à des emblèmes symboliques, références identitaires du territoire.

Or, la notion d'emblème telle qu'elle a été abordée par la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon, renvoie directement à l'objectif de rendre appréhendable le territoire métropolitain. En reprenant le sens historique, Philippe Dujardin propose de définir l'emblème comme l'association d'un court texte et d'une image qui décrivent, donnent à rendre sensible une notion abstraite¹³⁸. Rendre le territoire métropolitain sensible, appréhendable autour de grandes figures symboliques est donc l'objectif de cette démarche.

¹³⁷ Les fleuves, la gastronomie, la santé, les arts vivants, la mode et le design, le sport, la lumière, la solidarité, le cinéma et les images nouvelles. Le sport était initialement intégré puis a été retiré lorsque la thématique devenait politiquement difficile lors de la construction du grand stade OL Land (Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014).

¹³⁸ Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014.

2- Une projection ambiguë à l'échelle de la métropole

L'ensemble des documents produits dans le cadre des emblèmes fait état d'une ambivalence concernant le territoire traité : parfois métropole, parfois agglomération. Les textes sont souvent ambigus, faisant référence aux deux échelles sous le même terme de métropole. Sans être aussi tranché que Cédric Polère (2008, p15) qui considère que « *chacun des thèmes choisis indique que des interdépendances attachent Lyon à un terroir bien plus vaste* », nous estimons que certains d'entre eux font effectivement référence au territoire métropolitain. Cette ambivalence s'explique par deux raisons. Tout d'abord, même si, initialement, les thèmes font très nettement référence à Lyon, la démarche vise, avant tout, l'échelle d'agglomération et son insertion dans l'économie globalisée. Pour expliquer cette confusion, Philippe Dujardin nous propose une première approche¹³⁹, il considère, pour sa part, que la métropole fait référence à des définitions différentes pour chacun des techniciens. Ce terme signifie un horizon vers un statut métropolitain plus qu'une réalité concrète locale. La métropole recouvre donc, dans la démarche des emblèmes, une volonté rhétorique d'ambition métropolitaine, la dimension territoriale s'accordant avec l'objectif.

Une seconde explication de l'ambiguïté autour de la dimension territoriale provient de la démarche elle-même : en effet c'est l'objet de l'emblème qui donne la bonne échelle de temps et d'espace à traiter. Ainsi, suivant les sujets, les mêmes échelles territoriales ne sont pas prises en compte : parfois l'agglomération suffit, parfois le territoire métropolitain correspond plus à la thématique. Par exemple, la gastronomie permet de prendre en compte les produits locaux aux alentours de la ville-centre, alors que pour le cinéma, seule l'agglomération est concernée. Concernant la mode, l'étendue de l'ancienne Fabrique lyonnaise est adoptée (cf. « Désir de Soie », infra), etc. Dans le document final, Cédric Polère (ibid.) considère que « *c'est la première fois que le Grand Lyon doit composer avec Saint-Étienne Métropole pour définir les grands axes de son développement (l'axe du design n'a pas été retenu par Lyon à la demande de Saint-Étienne Métropole, dans un souci de complémentarité entre les agglomérations)* ».

Il nous semble ainsi que la légitimité du Grand Lyon à se projeter à une échelle plus large que son périmètre administratif soit acceptée dès cette époque pour deux raisons. La première est sa dimension inclusive : le Grand Lyon cherche à fédérer des acteurs pour une construction partagée des emblèmes. De ce fait, la co-construction permet d'aborder l'échelle

¹³⁹ Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014.

de représentativité de l’emblème plus aisément que si celle-ci était imposée par le Grand Lyon.

La seconde raison est la méthode déployée par la DPSA et notamment son conseiller scientifique. En effet, l’emblème, objet de recherche interrogé scientifiquement, confère aux échelles territoriales une légitimité autre que politique : pour la Soie, par exemple, l’existence de la Fabrique lyonnaise légitime le traitement de la mode à l’échelle métropolitaine¹⁴⁰.

Il nous semble que pour ces deux raisons la démarche « *n’a pas suscité de réaction estimant qu’il était scandaleux que le Grand Lyon se projette à cette échelle, ce qui signifie que les acteurs du territoire métropolitain estiment normal que le Grand Lyon projette son avenir en incluant les territoires situés hors de son périmètre institutionnel.* » (POLERE, 2008, p 15).

b) Une démarche de coproduction en trois temps

Le travail de désignation des emblèmes est réalisé antérieurement par le DPSA. En 2005, les neuf emblèmes sont déjà définis.

Tout d’abord, la DPSA constitue neuf groupes de travail, composés de spécialistes ou de grands témoins présents sur le territoire métropolitain, pour construire chaque emblème autour des caractéristiques et particularités lyonnaises (Annexe 7, un exemple de composition d’un groupe de travail). À cette étape, une échelle spatiale est déterminée pour prendre en compte la réalité historique de l’emblème.

Suite à cette première approche de co-construction, une deuxième phase se structure autour de la présentation au public des discours produits. Chaque emblème est alors illustré avec des archives audiovisuelles et mis en images, le tout accompagné de textes scientifiques pour donner à comprendre le territoire autour d’une thématique, puis proposé aux différents participants.

¹⁴⁰ Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d’administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014.

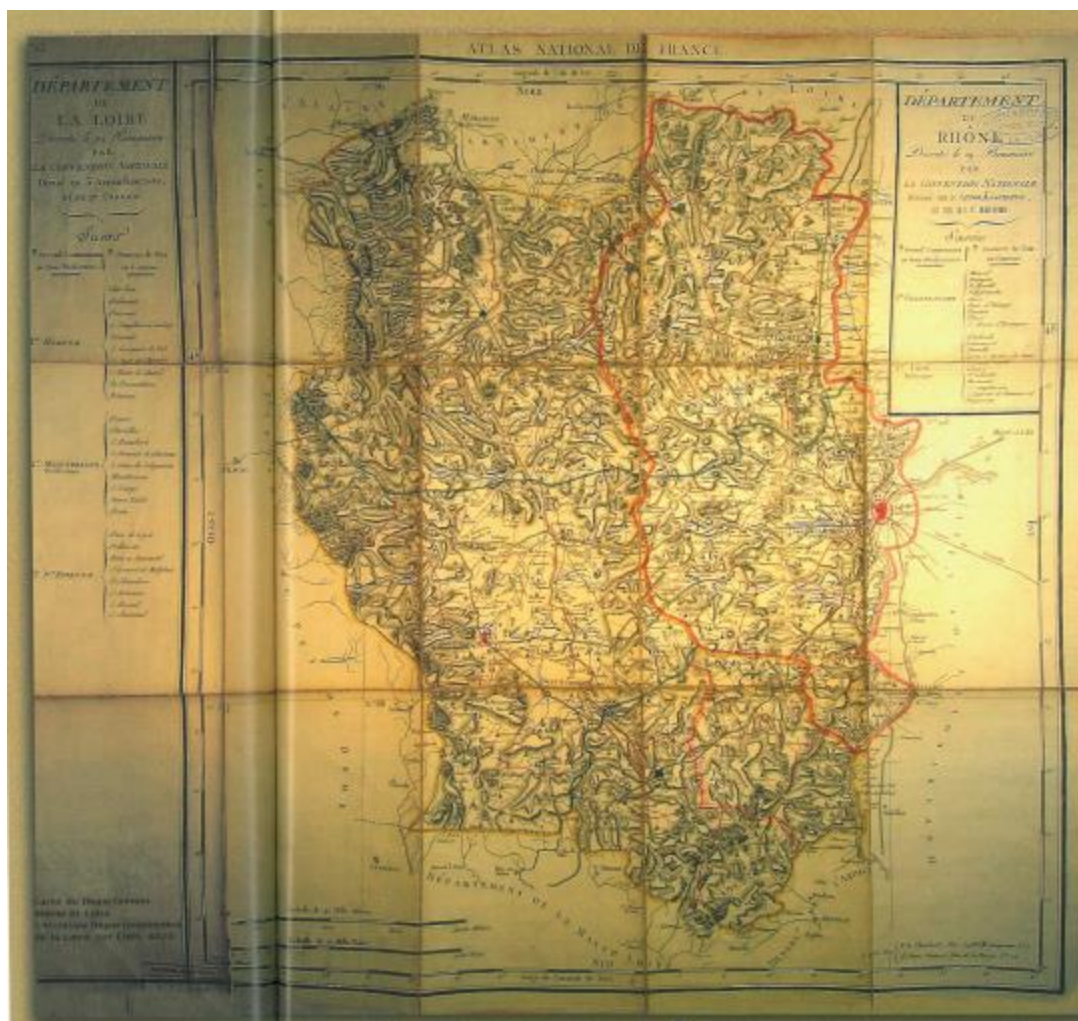


Illustration 10. Les pages 80 et 81 de l'abécédaire Lyon-Saint-Étienne relatant l'histoire des départements Rhône et Loire

Source : Grand Lyon, 2007b

La dernière phase s'étale dans le temps et correspond à la production de deux documents liés à la démarche. Le premier est un petit livre accordéon reprenant chaque thématique autour d'un court texte et d'une image. Il n'est plus disponible actuellement. Le second est un ouvrage : l'abécédaire Lyon-Saint-Étienne (Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole, 2007). Le groupe de travail « Mode » de Lyon 2020 est à l'origine de ce livre. En choisissant vingt-six entrées représentant les liens entre les deux villes, les auteurs écrivent les « *enjeux futurs de la mode et du design, de l'urbanité et du développement économique, à l'échelle de la métropole Lyon-Saint-Étienne* » (ibid. p120). « *Ce manifeste pré-pôle métropolitain* »¹⁴¹ marque un rapprochement officiel entre les deux villes.

¹⁴¹ Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014.

Les emblèmes métropolitains n'ont pas eu de véritables suites opérationnelles, mais Corinne Tourasse¹⁴² précise les résultats attendus :

« C'est typiquement le genre de démarche qui sème des petites graines. C'est un peu ça le principe : on sème des petites graines et, après, elles sont amenées à se transformer. C'est-à-dire qu'elles donnent des choses complètement différentes de ce que l'on avait imaginé à un moment donné. Et surtout, ce qui est bien, c'est lorsqu'elles sont prises en charge par d'autres. Lorsqu'on les voit resurgir, portées par un autre partenaire. On dit "tient, finalement, on a gagné". (...) peu importe que se soit labellisé Lyon 2020¹⁴³ »

La démarche des emblèmes est finalement dirigée autant vers les acteurs locaux pour une appropriation du territoire métropolitain que vers les habitants, même si ces derniers représentent l'objectif final¹⁴⁴ du projet. Christiane Dalmais¹⁴⁵ retrace *a posteriori* les effets de la démarche des emblèmes : plusieurs d'entre eux ont servi de base, notamment argumentative, pour développer des actions culturelles comme, par exemple l'emblème des « images » ayant participé à la création du festival Lumière.

c) Une organisation centralisée autour du Grand Lyon

L'organisation de la démarche des emblèmes métropolitains est pilotée par le Grand Lyon. À l'origine du projet dont il est également le porteur, ce dernier s'entoure de prestataires et réunit les différents groupes de travail.

¹⁴² Directrice de la prospective et de la stratégie d'agglomération jusqu'en 2008

¹⁴³ Corinne Tourasse, « Lyon 2020 a planté des petites graines dont certaines ont été prises en main par d'autres acteurs », interview sur le blog des 40ans du Grand Lyon, <http://www.40ans.grandlyon.com/?p=2389>, consulté le 03 mars 2014

¹⁴⁴ Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014.

¹⁴⁵ Christiane DALMAIS, chargée de mission sport et culture au Grand Lyon, entretien du 20 mai 2014.

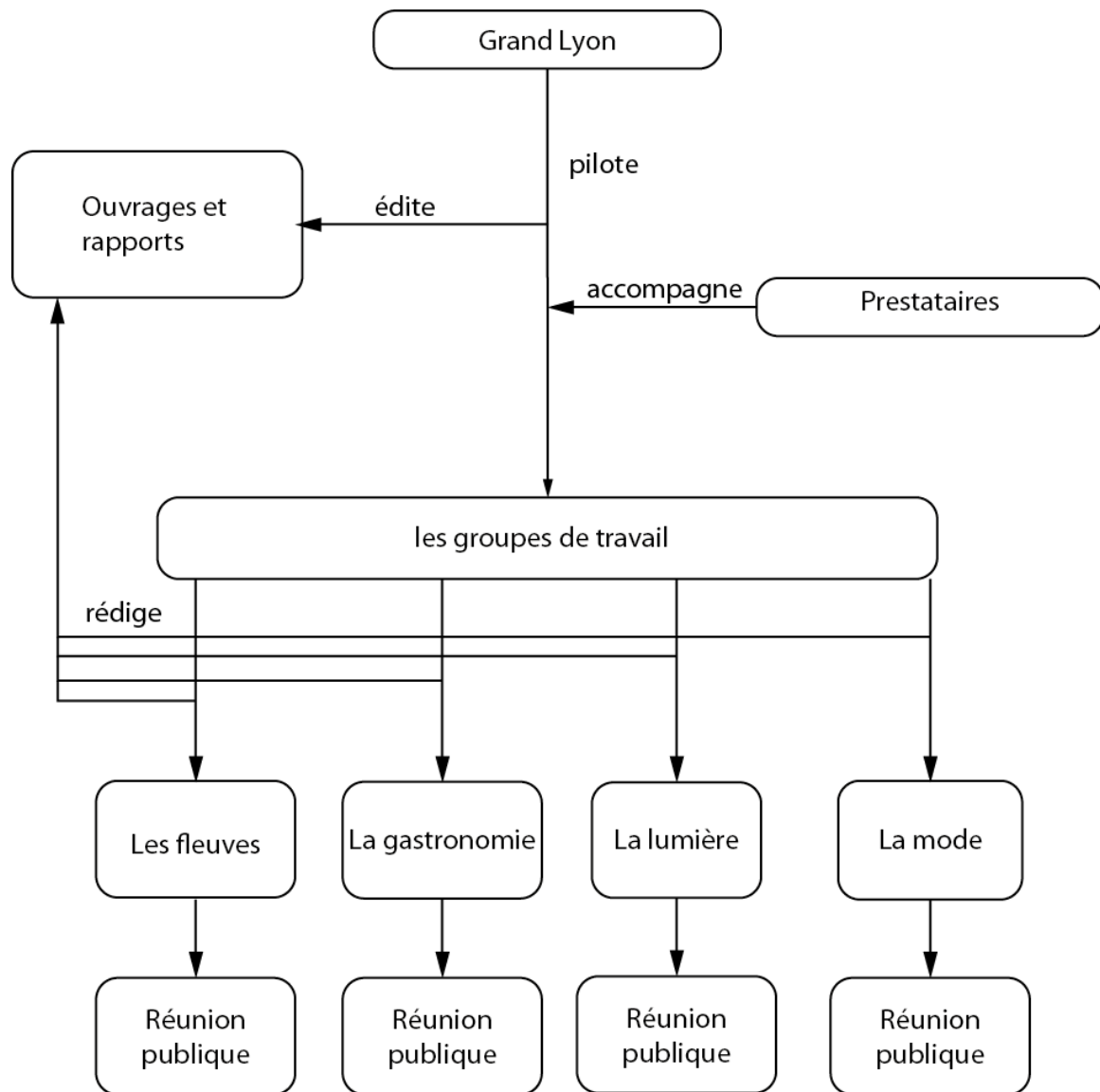


Figure 26. Organisation du dispositif de création des emblèmes métropolitains

Source : Maël Meralli-Ballou

Cette démarche, conciliant marketing, prospective et médiation urbaine est à mettre en parallèle avec celle d'OnlyLyon.

3/ OnlyLyon

OnlyLyon est une démarche de marketing territorial. Elle a pour principal objectif la promotion et le rayonnement international de Lyon afin d'attirer les acteurs clés et assurer le

développement économique de la métropole : « *Rejoindre Lyon et sa région, c'est choisir l'une des métropoles européennes les plus attractives* ¹⁴⁶ »

Pour cela, un message promotionnel autour de la qualité de vie est élaboré pour être diffusé : « *l'enjeu principal de la ville de demain, c'est son rapport à l'humain. C'est parce qu'elle est capable d'offrir à l'homme un cadre de vie où il peut se réaliser dans tous les domaines qu'une ville réussira. Lorsqu'une ville attire les hommes et les femmes, elle attire les talents, elle attire les entreprises.* » (Jean-Michel DACLIN, in OnlyLyon, 2009, p2). La ville sensible et attractive, « *un territoire vivant, offrant un style de vie décomplexé, riche* » (OnlyLyon, 2012, p14) sont les principaux thèmes de communication développés par la marque. Ils s'accompagnent de la mise en avant des attributs métropolitains : économique (pôle de compétitivité), connexion au monde (aéroports, autoroutes, etc.), etc.¹⁴⁷

OnlyLyon est l'expression d'une stratégie élaborée par dix-neuf partenaires (cf. infra, organisation). Cette stratégie regroupe des actions variées autour d'une démarche de "marketing mix". Les cibles sont multiples : « *habitants, touristes (tourismes d'affaire et d'agrément), talents (les décideurs, les investisseurs, les chefs d'entreprises, les universitaires, les étudiants, les artistes...)* ¹⁴⁸ ».

Bien que tourné vers l'extérieur autour d'un travail d'élaboration d'une image, OnlyLyon s'efforce de donner une représentation unifiée du territoire métropolitain. Participant de l'adhésion à la métropolisation autour d'un discours sur le développement économique, porte d'entrée dans l'économie globalisée, il souligne la pertinence de l'échelle du territoire métropolitain à l'heure de la compétition internationale (GHORRA-GOBIN, 2010). Au travers du « marketing mix » (GOLLAIN, 2012), cette démarche s'efforce de vendre la métropole lyonnaise en mettant en avant toutes les composantes de l'aire métropolitaine (LE BART, PROCUREUR, 2011) : patrimoine, histoire, climat, activités économiques, etc. Du fait de la notoriété des leviers utilisés (Pokemon Crew¹⁴⁹, le Lion, les grandes places de la ville et les paysages emblématiques, etc.) et des moyens mis en place, OnlyLyon a un impact important sur les représentations du territoire.

¹⁴⁶ Source : <http://www.aderly.com/implantation-entreprise/agences-de-developpement-economique,p5,FR.jsp>, consulté le 1er mai 2013.

¹⁴⁷ Voir Partie 1, chapitre II, section B pour les attributs métropolitains lyonnais. Concernant le discours métropolitain d'OnlyLyon, une confusion est entretenue entre les différentes échelles, cf. encart 6. Il faut noter qu'OnlyLyon traite de la métropole lyonnaise de manière ambiguë. La démarche s'appuie sur l'ensemble des capacités métropolitaines, mais réfère et fédère principalement autour de l'échelle d'agglomération.

¹⁴⁸ Lionel Flasseur, directeur d'OnlyLyon, interviewé par Cap com ; <http://capcom.cap-com.org/>, consulté le 12 février 2014.

¹⁴⁹ Compagnie de danse hip-hop issue de Vaulx-en-Velin, plusieurs fois championne du monde



Illustration 11. La campagne de pub OnlyLyon,

Source : dossier de presse OnlyLyon, 2010

Nous pouvons remettre en question l'efficacité d'OnlyLyon au travers du choix malheureux du slogan pour construire un territoire métropolitain partagé. Il semble en effet difficile d'imaginer l'adhésion des habitants de l'ensemble du territoire métropolitain au slogan « Seulement Lyon », mais les différentes initiatives peuvent faire sens, surtout pour le milieu économique et les habitants de la ville-centre.

a) Une stratégie entre promotion internationale et construction locale

La promotion internationale, les campagnes publicitaires¹⁵⁰ et l'organisation d'évènements¹⁵¹ sont les principaux axes de développement choisis par l'équipe d'OnlyLyon. Celle-ci construit un ensemble d'outils de communication qu'elle s'emploie à diffuser selon différents canaux. Elle produit également des visuels et chartes graphiques réutilisés par les partenaires pour démultiplier l'impact des messages.

Cette partie de l'action qui relève principalement d'une démarche de marketing territorial est complétée par un volet hybride visant à partager l'identité localement. « *Cette nouvelle identité est aussi destinée aux Lyonnais pour exprimer leur fierté et leur identité. Ils sont appelés à devenir les premiers ambassadeurs en s'emparant de cette signature* » (OnlyLyon, 2007, p3).

La médiation s'inscrit dans cette volonté de produire une image partagée du territoire métropolitain : storytelling, lieux emblématiques, reprise des éléments symboliques du territoire. Comme pour les « Utopies Réalisées » et les emblèmes, un premier travail de définition de l'image lyonnaise a lieu entre les porteurs du projet à la création d'OnlyLyon. Cette médiation initiale est ensuite poursuivie en objectivant les qualités définies du territoire auprès des habitants. Tout en contrôlant la représentation qu'elle souhaite diffuser, l'équipe d'OnlyLyon implique les habitants au travers d'une série d'actions.

La première action relevant d'une volonté hybride, entre promotion internationale et construction des représentations, est la constitution du réseau des ambassadeurs. L'équipe d'OnlyLyon bâtit une communauté de plus de huit mille Lyonnais, dont cinq cents à l'étranger pour promouvoir la métropole. Ce réseau est entretenu par une dynamique locale, organisation de soirée, diffusion d'outils de promotions. Il permet de faire des Lyonnais les principaux promoteurs de leur ville en diffusant une image positive, mais également d'entretenir une dynamique internationale en fédérant des communautés de Lyonnais dans certaines grandes villes étrangères.

Cette stratégie de promotion commune est doublée d'une activité sur les réseaux sociaux pour échanger directement avec les personnes intéressées par la métropole, localement ou à

¹⁵⁰ Spot télévisé sur Euronews, campagne d'affichage dans les grands aéroports européens.

¹⁵¹ OnlyLyon bus tour par exemple.

l'étranger. D'ailleurs, la démarche OnlyLyon intègre désormais pleinement la volonté d'intégrer tous les habitants dans la construction métropolitaine : « *Enfin, au-delà des milliers d'ambassadeurs déjà actifs au sein des réseaux, l'enjeu d'OnlyLyon pour cette phase deux est aussi local : il s'agit de mobiliser le grand public afin de rendre chaque Lyonnais fier de promouvoir la ville et cette identité modernisée.* » (OnlyLyon, 2012, p32).

Pour cela, la campagne de publicité internationale se relocalise dans les grandes infrastructures : salon des expositions ou aéroports. Elle fait également appel aux personnalités lyonnaises pour incarner l'image de la ville.

Mais, surtout, une dynamique locale est créée autour de la marque et de l'image OnlyLyon. La mise en place d'une statue OnlyLyon aux différents endroits de la métropole lyonnaise entretient la présence de cette identité. Elle est accompagnée par un appel à diffuser les photos prises de cette statue sur les réseaux sociaux Facebook et Flickr. L'organisation d'un flash mob lors de son inauguration et d'une séance photo avec le mannequin de la publicité a été l'occasion également de créer un "buzz" local repris par les médias.

Cette stratégie de création de "buzz" local est reprise autour de la conception d'un concours de vidéo « Only buzz » qui fait l'objet de partenariats avec les écoles de communication locales. Il s'agit de produire de courtes vidéos promotionnelles des métropoles diffusées ensuite sur un site internet dédié. Vingt-et-un films ont été produits lors de la première session générant plus de cinquante mille vues.

La co-élaboration des contenus promotionnels et de l'identité locale marque la volonté d'OnlyLyon de produire une image valorisante pour assurer un développement économique, mais qui se traduit par une volonté de l'ancrer localement, faisant état d'une hybridité des dispositifs entre médiation urbaine et marketing.

En résumé les actions d'OnlyLyon sont :

- campagnes de publicité (affiches et spots télévisés) ;
- création d'un réseau d'ambassadeurs ;
- diffusion de la marque par la mise en scène de la statue OnlyLyon ;
- création d'un réseau virtuel sur les réseaux sociaux ;
- stratégie de co-crédation d'outils promotionnels de l'identité lyonnaise (OnlyLyon buzz).

b) Une montée en puissance pour arriver à des résultats conséquents

La démarche OnlyLyon a une origine très pragmatique dans le constat lors d'une visite officielle de la multiplicité des logos et partenaires. Jean-Michel Daclin, alors vice-président à l'attractivité internationale au Grand Lyon, entame le processus de constitution d'une marque unique qui puisse proposer une communication harmonisée pour les principaux événements internationaux.

Les treize partenaires présents dans l'ADERLY adoptent ainsi en 2007 le logo OnlyLyon comme marque de la métropole lyonnaise.

Une première phase de développement permet de constituer une équipe dédiée dès 2008 et d'amorcer les principales actions. OnlyLyon entame une nouvelle phase en 2012 autour de la montée en puissance des actions démarrées. Cette seconde phase intègre désormais des partenaires privés qui participent à la gouvernance et au financement des actions.

Après sept années d'existence, la stratégie déployée autour d'OnlyLyon récolte un franc succès. Concernant l'image projetée, les occurrences des retombées presses sont en augmentation constante : de quatre retombées en 2007, l'équipe d'OnlyLyon en relève soixante-dix en 2011 et deux cent trente-sept en 2012. Elle estime à potentiellement vingt-sept millions de personnes les retentissements médiatiques des différentes campagnes de publicité.

Ces résultats vont de pair avec une présence renforcée sur internet : « de 250 000 fans sur Facebook (contre 8 000 en 2011) et 10 000 followers sur Twitter (contre 3 900 en 2011) » (OnlyLyon, 2012, p27). Nous retrouvons des chiffres de progression similaires dans les actions locales avec désormais mille six cents ambassadeurs, plus de quatre mille photos sur le compte Flickr, etc.

Malgré une image relativement formatée et principalement tournée vers le développement économique, OnlyLyon fait preuve d'une véritable volonté dans la construction des représentations de la métropole lyonnaise. L'ensemble des stratégies s'est construit au fur et à mesure ces dernières années.

c) Organisation fédérative pour une efficacité maximum

OnlyLyon est portée par une équipe dédiée de six personnes. Son système de gouvernance est élargi à un ensemble d'acteurs privés participant également aux actions. Il s'articule autour

d'une présidence réunie annuellement et d'un comité de pilotage large réunissant les directeurs généraux de tous les partenaires, une fois par trimestre. Une équipe resserrée comprenant les partenaires intégrés se réunit mensuellement pour valider les actions¹⁵².

OnlyLyon est principalement financé par des fonds publics. En 2013, son budget est de 1,6 million d'euros dont le financement provient de quatre sources :

- Grand Lyon (1,1 million d'euros) ;
- CCI de Lyon (300 000 euros) ;
- Conseil général du Rhône (200 000 euros) ;
- vente de produits dérivés (100 000 €).

À budget public constant, le financement privé doit désormais prendre une place plus importante à hauteur de 30 % en 2016 pour soutenir les actions adoptées.

¹⁵² Grand Lyon, ADERLY, Office du Tourisme du Grand Lyon et Ville de Lyon

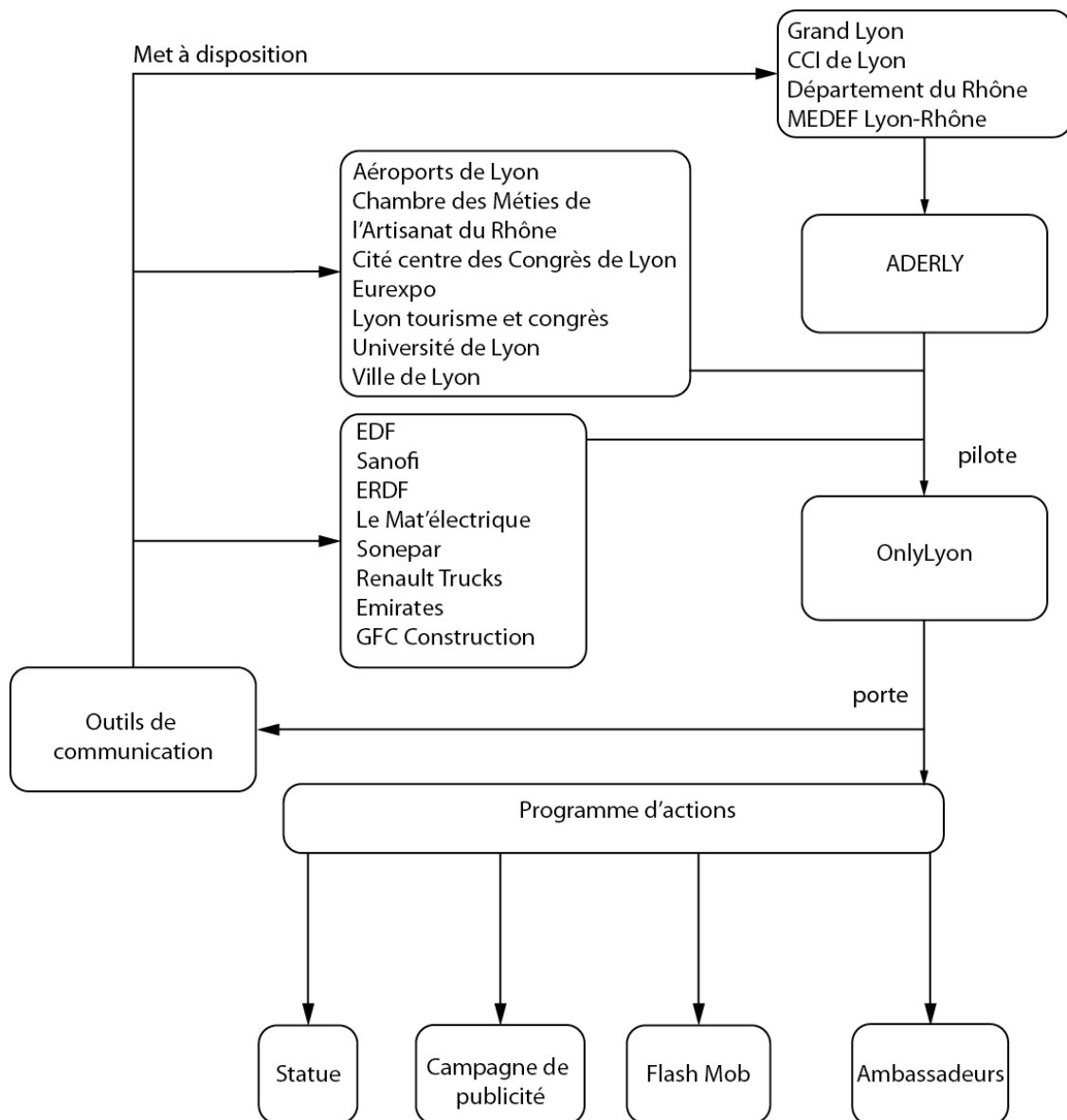


Figure 27. Organisation d'OnlyLyon

Source : Maël Meralli-Ballou

L'organisation d'OnlyLyon est révélatrice des logiques de coopérations caractéristiques des « *régions qui gagnent* » (BENKO, LIPIETZ, 1992). OnlyLyon s'inscrit dans cette rationalité en proposant un support institutionnel pour les entreprises du territoire. En développant des actions vers les habitants en plus des cibles classiques du marketing territorial, OnlyLyon affiche une optique de cohésion sociale locale, supposée nécessaire pour assurer une croissance économique. La constitution d'une base historique au territoire métropolitain est un autre levier de la construction sociale de la métropole lyonnaise, que nous retrouvons dans le dispositif « Désir de Soie ».

4/ « Désir de Soie »

« Désir de Soie » est un produit de tourisme culturel qui s'appuie sur l'histoire de la fabrique lyonnaise, comme référence à un système productif localisé à l'échelle métropolitaine.

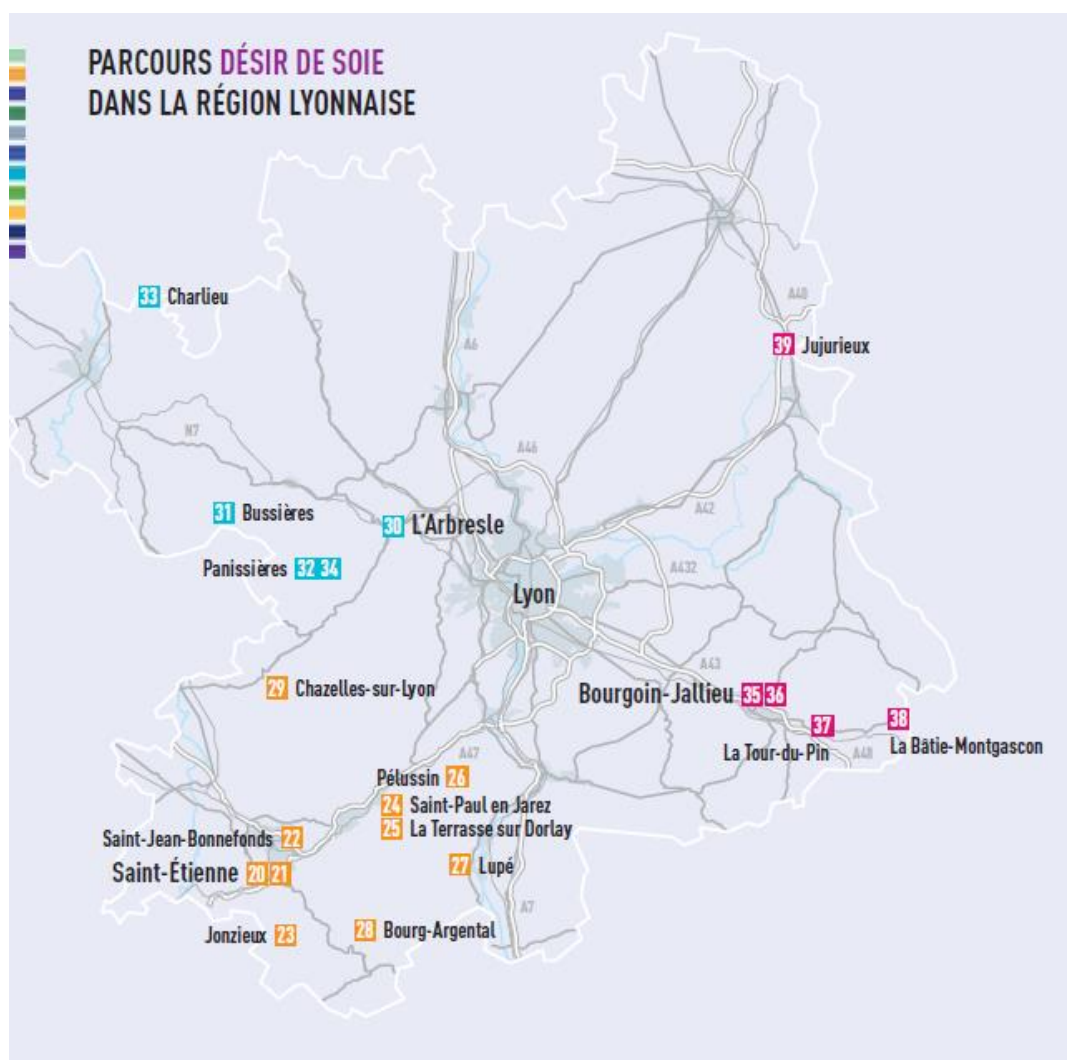
a) Un produit de tourisme culturel axé sur l'histoire commune du territoire métropolitain

« Désir de Soie » est une mise en réseau de trente-neuf sites en lien avec la production de la soie à l'échelle de la Région Urbaine de Lyon et s'inscrit dans l'optique de la construction d'une représentation historique du territoire.

Concrètement, « Désir de Soie » se compose d'un guide, commun aux trente-neuf sites, diffusé à vingt mille exemplaires pour sa première édition en 2007. Ce guide réunit des animations très diverses ayant un rapport avec la soie : boutiques, fabriques, musées, etc. « Désir de Soie » n'est pas un parcours touristique encadré, mais plutôt une mise en réseau de lieux, comme les « Utopies Réalisées ». Le recensement de l'offre, sa mise en récit et l'accès des informations aux personnes intéressées sont au cœur de ce dispositif.

« Désir de Soie » trouve un prolongement dans la mise en place d'événements comme le « marché des soies » ou le festival « Label Soie ». Ces événements annuels permettent à des exposants de montrer le travail encore existant autour de la Soie. Le dispositif a également fait l'objet de la première édition des JEP métropolitaine en 2010 (cf. infra).

Le dispositif « Désir de Soie » relate l'histoire productive commune, passée et présente, du territoire métropolitain : *« Nous souhaitons, notamment à travers le volet culturel de notre action, créer des liens entre les habitants de la métropole et révéler une histoire commune, véritable ciment de l'identité métropolitaine. L'histoire de la soie et du textile dans notre région révèle les liens historiques, économiques et sociaux qui relient nos territoires et donnent du sens à la réalité métropolitaine. À la croisée du « désir de soie » et de la réalité métropolitaine, ce guide nous invite à remonter le fil de l'histoire et à ouvrir les portes des lieux qui sont dédiés à la soie et au textile sur l'ensemble des territoires qui constituent notre métropole : ateliers, boutiques, musées... »* (Grand Lyon, 2010a, p3).



Les lieux rattachés à la soie dans le territoire de la Région Urbaine de Lyon. Les 19 premiers sont situés dans l'agglomération lyonnaise

Carte 19. Les trente-neuf sites mis en tourisme dans le dispositif « Désir de Soie »

Source : « Parcours de Soie », Grand Lyon, 2006b

Cette lecture patrimoniale permet d'affirmer un territoire commun en rappelant son histoire conjointe et de justifier la construction d'un devenir partagé¹⁵³. La soie symbolise parfaitement cette philosophie autour d'un patrimoine commun : la Fabrique lyonnaise. L'image est suffisamment forte et désormais ancrée pour servir de justification aux politiques souhaitant la constitution du territoire métropolitain¹⁵⁴. L'indexation des sites historiques urbains renvoie au futur du territoire comme c'est le cas dans de nombreux dispositifs de muséification (GAUDIN, 1997, p128).

¹⁵³ Bruno DELAS, directeur de la Mission Site Historique de Lyon, entretien le 1^{er} aout 2012.

¹⁵⁴ Discours d'introduction d'Alain Contorda, maire de Bourgoin-Jallieu, au séminaire « Espaces métropolisés et fabrique locale du projet » du 27 novembre 2012 organisé par l'Union Régional des CAUE Rhône-Alpes.

Contrairement aux actions précédentes, « Désir de Soie » n'a pas fait l'objet d'une discussion en interne, autour de la définition du discours. La médiation est directement liée à l'objectivation d'une histoire commune au territoire métropolitain, les différents sites proposant un aperçu de cette histoire.

« Désir de Soie » est un produit de tourisme culturel, comme les « Utopies réalisées ». L'articulation entre tourisme et culture s'organise à partir de la mise en récit du territoire. Selon Bruno Delas¹⁵⁵, « *c'est une lecture culturelle du territoire, mais c'est à partir de la culture que l'on peut proposer des produits touristiques* ». La lecture culturelle du territoire est ainsi l'occasion de proposer une représentation partagée du territoire métropolitain servant de support à la mise en tourisme.

b) Des retombées difficiles à évaluer

Contrairement aux « Utopies Réalisées », « Désir de Soie » ne fait pas l'objet d'un développement spécifique tant au niveau culturel que touristique. La MSH n'a pas les moyens humains et financiers ni la légitimité territoriale d'intervenir davantage pour le développement du réseau. Et contrairement aux « Utopies Réalisées » (cf. supra), aucun porteur de projet n'a pu reprendre le travail amorcé.

Le CCSTI¹⁵⁶ du Rhône, à l'origine du recensement des activités culturelles dans le cadre d'un programme de sensibilisation au tissage en Rhône-Alpes, tant par son aspect patrimonial et artistique que par son actualité scientifique et industrielle (CCSTI, 2008), n'a pas non plus vocation à soutenir des actions culturelles dans le temps.

Enfin, « Désir de Soie » concerne trente-neuf lieux ayant des natures radicalement opposées ; entreprises, musées ou boutiques ont des démarches beaucoup plus diversifiées que celles des cinq sites des « Utopies Réalisées » : production industrielle ou artisanale, distribution et vente au détail, musée culturel, etc. Ainsi, les sites ont des objectifs variés pour attirer le public et leur priorité n'est pas uniquement la transmission de l'histoire de la soie.

Comme tous les acteurs n'ont pas pour objectif d'accueillir du public, il n'existe pas de retour global sur la fréquentation. Cette organisation, malgré sa portée symbolique autour du message porté, montre ses faiblesses dans la diffusion du récit.

¹⁵⁵ Bruno DELAS, directeur de la Mission Site Historique de Lyon, entretien le 1^{er} août 2012.

¹⁵⁶ Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle du Rhône

c) Une organisation centralisée avec des acteurs complémentaires

Le Parcours « *Désir de Soie* » est géré par la Mission Site Historique de Lyon. Celle-ci recense les différentes activités et coordonne la promotion du dispositif. Deux autres opérateurs interviennent dans le cadre global de la promotion du dispositif : Intersoie, association des producteurs de soie, participant à l'organisation du marché des soies et le musée Gadagne s'impliquant dans le festival Label Soie. Ces deux événements viennent ponctuer l'année pour mettre en avant la thématique. Ils ne sont pas directement liés à la construction du discours métropolitain sur le récit de la soie, mais ils font intervenir les mêmes acteurs locaux.

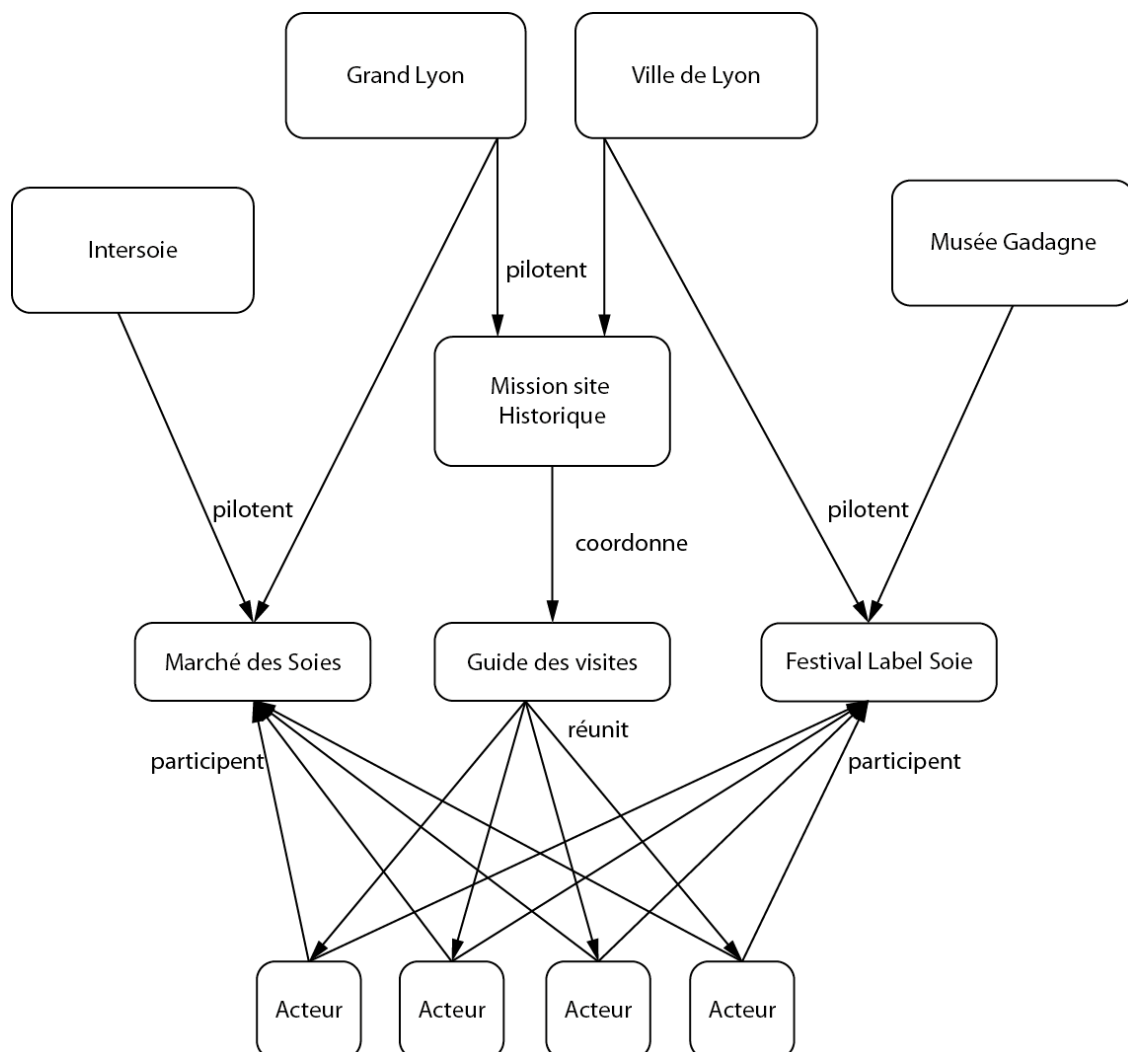


Figure 28. Organisation du dispositif « Désir de Soie »

Source : Maël Meralli-Ballou

Cette organisation croisée, de l'édition d'un guide permanent à la mise en lumière ponctuelle lors d'évènements correspond, à une autre action de médiation urbaine, les JEP métropolitaines.

5/ les Journées Européennes du Patrimoine dans le pôle métropolitain

Les Journées Européennes du Patrimoine (JEP métropolitaines) de même que les « Utopies Réalisées » et le parcours « Désir de Soie », parient sur la culture et l'histoire pour raconter le territoire métropolitain.

a) Un produit de tourisme culturel thématique

Les JEP métropolitaines fonctionnent sur le principe de mise en réseau d'un ensemble d'actions autour d'une thématique, mais cette fois-ci à l'échelle du pôle métropolitain. La coordination se fait autour de la diffusion du thème, puis du rassemblement de l'ensemble des structures pouvant mettre en récit ce territoire au travers de la thématique.

Concrètement, les JEP métropolitaines réunissent un ensemble de dispositifs spécifiques afin d'ouvrir et proposer des visites de lieux, lors d'un week-end de septembre. Elles restent sur un concept similaire à celui des JEP classiques. Les JEP métropolitaines font néanmoins l'objet d'une communication spécifique avec l'édition d'un guide s'inscrivant dans une collection, et d'une communication dédiée dans les différentes institutions et offices de tourisme.

En 2010, première année de mise en place des JEP métropolitaines, « Désir de Soie » est mis en valeur. Lors du week-end, des visites sont organisées autour de la thématique de la Soie sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'année suivante, les JEP sont axées sur la thématique du voyage et des voies de communication. Intitulé « *L'invitation aux voyages* », le guide rassemble des informations sur les sites accessibles toute l'année (musée de l'automobile, aménagement des berges, etc.). Il s'accompagne d'un propos pour comprendre le territoire métropolitain au travers des voies de communication. Le deuxième tome édité pour les JEP 2012 a pour titre « *Tous les patrimoines sont dans la nature* ». Cette production écrite inscrit la représentation du territoire métropolitain dans le temps. Elle est accompagnée d'une

visibilité forte lors du week-end des JEP avec une communication foisonnante et une participation importante¹⁵⁷ du public.

En 2013, la thématique est la fabrique du patrimoine. Cette fois-ci le guide reprend, entre autres, le dispositif des « Utopies Réalisées » pour le valoriser.

b) Une mise en scène du territoire métropolitain

L'objectif de médiation urbaine est clairement exposé en introduction des guides métropolitains édités chaque année : *« Ce guide entend ainsi participer au renforcement des liens entre les habitants de la métropole afin de forger une identité métropolitaine, un sentiment d'appartenance à une communauté et à un destin commun. Il est le fruit d'un travail avec les acteurs du patrimoine et du tourisme pour identifier sur cette thématique ce qui nous unit et nous relie. »* (Pôle métropolitain, 2012, p3).

La médiation urbaine intervient en proposant des lieux, symboliques des liens existants entre les différents espaces métropolitains. Chaque guide développe un propos unificateur légitimant cette mise en réseau.



Illustration 12. Couvertures des guides des JEP 2011, 2012 et 2013 réalisées à l'échelle du pôle métropolitain.

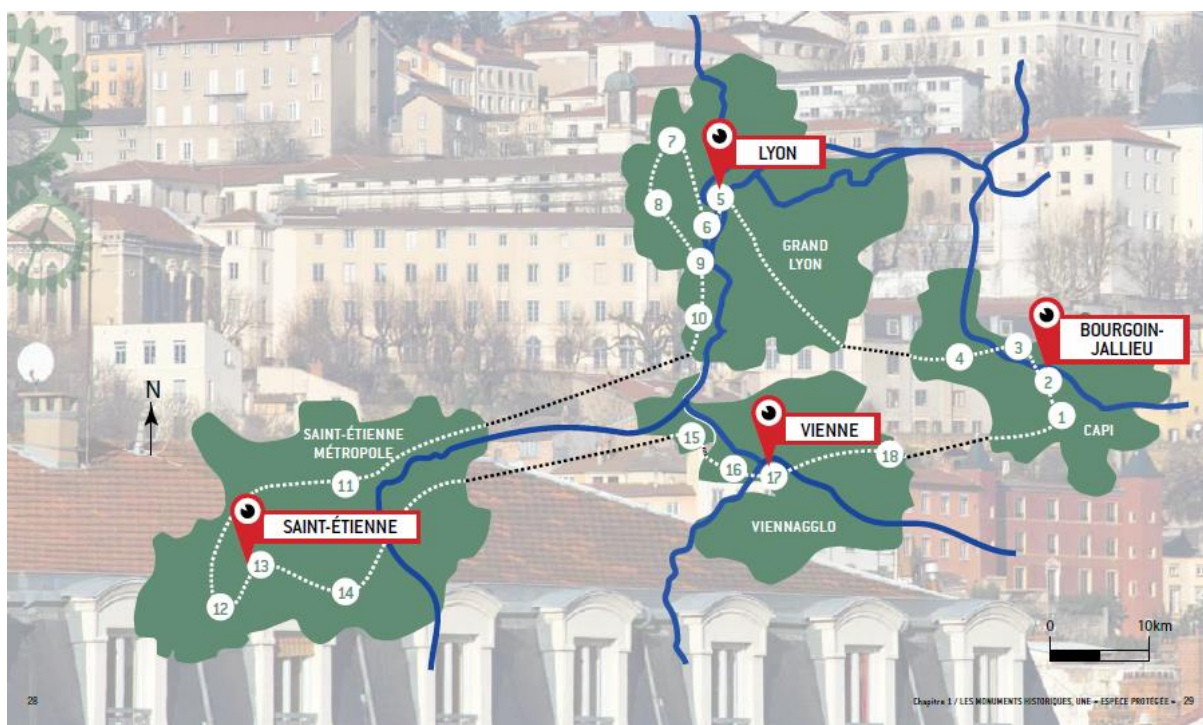
Source : Pôle métropolitain, 2011, 2012, 2013

Les JEP sont l'occasion de produire un discours commun sur le territoire métropolitain qui « montre les liens historiques existants entre chaque agglomération¹⁵⁸ ». Les guides offrent

¹⁵⁷ 210 906 entrées sur le Grand Lyon et le circuit métropolitain

un support matériel qui complète l'évènement annuel. Les JEP ont l'avantage de mettre en scène le territoire en produisant une iconographie révélant la géographie du pôle. Les liens sont ainsi figurés et matérialisés. Chaque édition propose également des parcours entre les agglomérations offrant une continuité intellectuelle (le discours tenu), visuelle (en matérialisant ces parcours) et la possibilité de vivre le territoire métropolitain en le parcourant. L'expérimentation de différents lieux incarnant le pôle métropolitain devient alors un levier de construction des représentations de ce territoire, comme le précise Emmanuelle Fond¹⁵⁹, technicienne à Saint-Étienne Métropole :

« Il y a les JEP avec le guide sur les jardins qui a été édité et en plus il y a des visites qui sont parties de Saint-Étienne et vont vers d'autres territoires. Ces résonances entre les agglomérations construisent une appropriation par les habitants, petit à petit, de leur patrimoine ».



Un des parcours des JEP 2013, de l'Église Saint-Blaise (chapelle de Vermelle) à Nivolas-Vermelle (n°1) à l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (n°11) ou encore quatre sites des « Utopies Réalisées » (N°5, 6 et 12 et 15)

Carte 20. Un parcours métropolitain entre les quatre agglomérations proposé dans le guide des JEP 2013

Source : Guide des JEP métropolitaines 2103

¹⁵⁸ Matthieu HACHE, Référent technique Thématique culturel du pôle métropolitain à ViennAgglo, entretien le 23 avril 2014.

¹⁵⁹ Emmanuelle FOND, chargée de mission Tourisme à Saint-Étienne Métropole, entretien le 16 septembre 2012.

Ainsi, portées par le pôle métropolitain, les JEP métropolitaines font partie avec, entre autres, le Défilé de la Biennale de la Danse, d'une politique plus globale de construction du lien social¹⁶⁰.

« Les évènements culturels constituent un axe essentiel de cette coopération, car ils contribuent à multiplier les liens, les échanges et les occasions de rencontre entre les habitants. La promotion culturelle, à travers la renommée et la qualité artistique des évènements métropolitains, favorise également le rayonnement national et international du territoire¹⁶¹. »

L'ensemble de ces événements, dont les JEP, véhicule la volonté de « favoriser un sentiment d'appartenance autour d'un patrimoine commun » (Pôle métropolitain, 2013b, p1).

c) Une politique d'extension spatiale du dispositif

L'utilisation de produits de tourisme culturel locaux avec les JEP s'inscrit dans la construction d'une représentation culturelle¹⁶² des territoires. La MSH porte cette stratégie dès l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO d'une partie de la ville de Lyon (cf. supra 1/ les « Utopies Réalisées »). Depuis, en déroulant une vision globale du territoire devenant lui-même patrimoine, au sens de lien entre les hommes, Bruno Delas et son équipe développent à différentes échelles des actions de médiation urbaine.

Or, les JEP relèvent au départ d'une compétence communale, la thématique étant définie nationalement. Nous avons déjà abordé le transfert de cette compétence à l'échelle communautaire en 2005 à Lyon et la création de la MSH dans l'histoire des « Utopies Réalisées ».

Dès lors, les JEP forment rapidement un élément bâtisseur du sentiment d'appartenance de la représentation de l'agglomération lyonnaise. Dès 2010 et la structuration informelle du G4, les JEP deviennent alors métropolitaines, portées par la Mission Site Historique. En 2011, la MSH conduit toujours le dispositif, mais en préfiguration du pôle métropolitain. Désormais, depuis 2012, le pôle métropolitain pilote officiellement les JEP métropolitaines, mais il est accompagné de la MSH et de son savoir-faire.

¹⁶⁰ Cf. infra, Section B, 4/ La culture, un domaine sollicité pour sa capacité intégrative.

¹⁶¹ Polemétropolitain.fr, consulté le 12 janvier 2014

¹⁶² Bruno Delas utilise la notion de « vision culturelle du territoire », cf. chapitre suivant

Les JEP remportent un succès important en France avec plus de 12 millions de visiteurs en 2013¹⁶³. Sur le territoire métropolitain lyonnais, les JEP métropolitaines ont mobilisé en 2012 7 732 visiteurs sur l'ensemble des sites situés à l'extérieur du Grand Lyon, 210 906 visiteurs en ajoutant ceux de l'agglomération (Grand Lyon, 2013a). Ces chiffres sont à relativiser, car de nombreux lieux publics ouverts à cette occasion ne font pas l'objet d'un décompte des visiteurs.

d) une organisation relevant du pôle métropolitain.

Les JEP sont aujourd'hui prises en main par le pôle métropolitain. Une première étape consiste à décider de la thématique en fonction de celle désignée à l'échelle nationale. Ensuite, chaque agglomération, par l'intermédiaire de son technicien référent, recense les sites correspondant au thème. Enfin, le pôle métropolitain édite le guide. Chaque agglomération communique sur celui-ci par ses propres canaux de diffusion. La Mission Site Historique accompagne actuellement la démarche, forte de son expérience des années précédentes.

¹⁶³ Source : ministère de la culture.

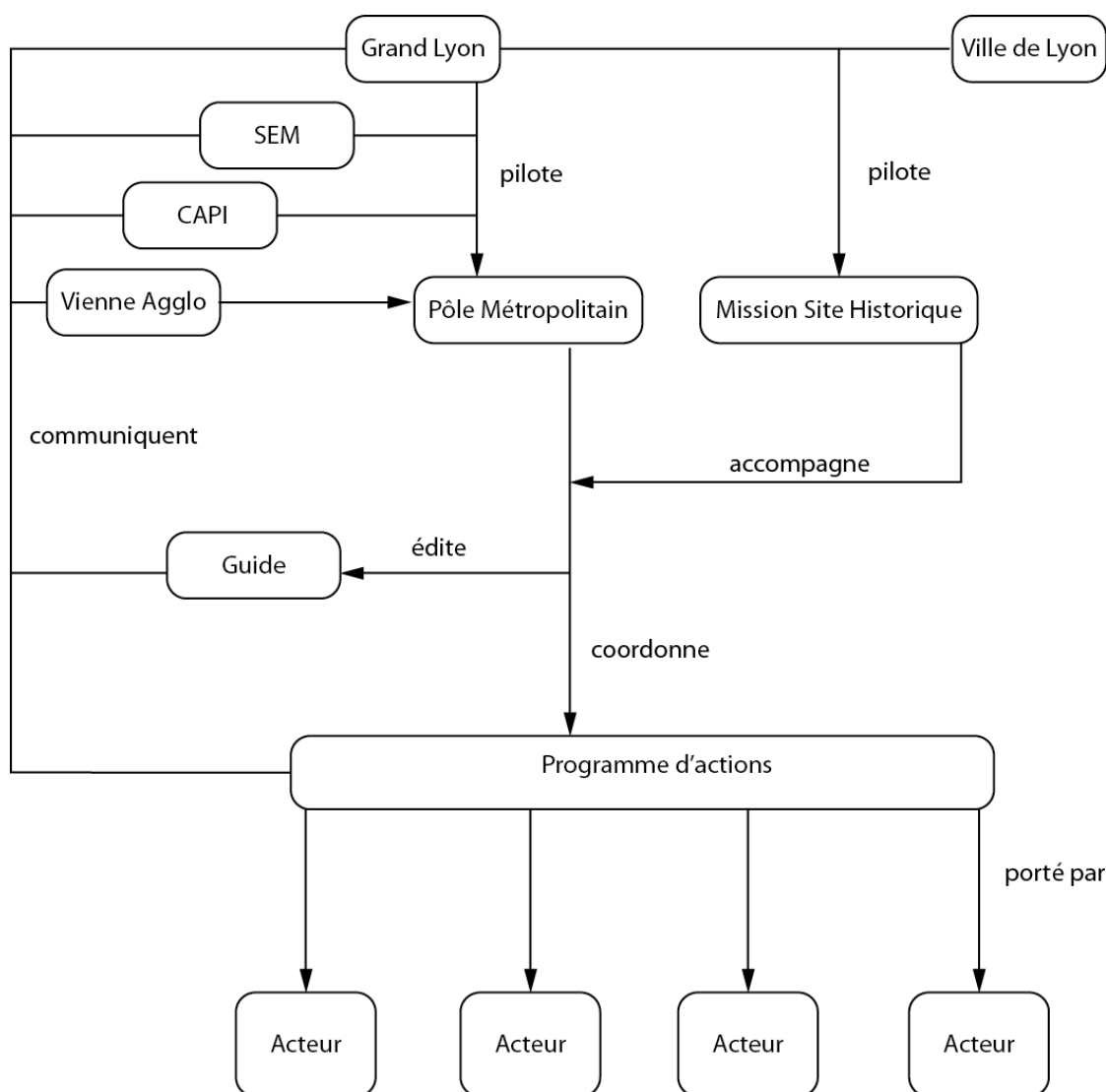


Figure 29. Organisation des JEP métropolitaines pour l'édition 2013

Source : Maël Meralli-Ballou

Cette organisation, dans laquelle chaque agglomération prend en charge l'essentiel du travail et gère la communication sur son propre territoire, est issue du fonctionnement du pôle métropolitain, pensé comme une structure légère. La capacité à mobiliser un grand nombre de visiteurs en s'appuyant sur de nombreuses structures-relais se retrouve également dans le Défilé de la Biennale de la Danse.

6/ Le Défilé de la Biennale de la Danse :

Le Défilé de la Biennale de la Danse est le regroupement, lors d'une journée, d'une quinzaine de groupes amateurs, encadrés par un chorégraphe professionnel pour défiler ensemble à Lyon, le parcours s'effectue généralement de la place de l'Hôtel de Ville à la place Bellecour, en passant par la rue de la République, principale artère commerçante de

l'agglomération. À l'origine mis en place à l'échelle de l'agglomération, il est désormais appréhendé comme un outil de la construction culturelle du territoire métropolitain.

a) La culture comme moteur de la cohésion sociale

Les compagnies proviennent de différents sites du territoire métropolitain. Durant un an, chaque groupe, encadré par des professionnels, développe une chorégraphie, construit des chars, produit des costumes en vue du Défilé de la Biennale.

Au fil des années, le Défilé a acquis une réelle notoriété locale et nationale :

« On ne présente plus le Défilé : plus grande parade chorégraphique d'Europe, "rituel d'agglomération", évènement "spectacle vivant" le plus populaire et le plus festif du Grand Lyon... » (Biennale de Lyon, 2008, p88).

Ainsi, fort d'un succès important, le Défilé de la Biennale de la Danse de Lyon fait figure d'outil de cohésion sociale dès son origine. En mettant en scène une quinzaine de groupes d'habitants, le Défilé crée de nouveaux liens par le biais de cette expérience. *« En 14 ans, le Défilé s'est imposé comme un élément moteur dans la dynamique des territoires, de création de liens sociaux et de découverte des autres. Ce qui caractérise le Défilé, c'est sa propension à provoquer des rencontres qui n'auraient jamais eu lieu sans lui. Et ce n'est pas un vain mot, tous l'affirment haut et fort. Qu'ils soient participants ou porteurs de projets, ils décrivent tous un avant et un après »* (Biennale de Lyon, 2010, p90).

Dès le début, le Défilé de la Biennale de la Danse est conçu comme un espace d'expériences culturelles et un outil de cohésion sociale. En combinant ces deux aspects, il devient *« un moment où les différences sont transcendées »* (DUJARDIN, 2002, p56) et propose l'échelle de l'agglomération comme *« l'échelle minimale de pertinence de l'inventivité et du rayonnement festifs »* (ibid.).

En constatant cette réussite à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, *« le Grand Lyon a compris que cette manifestation signifiait un rassemblement communautaire, au-delà des frontières habituelles. 200 000 personnes, c'est un habitant sur six de l'agglomération. Si on commence à parler Grand Lyon ou, mieux encore comme certains commencent à l'envisager, à un Grand Lyon étendu jusqu'à Saint-Étienne, le Défilé peut tout à fait représenter sur le plan culturel, cette image forte pour l'avenir. »* (DARMET, 2002, p22). Ainsi, une partie des

acteurs a souhaité ensuite élargir son échelle dans le cadre des résonances métropolitaines¹⁶⁴. La participation de compagnies provenant des différentes agglomérations du pôle métropolitain autorise un discours de rassemblement :

« Avec le Défilé, moment festif et fédérateur pour nos territoires, c'est toute la métropole – de Saint-Étienne aux Portes de l'Isère, de Feyzin à Rillieux-la-Pape, de la Duchère à Mermoz – qui danse ensemble. Le Défilé, c'est l'incarnation du vivre-ensemble et de la mixité que nous promouvons partout dans l'agglomération lyonnaise.¹⁶⁵ »

La médiation au sein du Défilé est différente des autres événements. Elle est présente dans deux espaces - temps différents. Une première, lors de la création de liens entre les participants de chaque groupe : *« on crée une famille biennale¹⁶⁶ »*. *« Les premières répétitions sont encore difficiles pour le croisement des publics, la cohabitation est difficile. Mais par la suite, des liens se nouent au travers de l'effort et de la création entre les participants. (...) La soirée finale tout le monde est content de se retrouver. On échange les numéros de téléphone, une dynamique est enclenchée¹⁶⁷ »*. Cette première phase tient aux objectifs de cohésion sociale du Défilé de la Biennale de la Danse : *« créer de la rencontre, du lien social et donc former une petite communauté de gens de 200 personnes qui vont vivre ensemble une aventure pendant un an, avec des artistes¹⁶⁸ »*.

Des liens se nouent, mais la dimension territoriale semble se jouer surtout à l'échelle du quartier, de la commune plus qu'à celle de l'agglomération ou de l'échelle métropolitaine. Chaque groupe défend ses couleurs associées à un espace géographique local. Ce sont plus des liens interindividuels ou de réciprocités entre deux quartiers qui font sens qu'une dimension territoriale métropolitaine ou même d'agglomération.

« L'appartenance au Grand Lyon se ressent pour les participants lors du jour J avec le défilé devant les 300 000 spectateurs quand il défile dans Lyon. Mais le reste de l'année, c'est de l'échange interindividuel de lien de particulier qui reste prépondérant¹⁶⁹ ». La seconde

¹⁶⁴ cf. infra, section B, 4/

¹⁶⁵ Gérard Collomb cité par Rue89Lyon, BURLET Laurent (2012), « Défilé de la Biennale : la grand messe de Lyon et sa banlieue », rue89lyon, consulté le 25 novembre 2012.

¹⁶⁶ Nadège BENGUESMIA, chargé de mission à la mairie de Tarare, entretien le 22 avril 2014.

¹⁶⁷ Camille RENOUD-LIAS, administratrice de groupe « Ombre et Lumière », Biennale de la Danse 2008, entretien le 08 avril 2014.

¹⁶⁸ Xavier PHELUT, chef de projet Défilé à la Biennale de Lyon, entretien le 10 avril 2014.

¹⁶⁹ Norah BERISHAJ, chargé de mission ville de Sainte-Foy-Lès-Lyon, entretien le 23 avril 2014

médiation opère lors du jour du défilé. L'expérience de l'ensemble des participants et des spectateurs devient un levier de la construction du territoire métropolitain.

Le Grand Lyon, financeur de la Biennale de la Danse, rappelle les objectifs de sa politique de soutien à la Biennale de la Danse (Grand Lyon, 2012c) :

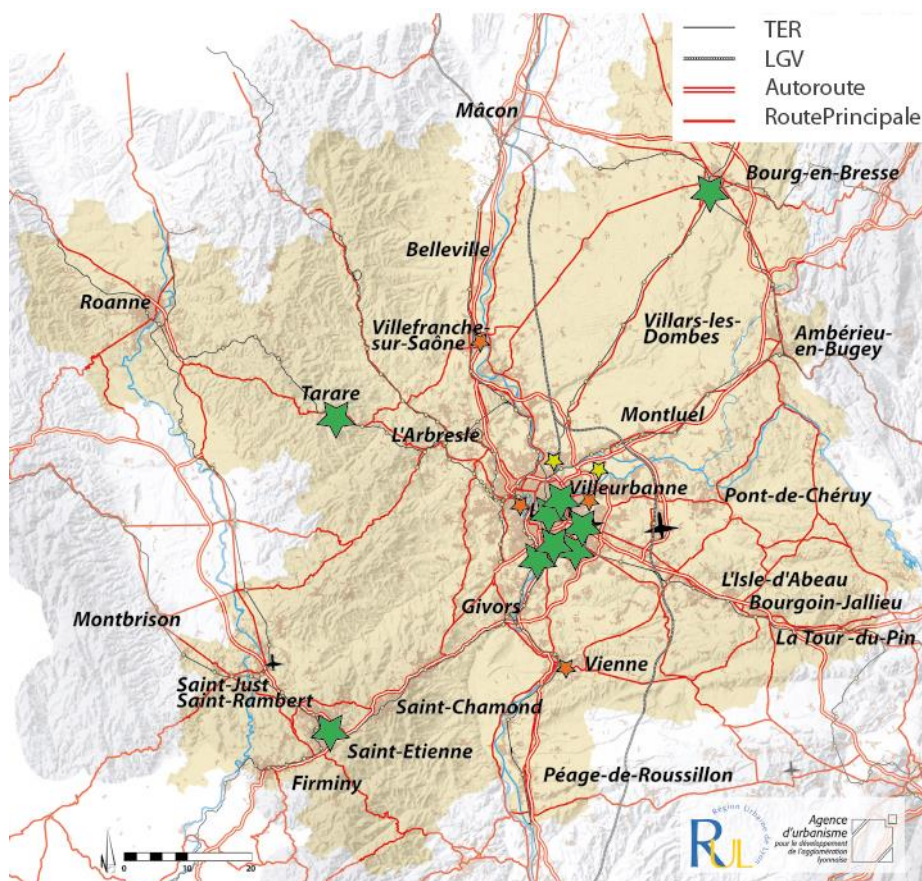
« - offrir des manifestations artistiques de qualité partagées par le plus grand nombre d'habitants ;

- favoriser la mise en œuvre de nouvelles pratiques culturelles, plus collectives, festives, ouvertes vers la diversité, qui viennent appuyer le désir de lien social et du vivre ensemble ;

*- **développer des synergies sur l'ensemble du territoire, avec toutes les communes, pour faire naître un sentiment d'appartenance communautaire et, à terme, d'appartenance au pôle métropolitain ;***

- favoriser le rayonnement national et international de la métropole en développant une image de dynamisme et de modernité ;

- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale (industries créatives, tourisme, etc.). »



Une grosse étoile représente un groupe, plusieurs petites des groupes réunissant différentes communes (par exemple Rillieux-la-Pape et Miribel Jonage). Les groupes de Genève et Drôme-Ardèche ne sont pas représentés.

Carte 21. Répartition des groupes du Défilé de la Biennale de la Danse de 2014 dans la Région Urbaine de Lyon.

Source : Fond de carte : Région Urbaine de Lyon et Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise ; modifié par Maël Meralli-Ballou

La dimension médiation urbaine est donc un des éléments de la politique culturelle du Grand Lyon. Cette promotion du Défilé comme évènement fédérateur est portée par le pôle métropolitain qui souhaite le transposer à l'échelle du nouveau territoire. La mise en place de sa compétence culture vise à « *forger une identité métropolitaine commune, un sentiment d'appartenance à une communauté en s'appuyant notamment sur les grands évènements*¹⁷⁰ ». Pour cela, le Défilé doit « *donner une réalité concrète à cette coopération métropolitaine et créer des occasions de rencontres et d'échanges autour d'évènements festifs et fédérateur*¹⁷¹s. » Même si les objectifs de l'accès à la culture et de l'excellence culturelle restent présents, c'est avant tout la construction identitaire du territoire qui est privilégiée.

¹⁷⁰ www.polemetropolitain.fr, consulté le 4 avril 2014

¹⁷¹ *ibid.*

Cette récupération du pôle s'opère dans un contexte de succès du Défilé à l'échelle de l'agglomération : dès son origine, le Défilé a su trouver une formule facilement appropriable.

b) De la politique de la ville à la médiation urbaine

Contrairement aux « Utopies Réalisées », la dimension de médiation urbaine n'existe pas à l'origine du Défilé. Devant le constat du succès de l'évènement, les acteurs de l'agglomération prennent conscience de la capacité du Défilé à construire un rituel social et par là même un territoire. La dimension métropolitaine arrive plus tard, les techniciens des différentes collectivités se saisissant de la provenance géographique des groupes pour proposer un évènement qui incarne le territoire métropolitain et plus particulièrement le pôle¹⁷².

La Biennale de la Danse débute donc en 1984 sous la direction artistique de Guy Darnet, directeur de la maison de la Danse à Lyon. Depuis, chaque année, un thème est choisi servant de fil rouge à chaque édition ainsi qu'un évènement populaire et participatif qui marque l'ouverture de la Biennale.

« Très tôt il a eu le souci de montrer de la danse, les spectacles, mais aussi de faire participer les gens, il a eu cœur d'impliquer le public via les cours de danse, des bals, des propositions artistiques directement sur l'espace public. (...) Dès le début de la biennale, il a ouvert le festival par une manifestation populaire gratuite sur l'espace public. En 1992 c'était l'Espagne, il a organisé une feria dans le vieux Lyon. En 1994, la thématique était Ma-Ma Africa, il a organisé une grande fête, la fête en couleur aussi dans le Vieux Lyon. Et tout ça faisait largement appel à la participation des habitants, des associations¹⁷³ »

En 1996, Guy Darnet décide d'organiser une édition brésilienne, « Aquarela do Brasil ». Pour préparer la biennale, Guy Darnet part au Brésil et découvre les écoles de Samba. Elles le frappent par leur dimension sociale. Une école regroupe trois mille personnes qui se réunissent pendant un an pour préparer le carnaval : chanson, chorégraphie, char, etc. Mais elle est également rattachée à un quartier ou une favela et est un lieu de brassage social : tout le quartier est réuni, sans barrière d'âge, de condition sociale, de couleurs, etc. Une véritable vie sociale est créée autour de l'école de Samba favorisant ainsi les liens et les rencontres. Le Défilé des écoles de Samba est l'occasion de montrer le travail réalisé durant l'année.

¹⁷² Xavier PHELUT, chef de projet Défilé à la Biennale de Lyon, entretien le 10 avril 2014.

¹⁷³ Ibid.

« Avec le défilé, qui est né de l'observation des écoles de samba, le public est devenu acteur. Il n'y a plus aujourd'hui de barrières pour la danse! » (Guy Darmet, in Grand Lyon 2006b, p7).

S'appuyant sur cette expérience, Guy Darmet propose un Défilé comme manifestation d'ouverture afin de montrer le travail de groupes de Danse venus des banlieues de Lyon. *« Cette édition ancre de manière forte le caractère festif et populaire de l'évènement, notamment grâce à l'invention du Défilé qui, conçu comme un évènement unique, hommage au Carnaval de Rio, devient au final un évènement clé de la Biennale de Lyon, et ne cesse de se développer depuis lors¹⁷⁴ »*. Deux mille danseurs venus de toute l'agglomération défilent devant deux cent mille spectateurs la première année. Dès l'origine l'objectif est double :

- culturel : faire participer tous les citoyens à des projets artistiques ;
- social : proposer de nouvelles manières de faire de la cohésion sociale autour d'un projet artistique.

Cet objectif se conjugue alors avec la nécessité de trouver des financeurs au projet. Le projet a pu prendre forme et trouver des financements en s'appuyant sur l'existence des « Projets Culturels des Quartiers » faisant se rencontrer artistes et habitants des quartiers sensibles. Cette origine inscrite dans la politique de la ville reste toujours valable aujourd'hui : financeurs et décideurs en sont issus. Le comité de pilotage se compose pour moitié d'institutions culturelles et pour moitié d'institutions sociales.

Ce premier Défilé marque donc les esprits au point de devenir l'élément incontournable de l'ouverture de la biennale. Dès l'édition de 1998, des candidatures à l'appel à projets arrivent de villes extérieures à l'agglomération lyonnaise. Les partenaires régionaux comme la région Rhône-Alpes ou la DRAC soutiennent leurs candidatures. L'appel à projets est désormais diffusé sur l'ensemble de la région et limité à cette échelle. Le Défilé intègre alors des compagnies venues de Vienne, Grenoble, Chambéry ou Valence. Depuis, entre douze et vingt-huit groupes défilent conjointement lors du Défilé, accompagnés parfois de groupes invités, venus de pays étrangers. Ils représentent environ quatre mille cinq cents participants. Chaque édition est un succès avec deux cents, voire trois cent mille spectateurs selon les éditions. La retransmission par France 3 permet de multiplier l'audience avec une émission spéciale en direct.

¹⁷⁴ <http://www.labiennaledelyon.com/fr/danse/historique.html>, consulté le 20 mars 2014.



Illustration 13. La Tarentelle place Bellecour à Lyon en 2010, un moment de danse partagée entre professionnels, participants et spectateurs.

Source : Biennale de Lyon, 2010, Stéphane Rambaud et Lilian Chaineaud

Depuis 2010, l'élan participatif est amplifié avec la mise en place d'un final : « la Tarentelle », un moment de danse partagé, place Bellecour, entre participants du Défilé et public. Ainsi, lors de l'édition de 2012, une version simplifiée de la chorégraphie « Récital » Mourad Merzouki est dansée par les spectateurs.

Fort de ce succès important, le pôle métropolitain intègre la Biennale et son Défilé dans sa politique de médiation urbaine en profitant de la dimension régionale du recrutement des compagnies pour mettre en avant leur provenance : les différentes villes du territoire sont en effet quasiment toujours représentées.

c) Une organisation et un financement

La Biennale de la Danse et le Défilé sont pilotés par une association loi 1901, Biennale de Lyon, créée en 1991. Celle-ci gère également la Biennale d'art contemporain avec une alternance de l'évènement "Danse" les années paires, et de l'évènement "Art" les années impaires. Sa dénomination actuelle date de 2011.

Elle a pour principale mission :

- « - le soutien à la création et à la diffusion en matière d'art chorégraphique ou d'arts plastiques ;
- la formation artistique des publics ;
- le rayonnement international de la France et tout particulièrement de Lyon et de sa région ;
- l'animation du territoire : en mobilisant de nombreux territoires de l'agglomération lyonnaise et de la région Rhône-Alpes, à travers des événements créatifs, participatifs et complémentaires, la Biennale contribue à la constitution du lien social et au « mieux vivre ensemble¹⁷⁵ ».

La Biennale est gérée par un conseil d'administration regroupant les différents financeurs et membres fondateurs. Ce conseil intègre ainsi quinze personnalités provenant du monde de la Danse et des arts plastiques, mais également du secteur économique¹⁷⁶ et des représentants des quatre institutions porteuses : Grand Lyon, DRAC, Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon.

Le Défilé, porté depuis son origine par les acteurs de la politique de la ville, possède un statut à part. Il est dirigé et financé par un comité de pilotage composé de nombreux membres : le Grand Lyon, la Préfecture du Rhône, le ministère de la Culture et de la Communication, la Ville de Lyon, le Conseil Régional Rhône-Alpes, la Caisse des Dépôts, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon et la Biennale de Lyon (cf. Annexe 9).

La sélection des groupes se fait lors d'un appel à projets lancé par l'association Biennale de Lyon. Le comité de pilotage officie en tant que jury pour la sélection. Les premiers critères sont artistiques afin de conserver une réelle qualité au Défilé, mais le critère de la cohésion sociale est également indispensable : tous les groupes doivent intégrer des dispositifs d'insertion de publics en difficulté.

Le Défilé de la Biennale possède un budget propre, distinct de celui de la Biennale de Lyon.

¹⁷⁵ <http://www.labiennaledelyon.com/fr/qui/mission.html>, consulté le 3 février 2014

¹⁷⁶ Bernard Faivre d'Arcier, François Bordry, Michèle Daclin, Jean-Pierre Michaux, Yves Robert, Gérard Debrinay, Guy Benhamou, Cédric Brochier, Michel Brochier, Carole Delteil-De Chilly, Pascal Housset, Jean Hubert Martin, Brigitte Lefèvre, Michel Sala, Nathalie Sauvanet ; Nadine Gelas (Grand Lyon), Jean-François Marguerin (DRAC), Farida Boudaoud (Région Rhône-Alpes), Georges Képénékian (Ville de Lyon)

Total Subvention	921 000 €
■ Grand Lyon	444 000 €
■ Région	217 000 €
■ État	260 000 €
Droits d'entrée et apports partenaires culturels	62 000 €
Partenariats privés	187 000 €
Total	1 170 000 €

Tableau 14 : budget de la Biennale de la Danse 2012

Source : Dossier de presse de la Biennale de la Danse 2012

Pour le Défilé de 2014, une subvention de 23 337 € H.T est prévue pour chaque projet, le reste des ressources financières nécessaires incombant à chaque équipe retenue. Le soutien local d'une collectivité par le biais des structures socioculturelles permet alors de compléter l'enveloppe budgétaire. Le mécénat reste minoritaire pour des raisons de retombées médiatiques très encadrées (par exemple, aucun logo ne doit apparaître lors du Défilé).

Chaque groupe est autonome dans la réalisation de sa chorégraphie. Composé d'un porteur de projet, généralement une collectivité ou une structure socioculturelle, et d'une équipe artistique (chorégraphe, costumière, danseur, etc.), chacun reçoit un soutien logistique et technique des chefs de projet Défilé. Les combinaisons sont ainsi très variées avec, par exemple, une ville accompagnée de son centre social travaillant avec une compagnie de danse hébergée par la municipalité, ou encore un prestataire privé coordonnant un groupe composé de deux communes avec une chorégraphe choisie par appel à projets. L'équipe de la Biennale de Lyon joue le rôle d'ensemblier, mais ne prend pas part à l'organisation interne des groupes.

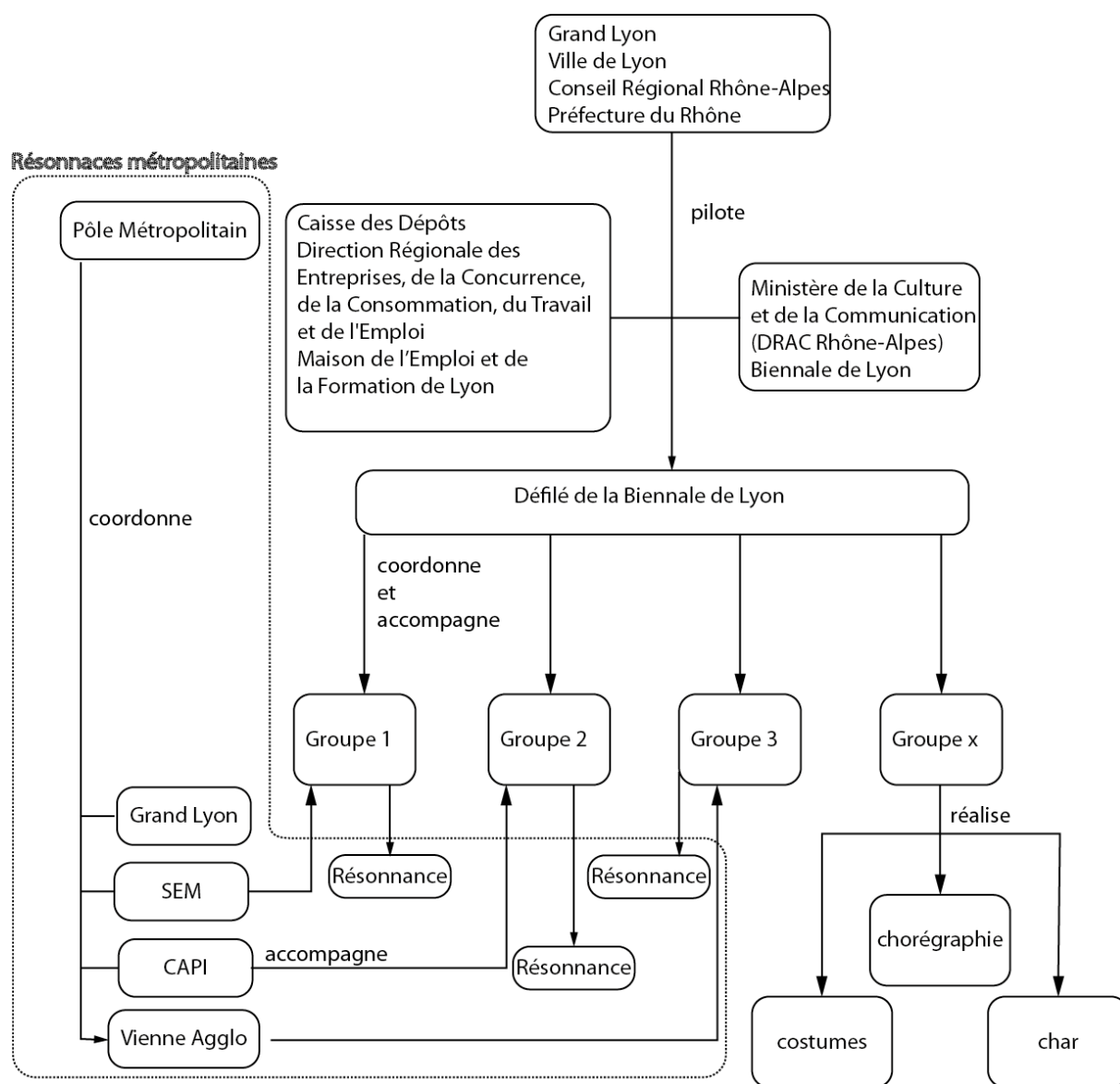


Figure 30. Organisation du Défilé de la Biennale de la Danse

Source : Maël Meralli-Ballou

Le pôle métropolitain, quant à lui, n'est pas directement impliqué dans l'organisation du Défilé. Son rôle se limite à l'articulation et la mise en cohérence des politiques de résonance des quatre agglomérations. Ces dernières opèrent séparément sur leur territoire pour accompagner un groupe localement, ou valoriser un évènement faisant écho au Défilé. Par exemple, en 2014 ViennAgglo lance un appel à projets pour valoriser le Défilé. Le groupe sélectionné a proposé de venir parader en avant-première du Défilé qui aura lieu en juillet lors de l'ouverture du Festival de jazz à Vienne. Au sein de cet évènement, l'association Biennale de Lyon n'intervient pas.

Ce système de résonances est donc très souple, mais également très divers. Chaque agglomération s'organise selon son propre mode de fonctionnement (appel à projets,

partenariats, subventions, ou rien) et choisit les événements métropolitains qu'elle souhaite supporter (cf. infra, section B, 4/).

La course Saintélyon s'avère une autre forme de médiation urbaine à l'échelle de la métropole.

7/ La Course Saintélyon

a) L'expérience sportive, outil de médiation urbaine

Nous avons retenu la course Saintélyon comme une action de médiation urbaine, non pas pour l'événement dans sa globalité attaché avant tout à des objectifs sportifs, mais pour la réutilisation symbolique faite par le pôle métropolitain.

Depuis sa création en 1951, la Saintélyon a pris une ampleur considérable. Organisée à l'origine par le club de cyclotourisme lyonnais (CT Lyon) et les cyclotouristes stéphanois, la Saintélyon avait pour but le maintien de la forme des cyclotouristes lors de la saison hivernale. Elle accueille désormais plus de douze mille coureurs. L'intervention d'un prestataire spécialiste des événements sportifs lui a donné un caractère ambitieux et événementiel important : villages de départ et d'arrivée, multiplication du sponsoring, branding, inscription dans le circuit national du Trail Tour National. L'arrivée de l'édition 2013, réalisée avec un sprint final au cœur de la fête des Lumières, marque son inscription dans une ritualité annuelle.

Le caractère métropolitain de la course peut sembler évident, car le tracé du parcours relie Saint-Étienne à Lyon. Mais, la course n'a jamais été conçue comme telle à l'origine, et elle reste avant tout, pour les organisateurs, un événement sportif. Le pôle métropolitain entend s'appuyer sur cette manifestation sportive pour construire le territoire métropolitain lyonnais. Il considère la Saintélyon au même titre que les événements culturels en y adossant des objectifs de médiation urbaine : « *encourager les échanges entre les acteurs culturels et les habitants de la métropole et favoriser le sentiment d'appartenance à un même bassin de vie.* » (G4, 2011, p2).



Illustration 14. Un entraînement commun aux 4 agglomérations, le 13 octobre 2012 au Golf de L'Isle-d'Abeau

Source : www.polemetropolitain.fr

Cette déclaration d'intention montre la volonté de l'institution de récupérer la course pour en faire un élément de discours et accompagner la construction du territoire métropolitain. Pourtant, cette volonté n'a pas été suivie de véritables changements en direction des habitants, notamment car l'opérateur de la course, la société « Extra sport », n'a pas souhaité s'impliquer : en effet, il ne voulait pas porter l'image du pôle¹⁷⁷. La course reste ainsi secondaire et sans réelle dimension stratégique, selon un technicien dépendant du pôle métropolitain. Malgré tout, conscients de sa force symbolique, et de lien potentiellement important entre les deux principales agglomérations du territoire métropolitain, les élus du pôle ont choisi de s'appuyer sur cet évènement pour fonder une unité entre les techniciens des différentes collectivités.

« Cette démarche initiée autour de la Saintélyon a d'abord comme objectif de développer le sentiment d'appartenance auprès des agents des agglomérations constituant le pôle métropolitain. L'idée est de mobiliser des techniciens des 4 agglomérations autour de ce raid nocturne reliant Saint-Étienne à Lyon et de profiter de cet évènement pour faire du lien entre les agents et pour communiquer sur la construction métropolitaine¹⁷⁸ : »

¹⁷⁷ Christiane DALMAIS, chargée de mission sport et culture au Grand Lyon, entretien le 20 mai 2014.

¹⁷⁸ www.polemetropolitain.fr, consulté le 3 février 2014

b) Une organisation légère pour une action de médiation interne

Cependant, l'organisation de la Saintélyon reste à la charge des clubs de cyclotourisme et de leur prestataire : en effet, le pôle métropolitain n'a pas mis en place de moyens spécifiques pour accompagner son développement.

L'action se résume à recenser les techniciens des différentes administrations participant à la course pour organiser une séance d'entraînement commune. À cette occasion, le pôle métropolitain leur est présenté. Plus que de la communication interne, il s'agit de générer, dans le cadre d'une expérience sportive forte - une course de 60 km de nuit et régulièrement dans la neige et la boue - un sentiment de destin commun entre les différentes agglomérations. Plus que comprendre le fonctionnement du pôle métropolitain, c'est bien la création de liens interindividuels qui doit rendre compte, dans ce cadre, de la complémentarité des agglomérations de Lyon, Vienne, Saint-Étienne et Bourgoin-Jallieu et de leur destin commun.

Malgré l'intérêt symbolique de la course et devant la complexité de la mise en œuvre, cette action de médiation urbaine a été arrêtée à ce jour.

Ainsi, nous retrouvons dans les sept actions présentées les caractéristiques de la médiation urbaine autour de la mise en place de processus volontaires de la construction des territoires. Portées par des acteurs aux légitimités variées, ces actions regroupent une diversité de modes opératoires. Elles s'avèrent hybrides, car elles croisent d'autres domaines d'activités : les objectifs de médiation urbaine s'appuient, en effet, sur des événements culturels, des objectifs de développement touristiques ou encore des compétitions sportives.

Tout en nous éclairant sur le fonctionnement de la médiation urbaine, l'étude de ces actions prenant part sur le territoire métropolitain lyonnais, nous informe sur les conditions de leur mise en place localement, point que nous allons aborder dans la section B.

Section B : Une structuration locale des stratégies de la médiation urbaine

Dans cette section, nous allons aborder la structuration globale des actions de médiation urbaine sur le territoire métropolitain lyonnais. À partir des descriptions présentées dans la section précédente, nous analyserons les jeux d'acteurs autour de cette médiation. Nous présenterons les différentes postures existantes, du créateur opportuniste au récupérateur. Nous examinerons ensuite pourquoi le tourisme et la culture sont les domaines les plus sollicités dans le cadre d'opérations de médiation urbaine. Enfin, nous terminerons en qualifiant les acteurs portant ces actions de médiations.

1/ Des actions fédératives aux actions extensives, deux stratégies complémentaires ?

L'étude des sept actions de médiation urbaine nous dévoile deux formes d'organisation. Les premières actions, les « Utopies Réalisées » et « OnlyLyon » par exemple, nécessitaient de trouver des projets fédérant les acteurs pour pouvoir être mises en place. Les dernières actions – comme les JEP ou « Désir de Soie » - sont portées par des institutions possédant assez de légitimité auprès d'un grand nombre d'acteurs pour diffuser les représentations métropolitaines de leur propre initiative. Les acteurs porteurs de ces actions ont adopté des stratégies ayant évolué dans le temps.

a) Les actions fédératives

Les actions qualifiées de fédératives se caractérisent par un rassemblement large de porteurs du projet, matérialisé dans des conseils d'administration ou des comités de pilotage étendus : dix-neuf partenaires pour OnlyLyon et treize pour les « Utopies Réalisées ».

Pour la mise en place de ces premières actions, il a donc fallu fédérer un nombre important de partenaires afin d'obtenir une légitimité suffisante et construire un discours commun au territoire métropolitain.

À ce stade, la médiation intervient doublement. Tout d'abord, lors de la constitution de l'action, entre les partenaires, ensuite envers le public. Il s'agit tout d'abord de définir l'objet de la démarche, de le valider, d'élaborer un projet commun à l'échelle métropolitaine et

construire le discours associé : quel lien réunit les cinq sites des « Utopies Réalisées » ? Quel discours devra porter OnlyLyon ? Etc. Ainsi, la construction du récit des « Utopies Réalisées » nécessite une phase importante de coproduction par le groupe. Nous aborderons plus en détail cette co-construction dans le chapitre suivant (cf. chapitre VII/ section B/1/). Concernant OnlyLyon, Jean-Michel Daclin commence par organiser « *une réflexion globale de toutes les institutions, de tous les acteurs qui travaillent globalement au développement économique de cette ville à réfléchir comment se présenter sous une identité commune*¹⁷⁹ ».

Une fois la médiation réalisée entre les acteurs techniques et politiques avec la conception d'un récit commun incarnant un projet de territoire, celle-ci se développe ensuite en direction des habitants, en produisant des actions comme celles décrites dans la section A.

Cette modalité d'organisation renvoie directement à la recherche d'une légitimité sociale, telle que décrite dans la classification de Jean Bonafé – Schmitt (1997, §20). La légitimité sociale se fonde selon lui sur la reconnaissance sociale. Dans le cadre des « Utopies Réalisées » ou d'OnlyLyon, les initiateurs de la démarche cherchent ainsi à fédérer les acteurs pour co-construire un discours, afin d'obtenir une légitimité sociale suffisante pour que l'action puisse exister.

Comme dans les autres nouvelles médiations, d'autres types de légitimité existent dans la médiation urbaine, correspondant à une forme d'organisation que nous avons qualifiée d'extensive.

b) Les actions extensives

Le second groupe d'actions réunit celles dites « extensives ». Dans cette catégorie, les porteurs de projets sont très peu nombreux : ainsi les JEP métropolitaines sont pilotées par le pôle métropolitain uniquement et « Désir de Soie » par la MSH de Lyon. Il semblerait que le processus de construction métropolitaine ait évolué suffisamment pour que la légitimité de ces actions ne soit pas remise en cause. Nous les qualifions d'extensives, car elles rassemblent un nombre important d'actions ou d'opérateurs sous leur bannière : trente-neuf sites pour « Désir de Soie », cinquante pour les JEP, quinze groupes pour le Défilé. Les porteurs de projet possèdent dans ce cadre une légitimité déléguée. Contrairement aux actions du groupe précédent qui devaient fédérer des porteurs pour mettre en place une action, les actions

¹⁷⁹ Isabelle LAGARDE, chargée de mission « attractivité internationale, du tourisme et des affaires européennes », entretien le 12 avril 2014.

extensives sont produites par un seul acteur et incluent de nombreuses manifestations sous un discours unique, de plus, les actions ne sont pas réalisées par le porteur principal, qui coordonne uniquement.

Ainsi, dans le cas de « Désir de Soie », les éléments légitimants sont d'origines scientifiques, développés par le CCSTI du Rhône. La démarche de sensibilisation a pour objectif de faire « *découvrir le tissage en Rhône-Alpes d'une manière originale, tant par son aspect patrimonial et artistique que par son actualité scientifique et industrielle.* » (CCSTI du Rhône, 2008, p2). La portée de l'imaginaire autour de la soie et de la Fabrique fédère sans problèmes. La démarche « Désir de Soie » rassemble alors les actions proposées par d'autres acteurs, en mettant en avant le discours produit.

Dans le cadre des JEP métropolitaines, le portage par le G4, puis par le pôle métropolitain, marque le transfert de légitimité. En produisant une action sur ce nouveau périmètre administratif, il n'y a plus besoin de négocier un projet de territoire, la nouvelle institution étant à même de le porter¹⁸⁰. Comme pour « Désir de Soie », les actions sont réalisées par d'autres intervenants que le pôle, celui-ci produit un discours et coordonne la communication. Le Défilé est, lui aussi, issu d'une stratégie de coordination qui s'appuie sur des acteurs variés. À travers l'appel à projets, une quinzaine de groupes environ rassemblent quatre mille participants.

La démarche des emblèmes métropolitains est particulière, car le Grand Lyon porte seul l'action et désigne, à son initiative, les neuf emblèmes. Cependant la démarche de prospective a eu pour objectif une élaboration partagée des différents emblèmes : les neuf groupes de travail réunissent dans ce but trois cents acteurs pour construire un discours commun, diffusé ensuite aux habitants du territoire. Cette action semble se situer à l'interface des deux types d'organisation. Elle renvoie aux multiples combinaisons de légitimité existantes dans les nouvelles médiations. Malgré la légitimité déléguée du Grand Lyon, la DPSC fait appel à des professionnels (Philippe Dujardin accompagné de prestataires pour l'organisation des ateliers) afin d'obtenir une légitimité professionnelle pour porter le discours à l'échelle métropolitaine.

¹⁸⁰ Différents acteurs ont senti une évolution de la part des acteurs avec la constitution du G4, puis du pôle.

Ces deux stratégies et les légitimités associées sont à mettre en parallèle avec les processus de conception des actions de médiation urbaine.

2/ Une récupération des actions existantes pour construire le territoire métropolitain

Les conditions de production des actions de médiation urbaine du territoire métropolitain lyonnais évoluent dans le temps. Nous pouvons observer deux phases : la première correspond aux actions créées de toutes pièces, la seconde fait référence à des actions récupérées par les acteurs métropolitains.

Le premier groupe intègre les « Utopies Réalisées », les emblèmes métropolitains, OnlyLyon et « Désir de Soie ». Ces actions ont été conçues comme étant de la médiation urbaine, même si leur origine reste hybride dans la définition de leurs objectifs. Nous parlons dans ce cas d'une posture de créateur ou créateur opportuniste, car l'action a été conçue sous couvert de deux objectifs, ceux de la médiation urbaine et ceux des politiques classiques : développement touristique (« Utopies Réalisées », « Désir de Soie »), développement économique (les emblèmes métropolitains, OnlyLyon), etc. Nous verrons dans le chapitre suivant, au travers de l'exemple des « Utopies Réalisées », que la double casquette permet aux actions de médiation urbaine d'émerger, les deux objectifs étant interdépendants.

Le second groupe comprend les actions reprises pour y introduire les enjeux de médiation urbaine : les JEP métropolitaines, le Défilé de la Biennale et la Saintélyon. Ces événements existaient auparavant, dans des conditions similaires et avec des objectifs spécifiques : culture et sport. Un discours recomposé les positionne avec un objectif de médiation urbaine à l'échelle métropolitaine.

Les journées européennes du patrimoine, créées en 1984, s'inscrivent dans une démarche de valorisation des monuments historiques. Leur dimension européenne est déjà un premier travail de récupération, datant de 1991, en vue de la création d'un moment partagé à l'échelle européenne. Localement organisées par les communes, les JEP sont reprises à l'échelle d'agglomération par le Grand Lyon pour en faire un outil de médiation urbaine, à l'occasion de son attribution de la compétence « grands événements ». Cette logique de changement de

rationalité se poursuit avec la création du G4¹⁸¹, puis du pôle métropolitain, pour réagencer le discours culturel rattaché à l'échelle métropolitaine. Cette multiplication des discours n'apparaît d'ailleurs pas conflictuelle, mais semble aboutir à montrer la dimension intégrative du patrimoine : désormais les guides « JEP métropolitaines » formalisent un récit autour d'une thématique montrant les liens existants entre les quatre agglomérations du pôle métropolitain.

Ensuite, concernant la course Saintélyon, la récupération réalisée à travers la participation d'une partie des employés des quatre agglomérations ; le trajet, l'appellation de la course et la réunion symbolique dans l'effort composent le dispositif.

Enfin, l'appropriation du Défilé de la Biennale est différente. Il s'agit d'une extension du territoire. Le Défilé est conçu, dès 1996, comme un moment de rapprochement entre les habitants de l'agglomération lyonnaise. Dès les années 2000, des groupes de danseurs provenant de l'ensemble de la région Rhône-Alpes sont intégrés. Désormais, à chaque édition, une partie des grandes villes de la région participe. Cette opportunité permet au pôle métropolitain de récupérer la répartition géographique des groupes pour en faire un évènement de rassemblement à son échelle.

Nous retrouvons en réalité cette procédure de métropolisation pour une majorité des évènements de chaque agglomération du pôle métropolitain. Nous avons choisi dans ce travail de ne pas les évoquer tous en détail tant la plupart restent, à ce jour, peu visibles concrètement et médiatiquement, contrairement au Défilé de la Biennale de la Danse. Ces résonances concernent les cinq grands évènements : les biennales d'art contemporain, de la danse, du design et du cirque et Jazz à Vienne. Un résumé des actions mises en place depuis 2010 est présenté dans le tableau suivant (cf. Tableau 15). Au moment de l'écriture de cette thèse, des appels à projets paraissent, laissant présager une montée en puissance des résonances.

L'organisation de chaque évènement se fait autour de deux objectifs principaux :

- étendre la zone d'influence potentielle de chaque manifestation et augmenter leur visibilité ;
- tisser des liens entre acteurs culturels et habitants de la métropole.

¹⁸¹ Association informelle préfigurant le pôle métropolitain, voire supra, Partie, section B.2/b)

Nous retrouvons dans cette démarche le mélange d'objectifs, entre médiation urbaine et rayonnement international. Pour parvenir à les atteindre, « *les quatre agglomérations impliquées dans la coopération métropolitaine ont fixé les grands principes qui devront régir ces résonances :*

- *chaque agglomération a la liberté de soutenir ou non une manifestation en résonance ;*
- *les manifestations proposées doivent être validées par la direction de l'évènement principal ;*
- *la structure organisatrice du grand évènement s'engage à intégrer les évènements en résonance dans sa communication ;*
- *chaque agglomération s'engage à relayer à moyens constants les grands évènements culturels en mettant à disposition des espaces de visibilité (affichage espace public, sites internet, bulletins institutionnels...¹⁸²). »*

Cette mainmise sur cinq évènements majeurs du territoire métropolitain est l'occasion de nouer à moindre coût des liens entre les quatre agglomérations. L'organisation par chacune des résonances locales est un gage de souplesse. Il semble pour le moment difficile d'en estimer les retombées, d'autant plus que les résonances recensées sont de l'ordre, pour le moment, d'une mise en lien fortuite, préexistant à toute ambition métropolitaine¹⁸³.

¹⁸² Source : www.polemetropolitain.fr, consulté le 04 février 2014.

¹⁸³ Par exemple, la participation de la CAPI et de Saint-Étienne en 2010 au défilé de la biennale n'a strictement aucun lien avec la création du G4, cf. chapitre 7.

/ Collectivité concernée	Grand Lyon	CAPi	Saint-Étienne Métropole	ViennAgglo
Grands événements				
Biennale de la Danse 2010		Participation au Défilé	Participation au Défilé	
Jazz à Vienne 2011	Concert - Opéra de Lyon			
Biennale d'Art contemporain 2011 (Grand Lyon)		Exposition G. Rousse - Musée de Bourgoin-Jallieu	Exposition B. Lavier - Musée d'art moderne de Saint-Étienne	Exposition Columna01 - Musées de Vienne et Chasse s/ Rhône
Biennale du cirque 2012 (CAPi)	Spectacle d'ouverture - École du cirque de Lyon		Festivals - Saint-Chamond et Saint-Étienne	Spectacle - Parc de Gemens Acheminement de spectateurs - Clôture de la Biennale
Jazz à Vienne 2012 (ViennAgglo)	Festival Fort en jazz : résidence d'artistes et exposition - Francheville			
Biennale de la Danse 2012 (Grand Lyon)		Participation au Défilé, spectacle - Théâtre du Vellein	Participation au Défilé, coproduction entre les 2 opéras	Flash mob Africa - Ouverture Jazz à Vienne Bal africain - MJC de Vienne
Biennale du design 2013 (Saint-Étienne)	Lyon City Design Projet "Interaction Mode" - Village des créateurs Work shop impression sur foulard - École des beaux Arts de Lyon	Exposition – rencontre Made in Palettes & Éducation et Numérique - Pôle supérieur du design de Villefontaine		Le design culinaire à l'épreuve de nos sens - Agora des Chefs – OT La Friche industrielle Dyant à Vienne : un cas d'école ? - Vienne Le design a 2000 ans - Musée de St Romain en Gal

Tableau 15. Récapitulatif des différentes actions mises en place dans le cadre des résonances

Source : polemétropolitain.fr, consulté le 12 février 2014

Ainsi, l'évolution des pratiques de médiation urbaine s'effectue en deux phases. Au début, les acteurs créent de nouvelles actions pour diffuser des représentations métropolitaines. Avec l'institutionnalisation progressive du territoire métropolitain, les acteurs, principalement le pôle métropolitain, « récupèrent » les actions existantes pour les mettre à la "sauce" métropolitaine. Ces deux phases sont asynchrones avec celles présentées auparavant concernant l'évolution de la légitimité des porteurs de projet. Le domaine de la culture semble particulièrement sollicité pour la mise en place d'actions de médiation urbaine.

3/ La culture, un domaine sollicité pour sa capacité intégrative ?

La majorité des dispositifs de médiation urbaine font appel à la culture. Les « Utopies » et « Désir de Soie » sont des produits de tourisme culturel. La culture est, dans ce cadre, associée à la connaissance historique du territoire. Les Journées Européennes du Patrimoine contribuent également à bâtir le territoire métropolitain dans ce sens. Adossées au territoire administratif, elles portent une vision d'un territoire commun, en présentant chaque année un aspect faisant lien entre les différents espaces.

Dans un même esprit, les acteurs du réseau des « Utopies » mettent en avant un patrimoine qui s'inscrit dans la continuité. Même atypique et récent, ce patrimoine marque néanmoins le territoire en inscrivant les individus dans une durée plus longue (RUL, 2006, p7). Les « Utopies » viennent ainsi soutenir les représentations des territoires en les inscrivant dans une mémoire collective (BOURDIN, 1994, BONERANDI, 2005). Le récit met alors en scène des « *"éléments de permanence" de la dynamique urbaine qui en attestent la continuité dans l'esprit de chacun* » (BOULEKBACHE, LAUDATI, 2011, p25). Les « Utopies » proposent donc une histoire partagée qui pourrait se prolonger aujourd'hui :

« La question posée ici pour les élus, comme pour les architectes, mais comme pour toute la société c'est : comment on fait d'utopie en utopie pour conserver ce mouvement perpétuel qui fait que la société avance ? Ce que j'aimerais, moi, c'est que l'on puisse pousser le mouvement pour que l'on ait des utopies du XXI^e siècle » (Martial Passi, maire de Givors dans Région Urbaine de Lyon, 2009a, 9'22).

Le discours porté par « Désir de Soie » est du même ressort, invoquant un système productif local ancien, comme référence à la constitution du territoire métropolitain en tant qu'espace économique.

Les logiques événementielles sont souvent mobilisées pour les dimensions symboliques qu'elles recèlent dans la construction de nouvelles identités territoriales (CHAUDOIR, 2007). Les JEP sont des journées de célébration autour du patrimoine sous toutes ses formes. Il en est de même pour le Défilé de la Biennale de la Danse comme outil de cohésion sociale (DI MEO, 2005). Évènement avec une visibilité forte, le Défilé en lui-même est surtout très participatif. Cette expérience partagée exprime la dimension métropolitaine. La participation s'assimile alors à un acte d'engagement (WAHNICH, 2006, p 89), une manifestation de tous

les territoires au centre de la métropole. Philippe Dujardin (2002, p57) en rappelle sa dimension intégrative :

« Le Défilé a un pouvoir agglomérant ; il est le "signe efficace" d'une entité en cours d'invention ; signe d'un faire-corps déjà-là, mais aussi d'une advenue. (...) Faire-cité que l'on peut comprendre comme l'institution d'échelles de pertinence et de sens qui jouent, désormais, du quartier à l'arrondissement, de la ville chef-lieu à la communauté urbaine, de la communauté urbaine à l'au-delà de la Région urbaine »

La Biennale de la Danse et son Défilé font également état d'une recherche d'image valorisante à projeter à l'international. Dans ce cadre, *« l'action publique participe pleinement de ce marché des identités territoriales »* (GARAT, 2005, p274). Mais, en plus de projeter au-delà une image d'un territoire établi, la biennale procède localement à la réalisation du territoire métropolitain.

Nous observons ainsi l'utilisation du levier culturel dans de nombreux autres territoires métropolitains : la biennale de l'estuaire à Nantes, les Nuits blanches à Paris, les Zones Artistiques Temporaires à Montpellier, Lille Capitale de la culture, etc.

« L'élaboration de ces actions¹⁸⁴ forme un temps de refondation collective¹⁸⁵, de légitimation par étape d'un projet de développement par la culture d'un territoire » (LIEFOOGHE, 2010, p35). À chaque projet supplémentaire, le territoire métropolitain s'épaissit socialement : les liens entre les acteurs sont renforcés, l'histoire se crée, des représentations apparaissent, etc.

La politique culturelle du Grand Lyon intègre pleinement la construction de sens. Lors du transfert des compétences « événements d'agglomération », le Grand Lyon a décidé d'assimiler les objectifs de médiation urbaine dans sa gestion¹⁸⁶ :

« Dans le cadre d'une politique d'éditorialisation, il revient donc à la collectivité de tenter de produire du sens, du sens collectif, à partir des multiples signes émis par l'écosystème créatif territorial » (Grand Lyon, 2013b).

Les actions de médiation urbaine inscrites dans le domaine culturel visent à toucher un maximum de personnes lors de leur mise en place par une organisation fédérative ou

¹⁸⁴ L'auteur évoque Lille, capitale de la culture

¹⁸⁵ (CHAUDOIR, 2007)

¹⁸⁶ Christiane DALMAIS, chargée de mission sport et culture au Grand Lyon, entretient le 20 mai 2014.

extensive (cf. supra). D'ailleurs, parallèlement à la culture, le tourisme est le second domaine d'action le plus sollicité pour intégrer des actions de médiation urbaine.

4/ Le tourisme, un secteur propice aux actions de médiation urbaines ?

Le champ du tourisme est particulièrement sollicité pour développer des actions de médiation urbaine. En effet, en partageant une histoire attractive, en développant un discours sur un territoire, le tourisme fédère. Les « Utopies Réalisées », « Désir de Soie » ou les JEP métropolitaines, sont ainsi l'occasion de raconter le territoire métropolitain. L'atout du tourisme semble être son hybridité : il mélange facilement plusieurs objectifs. De plus, il justifie les investissements et les engagements autour de la rentabilité économique et du développement local. D'ailleurs, le vocabulaire justificatif de ces opérations se partage entre la vision culturelle d'un territoire qui renvoie directement à une représentation partagée et celle de paysage touristique métropolitain et de marketing tourné vers le développement économique : les deux sont intimement liées. La première doit trouver des moyens pour être mise en œuvre. La seconde cherche à s'appuyer sur un substrat local fort pour se développer. La mise en récit de la destination touristique métropolitaine tient pour beaucoup à la manière dont on associe des objets territoriaux (patrimoines, espaces naturels, etc.) pris séparément. L'espace métropolitain lyonnais offre une source renouvelée de mises en récit en présentant des opportunités irréalisables à une échelle plus restreinte. L'adaptation aux évolutions des pratiques touristiques, avec notamment l'apparition du tourisme métropolitain, est une motivation pour les acteurs à travailler ensemble afin d'élaborer un paysage touristique à cette échelle. Un des intérêts du tourisme métropolitain est sa capacité à toucher des visiteurs extérieurs au territoire, mais également les touristes de proximité.

Cette qualité d'hybridité paraît être un atout pour les acteurs ayant en vue le développement du territoire métropolitain. C'est pourquoi la RUL déploie une stratégie globale dont le projet des « Utopies » constitue la première expérimentation. Dans ce cadre, le réseau n'est pas uniquement porté pour ses qualités intrinsèques, mais également comme « *une opération pilote, convaincante et stimulante* » (Jean-Paul Bret, in Région Urbaine de Lyon, 2011, p3). La création d'une dynamique métropolitaine est donc visée. Le tourisme sert de support à la production d'un récit partagé support lui-même d'un projet métropolitain.

« Le tourisme est un élément constitutif de l'identité de ces métropoles. Le pôle métropolitain sur la place lyonnaise interroge aussi le tourisme comme un élément constitutif de l'identité de ce territoire¹⁸⁷ ».

Par exemple, « Désir de Soie », en s'appuyant sur le thème de la soie, est appropriable par un public très large. La préexistence de la « Fabrique¹⁸⁸ », l'imaginaire autour de la soie et des canuts sont forts et emblématiques. Ils sont d'ailleurs parfois réactivés par des élus lorsqu'ils justifient la coopération métropolitaine dans leur apparition publique.

Ainsi, des séminaires de la RUL (2002 ; 2006 ; 2011 ; 2012 ; 2013) et un ensemble d'actions accompagnent la mise en place d'un tourisme métropolitain. Il s'agit, dans la continuité des « Utopies » ou de « Désir de Soie », de faire émerger une représentation du territoire métropolitain, ainsi qu'une communauté d'acteurs capables d'appréhender l'aire métropolitaine comme un nouveau territoire pour le promouvoir.

« Le tourisme est au cœur de nos échanges et, dans cette recherche de synergies entre les territoires, c'est toute la démarche de la RUL qui prend une saveur et une résonance particulières. Tout simplement parce que les territoires choisissent de mettre en commun ce qu'ils ont de plus précieux : leur histoire, leur patrimoine, leur paysage, leur culture, leur savoir-faire. Ils le font avec la volonté de se raconter, de s'ouvrir aux autres, de cultiver le goût de l'accueil. C'est une belle manière de "faire" l'espace métropolitain. » (RUL, 2013, p2)

D'ailleurs, les derniers séminaires organisés ont désormais des vocations opérationnelles pour la construction de nouveaux produits. En 2011, un premier séminaire participatif est l'occasion de recueillir cent cinquante idées. L'analyse permet de dégager deux thématiques majeures : le rapport au bien-manger dans toutes ses composantes et l'histoire des savoir-faire articulée avec l'histoire du progrès social. Par la suite, un deuxième séminaire en 2012 fait ressortir quatre thèmes et vingt projets (cf. Tableau 16).

Lors du dernier séminaire, en novembre 2013, trois idées sont mises en action : vivre le fleuve, les mystères des îles et des milieux aquatiques, calendrier des expériences gourmandes. La RUL, comme dans le cadre des « Utopies Réalisées » va incuber ces trois idées. Dès 2014, la mise en marché des projets « Calendrier des expériences gourmandes » et

¹⁸⁷ Bruno JAN, responsable ingénierie tourisme urbain et innovation la MITRA, entretien le 26 juin 2012.

¹⁸⁸ La fabrique lyonnaise désigne l'ensemble du réseau d'entreprises en relation pour l'élaboration et la vente de soie.

« Mystères des îles et des milieux aquatiques » est lancée. La dernière offre, « Vivre le fleuve », présentant des problèmes techniques lourds, est testée au niveau de la faisabilité avant de venir s'inscrire avec les deux autres.

L'intérêt de la mise en place de dispositifs de tourisme métropolitain se situe dans le nombre important d'acteurs rassemblés autour de la table de la co-construction : dans les trois derniers séminaires de la RUL, par exemple, une centaine de participants travaillent à la coproduction d'idées. Le dernier réunit à lui seul quatre-vingt-sept participants représentant soixante-trois institutions. Cette capacité de mobilisation large montre le rôle fondamental de ce levier dans la construction du territoire métropolitain.

Le tourisme métropolitain a comme second avantage de produire un récit. Les participants des différents séminaires créent des liens à l'échelle métropolitaine et élaborent eux-mêmes le récit diffusé par la suite : en s'appuyant sur les complémentarités et différences existantes, ils tirent des fils entre les patrimoines locaux porteurs de sens à cette échelle : le fleuve et la gastronomie par exemple deviennent de véritables traits d'union entre les différents espaces. Cette mise en récit se double alors d'une mise en place partagée, concrète, contribuant également à la médiation urbaine en rendant concret le territoire métropolitain.

L'eau et les hommes	Chocolat et autres gourmandises	Tissus et création	Arts, produits locaux et Gastronomies
■ Ça coule de source ! : Partageons nos bulles de fraîcheur ■ Cargo de nuit : Vis ma vie de marinier – 24h à bord d'une barge/ porte containers ■ Île /eau : À la découverte d'îles en îles... Ressourcez-vous ! ■ Explor'acteur : Jouez, créez, découvrez la nature au fil de l'eau ■ Itinéraire d'une goutte d'eau potable : De la source au verre ■ Le retour de la ramberte¹⁸⁹ : Naviguez au cœur de l'Histoire et des légendes de la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe	■ Dynasties et gourmandises : Les sagas familiales qui se cachent derrière les spécialités régionales ■ Le futur gourmand s'invente ici !: Venez vivre la naissance des recettes et gourmandises de demain ■ Les chemins détournés et inattendus du chocolat : Le chocolat dans tous ses états, le plaisir de tous vos sens ! ■ Papillotes... le retour !: Faire de la papillote le produit emblématique du territoire	■ Créa'rando : Comment ça marche ? Découvrez vos savoir-faire ■ De la bouteille au textile ou du textile à la bouteille ? Ne perdez pas le fil !: Soif d'apprendre ? Découvrez-vous ! ■ Les sens du tissu : Le tissu se fabrique ! ■ Textile et performances. Plus haut, plus vite, plus fort ! ■ Tisser la création : Toucher, imaginer, créer... vivez l'aventure du tissu de sa conception à son utilisation	■ A taste of Beaujolais : Redécouvrir le Beaujolais à Lyon ■ De la terre à l'assiette, au fil des saisons 5 sens, 4 saisons, 1 menu partagé ■ La croisière se raffole : Venez découvrir les saveurs locales, les arts de la table entre Saône et Rhône ■ Les coulisses du palais : Expo itinérante qui dévoile l'univers des métiers et savoir-faire gourmands ■ Saveurs relookées : Le design relook les produits locaux

Tableau 16. Les vingt projets de mise en tourisme à l'échelle du territoire métropolitain lyonnais.

Source : RUL, 2013

¹⁸⁹ Bateau typique de la navigation sur la Loire

La mise en lien par le biais du tourisme doit se développer au-delà de la RUL, car celle-ci souhaite à terme que les dispositifs deviennent autonomes et se libèrent de son soutien. Plusieurs initiatives font écho à sa démarche. « Désir de Soie », déjà abordé, est piloté par la Mission Site Historique. Malgré une coproduction moins marquée que dans le cadre des « Utopies Réalisées » ou d'autres démarches initiées par la RUL, ce dispositif renvoie à la stratégie globale de la médiation urbaine par le tourisme. Enfin, le projet de la voie verte des Confluences, porté par le pôle métropolitain, est en phase de démarrage. Itinéraire dédié aux modes doux, la voie verte relie les confluents de la Loire et de l'Ondaine, du Gier et du Rhône, du Rhône et de la Saône, du Rhône, de l'Ain et de la Bourbre, créant un lien symbolique et matériel entre les quatre agglomérations du pôle métropolitain. Cette mise en tourisme du territoire est l'occasion pour le pôle de créer une continuité physique entre les espaces, tout en offrant la possibilité de s'approprier le territoire métropolitain. La mise en place d'une signalétique cohérente, d'une communication partagée ou d'animations autour de la mise en valeur du patrimoine local formeront par la suite les leviers de production d'une représentation partagée du territoire métropolitain. Nous n'avons pas approfondi cette action, car le projet étant en phase de démarrage.

L'ensemble de cette dynamique autour du tourisme rappelle la nécessité d'une multitude d'actions autour du territoire métropolitain pour instaurer une symbolique partagée. Ces stratégies restent pourtant l'apanage d'un cercle d'acteurs restreint.

5/ Un cercle d'acteurs restreint et récurrent porteur des actions de médiation urbaine

Lors de l'analyse des sept actions de médiation urbaine vues précédemment, un aspect apparaît flagrant : la présence d'un cercle restreint d'acteurs portant ces actions. Nous avons représenté les participations des acteurs métropolitains aux différentes actions dans la Figure 31 ci-dessous.

Tout d'abord, deux acteurs centraux se détachent plus particulièrement en participant à toutes les actions directement ou indirectement. En effet, le Grand Lyon est systématiquement présent, sauf pour l'organisation de la Saintélyon. D'autre part, la ville de Lyon est présente dans quatre cas, voire cinq, si on inclut son rôle de sponsor dans la Saintélyon. Ces deux

collectivités sont gérées par la même personne, le maire de Lyon, également président du Grand Lyon depuis 2001.

Ensuite, nous remarquons des recoupements réguliers entre les actions de médiation urbaine. Par exemple, l'édition des JEP métropolitaines 2013, intitulée « la fabrique métropolitaine », est portée par le pôle métropolitain, mais coconstruite avec la MSH. Elle reprend entre autres, les « Utopies Réalisées ». Il en est de même pour l'édition 2010, complètement adossée au dispositif « Désir de Soie ». Les événements de tourisme métropolitain accompagnés par la RUL, « Calendrier des expériences gourmandes » et « Mystères des îles et des milieux aquatiques » font directement référence aux emblèmes sélectionnés dans le cadre de la démarche Lyon 2020, gastronomie et les fleuves. Les acteurs impliqués dans ces démarches font d'ailleurs partie systématiquement des animateurs et/ou intervenants des séminaires autour du tourisme métropolitain.

Nous pouvons encore noter la participation de la RUL et de la Mission Site Historique au groupe de travail sur l'emblème des fleuves. La MSH est d'ailleurs partie prenante dans les « Utopies Réalisées », les « JEP métropolitaines » et pilote « Désir de Soie ». À l'échelle du territoire métropolitain, une volonté politique de diffuser une représentation d'un territoire uni est mise en place au travers de l'action de la MSH.

Donner plus de sens au territoire métropolitain, lui offrir une épaisseur dépassant l'aspect fonctionnel font ainsi partie des objectifs du pôle métropolitain. La MSH de Lyon porte cette ambition. « *La vision culturelle* » correspond à la médiation urbaine en tant qu'outil de la construction sociale des territoires au travers de la modification des représentations. En objectivant une histoire du territoire métropolitain (la Fabrique, les « Utopies Réalisées »), la Mission Site Historique propose une légitimation de ce territoire. Rappeler des fondations historiques et les répéter régulièrement sous différentes formes, institutionnalise cette vision. Légitimité diffusée par des guides, la population peut l'intérioriser comme un état de fait historique.

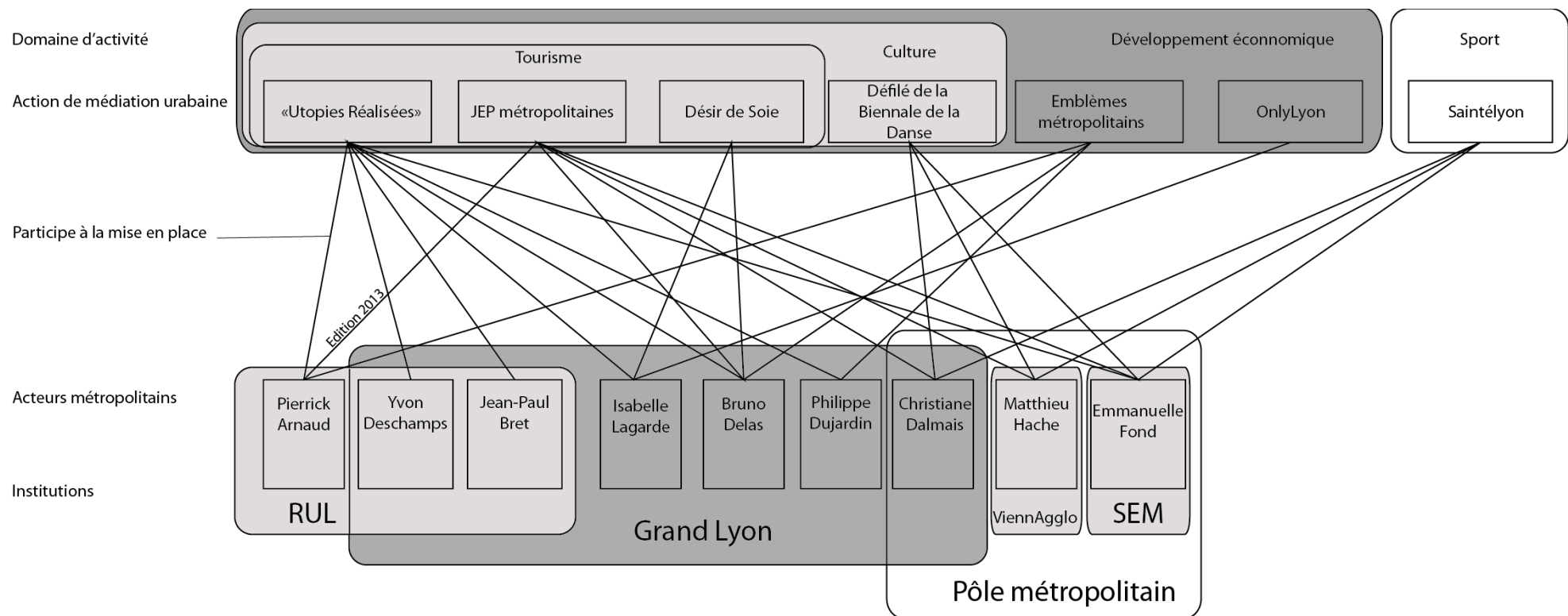


Figure 31. Un cercle restreint d'acteurs métropolitains porteurs des actions de médiation urbaine

Source : Maël Meralli-Ballou

Le vice-président du Grand Lyon chargé de l'attractivité internationale, du tourisme et des affaires européennes, est impliqué dans OnlyLyon, « Utopies Réalisées » et « Désir de Soie ». En ce qui concerne Saint-Étienne Métropole, la personne participant aux « Utopies Réalisées » est devenue référente « culture » pour le pôle métropolitain.

Citons également la présence de Philippe Dujardin, conseiller scientifique à la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon, pour sa participation à la démarche des emblèmes métropolitains puis à la définition d'un événement festif, que nous qualifierons d'action de médiation urbaine à l'échelle métropolitaine, imaginé par les conseils de développement¹⁹⁰ :

« Imaginer et organiser un événement festif, faisant fonction de marqueur métropolitain fort, à l'instar du « Défilé de la Biennale de la Danse », qui a joué ce rôle à l'échelle d'une intercommunalité. Les voies d'eau et leurs confluences fournissent le support pertinent à ce processus de liaison des populations et des territoires par la fête. Ce thème pourrait servir lors de l'inauguration du pôle métropolitain pour que les signatures officielles soient également un moment de festivités que pourraient partager tous les citoyens métropolitains. » (Conseils de développement, 20 juin 2011)

Ces recoupements de mêmes acteurs individuels dans les différentes actions portées semblent faire écho au constat d'« entrepreneurs métropolitains » sur le territoire lyonnais (ARAB, LEFEUVRE, 2012). En effet, cette catégorie renvoie aux « individus qui agissent en faveur de la construction métropolitaine » (ARAB, 2009, p2), dépendant essentiellement de la sphère technico-administrative, mais sans appartenir de manière privilégiée à une institution. Ils relèvent de trois catégories (ARAB, LEFEUVRE, 2012, p402) : la formalisation des cadres de coopération de l'action interinstitutionnelle, le pilotage d'actions publiques et la préfiguration de nouveaux espaces de coopération métropolitaine. Ces « coordinateurs d'actions métropolitaines visent à la production d'actions qui transcendent les frontières institutionnelles » (ibid., p405). Les auteurs notent que ces entrepreneurs ne gèrent pas seulement des situations interinstitutionnelles complexes. « Leur activité quotidienne participe aussi de l'émergence et de l'appropriation de nouvelles pratiques de coopération institutionnelle » (ibid., p406). Véritables partisans pro-métropolitains (ibid., p404), Nadia

¹⁹⁰ Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014.

Arab et Mari-Pierre Lefeuve observent que ces entrepreneurs participent activement à l'élaboration de nouvelles représentations. « *La transformation des représentations consiste en ce cas à agir sur la perception des interdépendances stratégiques en s'appuyant sur la mise en scène d'une "communauté de destin" et en faisant de la coopération interinstitutionnelle le moyen d'accomplir ce destin. 'Dans tous ces cas, les discours, les documents produits, les récits énoncés, valorisent une représentation élargie du territoire urbain et une conception interinstitutionnelle de l'action territoriale.* » (Ibid., p 407). Le processus évoqué au travers du tourisme métropolitain correspond tout à fait cette description : seul le territoire métropolitain a les atouts pour répondre aux évolutions des pratiques touristiques.

Les expériences décrites précédemment sont intéressantes, car elles montrent la nécessité de produire une première médiation au sein des acteurs prenant part à l'action avant de proposer une médiation envers les habitants. Au vu du petit nombre d'entrepreneurs métropolitains, un premier travail à l'intérieur des institutions apparaît ainsi nécessaire avant de pouvoir diffuser un message au grand public, même si ce dernier reste l'horizon, à terme, de la portée de l'action.

Cette médiation interinstitutionnelle est présente dans de nombreux dispositifs. Isabelle Lagarde, chargée de mission au Grand Lyon, évoque les « Utopies Réalisées » comme une première phase d'acculturation professionnelle entre les techniciens des différentes EPCI du pôle métropolitain :

« Derrière les évolutions institutionnelles (le pôle métropolitain) il y a des êtres humains qui sont amenés à travailler ensemble, à coopérer, à s'entendre, à trouver des pistes pour résoudre ce qui paraît insoluble au départ, etc. Et c'est bien aussi de s'essayer en quelque sorte, ça n'a rien de péjoratif pour les "Utopies Réalisées"¹⁹¹ ».

La réutilisation par le pôle métropolitain de la course Saintélyon est un autre exemple de la volonté de déclencher un premier effet de groupe à l'échelle des techniciens¹⁹². Ainsi, le territoire métropolitain semble posséder si peu de représentations partagées qu'il est

¹⁹¹ Isabelle LAGARDE, chargée de mission « attractivité internationale, du tourisme et des affaires européennes », entretien le 12 avril 2014.

¹⁹² Matthieu HACHE, Référent technique Thématique culturel du pôle métropolitain à ViennAgglo, entretien le 23 avril 2014.

nécessaire de coconstruire une vision commune dans un premier temps, au niveau des acteurs, avant de mettre en place un discours vers un public plus large.

Pour arriver à élaborer une représentation partagée, les porteurs de projets produisent des actions d'une grande diversité.

6/ La médiation urbaine, une efficacité autour d'un faisceau d'actions

Les représentations sociales se modifient difficilement. En effet, même si un évènement brutal peut les influencer rapidement, c'est généralement la multiplication d'incohérences fortes entre le noyau central et la réalité qui entraînent leur évolution (AISSANI, BONARDI, 1991; GUIMELLI, 1998). Le système périphérique des représentations sociales doit être débordé par des évènements successifs pour qu'il ne puisse plus les absorber totalement. Les pratiques projetées doivent être en décalage complet avec la réalité ou bien les nouvelles informations doivent venir contredire les représentations sociales pour parvenir à les modifier. Dès lors, il est difficile de caractériser les résultats d'une action isolée. La boucle de rétroaction de la médiation urbaine semble fonctionner dans une accumulation d'actions qui, à terme, offre une représentation partagée. Ainsi, la médiation urbaine semble pertinente dans un faisceau d'évènements ajustant les représentations sociales. Celles-ci sont composées d'une sédimentation d'éléments variés sans cesse réactualisés. Les sept actions étudiées participent chacune de cette stratégie globale, pour donner corps au territoire métropolitain.

a) Une accumulation nécessaire pour couvrir l'ensemble du territoire métropolitain

Il est impossible de toucher l'ensemble des habitants du territoire métropolitain au travers d'une seule action. La couverture spatiale s'organise par l'accumulation de différentes actions de médiation urbaine comme présentée dans la carte ci-dessous (cf. Carte 22). Sur le territoire métropolitain lyonnais, nous retrouvons différentes configurations spatiales de l'action. La figure du lieu est présente dans la place Bellecour, espace symbolique de l'arrivée du Défile de la Biennale. Sans être encore, un marqueur territorial à part entière, elle fait figure d'espace central. Différents lieux accueillent en outre des actions plus modestes, telle la statue OnlyLyon, installée dans différents points du territoire. Deux réseaux couvrent le territoire métropolitain, dans des proportions distinctes : celui des « Utopies » avec cinq sites et celui de

« Désir de Soie » avec trente-neuf sites. La Saintélyon et les JEP métropolitaines proposent des parcours symboliques. Ces dernières peuvent être également considérées comme une mise en réseau. Enfin, aucune action totalement virtuelle ne prend place, mais OnlyLyon développe de nombreux outils numériques pour être présent sur cet espace.

Le rythme successif des différents événements métropolitains, associés à la durée, viennent se combiner pour donner une représentation homogène à l'échelle du territoire métropolitain complétant la couverture spatiale.

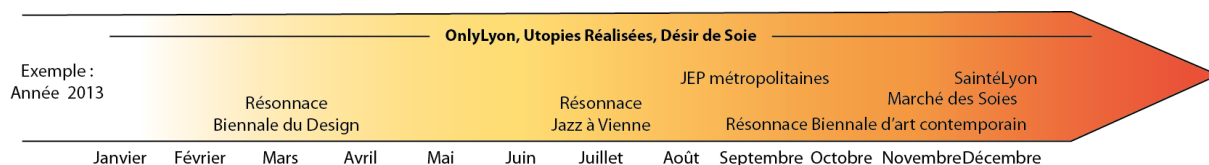
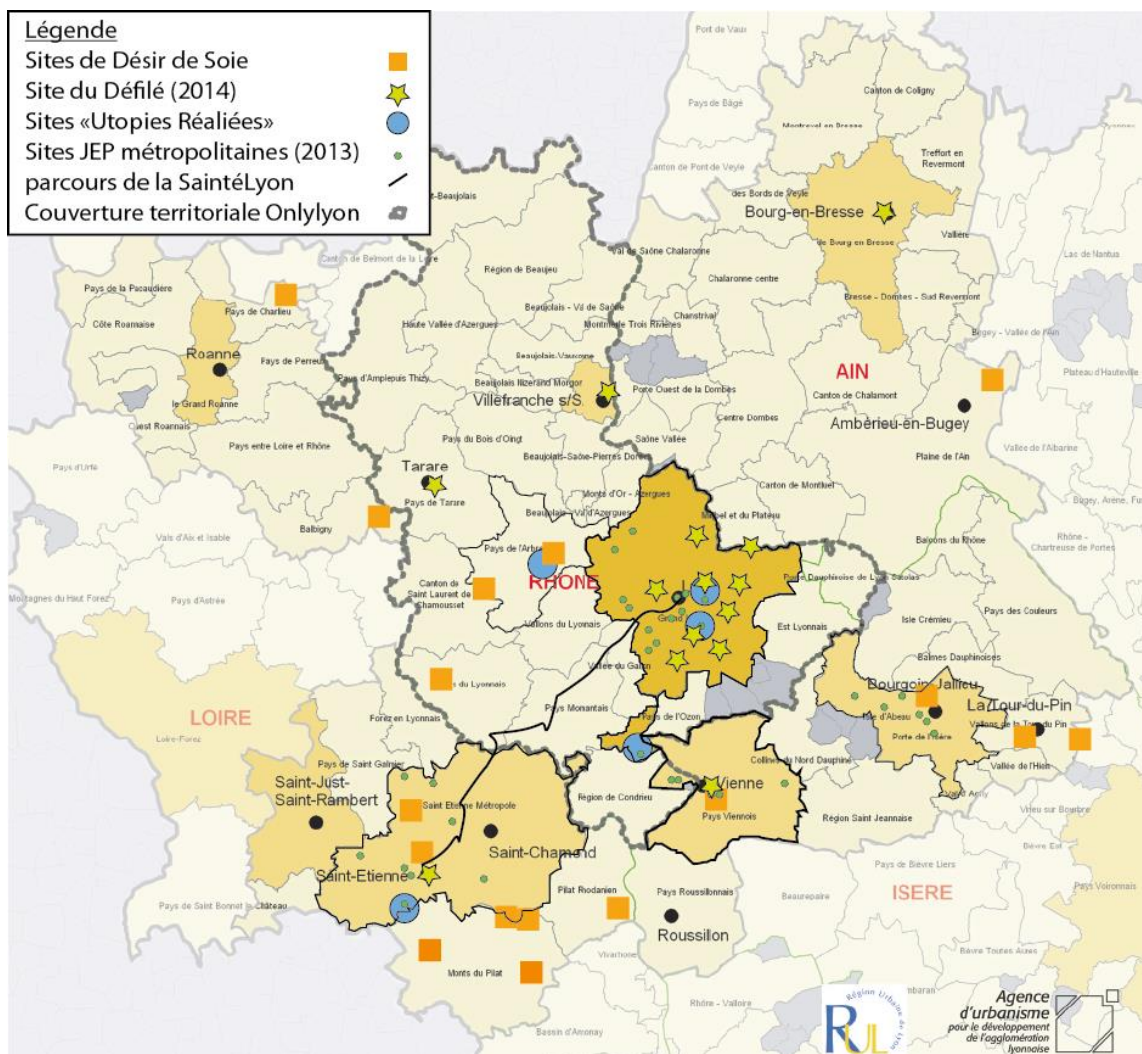


Figure 32. Exemple des différents événements à destination du grand public prenant place durant l'année 2013

Source : Maël Meralli-Ballou

Ainsi, seule la combinaison des effets de multiples actions permettra de conférer une assise culturelle au territoire métropolitain. La correspondance des actions de médiation urbaine avec des pratiques individuelles et leur résonance avec des connaissances et souvenirs personnels, donneront ensuite véritablement corps à ce territoire. En produisant un nouvel imaginaire autour de l'histoire commune, des connaissances spécifiques ou des images sur la taille critique compétitive, les représentations territoriales sont inévitablement modifiées et rendent le territoire métropolitain légitime.



Carte 22. La couverture spatiale des sept actions de médiation urbaine sur le territoire métropolitain lyonnais.

Source : Fond de carte Région Urbaine de Lyon ; Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise ; modifié par Maël Meralli-Ballou.

Cependant, la persistance des anciens territoires fait présumer un remplacement difficile des territoires existants par d'autres échelles. La médiation urbaine agit ainsi sans rupture et nous pouvons craindre qu'elle produise plutôt une couche métropolitaine intermédiaire entre les représentations existantes.

b) L'institutionnalisation du territoire métropolitain, un changement important dans la mise en place des actions de médiation urbaine

L'arrivée du pôle métropolitain en 2012 semble marquer un réel tournant. Les premières actions de médiation urbaine deviennent, dès lors, une référence expérimentale. Leur anticipation sur les thématiques abordées par le pôle métropolitain suggère leur caractère

préfigurateur. Il correspond également au changement de légitimité des porteurs de projets et des modes-de-faire dans le montage des actions.

Il est, par conséquent, important de relever la convergence des actions de médiation urbaine au travers de la construction politique métropolitaine. Le pôle métropolitain est doté de quatre compétences (développement économique, tourisme et culture, transport, aménagement). Toutes sont directement reliées à des actions existantes.

Le développement économique est préfiguré par OnlyLyon et la culture et le tourisme par « Utopies », « Désir de Soie ». Le caractère anticipateur des « Utopies Réalisées » est reconnu par des techniciens des collectivités prenant part au pôle. Ils admettent une plus grande facilité à travailler ensemble grâce, entre autres, à ce premier réseau.

« Les « Utopies Réalisées » se sont révélées être une action déjà commune pouvant servir de levier à d'autres formes de partenariat. Effectivement pour les deux Offices de tourisme majeurs pour le pôle métropolitain¹⁹³, les « Utopies » faisaient que l'on se connaissait déjà et que l'on travaillait déjà ensemble¹⁹⁴. »

Nous pouvons nous demander alors s'il n'a pas été essentiel, avant la formalisation dans une structure reconnue législativement, de procéder à un premier travail de construction du sens métropolitain grâce à ces actions de médiation urbaine. Ces dernières auraient ainsi participé à l'avènement d'une communauté d'acteurs et d'un sens commun au développement métropolitain autorisant aisément son institutionnalisation (LEFEVRE, 2005). L'action (avec ses résultats) et la production de représentations associées seraient donc légitimantes pour justifier l'institutionnalisation (BEN MABROUK, 2007 ; CHINIER RIBOULON, FOURNIER, 2006).

Or, les deux dernières compétences du pôle métropolitain lyonnais, l'aménagement et les transports, ont également été préparées par d'autres démarches. L'Inter-Scot, pour les questions d'aménagement, a introduit le territoire métropolitain avec, entre autres, la question des *lieux transactionnels* (DUGUA, TROTTA-BRAMBILLA, 2012). La démarche de l'Inter-Scot est d'ailleurs qualifiée par des techniciens *« de démarche de médiation, par l'entremise d'un apport de connaissances partagées à l'échelle de l'espace métropolitain »* (PRTRA, 2010, p4). Le service Multitud' a montré les problématiques de l'articulation des réseaux de

¹⁹³ L'office du tourisme du Grand Lyon et de Saint-Etienne Métropole

¹⁹⁴ Catherine ROMEYER, chargée de mission « tourisme de proximité » à Lyon Tourisme et Congrès, entretien le 26 juillet 2012.

transport à cette échelle. Ces sujets plus techniques ont nécessité malgré tout la construction d'une vision commune du territoire au moins pour les techniciens et élus (Programme de recherches territorialisées Rhône-Alpes, 2010).

Conclusion du chapitre VI

On aura acquis, au travers de cette étude de cas, la certitude que la médiation urbaine à l'échelle métropolitaine lyonnaise est portée par une volonté réelle de construire le territoire métropolitain en transformant les représentations sociales. Elle marque la constitution d'un champ social porteur d'une logique interne. Pour le montrer, l'étude de sept actions présentes sur ce territoire en construction met en évidence la façon dont la médiation urbaine se structure.

Nous avons fait ressortir le caractère hybride de toutes ces actions associant plusieurs objectifs rattachés à des domaines différents, dont celui de la construction d'une représentation du territoire métropolitain. Selon les cas, cette hybridité est inscrite dès l'origine comme moyen de concilier des objectifs multiples. Pour d'autres, l'hybridité provient de l'opportunisme d'acteurs à inscrire des objectifs de médiation urbaine dans des actions existantes. En s'appropriant les projets en cours (Défilé de la Biennale de la Danse), ou en en proposant une extension (JEP), des acteurs diffusent un discours métropolitain.

Le second point commun réside dans la participation d'une multitude d'acteurs. Leur cohésion est constituée pour chaque action autour du message : la métropole est un levier de développement économique, support de développement touristique, possédant une histoire commune, etc. Nous observons deux types d'organisation. Le premier schéma, que nous avons qualifié de fédératif, réfère à des actions rassemblant un grand nombre d'acteurs dans le comité de pilotage. Ce groupe se caractérise par une médiation interne initiale, afin de décider du message porté lors de l'action, avant de proposer une ouverture vers un public plus large. Le second groupe renvoie à des actions pilotées par un seul acteur, mais regroupant de multiples partenaires. Ces actions, qualifiées d'extensives, diffusent un message vers le grand public.

Cette approche met en avant l'autonomie de chaque action. Toutefois, il semble que seule la multiplication des actions aboutisse à la construction du territoire métropolitain. À ce titre, deux domaines émergent comme propices à la mise en place d'une stratégie coordonnée : le tourisme et la culture. Le premier s'appuie sur des récits de territoire et la construction d'outils touristiques à l'échelle métropolitaine pour développer une représentation partagée. Le second est un élément mobilisateur : les pratiques culturelles construisent une appartenance territoriale. Ainsi, l'hybridation des objectifs permet un développement conjoint de la médiation urbaine et du domaine associé.

De plus, le rapprochement de l'analyse des actions avec la notion d'entrepreneur métropolitain met en lumière l'hybridité des actions de médiation urbaine comme caractéristique intrinsèque. Devant la difficulté à porter des actions de médiation urbaine, les entrepreneurs métropolitains opèrent par opportunisme afin de diffuser ou construire un discours à l'échelle de ce territoire. L'hybridation semble donc nécessaire pour donner du sens autour d'un projet, mais également pour motiver les nombreux acteurs existants et devant prendre part à la construction de l'action.

Cette hybridité est également à la source du caractère protéiforme des actions de médiation urbaine. En mobilisant de multiples domaines d'activité, les actions prennent des formes diverses et variées pour correspondre aux différents objectifs. Cette multiplicité permet d'obtenir une couverture territoriale et temporelle importante pour diffuser amplement le récit métropolitain à un nombre maximum d'habitants.

Nous allons maintenant nous pencher sur les conditions de la mise en place des actions au travers de l'étude plus en détails de deux actions de médiation urbaine.

Chapitre VII : La mise en place d'actions de médiation urbaine

Dans ce chapitre, nous allons détailler deux actions de médiation urbaine afin de connaître le fonctionnement précis de leur mise en place. À partir des constats établis dans le chapitre précédent, cette étude approfondie doit nous permettre de comprendre les jeux d'acteurs associés à ces actions et compléter ainsi notre approche de ce nouveau champ. Nous avons décidé de nous appuyer sur deux actions antagonistes pour faire ressortir les différences, oppositions, mais aussi ressemblances entre les modalités de leur exécution.

Pour déterminer les deux actions de médiation urbaine les plus pertinentes à analyser parmi les sept présentées dans le chapitre précédent, nous avons estimé que deux situations complémentaires apporteraient un meilleur éclairage sur leur fonctionnement.

En nous appuyant sur les résultats, nous avons choisi les « Utopies Réalisées » et le Défilé de la Biennale de la Danse. Tout d'abord ces deux actions sont structurées pour avoir un impact important sur le territoire métropolitain. Ensuite, elles possèdent toutes les deux un réseau étendu, organisé localement et ont des répercussions promotionnelles importantes au sein du territoire et également au-delà. Enfin, ces deux actions recouvrent les différentes catégories mises en évidence.

En effet, Les « Utopies » et le Défilé sont issus des deux domaines d'activité principaux support de médiation urbaine, à savoir le tourisme et la culture. La première a été conçue comme une action de médiation urbaine dès son origine et bénéficie d'une organisation fédérative. La seconde développe une organisation extensive et a été reconsidérée récemment comme une action de médiation urbaine. L'écart de temps entre la mise en place des deux dispositifs peut également apporter des éléments sur les évolutions dans la stratégie de médiation urbaine dans la région lyonnaise. Ces différences de configuration vont nous permettre de balayer les modalités de conception et les jeux d'acteurs possibles au sein de cette médiation. De plus, une distinction supplémentaire existe dans l'insertion des actions de médiation dans des stratégies plus globales. Les « Utopies Réalisées » représentent une première opération servant d'exemple à la mise en place de dispositifs de tourisme

métropolitain. C'est une opération pilote servant de référence pour le développement futur d'autres actions, actuellement en phase de conception. Le Défilé intègre pour sa part une politique de mise en résonance des grands événements du pôle métropolitain.

Ces deux actions de médiation urbaine sont, par ailleurs, pilotées par des acteurs possédant des postures et des légitimités opposées. La RUL inscrite dans une posture de créateur opportuniste, possède une légitimité sociale à porter le dispositif des « Utopies ». Le pôle métropolitain, quant à lui considère posséder une légitimité suffisante pour s'appuyer sur le Défilé afin de construire le territoire métropolitain et adopte ainsi une posture de récupérateur.

Enfin, il nous semble important de nous appuyer sur deux actions n'utilisant pas les mêmes leviers de construction des représentations des territoires. Les « Utopies Réalisées » partagent un récit historique alors que le Défilé propose une expérience participative. Nous pourrions évaluer dans quelle mesure ce constat peut avoir des conséquences dans la mise en place des actions. Même si nous ne cherchons pas à connaître, au sein de cette thèse, l'impact réel des actions de médiation urbaine sur les habitants, il semble que le choix de la mise en récit du territoire métropolitain puisse avoir une influence sur l'adhésion des acteurs ou leur mobilisation.

Cette distinction est complétée par des modalités de mise en œuvre radicalement différentes. Les « Utopies Réalisées » sont disponibles toute l'année. Le réseau propose des visites régulières et, ponctuellement, développe des événements : journées utopiques ou exposition itinérante. *A contrario*, le Défilé est par excellence un événement, il prend place une demi-journée tous les deux ans. Il s'accompagne, en revanche, d'une durée de préparation importante d'environ un an.

Nous constatons ces différenciations dans les fréquentations des deux actions. La première action possède une fréquentation mesurée en terme de nombre de visiteurs, environ 32 000, complétée par les visites libres, les connexions au site internet, etc. La seconde mobilise 4500 participants et attire plus de 200 000 spectateurs.

Dans ce chapitre, nous allons aborder l'efficacité de la médiation urbaine comme processus. Il est amélioré par les effets complémentaires issus de l'organisation elle-même des actions à l'échelle métropolitaine. Ces effets, relevant de la médiation traditionnelle, sont communs à toutes les actions, mais méritent d'être rappelés. Tout d'abord, ces actions

amènent les participants à mieux connaître l'espace géographique métropolitain. Les réunions de coordination, les répétitions, inaugurations font vivre le territoire et donnent aux acteurs locaux une expérience du terrain. Ces événements sont également l'occasion de coopérer et de construire des dynamiques locales. Ensuite, les différentes manifestations sont une manière de rendre visibles les acteurs métropolitains. Les institutions sont nommées, tant la RUL que le pôle, et identifiées à cette échelle. Les médias jouent à ce titre un rôle important en devenant une caisse de résonance des événements ou actions de médiation urbaine.

Enfin, la mise en place d'actions à l'échelle du territoire métropolitain permet une appropriation progressive de ce territoire. Les acteurs le modèlent « à leur image ». Agir au sein d'un espace est une manière de créer des représentations (PINSON, 2010, p66-67). Cette dimension n'est pas négligeable et mérite d'être soulignée : dans le cadre du développement local, une action conjointe renforce la communauté professionnelle autour de l'objet à créer, sa conception, puis sa réalisation partagée (TEISSERENC, 1994).

Pour aborder la médiation urbaine comme nouvelle médiation, dans la section A, nous analyserons les jeux d'acteurs en présence dans chacune des deux actions de médiation urbaine. Nous avons établi préalablement qu'un cercle d'acteurs restreint porte la médiation urbaine sur le territoire métropolitain lyonnais. Nous reviendrons sur ce constat pour faire ressortir les motivations des acteurs non métropolitains. Nous en déduirons que l'hybridité des actions de médiation urbaine est une condition intrinsèque de la mobilisation nécessaire pour leur émergence.

Dans la section B, nous approfondirons le fonctionnement des leviers de construction d'une représentation partagée du territoire métropolitain. Nous montrerons que la co-construction du récit des « Utopies Réalisées » est un des rouages de l'appropriation du discours métropolitain par tous les acteurs du dispositif. Une première médiation interne forme effectivement un élément structurant de sa qualité d'action de médiation urbaine. Elle permet la diffusion ensuite d'un récit commun du territoire métropolitain en direction du grand public. Concernant le Défilé, sa qualité d'action de médiation urbaine a été ajoutée aux objectifs initiaux par les acteurs métropolitains. La parole des élus et les éléments de communication déployés par le pôle métropolitain donnent sens à sa fonction d'action de médiation urbaine. Cependant, l'expérience du défilé, vécu participatif lors d'une parade d'envergure, constitue l'expérience de médiation principale pour les participants et les spectateurs.

Section A : L'hybridité de la médiation urbaine, une qualité intrinsèque pour dépasser les antagonismes des acteurs

Que ce soit dans le cadre des « Utopies Réalisées » ou du Défilé de la Biennale de la Danse, le discours sur le développement métropolitain et la construction de cette échelle de territoire provient d'une minorité d'acteurs.

Concernant les « Utopies Réalisées », quatre acteurs se mobilisent pour soutenir et développer le réseau : Le Grand Lyon, la RUL, la MSH et la MITRA. La dimension métropolitaine du Défilé de la Biennale est principalement due à la création du G4, regroupant quatre agglomérations, préfigurant la création du pôle métropolitain. Dans les deux cas, les objectifs portés par les acteurs sont hybrides.

1/ Les objectifs hybrides des acteurs métropolitains

Nous ne reviendrons pas sur les objectifs de médiation urbaine déjà développés dans le chapitre précédent (cf. chapitre VI, Section A, 1/ et 6/). En tant qu'actions de médiation urbaine, le Défilé de la Biennale de la Danse comme les « Utopies Réalisées » visent à construire le territoire métropolitain en proposant respectivement un moment rituel partagé et un récit historique commun. En revanche, nous analyserons les objectifs complémentaires développés par les porteurs : le développement économique et la construction d'une communauté professionnelle.

a) Un levier de développement économique : paysage touristique métropolitain et rayonnement international

La dimension de médiation urbaine se double d'objectifs de croissance économique. Les « Utopies Réalisées » s'intègrent dans la stratégie de la RUL de développement du tourisme métropolitain alors que le Défilé prend place dans la politique de rayonnement déployée par le Grand Lyon et le pôle métropolitain.

Dans cette optique, les « Utopies Réalisées » sont en effet conçues par la RUL comme un outil de développement économique. Certains de ses membres considèrent l'identité du

territoire comme un facteur essentiel de sa croissance économique. Le dispositif s'inscrit dans le champ de la différenciation des territoires avec une visée concurrentielle (MOREL, 2001, §14-15) :

« Vous ne ferez pas venir des entreprises si vous êtes un territoire anonyme sans relief, sans symboles. Vous ne ferez pas venir des projets dans quelque chose qui n'a pas de relief. On sait bien (...) que parmi les raisons qui vont militer pour une implantation d'entreprises ou pour une démarche productive quelconque. La qualité de la vie est tout à fait déterminante¹⁹⁵ ».

Cet argument de l'attractivité se conjugue avec celui du développement du tourisme urbain et de proximité. Une partie de l'investissement financier de la RUL est ainsi justifié par les retombées économiques créées. Cet objectif de la constitution de l'offre touristique est partagé par la MITRA et le Grand Lyon.

La MITRA prend part à l'expérience des « Utopies Réalisées », car elle veut mettre en place une expérience de tourisme métropolitain. L'innovation autour de la construction d'un produit de tourisme culturel, de la valorisation du patrimoine XXe siècle habité à l'échelle du territoire métropolitain, est une de ses motivations complémentaires pour s'engager dans le réseau.

« L'idée est bien d'être dans une approche novatrice¹⁹⁶. »

Cet engagement est l'aboutissement des différentes réflexions menées avec la RUL sur le tourisme urbain et de proximité en cohérence avec l'évolution des pratiques sociales. Ainsi, le réseau des « Utopies » est une expérimentation visant à élaborer un canevas de produits touristiques à l'échelle du territoire métropolitain.

Le Grand Lyon, pour sa part, est le moteur de la métropolisation de la région lyonnaise. À la fois, poumon économique et pôle urbain centre, il porte depuis longtemps cette volonté d'une construction élargie du territoire. Le Grand Lyon est à l'initiative de la RUL, mais également plus récemment du G4 puis du pôle métropolitain. Il considère la construction de l'aire métropolitaine comme un véritable objectif, notamment pour atteindre un poids critique

¹⁹⁵ Yvon DESCAMPS, président de l'OPAC du Grand Lyon et élu du 8^{ème} arrondissement de Lyon, entretien le 26 juin 2012.

¹⁹⁶ Bruno JAN, responsable ingénierie sur l'innovation dans le tourisme, et le tourisme urbain et métropolitain à la MITRA, entretien le 26 juin 2012.

nécessaire afin d'entrer dans la compétition européenne des métropoles¹⁹⁷. Le développement économique du territoire ne se cantonne pas aux limites administratives comme nous avons pu le décrire dans le chapitre II. Il est donc nécessaire de construire des passerelles avec les espaces voisins pour continuer à faire prospérer l'agglomération. Dans le cas de l'aire métropolitaine lyonnaise, Lyon, au travers de son dynamisme économique, est tributaire et acteur de cet élargissement territorial. La mise en place de dispositifs touristiques métropolitains rentre dans sa politique globale d'attractivité du territoire et de développement touristique¹⁹⁸.

La mise en place d'un produit comme les « Utopies Réalisées » construit également l'image du territoire métropolitain dans une approche plus globale, ce que la MITRA nomme « le paysage touristique métropolitain »¹⁹⁹. Cette notion, à savoir la vision cohérente de l'ensemble des produits touristiques de l'aire métropolitaine, est à rapprocher du concept de marketing territorial. Il s'agit d'un des procédés pour construire des représentations d'un territoire, bien qu'il soit fortement instrumentalisé à la vente de produits touristiques. Les « Utopies » ont donc représenté la première expérience de construction du « paysage touristique » métropolitain lyonnais.

Cette construction est en grande partie à destination d'un public extérieur au territoire : dans le cas des « Utopies », il s'agit de l'accueil d'opérations urbaines exemplaires socialement et formellement. Mais elle est aussi à destination des habitants : le tourisme d'agrément à l'échelle métropolitaine et le tourisme de proximité sont ainsi fortement liés. La construction d'un paysage touristique unique pour ces deux catégories de visiteurs permet de développer une activité touristique continue tout au long de l'année, moins tributaire des flux extérieurs.

En parallèle à ce positionnement touristique, les deux actions étudiées visent le développement d'un rayonnement culturel international du territoire métropolitain. C'est le cas du Défilé de la Biennale de la Danse, issu de la politique des grands événements mise en

¹⁹⁷ Isabelle LAGARDE, chargée de mission « attractivité internationale, du tourisme et des affaires européennes », entretien le 12 avril 2014.

¹⁹⁸ Ibid.

¹⁹⁹ Bruno JAN, responsable ingénierie sur l'innovation dans le tourisme, et le tourisme urbain et métropolitain à la MITRA, entretien le 26 juin 2012.

place dès les années 1990 dans l'agglomération lyonnaise (ARNAUD, 1998, p97). Nous retrouvons systématiquement cet objectif, au même titre que ceux de médiation urbaine, dans les documents de communication du pôle métropolitain (cf. supra. Chapitre VI, section A, 6/). La renommée internationale est également présentée par les techniciens du pôle métropolitain comme faisant intégralement partie de la stratégie des résonances en amplifiant l'écho de chaque manifestation²⁰⁰.

« *L'évènement est en effet fortement soutenu par les élus et de plus en plus par les acteurs de la vie économique locale. La ville s'est progressivement muée en métropole et « une part notable de sa visibilité internationale tient aux évènements culturels qui rythment la vie lyonnaise depuis les années 90 »* (AUTHIER, 2010, p. 111). Le Défilé a contribué au rayonnement touristique de Lyon. Dans un contexte de décentralisation et de désengagement de l'État, ils sont progressivement devenus l'instrument d'un « *marketing de la diversité* » (ARNAUD, 2008). La part des financements privés et celle de la communauté urbaine du Grand Lyon n'ont cessé d'augmenter à mesure que l'État se désengageait. Le Défilé est désormais fortement soutenu par les entrepreneurs publics et privés du Grand Lyon, parce qu'il contribue au « *développement du territoire* » et rend la ville plus attractive pour les touristes²⁰¹ » (MILLOT, 2013, p4).

Pourtant, ces objectifs de rayonnement international ne sont pas primordiaux pour les chefs de projets Défilé intervenants dans l'association Biennale de Lyon. Même si ces derniers sont conscients de l'impact et de la notoriété associée, leurs principales motivations sont la diffusion et la pratique de la danse comme discipline artistique ainsi que la cohésion sociale. Nous ne les qualifierons donc pas d'acteurs métropolitains dans la mesure où ils ne souhaitent pas prendre directement part au développement du territoire métropolitain, quand bien même ils y participent.

Une préoccupation similaire de retentissement culturel international anime les acteurs métropolitains des « Utopies Réalisées ». Nous retrouvons la référence à la « *capacité de rayonnement et de visibilité nationale et internationale de ce produit de tourisme culturel construit à l'échelle métropolitaine* » (BRET, président de la RUL, in RUL, 2011, p 3). Dès le séminaire inaugural, « *la mise en valeur des territoires et le rayonnement métropolitain* »

²⁰⁰ Matthieu HACHE, Référent technique Thématique culturelle du pôle métropolitain à ViennAgglo, entretien le 23 avril 2014.

²⁰¹ LARGERON, Dominique (2010), « Budget record pour la dernière Biennale de la danse de Guy Darnet » *TechniSourcing*, 6 mai 2010

(RUL, 2006, p18) sont des objectifs intégrés au même titre que la médiation urbaine ou la production d'un produit touristique. Ces deux dimensions sont intimement liées : pour attirer des touristes, il est nécessaire de leur proposer des dispositifs originaux dont les « Utopies Réalisées » en sont un exemple²⁰².

Ainsi, les acteurs métropolitains ont pour objectif final la croissance économique. Néanmoins, si nous nous rapportons au nombre de visiteurs dans le Grand Lyon, les « Utopies » ont un impact négligeable en terme de retombées financières²⁰³. L'essor économique est en réalité un prétexte pour le développement des « Utopies ». Les objectifs de médiation urbaine sont donc autant importants, au même titre que la volonté de construire une communauté professionnelle.

b) La création d'une communauté professionnelle

Cet objectif concerne principalement les « Utopies Réalisées » qui possèdent une organisation fédérative. Le Défilé, avec son organisation extensive, ne favorise pas la production de liens entre les groupes, mais plutôt à l'intérieur de chaque groupe.

Dans le contexte de transformation des territoires où « *l'institution politique n'est plus l'acteur central des médiations* », « *l'institution d'un territoire passe par des processus de légitimation des acteurs sociaux et de leurs intérêts entre eux* » (Pinson, 2002, p142). Ainsi, les « Utopies » sont perçues par des élus politiques du Grand Lyon comme un sujet fédérateur, qui a du sens sur le plan local. Le dispositif est d'autant plus porteur que les enjeux négatifs sont extrêmement réduits et les obstacles institutionnels quasi inexistant. La promotion d'un produit touristique paraît difficilement critiquable, d'autant plus qu'il s'appuie sur un contenu culturel fort. Isabelle Lagarde ajoute que l'initiative a l'avantage de ne pas émaner directement du Grand Lyon, mais de structures indépendantes. Le fait que la ville de Villeurbanne, par le biais du Rize, le Musée Urbain Tony Garnier et Givors, rejoints par une communauté de frères dominicains et la ville de Firminy portent le projet, offre la garantie d'une certaine indépendance. Pour le Grand Lyon, aider à la mise en place des « Utopies

²⁰² Isabelle Lagarde cite les visiteurs des pays du nord de l'Europe comme cible privilégiée pour les « Utopies », entretien du 12 avril 2014.

²⁰³ 32 000 visiteurs estimés sur une année pour les cinq sites contre plus de 5,5 millions de touristes sur l'agglomération lyonnais, Source : www.lyon-france.com, consulté le 24 février 2014.

Réalisées » a permis à des acteurs du territoire métropolitain de construire un sens partagé à ce territoire, sans donner l'impression d'une instrumentalisation :

« C'était aussi un territoire d'expérimentation pour faire travailler ensemble, administrativement et institutionnellement des gens. Et il n'y avait pas une commande de notre propre institution (le Grand Lyon). Il nous a plutôt semblé que c'était un sujet fédérateur qui avait du sens sur le plan local²⁰⁴ ».

Bruno Delas note également qu'à travers les « Utopies », « il y avait un fort enjeu de construire une culture commune parce que, même si cela peut paraître paradoxal, nous étions tous mobilisés pour un même sujet (...), mais nous sommes tous de cultures et d'origines différentes. Nous avons des missions différentes et il importait que nous construisions une vision partagée » (RUL, 2006, p10).

Certains techniciens nous ont rapporté des consignes attestant d'une volonté des élus à faire travailler les collectivités ensemble à l'échelle métropolitaine :

« Et puis cela rentre dans la logique de rapprochement de Saint-Étienne – Lyon avec le pôle métropolitain qui est en train de se mettre en place. Il a déjà une existence touristique au niveau des « Utopies ». (...) c'est de plus en plus vrai aujourd'hui, car on va vers ces territoires de (coopération). Saint-Étienne Métropole se rapproche de Lyon. (..) OK il y a cette frontière administrative Loire - Rhône. Bah ce n'est pas grave étant donné que c'est cohérent que ce site fasse partie de ce réseau et la frontière on l'oublie. On travaille tous ensemble. Ça par contre, je l'ai entendu plusieurs fois en réunion.²⁰⁵ »

Nous retrouvons les mêmes objectifs dans les opérations de mises en résonance des événements métropolitains et du développement du tourisme alors que l'organisation du Défilé en lui-même répond à d'autres logiques. D'ailleurs, la course Saintélyon, pensée comme une opération de construction d'un esprit d'équipe au sein du pôle, rentre dans la même logique.

Les « Utopies Réalisées » regroupent ainsi trois objectifs : la diffusion d'un récit métropolitain, la mise en place d'un paysage touristique à cette échelle et une première opération d'acculturation professionnelle ; la constitution d'une communauté d'acteurs est

²⁰⁴ Isabelle LAGARDE, chargée de mission « attractivité internationale, du tourisme et des affaires européennes », entretien le 12 avril 2014.

²⁰⁵ Christelle POYADE, responsable du site de Firminy Vert et Cécile ANGÉNIEUX, guide, entretien le 25 juillet 2012.

donc également prise en compte. L'originalité du travail à l'échelle métropolitaine est dans une phase expérimentale de création d'une interconnaissance entre les agglomérations²⁰⁶. La culture et le tourisme sont l'occasion de rendre visibles rapidement les possibilités et les avantages de la coopération, contrairement à des objets plus complexes comme un système de transport en commun²⁰⁷.

Pour le développement du tourisme à l'échelle métropolitaine, des actions ambitionnant directement de « *partager une vision commune du travail d'accueil*²⁰⁸ » entre les acteurs du tourisme et de la culture sont déployées : par exemple, les « éductours », circuits de découverte du territoire et les formations pour partager les connaissances sur les événements métropolitains.

Les objectifs de la mise en place des « Utopies Réalisées » et du Défilé sont donc variés et multiples. Ils forment l'hybridité des dispositifs. Nous retrouvons cette variété dans les motivations des acteurs locaux.

2/ Les intérêts locaux, une motivation pour chaque site

Les acteurs locaux participants aux « Utopies Réalisées » ou au Défilé de la Biennale de la Danse possèdent des motivations différentes de celles des acteurs métropolitains. En effet, chaque site existe en dehors du cadre de ces actions. Il semble intéressant de rechercher l'origine des intérêts de chacun à y participer. Les résultats de notre enquête recoupent des conclusions déjà établies. « *L'analyse des mécanismes empiriques des actions collectives métropolitaines étudiées montre qu'intérêt commun à coopérer cohabite avec intérêts singuliers des institutions autonomes. Plus encore, la poursuite de ces intérêts singuliers se traduit dans la construction même de l'action collective (IDT, ARAB, LEFEUVRE, 2012²⁰⁹)*. Ces constats rappellent que les actions collectives agrègent des motifs raisons, des sens

²⁰⁶ Matthieu HACHE, Référent technique Thématique culturel du pôle métropolitain à ViennAgglo, entretien le 23 avril 2014.

²⁰⁷ Isabelle LAGARDE, chargée de mission « attractivité internationale, du tourisme et des affaires européennes », entretien le 12 avril 2014.

²⁰⁸ Emmanuelle FOND, chargée de mission Tourisme à Saint-Étienne Métropole, référente culture du pôle métropolitain, entretien le 16 septembre 2012.

²⁰⁹ IDT Joël, ARAB Nadia, LEFEUVRE Marie-Pierre (2012), « Métropolitain collective action : when the project is not linked to commun interest. The case of the intermodal transit network in Lyon Métropolitain area », Urban Research and practice, Vol.5, N°2, July 2012, 223-238.

hétérogènes (REYNAUD, 1989²¹⁰), y compris en matière de construction métropolitaine. Ils invitent à analyser les arrangements organisationnels non comme une réponse à la coordination d'acteurs animés par une vision commune, mais bien par des intérêts singuliers. Cela n'empêche pas l'action collective, mais oriente les mécanismes de coopération vers la coordination des singularités et vers la reconnaissance des intérêts respectifs » (ARAB, 2012, p8).

Ainsi, dans le cadre de notre étude, les intérêts de chaque site sont divers, mais la construction du territoire métropolitain n'est pas leur premier objectif. Leur volonté de développer les « Utopies Réalisées » recoupe des attentes liées à leurs missions et contextes locaux. Nous observons principalement trois motivations pour les acteurs locaux des cinq sites des « Utopies » : le développement culturel, le développement touristique et le développement local. Concernant le Défilé, c'est principalement la volonté de consolider la cohésion sociale locale qui prime. La participation à un évènement de rayonnement international est également un objectif largement partagé.

a) Des intérêts culturels et touristiques locaux pour
s'engager dans le dispositif des « Utopies
Réalisées »

Une des particularités du réseau des « Utopies Réalisées » est de réunir des acteurs issus de la culture et du tourisme. Nous retrouvons ces deux objectifs dans leur intérêt à participer au réseau. L'implication de collectivités locales induit également un souci plus large de développement local.

1- le développement culturel, un aspect fondamental pour les
acteurs locaux

Tous les sites « utopiques » visent à diffuser un message culturel et un propos autour de leur problématique. Leur demande de contenu culturel s'élabore selon différents schémas. Dans le cadre du Musée Urbain Tony Garnier, le conseil d'administration considère comme une de ses missions le développement de la recherche et sa diffusion autour du patrimoine. Pour Catherine Chambon, directrice de l'association du Musée Urbain Tony Garnier, le réseau permet de faire progresser des axes de recherche et de créer du contenu culturel,

²¹⁰ REYNAUD Jean Daniël (1989), Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale, Armand Colin, Paris.

complémentaire au travail réalisé par l'association du Musée Urbain Tony Garnier²¹¹. La thématique du patrimoine habité pour la prochaine exposition des « Utopies » est ainsi directement liée aux problématiques de l'arrivée du confort moderne dans les logements.

Nous constatons les mêmes préoccupations pour le Rize, en tant qu'espace dédié « à la *"mémoire ouvrière, multiethnique et fraternelle des villes du 20e siècle"* qui puise son sens dans son ancrage à Villeurbanne, considérée comme territoire exemplaire de l'urbanisation de l'ère industrielle²¹² ». Il recherche donc principalement à faire vivre et connaître cette mémoire. Dans ce cadre, il ne peut occulter les Gratte-ciel, car ceux-ci représentent une opération emblématique du rapport entre population ouvrière et urbanisme²¹³. La mise en récit du contenu culturel des « Utopies » est d'autant plus importante pour le Rize qu'il sert de base aux visites guidées. La structuration de l'accueil du public s'est développée en parallèle à la construction du réseau. Les deux approches sont si fortement liées que seules des visites à contenu « utopique » sont développées par le Rize.

Il en est de même pour le site des Étoiles. Bien que géré par l'Office de Tourisme du Grand Lyon, l'inscription du site dans le réseau a permis d'asseoir localement la légitimité de l'Office de tourisme²¹⁴. Les apports culturels de Gilles Ragot ont aussi alimenté le contenu des visites au point que ces dernières intègrent complètement le discours des « Utopies », à l'instar des Gratte-ciel.

Concernant le site de Firminy Vert, l'aspect culturel est secondaire, mais il alimente en contenu les guides, ceux-ci n'étant pas tous spécialistes de l'architecture moderne. Le travail de Gilles Ragot complète leurs connaissances, ou apporte un point de vue neuf à l'équipe permanente présente sur le site²¹⁵.

Enfin, l'aspect culturel est fondamental dans les motivations de la communauté dominicaine pour ouvrir leur lieu de vie au public.

« Les gens ont de l'intérêt pour ce lieu lié à l'architecture, au Corbusier, donc de toute façon, il y a un devoir d'accueil. Un devoir d'accueil des visiteurs et des écoles d'archi, et pour nous c'est déjà quelque chose que l'on accepte et que l'on

²¹¹ Catherine CHAMBON, directrice du Musée Urbain Tony Garnier, entretien le 19 septembre 2012.

²¹² <http://lerize.villeurbanne.fr/ses-missions/>, consulté le 1^{er} avril 2012.

²¹³ Delphine GUEDRA, responsable de la valorisation de la recherche au Rize, entretien le 4 juin 2012.

²¹⁴ Catherine ROMÉYER, chargée de mission « tourisme de proximité » à Lyon Tourisme et Congrès, entretien le 26 juillet 2012.

²¹⁵ Christelle POYADE, responsable du site de Firminy Vert et Cécile ANGÉNIEUX, guide, entretien le 25 juillet 2012.

doit assumer. On l'assume jusqu'au bout en se disant que dans la rencontre avec les gens qui viennent ici, il y a aussi quelque chose de dominicain. [...] C'est dans notre vocation dominicaine. Donc il faut garder ce lieu. On pourrait très bien (le vendre) ce qui a déjà été envisagé, quitter ce lieu qui représente une gestion très compliquée pour une province dominicaine de France. Donc il y a, au contraire, le désir d'assumer pleinement cette rencontre avec le visiteur²¹⁶ »

La communauté dominicaine est une communauté très ouverte sur le monde, la culture et les sciences. L'accueil des visiteurs et l'inscription dans le réseau des « Utopies » s'inscrivent dans cette démarche. La communauté est motivée par le sens du réseau lui-même. La nécessité d'amortir le coût du couvent en augmentant la fréquentation est tout de même présente, comme pour les autres sites.

2- le développement touristique, un aspect important pour tous les sites

Les réalités financières sont une préoccupation pour l'ensemble des acteurs des cinq sites. La communauté dominicaine a la nécessité d'équilibrer son budget. Cette donnée se retrouve également dans l'association Musée Urbain Tony Garnier. L'obligation de trouver un équilibre financier est réelle et passe par une augmentation de la fréquentation. Ainsi, des journées dites « utopiques » sont mises en place afin que le réseau trouve de nouveaux publics.

Pour les sites gérés par l'Office de tourisme du Grand Lyon, le développement touristique est central. Que ce soit aux Étoiles ou aux Gratte-ciel, les « Utopies » servent à renouveler l'offre des produits touristiques, toujours dans un but de développement économique. En proposant des visites payantes « La vie dans les Gratte-ciel » et « Givors – Découverte des Utopies Réalisées » à des fréquences plus ou moins régulières sur la période d'avril à octobre, l'Office de tourisme étoffe sa gamme de produits pour les visiteurs extérieurs et pour le public local. Ainsi, son implication dans le réseau s'articule autour du développement touristique urbain et de proximité. Par ailleurs, les « Utopies » ne sont pas considérées comme une

²¹⁶ François DIOT, frère hôtelier de la communauté dominicaine du couvent de la Tourette, entretien le 23 juillet 2012.

globalité incluse dans le territoire métropolitain, mais plutôt comme un outil supplémentaire pour développer le site de Givors au même titre que le site internet ou encore les JEP²¹⁷.

Nous retrouvons des préoccupations similaires pour l'Office de tourisme de Saint-Étienne Métropole : afin de développer son activité, la mutualisation des moyens pour porter des actions d'envergure comme une campagne de presse est avantageuse. Dans ce cadre, le réseau apporte une réelle plus-value au site de Firminy. Forte de sa réputation, l'équipe attend des résultats non pas en matière d'accueil de nouveaux visiteurs, mais plutôt qualitativement. À ce titre, la réflexion sur la mise en tourisme d'un patrimoine récent et habité est une problématique sur laquelle l'équipe peut échanger et construire de bonnes pratiques au sein du réseau. L'Office de tourisme participe aux « Utopies Réalisées » à travers cette fonction plus classique de transfert d'expériences. Plus généralement, à l'échelle de l'agglomération, le réseau complète la stratégie de développement du tourisme local qui coïncide avec le label « ville d'art et d'histoire XIXe et XXe siècle ». Saint-Étienne souhaite intégrer le paysage touristique métropolitain pour capter de nouvelles clientèles, plus difficiles à atteindre sans l'existence des « Utopies ». Celles-ci concourent à couvrir un spectre plus large de visiteurs et pas seulement des spécialistes et amateurs du Corbusier.

En complément de l'essor touristique, des acteurs, comme la ville de Firminy, expliquent leur volonté d'intégrer les « Utopies Réalisées » comme levier de développement local.

3- Un levier supplémentaire de développement local pour les collectivités

La ville de Firminy conçoit un double intérêt à développer le site de Le Corbusier. Tout d'abord, elle considère que le projet social présent dans Firminy-Vert fait écho à son propre projet de société. Le patrimoine, dans sa dimension contemporaine, non figée et encore en usage, intéresse tout particulièrement l'équipe municipale, qui trouve dans cette histoire du quartier liée au Mouvement moderne, sa volonté de construire un projet social. L'évolution du patrimoine habité, autant que le produit touristique, les intéresse. Le second intérêt de la commune de Firminy est l'obtention du label « Patrimoine mondial de l'UNESCO ». Levier de croissance économique, d'attractivité touristique et de valorisation du territoire, le label de l'UNESCO s'obtient, entre autres, au travers du dépôt d'un dossier présentant les conditions

²¹⁷ Marie MORELL, responsable de l'antenne sud de l'Office de tourisme du Grand Lyon, entretien le 14 septembre 2012.

de conservation et d'animation du site candidat. Dans ce cadre, les « Utopies Réalisées » prennent place au sein du plan de gestion.

Nous rencontrons cette préoccupation d'obtenir un label chez Yvon Deschamps, président du bailleur social Grand Lyon Habitat, propriétaire des immeubles de la Cité des États-Unis. Pour sa part, il ressent les « Utopies Réalisées » comme une marque donnant du crédit à cet ensemble urbain. Pour l'institution Grand Lyon Habitat, c'est l'occasion de mettre son patrimoine en valeur. Cette reconnaissance est également l'occasion de valoriser les habitants et de leur donner le sentiment d'habiter dans un espace singulier.

Selon Yvon Deschamps, l'inscription dans le réseau des « Utopies Réalisées » recoupe deux convictions. La première est la nécessité d'un accès à l'art pour tous et plus globalement d'une culture partagée, la reconnaissance des « Utopies Réalisées » hissant l'habitat social au rang de patrimoine. La seconde certitude est qu'un territoire doit posséder une âme porteuse d'une qualité de vie pour se développer. La reconnaissance du patrimoine de la Cité des États-Unis vient valider cette valeur ajoutée au quartier. Cette préoccupation se retrouve dans l'opération 8e art pilotée par Grand Lyon Habitat. Il s'agit de positionner dix œuvres d'art le long du boulevard des États-Unis pour « *relancer une dynamique et créer encore une thématique d'attraction : le tramway le traverse, les sculptures sont là où l'on espère amener des gens. Amener la création de commerces, des commerces qui s'ouvrent sur un site urbain quelconque, c'est un peu plus de vie qui arrive* »²¹⁸.

Ainsi, la création des « Utopies Réalisées » constitue l'occasion pour Yvon Deschamps de transformer le territoire des États-Unis à deux niveaux : la valorisation des habitants de ce quartier désavantagé en modifiant leur propre vision de leur environnement, et une nouvelle image de la cité pour un public extérieur.

Il y a donc des attentes variées entre stratégies politiques et pratiques de mise en tourisme pour les différents sites du réseau, mais qui positionnent toujours les « Utopies » comme un outil au service de leurs intérêts locaux. Nous distinguons également des motivations diverses parmi les groupes participant au Défilé de la Biennale de la Danse.

b) Cohésion sociale locale et marketing territorial,
des dimensions fondamentales dans la motivation

²¹⁸ Yvon DESCAMPS, président de l'OPAC du Grand Lyon et élu du 8ème arrondissement de Lyon, entretien le 26 juin 2012.

des groupes du Défilé de la Biennale de la Danse

Les groupes du Défilé de la Biennale de la Danse possèdent également des motivations diverses pour déposer un dossier. Nous les avons classées en trois catégories, aucune étant exclusive. La première motivation est la capacité intégratrice du Défilé, non à l'échelle de l'agglomération, mais localement. La seconde motivation est la pratique de la danse. Enfin, la participation à un événement d'importance est une motivation pour plusieurs opérateurs locaux.

1- La construction sociale locale, les racines fondamentales de la politique de la ville

Pour les acteurs locaux et en particulier pour les collectivités et les structures sociales qui en dépendent, les objectifs de cohésion sociale sont fondamentaux. Le Défilé et surtout sa préparation sont l'occasion de produire de la mixité sociale, de la rencontre, du lien autour des différents ateliers. Cette dimension, inscrite dès l'origine du Défilé, est toujours un moteur essentiel pour la participation des groupes. D'ailleurs, c'est un élément déterminant de leur sélection au Défilé. Tous les opérateurs *« s'engagent à mobiliser en priorité des personnes issues des quartiers prioritaires et/ou éloignées des pratiques culturelles et artistiques. Pour ce faire, ils constituent un réseau de partenaires diversifiés sur (leur) territoire, garants d'une mixité sociale et générationnelle des publics mobilisés dans chaque discipline artistique. »* (Biennale de Lyon, 2013b, p 3). Cet état d'esprit semble commun à tous les groupes interrogés²¹⁹, d'autant plus que les chefs de projet Défilé veillent au respect de cette exigence.

La cohésion sociale est donc une composante fondamentale de la motivation des groupes à participer : *« le Défilé n'est qu'un prétexte. Le travail s'effectue les mois précédents. Le Défilé c'est la récompense. Mais le vrai travail de fond s'effectue dans les ateliers sur le territoire. C'est là que se crée du lien »*²²⁰. La création de moments conviviaux en parallèle du Défilé est d'ailleurs un élément déterminant pour tous les opérateurs : partage des repas de midi ou du soir, organisation de moments festifs font intégralement partie de la stratégie de création du lien par le Défilé. Certaines collectivités vont jusqu'à institutionnaliser les moments

²¹⁹ Nadège Benguesmia pour Tarare, Norah Berisha pour Sainte-Foy-Lès-Lyon et Vaulx-en-Velin, Aziz Khalil pour Saint-Etienne-Firminy-Saint-Chamond, Damien Benali pour Rilleux-la-Pape-Fontaine-sur-Saône-Sathonay village et Miribel.

²²⁰ Aziz KHALIL, opérateur dans la compagnie « Diptik », Défilé 2014, entretien le 14 mai 2014.

conviviaux périphériques pour en faire un support de la construction sociale locale²²¹. Rillieux-la-Pape, par exemple, a mis en place un « Kit Défilé » permettant à toutes les structures le souhaitant de se saisir du Défilé ; le but étant toujours « *les liens possibles entre les habitants*²²² ».

Nous retrouvons l'objectif de cohésion sociale dans l'implication de nombreux équipements hors champ culturel : mission locale, foyer d'habitat pour jeunes, service municipal des sports, maison de quartier et chantier d'insertion (Agence d'urbanisme de Lyon, 2013, p14). « *Des objectifs sont fixés en termes de mixité de genre (...), d'âge, de représentation variée du territoire* » (ibid., p13). Nous avons constaté qu'il s'agit de créer du lien social à différentes échelles : dans un quartier autour d'un équipement socioculturel, au sein d'une ville entre différents quartiers (Tarare), entre deux communes Sainte-Foy-Lès-Lyon et Vaulx-en-Velin, etc.

« *Clé du principe d'émulation, entre groupes et collectivités, l'identification des acteurs à une micro-patrie, le plus souvent nommée "quartier"* » (DUJARDIN, 2002, p 55)

Bien que remise en cause par certains auteurs (DONZELOT, 2011 ; MERCKLE et al, 2005), la recherche de cohésion sociale nous a semblé fondamentale dans la démarche des participants tout autant que l'investissement dans le projet culturel en lui-même.

2- La danse et le développement culturel

Un second objectif des groupes est la participation à un évènement artistique. Cette mobilisation recouvre différentes motivations. Les artistes souhaitent mettre en avant leur création, et le Défilé est pour eux l'occasion de s'inscrire dans une dynamique artistique importante que ce soit pour les danseurs, les musiciens, les costumiers, etc. Cette visée artistique est d'autant plus importante que de nombreux participants viennent avant tout pour participer à une aventure culturelle. « *Ce sont principalement des jeunes qui ont envie d'une pratique artistique* » (Agence d'urbanisme de Lyon, 2013, p15). Pour les équipements socioculturels, c'est un levier unique afin de mobiliser les publics. Participer au Défilé offre la

²²¹ Damien BENALI, opérateur à la MJC Totem à Rillieux-la-Pape, D2filé 2014, entretien le 21 mai 2014.

²²² Ibid.

possibilité, pour une somme modique et dans des créneaux horaires adaptés, de profiter de cours de danse toute l'année, contrairement à une école classique²²³.

Certains opérateurs sont d'ailleurs parfois d'anciens danseurs amateurs ayant participé au Défilé auparavant²²⁴. La pratique de la Danse est une de leur motivation pour s'engager et porter le projet. Les opérateurs possèdent même parfois une double casquette, d'organisateur coordinateur et d'artiste. Produire une œuvre est important pour eux. Ainsi, Nadège Bensusmia à Tarare est organisatrice détachée auprès de la compagnie de Fred Bendongué pour la partie artistique du Défilé, Aziz Khalil est un opérateur membre de la compagnie Diptik accueillant le chorégraphe du groupe de Saint-Étienne, ou encore Candice Zastera, deuxième coordinatrice du groupe de Rillieux-la-Pape, est également costumière. La pratique artistique et l'aspect culturel du Défilé sont des moteurs pour expliquer la participation des différents opérateurs et amateurs.

La danse et les autres pratiques sollicitées (couture, construction des chars principalement) sont en outre des supports importants d'objectifs connexes.

« Le support artistique du Défilé est très important, mais c'est une excuse à plein d'autres choses, se découvrir, permettre à des populations de se mixer entre elles²²⁵ »

La danse est, donc, pour les opérateurs, le moyen de créer de la mixité sociale ou encore de redonner de l'assurance à des personnes en difficulté. *« Le recours à l'art est bien de permettre d'objectiver les relations sociales et culturelles »* (ARNAUD, 2008, p100) pour produire de la cohésion à l'échelle locale. La mairie de Rillieux-la-Pape propose, via le dispositif « Insertion culture », une série d'outils pour intégrer les publics dits « éloignés » autour de la danse : *« le travail chorégraphique engagé dans le cadre du défilé se prêtait tout particulièrement à une démarche censée redonner la "confiance en soi" (ibid.).*

Ce double rapport à l'art comme objectif en soi et support d'objectifs multiples est amplifié par l'envergure importante du Défilé : la participation à un événement international est effectivement un argument dans les motivations des différents opérateurs.

²²³ Aziz KHALIL, opérateur dans la compagnie « Diptik », Défilé 2014, entretien le 14 mai 2014.

²²⁴ C'est le cas pour Aziz Khalil et Damien Benali pour les opérateurs rencontrés

²²⁵ Damien BENALI, opérateur à la MJC Totem à Rillieux-la-Pape, D2filé 2014, entretien le 21 mai 2014.

3- La participation à un événement d'envergure

La dernière motivation des acteurs locaux est la participation à un événement d'envergure. Cette intention est présente au sein de collectivités ou d'équipements qui souhaitent valoriser leur territoire ou leur public : « *La municipalité (précédente) avait pour objectif de créer du lien social et aussi de montrer à Lyon dans un défilé aussi renommé que la Biennale ce que Tarare était capable de faire*²²⁶ » ; « *Cela toujours était une attente de la mairie d'exporter l'image de Tarare au-delà de la ville. Ce projet y correspondait*²²⁷ ».

La mairie de Tarare attend de la participation de la ville à la Biennale, des retours multiples : attirer des habitants, changer l'image de Tarare, accompagner les projets d'urbanisme, etc.²²⁸ Cette ambition se retrouve dans toutes les municipalités :

*« (participer au Défilé) donne une autre vision des territoires. Une ville qui participe au Défilé cela montre qu'elle est ouverte sur l'extérieur. Cela fait rayonner au-delà de ses limites et lui donner une image attractive. Le défilé pour Rillieux-la-Pape c'est une super vitrine*²²⁹ ».

Certains artistes et opérateurs choisissent également de participer au Défilé pour en faire une vitrine de leur savoir-faire²³⁰. Le Défilé est considéré comme un moyen de montrer la qualité d'une pratique artistique, les compétences dans les projets socioculturels, etc.

Enfin, pour les équipements socioculturels, la réputation de la Biennale et du Défilé est un levier de mobilisation des publics.

Pour profiter au maximum de l'effet rayonnement, tous les opérateurs interrogés font état de la volonté de réinjecter localement le travail effectué pour la Biennale de la Danse. Des défilés secondaires sont organisés dans chaque commune participante, soit sous forme de répétitions générales, comme dans le groupe de Rillieux-la-Pape, soit dans le cadre d'autres manifestations comme la fête des Mousselines de Tarare. Cette étape est l'occasion de mettre

²²⁶ Nadège BENGUESMIA, chargé de mission à la mairie de Tarare, entretien le 22 avril 2014.

²²⁷ Sébastien MICHEL, chargé de mission à la mairie de Tarare, entretien le 22 avril 2014

²²⁸ La ville de Tarare, après avoir subi de plein fouet la crise économique et la fermeture de la plupart des ses usines, cherche un nouveau souffle pour son développement.

²²⁹ Damien BENALI, opérateur à la MJC Totem à Rillieux-la-Pape, Défilé 2014, entretien le 21 mai 2014.

²³⁰ Camille RENOUD-LIAS, administratrice de groupe « Ombre et Lumière », Biennale de la Danse 2008, entretien le 08 avril 2014 ; Damien BENALI, opérateur à la MJC Totem à Rillieux-la-Pape, D2filé 2014, entretien le 21 mai 2014.

en avant les communes au travers de la réputation de la Biennale tout en poursuivant le travail de cohésion sociale.

3/ L'hybridité des actions de médiation urbaine, une souplesse nécessaire pour fédérer les acteurs

L'étude des motivations des acteurs prenant part aux « Utopies Réalisées » et au Défilé met en évidence des différences entre les acteurs métropolitains et les acteurs locaux. Malgré le désir initial de construire un produit de tourisme culturel métropolitain qui pourrait donner corps au territoire et élaborer une identité, un fossé sépare les acteurs métropolitains des membres plus opérationnels. Ainsi, *« la rencontre entre les militants culturels et les logiques du développement économique a ainsi abouti à un brouillage assez troublant de la distinction entre le partage désintéressé d'intérêts communs et la poursuite d'intérêts professionnels ou économiques »* (ARNAUD, 2008 p 100). L'hybridité des actions de médiation urbaine semble être une condition nécessaire pour fédérer les différents acteurs et mettre ainsi en place l'action.

a) Les acteurs métropolitains

Pour piloter les « Utopies Réalisées » les acteurs métropolitains sont au nombre de quatre : la RUL, la MITRA, le Grand Lyon et la Mission Site Historique de Lyon.

La RUL, le Grand Lyon et la MSH souhaitent fonder une représentation partagée du territoire métropolitain et sont moteurs dans l'élaboration des actions de médiation urbaine. Pour sa part, la MITRA s'implique dans la construction d'un paysage touristique métropolitain, avec une visée de développement économique. Ces quatre acteurs sont récurrents dans la mise en place des grands événements culturels (cf. chapitre VI, section B, 5/) ou dans la création d'une politique touristique métropolitaine.

La RUL est, par essence, métropolitaine, conçue dès son origine pour concevoir ce territoire (cf. supra Chapitre II/ section B, 2/a)). Ses activités visent à produire des initiatives et à produire des instances de dialogue métropolitaines. Les opérations « RUL 2010 » et « CAP2030²³¹ » bâtissent une vision partagée politique du territoire métropolitain en lui

²³¹ « RUL 2010 » et « CAP2030 » sont deux démarches d'élaboration de programme d'actions à l'échelle métropolitaine. Ils ont été élaborés en collaboration avec les élus et techniciens des collectivités présentes dans la RUL.

donnant un statut de territoire de projet. La RUL a donc pour objectif de construire une représentation partagée, mais aussi l'essor économique et le rayonnement du territoire.

Le Grand Lyon, déjà à l'origine de la RUL en 1989, est conscient de l'intérêt du territoire métropolitain pour son développement. Sa volonté de s'étendre et de conclure des partenariats est manifeste. La politique récente du G4 puis la création du pôle métropolitain montrent son rôle moteur dans la constitution de la métropole lyonnaise. De plus, par le biais de la Mission Site Historique de Lyon, le Grand Lyon infuse une vision culturelle du territoire.

Ces quatre acteurs métropolitains proposent de construire une représentation commune, une image spécifique pour être identifiée. Afin d'atteindre le statut de territoire autonome, les institutions doivent en effet produire un discours créateur d'images (IMBERT, 1997). Ce discours doit s'accompagner de la production d'images pour les visiteurs extérieurs, mais également par les habitants (VOGEL, 1997). L'inscription de l'action de la médiation dans une démarche touristique justifie par ailleurs les investissements (GAUDIN, 1997, p130).

Ces institutions accueillent des entrepreneurs métropolitains qui souhaitent le développement de cette échelle de territoire, comme présenté dans le chapitre précédent (cf. section B, 5/). Ce que l'étude approfondie des « Utopies Réalisées » et du Défile nous apprend est la distorsion entre les attentes des acteurs métropolitains et les acteurs locaux.

b) Des objectifs partiellement similaires

Parmi les trois objectifs souhaités par les acteurs métropolitains- médiation urbaine, développement économique, création d'une communauté professionnelle – seule la croissance économique, considérée au sens large, fait consensus entre tous autour du développement local et de l'attractivité des territoires.

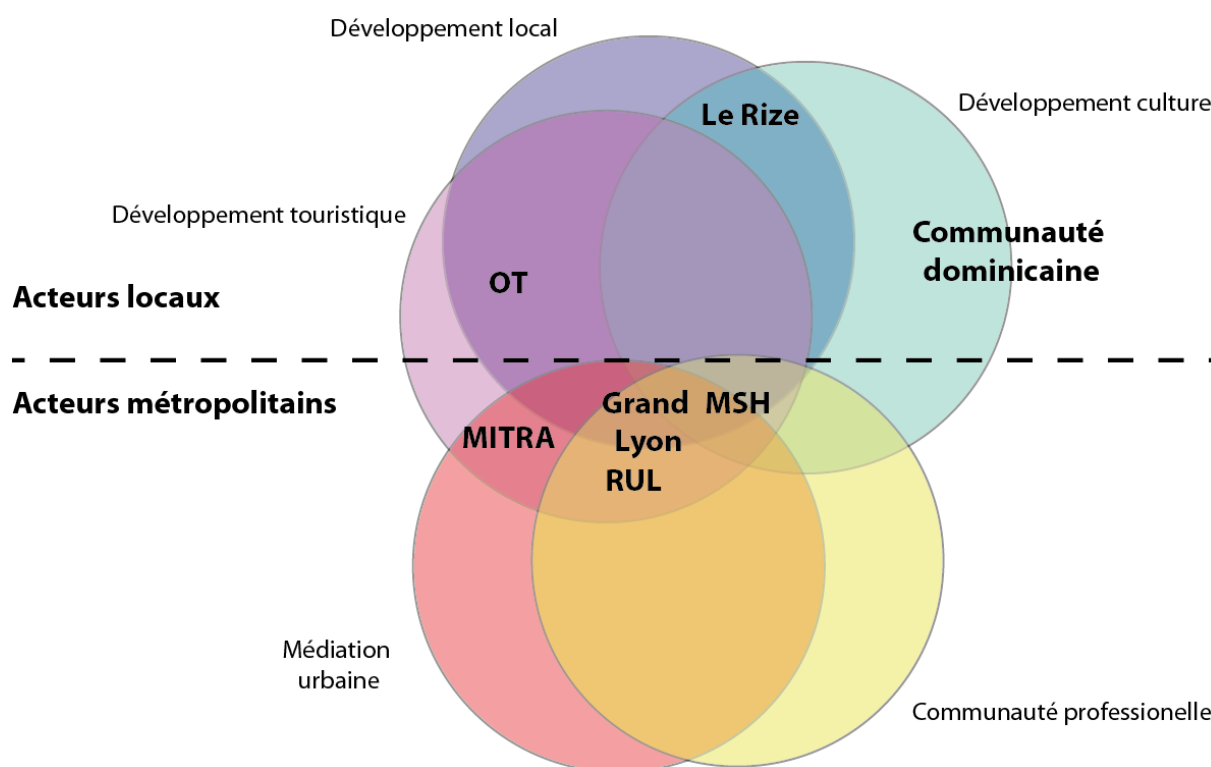


Figure 33. Le positionnement des acteurs en fonction de leur motivation à participer aux « Utopies Réalisées »

Source : Maël Meralli-Ballou

Dans le cadre des « Utopies Réalisées », aucun acteur local n'a en effet pour objectif de donner corps au territoire métropolitain. Chacun s'engage dans le dispositif pour des raisons essentiellement locales. Dans ce cadre, les deux dimensions, médiation urbaine et dispositif touristique, s'épaulent mutuellement : la dimension culturelle alimente autant la construction d'une représentation partagée que la mise en scène du territoire enclenche un développement touristique. Cette double facette explique, en partie, que le tourisme représente un secteur privilégié pour mettre en place de la médiation urbaine.

Les acteurs métropolitains ont donc conçu les « Utopies Réalisées » comme un outil de médiation urbaine. Le réseau a été à la fois imaginé comme récit historique pour donner une représentation unifiée du territoire et comme un outil de la construction d'une communauté d'acteurs à l'échelle métropolitaine. Même si le réseau a été volontairement créé pour construire le territoire, il possède une dimension touristique certaine. Cet aspect lié à des prérogatives économiques et justificatives est important, car il fédère les acteurs locaux autour d'objectifs les concernant. Cette double facette forme l'hybridité de la médiation urbaine.

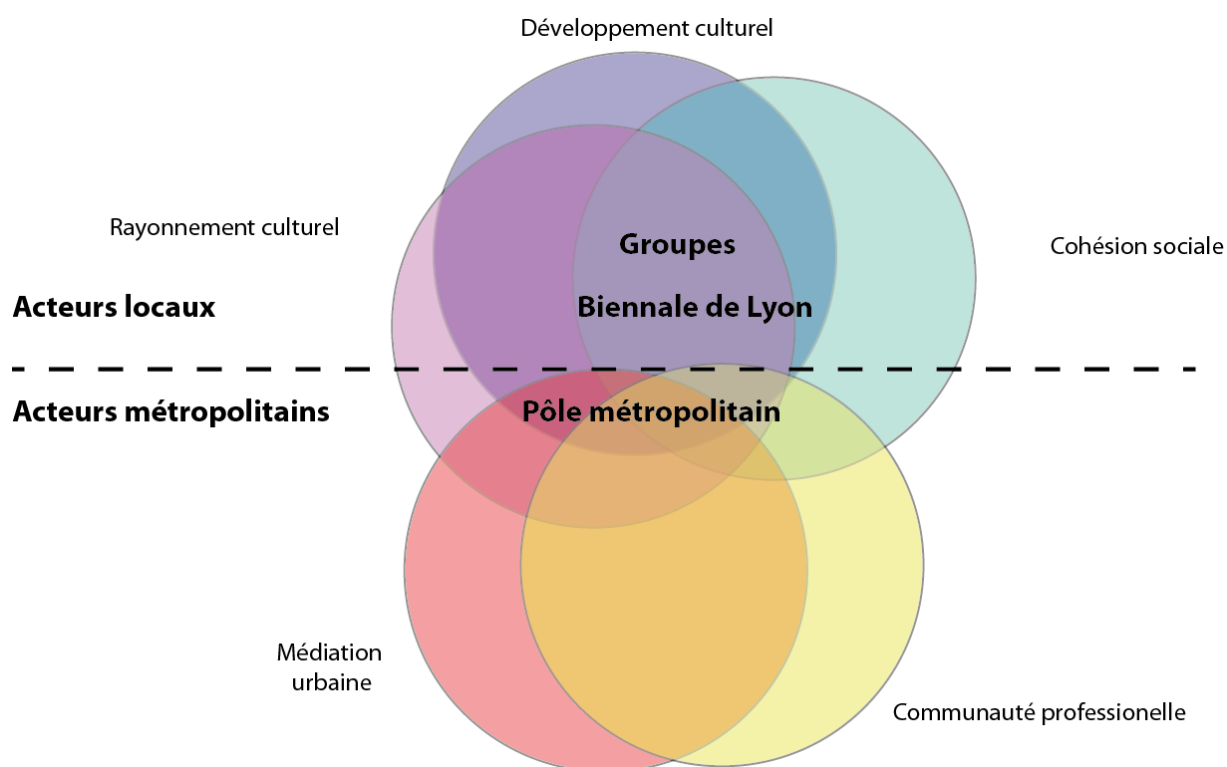


Figure 34. Le positionnement des acteurs en fonction de leur motivation à participer aux Défilés de la Biennale de la Danse

Source : Maël Meralli-Ballou

Cette hybridité renvoie au champ des nouvelles médiations : la cohésion sociale est toujours un objectif, mais celui-ci est atteint par le biais du renouvellement des pratiques de la justice, de la culture ou de la résolution de problèmes environnementaux. L'objectif principal des nouvelles médiations reste la construction de la société, mais il est souvent mélangé avec des enjeux concrets, de la diffusion culturelle à la résolution de litiges avec les administrations. IL ne s'agit pas de produire du lien hors du contexte social, mais de le rattacher à des pratiques ou des problèmes bien précis.

Dans le cadre du Défilé, c'est également l'hybridité des objectifs qui offre la possibilité au pôle métropolitain de le transposer en action de médiation urbaine. Les groupes participants s'engagent pour des raisons variées, mais en aucun cas pour donner corps au territoire métropolitain. Pour ce dispositif également, l'hybridité permet de le mettre en place comme un outil de médiation urbaine.

L'analyse de ces deux exemples atteste que les acteurs opérationnels accordent peu d'importance à la dimension métropolitaine ; en effet les intérêts locaux de développement paraissent largement prépondérants. Recoupant l'approche de Reynaud (1987), il semble donc que l'engouement particulier autour de la thématique fonde la motivation des sites à s'y inscrire et non un enthousiasme pour le territoire métropolitain. La plasticité du dispositif, les innovations du projet sur le plan du discours et de l'organisation paraissent ainsi des éléments essentiels pour fédérer les acteurs. La double intention de tourisme culturel procure à chaque site un intérêt local à participer au réseau. Un intérêt métropolitain supérieur qui transcenderait les intérêts individuels des différentes organisations n'est pas au cœur de la collaboration. Nous constatons donc des conclusions similaires à Paul Boino (2009, p120), « *Au niveau métropolitain, l'essor de coopération entre institutions publiques n'implique donc pas (ou du moins pas nécessairement) l'émergence d'un principe supérieur commun (intérêt général ou intérêt commun) qui transcenderait les intérêts individuels des différentes organisations en présence. Ces collaborations se fondent au contraire sur leur pleine reconnaissance* ». Nous pouvons alors déduire que l'hybridité des dispositifs permet l'adhésion de tous les acteurs autour du projet de territoire. Nous allons essayer de mieux comprendre comment ces récits fédèrent des acteurs aussi différents et quelle est leur efficacité à l'échelle des acteurs locaux.

Section B : Les leviers de la médiation urbaine – des processus variés pour construire le territoire métropolitain

Nous venons de faire le constat d'un hiatus entre les intentions, des acteurs métropolitains et les attentes des acteurs locaux. Ce décalage montre que, si la médiation urbaine existe, elle reste à l'initiative d'un cercle d'acteurs restreint qui fédère un groupe plus important en s'appuyant sur des domaines d'activités complémentaires.

Ce processus de médiation intrinsèquement hybride est présent dans les autres nouvelles médiations issues de domaines d'actions variés (justice, famille, voisinage, culture, etc.) pour produire du lien social.

Concernant le territoire métropolitain lyonnais, la relative jeunesse des dispositifs (2003 pour le plus ancien) peut expliquer l'efficacité réduite actuelle. De plus, le décalage entre des intentions politiques générales et les réalités de terrain sont un phénomène courant²³² (MORDASINI, 2012).

Dans l'optique de cerner les mécanismes de fonctionnement de la médiation urbaine, nous proposons dans cette section d'explicitier les leviers de la construction d'une représentation partagée du territoire métropolitain. Nous évoquerons les mécanismes liés à la production d'une représentation partagée par les acteurs locaux et ceux en direction des habitants.

Notre thèse ne cherche pas à identifier les résultats des actions de médiation urbaine, nous n'aborderons ainsi pas les modifications réelles des représentations des visiteurs, techniciens des « Utopies Réalisées », spectateurs ou participants du Défilé de la Biennale de la Danse.

Nous avons déjà évoqué les leviers de la construction du territoire métropolitain lors de la description des sept actions de médiation urbaine dans le chapitre précédent. Concernant les « Utopies Réalisées », la diffusion d'un discours sur l'unité du territoire métropolitain autour d'opérations urbaines exemplaires est le moyen d'incarner ce territoire. Nous aborderons tout d'abord sa construction parmi les acteurs du dispositif avant d'interroger ses modalités de

²³² PRESSMAN Jeffrey L. et WILDAVSKY Aaron B. (1973), *Implementation*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1973 [2e éd., 1984] cité par (MEGIE, 2010).

diffusion auprès des visiteurs. La première médiation interne au dispositif a aidé à dépasser les antagonismes locaux pour produire un récit collectif.

Nous nous pencherons dans un second temps sur le Défilé de la Biennale afin d'identifier comment les résonances touchent les opérateurs des différents groupes puis nous nous interrogerons sur la participation au Défilé, sensée construire le territoire métropolitain.

1/ La construction et la diffusion du récit des « Utopies Réalisées », deux médiations successives

La mise en récit des « Utopies Réalisées » constitue le cœur du dispositif autour de l'histoire de l'architecture moderne, avec en parallèle son implication dans la réalisation d'opérations urbaines porteuses d'une utopie sociale. Pour modifier les représentations d'un territoire, il est nécessaire de posséder une vision à transmettre. Ici, l'initiative s'inscrit dans une conception du territoire métropolitain comme entité territoriale à part entière. Pourtant, le récit ne propose pas une représentation spatiale globale du territoire. Il met plutôt en évidence son unité autour d'une histoire. Il s'agit de montrer que des points communs unissent les sites entre eux. L'un d'eux est cette histoire des « Utopies Réalisées », autour de cinq sites qui incarnent les utopies sociales du XXe siècle.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la construction partagée de ce récit. Nous reviendrons sur le choix des sites et les points communs qui ont servi de levier à leur mise en cohérence. Dans un deuxième temps, nous verrons comment les acteurs se sont saisis de ces caractéristiques pour créer un discours commun et la vision du territoire qui en découle. Cette première phase de médiation explique comment les acteurs métropolitains parviennent à construire leur territoire, en constituant une adhésion à un projet. Dans un second temps, nous nous intéresserons à la diffusion en direction des habitants et des visiteurs.

a) La constitution de l'armature du récit, le choix des cinq sites

Afin d'établir comment le récit des « Utopies Réalisées » est construit socialement, nous nous pencherons tout d'abord sur la cohérence des cinq sites. Nous poursuivrons notre questionnement sur leur caractère exceptionnel au regard des autres sites du patrimoine XXe

siècle présents dans la région lyonnaise. Enfin, nous proposerons des éléments de réponse pour expliquer la construction sociale du récit.

1- Cinq sites pertinents ?

La pertinence du choix des cinq sites semble évidente à la lecture des documents promotionnels produits dans le cadre du réseau. L'étude de Gilles Ragot met en valeur les points communs et la continuité historique (cf. Chap. VI, section A/ 1/). Pourtant de nombreuses différences existent entre les sites.

Tout d'abord, ces cinq sites ont été conçus, réalisés à des périodes diverses et dans des contextes très différents. Leur principal point commun est d'être labellisé « Patrimoine XXe ». C'est, d'ailleurs, le point de départ de la création du réseau. Il faut rappeler que les cinq opérations ont été conçues indépendamment les unes des autres : plus de 40 ans séparent les Gratte-ciel et les États-Unis, édifiés avant la seconde guerre mondiale, de la construction des Étoiles de Givors. Ces différences sont porteuses des liens qui forment l'histoire du Mouvement moderne.

Nous pouvons ajouter que ces cinq opérations ont des caractéristiques urbaines très variées. Ainsi, il s'agit du déplacement complet du centre-ville pour les Gratte-ciel alors que les Étoiles reconfigurent totalement celui de Givors. Cette dernière est une opération de renouvellement urbain alors que les quatre autres sont construites sur des terrains complètement vierges.

Nous pouvons noter que ces opérations s'opposent même parfois dans leur conception politique. En effet, le quartier des États-Unis est tourné vers le centre de Lyon au point d'en devenir un des axes d'accès pour la banlieue sud. Les Gratte-ciel, au contraire, sont dans une posture d'affirmation de l'indépendance de Villeurbanne, tournant le dos à la commune voisine. La première opération est pensée dans la continuité d'un développement urbain et la seconde affirme d'autres manières d'imaginer l'urbanisation.

À ces conceptions politiques différentes, s'ajoutent des caractéristiques urbaines peu concordantes. L'Unité d'Habitation de Firminy-Vert est située à l'extérieur de la commune, dans un écrin de verdure, s'émancipant des problèmes d'intégration à la pente grâce à un système de pilotis. Au contraire, les Étoiles de Givors, complètement insérées à la commune, sont adossées à la colline Saint Gérald pour en épouser les formes. Jean Renaudie s'oppose d'ailleurs à la théorie Corbuséenne en proposant des appartements individualisés et en remettant en cause la conception de l'homme universel de la charte d'Athènes.

Enfin, nous pouvons noter l'étrangeté de la présence du couvent de la Tourette dans le réseau ; celui-ci n'est ni une opération de logement social ni une opération urbaine conçue par une volonté politique. Son isolement radical des pôles urbains voisins tranche avec tous les autres sites. Mis à part sa relation avec Le Corbusier, son intégration peut sembler fortuite.

Les cinq sites du réseau des « Utopies » sont donc bien des réalisations architecturales et urbaines exceptionnelles, mais leur rapprochement n'a pas pour autant une cohérence évidente. Cela conforte l'idée que le récit du territoire proposé par les « Utopies » est le fruit d'une construction et non la prise en compte d'un état de fait historique. Nous pouvons également nous questionner sur le choix de se limiter à ces cinq sites. Leurs qualités communes sont nombreuses, mais nous pouvons supposer que d'autres sites patrimoniaux du XXe siècle tout aussi intéressants existent dans la Région Urbaine de Lyon.

2- Cinq sites exceptionnels ?

S'ajoutant aux points de dissemblance entre les sites, l'exclusivité du réseau peut paraître surprenante. En effet, environ une trentaine de sites sont labellisés « Patrimoine XXe » dans la région lyonnaise. Sans avoir étudié toutes les opérations architecturales et urbaines du XXe siècle autour de Lyon et sans prétendre à une quelconque qualification dans ce domaine, il nous semble pourtant que d'autres sites auraient pu prendre place dans le réseau. Les exemples de Cités jardins sont nombreux et présentent les caractéristiques d'une utopie sociale alliée à de nouvelles formes urbaines. Nous pouvons par exemple pointer la Cité Berliet à Saint-Priest, inspirée des travaux de Tony Garnier²³³ et la Cité Tase à Vaulx-en-Velin.

De même à Tarare, dans le Rhône, la Cité-jardin est une opération révélatrice des préoccupations de la première moitié du XXe siècle autour de l'hygiène. Comme dans de nombreux autres sites, les actions de sensibilisation et travaux d'amélioration sont portés à l'époque par les équipes municipales. La Cité jardin réalisée en 1923 par l'architecte Jean-Antonin Rogniat en est un exemple, piloté par la municipalité, mais aussi par la société des sciences naturelles et d'enseignement populaire²³⁴.

Les opérations de grands ensembles sont légion et certaines classées « patrimoine XXe » comme les immeubles H.L.M. de Parilly à Bron réalisés en 1953 par Pierre Bourdeix, René

²³³ sdx.rhonealpes.fr/sdx/sribzh/main.xsp?execute=show_document&id=MERIMEEIA69000055#copyright, consulté le 21 décembre 2012 à 12h12.

²³⁴ <http://www.ville-tarare.fr/Au-fil-de-l-histoire.html>, consulté le 21 décembre 2012 à 12h12.

Gagès et Franck Grimal²³⁵. Ces opérations urbaines fortement liées aux théories de la charte d'Athènes auraient pu constituer un jalon dans le questionnement proposé par les « Utopies Réalisées ». Plus récemment, les maisons en terre de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau sont une opération urbaine originale, même si la dimension sociale est moins présente.

Cette liste non exhaustive montre que finalement de nombreux autres sites auraient pu prétendre au statut d'« Utopie Réalisée ». Ils s'inscrivent dans le Mouvement de l'architecture moderne ou comme des opérations urbaines porteuses d'une utopie sociale.

Les « Utopies » regroupent donc cinq sites, certes exceptionnels, mais d'une cohérence relative. Le territoire de la Région Urbaine de Lyon accueille de nombreux autres exemples qui semblent correspondre à la philosophie des « Utopies Réalisées ». Pour comprendre dans quelle mesure le récit des « Utopies » s'est construit socialement, il semble important de revenir sur la création du regroupement de ces cinq sites.

3- Un regroupement pragmatique

À l'origine, Bruno Delas recherche de nouveaux axes pour développer la « vision culturelle » du territoire de l'agglomération. La tentative de regroupement de l'ensemble des sites labellisés « patrimoine XXe » de la région lyonnaise est un échec.

Bruno Delas se tourne alors vers les trois structures dédiées à la valorisation patrimoniale : le Musée Urbain Tony Garnier, la mission de préfiguration du Rize et l'Office de tourisme de Givors. Ces trois structures sont orientées vers l'accueil du public contrairement aux autres opérations existantes comme les H.L.M. de Bron Parilly ou la Cité jardin de Tarare. En plus d'être organisées avec des enjeux similaires, elles possèdent une sensibilité à l'urbain. Ainsi, le regroupement de ces deux caractéristiques a permis l'émergence d'une dynamique autour de l'objectif de faire découvrir un patrimoine urbain particulier au grand public. À ces trois sites, s'ajoutent Firminy-Vert et la Tourette également structurés pour l'accueil du public. Ils ont en outre l'avantage d'avoir travaillé en réseau avec le Musée Urbain.

L'accueil du public et l'intérêt culturel pour le patrimoine urbain sont donc les deux piliers du réseau des « Utopies ». De plus, Bruno Delas a pu compter sur des personnes motivées, car désireuses de développer leur activité que ce soit pour des raisons économiques, culturelles ou les deux. Une fois le groupe constitué, la question de son élargissement s'est posée.

²³⁵ http://patrimoine-xx.culture.gouv.fr/pages/coned_rhone.html#rhone, consulté le 21 décembre 2012 à 12h12.

Néanmoins, plusieurs raisons ont validé l'opportunité et l'intérêt de travailler à cinq. Bruno Jan de la MITRA résume les clés de la formation du réseau et son maintien à cinq membres :

« Moi je suis assez pragmatique. Il y avait une volonté de cinq sites de travailler ensemble, sites qui étaient animés par un même désir et qui avaient également des identités communes. On commençait à voir d'emblée, hormis peut-être le couvent, que c'était de l'habitat, ils avaient mené deux expériences au préalable. Ces cinq sites à l'époque, c'était une manière de repenser la ville, l'habitat au sein de l'espace urbain. Il y avait déjà une communauté en fait, et une certaine communauté sur l'essence même des sites.

La proximité géographique, la volonté de travailler ensemble, quelques expériences menées dans le cadre des JEP, une sollicitation de ces cinq sites et puis également le fait de ne pas être dans une usine à gaz. C'est-à-dire qu'on ne voulait pas faire preuve d'exhaustivité dans cette notion, mais aller plus loin que la mise en réseau et se positionner vraiment comme étant un nouveau produit du tourisme en ville : chose que l'on ne pouvait pas faire sur une autre échelle territoriale²³⁶. »

Dans cet extrait, nous notons tout d'abord que la dimension territoriale est fondamentale puisqu'elle permet d'organiser le produit touristique autour de deux cibles potentielles : les touristes urbains et les touristes de proximité. Bruno Jan poursuit en soulignant la création d'une première « communauté ». Enfin, il souligne le pragmatisme de la démarche : il est plus simple de commencer l'expérimentation à cinq sites plutôt qu'à trente. Construire un vocabulaire commun entre acteurs de la culture et du tourisme, valoriser du patrimoine récent en béton et imaginer une autre forme de produit touristique à l'échelle du territoire métropolitain s'avèrent déjà suffisamment difficiles pour ne pas s'engager dans une « usine à gaz » et rester limité à un groupe restreint. La constitution du réseau est donc en partie le fait d'un choix réaliste.

Même si de nombreuses raisons entérinent l'intérêt de construire un réseau avec ces cinq sites, il est important de noter que la construction du récit n'est pas « naturelle ». En effet, le réseau n'a pas été initié à partir d'une historicité évidente présentée au travers de cinq sites.

²³⁶ Bruno JAN, responsable ingénierie sur l'innovation dans le tourisme, et le tourisme urbain et métropolitain à la MITRA, entretien le 26 juin 2012.

Ceux-ci ont été réunis par une série de coïncidences, par un jeu d'interconnaissances préalables, d'objectifs partagés, l'intuition d'une cohérence globale, et aiguillés par des acteurs souhaitant la construction du territoire métropolitain. Le sens de leur réunion s'est construit au fur et à mesure de la mise en place du réseau.

b) La construction du récit

La construction du récit des « Utopies Réalisées » est une réinterprétation de l'histoire. Son intériorisation par les acteurs du réseau s'est déroulée en deux temps : une intuition objectivée et une légitimation scientifique.

1- Une construction partagée

Le réseau s'est donc constitué sur la base d'affinités autour d'objectifs communs et d'enjeux de développement touristique et culturel. Les acteurs ont dû par la suite concevoir le produit en lui-même.

La première étape a été de trouver un angle d'attaque plus pertinent que la seule réunion de patrimoine XXe. Au travers de réunions de travail orchestrées par le cabinet Nova 7, le concept d'« Utopie Réalisée » a émergé alors de façon unanime. Cette co-construction du fondement culturel apparaît fondamentale pour assurer la cohésion du groupe, l'adhésion de tous les partenaires et de la RUL en particulier, qui voit émerger un principe valorisant pour qualifier le territoire métropolitain.

Cet intérêt commun est galvanisé par la projection de chaque site dans le concept inédit d'« Utopie Réalisée » et pas seulement comme patrimoine exceptionnel architecturalement. Le second point essentiel dans le cadre de la construction du récit des « Utopies Réalisées » est sa validation scientifique.

2- Une validation scientifique

C'est à ce moment de l'histoire des « Utopies » qu'intervient Gilles Ragot, historien d'art, professeur « habilité à diriger des recherches » à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux. Spécialiste de l'architecture XXe, il est l'auteur de nombreux ouvrages sur le sujet. En 2005, il a préparé le dossier d'inscription de l'œuvre de Le Corbusier au Patrimoine Mondial pour l'UNESCO. Il a été également conservateur du Centre d'Archives d'Architecture du XXe siècle de l'Institut Français d'Architecture. Gilles Ragot est donc porteur d'une solide réputation scientifique concernant le patrimoine XXe et il est spécialisé

autour de l'œuvre de Le Corbusier. Il semble totalement correspondre à l'attente de la RUL pour valider scientifiquement le concept des « Utopies Réalisées ».

Bernard Toulhier, conservateur en chef du patrimoine au sein de la direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture et invité lors du séminaire inaugural des « Utopies Réalisées » en 2006, conseille à l'équipe de s'entourer d'un historien de l'art pour obtenir une caution scientifique et « *asseoir un discours suffisamment fort pour être décliné ensuite dans toutes les actions de valorisation de chacun des sites* » (Région Urbaine de Lyon, 2006, p4).

À partir de ce capital de respectabilité fort, Gilles Ragot a travaillé pendant un an, accréditant le sérieux de la recherche. Il a rendu une étude importante, plus de deux cent quatre-vingts pages, intitulée « Les Utopies Réalisées en Région Urbaine de Lyon ». Ce document présente les différents éléments conceptuels qui fondent la cohérence entre les sites autour du concept d'utopie architecturale et sociale. L'ouvrage de Gilles Ragot consacre également une section entière d'un chapitre de son ouvrage à la cohérence scientifique entre le territoire d'accueil des « Utopies », la Région Urbaine de Lyon et la période de leur construction, le XXe siècle²³⁷. Le premier chapitre est dédié à l'unité de temps des cinq sites, le XXe siècle, et l'unité de lieu qu'est la Région Urbaine de Lyon. Dans cette partie, la légitimité de la RUL en tant que lieu d'accueil cohérent des cinq sites est présentée. Le rappel de sa réalité historique, « la Généralité » ou le rassemblement passé des départements de la Loire et du Rhône montrent la légitimité d'un tel territoire à accueillir le récit des « Utopies Réalisées ». Il en va de même pour l'existence du couple économique Lyon – Saint-Étienne semblant tout à fait pertinent pour accueillir un produit touristique commun.

Gilles Ragot prouve donc la double pertinence du territoire d'accueil et de la cohérence des cinq sites « choisis ». Au sein de son document, il n'évoque pas d'autres sites potentiellement intéressants ni de situations similaires dans d'autres lieux et confirme ainsi la légitimité du réseau. Ce double « heureux hasard » obtient un véritable succès auprès des cinq sites, à tel point que ce propos est repris dans les premières actions du réseau, concrétisant l'adhésion unanime de tous les acteurs engagés dans cette aventure.

²³⁷ « Chapitre II – UNITE DE LIEU ET UNITE DE TEMPS » ; II-1 Unité de lieu – le territoire de la RUL ; II – 2 Unité de temps – L'architecture du XXe siècle in « Gilles Ragot, Les « Utopies Réalisées » dans la région urbaine de Lyon, septembre 1997. »

c) Une adhésion unanime – une médiation entre acteurs locaux

Nous retrouvons les quatre étapes du constructivisme dans la construction sociale du récit des « Utopies Réalisées ». Tout d'abord, une première phase d'objectivation de l'ensemble des acteurs permet de faire émerger des positionnements personnels. Les approches différentes, les particularités de chaque site permettent, avec la médiation de Nova 7, d'institutionnaliser une idée fondatrice. Cette idée est ensuite légitimée par l'institution scientifique, représentée par Gilles Ragot qui lui apporte une véritable assise. L'intériorisation du récit est ensuite répétée à chaque nouvelle action. Le récit devient naturel, malgré sa réinterprétation historique. Ainsi, aucun acteur des « Utopies » n'a émis de réserve sur la pertinence du dispositif, la validité du discours ou sur la cohérence d'un réseau à une échelle territoriale aussi large.

Les acteurs du réseau parlent de « *texte fondateur* », « *de fondement scientifique* », « *de ciment du réseau* » pour évoquer l'impact du travail de Gilles Ragot. La mise en récit est donc véritablement acceptée par tous, que ce soit de la part des personnes présentes à l'origine du dispositif ou non. Le travail de Gilles Ragot a joué un rôle clé dans cette adhésion unanime. Cependant, il est intéressant de noter que chaque site présente l'histoire des « Utopies » à son avantage et se réapproprie ainsi le texte scientifique.

1- Une appropriation du récit localement

Au couvent de la Tourette, il nous est rappelé avec raison que nous ne sommes pas en présence d'une opération de logement social. Cependant, l'œuvre de Le Corbusier et notamment toutes ses réflexions sur le logement, l'équilibre entre les parties individuelles et les espaces collectifs, est inspirée de la Chartreuse de Galluzzo en Italie. La Tourette est finalement la réalisation de la pensée originelle des unités d'habitation.

À Givors, les Étoiles sont classées dans la catégorie du renouvellement de la pensée de l'architecture moderne. Leur aspect contestataire, en réaction à une pensée très diffusée à l'époque, est repris par les acteurs de Givors, commune, semble-t-il, habituée à choisir des voies originales.

« Parce que Givors dans toute son histoire a été audacieuse et elle s'est plantée. Comme pour le canal construit par François Zacari. On aime ce qui est fait, mais on a notre proposition. Comme pour la joute, il y a une méthode lyonnaise et une

*méthode givordine qui est l'inverse. Toujours dans l'idée de faire, mais différemment*²³⁸. »

De plus, certains sites ont construit leurs visites et structuré leur offre grâce à l'émergence des « Utopies ». Les Gratte-ciel et les Étoiles se sont largement inspirés du contenu de l'étude de Gilles Ragot pour former leur guide. Ils se sont réappropriés à ce moment-là le discours pour construire des visites « Utopiques » de leur site, inscrites dans l'histoire globale des « Utopies Réalisées ».

Lorsque la question est posée du « *Pourquoi ces cinq sites ?* », la majorité des acteurs répond que « *C'est naturel* » ou « *Cela paraît cohérent* ». Pour eux, l'inscription d'autres sites dans le réseau ne s'avère pas opportune.

Les acteurs ne remettent donc pas en cause le récit construit par les « Utopies Réalisées ». Au contraire, nous observons une réappropriation de chacun afin de mettre en avant toute la pertinence de l'assemblage. Cet engouement peut s'expliquer, car la validité du dispositif est entretenue grâce à une réactivation de l'histoire dans les différentes actions de sensibilisation.

2- L'entretien du récit par l'action

Toutes les actions de sensibilisation du réseau des « Utopies » sont adossées au discours construit par Gilles Ragot. Les premières en sont une réplique fidèle comme l'édition du livre, du premier DVD et les journées de formation des guides.

Il semble ainsi véritablement difficile pour les acteurs de remettre en cause le discours fondateur des actions, d'autant plus que certains sites ont assis leur propre visite sur cette base. Une fois le discours stabilisé par Gilles Ragot, toute la mise en tourisme découle du discours produit. Remettre en cause l'histoire des « Utopies » serait fragiliser l'ensemble du dispositif. Au contraire, nous constatons la force du récit qui paraît réellement convaincre l'ensemble des acteurs, guides compris.

Pour autant, même si tous les acteurs comprennent bien la volonté ou la nécessité de construire le discours intellectuel, même si leur adhésion semble manifeste, certains relativisent cette opportunité de l'accueil de cinq sites exceptionnels du patrimoine XXe. Cette prise de recul nous renseigne sur des représentations plus nuancées du travail scientifique fondateur du discours commun.

²³⁸ Catherine ROMÉYER, chargée de mission « tourisme de proximité » à Lyon Tourisme et Congrès, entretien le 26 juillet 2012.

3- Une prise de recul des acteurs

Les différents gestionnaires des sites des « Utopies Réalisées » sont également conscients de la nécessité de construire un discours pour rendre cohérent le rapprochement des cinq sites.

Nous relevons trois attitudes vis-à-vis du discours. Les acteurs du tourisme considèrent comme nécessaire, voire obligatoire, la mise en scène des produits touristiques en général. Il s'agit clairement d'intéresser les visiteurs potentiels, de leur donner l'impression de vivre une expérience exceptionnelle à la hauteur de l'intérêt de chaque site. Il en est de même pour les médias, très sollicités sur ces sujets, qui demandent des accroches fortes pour écrire des articles :

« Il ne faut pas rêver au niveau des journalistes, ils ont tellement de demandes et de sollicitations, que pour le site Le Corbusier, ils ne viendront pas forcément. Mais si on fait un package avec les cinq autres sites, c'est plus intéressant, il y a un réseau, quelque chose derrière.²³⁹ »

Les tenants de la culture formulent un raisonnement proche même si les retombées utilitaires sont moins mises en avant. Ils parlent par exemple de « *cooptation validée scientifiquement par le travail de Gilles Ragot* ». Catherine Chambon, directrice du Musée Urbain Tony Garnier résume bien l'aspect construit du discours, mais assis sur des bases intellectuelles solides :

« On est sur la mise en patrimoine quelque part, c'est une construction artificielle, mais il [Gilles Ragot] a su trouver le sens commun²⁴⁰ ».

Enfin, l'aspect médiation urbaine est compris et perçu par une partie des acteurs. La construction du récit des « Utopies Réalisées » n'est pas uniquement là pour attirer des touristes ou proposer un discours intellectuel rendu attractif, mais également pour construire le territoire métropolitain.

« Moi je crois que leur idée qui était une bonne idée c'était de raconter une histoire. Et ce patrimoine le raconte bien. (...) Après les choix peuvent être arbitraires ou pas arbitraires, il y a sans doute d'autres endroits qui auraient pu y être. C'est aussi le projet de la RUL de fédérer des territoires. L'idée de la RUL

²³⁹ Eric BORDAT, ancien responsable du site de Firminy- Vert, entretien le 6 juin 2012.

²⁴⁰ Catherine CHAMBON, directrice du Musée Urbain Tony Garnier, entretien le 19 septembre 2012.

*quand même c'est de créer une Région Urbaine de Lyon. Sur un territoire donné, on fait quand même partie de la Région Urbaine de Lyon.*²⁴¹ »

Ainsi, mettre en lumière une histoire qui fonctionne bien pour le tourisme et pour les acteurs culturels semble une des meilleures manières de construire le territoire métropolitain. D'autres expériences de mise en réseau sont produites pour montrer la volonté de construire des territoires. Catherine Chambon rappelle ainsi que les élus du 8e arrondissement apprécient fortement la coopération des acteurs sur leur propre territoire. L'analogie de la mise en réseau à l'échelle métropolitaine est pressentie :

*« Il y a la commande officielle et la commande implicite. Dans l'attribution des subventions. Il y a toujours un regard porté sur la capacité d'une structure à travailler avec les autres »*²⁴²

Ce sentiment de participer à la construction d'un territoire est parfois exprimé explicitement comme un objectif à part entière :

*« Au niveau de la direction, c'est quelque chose qui était dans l'air du temps, le travail, la synergie entre les métropoles. »*²⁴³

Les acteurs locaux, même s'ils adhèrent unanimement au récit des « Utopies Réalisées », ne s'engagent pas aveuglément, mais s'approprient de manière stratégique un discours servant des objectifs variés. Ils en perçoivent les enjeux métropolitains, marquant la naissance d'une représentation partagée du territoire. Cette première médiation est suivie d'une seconde en direction des destinataires finaux

d) La médiation avec le public

Les « Utopies Réalisées » mobilisent différents leviers pour construire une représentation partagée. Le principal est la diffusion d'une histoire commune en mettant en récit du patrimoine associé à un espace géographique. Cette histoire s'incarne dans cinq lieux, condensation physique du territoire dans son ensemble, réceptacle d'expériences vécues par les visiteurs. Enfin, en complément, le réseau produit des représentations matérielles du territoire métropolitain.

²⁴¹ Joël Le SCORNET, Directeur de Cabinet de Martial Passi, maire de Firminy, entretien le 11 juin 2012.

²⁴² Catherine CHAMBON, directrice du Musée Urbain Tony Garnier, entretien le 19 septembre 2012.

²⁴³ Marie MORELL responsable de l'antenne sud de Lyon Tourisme et Congrès, entretien le 14 septembre 2012.

L'utilisation d'un patrimoine commun comme outil de médiation est l'occasion d'inscrire le territoire dans la durée (CHAUDOIR, 2002). Ce levier est d'autant plus efficace qu'il s'appuie sur une démarche de mise en récit touristique. La constitution d'un produit de tourisme culturel nécessite en effet l'écriture d'une histoire qui interpelle, intrigue les visiteurs potentiels. À ce titre, les « Utopies Réalisées » paraissent d'autant plus opportunes qu'elles proposent la diffusion d'un récit commun, mais abordé sous plusieurs angles. Le produit touristique construit l'image du territoire à l'extérieur avec les séjours courts et à l'intérieur avec le tourisme de proximité. L'histoire des « Utopies » est également l'occasion de réenchanter le territoire de proximité pour les habitants.

« On parle d'un projet réfléchi qui s'appuie sur un diagnostic de la situation. La solution proposée ici est anticonformiste, avant-gardiste et basée sur le bonheur de la société²⁴⁴. »

Cette mise en scène touristique autour de la question sociale et de l'utopie urbaine et architecturale devient un vecteur de création de sens pour le territoire métropolitain, « *élément fondateur de leur histoire commune et de leur avenir métropolitain partagé* » (RAGOT, 2010, p6).

La construction du dispositif de tourisme culturel, support d'une volonté de modifier les représentations du territoire, et la diffusion d'un discours unificateur permet donc de révéler aux visiteurs une histoire commune et ainsi de les y associer. L'identité du territoire se construit à la fois avec les visiteurs extérieurs au territoire et avec ceux se considérant issus du territoire métropolitain, dans une relation d'identification réciproque.

Le marqueur territorial induit par le réseau des « Utopies » n'est pas lié à un site en particulier, plutôt à un style, celui de l'architecture moderne. Il renvoie à la figure du lieu générique (DEBARBIEUX, 1995) qui rappelle un territoire, ici celui du territoire métropolitain lyonnais, et qui relève de l'allégorie autour des utopies sociales comme le rappelle Gilles Ragot : « *Chaque site de ces utopies réalisées en région lyonnaise témoigne de cette aventure, de cet engagement²⁴⁵* ». Le discours autour du symbole de l'utopie, de

²⁴⁴ Audioguide dédié à la Cité Tony Garnier, téléchargeable sur le site des « Utopies Réalisées »

²⁴⁵ Gilles Ragot dans le DVD de présentation des « Utopies Réalisées », Région Urbaine de Lyon, 2009

l'exceptionnalité associée à la qualité architecturale renvoie à cette image idéale d'« Utopie Réalisée » en faisant un lieu exemplaire (MICOUD, 1991). L'actualité de la question du logement et des thématiques abordées (l'équilibre individuel collectif par exemple) fait des cinq sites des « Utopies » une matérialisation urbaine d'un changement possible de la société.

L'ensemble de ce message est diffusé, raconté lors des visites des cinq sites. Résumant cet esprit de territoire utopique, l'expérience vécue dans cette architecture particulière est l'occasion de marquer les esprits. L'expérience esthétique de chaque lieu valide le discours porté : chaque visiteur peut attester de la particularité des sites et de leur architecture utopique. Expérimenter pour comprendre le territoire et ses spécificités est un levier de la construction de sa représentation ; celle-ci est valorisée par les « Utopies » en tant qu'action de médiation urbaine et outil de développement touristique.

« À côté du désir d'apprendre, la motivation principale est avant tout de vivre une véritable expérience. Cela veut dire que les sites doivent être organisés à la visite (...), mais surtout avec une scénarisation très forte, qui s'accorde là aussi avec l'esprit du lieu. Par ailleurs, il faut que ces sites (...) racontent l'Histoire bien évidemment, mais sachent aussi dépasser ce cadre pour raconter une histoire. (...) Ils ont décidé de se présenter (...) sous l'angle d'une thématique spécifique. Cette démarche (...) est porteuse d'imaginaire et d'émotions. Elle répond ainsi parfaitement aux désirs et attentes exprimés par les visiteurs » (Bruno Jan, in RUL, 2006, p 6).



Illustration 15. Le couvent de la Tourette, une architecture atypique pour une expérience de l'architecture XX^e siècle

Source : Région Urbaine de Lyon

Ainsi, le patrimoine comme liens entre les sites, lieux représentatifs d'un territoire métropolitain accueillant des opérations urbaines utopiques et l'expérimentation de cette histoire lors des visites culturelles font des « Utopies Réalisées » un outil de médiation urbaine à part entière. L'objectivation du récit par les guides, sa légitimation dans le cadre du réseau, son intériorisation lors des visites participent au processus de construction sociale du territoire métropolitain.

En complément de l'expérience *in situ*, les différents moyens de communication mis en place complètent l'efficacité du dispositif : livre, DVD, dépliant sont autant de vecteurs de la transmission du récit au même titre que les articles de presse. L'ensemble de ces espaces de diffusion participe activement à la constitution du récit des « Utopies Réalisées ».

Une autre forme de médiation est en place dans le cadre du Défilé de la Biennale de la Danse.

2/ Le Défilé de la Biennale, un processus de médiation

Contrairement aux « Utopies Réalisées », le Défilé de la Biennale n'est pas conçu à l'origine comme un dispositif de médiation urbaine. Mais la mise en avant de son efficacité supposée comme rituel d'agglomération a donné l'idée aux acteurs métropolitains de s'en emparer pour en faire un outil de médiation urbaine.

Nous allons voir comment le pôle métropolitain, par le principe de résonances, souhaite donner du sens à cette échelle auprès des opérateurs de projets, indépendamment de la mise en place du Défilé lui-même.

Nous poursuivrons sur la capacité du Défilé à figurer comme un élément rituel de mise en scène du territoire.

a) Une communication spécifique auprès des opérateurs locaux

Pour donner un retentissement métropolitain à la Biennale de la Danse, chaque agglomération du pôle propose, si elle le souhaite, une animation sur son territoire en lien avec le Défilé. Lors de l'édition 2014, Saint-Étienne et Vienne ont lancé un appel à projets, remporté par les deux équipements culturels participants. Les deux formules financées sont des défilés dans les agglomérations accompagnés d'animations complémentaires : chorégraphie participative, bal dansant le soir, etc.

Sans être une révolution sur le terrain, les résonances incluent les pré-défilés déjà mis en place auparavant pour des raisons bien différentes (cf. supra, section A/ 2/), principalement locales.

Le principal atout des résonances est de mettre en avant le pôle métropolitain en mobilisant des vecteurs de communication. Au lieu d'associer ces événements uniquement aux structures financières locales – agglomération ou ville – ils sont désormais qualifiés de résonances et permettent de diffuser activement l'identité visuelle du pôle tout en illustrant *« facilement les effets du pôle métropolitain : on avance vite et on sort rapidement des projets. On peut montrer que grâce au pôle, il y a une vraie plus-value dans la vie culturelle des territoires²⁴⁶ »*.

²⁴⁶ Matthieu HACHE, Référent technique Thématique culturel du pôle métropolitain à ViennAgglo, entretien le 23 avril 2014.

Au lieu d'une médiation, il s'agit ici de la mise en place d'une communication transitant par des relais locaux. Qualifié « *d'évidence* » par des observateurs extérieurs²⁴⁷, ce type d'action semble aller de soi pour mieux communiquer entre les quatre agglomérations.

Bien que mettant en avant la nouvelle structure administrative, il semble difficile de penser que ce type de démarche puisse construire une adhésion partagée du territoire métropolitain, même si l'apport de financement complémentaire est apprécié pour équilibrer les budgets, toujours précaires, dans le cadre du Défilé de la Biennale. Les opérateurs ont d'ailleurs peu apprécié d'être récupérés en 2010 comme faisant partie des résonances métropolitaines, sans être consultés. La prise de risque et l'engagement dans ce type de projet étant importantes pour les structures locales, se voir dépossédé par une institution n'est pas ressenti comme très fair-play.

Contrairement aux « Utopies Réalisées » où une véritable appropriation du dispositif a lieu, il semble que la stratégie de récupération soit moins efficace dans la construction du territoire métropolitain notamment auprès des acteurs locaux, se limitant à faire connaître le pôle métropolitain. En ce qui concerne les habitants, le Défilé de la Biennale de la Danse use du levier de l'expérience pour construire le territoire métropolitain.

b) Une médiation envers les participants le jour du défilé

Nous avons vu dans la section précédente que la phase préparatoire au Défilé est un vecteur de construction sociale des territoires locaux. Chaque groupe élabore de la cohésion sociale entre les participants au travers de la pratique de la danse, des ateliers de fabrication ou des moments conviviaux organisés. Durant cette période, aucun acteur ne fait mention du territoire métropolitain. Pourtant, dans l'expérience du Défilé deux pistes s'ouvrent pour la construction du territoire.

La première consiste dans le déploiement des pratiques culturelles entre activités et résonances principales. Celles-ci doivent donner envie d'aller à l'évènement métropolitain : c'est-à-dire assister à un spectacle officiel de la biennale. Mais de l'aveu des techniciens, il est

²⁴⁷ Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPAS du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014

difficile d'en évaluer la véritable portée, d'autant plus que les spectateurs sont principalement d'origine régionale²⁴⁸.

Le second levier de construction du territoire métropolitain se trouve dans le Défilé lui-même, en tant qu'expérience esthétique du territoire. Cette échelle prend du sens, selon Philippe Dujardin (2002, p56), au moment du Défilé en lui-même dans un rituel de représentation. Le Défilé est l'occasion de rendre visible le territoire métropolitain, ensemble composé des différents espaces dont sont issus les groupes participants.

« Dès lors, c'est en un sens plus politique que l'on peut entendre le pouvoir de représentation actualisé dans le défilé. Les arrondissements et les communes du Grand Lyon²⁴⁹ qui s'y produisent tiennent-lieu d'un ensemble enfin rendu préhensible sur un autre mode que celui du prélèvement fiscal et/ou des services utilitaires communs. » (DUJARDIN, 2002, p 57)

Le déploiement à l'échelle métropolitaine « nouvelle configuration "géographique", ne peut pas emporter effet sur les vertus supposées de la manifestation » (DUJARDIN, in DARMET et al, 2002, p145).

Cette représentation du territoire métropolitain, dont les différentes parties manifestent ensemble au centre de la métropole, est vécue comme une expérience spectaculaire : participants comme manifestants perçoivent la dimension importante du Défilé. Celui-ci les dépasse pour montrer autre chose, mais ils font partie de cet ensemble.

« Or, cet ensemble est encore une fois celui de l'évènement spectaculaire qui permet, par la publicisation et l'accord avec le public, de créer une situation d'engagement situationnel²⁵⁰. Dans cet engagement au moment du spectacle, acteurs et spectateurs partagent le sens en jeu et constituent un état du temps suspendu. Pour qu'il y ait eu évènement, il faut bien qu'il y ait eu ce temps de l'engagement situationnel. Denis Cerclet commente ainsi le caractère d'évènement du premier défilé : "ce n'est pas la somme des désirs et des projets individuels qui fait l'évènement ; il y a évènement lorsque les individus reconnaissent leurs désirs et leurs projets dans une action. Celle-ci se présente

²⁴⁸ Les mêmes techniciens constatent la difficulté d'attirer des touristes extérieurs au territoire sur ce genre d'évènement.

²⁴⁹ Et désormais territoire métropolitain, nda.

²⁵⁰ D'après Roger CAILLOIS, in Fernanda LEITTE, « Sur " l'action culturelle entre les cultures " », Mémoire de DEA présenté à l'université de Lyon II, 2003, p. 57.

dès lors comme le temps et le lieu d'une utopie qui aurait la capacité, soit d'orienter l'avenir du collectif en s'imposant aux individus, soit de libérer le collectif de ses fantasmes pour lui permettre de se libérer du quotidien²⁵¹ »
(WAHNICH, 2006, p94)

Le moment du Défilé constituerait ainsi le moment de médiation entre les participants, engagés dans une expérience qui les transcende les spectateurs contemplant une représentation du territoire. Ce moment serait sublimé par la portée du Défilé, évènement au rayonnement international. Tous les opérateurs interrogés relatent un moment de liesse partagée par l'ensemble des participants « *euphoriques* » après le Défilé. Ils qualifient l'expérience « *d'incroyable* », de « *choc monumental* », les danseurs, musiciens en sortent « *bouleversés* »,

Lyon comme lieu du Défilé ajoute une dimension symbolique de par sa structure architecturale et urbaine : les rues sont larges, la place Bellecour spacieuse et pour certains opérateurs la dimension de ville-centre ajoute à la tension du Défilé :

« Défiler à Lyon cela apporte une ampleur qui est phénoménale. Ce n'est pas tout le monde qui peut défiler devant 300 000 personnes à Lyon, dans un évènement de renommée européenne. C'est un cadre exceptionnel, incroyable et cela leur apporte une plus-value splendide. (...) Lyon, c'est une ville qui a une ampleur culturelle internationale qui apporte une plus-value au Défilé. »

La participation à un rituel métropolitain, à « *un moment anthropologique ; c'est la fête, et à un moment politique, de construction politique d'un espace public²⁵²* », fonderait la dimension de médiation urbaine.

Cette capacité d'incarnation du territoire est remise en cause par certains auteurs, surtout dans la durée : « *le mirage est sans lendemain* » (WANICH, 2006, p 93). Une fois l'évènement passé, les participants seraient sans illusion sur la disparité entre un affichage symbolique d'une journée et une réalité urbaine prédominante (DONZELOT, 2011). Une démarcation est même faite entre le temps de préparation, où les participants seraient acteurs de la création artistique et le jour du Défilé où « *Ils ne sont plus, acteurs d'une création, mais*

²⁵¹ Denis CERCLET, in DUJARDIN Philippe, HUGOUVIEUX Gilberte et BOVE Sonia (dir) (2000), Quand la ville danse, la naissance d'un défilé, 7e biennale de la Danse, Lyon, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire

²⁵² Entretien avec Philippe Dujardin, le 04 avril 2014

objets de rhétoriques institutionnelles, et disparaissent après la manifestation dans l'invisibilité de leur quotidienneté » (MILLIOT, 2013, p7).

Conclusion du chapitre VII : Les « Utopies Réalisées » et le Défilé de la Biennale de la Danse, des outils de construction du territoire métropolitain

Dans ce chapitre, nous avons exploré plus précisément le fonctionnement de deux dispositifs de médiation urbaine et essayé notamment de comprendre les logiques de jeux d'acteurs aboutissant à leur mise en place. Nous avons également explicité sur quels leviers les acteurs s'appuient pour construire le territoire métropolitain.

Le récit des « Utopies Réalisées » a été élaboré par les différents protagonistes du réseau. Guidé par la RUL sur la base du partenariat entre les cinq sites, il a émergé dans l'exclusivité opportuniste de ce regroupement initial. La construction partagée de l'histoire commune des cinq sites est la première composante de sa force ; n'ayant pas été perçu comme imposé, mais élaboré en partenariat, il devient dès lors plus naturel de l'adopter. La disposition géographique des sites a permis d'intégrer facilement la dimension métropolitaine, condition nécessaire pour le portage de la RUL. Ce récit a été ensuite validé par un scientifique de renom, Gilles Ragot, spécialiste du patrimoine du XXe. Fruit d'une construction commune puis approuvé par un spécialiste et mis en valeur, le récit des « Utopies Réalisées » a fait l'unanimité de tous les acteurs, qu'ils soient de la culture, du tourisme, ou adossés à un territoire.

La volonté initiale du Défilé de la Biennale de la Danse est la valorisation du travail d'amateurs accompagnés de professionnels. Conçu dans le cadre de la politique de la ville, il visant à produire de la mixité sociale dans les différents quartiers ou communes participants. Analysé comme un rituel d'agglomération, mettant en scène concrètement et humainement l'institution du Grand Lyon, l'évènement a été transformé en rituel métropolitain. Profitant de la provenance territoriale des groupes, certains acteurs ont ainsi tiré parti de la synergie créée pour donner au Défilé une coloration métropolitaine.

Nous avons alors montré les légitimités variées des porteurs de projets. Le pôle métropolitain possède une légitimité institutionnelle et les résonances sont portées en majorités par les différentes agglomérations, leur conférant également un caractère

institutionnel. Les « Utopies Réalisées », initiatives conjointes d'acteurs multiples sont soutenues par la RUL qui, en tant qu'association, possède plutôt une légitimité sociale.

Parmi les acteurs participants à ces actions, les acteurs métropolitains sont minoritaires. Détenteurs des objectifs de médiation urbaine, ils s'appuient sur des initiatives impliquant d'autres domaines d'activités pour les mener à bien et le développement local offre la possibilité de construire le territoire métropolitain. Ainsi, les « Utopies Réalisées » sont un produit de tourisme culturel. Le Défilé, quant à lui, fait appel à la pratique de la Danse et la participation à un évènement d'envergure, pour développer un discours sur l'intégration métropolitaine. Les intérêts particuliers de chaque acteur participant permettent ensuite de développer une action plus globale.

Ces deux évènements s'avèrent des actions de médiation urbaine, car ils sont portés intentionnellement par les acteurs pour construire une représentation partagée du territoire métropolitain. Concernant les « Utopies », Le Grand Lyon et la Mission Site Historique, la RUL, la MITRA ont fait le constat de la modification des pratiques sociales et de leur réorganisation à l'échelle métropolitaine. Ils considèrent comme nécessaire la création d'actions inédites prenant en compte cette nouvelle dimension. Quant au Défilé, le pôle métropolitain, récemment créé, a saisi l'opportunité de donner de la cohérence à cette nouvelle échelle. Agir sur les représentations, c'est donner corps à ce territoire, le rendre visible et lisible.

Cette incarnation du territoire métropolitain au travers d'un récit historique ou d'un rituel rend ainsi plus légitimes les actions portées à cette échelle. Dans cette optique, les acteurs souhaitent bâtir une « vision culturelle du territoire » métropolitain, un « paysage touristique » ou encore lui donner une colonne vertébrale. Les « Utopies », comme le Défilé sont des occasions de concrétiser cet objectif. Le processus de patrimonialisation permet aux acteurs stratégiques de faire émerger le territoire métropolitain socialement en le matérialisant : en effet le patrimoine possède une « *fonction identitaire* » servant de « *ciment social* » (DI MEO et al, 1993), la constitution d'un rituel devant offrir des fonctions similaires.

Ainsi, ces deux actions étudiées dans ce chapitre en participant de la construction sociale construisent de nouveaux liens entre les acteurs du territoire. Si pris isolément, ces outils semblent insuffisants pour rendre compte du territoire métropolitain, leur multiplication et l'utilisation de marqueurs territoriaux nouveaux finiront par former une représentation partagée de ce nouveau territoire.

Conclusion : la médiation urbaine, des outils préfigurateurs de l'institution des nouveaux territoires ?

Notre recherche met en exergue l'apparition d'un nouveau champ social composé d'actions visant à construire volontairement une représentation partagée des territoires. Ces dispositifs de narration apparaissent face à la nécessité d'accompagner la constitution de nouveaux territoires, en les rendant appropriables par les habitants.

Nous nommons « médiation urbaine » les processus sur lesquels s'appuient ces stratégies. Celles-ci ont comme objectif de constituer une société métropolitaine autour d'une vision commune, d'un projet, d'une représentation partagée du territoire. Cette adhésion à un projet, à un sens commun, est une des clés de la construction de l'action collective à l'échelle métropolitaine, action nécessaire dans l'édification d'un territoire d'appartenance.

Nous avons basé notre recherche sur trois hypothèses :

- la première renvoie à l'émergence de la médiation urbaine, apparue suite aux mutations des territoires et à l'apparition d'un décalage entre les représentations et la réalité ;
- notre seconde hypothèse est celle d'une médiation urbaine portée par un nombre restreint d'acteurs souhaitant construire les représentations des nouveaux territoires ;
- la troisième hypothèse est l'aspect hybride et protéiforme des outils de médiation. Pour fédérer suffisamment d'acteurs, nous pensons que les actions de médiation urbaine intègrent des objectifs variés leur donnant un caractère d'hybridité. La multiplicité des contextes rencontrés entraîne alors une multiplicité de formes des actions de médiation urbaine.

Pour développer notre argumentation, nous avons, dans un premier temps, analysé le cadre de l'apparition de la médiation. En nous appuyant sur une approche du territoire comme système, nous l'avons défini comme la mise en relation d'un espace géographique avec un ensemble d'acteurs liés par une boucle de rétroaction, structurée elle-même par les

représentations. Cette approche positionne les acteurs au centre des territoires et met également en évidence la position de pivot des représentations. Cette articulation permet d'appréhender le fonctionnement de la médiation urbaine et notamment son impact sur les représentations. En effet, l'action sur les territoires s'ajuste en fonction des représentations des acteurs, et ces dernières sont modifiées par l'expérience de l'espace géographique. La médiation urbaine prend place dans cette boucle de rétroaction en participant aux évolutions des représentations. Ces dernières forment l'ensemble des filtres individuels ou collectifs influençant les acteurs dans la mise en œuvre de leurs actions et sont alimentées en retour par les expériences de chacun.

À partir de cette définition, nous avons délimité notre cadre d'étude, le territoire métropolitain lyonnais. Depuis les années soixante, la région lyonnaise est confrontée au phénomène de métropolisation : d'une part, l'évolution des pratiques sociospatiales (mobilités, stratégies résidentielles, zones de chalandises, périurbanisation, spatialisation des entreprises, etc.) aboutit à la constitution d'un territoire métropolitain de fait ; d'autre part, pour répondre à ces nouvelles pratiques métropolitaines, un ensemble d'acteurs (État, Région, intercommunalités, départements, etc.) se mobilise pour produire des politiques publiques sectorielles à cette échelle spatiale : dans les transports (REAL), dans l'aménagement du territoire (Inter-Scot), dans le domaine économique (schéma de développement logistique), etc. De nouvelles structures sont également constituées pour gérer le développement local, à cette même échelle : pôle métropolitain, Région Urbaine de Lyon (RUL), Association pour le Développement de la Région LYonnaise (ADERLY).

Pour autant, nous avons constaté la persistance d'un hiatus entre les représentations des habitants et la constitution concrète du territoire métropolitain. Ce dernier reste effectivement imperceptible pour le plus grand nombre. Malgré des pratiques se déployant à l'échelle métropolitaine et la mise en place de politiques spécifiques, le territoire métropolitain ne fait pas l'objet de représentations partagées : il n'est pas perçu comme une entité matérielle tangible ni comme territoire d'appartenance par les habitants. Il semblerait que les marqueurs territoriaux, leviers de la construction des territoires, soient peu efficaces dans le cadre du territoire métropolitain et cela pour différentes raisons.

En effet, territoire en construction, où sont présentes des institutions jeunes (ADERLY – 1974 ; RUL – 1989) voire très jeunes (pôle métropolitain - 2012), ou encore en constitution (Métropole d'intérêt européen - 2015) le territoire métropolitain ne s'inscrit pas dans l'histoire longue. De plus, *a contrario* des collectivités territoriales, il ne s'insère pas dans la logique

historique de maillage du territoire. Cette logique d'emboîtement et de juxtaposition des territoires administratifs constitue pourtant la base du système de représentations de l'espace (DEBARBIEUX, VANIER, 2002, p.9). Il est impossible de dessiner des limites claires au territoire métropolitain d'autant que le fractionnement des pratiques sociales dessine un espace à géométrie variable à l'échelle des individus et des dynamiques. L'assemblage de l'intégralité des pratiques sociales individuelles peut définir, sans doute plus abstraitement, ce territoire.

De plus, la multiplication des espaces vécus renforce la difficulté d'œuvrer à la production de représentations partagées, chaque individu ne percevant qu'une partie du territoire métropolitain. L'institutionnalisation ne peut être constitutive de l'échelle métropolitaine, car trop de sous-systèmes spatiaux et sociaux sont sollicités. À ce hiatus entre pratiques et représentations, il faut ajouter un déficit des leviers classiques d'identification territoriale. En effet, le territoire métropolitain se compose d'un système d'acteurs complexe et n'est pas encore représenté par un élu unique désigné au suffrage universel. De la même manière, la structure institutionnelle du territoire métropolitain lyonnais ne lui permet pas d'être directement associé dans la perception des habitants aux services publics mis en place, au même titre que les collectivités territoriales.

La dimension spatiale étendue et la structure urbaine multipolaire du territoire métropolitain empêchent son association à des géosymboles identifiables. Notons également que le territoire métropolitain lyonnais ne possède pas de nom spécifique et qu'il ne fait pas encore l'objet de communication officielle ni de production de représentation matérielle comme la carte, support de la construction symbolique des territoires. Enfin, le concept même de métropole ne renvoie pas à une représentation sociale homogène (BUE et al., 2004, p72). La construction sociale de l'identité du territoire métropolitain reste ainsi peu efficiente. De la fragmentation des pratiques sociales et de la complexification de la gouvernance territoriale résulte la formation d'un décalage entre le territoire métropolitain et les représentations des habitants.

Pour comprendre comment les acteurs des territoires cherchent à pallier ce hiatus, nous nous sommes tournés vers la médiation comme processus de mise en lien au travers d'un tiers. En nous appuyons sur l'approche constructiviste, nous avons défini la médiation comme un double mouvement, entre le particulier et le collectif, l'individu et la société au travers d'un médium. La médiation découle alors d'une dialectique d'institutionnalisation de la

subjectivité et de l'intériorisation de l'objectivité par le langage ou tout autre moyen d'expression de l'individualité.

La médiation interindividuelle est le partage de ressentis individuels. Elle procède de la construction d'un sens commun entre acteurs. L'objectivation répétée participe à la mise en commun pour institutionnaliser une vision du monde. Cette médiation interindividuelle devient sociétale en transcendant les rapports horizontaux lors de l'institutionnalisation : ce n'est plus une somme d'intériorités, mais une représentation sociale : c'est l'évolution de territoires de vie au territoire, entité sociale reconnue. Cette médiation permet le passage d'une appropriation individuelle à une appropriation collective en donnant un sens partagé à un objet ou à un lieu.

La médiation sociétale renvoie donc au double processus d'institutionnalisation et d'intériorisation. Les symboles mis en commun font désormais partie de la structure sociale en organisant les individus. L'intériorisation procède de cette capacité à assimiler les symboles ou lieux emblématiques, les marqueurs territoriaux.

Nous retrouvons dans la médiation, le processus de construction des représentations des territoires. Les marqueurs territoriaux sont alors les outils de la médiation : en jouant le rôle de tiers, ils permettent la mise en lien. Le paysage devient l'incarnation matérielle d'un territoire et sa reproduction évoque, pour la majorité, ledit territoire. Il fait ainsi le lien symbolique entre les dimensions sociales et spatiales et permet de rendre appréhendable le territoire. Cette appropriation des représentations devient ensuite naturelle : elle encadre notre vie quotidienne, structurant notre rapport au monde, elle entretient le vivre ensemble en proposant des symboles partagés et construit les identités en élaborant la relation d'identification commune avec un espace. La médiation modifie donc les territoires dans leur dimension symbolique en participant activement à leur évolution au même titre que les transformations des pratiques spatiales ou sociales ou la modification des institutions. Nous nommons ce processus de médiation, « médiation traditionnelle », car inclus dans le processus de la construction sociale des territoires. Nous la distinguons des « nouvelles médiations » désignant l'ensemble des pratiques sociales visant à construire du lien social et résoudre des conflits, c'est-à-dire, principalement la médiation sociale, la médiation judiciaire, la médiation culturelle.

Nous considérons ces nouvelles médiations comme un champ social, au sens entendu par Pierre Bourdieu. Ce champ est défini par trois critères principaux : l'intervention d'un tiers,

l'intentionnalité de l'action et l'objectif final de la construction de lien social. Il se caractérise également par une variation des légitimités des porteurs de projets. La médiation renvoie à une conception ascendante du pouvoir, les médiateurs possédant théoriquement une légitimité sociale issue de la reconnaissance des médiés. Cette situation se combine dans la réalité avec un panel de légitimités jusqu'à la position extrême d'un médiateur ayant une légitimité déléguée par une organisation partie prenante. Enfin, les nouvelles médiations se déterminent par leur mise en œuvre à travers une pluralité d'actions hybrides qui intègrent des objectifs complémentaires : faire justice, remédier à la précarité, diffuser la culture, résoudre un problème environnemental, etc. Ainsi, le champ des nouvelles médiations possède *a minima* trois sous-champs : la médiation sociale, la médiation culturelle et la médiation territoriale.

Le champ de ces nouvelles médiations possède une autonomie relative : les principaux protagonistes (médiateurs et médiés) définissent eux-mêmes les enjeux internes, selon des normes spécifiques. Les médiateurs se détachent des profanes en construisant un ensemble de compétences dédiées. Les médiés reconnaissent les médiateurs en s'inscrivant dans la médiation et en leur concédant une posture particulière. La professionnalisation des métiers participe à l'autonomisation du champ des nouvelles médiations avec, notamment, un autoréférencement professionnel à travers la constitution d'institutions de régulation. Nous avançons l'idée que la médiation urbaine est une modalité émergente des nouvelles médiations, tournée vers la construction symbolique des territoires.

La médiation urbaine se distingue des nouvelles médiations par son objet, le territoire, dont l'espace métropolitain est un exemple archétypal. Elle possède ainsi les caractéristiques principales des nouvelles médiations : le caractère intentionnel, la volonté de construire la société et l'intervention d'un tiers. L'étude de soixante-dix-sept actions permet de faire ressortir l'hybridité induite : leurs objectifs s'inscrivent dans des actions culturelles, touristiques, économiques. La médiation urbaine se distingue du marketing territorial, même si elle peut utiliser certaines de ses techniques comme le storytelling. Elle ne s'inscrit pas dans une démarche commerciale ou de satisfaction client, mais plutôt dans une démarche de construction symbolique d'un territoire. À ce titre, les actions de médiation urbaine partagent un récit pour mettre en scène l'action collective à l'échelle d'un territoire, et non uniquement pour la consommation de celui-ci ou sa mise en concurrence auprès d'investisseurs. Pourtant, les objectifs de la médiation urbaine et du marketing territorial peuvent se recouper : la formation d'une identité pour un territoire rentre également dans les stratégies du marketing

territorial. Existante à l'échelle métropolitaine, mais pas seulement, la médiation urbaine, *a contrario*, des autres sous-champs des nouvelles médiations apparaît encore en construction.

Nous pouvons relever, tant dans les textes scientifiques que dans les paroles des professionnels, une convergence de termes renvoyant à la médiation urbaine. Ils évoquent la « *fabrique territoriale* » (COËFFE, MORICE, 2013), « *l'interprétation du territoire* » (urbanisme, 2013, p41), « *la mise en scène des territoires* » ou « *les temps de refondation collective* », la « *vision culturelle du territoire* », etc. pour évoquer ces nouveaux dispositifs qui relèvent selon nous de la médiation urbaine. Il nous semble que ces différentes appellations interrogent sur les conditions de la construction des représentations des territoires métropolitains. Mais le manque d'uniformisation du vocabulaire des professionnels comme des chercheurs atteste que le champ est en constitution. D'ailleurs, sur le territoire métropolitain lyonnais, nous observons une multiplication d'actions de médiation urbaine sous couvert de domaines variés et sous des dénominations différentes.

L'étude de sept actions²⁵³ de médiation urbaine à l'échelle métropolitaine prenant place sur la métropole lyonnaise montre la volonté d'acteurs de construire le territoire métropolitain en transformant les représentations sociales.

Nous avons fait ressortir leur caractère hybride : toutes les actions associent en effet plusieurs objectifs rattachés à des domaines différents incluant la construction d'une représentation du territoire métropolitain. Selon les actions, cette hybridité est inscrite dès la naissance des actions comme une manière de concilier des objectifs différents. Pour d'autres actions, l'hybridité provient de l'opportunisme d'acteurs à inscrire des objectifs de médiation urbaine dans des actions. En réinterprétant des actions présentes sur le territoire (Défilé de la Biennale de la Danse), ou en en proposant une extension (JEP), ces acteurs diffusent un discours métropolitain.

Cette hybridité se mesure également dans les modalités d'action afin de concilier les différents objectifs. Par exemple, les « Utopies Réalisées » recherchent une valorisation du patrimoine tout au long de l'année, mais s'appuient également sur de l'évènementiel pour développer une attractivité touristique. De même, la marque OnlyLyon déploie une stratégie

²⁵³ Pour mémoire : Les « Utopies Réalisées » (Région Urbaine de Lyon) ; Emblèmes métropolitains (Grand Lyon) ; OnlyLyon (ADERLY) ; Désir de Soie (Grand Lyon) ; Les Journées Européennes du Patrimoine métropolitaines (Pôle métropolitain) ; Défilé de la Biennale de la danse (Biennale de Lyon) ; La Sainté – Lyon (Club de Cyclotourisme de Lyon)

de marketing territorial qui repose sur une appropriation locale du territoire métropolitain : campagne de publicité internationale et flash mob local se complètent. La construction sociale vient ainsi s'adosser à des objectifs complémentaires et l'hybridité formelle permet de concilier des objectifs différents.

Le second point commun de ces actions consiste en la participation d'une multitude d'acteurs dont la cohésion est constituée autour du message porté. Nous retrouvons ainsi deux types d'organisation. Un schéma, que nous avons qualifié de fédératif, réfère à des actions réunissant un grand nombre d'acteurs. Ce groupe se caractérise par une première médiation interne afin de décider du message porté lors de l'action avant de la proposer à un public plus large. Le second groupe renvoie à des actions pilotées par un acteur, mais regroupant de multiples partenaires. Ces actions, qualifiées d'extensives, diffusent un message vers le grand public.

Cette première étude met en avant l'autonomie avérée de chaque action. Toutefois, pour obtenir une couverture complète du territoire métropolitain, seule la multiplication des actions aboutira à son identification. D'ailleurs, les sept actions étudiées participent chacune de cette stratégie globale de donner corps au territoire métropolitain et dans les domaines du tourisme et de la culture, cette stratégie paraît cordonnée.

La volonté de construire le territoire métropolitain reste l'apanage d'un cercle restreint et récurrent d'acteurs pouvant être assimilés à celui des « entrepreneurs métropolitains » (ARAB, LEFEUVRE, 2012). Cette catégorie d'acteurs agissant en faveur de la construction métropolitaine participe activement à l'élaboration de nouvelles représentations. La stratégie mise en place au travers du tourisme métropolitain correspond tout à fait cette description : les acteurs métropolitains énoncent que seul le territoire métropolitain posséderait les atouts pour répondre aux évolutions des pratiques touristiques. Les expériences décrites dans cette étude montrent la mise en place d'une médiation au sein des acteurs prenant part à l'action : un premier travail à l'intérieur des institutions donne du sens au territoire métropolitain avant d'autoriser la diffusion d'un message au grand public.

L'analyse plus en profondeur du processus des deux dispositifs, les « Utopies Réalisées » et le Défilé de la Biennale de la Danse révèle deux exemples de leviers pour construire le territoire métropolitain et leur fonctionnement. Les « Utopies Réalisées » consistent en la création d'un dispositif de tourisme culturel à l'échelle du territoire métropolitain. Sa particularité est d'être le premier dispositif de ce type en région lyonnaise. En proposant de

tirer des liens historiques entre cinq sites répartis géographiquement, les « Utopies Réalisées » racontent une histoire commune du territoire métropolitain : l'accueil de réalisations architecturales et urbaines exceptionnelles. Le Défilé de la Biennale de la Danse possède, lui, une tout autre histoire. Créé pour l'ouverture de la Biennale de 1996, il réunit une quinzaine de groupes de danseurs venus de l'agglomération lyonnaise, donnant corps à l'origine au territoire de la communauté urbaine de Lyon (DUJARDIN, 2002). Sa récupération à l'échelle métropolitaine intervient lors de la création du pôle métropolitain en 2012. La présence de groupes provenant des quatre agglomérations du pôle permet aux techniciens et élus de s'emparer de cet événement et de lui donner une consonance métropolitaine : le défilé incarne alors la réunion des quatre agglomérations.

Le premier enseignement de l'analyse de ces deux cas concerne la provenance de l'hybridation des actions de médiation urbaine. Les motivations des acteurs participant à ces opérations font apparaître une distinction entre les acteurs métropolitains, porteurs de médiation urbaine, et les acteurs locaux, porteurs d'objectifs propres. En développant un discours incluant des objectifs complémentaires à la médiation urbaine - développement économique, rayonnement international - les acteurs métropolitains parviennent à fédérer suffisamment d'acteurs locaux pour mettre en place des événements.

Ainsi, l'hybridité des actions de médiation urbaine nous paraît une caractéristique intrinsèque. Face à la difficulté pour les entrepreneurs métropolitains de porter des actions de médiation urbaine, l'hybridation semble nécessaire afin de donner du sens autour d'un projet, mais également pour motiver les nombreux acteurs existants. Si les « Utopies Réalisées » ou le Défilé avaient été imaginés uniquement comme la mise en récit du territoire métropolitain, peu d'acteurs locaux se seraient mobilisés. « *L'analyse des mécanismes empiriques des actions collectives métropolitaines étudiées montre qu'intérêt commun à coopérer cohabite avec intérêts singuliers des institutions autonomes* » (ARAB, 2012, p8). Même si les acteurs porteurs de médiation urbaine font état de leur volonté de construire le territoire métropolitain, nous constatons une réelle difficulté à partager le récit métropolitain avec les habitants. Nous observons d'ailleurs un décalage entre le discours produit par des acteurs stratégiques et la vision des acteurs opérationnels. Ainsi, que ce soit pour les « Utopies » ou la biennale de la Danse, la construction des représentations semble toujours mêlée à des enjeux liés au tourisme, à la culture ou aux objectifs de la politique de la ville. Grâce à cette

hybridité, les acteurs métropolitains exposent le territoire métropolitain comme un territoire de projet, permettant l'émergence d'actions nouvelles à cette échelle et participant ainsi activement à sa construction sociale.

Le second enseignement concerne le mode de fonctionnement des actions de médiation urbaine. Nous pouvons distinguer le fonctionnement des actions fédératives comme les « Utopies Réalisées » et celui attaché aux actions extensives comme le Défilé de la Biennale de la Danse.

Ainsi, au sein des « Utopies », la médiation intervient deux fois. Une première fois lors de la construction même du discours entre les acteurs locaux et métropolitains : l'élaboration participative du récit des « Utopies » par les cinq sites et les différents partenaires permet la construction d'une communauté d'acteurs à l'échelle métropolitaine fédérée autour d'une histoire racontant leur territoire. La médiation intervient ensuite en direction des habitants au travers de la mise en récit des cinq lieux, emblématiques de cette histoire.

Concernant le Défilé, la première médiation entre les acteurs n'a pas lieu. La récupération du discours autour du Défilé *a posteriori* n'a pas produit de lien particulier entre les opérateurs des groupes. La communication du pôle n'est pas suffisante pour produire une représentation partagée du territoire, elle est reçue comme la mise en avant d'une nouvelle structure institutionnelle. La seconde médiation avec les participants est, par contre mise en avant. Elle débute lors de la phase de préparation lorsque les personnes engagées dans le projet, réunies autour d'une passion, par groupes de trois cents à cinq cents membres. Pendant un an, les participants créent des liens, fondent une communauté. La présence de groupes composés à partir de plusieurs communes permet d'induire une appartenance territoriale plus large. Celle-ci se poursuit lors du « Défilé » lui-même : environ trois cent mille personnes assistent conjointement à la parade, créant un moment partagé par les spectateurs et les danseurs et produisant, par sa répétition bisannuelle, un rituel incarnant le territoire.

La médiation urbaine est donc présente sur le territoire métropolitain lyonnais, mais reste un domaine émergeant avec une efficacité relative et une stratégie peu coordonnée ; il n'existe pas, en effet, de plan d'action partagé. La médiation urbaine est plutôt portée par des actions isolées pilotées par un réseau d'acteurs restreint. Il semble alors que la médiation urbaine se déploie autour d'un faisceau d'actions complémentaires pour construire les représentations du territoire métropolitain lyonnais.

L'évolution des représentations n'est pas un processus mécanique, mais un travail itératif entre des représentations existantes et de nouvelles images. La médiation urbaine se justifie ainsi par des objectifs, mais ne peut prétendre actuellement à une transformation rapide et profonde des représentations. Son efficacité se mesure autant dans la construction d'une culture technicienne commune que dans la réelle transmission d'une représentation aux habitants du territoire. Nous avons constaté des résultats intermédiaires ou incomplets, mais correspondant aux décalages classiques entre des intentions politiques et la réalité des politiques publiques (MEGIE, 2010; MORDASINI, 2012).

C'est pourquoi la majorité des acteurs locaux ont une conscience plus ou moins forte du phénomène de métropolisation et des institutions. Cette prise de conscience apparaît tout d'abord dans une perception profane, mais relativement juste, de la construction du territoire métropolitain, au travers des flux quotidiens de personnes entre les différents points du territoire. Cette réalité est d'autant plus prégnante que vécue au sein même des actions, lors de la mise en place de réunions, avec la multiplicité des acteurs, l'obligation de se déplacer, etc. Du fait des contraintes organisationnelles, des liens se tissent entre les acteurs à l'échelle géographique. Une représentation du territoire métropolitain se construit alors, marquant l'institution partagée du territoire métropolitain.

Notre étude s'est limitée à interroger le processus de construction de la médiation urbaine dans le cadre du territoire métropolitain lyonnais. Cette analyse de la mise en place des actions démontre la présence réelle d'une volonté d'acteurs de construire une représentation partagée du territoire métropolitain, attestant l'existence de la médiation urbaine sur le territoire lyonnais.

Cette recherche ouvre un premier champ de questionnement autour de la poursuite de la construction du champ de médiation urbaine. Notre recensement des actions fait état de fortes similitudes entre la situation de notre cas d'étude et celle d'autres territoires²⁵⁴. Recomposer un travail similaire sur des territoires différents semble une piste de prolongement.

²⁵⁴ Entre autres, l'article de Vincent COËFFE et Jean-René MORICE (2013) fait état de mécanisme similaire autour de la métropole de Nantes-Saint-Nazaire.

Une seconde continuité de ce travail serait le questionnement des récepteurs finaux : les habitants du territoire métropolitain. Comprendre l'efficacité du message en lui-même pourrait constituer une autre poursuite de ce travail.

Enfin, une troisième piste pourrait se structurer autour de l'intégration de cette nouvelle représentation dans celles préexistantes. En produisant un imaginaire différent autour de l'histoire commune, d'autres connaissances sur le territoire, les représentations territoriales sont modifiées pour rendre le territoire métropolitain légitime. Mais la persistance des anciens territoires fait présumer l'impossibilité du remplacement des territoires existants par d'autres. Pourtant, la médiation urbaine agit sans rupture. Nous pouvons donc estimer que la médiation urbaine produira plutôt une représentation métropolitaine supplémentaire s'ajoutant aux représentations existantes, s'emboîtant dans les espaces d'identification existants (PINSON, ROUSSEAU, 2011, p42). Interroger cette imbrication apparaît comme une piste de travail complémentaire.

Mais un autre champ d'études s'ouvre également à partir de ce travail, autour des conséquences de la médiation urbaine. Les principes politiques de médiation tels que nous les avons formulés se structurent autour de la distinction entre l'intérêt collectif, constitué de l'agglomération d'intérêts particuliers, et l'intérêt général imposé par une institution indépendante. Dans cette optique, la médiation urbaine facilite cette construction des territoires en proposant des actions productrices de représentations communes. L'association d'un nombre important d'acteurs autour d'un intérêt collectif serait ainsi une condition de son émergence et renverrait à une nouvelle manière de faire les territoires dans une perspective interterritoriale (VANIÉR, 2008, p3). Pourtant, en contrepoint de l'approche de la médiation comme nouvelle manière de faire société autour de la construction d'intérêts collectifs, la médiation urbaine amène, dans le cas lyonnais, à la constitution d'une superstructure institutionnelle garante d'un intérêt général.

L'intérêt partagé d'un nombre restreint d'acteurs, issu de mondes divers (politique, économique, culture, recherche, etc.) a permis la formation d'une oligarchie métropolitaine (LATARJET, 2010 ; PINSON, 2010). Ainsi, le pôle métropolitain, dirigé par des représentants à la légitimité démocratique faible²⁵⁵, fait appel au secteur économique comme

255 Le président des pôles métropolitains est désigné par les conseillers communautaires eux-mêmes élus par les conseillers municipaux.

unique représentant de la société civile. L'institutionnalisation revient alors plus à recentrer le pouvoir entre les mains des notables métropolitains, sur les schémas similaires des grandes intercommunalités (LE SAOUT, 2000). La création de la métropole européenne, prévue pour 2015, devrait poursuivre le mouvement en concentrant les compétences du département et de la communauté urbaine aux mains de mêmes personnes. La médiation urbaine restera alors un outil de pouvoir pour façonner le territoire en fonction d'intérêts de groupes sociaux. L'assise territoriale étant une composante déterminante dans le système démocratique actuel (DOUILLET, 2002), la médiation urbaine ne serait donc qu'un outil de consolidation du pouvoir d'un groupe s'adaptant aux évolutions territoriales en produisant de nouvelles images (DEBARBIEUX, 1998). Elle s'intègre ainsi à la construction d'un patriotisme citadin, idéologie souvent utilisée, sinon créée par les élites dirigeantes (RONCAYOLO, 1997a). En ce sens, elle réintègre la longue tradition de la construction du contrôle territorial sublimé avec l'État nation : diffusion du droit, homogénéisation de la langue, mythe et symbole (ibid., ANDERSON, 1996).

Le cas lyonnais est un exemple de cette configuration. Après des tentatives d'expansion avortées devant les réticences des administrations limitrophes, la constitution progressive d'une représentation commune du territoire métropolitain a permis les évolutions récentes (POLERE, 2008a). À ce titre, le patrimoine, en tant que matérialisation du territoire, est réutilisé dans ce but (RIPOLL, VESCHAMBRE, 2002). Ce corolaire de la médiation urbaine interroge sur sa finalité et les effets contre-productifs. Elle remet finalement en question la définition telle que nous l'avons formulée au départ.

La construction d'outils autour d'intérêts collectifs ne serait alors pas suffisante pour parvenir à une forme d'organisation sociale différente. En effet, comme pour les médiations sociales, culturelle et environnementale, la médiation urbaine ne parvient pas à s'émanciper des institutions.

Ce constat ouvre des pistes d'approfondissement sur l'opportunité à mener durablement des actions interterritoriales. La métropolisation, phénomène de réorganisation urbaine important aurait pu être l'occasion de produire de nouvelles formes de coopération territoriale. L'exploration de la capacité des administrations à collaborer sur le long terme hors de leur espace de pouvoir semble intéressante à poursuivre. Nous pouvons également examiner les nouvelles formes d'institutionnalisation formalisant des cadres de coopération sans les centraliser dans les mains d'une poignée d'acteurs.

Dans la continuité de cette réflexion, nous pouvons également nous interroger sur la capacité de la médiation urbaine à produire des représentations territoriales hors du « mille-feuille » administratif. Nous avons constaté la difficulté des administrations à se redéployer à l'échelle métropolitaine. La médiation urbaine intervient pour proposer d'autres cadres de représentation afin de développer de nouvelles actions. En proposant un sens partagé à un territoire sans périmètre précis, elle apporte une manière inédite de faire territoire. Mais, les collaborations autour d'objectifs partagés peuvent-elles suffire à produire de cadres d'actions novateurs ou bien est-il nécessaire de les formaliser par une administration ? Est-ce que l'organisation d'un système territorial est nécessairement une institution politique au sens de l'État moderne ?

La fixation du territoire métropolitain dans un territoire administratif figé et artificiel, le pôle métropolitain, implique la mise en place d'une nouvelle strate institutionnelle imbriquée dans la juxtaposition et l'emboîtement des découpages administratifs actuels. Son élaboration fermée semble aller à l'encontre d'un fonctionnement métropolitain intégré (BEHAR, ESTEBE, VANIER, 2011). Nous pouvons constater une autre lacune concernant la représentation de la société civile : le pôle métropolitain réduit celle-ci au secteur économique. Les conseils de développement des agglomérations se sont fédérés à l'échelle du pôle, mais les secteurs associatifs, culturels, sociaux et solidaires ne semblent pas pris en compte. La médiation urbaine apparaît dès lors toujours nécessaire pour construire le territoire métropolitain.

Les interrogations, ouvertes par ce travail, sont autant de pistes de recherche pour appréhender la construction des territoires : plutôt que s'inscrire dans la fin des territoires, au contraire l'enjeu est d'imaginer de nouvelles manières de les élaborer.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ABRIC Jean-Claude (1984), « L'artisan et l'artisanat : analyse du contenu de la structure d'une représentation sociale », *Bulletin de la psychologie*, n°366

ADDA Jacques (2012), *La mondialisation de l'économie*, Collection : Grands Repère, Editions La Découverte; 8e édition, Paris

AISSANI Youssef, BONARDI Christine (1991), « Évolution différentielle des éléments d'une représentation sociale : les apports de l'analyse de similitude », *L'année psychologique*, 1991 vol. 91, n°3. pp. 397-417

ALDHUY Julien (2008), « Au-delà du territoire, la territorialité ? », *Géodoc*, n°55 [article en ligne], consulté le 13 janvier 2014, p. 35-42. Disponible sur : http://hal.archivesouvertes.fr/docs/00/27/86/69/PDF/Aldhuy_2008_Au_dela_T_Tlt.pdf.

ANDERSON Bénédicte (1996), *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris

APPADURAI Arjun (2005), *Après le colonialisme, les conséquences culturelles de la globalisation*, petite bibliothèque Payot, Paris

APPERT Manuel (2004), « Métropolisation, mobilités quotidiennes et forme urbaine : le cas de Londres », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 79/2 | 2004, mis en ligne le 25 octobre 2007. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index621.html>, DOI : en cours d'attribution

ARAB Nadia (2009) « Quelle organisation territoriale à l'échelle métropolitaine », *Lyon – la production de la ville*, Colloque POPSU du 18 novembre 2009

ARAB Nadia (2012), *la construction métropolitaine au défi de la coopération entre acteurs publics locaux*, Communication présentée à la conférence internationale 'governing the metropolis', Université Paris Est, Paris, 28-29-30 novembre 2012

ARAB Nadia, IDT Joël, LEFEUVRE Marie-Pierre (2008), *Rapport Final : Nouveaux modes de structuration de l'action publique locale*, Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

ARAB Nadia et LEFEUVRE Marie-Pierre (2012), « Des cadres territoriaux au cœur des coopérations institutionnelles : les « entrepreneurs métropolitains » », *Politiques et management public* [En ligne], mis en ligne le 23 octobre 2012, consulté le 28 octobre 2012. URL : <http://pmp.revues.org/4409> ; DOI : 10.4000/pmp.4409

ARENDT Hannah (1989), *penser l'évènement*, Berlin

ARNAUD Lionel (2008), « Entre expérimentation culturelle et domestication économique : les ambiguïtés d'une médiation par l'art dans le carnaval de Notting Hill et le défilé de la Biennale de la Danse de Lyon », *Lien social et Politiques*, n° 60, 2008, p. 91-103.

ASCHER François (1995), *Métapolis ou l'avenir des villes*, Edition Jacob, Paris

ASCHER François (1998a), « les institutions des villes face à trois dynamiques urbaines ; la vitesse, la spécialisation et l'autonomie », in MAY Nicole, VELTZ Pierre, LANDRIEU Josée, SPECTOR Thérèse, dir, *La ville éclatée*, Édition de l'aube, Aubenas

ASCHER François (1998b), *La République contre la ville. Essai sur l'avenir de la France urbaine*, La Tour d'Aiguës Éd. de l'Aube, coll. « Monde en cours », série « Société »

- ASCHER François et GODARD Francis (1999), « Vers une troisième solidarité », *Esprit*, novembre 1999
- AUGE Marc (1992), *Non-lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, La Librairie du XX^e siècle, Seuil
- AUGUSTIN Jean-Pierre (2008), « Installations olympiques, régénération urbaine et tourisme », *Téoros* [En ligne], 27-2 mis en ligne le 01 juin 2009, consulté le 05 mars 2013. URL : <http://teoros.revues.org/133>
- AUTHIER Jean-Yves, GRAFMEYER Yves, MALLON Isabelle, Marie VOGEL (2010), *Sociologie de Lyon*, éd. la découverte, Paris
- AVRY Loïc (2013), *La concurrence territoriale autour du projet de l'aéroport de Notre Dame des Landes*, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1846
- AWAD Gloria (2011), « Informer, relier : le journalisme en tant que modèle moderne de médiation », *Communication* [En ligne], Vol. 28/1, mis en ligne le 16 septembre 2011, Consulté le 18 mars 2013. URL : <http://communication.revues.org/index2025.html>
- BACCINI Alain (2010), *Statistique Descriptive Multidimensionnelle (pour les nuls)*, Institut de Mathématiques de Toulouse, UMR CNRS 5219, Université Paul Sabatier Toulouse
- BAIL Christopher A., LAMONT Michèle (2008), « Sur les frontières de la reconnaissance », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 21 - n°2 | 2005, mis en ligne le 01 octobre 2008, consulté le 16 janvier 2014. URL : <http://remi.revues.org/2489>
- BAILLY Antoine et al. (1998), *Les concepts de la géographie humaine*, éd ARMAND COLIN, Paris
- BAGNASCO Arnaldo, LE GALES Patrick (1997), dir, *Villes en Europe*, La Découverte, Paris
- BARDET Fabrice, JOUVE Bernard (1999), « Entreprise politique et territoire à Lyon », *sociologie du travail*, n°41, p46-p61.
- BARTHES Roland (1967), *le système de la mode*, Le seuil, Paris
- BARTHES Roland (1964), « Rhétorique de l'image », In: *Communications*, n°4, 1964. pp. 40-51. doi:10.3406/comm.1964.1027
- BARTHES Roland (1964), « Éléments de sémiologie », In: *Communications*, n°4, 1964. pp. 91-135, doi : 10.3406/comm.1964.1029
- BATTISTONI Éric (2012), « Le développement des médiations en Europe », *Informations sociales*, 2012/2 n° 170, p. 38-49.
- BASSAND Michel, JOYE Dominique et LERESCHE Jean-Philippe (1995) (dir), *Métropolisations : interdépendances mondiales et implications lémaniques*, édition Georg, Genève
- BEHAR Daniel (2010), *Du gouvernement d'agglomération à la gouvernance métropolitaine : quels enjeux ?*, Conférence Paris 2025, article en ligne : http://www.paris.fr/portail/accueil/Portal.lut?page_id=8684&document_type_id=4&document_id=12870&portlet_id=20594&multileveldocument_sheet_id=1038, Mise à jour le : 09 novembre 2010, consulté le 04 avril 2013
- BEHAR Daniel, ESTEBE Philippe, VANIER Martin (2011), « Pôles métropolitains : du "faire territoire" au "faire politique", où la nouvelle bataille de l'interterritorialité »,

Métropolitiques, 18 mai 2011. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Poles-metropolitains-du-faire.html>

BELHEDI Amor (2002), « Connaissance et pratiques des milieux et territoires ». III^e Colloque du Département de Géographie de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales, Tunis (9-11 mars 2000). Textes réunis et introduits par Mohamed Raouf Karray, Adnane Hayder, Hassen Tayachi. Publications de l'INS, 2002, pp : 13- 31. École Normale Supérieure.

BELHEDI Amor (2006), « Territoires, appartenance et identification. Quelques réflexions à partir du cas tunisien », *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 310-316

BENKO Georges, LIPIETZ Alain (1992), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie industrielle*, Presse Universitaire de France, Paris.

BENKO Georges (1996), « Géographie économique et théorie de la régulation », *Finisterra*, XXXI, 62, pp. 7-28.

BEN MABROUK Taoufik (1998), L'ambition métropolitaine lyonnaise, *Annales de la recherche urbaine*, décembre 1998, n°80/81

BEN MABROUK Taoufik, JOUVE Bernard, 1999, « La difficile émergence de la Région Urbaine de Lyon », in JOUVE Bernard, LEFEVRE Christian (1999), dir, *Villes, Métropoles, les nouveaux territoires du politique*, Collection VILLES, anthropos, Ed ECONOMICA, Paris

BEN MABROUK Taoufik, 2007, « Quand la métropole se fait territoire politique », In FAURE Alain, LERESCHE Jean-Philippe, MULLER Pierre et NAHRATH Stéphane, dir, *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*, L'Harmattan, Paris

BEN MABROUK Taoufik (2007), « Le tournant qualitatif de la prospective et ses effets sur le gouvernement urbain : les enseignements de l'expérience lilloise », *Territoire en mouvement* [En ligne], 2 | 2007, mis en ligne le 15 mai 2012, consulté le 16 octobre 2012. URL : <http://tem.revues.org/709>

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas (1966), *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin, Lassay-les-Châteaux, (trad.), réédition édition 2006

BERGER Peter, KELLNER Hansfried (1988), « Le mariage et la construction de la réalité », *Dialogue*, n° 102, première publication sous le titre «Marriage and the Construction of Reality», Diogenes, 1964, n° 46

BETIN Christophe, COTTET-DUMOULIN Laurence (1999), « Mémoire fluviale et planification stratégique », *Annales de la recherche urbaine*, Mars 1999, n°82

BESSE Jean-Marc (2004), « Le postmodernisme et la géographie. Éléments pour un débat », *L'Espace géographique* 1/2004 (tome 33), p. 1-5. URL : www.cairn.info/revue-espace-geographique-2004-1-page-1.htm

BERU Laurent (2008), « Communication politique autour d'une culture identitaire et fédératrice », *Quaderni* [En ligne], 67 | Automne 2008, mis en ligne le 05 janvier 2012, consulté le 14 décembre 2012. URL : <http://quaderni.revues.org/232>

BEURET Jean-Eudes (2000), « Qu'entend-on par médiation territoriale ? », in GUIHÉNEUF Pierre- Yves, *Médiations territoriales, Compte-rendu de l'atelier de Rennes*, ENSAR, 15 et 16 décembre 1999, Évaluation prospective et capitalisation d'expériences du programme « Ensemble pour gérer le territoire » de la Fondation de France,

BEURET Jean-Eudes, CADORET Anne (2010), *Gérer ensemble les territoires, Vers une démocratie coopérative*, Éditions Charles Léopold Mayer, Paris

BEURET Jean-Eudes et CADORET Anne (2011), « Une gouvernance territoriale endogène de l'environnement : contours et enjeux. Près de 300 initiatives soumises à une analyse comparative », *Géographie, économie, société*, 2011/4 Vol. 13, p. 363-386

BEURET Jean-Eudes, LABESNNES Florence (2004), « La médiation au cœur des projets de coopération : enseignements tirés de cas concrets en Afrique et en Amérique latine dans le champ de la gestion concertée des ressources naturelles », *rapport du projet MEDISUD*, ministère des affaires étrangères

BEURET Jean-Eudes, TREHET Christophe (2001), « Pour la gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°43, mai 2001

BLANC Nathalie (2008), *Vers une esthétique environnementale*, Quæ, Collection : Indisciplines, Paris

BLANC Nathalie, LOLIVE Jacques (2009), « Vers une esthétique environnementale : le tournant pragmatiste », *Natures Sciences Sociétés*, 2009/3 Vol. 17, p. 285-292.

BOINO Paul (1999), *L'intégration fonctionnelle des centres urbains périphériques dans la métropole lyonnaise*, thèse soutenue publiquement le 17 décembre 1999, Université Lumière Lyon 2

BOINO Paul (2007), « Le territoire comme facteur de métropolisation », in MOTTE Alain dir, *Les agglomérations françaises face au défi métropolitain*, Economica / Anthropos, Paris

BOINO Paul (2009), dir, *Lyon La production de la ville*, collection la ville en train de se faire, édition Parenthèses, Marseille

BOINO Paul, GENESTIER Philippe, JOUVE Bernard (2008), « L'aménagement urbain et territorial, entre post-keynésianisme, et néo-keynésianisme », *Métropoles* [En ligne], 4 | 2008, mis en ligne le 23 décembre 2008, consulté le 13 octobre 2012. URL : <http://metropoles.revues.org/3583>

BONAFE-SCHMITT Jean (1997), « Les médiations », *Communication et organisation* [En ligne], 11 | 1997, mis en ligne le 26 mars 2012, consulté le 17 mars 2013. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/1914>.

BONAFE-SCHMITT Jean-Pierre, DAHAN Jocelyne, SALZER Jacques, SOUQUET Marianne, VUCHE Jean-Pierre (1999) *Les médiations, la médiation*, Ed. Erès, Paris.

BONAFE-SCHMITT Jean-Pierre, « Évaluation des effets des processus de médiation », *Informations sociales*, 2012/2 n° 170, p. 122-129.

BONARDI Christine et ROUSSIAU Nicolas (2001), *Les représentations sociales : état des lieux et perspectives*, Mardaga

BONERANDI Emmanuelle (2005), « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 80/2 | 2005, mis en ligne le 01 décembre 2008, consulté le 21 juin 2013. URL : <http://geocarrefour.revues.org/991>

BONNEMAISON Joël (2004), *la géographie culturelle*, C.T.H.S., Paris

BONNEVILLE Marc (1997), *Lyon : métropole régionale ou euro-cité ?*, avec la participation de Marie-Andrée Buisson et de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, Anthropos, Paris

BORDEAUX Marie-Christine (2008), « La médiation culturelle en France, conditions d'émergence, enjeux politiques et théoriques », in *Culture pour tous*, Actes du Colloque international sur la médiation culturelle, Montréal

- BOUDON Raymond (1979), *La logique du social*, Hachette, Paris, réédition de 1997.
- BOULEKBACHE Hafida, LAUDATI Patricia (2011), « Prospectives urbaines : de la connaissance des villes aux stratégies d'action », in SANSON Pascal (2011), dir, *Les arts de la ville dans le projet urbain : Débat public et médiation*, collection villes + territoires, Presses universitaires François-Rabelais, Tours.
- BOURDEAU-LEPAGE Lise et al (2009), « À la recherche de la centralité perdue », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2009/3 juillet, p. 549-572. DOI : 10.3917/reru.093.0549
- BOURDEAU-LEPAGE Lise (2011), « La métropolisation 15 ans après », in *Cahiers du GREThA*, n° 2011-13
- BOURDIEU Pierre (1977), « Sur le pouvoir symbolique. », In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 32e année, N. 3, 1977. pp. 405-411, doi : 10.3406/ahess.1977.293828, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1977_num_32_3_293828
- BOURDIEU Pierre (1980a), « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, janvier 1980
- BOURDIEU Pierre (1980b), « L'identité et la représentation », In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 35, pp. 63-72
- BOURDIEU Pierre (1987), *Choses dites*, Édition de Minuit, Paris
- BOURDIN Alain (1994), « Pourquoi la prospective invente-t-elle des territoires ? », *Espaces et sociétés*, n° 74-75, pp. 215-234
- BOURDIN Alain (1998), Gouvernance, appartenances sociales et gestion de services urbains, *Annales de la recherche urbaine*, décembre 1998, n°80/81
- BOURDIN Alain (2005), *la métropole des individus*, édition de l'aube
- BOURSIN Jean-Louis (1991), *Comprendre la statistique descriptive*, A. Colin, Paris
- BRAY Lucy (2010), *Le sentiment d'appartenance dans l'aire métropolitaine lyonnaise*, mémoire de Master 1, Institut d'Études Politiques de Lyon, Université de Lyon
- BRENNER Neil (2004), *New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford
- BRUNET Roger (1980), « la composition des modèles dans l'analyse spatiale », *L'espace géographique*, tome IX, n°4
- BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé (1993), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus, La documentation Française, Paris
- BRUNET Roger, AURIAC Franck (1986), dir, *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, fondation Diderot, Paris
- BUE Nicolas, DESAGE Fabienne, MATEJKO Laurent (2004), « La "métropole" n'est-elle qu'un mot ? Retour critique sur un 'lieu commun' », in Dolez B., Paris D. *Métropoles en construction. Territoires, politiques et processus*, L'Harmattan, pp. 71-93
- BULEON Pascal, DI MEO Guy (2005), *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris
- BUSSI Michel (2006), « L'identité territoriale est-elle indispensable à la démocratie ? », *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 334-339

- BUISSON Marie-Andrée et al. (2001), « Métropolisation et polarités intra-urbaines. Le cas de Lyon », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2001/2 avril, p. 271-296. DOI : 10.3917/reru.012.0271
- CAILLET Bruno, COMTESSE Xavier (2008), *L'invention des territoires directs par les gens ordinaires*, imprimerie du Cachot, Genève, 2008
- CAILLY Laurent (2007), « Capital spatial, stratégies résidentielles et processus d'individualisation », *Annales de géographie*, 2007/2 n° 654, p. 169-187. DOI : 10.3917/ag.654.0169
- CASTEL Robert (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard
- CASTELLS Manuel (1999), *La société en réseau, L'ère de l'information*, Fayard, Paris.
- CATIN Aurélien (2013), *Archives du service espace public 1968-2010*, Communauté urbaine de Lyon, édition web, 2013 (2e édition)
- CAUNE Jean (1999), « La médiation culturelle : une construction du lien social », *article inédit*, mis en ligne le 22 novembre 1999, http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2000/Caune/
- CAUNE Jean (2006), *Culture et communication*, La communication en plus, presse universitaire de Grenoble
- CHALAS Yves (2011), *La ville contemporaine*, Édition cercle d'art, Paris
- CHAPOULIE Jean-Michel (1984), « Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie », *Revue Française de sociologie*, Volume 25, n°4
- CHAMPELY Stéphane (2005), *Introduction à l'analyse multivariée (factorielle) sous R*, 7 septembre 2005
- CHARBONNEAU Jean-Pierre (1997), « La politique d'espaces publics à Lyon / Policy for public spaces in Lyon », In: *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 72 n°2, 1997. Une nouvelle culture de l'aménagement des villes. pp. 127-130.
- CHARMES Eric (2011), *La ville émietlée. Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, PUF, Paris
- CHAUDOIR Philippe (2000), *La Ville en scènes, Lieux Publics/Hors les Murs/Plan Urbain*, Editions L'Harmattan
- CHAUDOIR Philippe (2002), *Patrimoine, mémoire et identité*, Groupe de travail 1 : "Un projet culturel d'agglomération : une ville créative et festive", Millénaire 3, Conseil de développement de l'agglomération lyonnaise. Novembre 2002
- CHAUDOIR Philippe (2007), « La ville événementielle : temps de l'éphémère et espace festif », in *Géocarrefour*, vol. 82/3
- CHEVALLIER Jacques (1981), « L'association entre public et privé », *Revue du droit public et de la science politique*, n°4, Paris, pp. 890-891.
- CHIGNIER RIBOULON Franck et FOURNIER Mauricette (2006), « Les locaux et la mondialisation ou des difficultés pour appréhender une réalité spatiale protéiforme », *Géographie, économie, société*, 2006/2 Vol. 8, p. 257-274. DOI : 10.3166/ges.8.257-274
- CHOAY Françoise (1994), « Le règne de l'urbain et la mort de la ville », *La ville, art et architecture en Europe, 1830-1993*, Centre Pompidou, Paris
- CHOAY Françoise, MERLAIN Pierre, 1987, dir, *Dictionnaire d'urbanisme et de l'aménagement*, PUF, Paris

- CIBOIS Philippe (1990), *L'Analyse des données en sociologie*, 2e éd., Paris : Presses universitaires de France
- CIBOIS Philippe (2000), *L'analyse factorielle : analyse en composantes principales et analyse des correspondances*, collection Que sais-je, 5e éd. Presses Universitaires de France
- CIBOIS Philippe (2006), *Principe de l'analyse factorielle*, Université de Versailles – Saint-Quentin
- CICILLE Patricia, ROZENBLAT Céline (2003), *Les villes européennes : éléments de comparaison*, La documentation Française (DATAR), Paris
- CLENET Jean (1998), Représentations, formation et alternance, *Alternances/Développement*, l'Harmattan, Paris
- CLOUTIER Julie (2003), *Qu'est-ce que l'innovation sociale ?*, Centre de recherche sur les innovations sociales, Collection Études théoriques, no ET0314, novembre 2003
- COËFFE Vincent et MORICE Jean-René (2013), « Patrimoine et création dans la fabrique territoriale : l'estuaire ligérien ou la construction d'un territoire métropolitain. », *Norois*, 228 | 2013, 77-88.
- COLE Alistain, GUIGNER Sébastien, PASQUIER Romain (2011), *Dictionnaire des politiques territoriales*, SciencesPo Les Presses
- COLEMAN James S. (1988), "Social capital in the creation of human capital". In *American Journal of Sociology*, Vol 94 : 95-120
- COLOMBEL Yves et OSTER Daniel (2011), dir, *La France [Texte imprimé] : territoires et aménagement face à la mondialisation*, Nathan, Collection: Collection Nouveaux continents, Paris
- COMBE Lila (2012), *Processus participatifs et urbanisme à l'échelle métropolitain. Une perspective comparative entre Lyon et Montréal*, Thèse soutenue publiquement le 8 juin 2012, Université lumière Lyon 2
- CORCUFF, Philippe (1995), *Les nouvelles sociologies: Entre le collectif et l'individuel*, Armand Colin, Paris, réédition 2007
- CORCUFF Philippe (2005), « Figures de l'individualité, de Marx aux sociologies contemporaines. », *EspacesTemps.net*, Travaux, 12.07.2005, consulté le 15 janvier 2014, <http://www.espacestemp.net/articles/figures-de-lrsquoindividualite-de-marx-aux-sociologies-contemporaines/>
- CROZAT Dominique et FOURNIER Sébastien (2005), « De la fête aux loisirs: évènement, marchandisation et invention des lieux », *Annales de géographie*, 2005/3 n° 643, p. 307-328. DOI : 10.3917/ag.643.0307
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard (1977), *L'Acteur et le Système*, Le Seuil, Paris.
- CUBIZOLLES Alexandre, THUILLIER Sabine (2011) « Le Bulb : un dispositif multimédia exploratoire des territoires contemporains », in SANSON Pascal (2011), dir, *Les arts de la ville dans le projet urbain : Débat public et médiation*, collection villes + territoires, Presses universitaires François-Rabelais, Tours.
- DARMET Guy et al (2002), *La danse, corps manifeste – Lyon*, Biennale de la Danse, édition Artha, Lyon
- DAUPHINE André(1998), « Espace terrestre et espace géographique », in BAILLY Antoine et al. , *Les concepts de la géographie humaine*, éd ARMAND COLIN, Paris, p 43-54

- DEBARBIEUX Bernard (1995), « Le lieu, fragment et symbole du territoire », *Espaces et Sociétés* 82-83
- DEBARBIEUX Bernard (1998), « Les problématiques de l'image et de la représentation en géographie », in BAILLY Antoine et al. (1998), *Les concepts de la géographie humaine*, éd ARMAND COLIN, Paris
- DEBARBIEUX Bernard (2006), « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 340-354
- DEBARBIEUX Bernard (2010), « Imaginaires nationaux et post-nationaux du lieu », *Communications*, 2010/2 n° 87, p. 27-41. DOI : 10.3917/commu.087.0027
- DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (2002), dir, *Ces territorialités qui se dessinent*, édition de l'aube, Datar, collection bibliothèque des territoires, La Tour-d'Aigues (84)
- DEBRAY Régis (2001), *Dieu un itinéraire*, édition Odile Jacob
- DE BRIANT Vincent, PALAU Yves (1999), *La médiation : Définition, pratiques et perspectives*, Paris, Nathan
- DE CERTEAU Michel (1980), *Arts de faire, L'invention du quotidien*, Paris, UGE
- DE CERTEAU Michel (1994), GIARD Luce, MAYOL Pierre, *Habiter, cuisiner, L'Invention du quotidien*, Gallimard, Paris
- DECOSTER Elisabeth et al. (2004), « Les étapes d'une dynamique de territorialisation : le pôle optique en Île-de-France », *Géographie, économie, société*, 2004/4 Vol. 6, p. 383-413. DOI : 10.3166/ges.6.383-413
- DELEUZE Gilles, GUATTARI Félix (1980), *Mille Plateaux. Capitalisme et schizophrénie*, Minuit, coll. « Critique », Paris
- DE LA SOUDIERE Martin (2004), « Lieux dits : nommer, dé-nommer, re-nommer », *Ethnologie française*, 2004/1 Vol. 34, p. 67-77. DOI : 10.3917/ethn.041.0067
- DEMOUSTIER Danièle, ROUSSELIÈRE Damien (2005), « L'économie sociale et coopérative des associationnistes : de la critique des fondements de l'économie politique à la régulation sociale du marché » in *Annals of Public and Cooperative Economics* 76:4, pp. 517-543
- DENÈFLE, Sylvette (2002), « Zonages de protection patrimoniale et territoires : L'exemple de l'inscription de Lyon au patrimoine mondial », In *Lire les territoires* [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2002 (consulté le 21 juin 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pufr/1783>>
- DENIEUIL Pierre-Noël (2008), *Cultures et société, itinéraire d'un sociologue*, l'Harmattan, collection logiques sociales, paris
- DENIS Michel (1999), « Images mentales et pensées », in DORTIER Jean François (1999), *Le cerveau et la pensée, la révolution des sciences cognitives*, Editions Sciences Humaines, Paris
- DENOIT Nicole (2010), « Vivre autrement le chantier urbain », *Communication et organisation*, 37 | 2010, 21-32.
- DE ROSE Isabelle (2011), « Le beffroi : approche communicationnelle d'un symbole architectural identitaire », in SANSON Pascal (2011), dir, *Les arts de la ville dans le projet*

urbain : *Débat public et médiation*, collection villes + territoires, Presses universitaires François-Rabelais, Tours.

DE SINGLY François (2003), *Les uns avec les autres. Quand l'individualisation crée du lien*, Hachette Littératures, collection Pluriel, Paris, 272p

DI MEO Guy (1990), « De l'espace subjectif à l'espace objectif : l'itinéraire du labyrinthe », In *Espace géographique*, Tome 19-20 n°4, pp. 359-373, DOI : 10.3406/spgeo.1990.3020, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1990_num_19_4_3020

DI MÉO Guy (1995), « patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », in *espaces et sociétés*, N°78 méthodes et enjeux spatiaux, l'Harmattan, 1995

DI MÉO Guy (1998), *Géographie sociale et territoires*, collection Fac Géographie, Nathan Université, Paris, 317 p

DI MEO Guy (2004). Pour une approche compréhensive et complexe des objets géographiques, *Cahier géographique*, n° 5.

DI MÉO Guy (2005), « Le renouvellement des fêtes et des festivals, ses implications géographiques », *Annales de géographie* 3/2005 (n° 643), p. 227-243

DI MEO Guy (2007), « Identités et territoires : des rapports accentués en milieu urbain ? », *Métropoles* [En ligne], 1 | 2007, mis en ligne le 15 mai 2007, consulté le 11 octobre 2012. URL : <http://metropoles.revues.org/80>

DI MÉO Guy (2010), « La métropolisation. Une clé de lecture de l'organisation contemporaine des espaces géographiques », *L'Information géographique*, 2010/3 Vol. 74, p. 23-38. DOI : 10.3917/lig.743.0023

DI MEO Guy, CASTAINGS Jean-Pierre, DUCOURNAU Colette (1993), « patrimoine et formation sociospatiale (exemple gascons), *Annales de géographie*, n°573, Paris, p 472-502

DI MÉO Guy, SAUVAITRE Claire et SOUFFLET Fabrice (2004), « Les paysages de l'identité (le cas du Piémont béarnais, à l'est de Pau) », *Géocarrefour* [En ligne], vol. 79/2 | 2004, mis en ligne le 25 octobre 2007. URL : <http://geocarrefour.revues.org/639>

DOISE Willem, « Les représentations sociales », in Richard J-F., Ghiglione R. et Bonnet C., dir, *Traité de psychologie cognitive*, vol III, Paris, Dunod

DOISE Willem, CLEMENCE Alain, LORENZI-CIOLDI Fabio (1992), *Représentations sociales et analyses de données*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble

DONADIEU Pierre (2007), « Le paysage », *Économie rurale* [En ligne], 297-298, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 18 mars 2013. URL : <http://economierurale.revues.org/1916>.

DONZELOT Jacques (1999), *La nouvelle question urbaine*, Esprit, novembre 1999.

DONZELOT Jacques, ROMAN Joël (1998), « Les nouvelles donnes du travail social », *Esprit*, À quoi sert le travail social, mars-avril 1998.

DONZELOT Jacques (2004), « La ville à trois vitesses: relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, mars 2004

DONZELOT Jacques (2011), Lyon : le festival de la rénovation et les rigidités de l'éducation, *un tour de France des cités*, Note pour Terra Nova, 16 décembre 2011

DOUILLET, Anne-Cécile, « Le territoire objet de politiques publiques : Logiques de constitution des espaces de développement promus par les politiques de développement

territorial », *Lire les territoires* [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 2002 (consulté le 21 juin 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pufr/1779>>

DUCRET André (2011), « Le concept de « configuration » et ses implications empiriques : Elias avec et contre Weber », *SociologieS* [Online], Research experiments, Régimes d'explication en sociologie, Online since 11 April 2011, connection on 31 January 2014. URL : <http://sociologies.revues.org/3459>

DUGUA Benoît et TROTTA BRAMBILLA Gabriella (2012), « Les « lieux transactionnels » de la planification territoriale », *Géocarrefour* [En ligne], Vol. 87/2 | 2012, mis en ligne le 10 décembre 2012, consulté le 14 février 2013. URL : <http://geocarrefour.revues.org/8706>

DUFRENE Bernadette, GELLEREAU Michèle (2004), « La médiation culturelle, enjeux professionnels et politiques », *Hermès* n°38, CNRS édition

DUJARDIN Philippe (2002), « Quand la cité prend corps », *Espaces Temps*, 78-79, 2002. À quoi œuvre l'art ? Esthétique et espace public. pp. 52-58

DUJARDIN Philippe (2005), « emblématique dites vous », *Lyon 2020*, n°1, décembre 2005

DUJARDIN Philippe (2006a), « Comment les fils se découvrent des pères », *Lyon 2020*, note de recherche, n°2, septembre 2006

DUJARDIN Philippe (2006b), "Les deux départements Rhône et Loire aujourd'hui distincts, n'en formaient qu'un à l'origine", millénaire trois, consulté le 14 janvier 2014, http://www.millenaire3.com/fileadmin/user_upload/interviews/PDujardin_Rhone_Loire.pdf

DUJARDIN Philippe (2006c), « La réappropriation populaire et païenne du 8 décembre », In GERAUD Alice, *Lyon, révolutions tranquilles*, Editions Autrement

DUJARDIN Philippe (2008), « Le temps du label », *Des patrimoines habités : villes et pays d'art et d'histoire en Rhône-Alpes*, la Passe du vent, Genouilleux, France, & millénaire3.com 13/03/2008

DUJARDIN Philippe (2010), « Lyon et la question des arts, politiques culturelles », rencontre du 8 janvier 2010, millénaire 3

DUMONT Marc (2005), « Le développement urbain dans les villes intermédiaires: pratiques métropolitaines ou nouveau modèle spécifique? Le cas d'Orléans et Tours », *Les Annales de Géographie*, t. 114, n°642

DURKHEIM Émile (1894), *Les règles de la méthode sociologique*, Payot, collection « Petite Bibliothèque », Paris, réédition 2009

DURKHEIM Émile (1988), « Communauté et société selon Tönnies », *Sociologie* [En ligne], N°2, vol. 4 | 2013, mis en ligne le 25 septembre 2013, consulté le 02 février 2014. URL : <http://sociologie.revues.org/1820>

DURKHEIM Émile (1898), « Représentations individuelles et représentations collectives », *Revue de Métaphysique et de Morale*, tome VI, numéro de mai 1898

EHRENBERG Alain (1998), *La fatigue d'être soi*, Dépression et société, Odile Jacob, Paris.

ELIAS Norbert (1975), *La Dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, Paris

ELIAS Norbert (1990), *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1990, réédition 1997

Espaces Temps (1989), 40-41, *Géographie, état des lieux. Débat transatlantique*.

Espaces et sociétés (1993), n° 74-75, 3-4/1993, *Les nouveaux territoires de la prospective*, publié avec le concours du Centre National du Livre, édition l'Harmattan

- FABUREL Guillaume (2003), « Le bruit des avions, facteur de révélation et de construction de territoires », *L'Espace géographique*, 2003/3 tome 32, p. 205-223
- FAURE Alain (2004), « Territoires / territorialisation », in BOUSSAGUET Laurie, JACQUOT Sophie, RAVINET Pauline (2004), *Dictionnaire des politiques publiques*, Les presses de sciences Po, Paris
- FAURE Alain, (2010), « Territoires/territorialisation », In *Dictionnaire des politiques publiques*, L. Boussaguet, S. Jacquot, P. Ravinet. Paris: Presses de Sciences Po, (Coll. Références)
- FAURE Alain (2011), “Les motifs (dés)enchantés de l’action publique régionale à Lyon et à Naples”, in Barone Sylvain, dir, *Les politiques régionales en France*, Paris, La Découverte, p. 207-233
- FAURE Alain, NEGRIER Emmanuel (2011), “Des hommes et des lieux. Politique locale et croyances politiques“, *11e Congrès de l'Association Française de Science Politique*, Institut d’Etudes Politiques de Strasbourg, 1^{er} septembre 2011, 32 p.
- FAURE Alain, NEGRIER Emmanuel (2013), “Métropole/région: une gouvernance sédimentée et incarnée“, *Pouvoirs Locaux*, N°96, avril 2013, p. 56-60
- FERRAND Alexis (2008), « Capital social comme échange social », *Colloque « Trente ans de Sociologie »*, Institut de Sociologie Lille 1996, Université Lille 1, halshs-00207532, version 1 - 17 Janvier 2008
- FERRATON Cyrille (2002), *L'idée d'association (1830 – 1928)*, Thèse de Doctorat (N. R.) en Sciences Economiques sous la direction de Jean-Michel SERVET, école doctorale de sciences humaines et sociales, Université lumière – Lyon 2, soutenue publiquement par le 20 mars 2002
- FERRE Isabelle (2002), *Ville et médiation*, note de synthèse, cdu, Cubitus
- FERRIER Jean-Paul (1997), « Une ville mondiale pour une Troisième Modernité, Marseille ? », in LAMIZET Bernard, SANSON Pascal (1997), dir, *Les langages de la ville*, collection eupalinos, éditions Parenthèses, Marseille
- FLAMENT, Claude (1994), « Aspects périphériques des représentations sociales », in GUIMELLI C. (Ed.). *Structures et transformations des représentations sociales*, Lausanne : Delachaux et Niestlé
- FLORIDA Richard (2002), *The Rise of the Creative Class and How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, New York: Basic Books
- FLEURY Jean (2002), *La culture*, Éditeur Rosny, Bréal
- FLOCH Jean-Michel, LEVY David (2011), « Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010 : Poursuite de la périurbanisation et croissance des grandes aires urbaines », *INSEE Première*, N° 1375 - OCTOBRE 2011
- FORET Catherine (2008a), *L'invention d'un vocabulaire des espaces publics (1990-1994) ou comment renforcer l'unité de l'agglomération par « l'harmonisation des signes du territoire »*, millénaire 3, contribution à une histoire du Grand Lyon
- FORET Catherine (2008b), *Un nouveau mobilier urbaine pour l'agglomération (1991)*, millénaire 3, contribution à une histoire du Grand Lyon
- FORET Catherine (2008c), *(1990-1994) ou comment renforcer l'unité de l'agglomération par « l'harmonisation des signes du territoire »*, millénaire 3, contribution à une histoire du Grand Lyon

FORET Catherine (2010), *Urbanité : une manière de faire société mise à l'épreuve par la fragmentation urbaine*, Direction Prospective du Grand Lyon

FOUCART Thierry (1997), *l'analyse des données*, presse universitaire de Rennes, Rennes.

FOURNIER Jean-Marc (2007), « Géographie sociale et territoires, De la confusion sémantique à l'utilité sociale? », in *Espace et SOciété*, N° 26, CRÉSO – UMR6590 CNRS - UNIVERSITÉ DE CAEN

FOURNY Marie-Christine, MICOUD André (2002), « représentations et nouvelles territorialités : à la recherche du territoire perdu », in DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin, dir, *Ces territorialités qui se dessinent*, édition de l'aube, Datar, collection bibliothèque des territoires, La Tour-d'Aigues (84)

FRANÇOIS Hugues et al., « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2006/5 décembre, p. 683-700. DOI : 10.3917/reru.065.0683

FRAYSSE Bernard (2000), « La saisie des représentations pour mieux comprendre la construction des identités », *Revue des sciences de l'éducation*, Vol XXVI, n° 3.

FRÉMONT Armand (1976), *La région, espace vécu*, Paris, PUF

FRÉMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HÉRIN Robert, RENARD Jean (1984), *Géographie sociale*, Masson, Paris

GAGLIO Gérald (2008), « En quoi une thèse CIFRE en sociologie forme au métier de sociologue ? Une hypothèse pour ouvrir le débat », Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie [En ligne], 3 | 2008, mis en ligne le 24 décembre 2008, Consulté le 12 mars 2013. URL : <http://socio-logos.revues.org/2093>

GARAT Isabelle (2005), « La fête et le festival, éléments de promotion des espaces et représentation d'une société idéale », *Annales de géographie*, 2005/3 n° 643, p. 265-284. DOI : 10.3917/ag.643.0265

GARREAU Joël (1991), *Edge City: Life on the New Frontier*, Doubleday, New York

GASCHET Frédéric et LACOUR Claude (2007), « Les systèmes productifs urbains : des clusters aux « clusties » », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2007/4 novembre, p. 707-728. DOI : 10.3917/reru.074.0707

GAUDIN Jean-Pierre (1997), « Politique de la mémoire, Les projets sur la ville dans la première moitié du XXe siècle », in LAMIZET Bernard, SANSON Pascal (1997), dir, *Les langages de la ville*, collection eupalinos, éditions Parenthèses, Marseille

GENTES Annie, GUYOT Aude et JUTANT Camille (2009), « Visiteur ou joueur ? », *La Lettre de l'OCIM* [En ligne], 125 | 2009, mis en ligne le 01 septembre 2011. URL : <http://ocim.revues.org/243>

GELLEREAU Michèle (1999), « Jean Caune : Pour une éthique de la médiation - Le sens des pratiques culturelles, aux Presses Universitaires de Grenoble - 1999 », *Études de communication*, 22 | 1999, 155-156.

GELLEREAU Michèle (2003), « Nous et les autres : les représentations des identités culturelles au service de nouveaux territoires ? », *Études de communication* [En ligne], 26 | 2003, mis en ligne le 09 octobre 2008, consulté le 25 juin 2013. URL : <http://edc.revues.org/99>

GELLEREAU Michèle (2003), « Au croisement des récits: analyse de quelques dispositifs de communication dans la construction du récit patrimonial », X^e Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest, 28 juin - 3 juillet 2003

Géocarrefour (2007), vol. 82/3, 2007

GENYK Isabelle, MACAIRE Elise, CHADOIN Olivier, THONNART Armelle (2009), *Collectif d'action artistique et projet de renouvellement urbain Le Grand Projet de Ville de La Duchère*, Rapport final, avril 2009, Programme interministériel de recherche « Cultures, villes et dynamiques sociales » Programme de recherches territorialisées Rhône-Alpes, mené par le ministère de la Culture et de la Communication et ses partenaires interministériels : le Fonds d'action sociale et de lutte contre les discriminations, le ministère de l'Équipement MEEDDAT / Plan urbanisme construction architecture

GEORGE Pierre, VERGER Fernand (2006). *Dictionnaire de la géographie*, 9e édition. Presse universitaire de France, Paris

GHIGLIONE Rodolphe, MATALON Benjamin (1985), *Les enquêtes sociologiques*, édition Armand Colin, Paris, quatrième édition.

GHORRA-GOBIN Cynthia (2006), *Dictionnaire des mondialisations*, Armand Colin, Paris.

GHORRA-GOBIN Cynthia (2010), « De la métropolisation : un nouveau paradigme ? », *Quaderni*, 2010/3 n° 73, p. 25-33.

GIDDENS Anthony (1987), *La constitution de la société*, PUF, Paris

GILLET-BRESSON Sylvie (2009), « L'enjeu communicationnel du débat public ITER en Provence », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2009/ Dossier, p. 6-17.

GILLI Frédéric (2010), « Paris métropole est-il un simple objet transitionnel ? », in *Quaderni*, n°73, 2010/3, p. 35-44.

GIRARD Nicole (2004), « La région : une notion géographique ? », *Ethnologie française*, 2004/1 Vol. 34, p. 107-112. DOI : 10.3917/ethn.041.0107

GOFFMAN Erving (1974), *Les Cadres de l'expérience*, Traduit de l'anglais par Isaac Joseph avec Michel Dartevelle et Pascale Joseph, édition de Minuit, Paris, édition française 1991

GOLLAIN Vincent (2012), *Identifier et valoriser ses avantages comparatifs territoriaux avec la méthode Cerise Revait®*, 5e version.

GOLLAIN Vincent (2013), *Le marketing territorial au service de l'attractivité des territoires*, article en ligne, www.marketing-territorial.fr, consulté le 14 avril 2013.

GOMEZ-MEJIA Gustavo (2010), « La métropole parisienne au prisme du réseau : réalités discursives et marqueurs symboliques », *Quaderni*, 2010/3 n° 73, p. 53-64.

GORE Olivier (2006), « Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale. L'exemple du fest-noz en Bretagne », *Noroi*, [En ligne], 198 | 2006/1, mis en ligne le 13 décembre 2008. URL : <http://noroi.revues.org/2014>, DOI : en cours d'attribution

GORIN Valérie (2006), « Bernard LAMIZET, Sémiotique de l'évènement », *Communication* [En ligne], Vol. 28/1 | 2011, mis en ligne le 25 septembre 2011, Consulté le 18 avril 2013. URL : <http://communication.revues.org/index2185.html>

GOTTMANN Jean (1952), *La politique des États et leur géographie*, Armand Colin, Paris, 1952

GOURLAOUEN Sophie (2006), *La mise en réseau de cinq sites du patrimoine XXe siècle sur le territoire de la Région Urbaine de Lyon*, Rapport de stage, IUL, septembre 2006

GRAFMEYER Yves, ISSAC Joseph (2004), *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, trad. et présentation, Flammarion, Paris.

GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien (2007), « L'évènement, outil de légitimation de projets urbains : l'instrumentalisation des espaces et des temporalités évènementiels à Lille et Gênes », *Géocarrefour*, [En ligne], Vol. 82/3 | 2007, mis en ligne le 01 octobre 2010, consulté le 23 janvier 2013. URL : <http://geocarrefour.revues.org/2217>

GRESILLON Boris (2008), « Ville et création artistique. Pour une autre approche de la géographie culturelle », *Annales de géographie*, 2008/2 N°660-661, p179-198. DOI : 10.3917/ag.660.0179

GRESILLON Boris, VIARD Jean (Préfacer) (2011), *Un enjeu "capitale" : Marseille-Provence 2013*, Paris, Editions de l'Aube, Collection Monde en cours, 171 p.

GIRAUT Frédéric et HOUSSAY-HOLZSCHUCH Myriam (2008), « Néotoponymie : formes et enjeux de la dénomination des territoires émergents », *L'Espace Politique* [En ligne], 5 | 2008-2, mis en ligne le 11 mai 2009, consulté le 13 janvier 2014. URL : <http://espacepolitique.revues.org/161> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.161

GUERIN-PACE France (2006), « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 298-308.

GUERMOND Yves, « L'identité territoriale : l'ambigüité d'un concept géographique », *L'Espace géographique*, 2006/4 Tome 35, p. 291-297.

GUIHÉNEUF Pierre-Yves (2000), *Médiations territoriales, vers un appui aux démarches concertées pour la gestion de l'espace et la protection de l'environnement*, Compte-rendu de l'atelier de Rennes ENSAR, 15 et 16 décembre 1999, Évaluation prospective et capitalisation d'expériences du programme « Ensemble pour gérer le territoire » de la Fondation de France, GEYSER, janvier 2000

GUILLAUME-HOFNUNG Michèle (2009), *La médiation*, collection « Que sais-je ? », Presse universitaire de France, 5e édition, Paris.

GUIMELLI Christian (1998), *Chasse et nature en Languedoc, Etude de la dynamique d'une représentation sociale chez des chasseurs languedociens*, éd. L'Harmattan.

GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Éric, LAGARGE Romain, ROUX Emmanuel (2003), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Economica, coll. Géographie.

GUY Fleur (2011), « Favoriser la mobilité et l'accès aux ressources urbaines : la transmission de compétences spatiales dans le cadre de l'accompagnement individualisé de jeunes en difficulté, communication au colloque mobilités spatiales et fluidités sociales 2011 », in *Mobilités spatiales et ressources métropolitaines : l'accessibilité en questions*, Grenoble, 24 et 25 mars 2011

HACKING Ian (2001), *Entre science et réalité : la construction sociale de quoi ?*, La Découverte, Paris, (trad.), 1^{ère} édition 1999

HALBERT Ludovic (2010), *L'avantage métropolitain*, collection « La ville ne débat », Presse Universitaire de France, Paris.

HAMEL Pierre (2010), « Les métropoles et la nouvelle critique urbaine », *Métropoles* [En ligne], 7 | 2010, mis en ligne le 09 juillet 2010, consulté le 22 avril 2013. URL : <http://metropoles.revues.org/4317>

HANNERZ Ulf (1983), *Explorer la ville*, traduit par Isaac Joseph, éditions de minuit, Paris.

HARRISON Denis, KLEIN Juan-Luis (2007), dir, *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses De L'université Du Québec.

HEINICH Nathalie (2010), *La sociologie de Norbert Elias*, La Découverte « Repères », Paris

HILLIER Jean, MOULAERT Frank et NUSSBAUMER Jacques (2004), *Trois essais sur le rôle de l'innovation sociale dans le développement territorial*, Géographie Économie Société, 2004/2 - Vol. 6

HOYAUX André-Frédéric (2007), *La ville, une catégorie non pertinente pour les habitants ? Réflexions autour des structurations conceptuelles et territoriales de l'espace*, Séminaire L'individu et la Ville, Tours, Mars 2007

HURIOT Jean-Marie (2011), « Les tours du pouvoir », *Métropolitiques*, 24 octobre 2011, URL : <http://www.metropolitiques.eu/Les-tours-du-pouvoir.html>

HUSSON François, LE Sébastien, PAGES Jérôme (2009), *Analyse de données avec R*, presse universitaire de Rennes, Rennes.

IMBERT Gérard (1997), « Madrid-Autonomie, la ville et ses représentations », in LAMIZET Bernard, SANSON Pascal (1997), dir, *Les langages de la ville*, collection eupalinos, éditions Parenthèses, Marseille

JAILLET Marie-Christine (1999), « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes européennes? », *Esprit*, novembre 1999

JODELET Denise (1989), dir, *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France (réédition 1994).

JODELET Denise (1993), *Les représentations sociales, regard sur la connaissance ordinaire*, *Sciences Humaines* n° 27, avril 1993

JOUE Bernard (2007), « Brenner Neil, *New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood* », *Métropoles* [En ligne], 1 | 2007, mis en ligne le 16 mai 2007, consulté le 02 mars 2014. URL : <http://metropoles.revues.org/116>

JOUE Bernard, LEFEVRE Christian (1999), dir, *Villes, Métropoles, les nouveaux territoires du politique*, Collection VILLES, anthropos, Ed ECONOMICA, Paris

JOUE Bernard, LEFEVRE Christian (2004), *Horizons métropolitains*, Collection Recherches urbaines, Presse polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 274p

JULIEN Philippe, PUMAIN Denise (1996), « Fonctions stratégiques et images des villes », *Economie et statistique*, N°294-295, Mai 1996. Regard socio-économique sur la structuration de la ville. pp. 127-135.

JULIEN Philippe (2002), « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », *INSEE Première*, N°840, direction régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Insee

LACOUR Claude, PUISSANT Sylvette (1999), *La Métropolisation : Croissance, Diversité, Fractures*, Paris, Anthropos, Coll. Villes.

LAJARGE Romain (2002), « Territoires au pluriel : projets et acteurs en recompositions », *L'information géographique*, Volume 66 n°1, mars 2002. pp. 113-132, doi : 10.3406/ingeo.2002.2801.

LALLEMENT Emmanuelle (2007), « Evènements en ville, évènements de ville : vers de nouvelles ritualités urbaines ? », *Communication et organisation* [En ligne], 32 | 2007, mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 13 octobre 2012. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/275>

- LAMARCHE Thomas (2003), « Le territoire entre politique de développement et attractivité », *Études de communication* [En ligne], 26 | 2003, mis en ligne le 18 novembre 2011, consulté le 19 juin 2013. URL : <http://edc.revues.org/122>
- LAMIZET Bernard (2006), *Sémiotique de l'évènement*, Paris, Éditions Lavoisier
- LAMIZET Bernard (2007), « La polyphonie urbaine : essai de définition », *Communication et organisation* [En ligne], 32 | 2007, mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/1141>
- LAMIZET Bernard (2008), *Penser la médiation*, Communication présentée dans le cadre du séminaire « D.I.S.T.I.C. », Toulon.
- LAMIZET Bernard, SANSON Pascal (1997), dir, *Les langages de la ville*, collection eupalinos, éditions Parenthèses, Marseille
- LANDRIEU Josée, MAY Nicole, SPECTOR Thérèse, VELTZ Pierre (1998), dir, *La ville éclatée*, Édition de l'aube, Aubenas.
- LARROQUE Esther (2007), *Une expérience de médiation : Vivre en Ville à Toulouse - Entre innovation et conformation*, Thèse de doctorat en sociologie soutenue le 2 mars 2007, Université de Toulouse-Le-Mirail
- LATARJET Bernard (2010), « Marseille-Provence 2013: genèse, objectifs et enjeux d'un projet culturel métropolitain », *Méditerranée* [En ligne], 114 | 2010, mis en ligne le 30 septembre 2012. URL : <http://mediterranee.revues.org/index4219.html>
- LATOUR Bruno (2010), « La mondialisation fait –elle un monde habitable », *Territoire 2040*, n°2
- LAZZAROTTI Olivier (2006), *Habiter. La condition géographique*, Belin, coll. Mappemonde, Paris.
- LE BART Christian, PROCUREUR Thomas (2011), « Quand les Côtes du Nord sont devenues les Côtes d'Armor. Le département entre identité et attractivité », *Mots. Les langages du politique* 3/2011 (n° 97), p. 31-44. URL : www.cairn.info/revue-mots-2011-3-page-31.htm.
- LEFEBVRE Henri (1968), *Le droit à la ville*, édition Anthropos, Paris.
- LEFEUVRE Marie-Pierre (2012), « Quand les managers publics locaux inventent la métropole procédurale », *Espaces et sociétés*, 2012/1 n° 148-149, p. 177-194. DOI : 10.3917/esp.148.0177
- LEFEVRE Christian (1998), « Gouvernements métropolitains et gouvernance dans les pays occidentaux », *Politique et management public*, vol. 16, n°2.
- LEFEVRE Christian (2004a), *Paris et les grandes agglomérations occidentales : comparaison des modèles de gouvernance – Barcelone, Berlin, Lisbonne, Londres, Madrid, Manchester, Milan, Montréal, Rome, Stuttgart, Toronto, Ville de Paris*, collection EXTRAMUROS, novembre 2004.
- LEFEVRE Christian (2004b), *Horizons métropolitains*, Collection Recherches urbaines, Presse polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 274p
- LEFEVRE Christian (2005), *Gouvernance et projets métropolitains*, Textes d'interventions, Paris à l'horizon 2025, article en ligne, http://www.paris.fr/accueil/paris-metropole/dossiers/paris-a-l-horizon-2025/christian-lefevre/rub_8684_dossier_12870_port_20594_sheet_1039

LEFEVRE Christian (2009), *Gouverner les métropoles*, L.G.D.J. / Lextenso Editions, collection Politiques locales, pp. 115.

LE FLOC'H Maud (2006), dir, *Mission repérage(s) Un élu, un artiste, Carnets de rue, 17 rencontres itinérantes pour une approche sensible de la ville*, collection CARNETS DE RUE, éditions l'Entretemps

LE FLOC'H Maud (2007), « Mission repérage(s) : un élu, un artiste », *Communication et organisation*, 32 | 2007, 194-207.

LE GALES Patrick (1995), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », in: *Revue française de science politique*, 45e année, n°1, 1995. pp. 57-95.

Le GALES Patrick (2003), *Le retour des villes européennes*, Presse de Sciences Po, paris

LEGARDEZ Alain (2004), « L'utilisation de l'analyse des représentations sociales dans une perspective didactique », *Revue des sciences de l'éducation*, Vol XXX, n°3.

LEMERCIER Claire, MILANI Pauline, SOFIO Séverine (2010), *Tutoriel FactoMineR pour l'analyse des correspondances multiples avec une petite annexe sur la classification automatique*, version du 20 avril 2010

LENDREVIE Jacques, LEVY Julien (2012), *Mercator 2013*, Dunod.

LENOIR Caroline (2011), « Chanter sa ville : sémantique et médiation dans l'espace public toulousain », in SANSON Pascal (2011), dir, *Les arts de la ville dans le projet urbain : Débat public et médiation*, collection villes + territoires, Presses universitaires François-Rabelais, Tours.

LENOIR-ANSELME Caroline (2008), *Mises en scènes des villes : métropolisation et construction de l'image de la ville*, thèse soutenue publiquement le 13 novembre 2008, université Toulouse II, le Mirail

L'Espace géographique (2006), 2006/4 - Tome 35, édition Belin

LEROY Stéphane (2000), « Sémantiques de la métropolisation », *Espace géographique*, Tome 29 n°1, 2000. pp. 78-86.

LE SAOUT Rémy (2000), « L'intercommunalité, un pouvoir inachevé », *Revue française de science politique*, 50e année, n°3, 2000. pp.439-461. DOI : 10.3406/rfsp.2000.395482

LE SAOUT Rémy (2008), « Intercommunalité et mutation des liens entre directeurs des services municipaux et maires », *Revue française d'administration publique*, 2008/4 n° 128, p. 757-766. DOI : 10.3917/rfap.128.0757

LEURQUIN Bernard (1998), « Le pays : un espace pertinent pour l'aménagement et le développement du territoire », p. 191-210. – in LOINGER Guy, NÉMÉRY Jean-Claude (1998), *Culture et territoires: les voies de la coopération*, l'Harmattan, Paris

LEVY Jean et LUSSAULT Michel (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, édition Belin, Paris.

LIEFOOGHE Christine (2010), « Lille 2004, Capitale européenne de la culture ou la quête d'un nouveau modèle de développement », *Méditerranée* [En ligne], 114 | 2010, mis en ligne le 30 septembre 2012. URL : <http://mediterranee.revues.org/index4249.html>

LINDEPERG Michèle (2001), *Médiation et conciliation de proximité* ; rapport présenté au nom de la section du cadre de vie, Conseil économique et social.

LINOSSIER Rachel (2006), *La territorialisation de la régulation économique dans l'agglomération lyonnaise (1950-2005) ; Politiques – Acteurs – Territoires*, Thèse de doctorat

en géographie, aménagement et urbanisme soutenue publiquement le 7 février 2006, Université Lumière Lyon 2, Faculté de géographie, histoire, histoire de l'art et tourisme, Institut d'Urbanisme de Lyon.

LOLIVE Jacques, SOUBEYRAN Olivier (2007), dir, *L'émergence des cosmopolitiques*, la découverte, collection « recherches », Paris.

LUCAS Jean-Michel (2009), « Comment et à quelles conditions les actions de médiation culturelle peuvent-elles être évaluées ? », *Entretien Jacques Cartier*, Lyon.

LUGAN Jean-Claude (2010), « De l'utilité de l'analyse systémique en prospective », in *Territoires du futur: revue internationale de prospective territoriale*, numéro 12, octobre 2010

LUSSAULT Michel (1998), « Images (de la ville) et politique territoriale », *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 73 n°1, 1998, Varia, pp. 45-53.

LUSSAULT Michel, PAQUOT Thierry, YOUNES Chris (2007), dir, *Habiter, le propre de l'humain, Villes, territoires et philosophie*, édition La découverte, collection armillaire, Paris.

LUSSAULT Michel (2007), *L'homme spatial*, le seuil, Paris.

LUSSAULT Michel (2009), « Urbain mondialisé », in STEBE Jean-Marc, Marchal Hervé, dir, *Traité sur la ville*, Paris, PUF, p. 723-771.

LUSSAULT Michel (2011), « L'urbain-métropolisé français dans la mondialisation - état des lieux et problématiques », in *Territoire 2040*, n°3, septembre 2011, DATAR

LYNCH Kevin (1960), *The Image of the City*, MIT Press, Cambridge MA.

LYOTARD Jean-François (1979), *La condition postmoderne*, Minuit, Paris.

MACAIRE Elise (2012), *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*, thèse soutenue publiquement le 19 décembre 2012, Université Paris-Est, École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette

MADELIN Bénédicte (2001), « Médiation interculturelle, médiation communautaire ? », *Territoires*, n°422.

MALLEIN Philippe (2010), « innovations techniques, paradoxes et changement social », in GAUDIN Thierry, FAROULT Elie, dir, *L'empreinte de la technique: ethnotechnologie prospective*, Colloque de Cerisy, l'Harmattan.

MANGIN David, « Les métropoles européennes de l'après-crise », *Futuribles*, n° 354, 2009, p. 33-38.

MANNONI Pierre (1998), *Les représentations sociales*, collection Que sais-je? , PUF, Paris.

MARIÉ Michel (1982), *Un territoire sans nom. Pour une approche des sociétés locales*, éd des Méridiens, Paris.

MASBOUNGI Ariella (2010), dir, *Dessine mi une ville*, édition el moniteur, Paris.

MASSOT Marie-Hélène (1998), « Les échelles territoriales de la mobilité domicile-travail et de la mobilité locale », in MAY Nicole, VELTZ Pierre, LANDRIEU Josée, SPECTOR Thérèse, dir, *La ville éclatée*, Édition de l'aube, Aubenas.

MEGIE Antoine (2010), « Mise en œuvre », in *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po, 2010, p. 343-350. URL: www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724611755-page-343.htm.

MEHAN Hugh (1982), « Le constructivisme social en psychologie et en sociologie », *Sociologie et sociétés*, vol. 14, n° 2, p. 77-96. , URI: <http://id.erudit.org/iderudit/001492ar>, DOI: 10.7202/001492ar

MEILLERAND Marie-Clotilde (2006), *Lyon et son territoire des origines à nos jours*, millénaire3.

MERCKLE Pierre, DETREZ Christine, VEYRET Marion, VUATTOUX Delphine (2005), « C'est votre défilé ! Le défile de la biennale de la danse de Lyon, entre discours et réalité », dans JARVIN Magdalena, VEYRET Marion, « *C'est ma ville !* » *De l'appropriation et du détournement de l'espace public*, Paris, L'Harmattan, coll. « Dossiers Sciences Humaines et Sociales », 2005, ISBN : 2-7475-9077-1.

MICOUD André (1991), « Les lieux exemplaires : des lieux pour faire croire à de nouveaux espaces », in MICOUD André (1991), *Des Hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité*, éd. du CNRS, Centre régional de publication de Lyon, Paris.

MIGNOT Dominique (1999), « Métropolisation et nouvelles polarités. Le cas de l'agglomération lyonnais », *les Cahiers Scientifiques du Transport*, N° 36/1999 - Pages 87-112

MILBURN Philip (2002), *La médiation : expériences et compétences*, La découverte, Paris.

MILLIOT Virginie (2003), "Art participatif et spectacles urbains : une analyse des transformations des politiques de l'art à Lyon.", *EspacesTemps.net*, Travaux, 10.12.2013, <http://www.espacestemp.net/articles/art-participatif-et-spectacles-urbains-une-analyse-des-transformations-des-politiques-de-lart-a-lyon/>

MIRLOUP Joël (1984), « Les loisirs des français, approche géographique », *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 59 n°1-2, p. 15-27

MIRLOUP Joël (1987), *Les grandes zones de tourisme culturel : définition et problèmes de saturation*, Méditerranée, Troisième série, Tome 62, 4-1987. Quelques contributions à l'étude des régions touristiques. pp. 5-10.

MIRLOUP Joël (2004), « Les régions périmetropolitaines: géo-sémantique et approche systémique », *Annales de Géographie*. 2004, t. 113, n°640. pp. 626-644.

MOINE Alexandre (2006), « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, 2006/2 Tome 35, p. 115-132.

MOINE Alexandre (2008), *Le territoire : comment observer un système complexe ?*, Coll. Itinéraires Géographiques, L'Harmattan, Paris

MOLIN Jean-Loup (2006), « Prospective au Grand Lyon : développer le sentiment d'appartenance », *cahier du DSU*, automne-hiver 2006, 41

MONGIN Olivier (2005), *La condition urbaine, la ville à l'heure de la mondialisation*, collection POINTS, édition du Seuil.

MONNET Jérôme (1998), « La symbolique des lieux : pour une géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergeog : European Journal of Geography* [En ligne], Politique, Culture, Représentations, document 56, mis en ligne le 07 avril 1998. URL : <http://cybergeog.revues.org/index5316.html>

MORDASINI Michel (2012), « Mise en œuvre des politiques publiques globales : les agences d'aide joignent-elles le geste à la parole ? » *Revue internationale de politique de*

développement, 3 | 2012, 01 April 2012, connexion on 26 avril 2014. URL : <http://poldev.revues.org/945> ; DOI : 10.4000/poldev.945

MORE Thomas (1516), *L'Utopie*, Librio, réédition 2013

MOREL Bernard (2001), « Rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 9 | 2001, mis en ligne le 21 juillet 2005, consulté le 19 juin 2013. URL : <http://rives.revues.org/19>

MOREL Bernard (2010), « Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture: la vision de l'urbaniste et du politique », *Méditerranée* [Online], 114 | 2010, Online since 01 Septembre 2012, connection on 26 March 2013. URL : <http://mediterranee.revues.org/4286>

MOSCOVICI Serge (1996), *La psychanalyse, son image, son public*, PUF, Paris.

MOTTE Alain (1997), « La symbolique politique des stratégies de communication, L'exemple du Conseil régional Provence-Alpes-Côte-D'azur (19881-1988) », in LAMIZET Bernard, SANSON Pascal (1997), dir, *Les langages de la ville*, collection eupalinos, éditions Parenthèses, Marseille

MOTTE Alain (2007), dir, *Les agglomérations françaises face aux défis métropolitains*, collection villes, édition Economica, anthropos, Paris.

MUSSAUD Véronique, SIX Jean-François (2002), *Médiation*, édition le Seuil, Paris.

NEGURA Lilian (2006), « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales », *SociologieS* [En Ligne], Théorie et Recherche.

NEGRIER Emmanuel (2005), *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Presse Universitaire de Grenoble, Grenoble, 270p.

NOVEMBER Valérie, D'ALESSANDRO-SCARPARI Cristina et REMY Elisabeth (2004), « Un lieu en controverse : une controverse qui fait lieu(x) », *Noroi*, 193 | 2004, 91-102.

OFFNER Jean-Marc, PUMAIN Denise (1996), dir, *Réseaux et territoires*, édition de l'Aube

ORAIN Olivier (2006), « La géographie comme science. Quand faire école cède le pas au pluralisme », in ROIC Marie-Claire, *Couvrir le monde. Un grand XXe siècle de géographie française*, Edition ADPF - Ministère des Affaires étrangères, Paris.

PAGES Dominique (2010), « La métropole parisienne et ses récits : du projet de territoire à une possible identité narrative dialoguée ? », *Quaderni*, 2010/3 n° 73, p. 9-24.

PAGES Dominique (2012), « La métropole parisienne mise en image sur internet : regard publics et prismes médiatiques », *Quaderni*, 2012/3 n° 79, p. 119-127.

PAILLET Paule (1982), « Médiations par milliers », *informations sociales*, numéro spécial sur les médiations, n°4, p6.

PALAU Yves (1996), « La médiation sociale, une construction idéologique », in *revue études*, Paris.

PAQUOT Thierry (2010), *L'urbanisme c'est notre affaire*, édition l'Atalante, Nantes.

PARADIS Emmanuel (2005), *R pour les débutants*, Institut des Sciences de l'Évolution, Université Montpellier II, 1^{ère} édition 2002.

PELLEGRINO Pierre (2000), *Le sens de l'Espace, La Dynamique Urbaine, Livre II*, La bibliothèque des formes, Anthropos, Paris

PEREC Georges (2010), *Espèces d'espaces*, Edition Galilée, Paris, 1^{ère} édition 1974

PERRIN Coline (2011), « La territorialisation de l'agriculture périurbaine du Chianti : entre terroir et proximité urbaine », *Norois* [En ligne], 221 | 2011, mis en ligne le 30 décembre 2013, consulté le 11 septembre 2012. URL : <http://norois.revues.org/3785> ; DOI : 10.4000/norois.3785

PERRIN-JOLY Constance (2010), « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », *SociologieS* [En ligne], Expériences de recherche, mis en ligne le 27 décembre 2010, consulté le 12 mars 2013. URL : <http://sociologies.revues.org/3380>

PIAGET Jean, INHELDER Bärbel (1947), *La représentation de l'espace chez l'enfant*, Paris, PUF.

PINSON Gilles (1999), « Les échelles politiques du projet », *Annales de la recherche urbaine*, Mars 1999, n°82

PINSON Gilles (2009), *Gouverner la ville par projet. Urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po.

PINSON Gilles (2010), « Des métropoles ingouvernables aux métropoles oligarchiques », DATAR, 2010, *Territoires 2040* n°1, La Documentation française, 99p.

PINSON Gilles, ROUSSEAU Max (2011), « Les systèmes métropolitains intégrés - état des lieux et problématiques », in *Territoire 2040*, n°3, septembre 2011, DATAR

PIRES Alvaro (1997), *Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique*, Les classiques des sciences sociales, édition électronique (2007), Jean-Marie Tremblay, Cégep,

POLERE Cédric (2008a), *Communauté urbaine en quête de nom : Agglomération en quête d'identité : de la « Courly » au « Grand Lyon »*, millénaire 3, contribution à une histoire du Grand Lyon.

POLERE Cédric (2008b), *La recherche de cohérence de l'action publique à l'échelle de la grande région lyonnaise : une longue marche*, millénaire 3, contribution à une histoire du Grand Lyon.

PRADEL Benjamin (2007), « Mettre en scène et mettre en intrigue : un urbanisme festif des espaces publics », *Géocarrefour*, [En ligne], Vol. 82/3 | 2007, mis en ligne le 01 octobre 2010. URL : <http://geocarrefour.revues.org/2177>, DOI : en cours d'attribution

PRÉVOST Paul, SEVIGNY Bernard (2006), « Les collectivités apprenantes », HARRISON Denis, KLEIN Juan-Luis, dir, *L'innovation sociale : émergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses De L'université Du Québec.

PROST Barbara (2009), « Sputnik, un projet à variables géographiques et participatives », *Cahier du DSU*, printemps-été 2009

PUMAIN Denise et al (1999), *Le système des villes européennes*, Anthropos, collection « Villes », Paris

Quaderni (2010), n° 73, 2010/3

RAFFESTIN Claude, « Ecogénèse territoriale et territorialité » (1986), in BRUNET Roger, AURIAC Franck dir, *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, fondation Diderot, Paris.

RAFFESTIN Claude (1989), Théorie du réel et géographicit , *Espaces Temps*, 40-41, Géographie, état des lieux. Débat transatlantique. pp. 26-31.

- RAGOT Gilles (2007), *Les « Utopies Réalisées » dans la Région Urbaine de Lyon*, étude commandée par la Région Urbaine de Lyon
- RAGOT Gilles (2010), *Utopies Réalisées Un autre regard sur l'architecture du XXe siècle*, Collection: Coedition et mû, Somogy éditions, 160 pages.
- RAMADIER Thierry (2001), *l'accessibilité socio-cognitive des espaces urbains*, communication du colloque mobilités spatiales et ressources métropolitaines : l'accessibilité en question, 11ième édition, AISLF, Grenoble
- RAVENEL Loïc (2011), « Une approche géomarketing du sport », *Annales de géographie* 4/2011 (n° 680), p. 383-404. URL: www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2011-4-page-383.htm. DOI : 10.3917/ag.680.0383
- RAYSSAC Gilles-Laurent (2003), « À quelles conditions le conseil de développement peut-il faciliter le renouvellement de la démocratie locale? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Points de vue, mis en ligne le 01 novembre 2003, consulté le 27 janvier 2014. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1004> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1004
- RAYSSAC Gilles-Laurent (2010), « Pour l'émergence d'un citoyen métropolitain », *Quaderni*, 2010/3 n° 73, p. 45-52.
- REVILLARD Anne (2012), « La médiation institutionnelle : un foisonnement de dispositifs », *Informations sociales*, 2012/2 n° 170, p. 99-101.
- RIEUTORT Laurent (2009), « Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture », *L'Information géographique*, 2009/1 Vol. 73, p. 30-48. DOI : 10.3917/lig.731.0030
- RIFKIN Jeremy (2005), *L'âge de l'accès. La nouvelle culture du capitalisme*, La découverte, collection la découverte Poche, Paris.
- RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent (2002), « Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique », in JEAN Yves et CALENCE Christian, dir, *Lire les territoires, Perspectives Villes et Territoires*, Presse Universitaire François Rabelais.
- Rives nord-méditerranéennes (2002), « Récit et toponymie, Introduction », 11 | 2002, 5-12.
- RIVIÈRE Claude (1995), *les rites profanes*, PUF, Paris.
- RONAI Simon (2009), « Marseille : une métropole en mutation », *Hérodote* 4/ 2009 (n° 135), p. 128-147
- RONCAYOLO Marcel (1997a), *La ville et ses territoires*, édition revue, édition Gallimard, Paris
- RONCAYOLO Marcel (1997b), « Pour une culture urbaine, Entretien avec Pascal Sanson », in LAMIZET Bernard, SANSON Pascal (1997), (ss la dir), *Les langages de la ville*, collection eupalinos, éditions Parenthèses, Marseille
- ROUSIER Nicole (2005), « La métropolisation, traduction urbaine de la mondialisation », in *Actes des XVI^e entretiens Jacques Cartier*, 2-3 décembre 2003, Lyon, INRETS.
- SALLEZ Alain (1996), « L'imaginaire des projets urbains », *Penser la ville*, DERYCKE Pierre-Henri, HURIOT Jean-Marie, PUMAIN Denise, dir, édition Anthropos, Paris.
- SANDER Agnès, VERGES Véronique (1996), « Métapolis ou l'avenir des villes (François Ascher, Odile Jacob) et Métropolisations : interdépendances mondiales et implications

lémaniques (sous la direction de Jean-Philippe Leresche, Dominique Joye et Michel Bassand) », In *Flux*, n°26, 1996. pp. 46-52.

SANSON Pascal (1999), « Information et communication : médiateurs privilégiés de l'identité urbaine », in : *Médias et villes (XVIIIe-XXe siècle)* [en ligne]. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 1999 (consulté le 24 juillet 2013). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pufr/1426>>.

SANSON Pascal (2007), dir, *Le paysage urbain : représentations, significations, communication*, L'Harmattan, Paris.

SANSON Pascal (2011), dir, *Les arts de la ville dans le projet urbain : Débat public et médiation*, collection villes + territoires, Presses universitaires François-Rabelais, Tours.

SASSEN Saskia (1996), *La Ville Globale : New York, Londres, Tokyo*, Descartes et Cie.

SCENCEBE Yannick (2001), *Les lieux et les temps de l'appartenance, mobilités et territoire : une analyse sociologique du pays Diois*, Thèse soutenue publiquement le 22 juin 2001, université lumière Lyon 2

SCHWABE Markus, « La ségrégation résidentielle dans les plus grandes villes françaises (1968-1999) : quel modèle urbain ? », *Cybergeo, Espace, Société, Territoire*, article 398, mis en ligne le 19 septembre 2007, modifié le 25 septembre 2007. URL : <http://www.cybergeo.eu/index10182.html>. Consulté le 04 février 2010

SCHERRER Franck (1995), « Genèse et métamorphose d'un territoire d'agglomération urbaine : de Lyon au Grand Lyon », *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 70 n°2, 1995. Les nouvelles mailles du pouvoir local. pp. 105-114.

SCHERRER Franck (2010), « Planification des villes : esquisse rétrospective à 20 ans », in Urbanisme, *Dossier : Planification Lyon (1984) 2010*, n°371, mars-avril 2010

SEARLE John (1998), *La construction de la réalité sociale*, traduit de l'anglais par Claudine Tiercelin, Gallimard, Paris.

SIMMEL Georg (1923), « métropoles et mentalité », in GRAFMEYER Yves, ISSAC Joseph (1979), *L'école de Chicago : naissance de l'écologie urbaine*, trad. et présentation Paris : Flammarion, réédition 2004.

SIX Jean-François (2002), *Les médiateurs*, Collection Idées reçues, édition le cavalier bleu, Paris.

SOUAMI Taoufik (1998), « Participer à la gouvernance? », *Annales de la recherche urbaine*, décembre 1999, N° 80/81

SOULAGES François (2007), « L'esthétique photographique du paysage urbain », in SANSON Pascal (2007), dir, *Le paysage urbain : représentations, significations, communication*, L'Harmattan, Paris

STASZAK Jean-François (2000). « Prophéties autoréalisatrices et géographie », *Espace géographique*, Tome 29 n°2, 2000. pp. 105-119.

STEBE Jean-Marc (2005), *La médiation dans les banlieues sensibles*, Puf, coll. Le lien social.

STOCK Mathis (2004), « L'habiter comme pratique des lieux géographiques. », *EspacesTemps.net*, Travaux, 18.12.2004, <http://www.espacestemp.net/articles/lrsquoahabiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>

TAFANI Caroline (2010), Agriculture, territoire et développement durable, analyse systémique d'une agriculture littorale sous pression touristique : l'exemple de la Balagne en corse, thèse soutenue publiquement le 10 décembre 2010, Université de corse

TEISSERENC Pierre (1994), « Politique de développement local : la mobilisation des acteurs », *Sociétés contemporaines* N°18-19, Juin /Septembre 1994. pp. 187-213.

THORION Ghyslaine (2007), « La médiation, moyen de prévenir la crise urbaine en France ? », *Communication et organisation* [En ligne], 32 | 2007, mis en ligne le 01 décembre 2010, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://communicationorganisation.revue7s.org/318>

THOENIG Jean-Claude (2010), « Politique publique », in Laurie BOUSSAGUET et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de Sciences Po « Références », p. 420-427.

TORRICELLI Gian Paolo (2002), « La carte (prospective) comme médiation symbolique », DEBARBIEUX Bernard, VANIER Marin, dir, *Ces territorialités qui se dessinent*, édition de l'aube, Datar, collection bibliothèque des territoires, La Tour-d'Aigues (84)

TÖNNIES Ferdinand (1922), *Communauté et société*, édition électronique, Introduction et traduction de J. Leif. Titre allemand original: GEMEINSCHAFT UND GESELLSCHAFT. Paris, DOI : <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.tof.com>

TREMBLAY Hélène P. (2003), « L'innovation sociale : entre la théorie et la pratique », *Actes des Journées-réseau « Innovation sociale : partage des connaissances et pratiques »*, Université du Québec, 24 et 25 septembre 2003

TREMBLAY Philippe (2005), « Les représentations sociales de la dépression : vers une approche pluriméthodologique intégrant noyau central et principes organisateurs », *Journal International sur les Représentations Sociales*, vol. 2 no1, août 2005, Québec.

TROIN Jean-François (2002), « Du bon usage du terme « métropole », notamment dans le monde arabe », in *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 64, mis en ligne le 15 juin 2004, Consulté le 06 janvier 2010. URL : <http://cdlm.revues.org/index73.html>

Urbanisme, Dossier : Planification Lyon (1984) 2010, n°371, mars-avril 2010

VAINER B. Carlos (1998), « Pour un urbanisme de tolérance », *Annales de la recherche urbaine*, décembre 1998, n°80/81

VANIER Martin (1995), « La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes : acteurs, mythes et pratiques ». Vol. 70 n°2, *Les nouvelles mailles du pouvoir local*. pp. 93-103.

VANIER Martin (2008), *Le pouvoir des territoires, Essais sur l'interterritorialité*, ECONOMICA, Anthropos, Paris.

VANT André (1995), « L'agglomération stéphanoise en quête de territoire », *Revue de géographie de Lyon*. Vol. 70 n°2, *Les nouvelles mailles du pouvoir local*. pp. 115-124.

VAUDOR Lise (2011), *Méthodes factorielles de représentation et de discrimination*, ACP, AFC, ACM, et analyse discriminante, ENS-Lyon.

VIAUT Florence (2005), *Conception et enrichissement d'une base de données iconographiques au sein du Musée Urbain Tony Garnier*, Mémoire de stage, septembre 2005

VELTZ Pierre (1996), *Métropolisation, villes et territoires*, PUF, Paris.

VERGES Pierre (1994), « Les représentations sociales de l'économie : une forme de connaissance », JODELET Denise, dir, 1994, *Les représentations sociales*, Presses Universitaires de France

VIEVARD Ludovic (2006), *Sport et identité*, agenda métropolitain Lyon – Saint Étienne, printemps 2006, millénaire 3.

VOGEL Reine (1997), « La ville et ses images », in LAMIZET Bernard, SANSON Pascal (1997), dir, *Les langages de la ville*, collection eupalinos, éditions Parenthèses, Marseille

VOGEL Reine (2007), « Le paysage est-il un concept opérationnel d'aménagement ? », in SANSON Pascal (2007), dir, *Le paysage urbain : représentations, significations, communication*, L'Harmattan, Paris.

WAHNICH Sophie (2006), « Pratiques participatives culturelles et régimes de la politique à Lyon : une histoire immédiate de la démocratie participative », *L'homme et la société* 2/2006 (n° 160-161), p. 81-101.

WIEL Marc (1999), *La transition urbaine ou le passage de la ville pédestre à la ville motorisée*, Architecture + recherches / Mardaga, Sprimont (Belgique).

WOESSNER Raymond (2010), « La territorialisation : proposition pour la compréhension du phénomène par une entrée systémique », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 2010/4 octobre, p. 669-685. DOI : 10.3917/rru.104.0669

WUNENBURGER Jean-Jacques (2003), *L'imaginaire*, collection que sais-je ?, édition PUF, Paris.

Documents, Rapports

ADERLY (2012), *Rapport d'activité 2012*.

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise (2004), *Les dynamiques démographiques de l'aire métropolitaine lyonnaise*

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (2005), *La mobilité au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise*, inter-Scot - janvier 2005.

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise (2006), *Chapitre commun inter-Scot*, diagnostic partagé et Objectifs communs.

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise (2009), « Les déplacements intermodaux », *L'Observatoire des déplacements de l'agglomération lyonnaise*, n°2 - novembre 2009

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise (2010a), *L'inter-Scot de la métropole lyonnaise*, mars 2010

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise (2010b), « 1960 - 2010 : 50 ans de planification et de prospective, morceaux choisis », *Colloque La planification stratégique de « Lyon 2010 » aux métropoles d'aujourd'hui*, 19 mai 2010

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise (2010c), *La démarche inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise*

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise (2010d), *1960 - 2010 : 50 ans de planification et de prospective - Morceaux choisis*

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise (2011a), *Aire urbaine 2010 Aire métropolitaine lyonnaise*, Observatoire partenarial démographie, n°2, octobre 2011.

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise, SEPAL (2011b), *Géographie de l'aire métropolitaine de Lyon*

Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise (2011c), *Pour une métropole multipolaire, SCOT 2030 agglomération lyonnaise*, octobre 2011

Agence d'urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise (2013), « La mixité dans le défilé de la Biennale de la Danse 2012, à l'échelle du Grand Lyon, Enjeux, méthodes et impacts », *Observatoire partenarial Cohésion sociale et territoriale*, juin 2013, cahier n°7.

Agence Nationale de Psychologie Urbaine (2010), *Dossier de presse*

Alambret communication (2012), *Dossier de presse des « Utopies Réalisées »*, Paris

APIEU mille-feuille (2007), *programme classe de ville 2007-2008*

Atelier des friches (2010), *Dossier de presse*

Biennale de Lyon (2004), *programme des manifestations*

Biennale de Lyon (2008), *Dossier de presse, retour en avant*

Biennale de Lyon (2010), *La vie en rose ! Le Défilé*, Biennale de la danse 2010

Biennale de Lyon (2012), *Dossier de presse 2012 de la Biennale de la Danse de Lyon*.

Biennale de Lyon (2013a), *Bilan de la biennale d'art contemporain 2013*

Biennale de Lyon (2013b), *Appel à projets défilé 2014*

Bruit du frigo (2009), *dossier de présentation*

Conseil de la science et de la technologie du Québec (2000), *Innovation sociale et innovation technologique, L'apport de la recherche en sciences sociales et humaines*, Avis.

CAPi (2011), *Le pôle métropolitain*, plaquette de présentation

CAPi, Grand Lyon, SEM, ViennAgglo (2012), *Signature du protocole d'orientation pour la création d'un Syndicat Métropolitain des Transports*, Dossier de presse, 19 janvier 2012

CAUE – OSL –TRAIRANGLE (2012), *les représentations des lycéens à l'épreuve d'une activité pédagogique, rapport intermédiaire*, Programme de recherche territorialisé Rhône-Alpes, rapport d'étape, juin 2012.

CAUE91 (2007), *Universités de la ville et de l'urbanité, programme d'actions 2007-2008*

CAUE91 (2008), *Universités de la ville et de l'urbanité, programme d'actions 2008-2009*

CETE (2005), *mission d'animation et de synthèse, Coordination des transports sur l'axe Mâcon-Lyon-Vienne*

Cités végétales (2010), *Dossier de presse*

Conseil Economique et Social Régional d'Auvergne (2010), *Les territoires fonctionnels*

CCSTI du Rhône (2007), *Dossier de presse « Fil d'hier et d'aujourd'hui »*, septembre 207

CCSTI du Rhône (2008), *Bilan « Fil d'hier et d'aujourd'hui »*, janvier 2008

Centre de Médiation asbl (non daté), *La charte et le code de la médiation*, Luxembourg.

Conseils de développement (2011a), *Contribution sur le projet de constitution d'un pôle métropolitain en région lyonnaise*

Conseils de développement (2011b), *Rapport d'activité*

Communauté Urbaine de Bordeaux (2012), Extrait Du Registre Des Délibérations Du Conseil De Communauté de Bordeaux, Séance du 22 juin 2012, N° 2012/0390

CRTRA (2009), *Innovation, tourisme et culture*, acte du congrès du 23 et 24 novembre 2009

CRTRA, *Innovation et tourisme*, acteur du 1^{er} forum du 23 et 30 novembre 2007

DATAR (2012), *Territoire en mouvement*, n°9

DATAR (2011), *Territoire 2040*, n°3, 1^{er} semestre 2011

Délégation interministérielle à la Ville (2000), Médiation sociale et nouveaux modes de résolution de conflits de la vie quotidienne, acte du séminaire, Créteil, 21-23 septembre 2000.

Délégation interministérielle à la ville (2001), Actes du séminaire de Créteil, Médiation sociale et nouveaux modes de résolution des conflits de la vie quotidienne.

Direction de la Prévention et de l'Action Sociale (2010), PLUME - La revue du CLICOSS 93, mars 2010, N°52

G3 (2010), *laisser-vous conter ... le patrimoine de la soie et du textile en métropole lyonnaise*

G4 (2011), *15 actions concrètes et ambitieuses*, coopération métropolitaine, mai 2011

Grand Lyon (2004), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance publique du 12 juillet 2004, Délibération n° 2004-2043

Grand Lyon (2005), *Lettre d'information de Lyon 2020*, n°1, juin 2005

Grand Lyon (2006a), « images et signes : le trop plein ? », *Cahier millénaire* 3, n°32, Lyon 2020, Economie et humanisme

Grand Lyon (2006b), *Danse/Arts Vivants, L'artiste et la cité, l'artiste dans la cité*, Synthèse du débat prospectif du 09 février 2006, groupe de travail « Danse », Lyon 2020

Grand Lyon (2006c), *Livret Parcours de Soie*, 1ère édition

Grand Lyon (2006d), *Guide méthodologique : La concertation dans la conduite de projet*

Grand Lyon (2006e), *Lettre d'information Lyon 2020*, n°2, février 2006

Grand Lyon (2006f), *Lettre d'information Lyon 2020*, n°3, septembre 2006

Grand Lyon (2006e), *Synthèse du Groupe de travail « lumière »*

Grand Lyon (2006f), *Danse /arts vivants, l'artiste et la cité, l'artiste dans la cité*, Synthèse du débat prospectif du 06 février 2006

Grand Lyon (2006g), *Lumière, la ville en pleine lumière*, Synthèse du débat prospectif du 24 mai 2006

Grand Lyon (2007a), *Lyon 2020, une métropole compétitive et responsable, Creuset d'une nouvelle urbanité*, décembre 2007

Grand Lyon (2007b), *Abécédaire Lyon Saint-Étienne*

Grand Lyon (2007c), « OnlyLyon » : *une nouvelle signature pour une ambition nouvelle*

Grand Lyon (2007d), *Synthèse du Groupe de travail « Mode, Design, Création »*

Grand Lyon (2007e), *Lettre d'information Lyon 2020*, n°spécial, février 2007

Grand Lyon (2007f), *Lyon, Capitale mondiale de la gastronomie? Rapport du groupe de travail*

Grand Lyon (2007g), *Synthèse du Groupe de travail « santé »*

Grand Lyon (2007h), *Synthèse du Groupe de travail « solidarité et dialogue »*

Grand Lyon (2007i), *Synthèse du Groupe de travail sur la scène artistique de la métropole lyonnaise*

Grand Lyon (2007j), *Synthèse du Groupe de travail « les fleuves »*

Grand Lyon (2009a), *Quand les services urbains font l'agglomération.*

Grand Lyon (2009b), *Le patrimoine autrement dit construire de la valeur dans l'agglomération*, débat rétrospectif, décembre 2009

Grand Lyon (2010a), *Désir de Soie*, 2e édition

Grand Lyon (2010b), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 22 mars 2010, délibération n° 2010-1342

Grand Lyon (2010c), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 22 mars 2010, délibération n° 2010-1556

Grand Lyon (2010d), *Demain les rives de Saône*

Grand Lyon (2010e), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 28 juin 2010, Délibération n° 2010-1634

Grand Lyon (2011a), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 18 avril 2011, délibération n° 2011-2183

Grand Lyon (2011b), *L'évènement, la fête, le festival : repenser les politiques culturelles et territoriales*, document de cadrage pour la 8e rencontre, 11 février 2011

Grand Lyon (2011c), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 21 novembre 2011, Délibération n° 2011-2611

Grand Lyon (2011d), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 21 novembre 2011, Délibération n° 2011-2305

Grand Lyon (2012a), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 13 février 2012, Délibération n° 2012-2749

Grand Lyon (2012b), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 13 février 2012, Délibération n° 2012-3168

Grand Lyon (2012c), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 25 juin 2012, Délibération n° 2012-3071

Grand Lyon (2012d), *Dossier de presse Rives de Saône*, 24 mai 2012

Grand Lyon (2012e), *Valoriser les territoires en cultivant l'esprit des lieux*, référentiel d'actions pour le projet urbain du Carré de Soie.

Grand Lyon (2013a), *Bilan et perspective, journée européenne du patrimoine 2012*, mission culture Grand Lyon

Grand Lyon (2013b), *Une nouvelle façon de concevoir l'action artistique et culturelle*, réflexions et propositions, livre blanc seconde édition, mars 2013

Grand Lyon (2013c), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 26 septembre 2013, Délibération n° 2013-4067

Grand Lyon (2013c), Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 16 décembre 2013, Délibération n° 2013-4309

Grand Lyon (2013d), *Archives du service espace public, (sep), 1968-2010*, Répertoire méthodique détaillé, Édition web, Aurélien CATIN, (2e édition)

Grand Lyon (2014a) Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté du Grand Lyon, Séance du 13 janvier 2014, Délibération n° 2014-4432

Grand Lyon (2014b), *Contrat urbain de cohésion sociale, programmation 2014*, note de cadrage territoriale – États-Unis - Lyon 8e

Grand Lyon, Saint-Étienne métropole (2007), *ABCDaire Lyon-Saint-Étienne*, 2007

Grand parc de Miribel-Jonage (2011), Dossier de Presse

Insee Rhône-Alpes (2007), *La Lettre Analyses* n°79, Août 2007

Insee Rhône-Alpes (2011), *La Lettre Résultats* n° 153, octobre 2011

La cartonnerie (2010), *Le journal de la cartonnerie*, épisode 1, 24 novembre 2010

Le Rize (2011), Journal d'exposition « Villeurbanne la laborieuse »

L'Europe des Grands Projets Architecturaux et Urbains (2009), Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines, Retranscription des débats du colloque du 18 novembre 2009, « la production de la ville », 14h00– 15h00 : Quelle organisation territoriale à l'échelle métropolitaine ?

Lieux Publics (2010a), *Métamorphoser la ville*, Cahier spécial mouvement

Lieux Publics (2010b), *Programme Small is beautiful, saison 4*

Lieux Publics (2011), *Programme Small is beautiful, saison 5*

Lille Métropole (2003), *Dossier de Pilotage – Association LILLE HORIZON 2004 -*, Conseil de Communauté, 10 Octobre 2003

Lille horizon 2004 (2004), *Indicateurs*

Lille Métropole (2005), *Dossier de Pilotage – Association LILLE HORIZON 2004 -*, Conseil de Communauté, 13 octobre 2005

Lille horizon 2004 (2005) Lille2004 de A à Z

Lille métropole (2008), *Lille métropole info*, n°52, mai 2008

Lille métropole (2010), *Expression d'une nouvelle gouvernance entre Lille Métropole et les communes*, Contrats de territoire

Lille 3000 (2010), *La route de la soie, dossier pédagogique*,

Médiation culturelle association, *Charte déontologique de la médiation culturelle*, 2008

Mégalopolis (2010), *Paris s'ennuie ? La banlieue s'emmerde !*, n°2, mai 2010

Mégalopolis (2011a), n°5, automne 2011

Mégalopolis (2011b), n°6, hiver 2011

Mégalopolis (2012), n°7, hiver 2012

Ministère de la culture (2003), *Médiation culturelle & Politique de la ville - un lexique -*, consultable en ligne, <http://www.culture.gouv.fr/culture/politique-culturelle/ville/mediation-culturelle/>

Millénaire 3 (2005), Interview de Bruno Delas, Directeur de projet de la mission patrimoine Ville de Lyon et Grand Lyon, Propos recueillis par Gilles Cayuela en septembre 2005.

Millénaire 3 (2006), Interview de Philippe Dujardin, *Les deux départements Rhône et Loire aujourd'hui distincts, n'en formaient qu'un à l'origine*

Millénaire 3 (2008), *Le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise « Lyon 2010 » (1992) La planification stratégique permet à l'agglomération lyonnaise de prendre son avenir en main*

Millénaire 3 (2008), Charles Delfante : « La planification court toujours après l'évolution tandis que l'urbanisme, s'il est bien conçu, garde un certain caractère d'intemporalité. », *La planification urbaine dans la région lyonnaise durant les années 60 et 70*, Entretien avec Charles Delfante, ancien directeur de l'atelier d'urbanisme de la communauté, urbaine de Lyon, Propos recueillis par Stéphane Autran, le 30 mai et 10 juillet 2008

Mix cité (2013), *Le Magazine Municipal De Rillieux-la-Pape*, n°41, novembre 2013

Musée Gadagne (2014), programme officiel des balades urbaines

NOVA 7 (2006), *Des Utopies Réalisées, cinq sites du 20e siècle à découvrir, dans la Région Urbaine de Lyon*

Office de tourisme du Grand Lyon (2012), *rapport d'activité*

Ombres et lumières (2008a), *Dossier de presse*

Ombres et lumières (2008b), *Dossier de candidature*

OMPREL (2010), *La Région Urbaine de Lyon dans l'Europe des métropoles*, Tableau de Bord n°1, novembre 2010

OMPREL (2012), *Zone d'emploi de Lyon*, Les fiches socio-économiques de BASECO – OMPREL, édition 2012-2013

OnlyLyon (2008), *c'est à Lyon et rien qu'à Lyon*, plaquette promotionnelle

OnlyLyon (2009), *"Be You, Be Here": OnlyLyon lance une campagne de communication internationale*, Dossier de Presse du 2 juin 2009

OnlyLyon (2010), *La démarche OnlyLyon*

OnlyLyon (2011a), *Be You, be in Lyon*

OnlyLyon (2011b), Bilan touristique 2011 de Lyon tourisme et congrès

OnlyLyon (2012a), *Lively, Exceptionally, Tastefully, Brightly, Vibrantly, Musically, Creatively, Universally, Friendly*, plaquette promotionnelle

OnlyLyon (2012b), *Les atouts de Lyon qui font la différence*

OnlyLyon (2012c), *Promotion internationale de l'agglomération lyonnaise : Nouvelle image, nouvelle ambition !*, Conférence de presse du 2 juin 2012

OnlyLyon (2013), *Dossier de Presse*

Paris métropole (2009), *Initiative Paris Métropole*, Note d'orientations, 17 décembre 2009

Paris métropole (2010a), *Initiative métropolitaine, 2e forum de Paris métropole le 10 décembre 2010*, programme

Paris métropole (2010b), *110 initiatives pour la métropole, appel à initiatives - première phase 2010-2012*, mai 2010

Plaine commune (2012), *Terre d'avenir, Agenda 21*, Présentation générale

Plume (2010), « Médiation sociale et culturelle : le rôle des femmes relais », La revue du CLICOSS 93, Direction de la Prévention et de l'Action Sociale (DPAS), Mars 2010 - N°52

Pôle métropolitain (2012), *Tous les patrimoines sont dans la nature*, Saint-Étienne, août 2012

Pôle métropolitain (2013a), *La grande fabrique du patrimoine !*, Saint-Étienne, août 2013

Pôle métropolitain (2013b), *communiqué de presse*, Givors, le 11 septembre 2013

Pôle Métropolitain (2013c), Dynamiques résidentielles dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Synthèse de la présentation devant le Conseil du Pôle métropolitain le 21 mars 2013, juillet 2013

Pôle Métropolitain (20113d), *L'agriculture dans le Pôle Métropolitain*, Présentation en Conseil métropolitain du 28 novembre 2013

Préfecture de la région Rhône-Alpes (2006), *Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise*, Octobre 2006

Programme de recherches territorialisées Rhône-Alpes (2010), *Séminaire « Les formes de l'urbanité dans une métropole en chantier : politiques et processus à l'œuvre sur l'aire urbaine lyonnaise »*, Compte-rendu de la 2e séance - L'expérience de l'espace métropolitain vue par les acteurs institutionnels, 15 mars 2010

REAL (non daté), *plaquette de présentation*, documents collectifs (12 partenaires)

Région Urbaine de Lyon (2002), *Acte du 5e Forum RUL « Des loisirs de proximité au tourisme, de nouvelles perspectives en Région Urbaine de Lyon »*, 2002

Région Urbaine de Lyon (2003), *Les territoires qui font la métropole*, Séminaire du 23 octobre 2003

Région Urbaine de Lyon (2006), *Parole d'acteurs n°7, Patrimoine architectural du XXe siècle, Un nouveau produit du tourisme culturel par la mise en réseau de cinq sites porteurs des utopies sociales et urbaines réalisées*, acte du séminaire RUL 2006.

Région Urbaine de Lyon (2007), *programme de travail prévisionnel 2008*

Région Urbaine de Lyon (2008), *rapport d'activité 2007-2008*.

Région Urbaine de Lyon (2009a), *Parole aux acteurs du réseau*, DVD.

Région Urbaine de Lyon (2009b), *Plan d'actions des Utopies Réalisées 2009-2010*.

Région Urbaine de Lyon (2010), *dépliant des « Utopies Réalisées »*

Région Urbaine de Lyon (2010b), *Tableau de bord logistique n°2*, OMPREL, octobre 2010

Région Urbaine de Lyon (2010c), *Tableau de bord comparaisons européennes n°1*, OMPREL, novembre 2010

Région Urbaine de Lyon (2011a), *Catalogue de l'exposition « Les Utopies Réalisées prennent de la hauteur »*

Région Urbaine de Lyon (2011b), *Acte du séminaire « tourisme métropolitain & territoires des valeurs à ajouter »*, 21 avril 2011

Région Urbaine de Lyon (2011c), *Plan d'actions des Utopies Réalisées 2011-2012*.

Région Urbaine de Lyon (2012), *rapport d'activité*

Région Urbaine de Lyon (2013a), *Chiffres clés & repères et tendances*, Organisation institutionnelle

Région Urbaine de Lyon (2013b), *ebloc notes n°8*, Spécial Séminaire Tourisme métropolitain, janvier 2013.

Région Urbaine de Lyon (2014), *Tourisme métropolitain & territoires des valeurs à ajouter, Trois offres touristiques en projet*, acte du séminaire du 16 décembre 2013

Rennes Métropoles (2006), *Exposition « Horizon 2020 » Dossier Pédagogique*

Réseau des Maisons de l'Architecture (2008), *De l'intérêt de transmettre une culture architecturale et urbaine*, maison de l'architecture de l'Isère, Grenoble, mai 2008.

Réseau des Pôles Métropolitains (2013), *Pôle métropolitain de Lyon*

Rhône-Alpes Tourisme (2009), *Nouveaux Horizons - Guide du participant*, Forum Innovation et tourisme, Centre des Congrès de Saint-Étienne, 23-24 novembre 2009.

Rhône-Alpes Tourisme (2007), *Les actes du 1er forum, Forum Innovation et tourisme*, Centre de Congrès de Lyon, 29 et 30 novembre 2007.

Saint-Étienne Métropole (2011), *premiers résultats -- Enquête ménages déplacements 2010 du bassin de vie stéphanois*, Conférence de presse 13 juillet 2011

Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (2006), *Enquête Ménages Déplacement 2006. Les principaux enseignements pour l'agglomération lyonnaise*.

Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (2007), *Enquête ménages déplacements 2006 de l'aire métropolitaine lyonnaise, principaux résultats*, juin 2007.

UNESCO (2008), *Des quartiers historiques pour tous une approche sociale et humaine pour une revitalisation durable*, juillet 2008

Utopies Réalisées (2010), *dépliant de présentation*

Ville de Lyon (2009), Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance du 23 septembre 2013, délibération n°2013/5790.

Ville de Lyon (2010), *Lyon déplacement plus facile*, plaquette de présentation

Ville de Lyon (2012), Extrait du registre des délibérations du conseil de la séance du 19 Novembre 2012, Délibération n°2012/5005

Ville de Lyon (2013), Extrait du registre des délibérations du conseil de la séance du 23 septembre 2013, Délibération n°2013/5790

Ville de Montpellier (2011a), *ZAT Montpellier 1er épisode !*

Ville de Montpellier (2011b), *ZAT Montpellier 2e épisode !*

Ville de Montpellier (2013), *ZAT! Mosson / paillade, 13 et 14 avril 2013*

Ville de Nantes (non daté), *Kit imaginons Nantes 2030*

Ville de Neuville-sur-Saône (2009), Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, Séance du 29 janvier 2009.

Ville de Paris (2010), *Une saison métropolitaine*, programme

Ville de Tournefeuille (2010), *Synthèse Agenda 21 – Octobre 2010*

Ressources Internet

[www.2009.labiennaledelyon.com/;](http://www.2009.labiennaledelyon.com/)
www.40ans.grandlyon.com
www.8e-art.com/
www.aderly.com
www.afev.fr
www.agenda21.aubervilliers.fr/
www.albi.fr/
www.apieum.org/
www.apur.org/
www.arter.net/
www.artfactories.net/
www.artefactstetienne.fr/
www.arpeurs.fr/
[www.associationgrandparis.fr/;](http://www.associationgrandparis.fr/)
www.atelierdesfriches.blogspot.fr/
www.ateliergrandparis.fr/
www.ateliers-frappaz.com/
www.biennalesaint-etienne.citedudesign.com
www.blogs.grandlyon.com/esprit-des-lieux/
www.brest.fr/
www.bruitdufrigo.com/;
www.capcom.cap-com.org/
www.caue91.asso.fr/
www.caue92.fr/
www.citechailot.fr/
www.Certu.fr
www.citevegetale.net/
www.culture.lyon.fr/
www.dedale.info/
www.democratiecreative.com/index.php?/perffusion/
www.desrivesetdesreves.org/
www.echosdemetropole.caue69.fr
www.economie.grandlyon.com/
www.enrue libre.org
www.europe-en-midipyrenees.eu/
www.estuaire.info
www.facebook.com/AssociationGrandParis
www.facebook.com/democratiecreativepage
www.facebook.com/festival.lumiere
www.facebook.com/invitesdevilleurbanne
www.facebook.com/OnlyLyon.fanpage/
www.facebook.com/pages/Bruit-du-Frigoii/
www.facebook.com/pages/La-Cartonnerie-Saint-Etienne
www.facebook.com/wiki.brest
www.festival-lumiere.org/
www.fetedeslumieres.lyon.fr/
www.flickr.com/;
www.franceculture.fr/
www.grandlyonhabitat.fr
www.gadagne.musees.lyon.fr/
www.gpvlyonduchere.org/
www.grand-albigois.fr/
www.grandbesancon.fr
www.grandlyon.com
www.grandparis.over-blog.com/
www.grand-rodez.com/
www.groupechronos.org/
www.horslesmurs.fr/
www.imaginationforpeople.org/
www.institut-lumiere.org/
www.invites.villeurbanne.fr/
www.ivry94.fr/
www.kxkm.net/
www.labiennaledelyon.com/
www.lacartonnerie.blogspot.fr/
www.lahorsde.com/
www.latelierdesfriches.fr
www.lametro.fr
www.lerize.villeurbanne.fr/

www.lescommunesdeparis.fr
www.lesrivesdesaone.com/
www.levoyageanantes.fr
www.lieuxpublics.com/
www.lille.fr/;
www.lille2004lille.free.fr/
www.lille3000.eu/
www.lillemetropole.fr
www.lilletourism.com; Dossiers de presse
www.louvrelens.fr
www.lumiere2009.org/
www.lumiere2012.org/
www.lyon.fr
www.lyon-confluence.fr/
www.magazine.grandlyon.com/
www.mairie-albi.fr/
www.mairie-seyssins.fr/
www.mairie-tournefeuille.fr/
www.mairie-villeurbanne.fr/
www.marketing-territorial.org
www.mavilledemain.fr/
www.medeflyonrhone.fr/
www.megalopolismag.com
www.metropole.rennes.fr/
www.millenaire3.com/
www.museeurbaintonygarnier.com
www.musee-soulages.grand-rodez.com/
www.mp2013.fr/
www.multitud.org
www.nantes-tourisme.com/
www.nuits-sonores.com/
www.ohmart.blogspot.fr/
www.onlyLyon.org/
www.paris.fr

www.parismetropole.fr/;
www.parismetropolitaine.fr/
www.pavillon-arsenal.com/
www.paysderennes.fr/
www.petitpaume.com/
www.pierremansat.com/
www.pixel13.org/bulb/
www.plainecommune.fr/;
www.polau.org/;
www.polemetropolitain.fr
www.poles-metropolitains.fr/
www.polemetropolitain.fr
www.polville.lyon.fr/;
www.presse.OnlyLyon.org/
www.projet-sputnik.com/;
www.Regionrhonealpes.fr
www.regionurbainedelyon.org
www.rhone.fr
www.rhonealpes-tourisme.com
www.robinsdesvilles.org/
www.saintelyon.com ;
www.saint-etienne.fr/
www.sciencespo-lyon.fr/
www.smartcity.fr/
www.strategies.fr/
www.sytral.fr
www.territoires.gouv.fr/
www.tourisme.grand-rodez.com/
www.utopies-realisees.com
www.velov.grandlyon.com/
www.ville-rodez.fr/
www.wiki-brest.net/
www.zat.montpellier.fr/

Articles de presse

D'architectures (2010), *Lyon : sous la vitrine, la routine ?*, numéro 193, septembre 2010

Arts magazine, Juin 2012

Beaux arts magazine (2012), *Lyon river movie*, supplément du n°332, 01 février 2012

GAIRAUD Michel (2010), « Jackpot ou fiasco pour Marseille, capitale de la culture en 2013 ? », *Rue 89*, 09/12/2010

Le progrès, 31 janvier 2009, « Le couvent de la Tourette retenu pour un parcours original »

Le progrès, 22 juillet 2009, « Des explorateurs à la découverte des utopies des Gratte-ciel »

Le progrès, 1^{er} septembre 2009, « Nouvelle équipe, nouvel élan pour le Musée Tony Garnier »

Lieux publics, juillet septembre 2010, mouvement, *Métamorphoser la ville*, cahier spécial mouvement, n°56

MOUVEMENT (2011), « Les villes sur le divan », Julie BORDENAVE, janvier / mars 2011

New York Times, 2 août 2009, « Concrete Dreams: France's Housing Utopias »

Rue 89, 7 septembre 2012, *Défile de la Biennale : la grande messe de Lyon et sa banlieue*, Laurent Burlé, en ligne

Pierre Haski, 15 février 2010, *Megalopolis, un magazine pour faire vivre le « Grand Paris »*, article de Rue89,

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	5

INTRODUCTION	7

Section A : L'étude d'un nouveau champ ; questionnement initial et problématique	9

1/ Un constat initial, l'apparition de nouvelles formes d'actions collectives	10

a) Métropolisation et complexification des territoires.....	10

1- Métropolisation et métropole	11

2- La complexification des territoires.....	11

b) Le territoire métropolitain, inaccessible aux représentations ?	12

c) L'apparition de la médiation urbaine	14

2/ Problématique et hypothèses	15

a) Problématique	15

b) Hypothèses.....	16

c) Notre cadre d'étude : le territoire métropolitain lyonnais	18

Section B : Une méthodologie contrainte par une posture de recherche particulière : la thèse CIFRE	20

1/ Un contexte de recherche particulier : le CAUE du Rhône, acteur de la médiation urbaine.	20

a) Le CAUE du Rhône, le choix d'aborder un nouveau champ d'investigation avec l'appui d'un doctorant	21

1- Une méthode de conception partagée d'un événement de sensibilisation.....	21

2- Des débats en interne sur l'intérêt de la médiation urbaine.....	22

b) Mon insertion dans le jeu d'acteurs	23

1- Le blog « Échos de métropole ».....	23

2- Quand les métropoles se passeront du pétrole	24

3- Habitants métropolitains	25

1- La participation à un programme de recherche.....	26

2/ Les conséquences de ma double posture	27

a) Les missions du CAUE, support pour la recherche.....	27

1- La connaissance de la médiation urbaine	27

- L'apport de connaissances sur la métropolisation	27

2- Un retour d'expérience utile à la recherche	28
b) Acteur et chercheur, confusion des rôles	29
1- La confusion des rôles	29
2- La séparation des rôles.....	29
Section C : Plan de thèse	31
PARTIE 1 : UNE APPROCHE SYSTEMIQUE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS.....	33
Chapitre I : Le territoire comme système, une définition opératoire pour aborder la médiation urbaine.....	35
Section A : Le territoire comme système	40
1/ Trois sous-systèmes en interrelation.....	40
2/ Les acteurs, éléments organisateurs des territoires	43
a) Le sous-système acteurs, un ensemble complexe	43
b) Les acteurs des territoires, des individus guidés par des stratégies.....	44
3 / Comment déterminer un territoire ?.....	46
Section B : Les représentations des territoires.....	48
1/ Les représentations des territoires, un élément déterminant de leur identification.	48
2/ La création des représentations des territoires : un processus dynamique alimenté par l'action.	51
a) La construction des représentations individuelles des territoires	52
b) Les représentations sociales des territoires	56
3) Les leviers de construction des représentations sociales des territoires.....	58
a) Les géosymboles.....	59
1- Le lieu	59
2- Le paysage	61
3- Le patrimoine	62
b) Les images matérielles.....	62
c) Le rôle des structures sociales et des services associés dans la construction des représentations du territoire	64
d) Les rites, événements et manifestations.....	65
Conclusion du chapitre I.....	67

Chapitre II : Le territoire métropolitain lyonnais, un cadre d'étude pour comprendre la médiation urbaine..... 69

Section A : La métropolisation, une reconfiguration locale des territoires induite par une insertion dans l'économie globalisée..... 72

1/ La métropolisation, une transformation des territoires s'inscrivant dans la globalisation de l'économie..... 72

a) Une économie globalisée 72

b) Une économie globalisée qui se spatialise dans les métropoles..... 74

1- Les caractéristiques des métropoles 74

2- Métropoles et territoire..... 78

2/ La métropolisation, reconfiguration locale des territoires 79

a) Un développement urbain métropolitain..... 79

1- L'étalement urbain 80

2- Équipements et aménités métropolitains..... 81

b) Une recomposition des territoires 82

1- La complexification de l'espace..... 83

2- Des usages en évolutions 84

Section B : De la politique des métropoles d'équilibre à la construction du territoire métropolitain lyonnais 87

1/ Historique de la structuration institutionnelle..... 88

a) Les politiques d'aménagement, points de départ de l'organisation du territoire..... 88

b) La construction d'une expertise locale 91

c) La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) et les pôles de compétitivité..... 92

2/ La structure institutionnelle locale..... 94

a) La Région Urbaine de Lyon..... 94

b) Le pôle métropolitain..... 98

c) La métropole d'intérêt européen : une évolution législative en cours..... 100

3/ Des structures sectorielles complémentaires..... 101

a) L'Association pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise (ADERLY) 101

b) La démarche de l'Inter-Scot 102

c) Pôle de Recherche et de l'Enseignement Supérieur de Lyon - Saint-Étienne (PRES ou Université de Lyon)..... 103

d) Le syndicat métropolitain des transports (SMT)..... 104

4/ L'autonomisation du territoire métropolitain lyonnais	105
a) Un désengagement progressif de l'État.....	105
b) Des relations interinstitutionnelles complexes.....	107
c) Des périmètres imbriqués.....	110
Section C : Le territoire métropolitain lyonnais	112
1/ Un territoire en prise avec la métropolisation.....	112
a) Les ressources locales d'une économie métropolitaine	113
b) Les infrastructures de transport.....	114
c) L'insertion dans l'économie mondialisée.....	115
2/ Un territoire remodelé.....	120
a) Une nouvelle donne démographique.....	120
b) Une répartition métropolitaine des emplois	122
c) Des échanges quotidiens en augmentation.....	125
d) Les nouvelles pratiques touristiques métropolitaines	128
3/ La Région Urbaine de Lyon comme cadre d'étude	131
Conclusion du chapitre II	133
Chapitre III : Les raisons de l'émergence d'un hiatus entre la réalité métropolitaine et les représentations du territoire	135
Section A : Une construction institutionnelle insuffisante	136
1/ Des institutions sectorielles et décalées spatialement	136
2/ une représentation des citoyens peu efficiente.....	137
Section B : Des pratiques sociales fragmentées	141
1/ Un territoire urbain fractionné	141
2/ Des pratiques en réseau, des représentations en archipel.....	142
Section C : Un déficit d'efficacité des leviers classiques de construction des représentations des territoires.	144
1/ Un territoire sans nom ni paysage.....	144
2/ Des lieux en construction.....	145
Conclusion du chapitre III	147

PARTIE 2 : LA MEDIATION URBAINE UN CHAMP SOCIAL EN CONSTRUCTION

..... 149

Chapitre IV. De la nécessité d'aborder le concept de médiation	151

Section A : La médiation, processus de la construction sociale	152
1/ Approche théorique de la médiation	152
a) La médiation, un principe de construction de la société	152
b) Le processus de médiation matérialisé sous des formes variées	154
2/ La médiation, processus de construction des territoires.....	156
a) Le fonctionnement de la médiation, une boucle de rétroaction entre les individus et le collectif	158
1- L'objectivation.....	159
2- L'institutionnalisation	161
3- La légitimation	162
4- L'intériorisation	165
b) Une boucle de rétroaction non-linéaire.....	167
c) La médiation, une partie du processus de la construction des territoires	168
Section B : Les nouvelles médiations, une notion polymorphe.....	171
1/ Les nouvelles médiations : une réponse aux défaillances de la médiation traditionnelle.	171
a) Définition générale.....	171
1- Les principales caractéristiques des nouvelles médiations.....	172
2- Les « nouvelles médiations», une branche de la médiation	173
b) La médiation, une nouvelle manière de « faire société »	175
1- Intérêt collectif et intérêt général	176
2- La médiation, un processus « postmoderne »	177
2/ Caractéristiques du champ des nouvelles médiations	179
a) Les différents types de médiation et leurs caractéristiques	179
1- Médiation sociale	180
2- Médiation culturelle	183
3- Médiation environnementale.....	187
b) Les nouvelles médiations, un champ social distinct basé sur des caractéristiques communes ..	190
1- Une émergence des nouvelles médiations autour du délitement du lien social.....	191
2- Une intentionnalité des acteurs fondée sur une nouvelle manière de créer des liens	191
3- Des médiateurs aux légitimités variées	192
4- Les nouvelles médiations : des actions protéiformes	195

5- Les nouvelles médiations, un champ autonome	196
Conclusion du chapitre IV: la médiation, un processus de construction de la société.....	198
Chapitre V. La médiation urbaine, un sous-champ émergeant des nouvelles médiations	201
Section A : La délimitation du champ des actions de médiation urbaine	202
1/ Un échantillon représentatif de la diversité des actions de médiation urbaine	203
a) La volonté de modifier les représentations du territoire : un critère déterminant	203
b) Une sélection axée sur les leviers de construction des représentations des territoires	206
c) Un recensement construit avec une diversité externe et dans une optique de saturation.	207
2/ Les critères d'analyse des actions recensées.....	208
a) Les structures porteuses de médiation urbaine.....	209
b) La nature de l'action de médiation urbaine.....	212
c) Le rapport au territoire	218
3/ L'analyse de correspondances multiples pour mettre en évidence des profils d'actions	222
a) Une représentation graphique pour donner une image du champ de la médiation urbaine.....	222
b) La délimitation du champ de la médiation urbaine.....	227
Section B : La médiation urbaine : émergence du champ et caractéristiques discriminantes.....	234
1/ Emergence et métropolisation	234
2/ Un processus volontaire de construction des territoires.....	235
3/ Une diversité des modalités d'action	238
4/ Des organisations avec des légitimités variées	240
5/ Des leviers multiples de modification des représentations	242
a) Des rapports à l'espace différent.....	242
b) Une hybridité constitutive de la médiation urbaine	243
1- Des objectifs difficiles à hiérarchiser	243
2- Trois postures d'acteurs différentes	245
3- Le cas du marketing territorial	247
Conclusion du chapitre V : la médiation urbaine, une catégorie d'action à part entière	250
PARTIE 3 : LA CONSTRUCTION DES REPRESENTATIONS DU TERRITOIRE	
METROPOLITAIN LYONNAIS	253
Chapitre VI : Des actions de médiation urbaine en vue de construire une représentation du	
territoire métropolitain lyonnais	255

Section A : Le territoire métropolitain lyonnais : une diversité d'actions de médiation urbaine.....	256
1/ Les « Utopies réalisées »	259
a) Une action de médiation urbaine adossée à des objectifs de développement touristique.....	261
1- La diffusion du récit.....	263
2- Les résultats des « Utopies »	265
b) La construction lente et réfléchie du réseau.....	266
1- À l'origine, une initiative lyonnaise.....	266
2- Un premier succès et l'élargissement du groupe.....	270
3- Le soutien de la Région Urbaine de Lyon (RUL)	270
c) Une organisation intégrant tous les acteurs impliqués	274
1- Le financement du réseau	276
2/ Les emblèmes métropolitains	277
a) Une démarche alliant prospective économique et médiation urbaine	278
1- La médiation urbaine inscrite dans une démarche de coproduction.....	279
2- Une projection ambiguë à l'échelle de la métropole	280
b) Une démarche de coproduction en trois temps	281
c) Une organisation centralisée autour du Grand Lyon.....	283
3/ OnlyLyon.....	284
a) Une stratégie entre promotion internationale et construction locale	287
b) Une montée en puissance pour arriver à des résultats conséquents	289
c) Organisation fédérative pour une efficacité maximum	289
4/ « Désir de Soie »	292
a) Un produit de tourisme culturel axé sur l'histoire commune du territoire métropolitain.....	292
b) Des retombées difficiles à évaluer	294
c) Une organisation centralisée avec des acteurs complémentaires	295
5/ les Journées Européennes du Patrimoine dans le pôle métropolitain.....	296
a) Un produit de tourisme culturel thématique.....	296
b) Une mise en scène du territoire métropolitain	297
c) Une politique d'extension spatiale du dispositif.....	299
d) une organisation relevant du pôle métropolitain.....	300
6/ Le Défilé de la Biennale de la Danse :.....	301

a) La culture comme moteur de la cohésion sociale	302
b) De la politique de la ville à la médiation urbaine	306
c) Une organisation et un financement.....	308
7/ La Course Saintélyon.....	312
a) L'expérience sportive, outil de médiation urbaine.....	312
b) Une organisation légère pour une action de médiation interne.....	314
Section B : Une structuration locale des stratégies de la médiation urbaine	315
1/ Des actions fédératives aux actions extensives, deux stratégies complémentaires ?	315
a) Les actions fédératives.....	315
b) Les actions extensives.....	316
2/ Une récupération des actions existantes pour construire le territoire métropolitain	318
3/ La culture, un domaine sollicité pour sa capacité intégrative ?	322
4/ Le tourisme, un secteur propice aux actions de médiation urbaines ?	324
5/ Un cercle d'acteurs restreint et récurrent porteur des actions de médiation urbaine.....	328
6/ La médiation urbaine, une efficacité autour d'un faisceau d'actions.....	333
a) Une accumulation nécessaire pour couvrir l'ensemble du territoire métropolitain.....	333
b) L'institutionnalisation du territoire métropolitain, un changement important dans la mise en place des actions de médiation urbaine.....	335
Conclusion du chapitre VI.....	338
Chapitre VII : La mise en place d'actions de médiation urbaine	341
Section A : L'hybridité de la médiation urbaine, une qualité intrinsèque pour dépasser les antagonismes des acteurs	344
1/ Les objectifs hybrides des acteurs métropolitains.....	344
a) Un levier de développement économique: paysage touristique métropolitain et rayonnement international.....	344
b) La création d'une communauté professionnelle	348
2/ Les intérêts locaux, une motivation pour chaque site	350
a) Des intérêts culturels et touristiques locaux pour s'engager dans le dispositif des « Utopies Réalisées »	351
1- le développement culturel, un aspect fondamental pour les acteurs locaux.....	351
2- le développement touristique, un aspect important pour tous les sites.....	353
3- Un levier supplémentaire de développement local pour les collectivités.....	354

b) Cohésion sociale locale et marketing territorial, des dimensions fondamentales dans la motivation des groupes du Défilé de la Biennale de la Danse	355
1- La construction sociale locale, les racines fondamentales de la politique de la ville	356
2- La danse et le développement culturel	357
3- La participation à un événement d'envergure	359
3/ L'hybridité des actions de médiation urbaine, une souplesse nécessaire pour fédérer les acteurs..	360
a) Les acteurs métropolitains	360
b) Des objectifs partiellement similaires	361
Section B : Les leviers de la médiation urbaine – des processus variés pour construire le territoire métropolitain	365
1/ La construction et la diffusion du récit des « Utopies Réalisées », deux médiations successives ..	366
a) La constitution de l'armature du récit, le choix des cinq sites	366
1- Cinq sites pertinents ?	367
2- Cinq sites exceptionnels ?	368
3- Un regroupement pragmatique.....	369
b) La construction du récit	371
1- Une construction partagée.....	371
2- Une validation scientifique	371
c) Une adhésion unanime – une médiation entre acteurs locaux.....	373
1- Une appropriation du récit localement	373
2- L'entretien du récit par l'action.....	374
3- Une prise de recul des acteurs.....	375
d) La médiation avec le public	376
2/ Le Défilé de la Biennale, un processus de médiation	380
a) Une communication spécifique auprès des opérateurs locaux	380
b) Une médiation envers les participants le jour du défilé	381
Conclusion du chapitre VII : Les « Utopies Réalisées » et le Défilé de la Biennale de la Danse, des outils de construction du territoire métropolitain	385

CONCLUSION : LA MEDIATION URBAINE, DES OUTILS PREFIGURATEURS DE L'INSTITUTION DES NOUVEAUX TERRITOIRES ? 389

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES 403

Documents, Rapports.....	427

Ressources Internet.....	434
Articles de presse.....	437
TABLE DES MATIERES.....	439
LISTE DES ABREVIATIONS	449
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	451
Table des cartes.....	451
Table des illustrations	452
Table des tableaux	453
Table des figures.....	453
Table des encarts.....	455
ANNEXES	457

LISTE DES ABREVIATIONS

ACM - Analyse de Correspondance Multiples

ACP - Analyse en Composantes Principales

ADERLY - Agence pour le Développement de la Région Lyonnaise

AFC - L'Analyse Factorielle de Correspondance

AOT - Autorité Organisatrice des Transports

BEBA - Bourg-en-Bresse Agglomération

CAPI - Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (de Bourgoin-Jallieu)

CAPV - Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ou ViennAgglo

CAUE - Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement

CAVIL - Communauté d'Agglomération de VILLEfranche-sur-Saône

CCI - Chambre de Commerce et de l'Industrie

CCSTI - Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle

CDDRA - Contrat Développement Durable Rhône-Alpes

CGPME - Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

CIFRE - Convention Industrielle pour la Formation par la REcherche

CMA - Chambre des métiers et de l'artisanat

CNRS - Centre National de la Recherche Scientifique

CRTRA - Comité Régional du Tourisme de Rhône-Alpes

CT de Lyon - Club de cyclotourisme de Lyon

DATAR - Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

DRAC - Direction Régionale des Affaires culturelles

DTA - Directive Territoriale de l'aménagement

EPCI - Etablissement Public de Coopération Intercommunale

G4 - Groupe des quatre agglomérations préfigurant le pôle métropolitain

GL - Communauté Urbaine de Lyon ou Grand Lyon

GR - Communauté d'agglomération du Grand Roanne

IDE - Investissement direct de l'Etranger

INSEE - Institut national de la statistique et des études économiques

JEP - Journées Européennes du Patrimoine

MEDEF - Mouvement des Entreprises DE France

MITRA - Mission d'Ingénierie Touristique

MSH - Mission Site Historique

NTIC - Nouvelle technologie de l'Information et de la Communication

OMPREL - Observation Métropolitaine Partenariale de la Région Economique Lyonnaise

OREAM - Organismes Régionaux d'Etude et d'Aménagement d'Aire Métropolitaine

OSL - Observatoire Social de Lyon

PADOG - Plan d'Aménagement et d'Organisation Générale

PNR - Parc Naturel Régional

PRES - Pole de Recherche et de l'Enseignement Supérieur

PRTRA - Programme de Recherche Territorialisé Rhône-Alpes

RTT - Réduction du Temps de Travail

RUL - Région Urbaine de Lyon

SATIN - Syndicat d'Études pour l'Aménagement du Territoire de l'Isère du Nord

SCot - Schéma de Cohérence Territoriale

SDAU - Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SEPAL - Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise

SEM - Saint-Étienne Métropole

SMT - Syndicat Métropolitain des Transports

SYTRAL - Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise

VUE - Valeur Universelle Exceptionnelle

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes

CARTE 1. L'ESPACE GEOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS EN 2006.....	38
CARTE 2. REPRESENTATION DES ECHANGES MONDIAUX, DE LA REPARTITION DE LA PRODUCTION DE LA CONNAISSANCE ET DES LOISIRS ENTRE LES PRINCIPALES METROPOLES MONDIALES.....	77
CARTE 3. SCENARIO N°3 DU PADOG	89
CARTE 4. SCHEMA DIRECTEUR DE L'OREAM SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS.....	90
CARTE 5. LE PERIMETRE DE LA DTA	93
CARTE 6. LE PERIMETRE DE LA RUL ET SA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE EN 2007.....	96
CARTE 7. LES TREIZE SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS PARTICIPANT A LA DEMARCHE DE L'INTER-SCOT	102
CARTE 8. LES DIFFERENTS PERIMETRES INSTITUTIONNELS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS	110
CARTE 9. L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS AVEC LES AUTRES METROPOLES EUROPEENNES.	115
CARTE 10. REPARTITION DES ENTREPRISES REALISANT PLUS DE 25% DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES A L'EXPORT SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION URBAINE DE LYON EN 2010.....	117
CARTE 11. LES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS ENTRE 1954 ET 2007	121
CARTE 12. REPARTITION DES SECTEURS ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS.....	123
CARTE 13. LES SITES D'INTERETS METROPOLITAINS, UNE REPARTITION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN EN 2006	124
CARTE 14. EVOLUTION DU RESEAU AUTOROUTIER METROPOLITAIN DE 1975 A 2030.	125
CARTE 15. LE DEVELOPPEMENT DES MIGRATIONS PENDULAIRES ENTRE 1975 ET 1999	126
CARTE 16. LES AIRES URBAINES DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS	128
CARTE 15. LE PERIMETRE DE LA REGION URBAINE DE LYON EN 2007 ET SON ARMATURE URBAINE	132
CARTE 16. CARTE DES ZONES ARTISTIQUES TEMPORAIRES SUR LE TERRITOIRE MONTPELLIERAIN POUR L'ANNEE 2014.....	246
CARTE 17. LA REPARTITION DES CINQ SITES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS	261
CARTE 18. LE PERIMETRE UNESCO A LYON	269
CARTE 19. LES TRENTE-NEUF SITES MIS EN TOURISME DANS LE DISPOSITIF « DESIR DE SOIE »	293

CARTE 20. UN PARCOURS METROPOLITAIN ENTRE LES QUATRE AGGLOMERATIONS PROPOSE DANS LE GUIDE DES JEP 2013.....	298
CARTE 21. REPARTITION DES GROUPES DU DEFILE DE LA BIENNALE DE LA DANSE DE 2014 DANS LA REGION URBAINE DE LYON.	305
CARTE 22. LA COUVERTURE SPATIALE DES SEPT ACTIONS DE MEDIATION URBAINE SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS.	335

Table des illustrations

ILLUSTRATION 1. PAGE D'ACCUEIL DU BLOG « ÉCHOS DE METROPOLE »	24
ILLUSTRATION 2. PANNEAU DE L'EXPOSITION « HABITANTS METROPOLITAINS ».....	25
ILLUSTRATION 3. LA COUVERTURE DU MAGAZINE « COURRIER INTERNATIONAL » CONSACREE A LYON. UN EXEMPLE DE REPRESENTATION MATERIELLE, VECTEUR DE LA CONSTRUCTION DES REPRESENTATIONS SOCIALES.....	53
ILLUSTRATION 4. PAGE D'ACCUEIL DU SITE MULTITUD.ORG.	98
ILLUSTRATION 5. LYON, UNE PORTE D'ENTREE POUR DEVELOPPER LE TOURISME METROPOLITAIN	130
ILLUSTRATION 6. LA MEDIATION SOCIALE, UNE ALTERNATIVE A LA JUSTICE.....	180
ILLUSTRATION 7. LIEUX POSSIBLES # 2 ; EPISODE 1 : LA PLAGE, MIRAGE A BEAUDESERT. UN RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES URBAINES QUI NE S'INSCRIT PAS DANS UNE VISION GLOBALE AFFICHEE DE L'AGGLOMERATION.....	205
ILLUSTRATION 8. LA STATUE ONLYLYON, UN DISPOSITIF D'APPROPRIATION DE LA MARQUE A DESTINATION DES HABITANTS.	249
ILLUSTRATION 9. PAGES 1, 5, 12 ET 14 DU DEPLIANT DES « UTOPIES REALISEES ».....	264
ILLUSTRATION 10. LES PAGES 80 ET 81 DE L'ABECEDAIRE LYON-SAINT-ÉTIENNE RELATANT L'HISTOIRE DES DEPARTEMENTS RHONE ET LOIRE	282
ILLUSTRATION 11. LA CAMPAGNE DE PUB ONLYLYON, ...	286
ILLUSTRATION 12. COUVERTURES DES GUIDES DES JEP 2011, 2012 ET 2013 REALISEES A L'ECHELLE DU POLE METROPOLITAIN.	297
ILLUSTRATION 13. LA TARENTELLE PLACE BELLECOUR A LYON EN 2010, UN MOMENT DE DANSE PARTAGEE ENTRE PROFESSIONNELS, PARTICIPANTS ET SPECTATEURS.	308
ILLUSTRATION 14. UN ENTRAÎNEMENT COMMUN AUX 4 AGGLOMERATIONS, LE 13 OCTOBRE 2012 AU GOLF DE L'ISLE D'ABEAU.....	313
ILLUSTRATION 15. LE COUVENT DE LA TOURETTE, UNE ARCHITECTURE ATYPIQUE POUR UNE EXPERIENCE DE L'ARCHITECTURE XX° SIECLE	379

Table des tableaux

TABLEAU 1. CLASSIFICATION DES VILLES EUROPEENNES EN 1999 SELON LEURS CARACTERISTIQUES METROPOLITAINES ;	119
SOURCE : PUAMIN ET AL, 1999, P 204	119
TABLEAU 2. DEGRE DE REPRESENTATIVITE DES DIFFERENTES INSTITUTIONS DU TERRITOIRE METROPOLITAIN ...	139
TABLEAU 3. LES SIX DIFFERENTES POSTURES POSSIBLES DU MEDiateUR.	195
TABLEAU 4. QUATRE EXEMPLES DES DIFFERENTS TYPES DE STRUCTURES PORTEUSES DE MEDIATION URBAINE EN FONCTION DES QUATRE VARIABLES DESCRIPTIVES	211
TABLEAU 5. EXEMPLE DE VARIATION DE LEGITIMITE ENTRE DES STRUCTURES PORTEUSES DE MEDIATION URBAINE.	212
TABLEAU 6. LES MODALITES DE LA QUATRIEME VARIABLE DESCRIPTIVE DES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE : LES DIFFERENTS CHAMPS D'APPLICATION	214
TABLEAU 7. LES DIFFERENTES MODALITES DE LA SEPTIEME VARIABLE : LES ECHELLES DE TERRITOIRE EVOQUE PAR LES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE	215
TABLEAU 8. LES MODALITES DE LA HUITIEME VARIABLE : LES DIFFERENTES ECHELLES DES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE	216
TABLEAU 9. NEUF EXEMPLES D'ACTIONS DE MEDIATION URBAINE QUALIFIES SELON HUIT VARIABLES DESCRIPTIVES	217
TABLEAU 10. SEPT EXEMPLES DES DIFFERENTS RAPPORTS AU TERRITOIRE ENTRETENUS PAR LES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE	221
TABLEAU 11. LA DELIMITATION DU CHAMP DE LA MEDIATION URBAINE DES ACTIONS DE MEDIATION TRADITIONNELLE.....	233
TABLEAU 12. LES DIFFERENTES LEGITIMITES ENTRE DES STRUCTURES PORTEUSES DE MEDIATION URBAINE.	241
TABLEAU 13. REPARTITION DES GESTIONNAIRES ET FINANCEURS DANS LES CINQ SITES DES « UTOPIES REALISEES ».....	274
TABLEAU 14 : BUDGET DE LA BIENNALE DE LA DANSE 2012.....	310
TABLEAU 15. RECAPITULATIF DES DIFFERENTES ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DES RESONANCES ..	321
TABLEAU 16. LES VINGT PROJETS DE MISE EN TOURISME A L'ECHELLE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS.	327

Table des figures

FIGURE 1. LE SYSTEME TERRITOIRE : TROIS SOUS-SYSTEMES EN INTERRELATION A TRAVERS UNE BOUCLE DE RETROACTION.	42

FIGURE 2. LE SOUS-SYSTEME ACTEURS, UN ENSEMBLE DE LIENS STRUCTURE PAR DES ORGANISATIONS ET DES RESEAUX	44
FIGURE 3. SCHEMA DE LA RELATION STRUCTURANTS / STRUCTURES QU'ENTRETIENNENT LES REPRESENTATIONS ET LE TERRITOIRE VECU POUR L'INDIVIDU.	54
FIGURE 4. LA CONSTRUCTION DES REPRESENTATIONS SOCIALES, UN PROCESSUS DYNAMIQUE ALIMENTE PAR LES EXPERIENCES DU TERRITOIRE ET LES RELATIONS INDIVIDUELLES.....	58
FIGURE 5. LE PROCESSUS DE LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS	70
FIGURE 6. PRINCIPALES ETAPES DE LA CREATION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN	106
FIGURE 7. L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS, SOURCE : MAËL MERALLI-BALLOU	109
FIGURE 8. LE PRINCIPE DE LA MEDIATION, UNE INTERFACE INTERINDIVIDUELLE ET SOCIALE.	153
FIGURE 9. LE FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATION, UNE BOUCLE DE RETROACTION ENTRE LES INDIVIDUS ET LE COLLECTIF	159
FIGURE 10. L'OBJECTIVATION DANS LE PROCESSUS DE LA MEDIATION	160
FIGURE 11. L'INSTITUTIONNALISATION DANS LE PROCESSUS DE LA MEDIATION	162
FIGURE 12. LA LEGITIMATION DANS LE PROCESSUS DE MEDIATION	163
FIGURE 13. L'INTERIORISATION DANS LE PROCESSUS DE LA MEDIATION	166
FIGURE 14. LA MEDIATION INTERINDIVIDUELLE ET LA MEDIATION SOCIETALE : LES DEUX FACETTES D'UN MEME PROCESSUS.	169
FIGURE 15. FONCTIONNEMENT DES NOUVELLES MEDIATIONS : UN ACCOMPAGNEMENT DE LA MEDIATION TRADITIONNELLE PAR LE BIAIS D'UN MEDiateUR	174
FIGURE 16. REPARTITION DES DIX-NEUF VARIABLES SUIVANT LES AXES X ET Y	225
FIGURE 17. REPARTITION DES CINQUANTE-CINQ MODALITES SUIVANT LES AXES X ET Y.	226
FIGURE 18. REPRESENTATION DE LA CLASSIFICATION HIERARCHIQUE SUR COMPOSANTES PRINCIPALES DES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE.	228
FIGURE 19. LE FONCTIONNEMENT DE LA MEDIATION URBAINE INTEGRE A LA BOUCLE DE RETROACTION DES TERRITOIRES.....	236
FIGURE 20. DIFFERENTES FORMES D'ORGANISATION DES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE.....	239
FIGURE 21. LES DIFFERENTS RAPPORTS ENTRE L'ESPACE D'ACTION DE LA MEDIATION URBAINE ET LE TERRITOIRE EVOQUE.....	243
FIGURE 22. LA PROPORTION DES OBJECTIFS DE MEDIATION URBAINE DANS TROIS ACTIONS DIFFERENTES.	245
FIGURE 23. HISTORIQUE DE L'APPARITION DES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE DANS LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE METROPOLITAIN LYONNAIS	258

FIGURE 24. LA CONSTRUCTION DU RESEAU DES « UTOPIES REALISEES », ...	272
FIGURE 25. ORGANISATION DES « UTOPIES REALISEES »	276
FIGURE 26. ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CREATION DES EMBLEMES METROPOLITAINS	284
FIGURE 27. ORGANISATION D'ONLYLYON	291
FIGURE 28. ORGANISATION DU DISPOSITIF « DESIR DE SOIE »	295
FIGURE 29. ORGANISATION DES JEP METROPOLITAINES POUR L'EDITION 2013	301
FIGURE 30. ORGANISATION DU DEFILE DE LA BIENNALE DE LA DANSE	311
FIGURE 31. UN CERCLE RESTREINT D'ACTEURS METROPOLITAINS PORTEURS DES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE	330
FIGURE 32. EXEMPLE DES DIFFERENTS EVENEMENTS A DESTINATION DU GRAND PUBLIC PRENANT PLACE DURANT L'ANNEE 2013	334
FIGURE 33. LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS EN FONCTION DE LEUR MOTIVATION A PARTICIPER AUX « UTOPIES REALISEES »	362
FIGURE 34. LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS EN FONCTION DE LEUR MOTIVATION A PARTICIPER AUX DEFILE DE LA BIENNALE DE LA DANSE	363

Table des encarts

ENCART 1. LA BOUTIQUE DE DROIT DE LYON – UNE FORME DE MEDIATION SOCIALE CITOYENNE	182
ENCART 2. LES CENTRES DE CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CCSTI), DES MEDiateURS CULTURELS TOURNES VERS LE DOMAINE DE LA SCIENCE.....	185
ENCART 3. PLUG : LES SECRETS DU MUSEE – UN EXEMPLE DE MEDIATION CULTURELLE	187
ENCART 4. CODE DE BONNES PRATIQUES DE LA MONTAGNE BASQUE – UNE FORME DE MEDIATION ENVIRONNEMENTALE OU TERRITORIALE	189
ENCART 5. LES FEMMES RELAIS	194
ENCART 6. QUESTION DE VOCABULAIRE : METROPOLE ET TERRITOIRE METROPOLITAIN, UNE UTILISATION FLOUE	204
ENCART 7. EXPLICATION DU FONCTIONNEMENT D'UNE ACM	224
ENCART 8. DEFINITION DU MARKETING ET DU MARKETING TERRITORIAL	248
ENCART 9. DEFINITION DE LA MEDIATION URBAINE	251
ENCART 10. LE CONCEPT DES « UTOPIES REALISEES »	260
ENCART 11. LA VISION CULTURELLE DU TERRITOIRE, UNE APPROCHE DE CONSTRUCTION DES TERRITOIRES.....	267
ENCART 12. LA MITRA	273

ANNEXES

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES SOIXANTE-DIX-SEPT ACTIONS DE MEDIATION URBAINE	458
ANNEXE 2 : ENSEMBLE DES SOURCES UTILISEES POUR L'ANALYSE QUANTITATIVE DES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE	464
ANNEXE 3 : GRILLE D'ANALYSE DES ACTIONS DE MEDIATION URBAINE ..	475
ANNEXE 4 : LES POURCENTAGES D'INERTIE RESTITUES PAR CHAQUE AXE DE L'ACM	476
ANNEXE 5 : LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE DU RESEAU DES « UTOPIES REALISEES »	477
ANNEXE 6 : BUDGET DE FINANCEMENT DU RESEAU DES « UTOPIES ».ANNEE 2009 – 2010.	479
ANNEXE 7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL « LES FLEUVES » DE LA DEMARCHE DES EMBLEMES METROPOLITAIN.....	480
ANNEXE 8. PRESENTATION DES CINQ SITES DES « UTOPIES REALISEES »	482
ANNEXE 9 : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU DEFILE DE LA BIENNALE DE LA DANSE.....	486

Annexe 1 : Description des soixante-dix-sept actions de médiation urbaine

N°	Structure	Action	Description
1	ADERLY	OnlyLyon	Démarche de marketing territorial
2	Lille 3000	Lille London	Ensemble d'évènements artistiques autour de Londres dans la poursuite de l'esprit de Lille Capitale de la culture.
3	démocratie créative	perffusion	Le parcours urbain PERFFUSION réunit 32 artistes issus de la création contemporaine de la scène locale, nationale et internationale. Pendant 8 jours, un ensemble d'installations et de performances éparpillées dans les artères du centre-ville de Strasbourg sont l'occasion de découvrir des artistes et des techniques insolites.
4	La hors DE	projet spoutnik	Le projet spoutnik est un ensemble d'évènements artistiques qui a pour objectif d'aider les habitants dans la transformation de leur quartier, de créer du lien social entre ancien et nouveau habitants et d'aider à la réintégration de la Duchère dans l'agglomération lyonnaise
5	Megalopolis	Megalopolis	Magazine bimestriel qui a pour objet le Grand Paris
6	20 minutes édition de Lyon	Distribution d'un journal	journal d'information local
7	Association Grand Paris	mise en débat du grand Paris	Ensemble de débats qui vise à associer les citoyens à la gestion de la vie de la cité et permettre d'améliorer la qualité de vie dans l'agglomération urbaine dans une optique de développement durable équilibré, contribuer à l'information des citoyens du débat public
8	le Bruit du frigo (bordeaux)	Lieux possibles 2 / épisode #2	une manifestation artistique et urbaine qui se déploie sur 5 lieux de l'agglomération bordelaise de juin 2010 à septembre 2011
9	Montpellier(APIEU)	balades curieuses	séries de balades pour apprendre à observer et comprendre la ville
10	Saint Étienne(APIEU)	classes de ville	Mise en situation d'une classe pendant quatre jours en ville pour étudier l'architecture, archéologie, histoire et les dimensions, artistique, social, économique, culturel et environnemental.
11	soupe de ville	soupe de ville	action de sensibilisation autour de la requalification d'un espace public associée à la dégustation de légumes cultivés en milieu urbain
12	les ateliers Frappaz	Les invites de Villeurbanne	Festival annuel qui regroupe des installations, concert spectacle de rue dans la ville de Villeurbanne

13	Capitale européenne de la culture - Marseille	Capitale européenne de la culture	Proposition d'une série d'évènements culturels lors de l'année 2013 participatifs et interactifs
14	Lille horizon 2004	Capitale européenne de la culture - Lille	Proposition d'une série d'évènements culturels lors de l'année 2004 participatifs et interactifs
15	Polau	mission repérage	13 couples artistes/élus ont échangé une journée entière sans témoin, sur le mode des repérages artistiques. Une production croisant les regards a été produite sous forme de livre
16	Musée Urbain Tony Garnier	Musée Urbain Tony Garnier	Valorisation du patrimoine de Tony Garnier autour d'une de ses réalisations : la cité Tony Garnier (Lyon 8°)
17	Art public contemporain	Tramway de Lyon	Mise en place d'œuvres artistiques sur l'ensemble de la ligne de tramway à Lyon.
18	AFEV Lyon	Des cartes plein la tête	Valorisation de la mobilité réalisée lors des sorties des accompagnateurs avec les jeunes
19	En rue libre	marvilor	Occupation d'une usine abandonnée pour lui redonner sens et questionner le patrimoine industriel de la vallée du Gier (42)
20	Le troisième pôle	http://www.trans305.org/	Atelier TRANS305 est un projet artistique et participatif qui s'inspire des objectifs du développement durable. Démarré pour accompagner la mutation urbaine d'Ivry sur Seine, l'atelier Trans 305 est accueilli dans une structure temporaire (12 mois) de 250 mètres carrés, "observatoire" de la ville en devenir qui tient lieu à la fois d'atelier de travail et de lieu de création, notamment à partir de la matière issue du chantier urbain. La structure accueillera dès juin 2010 l'équipe de l'Atelier TRANS305, des artistes pour des résidences de travail ou encore un public (notamment scolaire) pour des visites...
21	Ohm-art	Steno-act	Ce projet rassemble, une photographe et un musicien dans l'espace public autour d'une caravane transformée en chambre photographique sonorisée. La caravane s'invite sur des territoires, et permet d'associer un point de vue photographique unique à un entretien : Un habitant est invité à livrer une parole sur son quartier, diffusée en direct dans l'espace public. Les expositions vivantes s'enrichissent avec le temps et permettent de confronter différentes expériences, lieux, voix et images.
22	Le petit paumé	édition d'un guide de sortie sur Lyon	guide des restaurants/lieux de sorties de l'agglomération lyonnaise
23	Montpellier	ZAT Montpellier	une installation artistique par an pendant 10 ans pour créer un nouveau rapport à l'espace public, à la ville, au projet urbain
24	Lyon 2100	exposition citées végétales	Exposition sur Luc Schuiten dédiée à une vision prospective de l'architecture et de Lyon

25	CT Lyon	La Saintélyon	Course à pied de nuit organisée entre les villes de Saint-Étienne de Lyon
26	pixel 13	le bulb	Le Bulb est installation dans l'espace public qui s'inspire du territoire dans lequel il s'insère. Le projet du Bulb est un travail contextualisé et s'adresse aux habitants et aux pratiquants des lieux dans lesquels il se pose pour ouvrir des pistes de réflexion sur la représentation des territoires, sur les modes d'action d'élaboration collective d'une réflexion sur notre cadre de vie.
27	lieux publics	Small Is beautiful	Small is beautiful est un évènement en espace public, gratuit. Ensemble d'interventions artistiques à l'échelle du territoire métropolitain marseillais. Small is beautiful 2010 prépare 2013 sans le préfigurer.
28	Lyon	Balade urbaine de Lyon	Des balades organisées le troisième dimanche de chaque mois dans chaque arrondissement de l'agglomération
29	Tournefeuille	ville 3.0	« Villes 3.0, laboratoire des cités futures » est un projet collectif unissant Huesca (Aragon), Olot (Catalogne) et Tournefeuille (Midi-Pyrénées) qui met en place un programme d'action élaboré en commun. Il invite les créateurs, artistes, architectes et urbanistes, à s'engager pour vivre la ville autrement, en développant la créativité et le sens critique de tous les citoyens, en privilégiant la place de l'art dans la cité et dans l'espace public.
30	Rhône-Alpes	Réseau REAL	Ensemble d'actions qui favorise le développement des transports en commun à l'échelle du territoire métropolitain lyonnais
31	Albi	Les cordeliers	Le projet des Cordeliers, futur pôle culturel de l'agglomération albigeoise, est un équipement de dimension régionale qui s'inscrit dans un programme d'aménagement urbain local. Ce projet s'inscrit dans une stratégie d'attractivité territoriale basée sur le triptyque culture, patrimoine, université.
32	Grand Lyon	Festival lumière	Festival annuel dédié au cinéma. Créé en rapport à l'histoire de Lyon. 23 salles dans le Grand Lyon, 170 films par jours. Une star récompensée chaque année pour son œuvre Programmation tournée vers le passé pour rappeler les frères Lumières
33	Grand Lyon	Biennale d'art contemporain	Évènement bisannuel qui regroupe des expositions d'art contemporain dans différents sites de la ville de Lyon.
34	Lyon	Fête des Lumières	Fête annuelle d'une durée d'environ 3-4 jours qui s'inspire de la fête traditionnelle des illuminations. Principalement sur Lyon, mais reprise dans d'autres communes de la région lyonnaise, notamment Villefranche-sur-Saône.
35	Grand Lyon	Grand Lyon magazine	journal de la communauté urbaine de promotion
36	Lyon	patrimoine mondial de l'UNESCO	labellisation patrimoniale du centre historique de la ville de Lyon

37	Grand Lyon	« Désir de Soie »	Parcours commenté sur l'ensemble de 39 sites liés à la Soie sur le territoire métropolitain: Usine Gillet à Saint-Chamond, Carré de Soie à Vaulx-en-Velin et Usine Pensionnat à Bourgoin
38	Lyon	Défilé de la Biennale de la Danse	Un défilé "d'amateurs" regroupant des groupes de différents espaces de la métropole lyonnaise
39	Arty farty	Nuits sonores	Fête annuelle d'une durée d'environ 3-4 jours de musique électronique sur Lyon
40	Grand Lyon	Communication institutionnelle – Médiacité	Campagne de publicité vantant les services ou les qualités du Grand Lyon
41	Grand Lyon	Conseil de développement du grand Lyon	le conseil de développement est un organe consultatif représentatif de la société civile, placé auprès du Conseil de communauté. Il est consulté sur le projet d'agglomération, il est saisi de toute question relative à sa mise en œuvre. Il peut se saisir de toute question relative à l'avenir de l'agglomération afin de soumettre ses réflexions et recommandations aux élus.
42	Grand Lyon	VELO'V	Service de location de vélo en libre-service
43	Grand Lyon	politique d'aménagement des espaces publics	Proposer une qualité égale et des mobiliers significatifs sur l'ensemble du territoire du grand Lyon
44	Grand Besançon	Vélocité - autocité...	Développement de service du grand Besançon sous une appellation unique: vélocité (système de vélo en libre-service), autocité (système d'auto partage), info cité (service de renseignement); proxim'cité (service d'intervention municipale)...
45	Communauté d'agglomération de Rodez	Le musée Soulage	Musée d'agglomération dédié au peintre Soulages originaire de Rodez
46	Lille métropole	Programme : l'esprit Lille métropole	Actions culturelles et sportives pour développer une culture commune
47	Grand Lyon	Art public sur les rives de Saône	Un projet d'art public intégré au projet d'aménagement des rives de Saône. Une dizaine d'œuvres réalisées doivent donner une cohérence et une identité forte au projet.
48	Plaine commune	Terre d'avenir	Site internet participatif, plateforme de blogueurs sur l'actualité de Plaine commune, communauté d'agglomération de Saint-Denis dans le cadre de l'agenda 21
49	Pays de Brest	Wiki-Brest	Site internet participatif (Wiki) dédié au territoire du pays de Brest
50	Pays de Rennes	Horizon 2020	Exposition pour la mise en place du Scot de Rennes. Elle est un élément de la concertation. Cette exposition comporte des films, une maquette du Scot en chocolat à manger et des constructions miniatures pour créer sa propre ville
51	Les Robins des villes	pôle de concertation - Carrée de Soie	À travers son pôle concertation, les Robins entame des ateliers de sensibilisation et de travail avec les habitants qui à terme doivent apporter des propositions concrètes d'aménagements pour le quartier de la Soie (Vaulx-en-Velin, 69)

52	Les Robins des villes	Des rives et des rêves	Des rives et des rêves est un appel à idées dont l'objectif est de réfléchir à la découverte et à l'appropriation du site industriel du Port de Lyon Édouard Herriot par la ville et par ses habitants. Il a pour objectif la valorisation du rapport entre le site et le fleuve, et le fleuve dans la ville, dans la continuité du réaménagement des rives du Rhône. C'est Projet participatif sur le port E. Herriot, évènement, porte ouverte...
53	Les Robins des villes	Balade de chantier des confluences	Visite du site du quartier de Confluence (Lyon) lors du chantier
54	les arpenteurs (Grenoble)	Pré nouvel Est à Seyssins	concertation pour l'élaboration d'un écoquartier
55	RUL	Utopie Réalisée	Mise en réseau de 5 sites urbains liés à la thématique des utopies urbaines. Ces lieux répartis à l'échelle métropolitaine font l'objet d'une communication commune : audio guide, livre, site internet...
56	Pavillon de l'arsenal	échanges métropolitains	Ensemble de manifestations autour du Grand Paris : site internet, exposition, édition, conférence...
57	RUL	liaison, la lettre de la RUL	Lettre d'information commune aux différents acteurs du G4, regroupement informel des agglomérations de Lyon, Saint-Étienne, Vienne et Bourgoin-Jallieu.
58	CAUE 91	université de la ville et de l'urbanité 2009	Série de conférences qui traite du Grand Paris
59	Lieu unique, scène nationale de Nantes	Biennale de l'estuaire	Expositions d'oeuvres d'art le long de l'estuaire long de 60 km qui sépare Nantes et Saint-Nazaire.
60	Nantes métropole	www.mavilledemain.fr	Site participatif pour élaborer le projet d'agglomération de Nantes
61	Cité de l'architecture - Palais Chaillot	Exposition sur le Grand Paris	Exposition des 10 projets des équipes sur leur vision du futur de la métropole parisienne. Série de conférences et débat autour du thème de la métropole du 30 Avril 2009 - 22 Nov. 2009. L'exposition est itinérante (Versailles, Bobigny). http://www.mon-grandparis.fr/
62	le Rize	Villeurbanne la laborieuse	Exposition pour mettre en avant l'identité industrielle de Villeurbanne
63	Louvre Lens	Louvre Lens	Construction d'une annexe du Louvre à Lens pour participer au renouveau du territoire et à son changement d'image.
64	dédale	smart city	Smart City est un programme de réflexion et de création conduit autour du concept de « ville intelligente ». Smart City propose de transformer l'espace urbain - à l'intérieur duquel se cristallisent de nombreux problèmes de société - en lieu privilégié d'expérimentations sur Paris.
65	Grand Lyon	emblèmes métropolitains	Démarche participative de mise en avant d'emblèmes qui puisse représenter l'ensemble du territoire métropolitain lyonnais

66	atelier des friches	Les théâtres végétaux	Composition d'installation artistique avec des végétaux dans un quartier social (69008)
67	Grenoble - Alpes métropole	Métro 2020	Le groupe des 300 a pour la mission est de contribuer par ses idées à l'élaboration du projet d'agglomération de Grenoble à l'horizon 2020
68	Les communes de paris	les communes de paris	Film sur les différents habitants et usagers du Grand Paris
69	Paris	Une saison métropolitaine	La Saison métropolitaine propose de débattre des questions que pose le Grand Paris à travers une série d'évènements : les conférences Mini-Métropolitaines, exposition, ou promenades urbaines, etc.
70	Plaine commune	les jeudis de l'architecture et de l'urbanisme	Présentation par les architectes ayant répondu à l'appel à projets du Grand Paris de sa vision du développement de la région capitale, ses croquis et maquettes, et de sa démarche. Cette initiative vise à contribuer à approfondir la réflexion sur le devenir de la région.
71	Paris	Nuits blanches	Ensemble d'installations artistiques dans Paris et sa banlieue qui prennent place de manières éphémères durant une nuit.
72	Paris métropole	initiatives métropolitaines	Forums, tables rondes, conférences sur la métropole parisienne
73	KompleXKarphanüm	En cours	Ensemble d'interventions artistiques envisagé comme un levier à la transformation du territoire et apporter une plus-value à sa visibilité et sa compréhension à travers deux objectifs : communiquer sur le projet urbain et permettre une appropriation du projet par les habitants.
74	Carton plein	La cartonnerie	Occupation temporaire d'une friche pour l'animer, créer un espace de rencontre à Saint-Étienne.
75	IEP de Lyon	l'avenir de la métropole	Conférence consacrée aux enjeux de la réforme territoriale pour la métropole lyonnaise, à destination des élus et techniciens.
76	Grand Lyon Habitat	Projet 8° art	Installation d'œuvre sur le bd des États-Unis à Lyon, 8° arrondissement
77	Pôle Métropolitain	Journées Européennes du Patrimoine	Opération de mise en tourisme du territoire métropolitain autour de la thématique annuelle des journées du patrimoine.

Annexe 2 : Ensemble des sources utilisées pour l'analyse quantitative des actions de médiation urbaine

N°	Nom de l'action	Documents officiels	Articles scientifiques, professionnels, travaux universitaires	Visite de terrain	Entretien
1	OnlyLyon	http://presse.OnlyLyon.org/ ; http://www.OnlyLyon.org/ ; http://www.economie.grandlyon.com/ ; https://fr-fr.facebook.com/OnlyLyon.fanpage/ ; http://capcom.cap-com.org/ ; http://www.medeflyonrhone.fr/ ; http://www.strategies.fr/ ; ADERLY, 2012; Grand Lyon, 2007c ; OnlyLyon, 2008 ; 2009 ; 2010 ; 2011a et b; 2012a, b et c; 2013;		X	Isabelle LAGARDE, chargée de mission « attractivité internationale, du tourisme et des affaires européennes », entretien le 12 avril 2014.
2	Lille London	http://www.lille3000.eu/ ; www.lilletourism.com ; Lille Métropole (2003) ; Lille Métropole (2005) ; Lille horizon 2004 (2005) ; Lille métropole (2008) ; Lille métropole (2010) ; Lille 3000 (2010)	LIEFOOGHE, 2010 ; GRAVARI-BARBAS, JACQUOT, 2007 ;		
3	Perffusion	https://www.facebook.com/democratiecreativepage site fermé depuis ;		X	
4	projet spoutnik	http://www.projet-sputnik.com/ ; http://www.polville.lyon.fr/ ; http://www.lahorsde.com/ ; http://www.flickr.com/ ; http://www.gpvlyonduchere.org/ ; http://2009.labiennaledelyon.com/ ; http://www.artfactories.net/	GENYK et al, 2009 ; PROST, 2009;	X	Barbara Prost, administratrice de la compagnie Lahorsde, entretien le 30 juin 2010

5	Megalopolis	; www.megalopolismag.com (site et magazine fermés depuis), MEGALOPOLIS, 2010, 2011a et b, 2012		X	
6	Distribution d'un journal	/	/	X	/
7	Mise en débat du grand Paris	http://associationgrandparis.fr/ ; http://grandparis.over-blog.com/ https://www.facebook.com/AssociationGrandParis Mégalopolis, 2010, 2011a, 2011b, 2012	HASKI, 2010		
8	Lieux possibles 2 / épisode #2	http://www.bruitdufrigo.com/ ; dossiers de présentation ; https://www.facebook.com/pages/Bruit-du-Frigoi/ Bruit du frigo, 2009 ; CUB, 2012			
9	Balades curieuses	http://www.apieum.org/			
10	classes de ville	http://apieumillefeuilles.org/ ; APIEU mille-feuille, 2007			
11	soupe de ville	http://biennalesaint-etienne.citedudesign.com/ ;	http://www.la-croix.com/ édition du 2 juin 2009		
12	Les invites de Villeurbanne	http://invites.villeurbanne.fr/ https://www.facebook.com/invitesdevilleurbanne http://www.ateliers-frappaz.com/ http://www.mairie-villeurbanne.fr/ http://woocares.wordpress.com/2012/06/17/les-invites-de-villeurbanne/		X	
13	Capitale européenne de la culture – Marseille	http://www.mp2013.fr/ Dossiers de presse, bilan d'activité,	GRESILLON, 2011 ; LATARJET, 2010 ; MOREL, 2010 ; RONAI, 2009 ;		

14	Capitale européenne de la culture - Lille	http://www.lille.fr/ ; http://lille2004lille.free.fr/ http://www.lille3000.eu/ Lille Métropole, 2003 ; Lille Métropole, 2005 ; Lille horizon 2004, 2004 ; Lille métropole, 2008 ; Lille métropole, 2010 ; Lille 3000, 2010 ;	LIEFOOGHE, 2010 ; GRAVARI-BARBAS, JACQUOT, 2007 ;		
15	mission repérage	http://www.polau.org/ ; http://www.lieuxpublics.com/	LE FLOC'H, 2006 ; LE FLOC'H, 2007		
16	Musée Urbain Tony Garnier	www.museeurbaintonygarnier.com	RAGOT, 2010 ; VIAN, 2005	x	Catherine CHAMBON, directrice du Musée Urbain Tony Garnier, entretien le 19 septembre 2012 ; Yvon DESCAMPS, président de l'OPAC du Grand Lyon et élu du 8e arrondissement de Lyon, entretien le 26 juin 2012 ; Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014.
17	Tramway de Lyon	http://www.arter.net/ www.sytral.fr		x	
18	Des cartes plein la tête	www.afev.fr ,	GUY, 2011		
19	marvilor	www.enrue libre.org ; site fermé			
20	http://www.trans305.org/	http://www.trans305.org/ ; https://www.facebook.com/trans305 ; http://www.ivry94.fr/	DENOIT, 2010		
21	Steno-act	http://ohmart.blogspot.fr/			
22	petit paumé	http://www.petitpaume.com/		x	

23	ZAT Montpellier	http://zat.montpellier.fr/ Ville de Montpellier (2011a) ; Ville de Montpellier (2011b) ; Ville de Montpellier (2013) ;			
24	exposition cités végétales	http://citevegetale.net/ Cités végétales, 2010		x	
25	La Saintélyon	http://www.saintelyon.com ; www.polemetropolitain.fr			
26	le bulb	http://www.pixel13.org/bulb/ http://www.horslesmurs.fr/	CUBIZOLLES, THUILIER, 2011		
27	Small Is beautiful	Lieuxpublics.fr ; Anpu, 2010 ; lieux publics, 2010a, 2010b 2011 ; Marseille fantasmée, n°1 à 5 MP2013	Mouvement, 2011		
28	Balade urbaine de Lyon	http://www.culture.lyon.fr/ http://www.gadagne.musees.lyon.fr/ musée Gadagne, 2014 ;		x	
29	ville 3.0	http://www.groupechronos.org/ http://www.mairie-tournefeuille.fr/ http://www.europe-en-midipyrenees.eu/ ville de tournefeuille, 2010.			
30	Réseau REAL	Regionrhonealpes.fr Lyon.fr Grandlyon.com Certu.fr Rhone.fr Multitud.org AUDAL, 2005 ; AUDAL, 2009 ; Ville de Lyon, 2010 ; CETE, 2005 ; REAL (non daté) ; ville de Lyon, 2010	ARAB, 2012 ; FAURE 2011 :		
31	Les cordeliers	http://www.mairie-albi.fr/ http://www.grand-albigeois.fr/ http://www.albi.fr/			

32	Festival lumière	http://www.festival-lumiere.org/ https://fr-fr.facebook.com/festival.lumiere http://www.institut-lumiere.org/ http://www.lumiere2009.org/ http://www.lumiere2012.org/ Grand Lyon, 2010c ; 2011d ; 2012b		x	
33	Biennale d'art contemporain	http://www.labiennaledelyon.com/ Biennale de Lyon, 2013	WAHNICH, 2006 ;	x	
34	Fête des lumières	http://www.fetedeslumieres.lyon.fr/ http://www.grandlyon.com/	DUJARDIN, 2006c ;	x	
35	Grand Lyon magazine	Grandlyon.com ; http://www.magazine.grandlyon.com/		x	
36	patrimoine mondial de l'UNESCO	UNESCO, 2008 ;	DENEFLE, 2002	x	
37	« Désir de Soie »	http://fr.rhonealpes-tourisme.com/5914/sur-la-route-de-la-soie.html CCSTI du Rhône, 2007 ; CCSTI du Rhône, 2008 ; G3, 2010 ; Grand Lyon, 2006c ; Grand Lyon, 2010a			Bruno Delas, directeur Mission Site Historique
38	Défilé de la Biennale de la Danse	http://www.labiennaledelyon.com/ AUDAL 2013 ; Biennale de Lyn, 2004 ; 2008 ; 2010 ; 2012 ; 2013b Grand Lyon, 2006b et 2012c ; Mix cité, 2013 ; ombre et lumière, 2008a ; ombre et lumière, 2008b ;	ARNAUD, 2008, DARMET, 2002 ; MERCKLE et al, 2005 ; DONZELOT, 2011 ; DUJARDIN, 2002 ; DUJARDIN, 2006c ; MILLOT, 2003 ; WAHNICH, 2006 ;	x	Camille Renoud-Lias, administratrice Scènes arts 2 rue (défilé 2008) ; Philippe Dujardin, politologue ; etc. ²⁵⁶

²⁵⁶ Xavier Phélut, chef de projet Défilé ; Aziz Khalil, opérateur groupe de Saint-Étienne ; Damien Benali, opérateur groupe de Rillieux-la-Pape, Nadège Benguesmia et Fabien Michel, opérateur groupe de Tarare ; Norah Berisha, opérateur groupe de Vaulx-en-Velin ; Matthieu Hache, responsable culture au pôle métropolitain ; Christiane Dalmais ; chargé de mission culture et grands événement au Grand Lyon, référente culture au pôle métropolitain ; Emmanuelle Fond, référent culture à Saint-Etienne Métropole, chargé de mission culture et tourisme.

39	Nuits sonores	http://www.nuits-sonores.com/ Grand Lyon, 2014		x	
40	Communication institutionnelle – Médiacité			X	
41	Conseil de développement du grand Lyon	Grandlyon.com Conseil de développement, 2001b	REYSSAC, 2003 CATIN, 2013		Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014.
42	VELO'V	http://www.velov.grandlyon.com/			
43	politique d'aménagement des espaces publics	http://www.40ans.grandlyon.com/	FORET, 2008a, 2008b et 2008c ; CHARBONNEAU, 1997	x	
44	Vélocité - autocité...	Grandbesancon.fr			
45	Le musée Soulage	http://musee-soulages.grand-rodez.com/ https://www.facebook.com/pages/Musée-Soulages/ http://www.ville-rodez.fr/ http://tourisme.grand-rodez.com/voir-faire/decouvrir-rodez/levenement-musee-soulages Programme, l'année d'avant http://www.grand-rodez.com/			
46	Programme : l'esprit Lille métropole	Lillemetropole.fr Contrat de territoires Lille métropole			
47	Art public sur les rives de Saône	Grandlyon.com http://www.lesrivesdesaone.com/ http://www.millenaire3.com/ supplément beaux-arts magazine		x	

48	Terre d'avenir	http://www.plainecommune.fr/ ; http://agenda21.aubervilliers.fr/ Plaine commune, 2012 ;			
49	Wiki-Brest	http://www.brest.fr/ http://www.wiki-brest.net/ https://fr-fr.facebook.com/wiki.brest http://imaginationforpeople.org/		x	
50	Horizon 2020	http://www.paysderennes.fr/ http://metropole.rennes.fr/ rennes métropole, 2006 ;			
51	pôle de concertation - Carrée de Soie	http://www.robinsdesvilles.org/ ; http://blogs.grandlyon.com/esprit-des-lieux/ http://www.grandlyon.com/ Grand Lyon, 2012 ^e ;		x	Fabien Bressan, directeur des Robins des Villes, entretien le 18 mai 2010.
52	Des rives et des rêves	http://www.desrivesetdesreves.org/ ; http://www.robinsdesvilles.org/ ; Grand Lyon, 2010d ; 2012d ;		x	
53	Balade de chantier des confluences	http://www.robinsdesvilles.org/ ; http://www.lyon-confluence.fr/		x	
54	Pré nouvel Est à Seyssins	http://www.arpenteurs.fr/ http://www.mairie-seyssins.fr/			

55	utopies réalisées	Régionurbainedelyon.fr ; utopies-réalisées.fr ; Alambret communication, 2012 ; Grand Lyon, 2010b, 2011a, 2012anova7, 2006 ; RUL, 2007 ; 2008 ; 2009 a et b ; 2010a ; 2011a et c ;	RAGOT ; 2007 ; GAGOT, 2010 ; OURLAOUENE ; 2006 ; VIAN, 2005	x	Pierrick Arnaud ; Emmanuelle Fond ; etc. ²⁵⁷
56	échanges métropolitains	http://www.pavillon-arsenal.com/metropole/			
57	liaison, la lettre de la RUL	Régionurbainedelyon.fr ; différents exemplaires		x	
58	université de la ville et de l'urbanité 2009	http://www.caue91.asso.fr/ CAUE91, 207 et 2008 ;			Laurent Bony, architecte.
59	Biennale de l'estuaire	www.estuaire.info http://www.caue92.fr/Estuaire-Nantes-Saint-Nazaire.html http://www.nantes-tourisme.com/ http://www.levoyageanantes.fr/fr/	COËFFE, MORICE, 2013		
60	Ma ville Demain	http://www.mavilledemain.fr/ ville de Nantes, non daté			

²⁵⁷ Isabelle LAGARDE, chargée de mission « attractivité internationale, du tourisme et des affaires européennes », entretien le 12 avril 2014 ; Bruno DELAS, directeur de la Mission Site Historique de Lyon, entretien le 1er août 2012 ; Bruno JAN, responsable ingénierie tourisme urbain et innovation la MITRA, entretien le 26 juin 2012 ; Catherine ROMÉYER, chargée de mission « tourisme de proximité » à Lyon Tourisme et Congrès, entretien le 26 juillet 2012 ; Eric BORDAT, ancien responsable du site de Firminy- Vert, entretien le 6 juin 2012 ; Catherine CHAMBON, directrice du Musée Urbain Tony Garnier, entretien le 19 septembre 2012 ; Joël Le SCORNET, Directeur de Cabinet de Martial Passi, maire de Firminy, entretien le 11 juin 2012 ; Marie MORELL responsable de l'antenne sud de Lyon Tourisme et Congrès, entretien le 14 septembre 2012 ; Yvon DESCAMPS, président de l'OPAC du Grand Lyon et élu du 8ème arrondissement de Lyon, entretien le 26 juin 2012 ; Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014 ; Emile HOOGE, consultant du cabinet Nova 7, entretien le 24 juillet 2012 ; Emmanuelle FOND, chargée de mission Tourisme à Saint-Étienne Métropole, référente culture du pôle métropolitain, entretien le 16 septembre 2012 ; Christelle POYADE, responsable du site de Firminy Vert et Cécile ANGENIEUX, guide, entretien le 25 juillet 2012 ; Catherine CHAMBON, directrice du Musée Urbain Tony Garnier, entretien le 19 septembre 2012 ; Delphine GUEDRA, responsable de la valorisation de la recherche au Rize, entretien le 4 juin 2012 ; François DIOT, frère hôtelier de la communauté dominicaine du couvent de la Tourette, entretien le 23 juillet 2012 ; Marie MORELL, responsable de l'antenne sud de l'Office de tourisme du Grand Lyon, entretien le 14 septembre 2012 ; Pierrick ARNAUD, chargé de mission à la RUL, entretien le 21 juin 2012 ; Anne DUBROMMEL, directrice de la RUL, le 27 février 2012 ; Jean-Paul BRET, Représentant des coprésidents de la RUL, maire de Villeurbanne, le 08 novembre 2012.

61	Exposition sur le Grand Paris	http://www.territoires.gouv.fr/ http://www.citechailot.fr/ www.ateliergrandparis.fr/ Architecture d'aujourd'hui n°376 spécial Grand Paris			
62	Villeurbanne la laborieuse	http://lerize.villeurbanne.fr/ le Rize, 2011 ;		x	
63	Louvre Lens	www.louvre-lens.fr			
64	smart city	http://www.dedale.info/ http://www.smartcity.fr/			
65	emblèmes métropolitains	http://www.millenaire3.com/ Grand Lyon, 2005 ; 2006e, f, g, h et i ; 2007a, b, d, e, f, g, h, l et j ; millénaire 3, 2006;	DUJARDIN, 2005; POLERE, 2008; MOLIN, 2006 ; millénaire 3, images et signes		Philippe DUJARDIN, ancien conseiller scientifique à la DPSA du Grand Lyon, membre du conseil de développement du Grand Lyon, membre du conseil d'administration du MUTG, entretien le 04 avril 2014
66	Les théâtres végétaux	latelierdesfriches.fr http://atelierdesfriches.blogspot.fr/ http://www.horslesmurs.fr/ Atelier des friches, 2010 ;			
67	Métro 2020	http://www.lametro.fr/611-fabrique-metropolitaine.htm Documents de travail			
68	les communes de paris	www.lescommunesdeparis.fr		x	
69	Une saison métropolitaine	http://www.parismetropolitaine.fr/ http://www.pierremansat.com/ programme ; http://www.franceculture.fr/			
70	les jeudis de l'architecture et de l'urbanisme	http://www.plainecommune.fr/ ;			

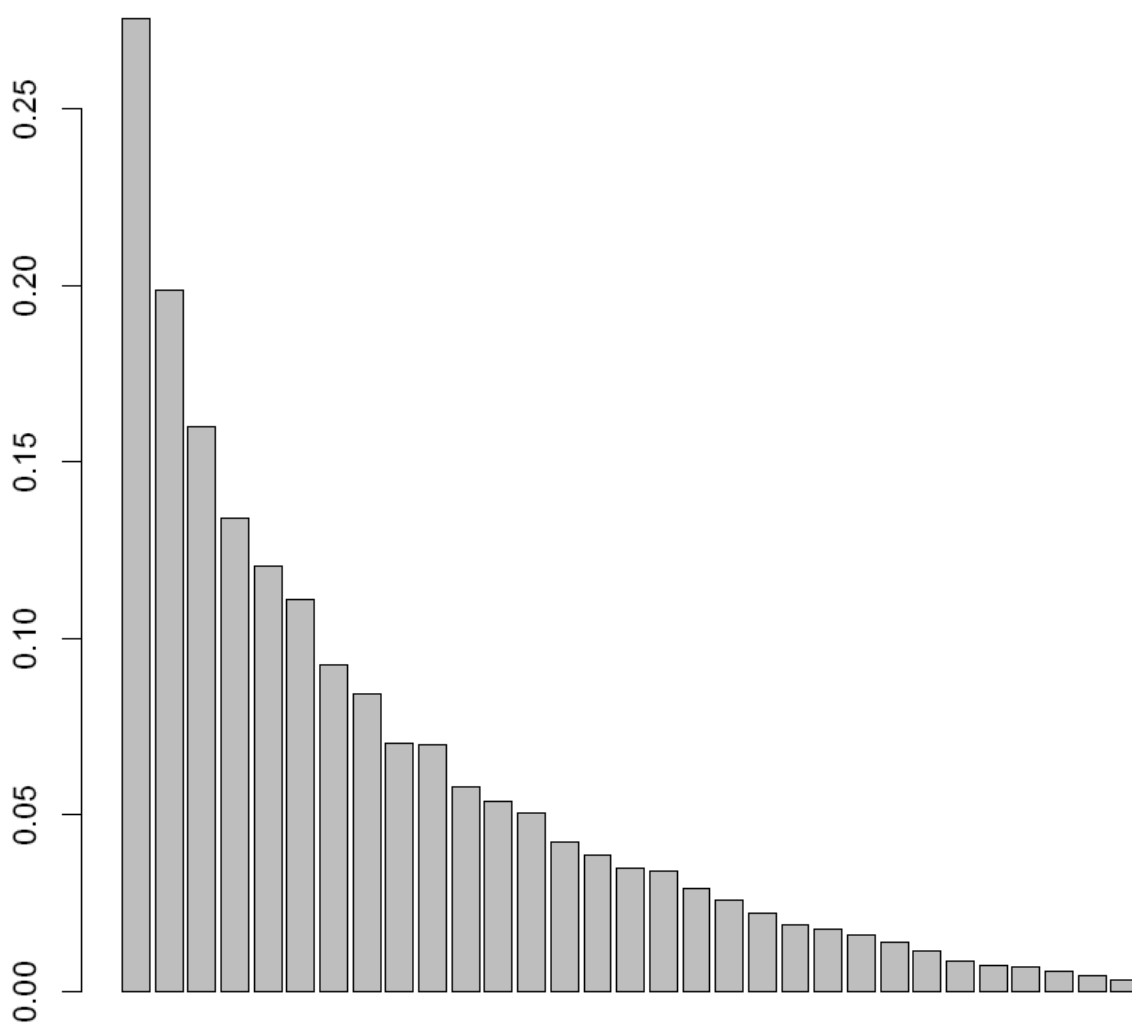
71	Nuits blanches	Paris.fr	LALLEMENT, 2007		
72	initiatives métropolitaines	http://www.parismetropole.fr/ ; http://www.apur.org/ Paris métropole, 2009 ; 2010a et b ;			
73	En cours	site internet, plaquette, journal d'évènement, délibérations du Grand Lyon ; http://www.horslesmurs.fr/ http://www.kxkm.net/ http://www.artfactories.net/		x	Pauline Bance, chargé de mission KomplexKarphanûM, entretien le 22 mars 2012
74	La cartonnerie	http://lacartonnerie.blogspot.fr/ https://fr-fr.facebook.com/pages/La-Cartonnerie-Saint-Etienne http://artefactstetienne.fr/ http://www.saint-etienne.fr/ la cartonnerie, 2010 ;			
75	l'avenir de la métropole	https://www.sciencespo-lyon.fr/			
76	Projet 8° art	Délibération conseil municipal ; http://8e-art.com/ http://www.magazine.grandlyon.com/ www.grandlyonhabitat.f Grand Lyon, 2014b ; ville de Lyon, 2013		x	Yvon DESCAMPS, président de l'OPAC du Grand Lyon et élu du 8e arrondissement de Lyon, entretien le 26 juin 2012

77	JEP métropolitaines	grandlyon.com ; polemetropolitain.fr ; Grand Lyon, 2013a ; Office de tourisme du Grand Lyon, 2012 ; Pole métropolitain, 2012 ; 2013a et b ; Ville de Lyon, 2012		x	Bruno DELAS, directeur de la Mission Site Historique de Lyon, entretien le 1er août 2012. Matthieu HACHE, Référent technique Thématique culturel du pôle métropolitain à ViennAgglo, entretien le 23 avril 2014. Emmanuelle FOND, chargée de mission Tourisme à Saint-Étienne Métropole, référente culture du pôle métropolitain, entretien le 16 septembre 2012. Christiane DALMAIS, chargée de mission sport et culture au Grand Lyon, entretient le 20 mai 2014.

Annexe 3 : Grille d'analyse des actions de médiation urbaine

19 Variables	55 Modalités
La gestion de la structure :	
Type de gestion	Gestion publique ; Gestion privée ; Gestion publique - privée
Ouverture gestion	Gestion ouverte ; Gestion fermée
Type de financement	Financement public ; Financement privé ; Financement public-privé
Mode de financement	Financement de fonctionnement ; Financement par action
Description de l'action :	
Initiative	Initiative publique ; initiative privée
Action	Action ; système d'actions
temporalité	Action ponctuelle ; action continue ; action récurrente
Champ d'action	Information ; Culture ; Marketing ; Sensibilisation ; aménagement Concertation ; sport
Public	Action intégrée ; action fédérée
Relation au public	Action informationnelle ; action relationnelle
Territoire évoqué	Quartier ; Ville ; Agglomération ; territoire métropolitain
Territoire d'action	<i>Lieu ; Aire ; Réseau ; Parcours ; virtuel</i>
Le rapport avec le territoire :	
Vision	Vision formulée ; vision non formulée ; pas de vision
Volonté	Volonté formulée ; volonté non formulée ; pas de volonté
Composante territoire	Société ; espace ; représentation
Force réseau	<i>Réseau fort ; réseau faible</i>
Dimension réseau	Réseau local ; réseau global ; réseau local et global
Force promotion	Promotion forte ; promotion faible
Dimension promotion	Promotion extérieure ; promotion intérieure

Annexe 4 : Les pourcentages d'inertie restitués par chaque axe de l'ACM



Annexe 5 : Liste des membres du comité de pilotage du réseau des « Utopies Réalisées »

Collège d'élus (11 membres):

Jean-Paul Bret (RUL)

Marc Petit (Mairie de Firminy)

Martial Passi (Mairie de Givors)

Jacques Bonniel (Musée Urbain Tony Garnier)

Frère Alain Durand (communauté des Frères dominicains de La Tourette)

Rémy Guyot (Saint-Étienne Métropole)

Jacques Stribick (Saint-Étienne Métropole)

Jean-Yves Sécheresse (Grand Lyon)

Jean-Michel Daclin (Mairie de Lyon)

Nadine Gelas (Grand Lyon)

Claude Comet (Région Rhône-Alpes)

Collège de techniciens (7 membres) :

Lionel Martinez/Emmanuelle Fond/Thibaut Wachenheim (Saint-Étienne Métropole)

Bruno Delas (Ville de Lyon/Grand Lyon)

Delphine Guedra/Xavier de la Selle/Dorothée Lecolley (Ville de Villeurbanne)

François Diot (Couvent de la Tourette)

Salima Lyon (Office de Tourisme de Saint-Étienne)

Yvan Mettaud/Laurence Lavalette (Ville de Firminy)

Catherine Romeyer (Office de tourisme du Grand Lyon)

Partenaires du réseau (7 membres):

Hugues Beesau /Bruno Jan (Rhône-Alpes Tourisme)

Yves Belmont (DRAC)

Denis Trouxe, Président et François Gaillard, Directeur de l'Office de tourisme du Grand Lyon

Bernard Fayolle, Président et Stéphane Devrieux, Directeur de l'Office de Tourisme de Saint-Étienne et sa région

André Micoud, Président et Stéphanie Beauchêne, Directrice de la Maison du fleuve Rhône

Jean Besson, Président et Marc Béchet, Directeur de Rhône-Alpes Tourisme

Abraham Bengio / Région Rhône-Alpes

Annexe 6 : Budget de financement du réseau des « Utopies ».Année 2009 – 2010.

Dépenses		Recettes	
Objet	Coût TTC	Sources financement	Montant
Livre	29 700	RUL	28 898
Audio-guides	26 312	Sites* :	
Site internet	23 800	Firminy	5 733
Support d'information pour espaces d'accueil	3 110	Villeurbanne	5 733
Retirage DVD	6 290	Givors	5 733
Version en 2 langues	4 190	Collectivités :	
Comm. Relations-presse	41 860	Grand Lyon	21 499
Événementiel	non-estimé	St-Etienne Métropole	7 166
		Subvention Régionale sollicitée	60 500
TOTAL	135 262	TOTAL	135 262

Annexe 7. Composition du groupe de travail « les fleuves » de la démarche des emblèmes métropolitain

Pilote politique Michel Reppelin	Vice-Président du Grand Lyon chargé de l'environnement
Martial Passi	Maire de Givors
Animateur Philippe Jarreau	Cristal
Expertise Stéphanie Beauchêne	Maison du Fleuve Rhône
Jacky Vieux	Maison du Fleuve Rhône
Les membres Pierrick Arnaud	RUL
Christian Desbois	Bateaux City - Le Volupté
Alain Chabrol	FRAPNA Rhône
Nicolas Chartre	VNF - Voies Navigables de France
Bernard Constantin	SGAR
Bruno Cossiaux	CNBA - Chambre Nationale de La Batellerie Artisanale
Julien. Coston	Mairie de Givors
Vincent Dams	FRAPNA Rhône
Christophe Darpheuil	Naturama
Bruno Delas	<i>Ville de Lyon - mission patrimoine historique</i>
Sophie Dubois	FRAPNA
Audrey Ducros	FRAPNA
Hervé Dumurgier	Service Navigation Rhône Saône
Jean Pierre Faure	Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu aquatique
Gilles Fourt	Grand Lyon - Cabinet
Céline Fuchs	Ville De Lyon - Mission Patrimoine Historique
Madame Gailleton	CCI Lyon
Jean-Louis Genin	Promofluvia
Hervé Havlicek	Lyon Pêche
Yves Janin	Péniches Val De Rhône
Audrey Janiot	CCI Lyon
Guillemette Laferrere	Office Tourisme Lyon
Luc Levasseur	CNR - Compagnie Nationale Du Rhône
Jacques Luquet	Promofluvia
Nadia Mabille	Grand Lyon - Agenda 21
Olivier Martinon	SGAR
Thierry Mauduit	Grand Lyon - Espaces publics, activités fluviales
Marc Moitrieux	Promofluvia
Pascal Montmorillon	CONIB - Centre d'Observation de la Nature de l'île du

	Beurre
Isabelle Moulin Saint-Pierre	Ensemble Noao
Jean-Marc Provent	Navig Inter
Alain Ratinaud	CNR - Compagnie Nationale Du Rhône
Dominique Rey	Périgrinalyon
Michèle Romagnolli	MITRA
Catherine Romeyer	Office du Tourisme de Givors Grigny
Pierre Romier	Grand Lyon - Activités fluviales
Didier Rousse	FRAPNA Rhône
Christine Servillat	Grand Lyon - Mission Coordination Territoriale
Roger Triola	Thalassa - Lyon Plongée
Denis Trouxe	Office du Tourisme de Lyon
André Vincent	Maison du Fleuve Rhône Annexe X. Les membres du Comité de Pilotage du Défilé de la Biennale de la Danse

Annexe 8. Présentation des cinq sites des « Utopies Réalisées »

La Cité des États-Unis

La Cité Tony Garnier ou la Cité des États-Unis se situe avenue des États-Unis dans le 8^e arrondissement de Lyon. Projet adopté en 1917 par le conseil municipal de Lyon présidé par Édouard Herriot, la Cité des États-Unis est construite par Tony Garnier entre 1920 et 1934. Elle se compose de 1567 logements répartis en douze îlots qui détiennent la qualité d'HBM (Habitat Bon Marché). La Cité Tony Garnier se situe, comme pour les Gratte-ciel de Villeurbanne, à l'avant-garde de l'architecture moderne. Elle renvoie aux premières préoccupations de l'hygiénisme du XIX^e siècle et à la modification de qualité de vie des ouvriers par l'accès au confort moderne.

Le Musée Urbain Tony Garnier s'inscrit dans ce site. Créé en 1988, il se compose de vingt-quatre fresques monumentales peintes par la Cité de la Création sur les pignons aveugles des immeubles de la Cité. Son origine remonte au combat des habitants dans les années 1980 pour la réhabilitation de leur patrimoine.



Photos de la Cité des États-Unis - Crédit photo : Stéphane Nys et Région Urbaine de Lyon

Les Gratte-ciel

Les Gratte-ciel de Villeurbanne sont une opération d'aménagement urbain comprenant un ensemble de 1450 logements, l'hôtel de ville, un palais du travail, un dispensaire, l'installation d'un chauffage urbain et des commerces. Inaugurés en 1934, ils sont emblématiques par leur taille et la volonté d'imaginer un centre-ville avec les services associés pour des populations ouvrières logées dans de l'habitat social. Construits par Morice Leroux sous la municipalité de Lazare Goujon, les Gratte-ciel représentent une opération

exceptionnelle pour l'époque pour la présence des deux tours (Alambret communication, 2012).



Photos du site des Gratte-ciel - Crédit photo : Stéphane Nys et Région Urbaine de Lyon

Le couvent de la Tourette

Le couvent de la Tourette est une réalisation de Le Corbusier édifée en 1958, contemporaine de Firminy-Vert. Il est situé en milieu rural sur la commune d'Éveux à proximité de l'Arbresle. L'implication de Le Corbusier dans l'art sacré s'explique par l'ouverture de la communauté dominicaine à l'art moderne. Il est la formalisation d'un partenariat étroit entre un architecte et un homme, dans ce cadre non politique, mais religieux, le père Couturier (RAGOT, 2007, p107).

Pensé comme un lieu d'isolement pour les Dominicains en formation, sa fonction initiale n'aura duré qu'une dizaine d'années. Dès les années 1970, le couvent devient alors un lieu de ressources culturelles et très vite un lieu d'accueil pour les visiteurs.



Photos du couvent de la Tourette - Crédit photo : Région Urbaine de Lyon

Firminy Vert

Le site de Firminy-Vert à Firminy regroupe une unité d'habitation, une maison de la culture, une église et un stade sur un terrain d'une cinquantaine d'hectares. Claudius Petit, maire de Firminy entre 1953 et 1971 et ancien ministre de la reconstruction, a la volonté « *de bâtir une ville verte en opposition à l'ancienne Cité noire industrielle et insalubre* » (Alambret Communication, 2012). Il confie à Le Corbusier la construction de l'ensemble des bâtiments. Avec l'achèvement, en 2006, de l'église Saint-Pierre, le quartier de Firminy-Vert représente un exemple d'application des théories du Mouvement moderne de l'architecture. Associé au couvent de la Tourette, il s'inscrit dans le réseau comme l'apogée du Mouvement moderne, c'est-à-dire parmi les sites représentant le mieux l'architecture et l'urbanisme moderne. Le site de Firminy-Vert et le couvent de la Tourette sont les plus connus des sites des « Utopies Réalisées » du fait de la réputation de Le Corbusier. Firminy-Vert attire environ 20 000 visiteurs par an venant du monde entier. La commune a déjà tenté par deux fois de l'inscrire au patrimoine mondial de l'UNESCO, jusqu'ici sans succès. Dans ce cadre, le site s'est professionnalisé pour accueillir des visiteurs. Désormais, une équipe de médiateurs de l'Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole proposent des visites quotidiennes durant l'été et trois fois par semaine le reste de l'année. Comme pour le couvent de la Tourette, une majorité de visiteurs viennent pour Le Corbusier, c'est pourquoi les visites dites « utopiques » ne sont pas proposées systématiquement.



Photos du site de Firminy-Vert - Crédit photo : Région Urbaine de Lyon et Stéphane Nys

La Cité des Étoiles

Dans le cadre du réseau des « Utopies Réalisées », la Cité des Étoiles est considérée comme le site représentant la fin de l'architecture moderne ou en tout cas son renouvellement au travers de sa remise en cause. Avec l'abandon d'un certain nombre de principes, notamment ceux liés à l'homme universel, Jean Renaudie, associé au maire de Givors de l'époque, Camille Vallin, construisent cet ensemble de 207 logements sociaux en plein centre du vieux Givors au milieu des années 1970. La Cité des Étoiles accueille également des commerces, une médiathèque et un théâtre.



Photos de la Cité des Étoiles - Crédit photo : Région Urbaine de Lyon et Stéphane Nys

Annexe 9 : Composition du comité de pilotage du Défilé de la Biennale de la Danse

Le Grand Lyon :

Gérard COLLOMB, Président

Maurice CHARRIER, Vice-président chargé de la Politique de la ville, **Président du Comité de pilotage du Défilé**

Nadine GELAS, Vice-présidente chargée des Industries créatives et des événements culturels métropolitains

Pierre SUCHET, Directeur Stratégies habitat et développement solidaire urbain

Lotfi DEBBECHE, Chargé de mission Stratégies habitat et développement solidaire urbain

Alain BLUM, Chargé de mission Développement économique et insertion

Christiane DALMAIS, Chargée de mission pour les nouvelles compétences

Préfecture du Rhône :

Philip ALLONCLE, Préfet Délégué à l'Égalité des chances

Philippe DELPY, Délégué du Préfet, chargé de mission Action culturelle

Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Rhône-Alpes) :

Jean-François MARGUERIN, Directeur régional des Affaires Culturelles

Sylvie DHUYVETTER, Conseillère pour la danse

Benoît GUILLEMONT, Conseiller pour l'action culturelle

Luc BERTHERAT, Assistant action culturelle

Ville de Lyon :

Georges KEPENEKIAN, Adjoint au Maire délégué à la Culture et au patrimoine

Louis LEVÊQUE, Adjoint au Maire délégué au Contrat de ville et à l'habitat

Anne BRUGNERA, Adjointe au Maire déléguée aux grands événements, à la jeunesse et à la vie associative

Marc VILLARUBIAS, Chef de projet Mission de coopération culturelle

Pascal GUYONNET, Chargé de mission de Louis Levêque

Conseil Régional Rhône-Alpes :

Jean-Jack QUEYRANNE, Président

Farida BOUDAUD, Vice-présidente à la culture et à la lutte contre les discriminations

Marie-Odile NOVELLI, Vice-présidente déléguée au logement, à la politique de la ville et aux solidarités

Isabelle CHARDONNIER, Responsable du Bureau de la Culture

Catherine CREMET-PARELLA, Responsable Spectacle vivant

Anne-Claire DURAND, Chargée de mission spectacle vivant

Lionel CHALAYE, Responsable du service médiation et nouveaux publics

Caisse des Dépôts :

Edith LALLIARD, Directrice du mécénat

Isabelle CONDEMINÉ, Mission mécénat de solidarité

Patrick FRANÇOIS, Directeur Interrégional centre-est

Jean-Louis BOULLU, Directeur Territorial Ain-Ardèche-Loire-Rhône

Erik BULCKAERT, Directeur Territorial Drôme-Savoie-Haute-Savoie

Catherine RIVES, Directrice Territoriale Isère

Nadia BOUAZZA, Direction régionale Rhône-Alpes - chargée de communication et mécénat

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Pascal BODIN, Directeur Unité Territoriale Rhône

Marie-Elise PHILIBERT, Coordinatrice Emploi-Formation, Chargée de mission Insertion-culture

Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon :

Anne-Sophie CONDEMINÉ, Présidente

Vincent BELEY, directeur

Myriam ALBET, Chargée de mission Insertion-Culture

Biennale de Lyon :

Dominique HERVIEU, Directrice artistique de la Biennale de la Danse

Bernard FAIVRE D'ARCIER, Président de la Biennale de Lyon

François BORDRY, Vice-président de la Biennale de Lyon

Sylvie BURGAT, Directrice générale de la Biennale de Lyon

Yves LE SERGENT, Administrateur de la Biennale de Lyon

Dominique HURTEBIZE, Directeur technique de la Biennale de la Danse

Geneviève PAIRE, Directrice de la communication de la Biennale de Lyon

Stéphanie CLAUDIN et Xavier PHELUT, Chefs de projet Défilé - Biennale de la Danse

Résumé : La médiation urbaine, un champ émergent qui participe à la construction sociale des métropoles.

Cette recherche interroge l'apparition de nouvelles pratiques visant à donner corps aux territoires. Les évolutions contemporaines et notamment le phénomène de métropolisation entraînent des mutations importantes des systèmes sociospatiaux locaux. La désynchronisation entre les territoires administratifs et les territoires fonctionnels s'étend. Au-delà de la recherche d'une adéquation impossible entre ces deux types de territoires, nous supposons que le hiatus entre les représentations des territoires, adossées sur les échelles institutionnelles, et l'apparition de nouveaux territoires pose problème. Le manque de repères territoriaux adéquats empêcherait l'émergence de représentations partagées du territoire métropolitain.

Au prisme du concept de médiation, nous proposons une nouvelle catégorie d'action : biennales, capitales européennes de la culture, nuits blanches, autant de dispositifs qui ont pour objet de construire des représentations de l'échelle métropolitaine. Nous optons ainsi pour une définition de la médiation comme principe de construction de la société, au travers de la création de références communes durables, dépassant les relations interpersonnelles. Dans cette optique, la médiation urbaine rassemble l'ensemble des nouveaux dispositifs visant à repenser les représentations des territoires. Nous admettons un renouvellement des pratiques au regard des modifications profondes induites par le phénomène de métropolisation.

Nous proposons, dans un premier temps, une analyse de 77 actions pour mettre en avant les caractéristiques communes de ces nouveaux dispositifs. En proposant une grille d'analyse des actions, nous mettons en avant l'impératif symbolique et rassembleur de ces nouvelles actions et sa constitution en tant que nouveau champ social.

Dans un second temps, nous nous focalisons sur le contexte de la région lyonnaise. Nous analysons le processus de structuration locale des actions. La problématique se focalise alors sur la distinction entre entrepreneurs métropolitains et acteurs locaux, le terme de médiation faisant ressortir les tensions entre intérêt collectif et intérêt général, construction des territoires et pouvoir.

Mots clés : médiation, métropolisation, Lyon, Utopies Réalisées, territoire, médiation urbaine

Summary: “Urban mediation”, new practices involved in the social construction of cities.

This research aims to examine the emergence of new practices creating images of territories. Contemporary developments, including the metropolization, result in significant changes in local socio-spatial systems. The gap between administrative and functional areas is extending. Beyond the search for a possible match between these two types of territories, we assume that the gap between the representation of territories and reality leads to new problem areas. The lack of adequate territorial markers prevents the emergence of shared representations of the metropolitan territory.

With the prism of the concept of mediation, we propose a new category of action : Biennial, “European Capitals of Culture” , “Nuits Blanches” , many devices that are intended to construct representations of the metropolitan scale . We opted for a definition of mediation as a principle of construction of society, through the creation of sustainable common references. In this context, “urban mediation” brings all new features in order to rethink representations of territories. We accept a renewal of practices due to major changes induced by the metropolization .

In this context, we propose a first analysis of 77 actions to highlight the common features of these new devices. In a second step we focus on the context of the Lyon region: we highlight the local process of structuring such actions under the institutional fragmentation. The problem then focuses on the distinction between metropolitan entrepreneurs and local actors, the term mediation reveals the tensions between public interest and community interest, building territories and power.

Keywords: mediation, metropolization, Lyon, Utopies Réalisées, planning, urban mediation, territories